



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

*Conférence générale
trente-deuxième session*
PARIS 2003

32C/5

*Programme et
budget approuvés*

2004-2005

*Publié en 2004
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP*

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2004
Printed in France

Table des matières

	Paragrophes	Page
Introduction du Directeur général		9
Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005		13
Récapitulation générale des Titres I à IV du budget		19
Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité		21

Section 1 – Programme et budget approuvés

Titre I - Politique générale et Direction	00001-00801	25
A. Organes directeurs	00101-00204	26
B. Direction	00301-00603	27
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00801	29
Titre II - Programmes et services liés au programme		31
A. Programmes		32
Grand programme I - Éducation	01001-01606	33
I.1 L'éducation de base pour tous	01101-01123	42
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	0111-01115	43
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	0112-01123	52
I.2 Édifier des sociétés « apprenantes »	01201-01222	58
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	0121-01215	59
I.2.2 Éducation et mondialisation	0122-01222	67
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	0131-01363	71
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	0131-01313	71
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIEP)	0132-01323	73
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	0133-01333	75
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	0134-01343	77
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	0135-01353	79
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	0136-01363	80
Projets relatifs aux thèmes transversaux	0150-01525	82
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	01601-01606	88

	Paragraphe	Page
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	02001-02607	89
II.1 Sciences, environnement et développement durable	02101-02155	97
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	02111-02114	98
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	02121-02123	109
II.1.3 Sciences de la terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	02131-02133	116
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	02141-02142	121
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	02151-02155	124
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement	02201-02221	131
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	02211-02214	132
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	02221-02221	144
Projets relatifs aux thèmes transversaux	0250-02523	148
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	02601-02607	153
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	03001-03606	155
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique	0310-03102	163
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	0320-03203	171
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine	0330-03303	177
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II	0340-03403	184
Projets relatifs aux thèmes transversaux	0350-03523	190
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	03601-03606	195
Grand programme IV - Culture	04001-04607	197
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux	04101-04122	206
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action	04111-04112	206
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement	04121-04122	211
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel	04201-04223	215
IV.2.1 Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	04211-04212	215
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative	04221-04223	218
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement	04301-04321	224
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable	04311-04312	224
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique	04321-04321	227
Projets relatifs aux thèmes transversaux	0450-04522	230
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	04601-04607	235

	Paragraphe	Page
Grand programme V - Communication et information	05001-05606	237
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public	05101-05132	245
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale	0511-05114	245
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation	0512-05123	253
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information	0513-05132	257
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication	05201-05222	262
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias	0521-05212	262
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication	0522-05222	266
Projets relatifs aux thèmes transversaux	0550-05530	270
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	05601-05606	276
Institut de statistique de l'UNESCO	06001-06014	277
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	07001-07003	285
Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux	08001	287
B. Programme de participation	09001-09004	291
C. Services liés au programme	10001-15004	299
Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	11001-11006	299
Chapitre 2 Programme de bourses	12001-12004	302
Chapitre 3 Information du public	13001-13005	303
Chapitre 4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	14001-14005	305
Chapitre 5 Élaboration du budget et suivi de son exécution	15001-15004	308
Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration	16001-20705	311
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)	17001-17010	312
B. Relations extérieures et coopération	18001-18039	314
C. Gestion des ressources humaines	19001-19007	324
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	20001-20705	326
Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs	20101-20103	326
Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier	20201-20204	327
Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications	20301-20306	327
Chapitre 4 Achats	20401-20403	329
Chapitre 5 Conférences, langues et documents	20501-20503	329
Chapitre 6 Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des Bâtiments et des équipements	20601-20606	330
Chapitre 7 Entretien et rénovation des bâtiments du Siège	20701-20705	331
Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts	21001-21004	333
Annexe Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires		335

Section 2 – Appendices

Appendice I	Résumé budgétaire par article principal pour les Titres I à IV du budget pour 2004-2005	342
Appendice II	Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	343
Appendice III	Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action	344
Appendice IV	État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2004-2005	346
Appendice V	Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2004-2005	348
Appendice VI	Résumé de la décentralisation par région - Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires	349
Appendice VII	Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	356
Appendice VIII	Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source de fonds et par région	362
Appendice IX	Plan d'évaluation pour 2004-2005	367

Section 3 – Éléments techniques

Titre I - Politique générale et Direction	T00001-T00002	379
A. Organes directeurs		
B. Direction		
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		

Titre II - Programmes et services liés au programme

A. Programmes		
Grand programme I - Éducation	T100-T160	381
I.1 L'éducation de base pour tous	T100-T117	381
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	T100-T110	381
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	T111-T117	388
I.2 Édifier des sociétés « apprenantes »	T118-T133	393
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	T118-T128	393
I.2.2 Éducation et mondialisation	T129-T133	399
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation		
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)		
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)		
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)		
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		
Projets relatifs aux thèmes transversaux	T134-T160	403

Voir paragraphes
0131-01363
de la Section 1

	Paragraphe	Page
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	T200-T276	409
II.1 Sciences, environnement et développement durable	T200-T238	409
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	T200-T208	409
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	T209-T215	414
II.1.3 Sciences de la terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	T216-T222	418
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	T223-T227	421
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	T228-T238	423
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement	T239-T250	428
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	T239-T247	428
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	T248-T250	434
Projets relatifs aux thèmes transversaux	T251-T276	436
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	T300-T346	441
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique	T300-T304	441
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	T305-T311	444
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine	T312-T318	448
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II	T319-T325	451
Projets relatifs aux thèmes transversaux	T326-T346	454
Grand programme IV - Culture	T400-T448	459
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux	T400-T409	459
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action	T400-T404	459
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement	T405-T409	463
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel	T410-T421	468
IV.2.1 Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	T410-T414	468
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative	T415-T421	469
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement	T422-T429	473
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable	T422-T426	473
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique	T427-T429	475
Projets relatifs aux thèmes transversaux	T430-T448	478

	Paragraphes	Page
Grand programme V - Communication et information	T500-T550	481
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public	T500-T520	481
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale	T500-T508	481
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation	T509-T515	486
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information	T516-T520	488
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication	T521-T530	492
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias	T521-T525	492
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication	T526-T530	494
Projets relatifs aux thèmes transversaux	T531-T550	496
Institut de statistique de l'UNESCO		<i>(voir paragraphes 06001-06014 de la Section I)</i>
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés		<i>(voir paragraphes 07001-07003 de la Section I)</i>
B. Programme de participation		<i>(voir paragraphes 09001-09004 de la Section I)</i>
C. Services liés au programme	T10001	499
Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration	T16001	501
Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts	T21001-T21004	503
Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du programme pour 2004-2005		505
Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO, 2004-2005		

Introduction

A sa 32^e session, la Conférence générale a approuvé un nouveau Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5 approuvé) que je vous présente ci-après sous une forme qui récapitule et intègre toutes les activités arrêtées dans ce cadre par la Conférence générale. Avec le présent Programme et budget s'ouvre une ère nouvelle dans les activités, pour ne pas dire l'histoire, de l'UNESCO : d'un montant de 610 millions de dollars des États-Unis, ce budget s'établit sur la base d'une croissance réelle, pour la première fois depuis plusieurs exercices marqués par une croissance nominale zéro ; de surcroît, il coïncide avec le franchissement d'un grand pas vers le retour à l'universalité de l'Organisation qui accueille en son sein les États-Unis d'Amérique et le Timor-Leste. Le retour des États-Unis d'Amérique, après 18 ans d'absence, a été un événement des plus encourageants qui, à n'en pas douter, imprégnera notre action d'une impulsion et d'une crédibilité nouvelles. Comme je l'ai dit dans mon Introduction au projet de 32 C/5, un plafond budgétaire de 610 millions de dollars offre à l'UNESCO une rare occasion, d'une importance historique, d'affermir son rôle et son rayonnement sur la scène internationale - sentiment manifestement partagé par les États membres.

Le fait que les États membres de l'UNESCO aient approuvé un Programme et budget établi sur la base d'une croissance réelle témoigne du fait que l'Organisation a reconquis son prestige et dispose d'une confiance renouvelée, ce qui s'explique aussi dans une large mesure par la réussite du processus de réforme que l'Organisation a engagé depuis mon élection au poste de Directeur général, en novembre 1999. Comme on l'a souvent dit, la réforme n'est pas un événement, c'est un processus et je m'engage à œuvrer inlassablement pendant le présent exercice pour mener à bien d'autres réformes dans toute une série de domaines et dans le respect d'une stricte rigueur budgétaire.

Le processus de réforme a produit des effets positifs : pour n'en citer qu'un parmi les plus récents, j'ai pu, dès le 26 décembre 2003, valider provisoirement les plans de travail pour l'exécution des activités du 32 C/5 approuvé, qui avaient tous été saisis dans le système SISTER. Ainsi, l'Organisation a été en mesure de commencer à mettre en œuvre le nouveau Programme et budget dès le 1^{er} janvier 2004, ce qui ne s'était jamais produit depuis de nombreuses années. Les spécialistes du programme tout comme les hauts fonctionnaires auront constamment pour mission de suivre la mise au point, l'achèvement et l'exécution de tous les plans de travail, et d'adopter une approche axée sur les résultats.

Tout au long du processus de l'exécution, je compte m'attacher en particulier à assurer un suivi fondé sur les résultats, à respecter une discipline budgétaire, et à trouver des méthodes et modalités d'action nouvelles qui permettront d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité et d'améliorer la cohérence et la visibilité à l'échelon national.

L'efficacité s'exprimera également par une amélioration du ratio des coûts de programme par rapport aux coûts de personnel, une meilleure répartition des ressources entre les programmes et les services de soutien du programme, et une plus forte affectation des ressources humaines aux priorités principales des grands programmes.

Pendant la période visée par le 32 C/5 approuvé, l'Organisation aura notamment pour mission de mieux faire fonctionner la décentralisation, avec plus d'efficacité et de pragmatisme dans la programmation. Aussi bien la Conférence générale que le Conseil exécutif m'ont chargé d'apporter des améliorations ; aussi, je tiens à confirmer que j'ai mobilisé l'ensemble de l'Organisation à cette fin. En premier lieu, la décentralisation substantielle des activités de programme exigée dans le 32 C/5 approuvé est parfaitement respectée et mise en pratique, ce qui fait de nos bureaux hors-siège les pivots de l'action de l'Organisation.

Le 32 C/5 approuvé fait aussi l'objet d'une concentration accrue. En particulier, avec l'effet positif de la croissance réelle, les ressources allouées aux priorités principales des cinq grands programmes et les résultats escomptés ont été ciblés et étoffés. En outre, des ressources supplémentaires liées à la croissance ont été affectées aux domaines suivants : le renforcement de la contribution de l'UNESCO à la réalisation des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ; la réponse aux changements mondiaux : réduire les incertitudes et créer une base de connaissances faisant autorité pour l'eau douce et les océans et pour la bioéthique ; la sauvegarde de la diversité culturelle par l'amélioration des échanges et du dialogue entre les cultures ; le renforcement de la contribution de l'UNESCO à la reconstruction et à la réconciliation dans les zones en situation de conflit et de postconflit (notamment l'Afghanistan, les territoires palestiniens et l'Afrique) ; et le renforcement de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sans compter certaines améliorations envisagées pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme. Pour autant, il faudra repenser le processus de concentration du programme afin de continuer à cibler le choix des priorités principales et l'affectation des ressources budgétaires supplémentaires. Il faudra en effet s'attacher à ne pas gaspiller des ressources prioritaires en les affectant à des activités trop nombreuses.

Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue qu'il est de notre responsabilité d'axer notre action sur les couches de la population qui en ont le plus besoin. C'est ce qui justifie nos efforts en faveur de la réalisation des ambitieux objectifs de développement du Millénaire (MDG) placés en tête des priorités de chaque grand programme. D'après les derniers rapports et indicateurs, la communauté internationale est loin d'avoir créé la dynamique nécessaire pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans la Déclaration du Millénaire de septembre 2000. Qu'il s'agisse de la lutte contre la pandémie de VIH/sida, de l'égalité des chances des filles et des femmes dans le domaine de l'éducation - objectif qui aurait dû être atteint avant 2005 -, de la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015, de la réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement - pour ne citer que quelques-uns des principaux MDG -, la communauté mondiale a pris un retard affligeant, même si quelques pays semblent avoir fait des progrès significatifs mais insuffisants au regard des objectifs fixés. Parallèlement, malgré des progrès décisifs pour résoudre des conflits qui durent depuis des décennies, la paix est encore trop fragile dans de nombreux pays pour que les aspirations légitimes des populations au développement, à la démocratie et à la paix puissent être satisfaites. L'action menée par l'UNESCO pour promouvoir une culture de la paix constituera à cet égard une contribution inestimable.

Le rôle dirigeant incontesté de l'UNESCO dans la mise en œuvre et le suivi du processus de l'éducation pour tous (EPT) est on ne peut mieux attesté tant par la grande considération dont jouit son rapport annuel de suivi sur l'EPT, qui est devenu un outil international de référence, que par la bonne coordination de tous nos partenaires dans ce processus et par la préparation de plans d'EPT pour un nombre croissant de pays. La multiplication des activités extrabudgétaires menées dans ce cadre atteste de la confiance que les donateurs mettent dans la compétence de l'UNESCO, ainsi que de leurs attentes, dans ce domaine qui constitue la priorité principale du grand programme I.

Dans le domaine de l'eau potable et des écosystèmes - priorité principale du grand programme II - l'UNESCO est en train d'acquies progressivement un rang et une réputation analogues grâce au Rapport mondial d'évaluation des ressources en eau, qui constitue un autre nouveau produit de référence. En règle générale, dans le grand programme II comme, en fait, dans tous les autres grands programmes,

on s'attache tout particulièrement à assurer une mise en œuvre intégrale des engagements résultant du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002.

La Conférence générale, par les mesures qu'elle a prises, a accordé tout son soutien au rôle important que l'UNESCO se doit de jouer en matière d'action normative touchant bon nombre de questions d'éthique. L'UNESCO continuera de consacrer beaucoup d'attention et d'efforts à ce domaine, qui constitue la priorité principale du grand programme III.

L'adoption par la Conférence générale de la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'adoption par consensus de la résolution relative à l'opportunité d'élaborer un instrument normatif international sur la diversité culturelle font ressortir le rôle central de l'UNESCO dans la préservation et la défense de la diversité culturelle partout dans le monde, thème qui fait l'objet de la priorité principale du grand programme IV. Si l'on y ajoute le travail remarquable accompli dans le cadre des activités universellement appréciées du Centre du patrimoine mondial, on ne peut que constater que l'UNESCO est sans rivale dans sa fonction d'organisme international chef de file pour toutes les questions culturelles.

Je me félicite aussi de noter que les contributions de l'UNESCO au récent Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont fait l'objet d'éloges généralisés, notamment en raison de notre campagne inlassable en faveur de la liberté d'expression telle qu'elle est consacrée dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de la stratégie consistant à mettre l'accent sur les sociétés du savoir. S'agissant d'autres enjeux du SMSI, tels que la promotion de l'accès à l'information et à la connaissance au service du développement - priorité principale du grand programme V - ainsi que les possibilités offertes par le numérique, les stratégies et approches de l'UNESCO ont été également validées et adoptées. Nous disposons donc d'une assise solide pour poursuivre nos efforts dans la phase qui mène à la seconde partie du SMSI, prévue pour 2005 à Tunis.

La lutte contre le VIH/sida et ses effets dévastateurs est un autre domaine auquel l'Organisation dans son ensemble s'intéresse de plus en plus. L'accent que nous mettons sur l'éducation préventive représente un créneau important dans la campagne menée à l'échelle mondiale pour stopper et inverser le cours de ce fléau. En ma qualité de Président du Comité de coordination des organisations qui coparrainent ONUSIDA jusqu'au milieu de 2004, je ferai tout mon possible pour intensifier et recentrer les efforts combinés du système des Nations Unies.

Dans d'autres domaines où des initiatives sont prises à l'échelle du système, l'UNESCO continuera de jouer un rôle constructif et dynamique. Ceci vaut aussi bien pour le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), dont l'action collective vise à harmoniser les programmes et à améliorer la gestion et les finances dans le système, que pour le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), qui s'emploie à coordonner les efforts de tous les organismes effectivement opérationnels, pour ce qui est tant de leurs politiques et méthodes que de la coordination et la coopération sur le terrain. Ce dernier aspect revêtira une importance particulière pour le nouveau réseau décentralisé de bureaux hors Siège de l'UNESCO, auquel je demande de contribuer dans toute la mesure possible à des actions communes telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), les Bilans communs de pays (CCA), les Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ou les rapports sur les MDG au plan national.

Pendant la Conférence générale, de nombreuses délégations ont également abordé la question de la nécessité d'une réflexion et d'une action face à des défis et menaces nouveaux, souvent incertains, dont le terrorisme international. La résolution historique sur le renforcement du dialogue entre les civilisations, qui privilégie désormais l'action aux plans régional et sous-régional dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, servira de base à l'élaboration d'interventions concrètes et de programmes spécifiques dans plusieurs régions, en tirant parti des compétences plurisectorielles de l'Organisation.

Le renforcement de l'interdisciplinarité constituera incontestablement un autre élément clé à propos duquel nous devons mieux faire. Nous devons exploiter pleinement les possibilités et modalités définies dans le 32 C/5 approuvé - en particulier les projets relevant des deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) - à savoir L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ; et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture à la construction d'une société du savoir - ainsi que les nouveaux axes d'action conjoints introduits pour la première fois dans le 32 C/5 approuvé. Mais il nous faut aussi demeurer ouverts aux nouveaux problèmes et défis, dans la mesure où les besoins des sociétés évoluent rapidement en période de mondialisation et appellent des réponses globales et non sectorielles à courte vue.

Mon engagement à l'égard des États membres de l'UNESCO est clair et net : je continuerai d'œuvrer à la transformation de l'UNESCO en une organisation moderne, efficace et bien gérée, pleinement transparente et responsable, livrant des produits et services de qualité dans les domaines où elle dispose aussi bien d'un mandat que d'un avantage comparatifs incontestés parmi les organismes du système des Nations Unies. A cette fin, je mobiliserai toutes les ressources du Secrétariat - son personnel, qui est le capital le plus précieux de l'Organisation, ses ressources financières tant budgétaires qu'extrabudgétaires et ses réseaux et facilités à l'échelle mondiale, ainsi que ses capacités administratives.



Koïchiro Matsuura

Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005*

La Conférence générale, réunie en sa 32^e session, décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- a) Pour l'exercice financier 2004-2005, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 610 000 000 dollars** se répartissant comme suit :

Article budgétaire	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	
1. Conférence générale	6 135 300
2. Conseil exécutif	7 958 700
Total, Titre I.A	14 094 000
B. Direction	18 378 700
<i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques)</i>	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	3 579 500
TOTAL, TITRE I	36 052 200
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I - Éducation	
I. Personnel	48 215 600
II. Activités :	
I.1 L'éducation de base pour tous	
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	21 692 200
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	14 133 100
I.2 Édifier des sociétés « apprenantes »	
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	4 826 200
I.2.2 Éducation et mondialisation	2 150 900
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux***	1 960 000
Total, Grand programme I	109 869 000

* Résolution adoptée à la 22^e séance plénière, le 17 octobre 2003.

** Les Titres I à IV sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis.

*** Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Article budgétaire	\$
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	
I. Personnel	30 594 300
II. Activités :	
II.1 Sciences, environnement et développement durable	
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 992 500
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	3 013 200
II.1.3 Sciences de la terre : Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	1 374 300
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	811 100
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	4 795 800
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement	
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	5 835 100
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 105 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux***	1 710 000
Total, Grand programme II	58 231 700
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	
I. Personnel	18 343 200
II. Activités :	
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique	3 250 800
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	2 184 600
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine	3 869 700
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II	3 088 600
Projets relatifs aux thèmes transversaux***	2 600 000
Total, Grand programme III	33 336 900
Grand programme IV - Culture	
I. Personnel	33 967 400
II. Activités :	
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux	
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action	3 841 800
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement	1 367 500
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel	
IV.2.1 Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	2 141 300
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative	7 362 900
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement	
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable	1 501 900
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique	1 497 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux***	1 700 000
Total, Grand programme IV	53 380 200
Grand programme V - Communication et information	
I. Personnel	18 454 000
II. Activités :	
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public	
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale	4 240 900
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation	2 236 500
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information	3 641 200
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication	
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias	2 724 700
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication	1 814 100
Projets relatifs aux thèmes transversaux***	2 430 000
Total, Grand programme V	35 541 400

*** Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Article budgétaire	\$
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 215 900
Total, Titre II.A	331 595 100
B. Programme de participation	23 000 000
C. Services liés au programme	
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 164 000
2. Programme de bourses	2 522 600
3. Information du public	14 516 100
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 068 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 154 200
Total, Titre II.C	31 425 300
TOTAL, TITRE II	386 020 400
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	18 511 000
B. Relations extérieures et coopération	23 194 000
C. Gestion des ressources humaines	30 800 300
D. Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège	100 164 800
TOTAL, TITRE III	172 670 100
TOTAL, TITRES I-III	594 742 700
Réserve pour les reclassements	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 757 300
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	610 000 000

Crédits additionnels

- b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement d'unités permanentes hors Siège, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet lors de la session qui suit cette opération.

Engagements de dépenses

- c) Au cours de l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus, conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

Virements de crédits

- d)* Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget.
- e)* Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires.
- f)* Toutefois, dans des cas urgents et particuliers (c'est-à-dire dans des cas imprévisibles et lorsqu'une action immédiate s'impose), le Directeur général peut opérer des virements entre articles en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, lors de la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.
- g)* Une nette distinction doit être faite et respectée entre les affectations de crédits visées au paragraphe *e)* et celles visées au paragraphe *f)*. Pour les virements d'un montant supérieur à 50 000 dollars, des explications détaillées doivent être données au Conseil exécutif au sujet des raisons justifiant ces virements et de l'incidence financière de ceux-ci sur les activités concernées. Les virements affectant la mise en œuvre des priorités approuvées par la Conférence générale doivent être soumis au Conseil exécutif pour approbation préalable.
- h)* Sauf dans le cas du Titre IV du budget, il n'est opéré aucun virement de crédits modifiant de plus de 10 % les montants totaux initialement approuvés pour chaque article budgétaire.
- i)* Les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne feront l'objet d'aucun ajustement par virement de crédits à d'autres titres du budget.

Effectifs

- j)* Les postes établis par classe, prévus pour l'exercice 2004-2005, sont récapitulés à l'appendice V du document 32 C/5. Le Directeur général soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'il envisage d'apporter à cet appendice en ce qui concerne le nombre des postes de la classe D-1 et de rang supérieur. Aux fins du financement des postes prévus à l'appendice V, un montant de 328 846 500 dollars¹ est inclus dans les crédits ouverts au paragraphe *a)* ci-dessus pour les postes établis au Siège et hors Siège ; ce montant ne fera l'objet d'aucun dépassement. Ce montant comprend la COI et le WHC ainsi qu'une réserve pour les reclassements qui a été créée en vue d'accroître la transparence des reclassements et de leur donner un cadre budgétaire.
- k)* Les postes² financés par des allocations financières accordées par l'Organisation, sur décision de la Conférence générale, au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE - 19 postes), à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE - 34 postes), à l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE - 5 postes), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, (ITIE - 3 postes), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, (IESALC - 13 postes), à l'Institut international de

1. Calculé sur la base des postes établis figurant à l'appendice V, compte tenu d'un ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement (lapse factor) de 3 % ; ce chiffre ne tient pas compte du personnel temporaire ni des consultants recrutés pour des périodes de courte durée au titre du budget ordinaire ; il ne tient pas compte non plus des postes financés par des sources extrabudgétaires.

2. Sur la base de la situation existante au moment de l'établissement du document 32 C/5 et sous réserve de tout ajustement que le Directeur général pourrait décider d'apporter sur recommandation des organes directeurs des centres/instituts ou en application des critères définis par le Conseil exécutif, notamment la nécessité d'assurer un meilleur équilibre entre les dépenses de personnel et les coûts de programme.

l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, (IIRCA - 10 postes) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU - 30 postes), ne sont pas inclus dans les postes établis dont il est fait mention au paragraphe *j*) ci-dessus, eu égard au statut juridique particulier de ces institutions.

Contributions

- l*) Les crédits ouverts au paragraphe *a*) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève en conséquence à 610 000 000 dollars.

Fluctuations monétaires

- m*) Le montant des crédits approuvés au paragraphe *a*) ci-dessus étant exprimé en dollars constants au taux de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ce même taux constant. Les écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application du taux constant seront comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. De même, les contributions des États membres en euros seront comptabilisées au taux de change utilisé pour calculer le budget. Les écarts entre les montants des contributions en euros reçus pendant l'exercice financier et enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants calculés sur la base du taux constant seront également comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. Le solde net de tous les gains et pertes de change, y compris ceux mentionnés ci-dessous, subsistant au Fonds général à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

B. Programmes extrabudgétaires

- n*) Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et de particuliers en vue de l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

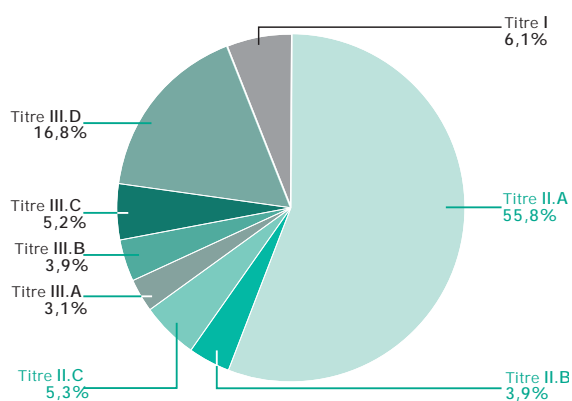
Récapitulation générale des Titres I à IV du budget

Budget ordinaire					Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
Titre	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I Politique générale et direction							
A. Organes directeurs	2 071 000	12 023 000	–	14 094 000	305 800	14 399 800	
B. Direction	15 777 200	2 601 500	–	18 378 700	753 000	19 131 700	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	3 579 500	–	3 579 500	–	3 579 500	
Total, Titre I	17 848 200	18 204 000	–	36 052 200	1 058 800	37 111 000	
TITRE II Programmes et services liés au programme							
A. Programmes	181 790 400	148 244 100	1 560 600	331 595 100	220 844 900	552 440 000	
B. Programme de participation	–	23 000 000	–	23 000 000	–	23 000 000	
C. Services liés au programme	23 204 800	8 220 500	–	31 425 300	4 577 200	36 002 500	
Total, Titre II	204 995 200	179 464 600	1 560 600	386 020 400	225 422 100	611 442 500	
TITRE III Soutien de l'exécution du programme et administratif							
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	3 872 300	531 600	14 107 100	18 511 000	–	18 511 000	
B. Relations extérieures et coopération	18 843 700	4 350 300	–	23 194 000	2 768 000	25 962 000	
C. Gestion et ressources humaines	15 498 200	15 302 100	–	30 800 300	289 000	31 089 300	
D. Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège	66 288 900	33 875 900	–	100 164 800	13 959 900	114 124 700	
Total, Titre III	104 503 100	54 059 900	14 107 100	172 670 100	17 016 900	189 687 000	
Total, Titres I - III	327 346 500	251 728 500	15 667 700	594 742 700	243 497 800	838 240 500	
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	–	1 500 000	–	1 500 000	
TITRE IV Augmentations prévisibles des coûts	7 187 400	6 569 900	–	13 757 300	–	13 757 300	
Total, Titres I - IV	336 033 900	258 298 400	15 667 700	610 000 000	243 497 800	853 497 800	

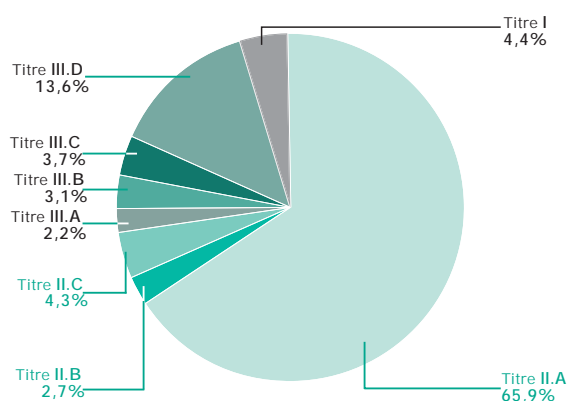
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES (TITRES I-III)

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES



Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité

Budget ordinaire					Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme	Total des crédits 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale (CG)	644 100	5 491 200	–	6 135 300	305 800	6 441 100
2. Conseil exécutif (EXB)	1 426 900	6 531 800	–	7 958 700	–	7 958 700
Total, I.A	2 071 000	12 023 000	–	14 094 000	305 800	14 399 800
B. Direction						
	15 777 200	2 601 500	–	18 378 700	753 000	19 131 700
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies						
	–	3 579 500	–	3 579 500	–	3 579 500
TOTAL, Titre I	17 848 200	18 204 000	–	36 052 200	1 058 800	37 111 000
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME						
A. Programmes						
Secteur de l'éducation (ED)						
Grand programme I	48 215 600	59 056 800	636 600	107 909 000	105 985 200	213 894 200
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 960 000	–	1 960 000	–	1 960 000
Total, ED	48 215 600	61 016 800	636 600	109 869 000	105 985 200	215 854 200
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)						
Grand programme II	30 594 300	25 626 500	300 900	56 521 700	39 250 400	95 772 100
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 710 000	–	1 710 000	–	1 710 000
Total, SC	30 594 300	27 336 500	300 900	58 231 700	39 250 400	97 482 100
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)						
Grand programme III	18 343 200	12 195 500	198 200	30 736 900	32 175 800	62 912 700
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	2 600 000	–	2 600 000	–	2 600 000
Total, SHS	18 343 200	14 795 500	198 200	33 336 900	32 175 800	65 512 700
Secteur de la culture (CLT)						
Grand programme IV	33 967 400	17 497 100	215 700	51 680 200	33 164 600	84 844 800
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 700 000	–	1 700 000	–	1 700 000
Total, CLT	33 967 400	19 197 100	215 700	53 380 200	33 164 600	86 544 800
Secteur de la communication et information (CI)						
Grand programme V	18 454 000	14 448 200	209 200	33 111 400	10 268 900	43 380 300
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	2 430 000	–	2 430 000	–	2 430 000
Total, CI	18 454 000	16 878 200	209 200	35 541 400	10 268 900	45 810 300
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)						
	–	9 020 000	–	9 020 000	–	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)						
	32 215 900	–	–	32 215 900	–	32 215 900
Total, IIA	181 790 400	148 244 100	1 560 600	331 595 100	220 844 900	552 440 000
B. Programme de participation						
	–	23 000 000	–	23 000 000	–	23 000 000
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	2 582 200	581 800	–	3 164 000	–	3 164 000
2. Programme de bourses (FEL)	1 004 000	1 518 600	–	2 522 600	1 393 700	3 916 300
3. Information du public (BPI)	10 386 100	4 130 000	–	14 516 100	2 031 500	16 547 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	5 284 300	1 784 100	–	7 068 400	176 000	7 244 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	3 948 200	206 000	–	4 154 200	976 000	5 130 200
Total, IIC	23 204 800	8 220 500	–	31 425 300	4 577 200	36 002 500
TOTAL, Titre II	204 995 200	179 464 600	1 560 600	386 020 400	225 422 100	611 442 500
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)						
- Siège	3 872 300	531 600	–	4 403 900	–	4 403 900
- Unités hors Siège : Coûts de fonctionnement	–	–	14 107 100	14 107 100	–	14 107 100
B. Relations extérieures et coopération (ERC)						
	18 843 700	4 350 300	–	23 194 000	2 768 000	25 962 000
C. Gestion des ressources humaines (HRM)						
	15 498 200	15 302 100	–	30 800 300	289 000	31 089 300
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège (ADM)						
	66 288 900	33 875 900	–	100 164 800	13 959 900	114 124 700
TOTAL, Titre III	104 503 100	54 059 900	14 107 100	172 670 100	17 016 900	189 687 000
TOTAL, Titres I - III	327 346 500	251 728 500	15 667 700	594 742 700	243 497 800	838 240 500
Réserve pour les reclassements						
	1 500 000	–	–	1 500 000	–	1 500 000
TITRE IV - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS						
	7 187 400	6 569 900	–	13 757 300	–	13 757 300
TOTAL, Titres I - IV	336 033 900	258 298 400	15 667 700	610 000 000	243 497 800	853 497 800

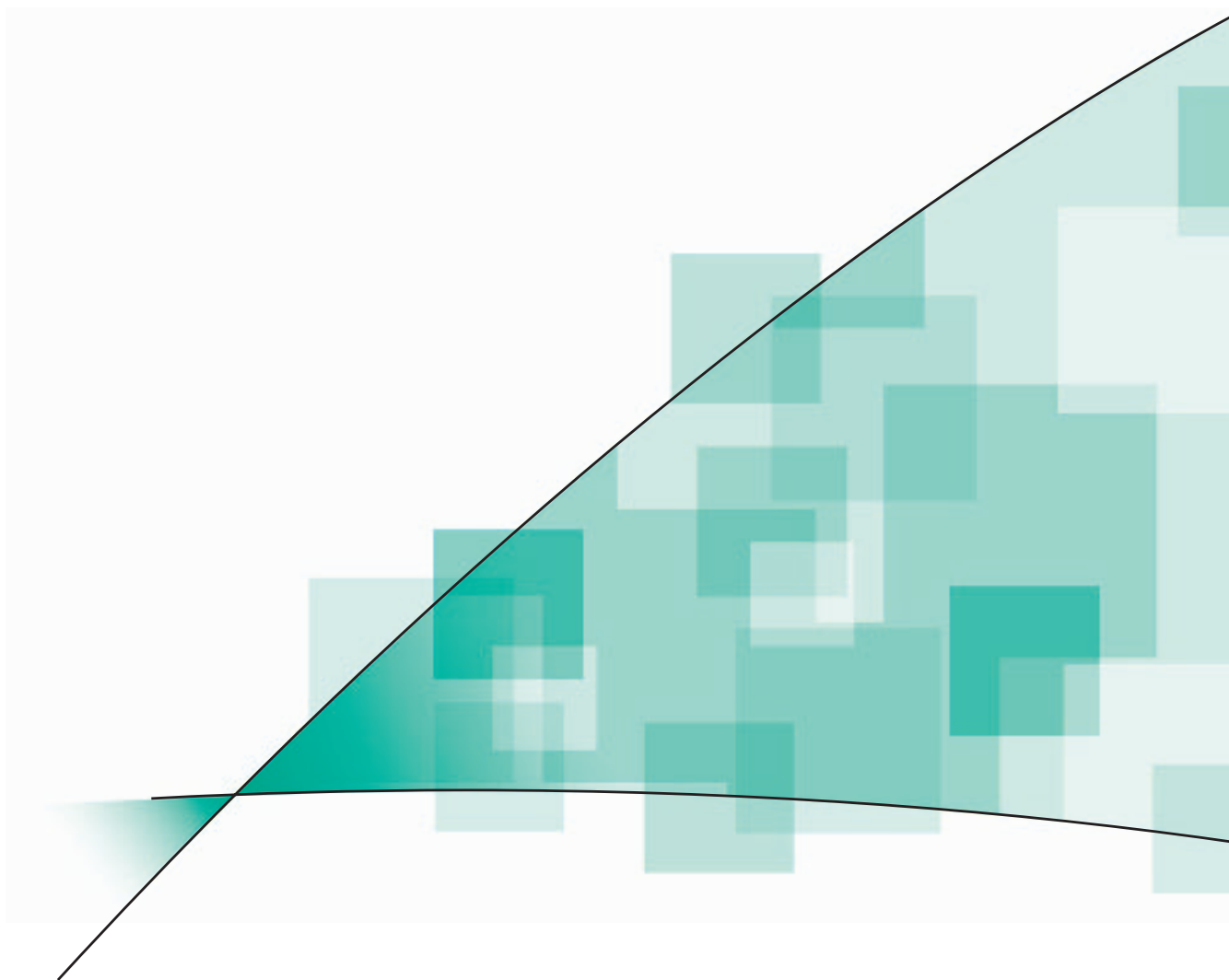
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

SECTION 1

Programme et budget approuvés



Titre I

Politique générale et Direction

00001

Budget ordinaire			Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES	
	Personnel	Activités				
	\$	\$	\$	\$	\$	
A.	Organes directeurs					
	1. Conférence général	644 100	5 491 200	6 135 300	305 800	6 441 100
	2. Conseil exécutif	1 426 900	6 531 800	7 958 700	–	7 958 700
	Total, Titre IA	2 071 000	12 023 000	14 094 000	305 800	14 399 800
B.	Direction					
	3. Direction générale	1 969 100	458 500	2 427 600	–	2 427 600
	4. Cabinet du Directeur général	6 670 200	445 700	7 115 900	341 000	7 456 900
	5. Évaluation et audit	4 192 500	1 311 800	5 504 300	412 000	5 916 300
	6. Normes internationales et affaires juridiques	2 945 400	385 500	3 330 900	–	3 330 900
	Total, Titre LB	15 777 200	2 601 500	18 378 700	753 000	19 131 700
C.	Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	3 579 500	3 579 500	–	3 579 500
	Total, TITRE I	17 848 200	18 204 000	36 052 200	1 058 800	37 111 000

1. Fonds extrabudgétaires autofinancés.

00002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant prévu afin :

- (i) d'organiser au Siège de l'UNESCO la 33^e session de la Conférence générale (octobre-novembre 2005) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2004-2005 ;
- (ii) d'assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
- (iii) de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;

b) à allouer à cette fin un montant de 18 204 000 dollars pour les coûts de programme et de 17 848 200 dollars pour les dépenses de personnel.

00003

Le Titre I couvre les chapitres ci-après relatifs à la Politique générale et à la Direction de l'Organisation :

I. A Organes directeurs

1. Conférence générale
2. Conseil exécutif

I. B Direction

3. Direction générale
4. Cabinet du Directeur général
5. Évaluation et audit
6. Normes internationales et affaires juridiques

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

I. A Organes directeurs

Conférence générale

00101

La Conférence générale tiendra sa 33^e session en octobre-novembre 2005, pour une durée qui n'excèdera pas 17 jours ouvrables.

00102

Conformément à la résolution 32 C/81, le Directeur général fournira toute l'assistance technique dont il aura besoin au Groupe de travail *ad hoc* chargé d'examiner les relations entre les trois organes, qui va être constitué par le Président de la Conférence générale, et utilisera à cette fin des ressources figurant au budget ordinaire ainsi que des ressources extrabudgétaires. Les crédits proposés comprennent les honoraires à verser au Commissaire aux comptes, responsable devant elle de la vérification des comptes relatifs au Programme ordinaire, au PNUD et aux autres programmes extrabudgétaires. Sous réserve de la disponibilité des fonds, et sur la base des estimations actuelles, un montant de 103 800 dollars sera prélevé en 2004-2005 sur les ressources extrabudgétaires pour payer les honoraires dus au Commissaire aux comptes au titre de la vérification des comptes relatifs aux programmes extrabudgétaires autres que le PNUD, et un montant de 202 000 dollars pour les services de personnel du secrétariat de la Conférence générale.

Conseil exécutif

00201

Antécédents. Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règlements ou directives établis par la Conférence générale. D'une part, il étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général, puis les transmet à la Conférence générale avec ses recommandations ; d'autre part, il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celles-ci.

00202

Stratégie. Durant le biennium 2004-2005, les 58 représentants du Conseil exécutif se réuniront deux fois en 2004 et trois fois en 2005, dont une session de très courte durée (2 jours) après la 33^e session de la Conférence générale. Les réunions du Conseil exécutif (Bureau, plénières, commissions et comités) sont planifiées pour une durée de 70 jours.

00203

D'autre part, pour donner suite à la décision 155 EX/5.4 (partie C, par. 22) le Conseil exécutif a décidé de tenir, entre les sessions, des réunions d'information entre les représentants des États membres du Conseil (ou leurs suppléants) qui résident à Paris et le Directeur général.

00204

De plus, les représentants peuvent effectuer des missions aux termes d'une décision prise par le Conseil exécutif. Les représentants qui résident à Paris peuvent entreprendre un voyage de consultation auprès de leur gouvernement, avant ou après chaque session.

I. B Direction

Direction générale

00301

Ce chapitre comprend principalement les postes de directeur général et de directeur général adjoint et les dépenses courantes s'y rapportant.

Cabinet du Directeur général

00401

Le Cabinet du Directeur général assure le fonctionnement de son Cabinet et coordonne les services centraux de l'Organisation. Les services centraux englobent les fonctions suivantes : coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR), information du public (BPI), planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP), élaboration du budget et suivi de son exécution (BB), gestion et coordination des unités hors Siège (BFC) et gestion des ressources humaines (HRM). Dans son domaine de compétence, chacune de ces unités mène des activités et fournit des avis et des services à la Direction générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'en augmenter le plus possible l'impact.

Évaluation et audit

00501

Antécédents. Toutes les fonctions de contrôle interne au sein de l'Organisation sont assurées par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) créé en février 2001. Ces fonctions recouvrent l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et les autres formes d'aide apportée à la direction pour améliorer le fonctionnement de l'UNESCO. Par ses fonctions et sa structure, IOS est indépendant des principaux dispositifs de contrôle et de reddition de comptes et relève directement du Directeur général.

00502

Stratégie. IOS donne au Directeur général une garantie indépendante et objective, ainsi que des études et avis systématiques conçus pour apporter une valeur ajoutée et une amélioration à la conception et à l'exécution du programme ainsi qu'aux opérations de l'Organisation. IOS s'efforce de déterminer si, dans l'Organisation, le réseau des processus de maîtrise des risques, de gestion fondée sur les résultats, de contrôle et de gouvernance, conçu et représenté par la direction, fonctionne convenablement.

00503

Pour s'acquitter convenablement de ses responsabilités, IOS veillera d'abord à ce que l'Organisation dispose d'un mécanisme global de gestion des risques pour pouvoir contrôler, mesurer et définir en temps utile les principaux risques qui peuvent peser sur l'exécution du programme de l'UNESCO et sur ses opérations. Quand les principaux risques auront été recensés, il faudra que le personnel participant aux activités de contrôle interne, notamment le personnel d'IOS, dispose de ressources suffisantes ainsi que d'outils et de méthodes appropriés pour évaluer et analyser le fonctionnement des processus de gestion en place. A cet égard, les activités de développement interne d'IOS viseront en grande partie à renforcer de manière continue les instruments d'audit et d'évaluation. Le développement des techniques d'auto-évaluation chez les administrateurs renforcera les capacités du personnel et suscitera une culture de responsabilité au sein de l'Organisation. On insistera beaucoup aussi sur la prévention par la participation active d'IOS à la formation du personnel et à la diffusion de synthèses de données et de bonnes pratiques qui contribueront à la conception des programmes et aux opérations. Cette méthode vise aussi à faire en sorte que les intéressés soient parties prenantes dans les résultats des activités d'audit et d'évaluation.

00504

La stratégie consiste en grande partie à veiller à ce que des mesures soient prises en cas de malversations présumées (escroquerie, gaspillage, abus d'autorité), et que des efforts soient entrepris pour promouvoir un environnement professionnel éthique. Une fois les activités de contrôle interne lancées, il s'agit de faire en sorte qu'elles confèrent une valeur ajoutée à l'Organisation en s'assurant que les recommandations sont convenablement mises en œuvre en temps utile. Enfin, elle prévoit un mécanisme pour évaluer dans quelle mesure les activités de contrôle ont pour effet d'améliorer la qualité d'ensemble de l'exécution des programmes et des opérations de l'UNESCO.

00505

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Création et mise en œuvre d'un mécanisme chargé de suivre régulièrement et de mesurer les risques que court l'Organisation et de définir les priorités du contrôle interne ;
- ◆ Bilan régulier des méthodes et des outils généraux d'audit et d'évaluation et amélioration de ceux-ci en fonction des risques nouveaux ;
- ◆ Élaboration d'outils d'auto-évaluation et adoption de ceux-ci en vue de leur utilisation par la direction ;
- ◆ Préparation et publication du 33 C/3 ;
- ◆ Lancement d'activités de renforcement des capacités au sein de l'Organisation ;
- ◆ Fonctionnement efficace du système de dénonciation des malversations présumées ;
- ◆ Réalisation d'un contrôle externe d'assurance de qualité des fonctions d'IOS ;
- ◆ Traduction en termes de plans précis des évaluations indicatives figurant dans le Plan de travail à moyen terme en matière d'évaluation (2002-2007) (165 EX/19, annexe II), et mise en train d'évaluations ;
- ◆ Vérification des domaines fonctionnels à haut risque au Siège repérés à la suite d'une évaluation des risques et d'un examen ;
- ◆ Vérification de tous les bureaux hors Siège et mise en place d'un cycle de vérification de trois ans pour chaque bureau hors Siège ;
- ◆ Mise en application intégrale et utilisation d'un logiciel d'application spécialisé pour suivre et analyser divers résultats et recommandations en matière de contrôle interne ;
- ◆ Bilan et achèvement de la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'exercice précédent en matière d'audit et d'évaluation ;
- ◆ Soutien apporté à la direction pour l'aider à faire face aux principaux risques structurels, notamment examen de la structure des bureaux hors Siège et des principaux processus d'organisation ;
- ◆ Mise en place et utilisation d'un mécanisme pour évaluer l'impact des activités de contrôle entreprises par IOS.

Normes internationales et affaires juridiques

00601

Antécédents. L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service central qui relève directement du Directeur général. Les responsabilités de cet Office sont les suivantes : (i) donner des avis à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à différentes réunions convoquées par l'UNESCO ; (ii) étudier les questions juridiques concernant notamment l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif et des textes statutaires et réglementaires de l'Organisation ainsi que des modifications qui leur sont apportées, le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation, la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que des contrats auxquels l'Organisation est partie, l'exécution du programme de l'activité de l'Organisation en général ; (iii) représenter l'Organisation devant le Conseil d'appel, le Tribunal administratif de l'OIT et les autres juridictions ; (iv) contribuer à l'exercice des fonctions de dépositaire du Directeur général en matière de traités internationaux et prêter son concours à l'élaboration, à la formulation, à l'adoption ou à la révision d'instruments normatifs internationaux, ainsi qu'à la mise en œuvre des procédures de supervision et d'application de ces instruments ; (v) assurer le Secrétariat du Comité sur les conventions et recommandations dans le cadre de la procédure définie par le Conseil exécutif dans sa décision 104 EX/3.3 pour l'examen des communications relatives à l'exercice des droits de l'homme relevant des domaines de compétence de l'UNESCO et apporter le soutien juridique nécessaire dans le cadre de l'examen de toutes questions relatives à l'application des textes normatifs de l'UNESCO qui lui sont confiées par le Conseil exécutif y compris les rapports périodiques des États membres sur l'application des conventions et recommandations ; (vi) assurer le Secrétariat du Comité de vérification des pouvoirs et du Comité juridique de la Conférence générale.

00602

Stratégie. L'Office continuera de protéger les intérêts de l'Organisation et concentrera ses efforts autour des trois axes principaux suivants : (i) veiller à l'observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation ; (ii) renforcer sa contribution dans le cadre de l'action normative et de la promotion de l'accès aux instruments normatifs de l'UNESCO ; (iii) améliorer la sécurité juridique des activités menées par l'Organisation.

00603

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure protection des droits de l'Organisation, en particulier ses privilèges et immunités ;
- ◆ Réduction des risques de mise en cause de la responsabilité de l'Organisation et des cas de non-respect de ses règles, règlements et procédures ;
- ◆ Assistance accrue au titre de la mise à jour des règles, règlements et procédures de l'Organisation afin d'améliorer son processus décisionnel ;
- ◆ Renforcement de l'assistance et des conseils aux secteurs et bureaux hors Siège ;
- ◆ Assistance fournie en vue de l'élaboration et du suivi des textes normatifs de l'UNESCO ;
- ◆ Élargissement et amélioration des avis juridiques destinés aux activités de normalisation et de programmation ;
- ◆ Création d'un site Internet avec des différentes conventions et recommandations ainsi que de la liste des États parties et les éventuelles déclarations et réserves et la mise à jour des recueils intitulés *Les textes normatifs de l'UNESCO* ;
- ◆ Mise en place d'un système de recherche documentaire et de classement des avis en vue d'accroître l'efficacité et la promptitude des services de conseil ;
- ◆ Intensification de l'informatisation des outils de travail de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques en vue d'accroître l'efficacité et les délais de livraison des services de conseil et d'assistance qu'il dispense.

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies¹

00801

En tant qu'élément du système des Nations Unies et conformément aux accords conclus qui comportent notamment des arrangements financiers et budgétaires appropriés, l'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement des organes ci-après, financés en commun :

- Commission de la fonction publique internationale
- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des questions de gestion (HLCM - anciennement CCQA)
 - ▶ Réseau Gestion des ressources humaines (anciennement (CCQA) (PER))
 - ▶ Réseau Finance et budget (anciennement CCQA (FB))
 - ▶ Activités de coordination relatives aux TIC (anciennement CCSI)
- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé du programme (HLCP - anciennement CCQPO)
- Corps commun d'inspection des Nations Unies
- Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par l'ONU (UNSECOORD)
- Sécurité des fonctionnaires hors Siège
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (Tribunal de l'OIT)
- Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition (SCN)
- Plan d'assurance contre les actes de malveillance

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ En concertation avec les autres institutions du système des Nations Unies qui participent aux activités des mécanismes communs, l'UNESCO continuera d'étudier les moyens de réduire la contribution financière des institutions participantes.

1. Le montant de 3 579 500 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation ayant valeur indicative. La contribution effective de l'UNESCO aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies sera seulement connue lorsque les différents organes auront fixé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler.

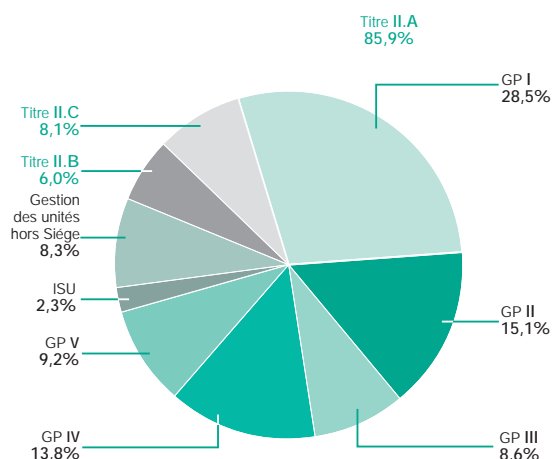
Titre II

Programmes et services liés au programme

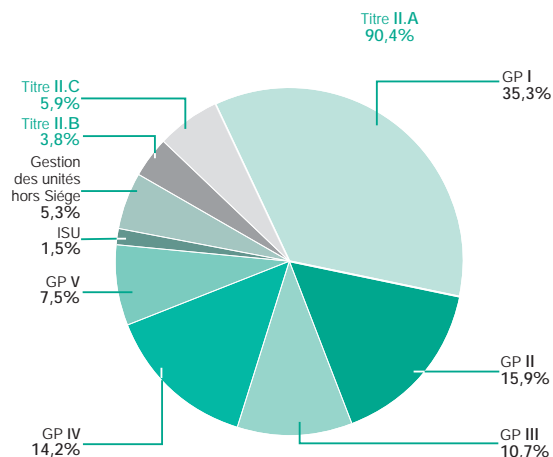
Budget ordinaire				Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II.A Programmes						
GP I Éducation	48 215 600	61 016 800	636 600	109 869 000	105 985 200	215 854 200
GP II Sciences exactes et naturelles	30 594 300	27 336 500	300 900	58 231 700	39 250 400	97 482 100
GP III Sciences sociales et humaines	18 343 200	14 795 500	198 200	33 336 900	32 175 800	65 512 700
GP IV Culture	33 967 400	19 197 100	215 700	53 380 200	33 164 600	86 544 800
GP V Communication et information	18 454 000	16 878 200	209 200	35 541 400	10 268 900	45 810 300
Institut de statistique de l'UNESCO	-	9 020 000	-	9 020 000	-	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 215 900	-	-	32 215 900	-	32 215 900
Total, Titre II.A	181 790 400	148 244 100	1 560 600	331 595 100	220 844 900	552 440 000
II.B Programme de participation	-	23 000 000	-	23 000 000	-	23 000 000
II.C Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 582 200	581 800	-	3 164 000	-	3 164 000
2. Programme de bourses	1 004 000	1 518 600	-	2 522 600	1 393 700	3 916 300
3. Information du public	10 386 100	4 130 000	-	14 516 100	2 031 500	16 547 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 284 300	1 784 100	-	7 068 400	176 000	7 244 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	3 948 200	206 000	-	4 154 200	976 000	5 130 200
Total, Titre II.C	23 204 800	8 220 500	-	31 425 300	4 577 200	36 002 500
TOTAL, TITRE II	204 995 200	179 464 600	1 560 600	386 020 400	225 422 100	611 442 500

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (Budget ordinaire + Ressources extrabudgétaires)



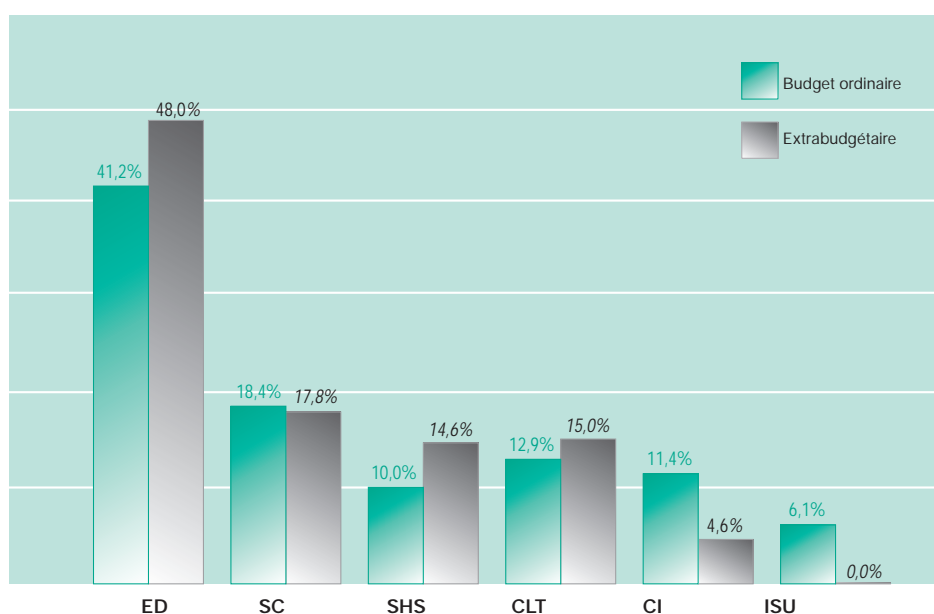
Titre II.A - Programmes

Récapitulation des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Budget ordinaire		Programme			Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
		Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
II.A	Programmes						
GP I	Éducation	48 215 600	61 016 800	636 600	109 869 000	105 985 200	215 854 200
GP II	Sciences exactes et naturelles	30 594 300	27 336 500	300 900	58 231 700	39 250 400	97 482 100
GP III	Sciences sociales et humaines	18 343 200	14 795 500	198 200	33 336 900	32 175 800	65 512 700
GP IV	Culture	33 967 400	19 197 100	215 700	53 380 200	33 164 600	86 544 800
GP V	Communication et information	18 454 000	16 878 200	209 200	35 541 400	10 268 900	45 810 300
	Institut de statistique de l'UNESCO	-	9 020 000	-	9 020 000	-	9 020 000
	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 215 900	-	-	32 215 900	-	32 215 900
Total, Titre II.A		181 790 400	148 244 100	1 560 600	331 595 100	220 844 900	552 440 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES





Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme I

Éducation



GRAND PROGRAMME I

Éducation

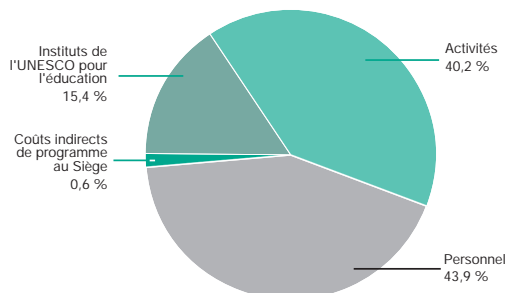
01001

	Budget ordinaire			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Programme					
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme I	48 215 600	61 016 800	636 600	109 869 000	105 985 200	215 854 200

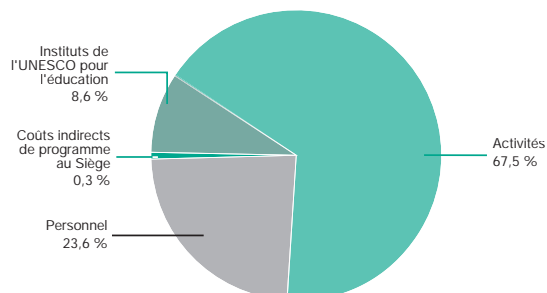
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

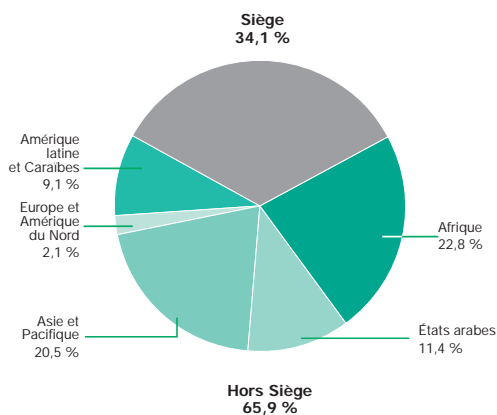


01002

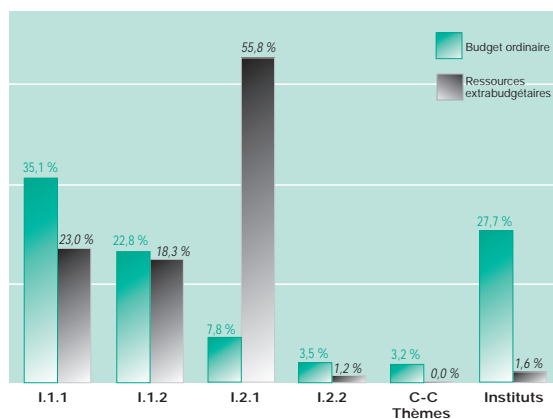
Grand programme I		Budget ordinaire activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme I.1	L'éducation de base pour tous			
	Sous-programme I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	21 413 000	23 735 700	45 148 700
	Sous-programme I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	13 906 300	18 876 000	32 782 300
	Total, Programme I.1	35 319 300	42 611 700	77 931 000
Programme I.2	Édifier des sociétés « apprenantes »			
	Sous-programme I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	4 737 800	57 687 500	62 425 300
	Sous-programme I.2.2 Éducation et mondialisation	2 108 700	1 281 000	3 389 700
	Total, Programme I.2	6 846 500	58 968 500	65 815 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
	Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 591 000	–	4 591 000
	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 100 000	1 374 000	6 474 000
	Institut de l'UNESCO pour l'éducation	1 900 000	391 000	2 291 000
	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 100 000	–	1 100 000
	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	2 000 000	–	2 000 000
	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 200 000	–	2 200 000
	Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 891 000	1 765 000	18 656 000
D	Projets relatifs aux thèmes transversaux			
	♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	820 000	–	820 000
	♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 140 000	–	1 140 000
	Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 960 000	–	1 960 000
32 C/5 - Total activités, Grand programme I		61 016 800	103 345 200	164 362 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS-SIÈGE
(non compris BIE, IPE, IUE, ITIE, IIRCA et IESALC)



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Éducation

01003 Le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation a pour principal objet d'assurer l'Éducation pour tous (EPT), l'expression étant prise dans son sens le plus large : éducation pour tous, à tous les niveaux, tout au long de la vie. L'éducation est le fondement de l'épanouissement personnel, de la croissance économique et de la cohésion sociale. C'est un élément décisif pour lutter contre la pauvreté et assurer un développement durable. Le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar, a défini en six objectifs l'action à mener pour atteindre ce but. Deux de ces objectifs, la généralisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015 et l'instauration de la parité filles-garçons à l'école d'ici à 2005, sont aussi des objectifs de développement pour le Millénaire fixés par l'ONU.

01004 Trois éléments définissent le contexte dans lequel s'inscrit cet effort. Le premier est la série des trois objectifs stratégiques adoptés dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007), à savoir : promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme ; améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées ; et promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation.

01005 Les cinq fonctions principales de l'UNESCO constituent le deuxième élément de ce contexte. L'Organisation doit être un laboratoire d'idées, un organisme normatif, un centre d'échange d'information, un organisme de développement des capacités dans les États membres et un catalyseur pour la coopération internationale.

01006 La fonction de catalyseur de la coopération internationale est particulièrement manifeste dans le cas de ce programme puisque l'UNESCO est chargée de coordonner le mouvement mondial pour la réalisation de l'EPT. Depuis 2000, elle a noué des liens étroits et fructueux avec quatre groupes essentiels de parties prenantes : les gouvernements des pays en développement, les organismes multilatéraux, la société civile et les organismes de développement bilatéraux. L'UNESCO et les autres institutions ont ainsi pu déployer une action complémentaire, chacune s'en tenant à ses domaines de compétence, où elle jouit d'un avantage comparatif.

01007 La contribution de ce programme de l'UNESCO (programmes I.1 et I.2) à la réalisation de l'EPT comprend deux parties. Tout d'abord, au titre du programme I.1, consacré à la priorité principale et représentant près de 79 % du budget des activités du programme (non compris les projets relevant de thèmes transversaux et les 6 instituts pour l'éducation), contre 67 %, dans le 31 C/5 approuvé, l'UNESCO aidera les États membres à avancer sur la voie de la réalisation des six objectifs clés, axés sur l'éducation primaire, la parité entre les sexes, la protection et l'éducation de la petite enfance, les compétences nécessaires dans la vie courante, l'éducation des adultes et la qualité.

01008 En ce qui concerne le premier degré, l'UNESCO met l'accent sur l'éducation en tant que droit de la personne humaine et aide les pays à mettre en œuvre leurs

plans visant à élargir l'accès à l'éducation et à assurer une éducation de base pour tous. Grâce au soutien technique fourni aux États membres par les réseaux régionaux, l'UNESCO continuera à promouvoir les programmes de l'EPT, en particulier dans les pays de l'E-9 et en Afrique subsaharienne. La procédure accélérée de financement de l'EPT, lancée à la réunion du Comité du développement de la Banque mondiale en avril 2002, est directement axée sur cet objectif.

01009 Le programme d'action adopté à Dakar prône l'instauration de la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015. Les efforts de l'UNESCO visant à aider les États membres à atteindre ces objectifs consistent notamment à les conseiller sur les moyens d'éliminer les inégalités entre les sexes et à les encourager à élaborer des programmes et des matériels d'étude qui tiennent compte de ces préoccupations. L'UNESCO est partie prenante de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.

01010 D'innombrables preuves montrent que la protection et l'éducation de la petite enfance sont le plus sûr garant d'une scolarité réussie; pourtant peu de pays font cas de cette observation. L'UNESCO a pour rôle de fournir des conseils pratiques sur les moyens de remédier à cette situation.

01011 Le fait que l'on ne parle plus d'alphabétisation au singulier mais au pluriel témoigne du caractère multiforme de cette activité dans le monde contemporain et de ses liens étroits avec les compétences indispensables à la vie courante. L'UNESCO a pour principale tâche de conduire et de coordonner la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), dont les deux premières années seront axées sur la parité entre les sexes. Sur les trois objectifs quantitatifs de Dakar, celui qui consiste à réduire de moitié le taux d'analphabétisme des adultes d'ici à 2015 sera, compte tenu des tendances actuelles, le plus difficile à atteindre.

01012 L'UNESCO a été créée en partant du principe que l'éducation de l'humanité à la justice, la liberté et la paix était indispensable à la dignité de l'être humain. Pour le programme en question, cela signifie qu'il faut promouvoir une éducation permettant d'apprendre à vivre ensemble en harmonie, à se montrer tolérants les uns envers les autres et à respecter la vie et les droits de l'être humain. L'UNESCO s'efforce d'encourager le dialogue culturel et de créer avec ses partenaires une vision commune élargie de ce que doit être une éducation de qualité en tant que fondement de la sécurité humaine. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable sera un moyen décisif d'assurer la réalisation de ce programme.

01013 Enfin, tout en aidant les États membres à tendre vers ces six objectifs, l'UNESCO accordera une attention particulière au rôle de l'éducation dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida et la prise en charge de ses conséquences. On ne peut instaurer l'EPT que si l'on freine la propagation de cette maladie. Dans beaucoup de pays, celle-ci a déjà détruit le fruit de nombreuses années d'efforts soutenus déployés dans le domaine de l'éducation.

01014 La deuxième partie de la contribution de l'UNESCO à la réalisation de l'EPT a trait au rôle que l'Organisation a été chargée de jouer dans la coordination mondiale du mouvement en faveur de l'Éducation pour tous. La réalisation des objectifs de l'EPT exige des partenariats et des approches intégrées. Au niveau national, l'UNESCO s'occupe de promouvoir l'élaboration de politiques et la prise

de décisions fondées sur des données factuelles et elle aide les pays à planifier leur progression vers l'EPT et à intégrer leur travail de planification dans le Cadre de développement défini par les Nations Unies. L'UNESCO continuera à accorder une attention particulière aux pays où les besoins sont les plus pressants, notamment ceux d'Afrique subsaharienne et du groupe de l'E-9. Elle travaillera également en étroite collaboration avec d'autres institutions internationales, notamment la Banque mondiale, pour s'assurer que la « procédure accélérée » apporte une assistance efficace et durable aux pays qui en ont besoin.

01015 Au niveau international, outre la coordination des mécanismes de financement et d'autres initiatives concernant l'EPT, l'UNESCO a un rôle de promotion à jouer pour maintenir la dynamique et l'engagement politiques au sein de la communauté internationale. Dans la vision intégrée de l'EPT qu'elle s'attache à promouvoir au niveau international, l'UNESCO établit une relation entre l'EPT et les objectifs de développement du Millénaire. La promotion est la fonction essentielle du Groupe de haut niveau sur l'EPT que le Directeur général réunit chaque année. Le *Rapport indépendant de suivi de l'EPT dans le monde*, établi chaque année, offre au Groupe un tremplin pour son rôle de promotion. Ce rapport a pour mission de fournir une analyse approfondie du développement de l'éducation dans le monde, une évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des six objectifs de l'EPT et des observations sur la mesure dans laquelle les engagements internationaux pris à Dakar sont tenus. Chaque rapport aura en outre un thème spécial.

01016 L'éducation est au centre du développement social et humain contemporain. Ce constat amène de nombreuses institutions internationales et bilatérales à centrer leurs efforts sur des aspects particuliers de l'éducation dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat. L'UNESCO s'est toujours distinguée par l'adoption d'une vision large et holistique de l'éducation sous toutes ses formes et à tous les niveaux, qu'incarne l'éducation tout au long de la vie. Aussi l'Organisation complète-t-elle l'effort primordial consacré à l'éducation de base pour tous par d'autres activités prioritaires qui portent sur d'autres degrés de l'enseignement et des préoccupations majeures des États membres, et qui concourent aussi de manière décisive à la réalisation des objectifs de l'EPT.

01017 Pendant l'exercice 2004-2005, l'UNESCO aidera les États membres à relever deux défis communs à la plupart d'entre eux. Le premier a trait à l'enseignement secondaire. Alors que l'éducation primaire est le fondement du développement, pour assurer un progrès économique et social rapide, il faut qu'une bonne proportion d'enfants mènent jusqu'à leur terme des études secondaires. Maintenant que l'objectif de généralisation de l'éducation primaire commence à être atteint, les pays doivent se tourner vers ce défi considérable. En outre, même les pays où le taux de scolarisation secondaire est déjà élevé font état de graves tensions dans ce degré de l'enseignement. Ce qui n'est pas pour surprendre si l'on considère que les jeunes, de par leur extrême sensibilité, sont les premiers à détecter les nouvelles tendances dans un monde qui évolue rapidement.

01018 L'activité de l'UNESCO dans le secondaire est concentrée sur trois domaines. Premièrement, il y a la réforme de l'enseignement secondaire général visant à l'élargir, à le diversifier et à l'améliorer. Deuxièmement, l'état et le statut de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sont un motif de préoccupation dans la plupart des régions du monde. La Recommandation révisée concernant l'enseignement

technique et professionnel (2001) est à cet égard un outil précieux pour les pays qui ont à faire face aux conséquences des mutations de leur économie. Troisièmement, malgré la croissance de l'industrie basée sur la science et la technologie de plus en plus complexe qui sous-tend les sociétés modernes, les jeunes se détournent, semble-t-il, des carrières scientifiques et techniques et des études qui y préparent. Une action concertée des secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles permettra d'examiner la situation et d'aider les États membres à élaborer des solutions ciblées.

01019 L'enseignement supérieur préoccupe aussi beaucoup d'États membres, tant développés qu'en développement. Les mêmes questions de réforme, expansion, diversification et amélioration de la qualité qui se posent pour l'enseignement secondaire sont à l'ordre du jour ici aussi. Conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (WCHE, 1998) et de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (WCHE +5, 2003), l'UNESCO continuera d'aider les États membres à réformer leurs systèmes d'enseignement supérieur.

01020 L'impact de la mondialisation sur l'enseignement supérieur est une question particulière où certains voient une chance et d'autres une menace. Le développement de l'éducation sans frontières, favorisé par les technologies de l'enseignement à distance, l'essor de la prestation de services à but lucratif et la perspective de conclusion d'accords sur la libéralisation du commerce dans l'enseignement supérieur par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, sont les principaux aspects de cette question. L'UNESCO apparaît désormais comme un forum naturel et universel de discussion sur ces questions, fonction officialisée par la création de son Forum mondial pour l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur. En outre, l'UNESCO joue depuis longtemps un rôle de dépositaire des conventions régionales sur la reconnaissance des grades, des diplômes et des titres de l'enseignement supérieur et la mise à jour de ces instruments sera une composante essentielle de son activité dans ce domaine.

01021 L'enseignement supérieur a notamment pour mission très importante d'éduquer et de former les enseignants. Le monde est confronté à une crise dans ce domaine. Les pays industrialisés, en raison de facteurs démographiques, connaissent une grande vague de départs à la retraite. Dans les pays en développement, l'expansion et l'amélioration des systèmes éducatifs que suppose la progression vers l'EPT, vont générer une immense demande d'enseignants nouveaux. Enfin, le VIH/sida est en train de décimer la profession dans certains pays. Ces facteurs combinés font que l'on estime entre 10 et 35 millions la demande de nouveaux enseignants dans le monde au cours des dix prochaines années. L'UNESCO s'efforcera d'aider les pays à y faire face en renforçant les institutions de formation des enseignants, notamment en Afrique, et en assurant la promotion de systèmes de formation et de recyclage des enseignants, en vraie grandeur, faisant appel aux technologies et selon des modalités plus souples.

01022 Enfin, bien qu'elle intervienne beaucoup en amont en apportant des avis et un soutien aux décideurs, l'UNESCO a aussi une importante fonction en aval et les trois réseaux éducatifs qu'elle a créés jouent un rôle essentiel à cet égard. Il s'agit du réseau du Système des écoles associées (ReSEAU), qui relie entre elles 7 000 écoles dans le monde, le Réseau UNEVOC, qui apporte un soutien à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels dans 136 pays, et le programme UNITWIN/chaires

UNESCO qui couvre 113 pays. Les trois concourent à l'accomplissement des fonctions de laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités dans les États membres et catalyseur de la coopération internationale.

01023 Pour atteindre les objectifs du grand programme I, le Secteur de l'éducation opérera les ajustements nécessaires pour déployer son personnel selon les domaines prioritaires du programme. Des programmes de formation périodique seront mis en place pour s'assurer que les compétences et connaissances professionnelles du personnel sont dûment actualisées et perfectionnées.

01024 Le plan d'action du grand programme I vise à donner effet aux résolutions 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la Conférence générale dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants, des programmes de chaque institut d'éducation de l'UNESCO et des Projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 01110, 01120, 01210, 01220, 01310, 01320, 01330, 01340, 01350, 01360, 01500) ainsi qu'aux résolutions mentionnées ci-après :

- 9 Élaboration d'une convention internationale contre le dopage dans le sport
- 10 Enseignement supérieur et mondialisation : promouvoir la qualité et l'accès à la société du savoir pour favoriser le développement durable
- 11 Création d'un Centre régional pour la planification de l'éducation dans les Émirats Arabes Unis sous l'égide de l'UNESCO
- 12 Statuts du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)
- 13 Amendements aux Statuts de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)
- 47 Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi
- 54 Application de la résolution 31 C/43 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient aussi compte des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 49 à 70, 72, 74 à 78

L'éducation de base pour tous

01101

Activités

● Budget ordinaire	35 319 300 \$
Décentralisation	67,3 %
● Extrabudgétaire	42 611 700 \$
Total, Activités	77 931 000 \$

En 1946, les États membres ont inscrit l'attachement à l'éducation de tous dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO. Un demi-siècle plus tard, cet objectif fondamental continue de se dérober. Au cours des années 90, en effet, 41 pays s'en sont éloignés. En 2000, plus de 160 pays, réunis à Dakar, ont réaffirmé leur volonté de faire de l'Éducation pour tous (EPT) une réalité et ont fixé à cet effet des objectifs et des délais précis assortis d'une stratégie d'action.

Les participants au Forum de Dakar ont prié l'UNESCO de coordonner l'action menée au niveau international pour progresser vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Le programme I.1 est expressément axé sur cette tâche qui est désormais une fonction essentielle du programme relatif à l'éducation. Le sous-programme I.1.1 vise la réalisation des six objectifs de l'EPT et englobe la contribution apportée par l'UNESCO à la lutte contre la pandémie de VIH/sida et à l'atténuation de ses effets sur les systèmes éducatifs.

Pour faciliter la réalisation des objectifs de l'EPT, l'UNESCO soutiendra pleinement des initiatives qui focalisent l'attention et les énergies sur des objectifs précis, notamment des programmes phares de l'EPT tels que l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles. L'Organisation collaborera également avec l'UNICEF dans le cadre de son programme accéléré de promotion de la parité entre les sexes dans 25 pays. L'UNESCO a été nommée chef de file à la fois pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Le sous-programme I.1.2 soutient les stratégies de mise en œuvre de l'EPT à tous les niveaux. L'UNESCO et ses partenaires internationaux ont progressé de façon satisfaisante pour ce qui est de coordonner leurs activités au cours de l'exercice 2002-2003. Le Groupe de haut niveau sur l'EPT, qui se réunit chaque année à l'invitation du Directeur général, mène une action de sensibilisation de plus en plus importante. Le *Rapport de suivi sur l'EPT dans le monde*, publication annuelle indépendante faisant désormais autorité auprès de l'ensemble des partenaires, est l'un des importants moyens dont dispose l'Organisation pour maintenir la volonté d'agir. L'UNESCO collabore étroitement avec la Banque mondiale et avec d'autres partenaires à la mise en œuvre de l'initiative de financement accéléré de l'enseignement primaire universel. Cette initiative est une matérialisation du concept de pacte de développement introduit par la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002). Elle sera l'un des principaux moyens de s'acquitter de la promesse faite à Dakar selon laquelle aucun pays disposant d'un plan crédible et souhaitant sérieusement atteindre les objectifs de l'EPT ne verra ses efforts contrariés par un manque de ressources. L'UNESCO préconisera une application plus souple des critères de la FTI afin de permettre aux pays qui risquent fort de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT et à ceux qui sont le plus dans le besoin de bénéficier d'une aide dans le cadre de cette initiative, et elle aidera à établir des plans rationnels d'EPT propres à mobiliser le soutien financier à ces pays.

L'UNESCO renforcera son soutien aux pays où les effectifs et les taux de rétention des filles dans l'enseignement primaire et secondaire sont faibles, où le taux d'analphabétisme des adultes est élevé et où les conditions d'enseignement sont médiocres.

S'appuyant, notamment, sur ces initiatives, l'UNESCO et ses partenaires contribueront à la réalisation, au cours de l'exercice 2004-2005, d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans de nombreux pays.

I.1.1 - L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés

0111

Activités

● Budget ordinaire	21 413 000 \$
Décentralisation	68,9 %
● Extrabudgétaire	23 735 700 \$
Total, Activités	45 148 700 \$

0110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de soutenir l'action menée par les États membres pour garantir le droit à l'éducation, en particulier aux filles, pour offrir à tous l'égalité des chances dans l'enseignement primaire et secondaire, et pour améliorer la qualité de l'éducation ;
 - (ii) de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle, en particulier celles des femmes et des filles, en mettant l'accent sur le rôle moteur qui incombe à l'Organisation dans la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) ;
 - (iii) de promouvoir une nouvelle approche de l'éducation de qualité telle que définie dans le rapport « L'éducation : un trésor est caché dedans » (Rapport Delors), ainsi que l'éducation en vue du développement durable grâce au rôle moteur imparti à l'Organisation dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ;
 - (iv) de permettre à l'UNESCO de faire office, au niveau mondial, de source de savoir et d'information sur le VIH/sida et de favoriser, dans l'environnement pédagogique, une évolution propre à enrayer la propagation de la pandémie, en particulier en Afrique ;
 - (v) de privilégier et de renforcer le soutien à la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier dans les pays de l'E-9 et en Afrique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 21 413 000 dollars pour les coûts de programme et de 279 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants

01111

Activités

● Budget ordinaire	5 369 800 \$
● Extrabudgétaire	17 614 300 \$
Total, Activités	22 984 100 \$

(Le présent axe d'action vise la réalisation de deux objectifs du Cadre de Dakar – l'objectif 2: *Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités*

ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme, et l'objectif 1: Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.)

Antécédents. L'enseignement primaire est le fondement d'un développement humain durable. L'objectif de l'EPT visant à faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme est également l'un des objectifs de développement du Millénaire et le principal objet de l'Initiative de financement accéléré. Les pays ont, dans leur quasi-totalité, inscrit dans leur législation l'enseignement primaire obligatoire, 47 d'entre eux précisant qu'il doit être gratuit; 191 États ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Le temps est venu de mettre à exécution ces engagements. Cependant, certains pays, en particulier en Afrique, doivent relever un double défi. Comment y développer les systèmes éducatifs pour toucher plus de 40 millions d'enfants non scolarisés tout en améliorant leur qualité? Les problèmes posés par la pénurie d'enseignants qualifiés et de matériaux pédagogiques sont aggravés par les ravages causés par le VIH/sida et par les difficultés liées à la misère.

Les travaux de chercheurs montrent qu'en proposant des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE), on améliore sensiblement les résultats obtenus par les enfants à l'école primaire. Il faudrait en priorité développer les programmes d'EPPE au profit des enfants les plus vulnérables et défavorisés; or, les fonds publics qui y sont consacrés sont dérisoires et ne favorisent pas les pauvres. Souvent, les politiques nationales d'éducation n'incluent pas l'éducation des parents et les structures administratives ignorent les nombreux prestataires privés.

Stratégie. L'UNESCO soutiendra de façon plus efficace l'enseignement primaire et les programmes d'EPPE. En collaboration avec des partenaires internationaux, l'UNESCO aidera les États membres à optimiser le rendement d'investissements accrus dans l'éducation de base. La priorité sera accordée aux politiques et pratiques qui favorisent l'amélioration globale des résultats scolaires, l'équité par des allocations de fonds en faveur des pauvres, l'accès à l'éducation des groupes exclus (filles, enfants ayant des besoins spéciaux, enfants des rues et enfants au travail, enfants appartenant à des minorités ethniques et enfants de régions sinistrées par la guerre) et la sensibilisation des parents aux programmes d'EPPE. On fera valoir, en particulier, le rôle essentiel joué par la communauté, les parlementaires et les écoles dans la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école.

Pour améliorer la qualité de l'éducation, l'UNESCO favorisera le renforcement des capacités dans les domaines suivants: planification et administration de l'éducation, formation des enseignants à l'éducation formelle et non formelle, encadrement et gestion de l'éducation, mise en œuvre de programmes, conseils et orientations en matière d'EPPE, élaboration de programmes d'enseignement (notamment pour les zones rurales) et conception de matériels pédagogiques.

Pour asseoir les améliorations réalisées, l'UNESCO favorisera, en coopération avec des établissements nationaux, l'accès aux matériels en les diffusant largement au moyen des nouvelles technologies de l'information. Des travaux de recherche ciblés et un inventaire des cadres constitutionnel, législatif et politique de l'éducation de base dans les États membres faciliteront l'élaboration et la planification des politiques. L'UNESCO élargira son partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations professionnelles. Les pays relevant de l'Initiative de financement accéléré pour le soutien externe à l'EPT bénéficieront d'une attention spéciale de façon qu'ils puissent rapidement obtenir des résultats.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Introduction et développement de politiques développant l'accès équitable, améliorant la qualité de l'enseignement primaire et des programmes d'EPPE et garantissant l'éducation des enfants exclus.

Indicateurs de performance:

- nombre de pays ayant ratifié la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et nombre de pays ayant pris des mesures pour assurer l'application de cette Convention;

- nombre de pays ayant adopté une politique ou des mesures visant à développer l'accès à l'enseignement primaire, aux conseils et orientations en matière d'EPPE et à l'éducation des enfants exclus, ainsi qu'à améliorer leur qualité;
 - nombre de pays prioritaires de l'Afrique subsaharienne ayant modernisé et appliqué une législation nationale sur l'enseignement gratuit et obligatoire ;
 - groupes bénéficiant de ces politiques ou mesures;
 - nombre de pays où l'UNESCO collabore activement avec des ministères à l'élaboration de stratégies nationales ;
 - nombre de pays élaborant des programmes d'enseignement et mettant en œuvre des programmes de production de matériels pédagogiques.
- ◆ Personnel enseignant plus nombreux et mieux formé, en particulier dans les pays en développement, et existence de mécanismes de surveillance de leurs résultats, de soutien et de perfectionnement professionnel.
- Indicateurs de performance :*
- nombre d'établissements d'enseignement où des matériels pédagogiques, des manuels et des référentiels, notamment, conçus par l'UNESCO sont diffusés et utilisés par les enseignants et les éducateurs ;
 - nombre d'éducateurs formés.

Axe d'action 2 : Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT

01112

Activités	
● Budget ordinaire	3 123 600 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 123 600 \$

(Le présent axe d'action vise la réalisation de l'objectif 5 du Cadre de Dakar : *Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.*)

Antécédents. La première échéance relative à l'Éducation pour tous fixée dans le Cadre de Dakar et dans les objectifs de développement du Millénaire est 2005. Il s'agit de la date fixée pour éliminer les disparités entre les sexes. Bien que l'investissement dans l'éducation des filles soit très profitable sur les plans économique et social, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004* révèle que 33 pays risquent de ne pas atteindre cet objectif, même d'ici à 2015. Un quart des pays d'Afrique subsaharienne s'en sont même éloignés pendant les années 90.

Les problèmes sont complexes car il existe des discriminations fondées sur le sexe dans les attitudes et comportements des enseignants, des parents et de l'ensemble de la société, ainsi que des stéréotypes dans les manuels et les programmes scolaires. Les filles sont souvent dissuadées de poursuivre des études, en particulier dans les domaines scientifique et technique. Il faut progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 2005. Les budgets doivent suivre les engagements pris. Les filles ont besoin, en particulier dans les domaines scientifique et technique, de matériels et de programmes pédagogiques qui soient adaptés aux sexospécificités et créent un environnement pédagogique exempt de parti pris.

Stratégie. L'UNESCO s'emploiera à éliminer les discriminations à l'encontre des femmes dans l'enseignement primaire et secondaire en mettant en œuvre les stratégies suivantes, accordant une attention particulière aux filles en situation difficile : a) promotion, par la création de partenariats et de réseaux, de l'éducation des filles et de la parité des sexes ; b) intégration – fondée sur la recherche et l'analyse – d'une préoccupation pour l'égalité entre hommes et femmes dans la politique et la pratique éducatives ; c) soutien à l'offre de services éducatifs adaptés aux sexospécificités, y compris l'orientation des filles

d'âge scolaire, la formation des enseignants et la production de matériels pédagogiques ; d) avancement de propositions concernant l'éducation scientifique et technique des filles dans un environnement pédagogique exempt de parti pris.

L'UNESCO entreprendra les activités suivantes en prêtant une attention particulière aux pays qui risquent le plus de ne pas atteindre l'objectif de parité des sexes : a) campagne de sensibilisation associant l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, l'EPT et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), et soutenue par des réseaux régionaux et une coopération interrégionale ; b) étude des méthodes de mesure de la parité des sexes et de l'égalité dans le domaine de l'éducation ; c) analyse des causes fondamentales de l'inégalité des sexes dans le domaine de l'éducation ; d) soutien à des programmes d'orientation et autres promouvant des environnements pédagogiques favorables aux filles et formation des enseignants ; e) production de matériels pédagogiques, de guides et de manuels pour enseignants, et recommandations tendant à renforcer la participation des filles à l'éducation scientifique et technique. Il sera accordé un soutien particulier à la campagne de l'UNICEF visant à accélérer l'instauration de la parité des sexes dans 25 pays.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue à l'égalité entre les sexes aux fins de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- campagnes, couverture médiatique et autres manifestations publiques aux niveaux national, régional et international ;
- réseaux et partenariats créés et soutenus.

- ◆ Recommandations et principes directeurs fondés sur la recherche concernant la création d'environnements pédagogiques favorables aux filles ainsi que la rétention et la réussite des filles dans l'enseignement primaire et secondaire.

Indicateurs de performance :

- degré de la participation de l'UNESCO au lancement de recherches et d'enquêtes aux fins de l'élaboration de politiques et de principes directeurs concernant l'égalité des sexes dans l'EPT et/ou de l'appui qu'elle fournit ;
- nombre de documents d'orientation, de programmes et de plans éducatifs tenant compte des disparités entre les sexes – reposant sur des recherches solides – mis au point avec la participation de l'UNESCO ;
- nombre de pays où l'UNESCO collabore activement à l'élaboration de programmes d'enseignement scientifique et technologique qui s'adressent aux deux sexes.

- ◆ Progrès mesurables vers la parité des sexes et l'égalité dans l'enseignement primaire et secondaire.

Indicateurs de performance :

- évolution des disparités entre les taux d'inscription des filles et des garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, spécialement dans les pays prioritaires de l'Afrique subsaharienne, les États arabes et l'Asie du Sud ;
- nombre de programmes d'orientations et de conseils et autres programmes d'éducation tenant compte des disparités entre les sexes organisés à l'intention des filles d'âge scolaire dans les pays cibles ;
- tendances de la participation des garçons et des filles aux programmes d'enseignement scientifique et technologique.

Axe d'action 3 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle

01113

Activités	
● Budget ordinaire	6 387 000 \$
● Extrabudgétaire	760 000 \$
Total, Activités	7 147 000 \$

(Cet axe d'action vise l'objectif n° 3 du Cadre d'action de Dakar: *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif n° 4: Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.*)

Antécédents. L'alphabétisation est le fondement de l'apprentissage. C'est sur elle que reposent toutes les formes d'éducation formelle et non formelle. Elle donne accès au savoir et à l'information, transmet des valeurs religieuses, politiques et culturelles, et aide les peuples à trouver des moyens de subsistance rentables. L'alphabétisation considérée comme un bien public sera le thème central de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et un élément essentiel de la campagne en faveur de l'Éducation pour tous. A moins qu'un effort encore plus soutenu ne soit fourni, 79 pays ne seront pas en mesure de réduire de 50 % leurs taux d'analphabétisme d'ici à 2015. Compte tenu des limites de l'actuel système d'éducation formelle et vu qu'il existe plus de 800 millions d'adultes analphabètes et plus de 100 millions d'enfants non scolarisés, les femmes et les filles étant majoritaires, il s'agit non pas de savoir s'il faut promouvoir l'éducation non formelle mais de trouver les moyens de mettre en place les mécanismes les plus efficaces pour atteindre les exclus.

Stratégie. L'UNESCO élaborera des modèles durables d'alphabétisation et d'éducation non formelle en s'inspirant des meilleures pratiques utilisées, et les diffusera sous la forme de projets expérimentaux et de documents d'orientation. Elle contribuera ainsi à mieux faire connaître les différentes formes d'alphabétisation. Le dialogue avec les gouvernements et la société civile favorisera une meilleure appréciation du rôle des ONG dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'accent sera mis sur les filles et les femmes, en particulier dans les régions les plus démunies, à savoir l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les pays de l'E-9. Les deux premières années de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation seront axées sur « la parité et l'alphabétisation », et une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité entre les sexes en matière d'alphabétisation, dans les domaines de l'élaboration, de la recherche, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et matériels éducatifs.

Les stratégies ci-après seront mises en œuvre: *a)* jouer un rôle de chef de file dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation; *b)* sensibiliser les gouvernements, la société civile et le secteur privé à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation; *c)* dialoguer pour renforcer l'engagement politique des États membres en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle; *d)* améliorer les méthodes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en mettant l'accent sur une forme plus empirique de planification et d'élaboration des programmes; *e)* repérer et promouvoir les bonnes pratiques, y compris la recherche axée sur l'action dans les régions les plus démunies; *f)* mettre au point des ensembles de matériels techniques d'alphabétisation et d'éducation non formelle à l'intention des éducateurs; *g)* adopter des approches intégrées et sexospécifiques de l'apprentissage afin d'aider les groupes prioritaires à gagner leur vie et *h)* encourager les approches interdisciplinaires de l'apprentissage communautaire en développant les centres d'éducation communautaires, les moyens de communication de masse (radio et télévision) et les systèmes d'enseignement fondés sur les TIC, notamment dans les zones rurales, afin d'atteindre les populations isolées. Ces stratégies seront mises en œuvre en coopération étroite avec d'autres organisations. Les ressources techniques seront systématiquement inventoriées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Assistance aux États membres pour la formulation de leurs propres objectifs et activités en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en coopération avec tous les partenaires et parties prenantes.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays dans lesquels l'UNESCO participe activement à l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ;
- évolution générale, ventilée par sexe, des taux d'alphabétisation.

- ◆ Mobilisation des organisations internationales et des gouvernements pour susciter un engagement mondial en faveur de l'alphabétisation pour tous.

Indicateur de performance :

- évaluation qualitative aux niveaux des gouvernements et des donateurs internationaux de l'engagement commun en faveur de l'alphabétisation pour tous.

- ◆ Reconnaissance et prise en compte dans les politiques de l'éducation du rôle de l'éducation non formelle dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Indicateur de performance :

- nombre de pays dans lesquels l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont prises en compte dans les politiques de l'éducation.

- ◆ Amélioration du suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ainsi que des méthodes d'évaluation.

Indicateur de performance :

- mise au point d'un commun accord d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle du point de vue de la parité entre les sexes.

- ◆ Élaboration de programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante correspondant aux besoins des sociétés contemporaines, en particulier dans les pays prioritaires.

Indicateur de performance :

- nombre de pays et collectivités participant à l'élaboration de ces programmes et de programmes d'acquisition de moyens durables de subsistance.

Axe d'action 4 : Améliorer la qualité de l'éducation

01114

Activités

● Budget ordinaire	5 480 600 \$
● Extrabudgétaire	3 635 700 \$
Total, Activités	9 116 300 \$

(Cet axe d'action vise l'objectif n° 6 du Cadre d'action de Dakar : *Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.*)

Antécédents. L'éducation est un droit et l'amélioration de tous les aspects de la qualité de l'éducation est un objectif de l'EPT. La définition de l'éducation de qualité est dynamique et, dans son sens le plus large, elle est comprise par l'UNESCO comme incluant la réussite scolaire, mais cela va bien au-delà et englobe les autres objectifs de l'éducation. Des liens étroits sont mis en place avec d'autres objectifs de l'EPT et des initiatives et plates-formes telles que les objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), la Décennie de l'éducation en Afrique (1997-2006), la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Stratégie. Instruite par son expérience, les débats pertinents du Conseil exécutif et la Table ronde des ministres de l'éducation : promouvoir la qualité de l'éducation (3-4 octobre 2003), l'UNESCO axera son action sur deux tâches essentielles :

1. *Maintenir le débat ouvert sur l'éducation de qualité dans le contexte mondial, en tenant compte des conditions locales :*

conformément aux conclusions de la Table ronde des ministres de l'éducation en 2003, l'UNESCO devra faciliter « des études et des échanges de points de vue afin de mieux comprendre les nouvelles exigences de l'éducation de qualité ainsi que les stratégies qui permettraient d'atteindre les normes scolaires de base et une qualité de l'éducation dans les États membres faisant face à des défis divers ». L'Organisation prendra l'initiative de faire connaître à tous une démarche basée sur les droits en matière d'éducation de qualité et encouragera des améliorations en matière de qualité de l'éducation dans le monde entier dans ses domaines de compétence à tous les niveaux de l'enseignement – primaire, secondaire, professionnel et supérieur – en s'appuyant sur une conception élargie définie dans la Déclaration de Jomtien et affirmée dans le Cadre d'action de Dakar et les instruments existants des Nations Unies. Cela suppose la mise au point d'orientations pratiques et une réflexion sur la nature des indicateurs de qualité utilisés dans les comparaisons nationales et internationales, et sur l'importance relative accordée aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Des efforts seront déployés pour assurer la ventilation des données, en particulier par sexe, et l'élaboration d'indicateurs pertinents en matière de parité concernant une éducation de qualité destinée à donner aux apprenants les outils dont ils ont besoin maintenant et à les préparer pour l'avenir. Des données de référence seront obtenues dans le cadre d'enquêtes, de recherches et d'études sur la contribution de l'éducation dans le respect et l'application des droits de l'homme par l'accès universel à l'enseignement et l'achèvement des cycles scolaires et par l'élaboration de programmes et de processus d'enseignement/apprentissage fondés sur les droits et axés sur l'élève. Le *Rapport mondial de suivi de l'EPT 2005* sur l'éducation de qualité (voir par. 01123) sera une contribution majeure à cette fin. L'UNESCO profitera aussi de son rôle de chef de file désigné de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) pour promouvoir de larges partenariats et intégrer les dimensions économique, écologique et sociale du développement durable dans le programme de l'EPT, conformément aux objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU. Pour répondre aux demandes formulées par le Conseil exécutif et par une réunion des ministres et hauts responsables chargés de l'éducation physique et du sport, l'UNESCO préparera également, en coopération avec d'autres partenaires concernés, une convention internationale contre le dopage, ce qui exigera l'apport de ressources extrabudgétaires.

2. *Promouvoir le domaine les clés de l'éducation de qualité :*

comme noté lors de la Table ronde des ministres de l'éducation, « la qualité de l'éducation exige de nous une redéfinition des paramètres de l'éducation dans une perspective qui couvre un certain nombre de connaissances de base, de valeurs, de compétences et de comportements qui sont particulièrement en harmonie avec la globalisation, mais qui intègre également la beauté et la richesse de notre diversité, reflétée par différentes formes de croyances, de spiritualités, de cultures et de langues. Le défi serait de développer des systèmes éducatifs susceptibles de mettre en adéquation les aspirations locales, nationales et globales dans le contexte de l'humanité ». L'UNESCO donnera la priorité à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et du dialogue par l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, la démocratie, la résolution des conflits et la réconciliation. Elle contribuera à l'élaboration et à la révision des manuels, des matériels pédagogiques, des programmes, des méthodes d'enseignement et de la formation pédagogique correspondantes, en particulier dans les zones ayant connu des conflits, en accordant une attention particulière à l'élimination des stéréotypes et à la promotion de l'égalité entre les sexes. L'Organisation contribuera aussi à l'élaboration de méthodes et de programmes linguistiques favorisant l'intégration ; la diversité linguistique sera encouragée sur le plan intersectoriel afin de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, la diversité et la paix, et afin de donner à chacun les moyens d'être autonome.

Le renforcement des capacités et l'appui aux États membres seront une caractéristique essentielle de cette action fondée sur la consultation, la collaboration avec les partenaires et la promotion d'innovations soigneusement sélectionnées. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'éducation et de l'information en vue d'une gestion plus efficace des ressources en eau douce, en utilisant tout le potentiel de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, et à la mise en place d'environnements scolaires sains, y compris dans le contexte de l'initiative FRESH. L'UNESCO mènera aussi des activités de promotion de la santé scolaire et de l'éducation physique et du sport, comme

moyens d'acquérir des compétences importantes dans la vie courante et pour apprendre à vivre ensemble. Dans son action, l'UNESCO mettra l'accent sur le rôle et la condition des enseignants et s'appuiera pleinement sur le Réseau des écoles associées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration de démarches et de stratégies partagées en matière d'éducation de qualité grâce à un large dialogue.

Indicateurs de performance :

- promotion de l'éducation de qualité, comprenant l'égalité entre les sexes, comme partie intégrante de l'EPT ;
- nombre de pays/organisations participant à l'évaluation et à la redéfinition de la qualité dans le contexte éducatif ;
- approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies du plan international d'action de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable et élaboration de lignes directrices pour les pays ;
- préparation d'un projet de convention contre le dopage dans le sport pour adoption par les États membres, y compris intégration des préoccupations de l'UNESCO en matière de fair-play, d'éthique dans les sports, d'éducation et d'information.

- ◆ Meilleure prise en compte des domaines clés de l'éducation de qualité dans les politiques et cadres éducatifs.

Indicateur de performance :

- nombre de pays ayant bénéficié d'un appui, l'accent étant mis en particulier sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la tolérance et le dialogue interculturel et interreligieux (élaboration et révision des manuels, du matériel didactique, des programmes, des méthodes d'enseignement et de la formation pédagogique correspondantes, en particulier dans les zones ayant connu des conflits).

- ◆ Renforcement des capacités des États membres dans certains domaines à l'appui de l'éducation de qualité.

Indicateurs de performance :

- nombre de PMA disposant de meilleurs programmes de formation des enseignants ;
- renforcement des capacités à suivre et mesurer la qualité de l'enseignement ;
- élaboration d'un cadre et d'outils d'orientation dans divers domaines clés de l'éducation de qualité (y compris la diversité linguistique) ;
- promotion d'une éducation de qualité dans les établissements scolaires par l'intermédiaire du réseau du Système des écoles associées.

Axe d'action 5 : Éducation et VIH/sida

01115

Activités	
● Budget ordinaire	1 052 000 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 725 700 \$</u>
Total, Activités	2 777 700 \$

Antécédents. L'éducation pour tous restera un vœu pieux si l'on ne met pas un terme à la propagation du VIH/sida. Plus de 2 millions d'enfants et d'adolescents de moins de 15 ans ont été contaminés par leurs mères. Les jeunes, surtout les filles, sont particulièrement vulnérables : la moitié des nouvelles infections touche la classe d'âge des 15-24 ans. La contamination entraîne une discrimination qui équivaut à une violation des droits de l'homme. Les orphelins du sida sont de plus en plus nombreux et l'humanité se doit de les aider par solidarité. L'éducation préventive demeure l'un des moyens les plus efficaces de contrôler la pandémie ou d'en atténuer les effets.

L'importance de l'éducation préventive est bien comprise et plusieurs approches se sont révélées

efficaces, mais cette forme d'action n'est pas assez large. Il faut insister davantage sur la nature de l'éducation (souplesse, non-discrimination, solutions adaptées et plus humaines, autres critères qualitatifs) et sur la façon dont elle peut renforcer les résultats positifs de l'éducation préventive, formelle et non formelle. On ne comprend pas à quel point la pandémie risque de réduire à néant les modestes progrès éducatifs des trois dernières décennies et cette éventualité n'a certainement pas été envisagée.

Stratégie. En application de la Stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation préventive contre le VIH/sida, l'Organisation jouera son rôle mondial de source majeure de connaissances et d'informations sur le VIH/sida, tout en encourageant des actions précises visant à lutter contre la pandémie et à offrir une éducation accessible et appropriée aux individus, aux communautés et aux nations touchées par le virus. A cette fin, l'UNESCO appuiera les stratégies mondiales d'ONUSIDA, encouragera l'application de mesures normatives comme pour les droits et responsabilités des enseignants et s'emploiera à renforcer la participation des gouvernements et autres partenaires aux niveaux national et régional. Elle collaborera avec la société civile pour aider les États membres à prévenir et à atténuer la propagation du VIH/sida.

Dans cette optique, l'UNESCO se fixera cinq objectifs stratégiques: *a)* améliorer la compréhension du problème par l'échange de données, la recherche, l'évaluation et la vulgarisation des pratiques qui ont fait leurs preuves; *b)* favoriser l'adaptation de tous les environnements d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'attirer et d'aider les élèves par des approches non discriminatoires et encourageantes; *c)* juguler la pandémie par une éducation préventive mettant l'accent sur les aptitudes sociales et d'autres approches telles que la santé scolaire et qui soient axées sur les enseignants, le programme d'études et la participation des jeunes; *d)* mobiliser les réseaux pour toucher plus de monde et améliorer la concertation sociale, plus particulièrement les réseaux de jeunes, les enseignants et éducateurs, les administrateurs, les planificateurs, les réseaux programme UNITWIN/chaires UNESCO, le Réseau du système des écoles associées (RéSEAU), etc.; et *e)* gérer des centres mondiaux d'échanges de données sur l'incidence du VIH/sida sur l'éducation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'éducation préventive dans tous les environnements d'apprentissage, formels et non formels, y compris dans les programmes d'études et la formation des enseignants en particulier en Afrique.
Indicateurs de performance:
 - nombre de pays qui ont intégré l'éducation préventive aux programmes d'études;
 - nombre d'enseignants formés aux diverses approches de l'éducation préventive;
 - nombre d'activités, de projets et de programmes éducatifs visant à lutter contre la pandémie dans des environnements formels et non formels;
 - pourcentage de la population (par âge et par sexe) des pays cibles que ces programmes ont permis d'atteindre.
- ◆ Formulation des politiques compte tenu des faits et modification des pratiques en fonction des études d'impact.
Indicateurs de performance:
 - capacités créées pour collecter des données et des chiffres sur la pandémie qui présentent de l'intérêt pour l'éducation;
 - changements apportés aux politiques de l'éducation pour faire face à la pandémie.
- ◆ Modification et adaptation des systèmes d'enseignement pour que les personnes affectées et infectées par le VIH/sida puissent exercer leur droit à l'éducation.
Indicateurs de performance:
 - recensement et diffusion des méthodes et pratiques qui ont fait leurs preuves pour assurer aux personnes affectées et infectées par le VIH/sida un accès non discriminatoire à l'éducation;
 - éléments prouvant que les systèmes éducatifs se sont adaptés pour tenir compte des contraintes découlant de la pandémie, notamment en adoptant une approche secourable pour surmonter les difficultés.
- ◆ Coordination et concertation pour lancer des campagnes d'éducation préventive et de sensibilisation à tous les niveaux afin d'arrêter la pandémie.
Indicateurs de performance:
 - existence d'activités conjointes ou coordonnées dans tous les réseaux;
 - nombre de personnes des pays cibles touchées par les réseaux.

I.1.2 - Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT

0112

Activités	
● Budget ordinaire	13 906 300 \$
Décentralisation	65,2 %
● Extrabudgétaire	18 876 000 \$
Total, Activités	32 782 300 \$

01120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de renforcer les capacités nationales pour élaborer des plans de réforme des politiques et une législation de l'éducation compte tenu de l'observation des faits, de les mettre en œuvre et de gérer efficacement les ressources des systèmes d'éducation de base ;
- (ii) d'appuyer les plans d'action de l'EPT en organisant des forums sur le sujet et des consultations collectives des organisations de la société civile, d'assurer la coordination des mécanismes de financement et d'autres initiatives en faveur de l'EPT et de développer le rôle de sensibilisation de l'Organisation pour soutenir la dynamique et la volonté politiques ;
- (iii) de promouvoir la concertation dans la prise des décisions et l'échange d'informations aux niveaux régional et sous-régional et de publier l'édition annuelle du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* ;
- (iv) de continuer à faciliter l'initiative des pays de l'E-9 et les mécanismes régionaux tels que les Forums de parlementaires et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ;

b) à allouer à cette fin un montant de 13 906 300 dollars pour les coûts de programme, et de 226 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 :

Planification de la mise en œuvre de l'EPT

01121

Activités	
● Budget ordinaire	9 965 100 \$
● Extrabudgétaire	16 710 000 \$
Total, Activités	26 675 100 \$

Antécédents. Aux termes du Cadre d'action de Dakar, « le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national ». Les politiques et plans nationaux pour l'EPT doivent être élaborés de façon démocratique et transparente dans le cadre de forums nationaux largement représentatifs et des plans de développement sectoriels ou nationaux existants.

Il faut que les mécanismes et forums régionaux et sous-régionaux contribuent aux efforts nationaux. Les pays qui ont des stratégies mal ciblées, qui sont en crise ou en reconstruction auront besoin d'une aide substantielle pour progresser sur la voie de l'éducation pour tous. Il faut renforcer les mécanismes de consultation nationale, surtout pour faciliter la participation de la société civile. Il faut encourager les pays à s'approprier les structures de l'EPT et à développer les capacités nationales.

Stratégie. Au niveau national, l'UNESCO offrira des services de conseil systématiques et hautement qualifiés en collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, les organismes bilatéraux et les ONG. Il s'agit d'une part de renforcer l'aptitude nationale à élaborer des plans de réforme des politiques et la législation de l'éducation et à gérer efficacement les ressources des systèmes de l'éducation de base. D'autre part, il faut appuyer les innovations visant les laissés-pour-compte et les défavorisés. L'UNESCO facilitera la pleine participation de tous les ministères compétents et des organisations de la société civile nationale à la réalisation de l'objectif de l'EPT.

Dans le cadre du processus de décentralisation en cours, les bureaux hors Siège de l'UNESCO joueront un rôle plus actif de coordination et de consultation avec d'autres partenaires du développement dans les pays, surtout pendant les consultations et les tours de table organisés avec les donateurs. Les bureaux régionaux de l'UNESCO prendront l'initiative de renforcer les partenariats pour l'EPT, en tirant parti de chaque avantage relatif. Les réseaux régionaux apporteront aux gouvernements l'appui technique de leurs équipes polyvalentes pour définir les stratégies de mise en œuvre et concrétiser les priorités des plans pour l'EPT aux niveaux national et local. L'UNESCO facilitera les réunions des coordonnateurs régionaux et sous-régionaux de l'EPT et élaborera des notes d'orientation et des directives à leur intention. Elle continuera de promouvoir les programmes de l'EPT dans les pays de l'E-9 et d'encourager les initiatives telles que les Forums de parlementaires et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Au niveau régional, l'UNESCO continuera aussi à coordonner et mobiliser des ressources pour l'élaboration et l'application de stratégies d'EPT, y compris le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) 2002-2007.

Tirant parti de l'expérience, l'UNESCO déploiera des efforts soutenus supplémentaires dans les pays et régions touchés par une crise ou une catastrophe, en proie à l'instabilité politique ou à la guerre, ou en période de reconstruction et de transition. Les ressources des programmes phares interinstitutions seront à la disposition des pays. Un soutien plus important sera apporté aux pays en situation d'après conflit, particulièrement en Afrique, par le biais du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER) dont une évaluation paraîtra au début de 2004. Le Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) gèrera une large et riche base de données qui permettra aux experts, praticiens et représentants des gouvernements de mieux répondre aux besoins éducatifs des pays en crise. L'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires internationaux, aidera les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies. Elle encouragera et facilitera la concertation nationale pour la prise des décisions et la participation aux consultations pour la révision et l'actualisation des stratégies de l'EPT. L'UNESCO aidera les réseaux de la société civile participant au renforcement des capacités à contribuer sans réserve au processus de l'EPT, dans le cadre de la Consultation collective d'ONG (CC/NGO).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Pleine intégration des plans nationaux d'EPT aux stratégies nationales de développement et aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Indicateur de performance :

- nombre de pays qui ont intégré leurs plans nationaux d'EPT aux stratégies nationales de développement et aux CSLP.

- ◆ Soutien et suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'EPT et ajustement des plans conformément au Cadre d'action d'EPT.

Indicateurs de performance :

- existence de rapports de suivi de l'intégration des plans nationaux pour l'EPT ;
- nombre de pays ayant ajusté leur planification nationale de l'éducation en fonction de l'EPT ;
- nombre de pays à risque et parmi les plus démunis qui ont élaboré des plans nationaux d'EPT.

- ◆ Développement des capacités nationales dans les pays en transition et les pays en crise ou en reconstruction pour répondre aux problèmes de l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays cibles où le personnel des ministères est formé pour répondre aux problèmes de l'éducation.
- promotion de l'enseignement non formel technique/professionnel, secondaire et supérieur, notamment en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs ;
- nombre de programmes non formels d'EFTP et de formation à l'esprit d'entreprise mis au point

pour permettre aux anciens combattants d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie par des moyens pacifiques.

- ◆ Processus de planification nationale plus favorables à l'intégration et à la participation.

Indicateur de performance :

– nombre d'ONG et d'organisations de la société civile participant au processus de planification.

Axe d'action 2 : Entretenir les efforts pour respecter les engagements politiques et financiers

01122

Activités	
● Budget ordinaire	3 353 200 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 353 200 \$

Antécédents. Le Forum mondial de Dakar sur l'éducation a chargé l'UNESCO de coordonner l'action des partenaires de l'EPT et d'entretenir la dynamique de leur collaboration par le biais des activités du Groupe de haut niveau, conçu comme un instrument de la volonté politique et de la mobilisation des ressources, et par la production d'un *Rapport de suivi annuel*. Le Groupe de travail sur l'EPT est un mécanisme international d'échanges sur l'EPT qui prépare le travail du Groupe de haut niveau. Les deux groupes rassemblent des représentants des parties prenantes qui s'étaient réunies à Dakar. Ils facilitent le dialogue et les partenariats, notamment avec les donateurs, le G8 et la Campagne mondiale pour l'éducation, par le biais, également de programmes phares interinstitutions.

L'action internationale systématique, cohérente et coordonnée demandée à Dakar n'est pas encore pleinement une réalité. Compte tenu des défis considérables qu'il faut relever pour élaborer, financer et réaliser les plans nationaux, la communauté internationale doit s'unir si elle veut atteindre les objectifs de l'EPT en 2015. Les pays du groupe E-9, qui comptent le plus grand nombre d'analphabètes et près de la moitié des enfants non scolarisés du monde, doivent, de l'avis général, faire l'objet d'une attention spéciale.

Stratégie. L'UNESCO jouera un rôle plus prospectif en stimulant la réalisation du programme d'Éducation pour tous, une importance particulière étant accordée aux pays du groupe E-9. Elle donnera plus de visibilité et d'impact au Groupe de haut niveau, en l'orientant davantage sur les résultats et en invitant des personnalités éminentes à en faire partie. En s'inspirant des constatations du Rapport de suivi, le Groupe de haut niveau et le Groupe de travail s'attacheront, aux niveaux politique et technique, à formuler des réponses aux problèmes urgents à mesure qu'ils se posent et appelleront l'attention sur les réalisations appréciables en même temps que sur les blocages dans le processus de mise en place de l'EPT.

Dans ses activités de mobilisation de fonds, l'UNESCO travaillera en concertation avec le Secrétariat de l'Initiative accélérée, avec les donateurs et avec certains pays. Elle donnera un avis sur le choix des pays, aidera les pays à élaborer des demandes d'aide et recommandera d'apporter un appui à des pays en dehors de l'Initiative, y compris l'adoption de critères plus souples. Ce travail s'appuiera sur une stratégie de sensibilisation et de communication vigoureuse et cohérente. Au niveau international, l'UNESCO collaborera étroitement avec des partenaires tels que la Campagne mondiale pour l'éducation, l'UNICEF et la Banque mondiale.

Les bureaux multipays, régionaux et nationaux travailleront avec les réseaux d'ONG et institutions partenaires dans le cadre de campagnes de sensibilisation soigneusement ciblées et adaptées aux besoins de chaque région, avec la participation des grands médias. Des informations pertinentes et à jour seront largement diffusées dans *Education today*, le bulletin électronique sur l'EPT, dans des dossiers d'information, des brochures sur l'EPT et des comptes-rendus de réunions. Le site Web de l'EPT sera amélioré. La semaine de l'EPT, organisée avec des partenaires, deviendra de plus en plus une occasion privilégiée pour faire campagne en faveur de l'EPT.

Les activités de sensibilisation revêtiront une importance toute particulière dans les pays du groupe E-9. Les bureaux de l'UNESCO situés dans ces pays bénéficieront d'un soutien spécial pour aider ces pays à réaliser les objectifs de l'EPT. Les mécanismes actuels de coopération seront encore renforcés pour améliorer la mise en commun des informations et données d'expérience entre pays du E-9.

Activités de financement dans les pays de l'E-9 et en leur faveur : synthèse

Il y a dix ans, les neuf pays à taux d'analphabétisme élevé les plus peuplés (Bangladesh, Brésil, Chine, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) ont été reconnus comme un groupe spécial de destinataires prioritaires pour l'UNESCO. Ces neuf pays à forte population, dont les résultats ont une grande incidence sur la situation de l'éducation dans le monde, se sont réunis à New Delhi en 1993 et ont lancé l'Initiative E-9 pour affirmer qu'ils s'engageaient conjointement à faire de l'éducation pour tous une réalité. L'initiative visait à stimuler, renforcer et mobiliser la volonté politique de ce groupe d'États membres.

Pendant la décennie qui a suivi, l'UNESCO a axé sur eux ses efforts, leur fournissant des ressources, ordinaires et extrabudgétaires, pour les aider à atteindre les objectifs de l'EPT tout en les encourageant à collaborer entre eux par le biais de réunions ministérielles biennales, d'ateliers techniques, de publications conjointes et de l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et de données d'expériences. Depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, le Groupe de haut niveau sur l'EPT s'est réuni deux fois dans des pays de l'E-9 (Nigéria et Inde) et les deux réunions prévues pendant l'exercice 2004-2005 se tiendront au Brésil et en Chine.

A l'heure où l'Initiative E-9 entame sa deuxième décennie, le soutien budgétaire de l'UNESCO à ces pays au titre du Programme ordinaire est en très forte hausse pour les activités relevant de l'ensemble du grand programme I. Le montant total des budgets consacrés à l'éducation directement attribués aux bureaux de l'UNESCO situés dans les neuf pays de l'E-9 dépasse les quatre millions de dollars des États-Unis. Trois autres millions de dollars inscrits au budget du Siège de l'UNESCO, des bureaux régionaux d'éducation et des Instituts/Centres d'éducation financeront des activités d'éducation à leur profit. Sur ces sept millions, 1,2 est réservé à des activités, comme les échanges bilatéraux, qui renforceront la collaboration entre les pays de l'E-9. Plus généralement, l'UNESCO s'attachera à accélérer la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar concernant l'égalité entre les sexes, l'éducation primaire et l'alphabétisation.

Les budgets susmentionnés ne sont que partiels et ne comprennent pas d'activités régionales et sous-régionales ayant une incidence directe ou indirecte positive sur un ou plusieurs pays de l'E-9. Ils ne comprennent pas non plus, par exemple, de fonds consacrés au renforcement des capacités dans les pays de l'E-9 par le biais de la formation offerte par l'Institut international de planification de l'éducation, ni le financement de nouvelles chaires UNESCO.

Les pays de l'E-9 forment un groupe spécial de destinataires prioritaires pour le grand programme I de l'UNESCO et les résultats escomptés, ainsi que les indicateurs de performance qui permettent de les mesurer, sont indiqués dans les axes d'action du 32 C/5 approuvé. Après la réunion des ministres de l'E-9 qui s'est tenue au Caire en 2003, l'établissement de réseaux et la coopération entre responsables de l'éducation et hauts fonctionnaires de ces pays sera renforcée afin d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Priorité élevée accordée à l'EPT par la communauté internationale du développement, avec consensus international sur un programme de travail cohérent et systématique portant sur les six objectifs de Dakar.

Indicateur de performance :

- prise en compte, dans le nouveau programme de travail international, de l'ensemble des six objectifs de l'EPT.

- ◆ Renforcement et élargissement du partenariat international pour l'EPT grâce au Groupe de haut niveau et au Groupe de travail sur l'EPT.

Indicateurs de performance :

- sommets et réunions ministérielles relatifs aux objectifs de l'EPT ;
- réunions mondiales, régionales et sous-régionales dans le cadre du partenariat pour l'EPT ;
- participation aux réunions du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail pour l'EPT.

- ◆ Éléments indiquant des progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans les pays du E-9.

Indicateurs de performance :

- mobilisation de ressources au service de l'EPT ;
- évolution des ressources nationales affectées à l'EPT ;
- traduction de l'engagement politique des déclarations et prises de position des États membres ;
- éléments indiquant l'application des accords dans des pays cibles ;
- nombre de pays présentant des résultats relatifs aux objectifs de l'EPT dans les rapports nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire.

Axe d'action 3 : Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT

01123

Activités	
● Budget ordinaire	588 000 \$
● Extrabudgétaire	2 166 000 \$
Total, Activités	2 754 000 \$

Antécédents. Le suivi et l'évaluation des progrès de l'EPT sont essentiels pour entretenir et renforcer la volonté politique, pour recenser les besoins, définir les priorités, mobiliser les ressources et assurer l'efficacité des mesures prises. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a mis en évidence la faiblesse du suivi et de l'évaluation dans bien des États membres. L'UNESCO est chargée de superviser au niveau mondial les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de l'EPT et d'aider à concevoir des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'impact des politiques et stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs de Dakar.

Stratégie. En association avec ses instituts spécialisés, en particulier l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'Organisation renforcera sa collaboration avec ses partenaires pour veiller à la qualité et à l'impact du *Rapport mondial annuel de suivi de l'EPT*.

Ce rapport, que l'UNESCO publie chaque année pour le compte de ses partenaires de l'EPT, sera traduit en de nombreuses langues et largement diffusé ; il servira à stimuler les débats sur les faits qui y sont rapportés. On aura ainsi une évaluation indépendante, analytique et fiable sur les progrès de l'EPT, ainsi qu'un mécanisme de reddition de comptes entre partenaires de l'EPT.

Dans l'optique du suivi mondial, l'Observatoire de l'EPT, installé au sein de l'ISU, améliorera la qualité des données collectées dans chaque pays et renforcera les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données dans le domaine de l'éducation. Une collaboration étroite sera poursuivie avec l'ISU pour élaborer de meilleurs indicateurs de l'EPT, en particulier dans des domaines comme l'alphabétisation, l'éducation non formelle, la qualité de l'éducation, les compétences de base nécessaires dans la vie courante, les soins et l'éducation de la petite enfance et l'engagement politique.

L'UNESCO collaborera avec la Banque mondiale pour recenser les lacunes à combler pour atteindre les objectifs d'EPT. Ces lacunes peuvent affecter les politiques, processus, capacités, données et financements. Dans un souci de transparence, le *Rapport mondial de suivi de l'EPT* fournira des documents sur les préoccupations de la communauté internationale et les activités qu'elle entreprend pour aider les pays.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Analyse et présentation annuelle des principales évolutions en matière de politiques, de processus, de capacités et de financements au service de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- production et vaste diffusion de deux rapports annuels mondiaux de suivi de l'EPT en tant qu'activité phare de l'UNESCO ;

- évocations/prise en compte des résultats des rapports mondiaux de suivi de l'EPT dans les rapports nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire ;
 - nombre d'États membres qui se réfèrent aux rapports mondiaux de suivi de l'EPT lorsqu'ils établissent et actualisent leurs plans nationaux d'EPT ;
 - nombre d'organismes donateurs, ONG, etc. faisant état des rapports mondiaux de suivi de l'EPT.
- ◆ Renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données.
- Indicateurs de performance :*
- nombre de pays qui ont amélioré la portée et la fiabilité de leurs données ;
 - capacité de formation donnée aux États membres en matière de collecte de données (avec l'ISU).
- ◆ Amélioration des indicateurs pour mesurer les progrès vers l'EPT, en particulier dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de la qualité, des compétences de base nécessaires dans la vie courante ainsi que des soins et de l'éducation de la petite enfance.
- Indicateur de performance :*
- indicateurs reconnus sur le plan international pour lesquels on dispose de données comparables dans chaque catégorie demandée.

Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 49-56, 71-73, 75-81

Édifier des sociétés « apprenantes »

01201

Activités

• Budget ordinaire	6 846 500 \$
Décentralisation	55,4 %
• Extrabudgétaire	58 968 500 \$
Total, Activités	65 815 000 \$

Il est juste que l'UNESCO et ses partenaires internationaux concentrent l'essentiel de leurs efforts sur l'aide aux pays en développement qui n'ont pas encore atteint les objectifs d'EPT les plus fondamentaux. Néanmoins, aucun pays ne peut être pleinement satisfait de sa position vis-à-vis des six objectifs de Dakar. En outre, tous les pays doivent relever de nouveaux défis pour leur système éducatif à mesure qu'ils s'intègrent dans l'ère de l'information et dans l'économie émergente des connaissances. Dans ce contexte, tous les États membres sont unis par le désir de devenir des sociétés « apprenantes ».

Le programme I.2 abordera un certain nombre de défis éducatifs largement partagés. Dans certains cas, comme le développement et l'amélioration de la formation pédagogique, ces activités soutiennent aussi directement l'EPT. D'autres, telles que la rénovation de l'enseignement secondaire et la réforme des universités, sont essentielles pour assurer un environnement propice à l'éducation pour tous tout au long de la vie.

On s'intéresse de près à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur étant donné leur poids dans le développement socio-économique national durable des pays à économie de savoir émergente, et dans les sociétés qui mettent beaucoup l'accent sur l'acquisition des connaissances et sur l'information. Les autorités chargées de l'éducation dans de nombreux pays se préoccupent du fait que le contenu et les méthodes de l'enseignement secondaire ne sont adaptés ni aux origines des élèves, ni au monde du travail auquel ils veulent accéder. Outre ses avis sur le renouvellement de l'enseignement secondaire en général, l'UNESCO utilisera la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) pour aider les États membres à améliorer l'enseignement et la formation dans ce domaine clé. Le Secteur de l'éducation et celui des sciences exactes et naturelles travailleront ensemble à faire de l'enseignement des sciences une matière plus attrayante et efficace.

Dans l'enseignement supérieur, l'UNESCO concentrera aussi ses efforts sur trois domaines. Une démarche permettant de contribuer à la réforme générale des institutions et des systèmes affiche déjà de bons résultats. Cette démarche sera élargie en mettant un accent particulier sur les effets de la mondialisation dans l'enseignement supérieur. En raison de son universalité, l'UNESCO constitue une tribune bien acceptée pour débattre de cette question délicate. Troisièmement, les activités concernant le développement et l'amélioration de la formation pédagogique qui ont été entreprises en Afrique pendant l'exercice 2002-2003 seront poursuivies.

Enfin, l'UNESCO dispose de trois réseaux importants d'institutions, le Réseau du système des écoles associées, les centres UNEVOC et le programme UNITWIN/chaires UNESCO. Ces programmes ont été évalués et ajustés ces dernières années. Ils seront maintenant utilisés de manière beaucoup plus systématique comme instruments de promotion des valeurs de l'UNESCO, bancs d'essai de nouvelles idées et source de dynamisme intellectuel au profit de tous les programmes de l'UNESCO, y compris l'EPT.

I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle

0121

Activités

● Budget ordinaire	4 737 800 \$
Décentralisation	56,1 %
● Extrabudgétaire	57 687 500 \$
Total, Activités	62 425 300 \$

01210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'enseignement post-primaire, à promouvoir le développement, la diversification et l'amélioration de l'enseignement secondaire et à renforcer l'élaboration des politiques, la planification et les activités de suivi concernant l'enseignement des sciences et des technologies dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, notamment dans les pays en développement et les pays en transition ;
- (ii) de renforcer les capacités des décideurs de l'éducation à réformer l'enseignement technique et professionnel pour répondre aux besoins des citoyens et du monde du travail et appliquer la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) ;
- (iii) d'aider les États membres et les institutions à réformer les systèmes d'enseignement supérieur conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) et de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (CMES + 5) ;
- (iv) d'offrir des avis et une assistance aux États membres et aux instituts de formation pédagogique en matière de politiques à suivre afin d'améliorer la condition et la formation des enseignants, en particulier en Afrique dans le contexte du NEPAD compte tenu des besoins de l'EPT, et de promouvoir l'utilisation des TIC pour la formation pédagogique ;

b) allouer à cette fin un montant de 4 737 800 dollars pour les coûts de programme et de 88 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Rénovation de l'enseignement secondaire

01211

Activités

● Budget ordinaire	600 000 \$
● Extrabudgétaire	723 200 \$
Total, Activités	1 323 200 \$

Antécédents. L'enseignement secondaire général a un impact considérable sur la période critique de l'adolescence, lorsque se font des choix de vie importants pour l'avenir et les orientations de la carrière. Son développement contribue à la lutte contre la pauvreté. De nos jours, toutefois, environ 450 millions d'adolescents sont inscrits dans le secondaire alors qu'un milliard d'entre eux sont potentiellement concernés. Dans de nombreux pays, l'accès à l'enseignement secondaire est inéquitable, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. La mondialisation, l'évolution vers les sociétés du savoir, les changements du monde du travail, le VIH/sida, l'abus des drogues et la violence des adolescents sont autant de défis pour l'enseignement secondaire. De nombreux États membres demandent l'aide de l'UNESCO pour planifier la réforme, le développement et la diversification de leur système d'enseignement secondaire.

Stratégie. L'UNESCO poursuivra une stratégie en trois points. Premièrement, elle favorisera et facilitera le dialogue sur les politiques concernant les tendances nouvelles de l'enseignement secondaire, la réforme des politiques requises pour continuer à développer, diversifier et améliorer ce niveau d'enseignement et le rôle essentiel de l'enseignement secondaire dans le processus de l'EPT. Deuxièmement, l'UNESCO favorisera une approche holistique et intégrée de la rénovation et de la réforme des contenus d'apprentissage afin d'en améliorer la pertinence et la qualité. Troisièmement, elle identifiera et diffusera des informations sur les bonnes pratiques et les innovations dans l'enseignement secondaire grâce à divers réseaux, en particulier des programmes nationaux et régionaux tels que le Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID) dans la région Asie-Pacifique et le Forum régional pour la réforme de l'enseignement secondaire en Amérique latine. Le dialogue sur les politiques et l'échange d'information dans la région arabe seront encouragés par l'organisation d'une conférence régionale pour donner suite à la Conférence internationale sur le thème : L'enseignement secondaire pour un avenir meilleur, qui s'est tenue à Mascate (Oman) en décembre 2002.

En s'inspirant des résultats de cette conférence et d'autres réunions internationales et régionales récentes (Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine) sur la réforme de l'enseignement secondaire et l'éducation des adolescents, l'UNESCO fera des recommandations relatives aux politiques à mener, à l'intention des États membres, pour toute une gamme de questions d'actualité, telles que l'évolution du rôle des enseignants et des chefs d'établissement, les nouvelles orientations des contenus d'apprentissage, l'utilisation des TIC et l'enseignement à distance, l'orientation et les conseils aux jeunes, les aptitudes utiles dans la vie courante, les passerelles entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement professionnel, la transition vers l'enseignement supérieur et l'évaluation de la qualité. L'accès des filles et des jeunes femmes à l'enseignement secondaire bénéficiera d'une attention spéciale, en particulier dans les pays en développement et dans ceux qui sont gravement touchés par le VIH/sida.

L'UNESCO renforcera ses partenariats avec d'autres organes et assumera pleinement son rôle de chef de file dans le Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse. Elle publiera et diffusera des comptes rendus concernant des méthodes éprouvées et des innovations à l'appui de ses avis et de son aide technique aux États membres.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le dialogue sur les politiques sera encouragé et des avis seront donnés aux États membres dans le contexte de l'EPT concernant la réforme de l'enseignement secondaire.

Indicateurs de performance :

- diffusion d'un certain nombre de déclarations/recommandations sur les principaux défis que l'enseignement secondaire doit relever ;
- nombre de pays où le dialogue entre les parties concernées par l'EPT et la réforme de l'enseignement secondaire est engagé ;
- nombre de réunions/ateliers qui auront été menés.

- ◆ Les décisions en matière d'éducation seront davantage prises en connaissance de cause et le renouvellement des programmes d'études sera facilité des travaux de recherche et des études concernant les nouvelles tendances et les défis dans l'enseignement secondaire.

Indicateurs de performance :

- les conclusions des travaux de recherche, directives et méthodes éprouvées concernant l'enseignement secondaire dans les pays destinataires seront produites et diffusées dans ces pays ;
- nombre de pays qui préparent (ou ont entrepris) la révision de leurs programmes d'études.

Axe d'action 2 : Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

01212

Activités	
● Budget ordinaire	550 900 \$
● Extrabudgétaire	18 399 700 \$
Total, Activités	18 950 600 \$

(Cet axe d'action est conçu comme initiative intersectorielle du Secteur de l'éducation et du Secteur des sciences exactes et naturelles : voir GP II, par. 02214.)

Antécédents. La promotion du renforcement des capacités et de l'enseignement dans le domaine de la science et de la technologie, à tous les niveaux du système éducatif, est une composante indispensable des efforts de chaque pays pour instaurer un développement durable. Comme souligné à la Conférence mondiale sur la science (Budapest 1999), tous les citoyens, quel que soit leur âge, doivent posséder, au XXI^e siècle, des connaissances et un savoir-faire scientifique suffisants. Vu le désintérêt perceptible des jeunes comme des adultes pour les études et carrières dans les sciences fondamentales et les disciplines technologiques et de l'ingénieur, il est impératif de rendre l'enseignement des sciences et de la technologie plus attrayant et pertinent.

Stratégie. Cette initiative intersectorielle sera centrée sur le renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration de politiques et de planification et suivi des programmes nationaux aux niveaux primaire, secondaire et supérieur de l'enseignement. L'UNESCO continuera d'encourager et d'aider ses États membres à élaborer des programmes efficaces dans les secteurs formel et non formel conformément aux objectifs d'EPT, en se concentrant sur la mise au point de politiques, programmes d'études, formations, matériels d'enseignement/apprentissage, méthodes et bonnes pratiques qui tiennent compte des disparités entre les sexes et soient adaptés aux contextes socioculturels et environnementaux. Un accent particulier sera mis sur la motivation des apprenants, l'apport de connaissances de base, l'acquisition d'aptitudes utiles au quotidien (y compris en matière d'éthique), et la préparation aux carrières scientifiques et technologiques et au monde du travail, dans l'intérêt de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement et du développement durable. L'éducation pour le développement durable, axée en particulier sur l'éducation environnementale, et un recours accru aux TIC seront des éléments clés de cette stratégie.

Articulée autour de quatre axes, la stratégie tendra d'abord à renforcer les capacités et le socle de connaissances des décideurs et responsables de l'élaboration des politiques, des planificateurs et concepteurs des programmes d'études, des spécialistes et des enseignants en établissant des principes directeurs en matière d'orientations publiques, de formation et de programmes d'études. Cet axe portera en particulier sur le passage de l'enseignement secondaire au supérieur, le rôle des activités de conseil aux élèves et étudiants et le renforcement des réseaux régionaux d'enseignement supérieur dans les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur. Un deuxième axe de la stratégie consistera à promouvoir l'adaptation des programmes existants aux contextes locaux par le biais de projets pilotes nationaux auxquels les ressources institutionnelles et humaines locales seront associées, en particulier dans les pays en développement. On s'attachera en particulier à dynamiser la participation des filles et un prix spécial sera créé pour stimuler les enseignants. Un troisième axe de la stratégie consistera à encourager les chercheurs/spécialistes à diffuser de l'information aux enseignants des sciences par le biais, notamment, du Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique (INGOSTE) et du bulletin Connexion. Les services d'échange d'information s'enrichiront de matériels d'enseignement/apprentissage et pratiques modèles. Enfin, la stratégie visera aussi à faire mieux connaître et comprendre la science et la technologie au grand public et à les rendre plus attrayantes par le renforcement des partenariats avec les journalistes scientifiques et les musées de la science et par des moyens informels tels que concours, foires, expositions et chantiers de vacances.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques et plans d'exécution et d'établissement de programmes d'études s'agissant de développer et administrer l'enseignement des sciences, des technologies et des techniques de l'ingénieur (EST).

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où l'UNESCO est un partenaire actif du renforcement et de l'exécution des programmes et politiques d'EST ;
- nombre de pays où les décideurs et les responsables de l'élaboration des programmes dans l'EST reçoivent une formation.

- ◆ Formation des enseignants, qui seront ainsi à même de mieux adapter les programmes nationaux aux moyens locaux.

Indicateurs de performance :

- exemples de nouvelles méthodes/approches issues des projets pilotes ;
- nombre d'enseignants formés en vue de mieux adapter les programmes nationaux aux besoins locaux.

- ◆ Élargissement des échanges d'information et d'expérience au sein de la communauté des enseignants des sciences et technologies à tous les niveaux.

Indicateurs de performance :

- nombre d'utilisateurs de INGOSTE, de Connexion et d'autres services/réseaux ;
- nombre et éventail des documents disponibles sur les réseaux ;
- nombre de consultations des réseaux.

- ◆ Meilleure connaissance des sciences, des technologies et des questions environnementales et intérêt accru pour ces sujets chez les élèves et étudiants – en particulier les filles et les jeunes femmes – et dans le grand public.

Indicateurs de performance :

- nombre d'élèves et étudiants, ventilés par sexe, dans les disciplines scientifiques et technologiques dans les pays visés ;
- nombre de pays où l'UNESCO a renforcé les approches respectueuses des différences entre les sexes dans l'EST ;
- nombre et nature des initiatives ayant pour but de vulgariser les matières scientifiques et technologiques dans les pays visés.

Axe d'action 3 : Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels

01213

Activités	
● Budget ordinaire	925 600 \$
● Extrabudgétaire	37 474 500 \$
Total, Activités	38 400 100 \$

Antécédents. L'augmentation continue du nombre d'enfants achevant leur éducation de base par suite des initiatives d'EPT va exiger la création de possibilités d'études ultérieures et d'emploi. Jeunes et adultes ont besoin de se doter des compétences nécessaires au quotidien pour exercer une activité génératrice de revenu et devraient acquérir le désir de s'instruire tout au long de la vie ainsi que la volonté d'agir en citoyens responsables. Tout cela va exiger, en particulier dans les pays en développement, une importante réforme des politiques de l'éducation, de sorte que les programmes d'enseignement inculquent les savoirs, les compétences, les savoir-faire et les attitudes qui sont aujourd'hui nécessaires dans le monde du travail formel ou informel. L'instrument normatif adopté par l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), tel que révisé à la lumière du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999), est un document très utile aux fins de cette réforme. Il est en outre indispensable de recentrer le dialogue en cours sur les politiques de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels afin de progresser sur la voie des objectifs internationaux de développement.

Stratégie. Le volet « amont » de la stratégie sera l'effort de renforcement des capacités à l'appui de la réforme des politiques visant à adapter l'enseignement et la formation techniques et professionnels aux besoins du nombre accru de personnes en quête de travail. Le but est de développer la capacité des décideurs de la politique de l'éducation de mettre en œuvre la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) publiée par l'UNESCO de paire avec la déclaration de l'OIT sur la formation et le développement des ressources humaines. Le programme d'EFTP de l'UNESCO sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'OIT. Dans ce contexte, un nouveau programme conjoint UNESCO-OIT visant l'examen de la politique nationale de pays sélectionnés en matière de développement des connaissances et compétences aboutira à des recommandations plus précises et resserrera la coopération entre les ministères de l'éducation et du travail. Des outils d'évaluation permettant de suivre la mise en œuvre des réformes des politiques seront élaborés et les responsables concernés seront formés à leur utilisation.

Le volet « aval » de la stratégie portera sur les mesures facilitant la mise en œuvre des politiques réformées de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Il comprendra l'élaboration de matériels d'information modulaires, le partage des innovations et meilleures pratiques et la mise en place de systèmes d'homologation. Les matériels destinés aux décideurs des politiques, aux concepteurs des programmes d'études et aux formateurs seront axés sur les sujets transdisciplinaires en rapport avec l'acquisition d'aptitudes d'une importance cruciale dans le travail, telles que l'esprit d'entreprise, la conscience écologique et la maîtrise des TIC. Des matériels sur l'orientation et le conseil professionnels seront élaborés et diffusés pour favoriser l'utilisation optimale des ressources. Le but est de redynamiser l'enseignement et la formation techniques et professionnels et d'en rehausser le statut en mettant l'accent sur la qualité, la pertinence par rapport au monde du travail et l'égalité entre les sexes ainsi que la réinsertion professionnelle des jeunes ayant des handicaps. La stratégie préconisera des modalités d'enseignement souples pour les apprenants ne s'intégrant pas dans le système formel tels que les jeunes déscolarisés et les combattants démobilisés.

L'UNESCO déploiera tout son arsenal de ressources éducatives, le Centre UNESCO-UNEVOC (Bonn) jouant un rôle pivot dans les activités de formation, de diffusion d'information et de mise en réseau. Des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux contribueront à la réalisation d'une synergie. Des efforts particuliers seront faits pour associer des partenaires du secteur privé à ce travail.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des responsables de la politique de l'éducation, en particulier dans les PMA, s'agissant de mettre en œuvre et de suivre la réforme de la politique de l'EFTP et de procéder à des réexamens de la politique nationale de développement des connaissances et compétences individuelles.

Indicateurs de performance :

- *personnels des ministères de l'éducation ayant reçu une formation en vue d'adapter les programmes nationaux d'EFTP aux besoins locaux ;*
 - *nombre de pays prenant en compte la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) dans leurs politiques nationales ;*
 - *nombre de pays ayant lancé un processus de réforme de l'EFTP ;*
 - *nombre d'exams des politiques nationales de développement des connaissances et compétences individuelles effectués.*
 - ◆ Meilleure adaptation des programmes d'EFTP au monde du travail.
- ##### *Indicateurs de performance :*
- *nombre de pays où le processus de réforme de la politique se fonde sur des consultations entre toutes les parties concernées, en particulier les ministères de l'éducation et du travail ;*
 - *nombre de pays où un processus de réforme de la politique d'EFTP a été conçu et mis en œuvre ;*
 - *consultations menées entre toutes les parties concernées, en particulier les ministères de l'éducation et du travail.*
 - ◆ Promotion d'une formation professionnelle propre à assurer des moyens de subsistance durables, en particulier en faveur des jeunes des régions urbaines et rurales pauvres.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où une formation professionnelle propre à assurer des moyens de subsistance durables et ciblant en particulier les jeunes, les pauvres et les régions rurales est intégrée à la politique nationale ;
- nombre d'ateliers réalisés avec l'aide de l'UNESCO.

Axe d'action 4 : Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur

01214

Activités	
● Budget ordinaire	1 089 800 \$
● Extrabudgétaire	<u>76 100 \$</u>
Total, Activités	1 165 900 \$

Antécédents. Un examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES, Paris, 1998), réalisé en 2003, a recensé les principales tendances de l'enseignement supérieur qui se sont dégagées depuis. Elles indiquent dans quel contexte évoluera à l'avenir l'enseignement supérieur, réaffirmant son rôle dans le développement durable et son besoin constant de réforme. Cette dernière doit satisfaire aux exigences du développement et répondre aux possibilités offertes par la mondialisation. Les pays en développement ont besoin d'aide pour accéder à la société du savoir et promouvoir les capacités de recherche. Grâce aux nouvelles technologies, l'enseignement à distance est devenu un instrument plus efficace au service de l'apprentissage tout au long de la vie. Il convient d'accorder davantage d'attention aux répercussions de la circulation transfrontières des personnes et de l'information.

Stratégie. L'effort mondial en faveur de la stratégie révisée de la CMES aidera les États membres à poursuivre la réforme de l'enseignement supérieur, au niveau des systèmes comme des institutions. Les principaux objectifs sont d'améliorer l'accès, la qualité, ainsi que l'élaboration des programmes et la recherche afin que l'enseignement supérieur apporte une contribution optimale au développement et à l'EPT. Les capacités intellectuelles du programme UNITWIN/chaires UNESCO seront pleinement utilisées à cette fin.

Les résultats de la recherche sur l'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et les connaissances concernant le contexte local seront recensés et diffusés à l'échelle mondiale et régionale. Le Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur diffusera les résultats des recherches et études de cas par le biais de revues, de prises de position et de notes d'orientation en ayant, si besoin, recours aux TIC. Les conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications seront étudiées à la lumière de l'évolution récente de l'enseignement supérieur. Autonomiser les étudiants sera un principe essentiel. Le renforcement des capacités en vue de garantir la qualité et l'accréditation sera particulièrement axé sur l'Afrique.

La coopération avec des ONG, notamment celles participant à la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, sera renforcée et la participation du secteur privé aux objectifs de l'enseignement supérieur encouragée. La 33^e édition d'*Études à l'étranger* fournira aux étudiants de meilleurs outils d'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Participation d'un plus grand nombre de pays à la réforme de l'enseignement supérieur, conformément aux recommandations du Comité international de suivi de la CMES.

Indicateur de performance :

- nombre de pays réformant leur système et leurs établissements d'enseignement supérieur conformément à la stratégie révisée de la CMES.
- ◆ Élargissement de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur en vue notamment de renforcer les capacités de recherche sur ce sujet dans les pays en développement.

Indicateurs de performance :

- nombre de participants/pays réunis par le Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur ;
 - nombre de documents et de mémoires de recherche produits et diffusés ;
 - type de projets en coopération, notamment d'échange de chercheurs, lancés avec l'aide de l'UNESCO.
- ◆ Révision de conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications dans toutes les régions afin de faciliter la mobilité universitaire.

Indicateurs de performance :

- nombre de régions où les conventions sur la reconnaissance des qualifications ont été révisées par les parties prenantes ;
- nombre de pays participants à chaque révision dans chaque région.

Axe d'action 5 : Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation

01215

Activités	
● Budget ordinaire	1 571 500 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 014 000 \$</u>
Total, Activités	2 585 500 \$

Antécédents. En 2002-2003, l'UNESCO a lancé un projet visant à améliorer les établissements de formation des enseignants en Afrique et un autre en vue de définir des normes professionnelles pour les enseignants en Asie et dans le Pacifique. Elle a également créé un groupe de travail intersectoriel chargé d'étudier l'utilisation des technologies d'enseignement ouvert et à distance pour former des enseignants en fonction des besoins et a publié des principes directeurs à cet égard. Des publications ont averti que la pénurie croissante d'enseignants ainsi que leurs traitements, leurs conditions de travail et la médiocrité de leur formation avaient contribué au déclin régulier de leur statut. Selon les indicateurs, il faudrait au minimum 15 millions de nouveaux enseignants d'ici à 2015, bien que ce chiffre puisse être sous-estimé compte tenu des ravages du VIH/sida.

Stratégie. Des conseils seront prodigués aux États membres afin de les aider à réviser leur politique à l'égard des enseignants et de rénover les établissements d'enseignement pédagogique. L'UNESCO encouragera dans ce contexte les gouvernements à utiliser ses deux normes internationales (la Recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant; et la Recommandation de 1977 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur) pour améliorer la formation et la condition des enseignants, chefs d'établissements et chefs d'institutions de formation pédagogique.

Des conseils sur le renforcement national des capacités continueront d'être donnés aux principales institutions de formation des enseignants en Afrique, les interventions de l'exercice précédent s'y poursuivront et les uns et les autres seront évalués. Pour répondre à l'intérêt que suscitent l'apprentissage ouvert et à distance et les TIC, l'UNESCO définira des principes directeurs généraux et des pratiques concernant leurs principales applications. Elle aidera des pays à élaborer des programmes de formation des enseignants en fonction des besoins en promouvant toutes sortes de didacticiels et de mécanismes de transmission des connaissances. A cette fin, l'UNESCO travaillera avec tout un éventail de partenaires, y compris le secteur privé.

L'activité pilote sur le dialogue social lancée par l'UNESCO, l'OIT et l'Internationale de l'éducation sera élargie. L'objectif du dialogue social est d'assurer la contribution des enseignants à la planification de l'EPT et aux stratégies de réduction de la pauvreté afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Cela fournira également aux consortiums ONUSIDA des principes directeurs pour lutter contre la propagation du VIH/sida sur le lieu de travail des enseignants et l'éviter.

Des associations d'enseignants seront encouragées à participer activement à l'élaboration du rapport détaillé sur la situation mondiale en matière de libertés académiques demandé dans la

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997). Aux fins de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'UNESCO établira des principes directeurs sur la suppression des clichés des programmes d'études sociales et de l'enseignement des savoirs fondamentaux. Elle engagera les gouvernements et ONG d'enseignants à s'attaquer à ce problème en améliorant la formation et le statut professionnel des enseignants dans le secteur non formel.

L'approche adoptée par l'UNESCO pour toutes ces questions soulignera la coopération régionale, comme par exemple le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC 2002-2017), ainsi que le recours au programme UNITWIN/chaires UNESCO. Afin d'aider à la prise de décision en matière d'EPT, les indicateurs statistiques sur les enseignants seront améliorés. Cela aidera l'UNESCO et l'OIT à donner des conseils sur les conditions de travail et les niveaux de qualification et de formation. La Journée mondiale des enseignants et d'autres activités sensibiliseront et feront prendre davantage conscience de l'importance des enseignants pour l'avenir de l'humanité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des politiques nationales et internationales visant à améliorer les normes professionnelles et le statut des enseignants et à les faire participer au dialogue social concernant l'EPT.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où des mesures sont prises pour améliorer les conditions de travail, le statut et les normes professionnelles (traitements, formation des enseignants, nombre d'élèves par enseignant) ;
- nombre de pays où des associations d'enseignants sont effectivement consultées lors de la formulation des politiques éducatives.
- renforcement des capacités des centres et instituts africains de formation pédagogique dans le domaine des TIC et promotion du partage de l'information sur l'utilisation des TIC au service de l'éducation.

- ◆ Accroissement des capacités nationales de formation des enseignants, en particulier dans certains des principaux établissements africains de formation des enseignants, ainsi que des capacités de conception de matériels destinés à la formation pédagogique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'instituts de formation pédagogique et d'universités assurant des programmes de formation des enseignants dans des pays cibles ;
- pourcentage d'enseignants-éducateurs directement et indirectement formés, en particulier dans les pays cibles.

- ◆ Utilisation accrue de didacticiels pour l'éducation à distance des enseignants.

Indicateurs de performance :

- nombre d'enseignants-éducateurs bénéficiant de cours de formation pédagogique à distance ;
- production et diffusion de CD-ROM/matériels multimédias de formation des enseignants et de cours pédagogique modulaires de formation pédagogique ;
- nombre de partenariats et d'initiatives mis sur pied en vue de diffuser les didacticiels destinés à la formation des enseignants.

I.2.2 Éducation et mondialisation

0122

Budget ordinaire	
● Activités	2 108 700 \$
● Décentralisation	53,8 %
Extrabudgétaire	1 281 000 \$
Total, Activités	3 389 700 \$

01220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'aider les États membres, les institutions et les autres parties prenantes, en particulier dans l'enseignement supérieur, à répondre aux défis de la mondialisation en soutenant l'élaboration de directives et de normes internationales, et en offrant un forum de discussion sur l'assurance de la qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres ;
 - (ii) de renforcer l'utilisation des trois réseaux d'éducation - le réSEAU des écoles associées, le programme UNITWIN/chaires UNESCO et le réseau UNEVOC - comme modalité novatrice et efficace d'exécution des programmes, en particulier en ce qui concerne la fonction de catalyseur de la coopération internationale qu'assume l'UNESCO ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2.108.700 dollars pour les coûts de programme et de 42.200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Saisir les opportunités et relever les défis

01221

Activités	
● Budget ordinaire	465 600 \$
● Extrabudgétaire	81 000 \$
Total, Activités	546 600 \$

Antécédents. Les effets de la mondialisation sur l'éducation font l'objet de débats animés, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. La révolution des TIC, le succès commercial des prestataires de services éducatifs, la diffusion de l'enseignement transfrontières grâce à l'apprentissage à distance et la libéralisation des échanges éducatifs commerciaux par l'Organisation mondiale du commerce sont des questions cruciales. Les États membres n'ont plus le contrôle exclusif de l'éducation et les institutions ont perdu leur monopole sur le processus de décision. Cela crée des défis liés à l'accès, à l'équité, à la propriété intellectuelle, à l'exode/au retour des cerveaux et à la qualité, qui renvoient à des questions plus larges de normes et d'objectifs éducatifs nationaux, de diversité culturelle, de pauvreté et de développement durable. L'UNESCO qui, en vertu de son Acte constitutif, défend des valeurs intellectuelles et éthiques universelles, a le devoir de faciliter les efforts de la communauté éducative internationale visant à résoudre ces questions.

Stratégie. L'UNESCO examinera ses propres instruments normatifs et textes fondamentaux afin de les promouvoir comme cadres de référence pour les questions de mondialisation dans le domaine de l'éducation. Elle encouragera la recherche multidisciplinaire sur la façon dont la production des connaissances est affectée par la mondialisation, en étudiant les concepts de biens publics et de biens privés, en montrant les effets de l'éducation sans frontières sur l'élargissement de l'accès à l'enseignement, la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, et l'offre d'enseignement virtuel, et en étudiant les conséquences des accords commerciaux sur les libertés académiques, la recherche et la pro-

priété intellectuelle. Ces activités serviront de base à l'élaboration de directives et de normes internationales permettant de tirer parti des possibilités offertes et de limiter certaines des menaces contenues dans la mondialisation.

L'UNESCO favorisera également l'élaboration de cadres de référence nationaux couvrant tous les niveaux d'enseignement. Le Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur contribuera à renforcer les capacités dans ce domaine, afin de donner à la communauté éducative, aux niveaux du système et de l'institution, les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause sur les nouveaux accords commerciaux, tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS-ADPIC). Ces accords pourraient affecter la diversité éducative et les droits de propriété intellectuelle, et des initiatives telles que les didacticiels libres et l'éducation sans frontières par les moyens électroniques. Dans la formulation de ses politiques et de ses approches, l'UNESCO entamera un large débat sur ces questions avec d'autres partenaires, en examinant à cette occasion les questions et dimensions éthiques, éducatives, culturelles et économiques, ainsi que, dans ce contexte, les incidences spécifiques pour l'enseignement supérieur.

Une réflexion novatrice sur l'exode et le retour des cerveaux sera encouragée. Ces activités seront centrées en particulier sur les pays en développement et les pays en transition en mettant l'accent sur les pays d'Afrique et d'Europe du Sud-Est.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les décisions en matière d'éducation s'appuieront sur des recommandations et des notes d'orientation concernant les opportunités à saisir et les défis à relever dans le contexte de la mondialisation appliquée à l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers organisés avec l'aide de l'UNESCO ;
- des directives et des conclusions de recherche sur la mondialisation appliquée à l'éducation auront été largement diffusées ;
- diffusion d'exemples de réforme des politiques engagées compte tenu de ces directives et conclusions de recherche.

- ◆ De nouveaux mécanismes auront été mis en place aux niveaux national, régional et international pour atteindre un meilleur équilibre entre l'exode des cerveaux et le retour des cerveaux.

Indicateurs de performance :

- exemples concrets de ces nouveaux mécanismes ;
- information disponible sur les tendances de l'exode/du retour des cerveaux dans diverses régions et/ou pays cibles.

- ◆ Plus grande disponibilité de didacticiels libres de qualité.

Indicateur de performance :

- nombre de didacticiels libres rassemblés et disponibles.

L'éducation et les TIC

Lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, les participants se sont engagés à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la poursuite des objectifs de l'EPT. Le développement rapide des TIC accompagne la transition vers une communauté mondiale de plus en plus basée sur les connaissances. Réduire la « fracture numérique » entre et au sein des pays est un défi stratégique que le programme Éducation de l'UNESCO s'efforce de relever.

Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'UNESCO a créé un groupe de travail intersectoriel sur l'enseignement ouvert et à distance centré sur la formation pédagogique. Des projets concernant les TIC dans l'éducation ont été lancés dans toutes les régions, en particulier en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Ces projets ont permis de renforcer les capacités des enseignants et des éducateurs, d'élaborer des politiques en faveur des TIC, de créer un centre d'échanges d'information et d'entre-

prendre des activités concernant des indicateurs. On peut également citer le Forum mondial UNESCO qui vient d'être lancé sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur, initiative de l'UNESCO visant à promouvoir les ressources d'éducation ouverte en coopération avec le Massachusetts Institute of Technology et des projets transversaux destinés à favoriser l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation.

Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'UNESCO prévoit de fournir des avis aux États membres sur l'utilisation optimale des TIC afin de répondre aux besoins à tous les niveaux du système éducatif. Les activités, correspondant à un montant de 800 000 dollars, feront la démonstration de l'utilité des TIC pour un meilleur partage de l'information et des possibilités qu'elles offrent à tous les niveaux de l'enseignement; elles permettront aussi d'identifier les démarches interdisciplinaires en vue d'apprentissages communautaires faisant appel aux TIC, grâce à une coopération étroite entre le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information (voir GP V, par. 05121-05123). Ces activités favoriseront aussi les stratégies internationales d'EPT en élargissant l'accès aux TIC et en renforçant les capacités d'élaboration de logiciels éducatifs afin de promouvoir un enseignement à distance basé sur les TIC d'un bon rapport coût-efficacité. Dans l'enseignement supérieur, les activités viseront les questions de qualité et de reconnaissance des titres obtenus grâce à un apprentissage basé sur les TIC. Dans le domaine de la formation pédagogique, l'UNESCO élaborera des directives concernant les politiques et les pratiques sur des thèmes d'actualité et augmentera les capacités nationales à concevoir des matériels et des mécanismes de formation pédagogique utilisant les TIC.

Les activités de l'UNESCO concernant les TIC utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage comprendront des activités intersectorielles, comme indiqué plus loin sous le grand programme V, et une coopération étroite avec les bureaux hors Siège, les instituts et les partenaires intéressés. L'Organisation participera davantage aux diverses initiatives interinstitutions concernant les TIC telles que l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, l'Alliance globale pour la connaissance et le Comité d'organisation de haut niveau du Sommet pour le Sommet mondial sur la société de l'information.

Axe d'action 2 : Réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT, de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour une culture de la paix

01222

Activités	
● Budget ordinaire	1 643 100 \$
● Extrabudgétaire	1 200 000 \$
Total, Activités	2 843 100 \$

Antécédents. Au fil des années, l'UNESCO a créé trois importants réseaux éducatifs. Le réseau du Système des Écoles associées, mis en place en 1953, compte désormais plus de 7 000 institutions (jardins d'enfants, écoles, écoles normales) dans 171 pays. Le réseau UNEVOC, dirigé par le Centre de l'UNESCO à Bonn et créé en 1992, regroupe des centres UNEVOC dans 136 pays pour promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Quelque 500 chaires professorales de l'UNESCO dans 113 pays ont été créées depuis 1992. Bon nombre d'entre elles entretiennent des relations dans le monde entier dans le cadre du programme UNITWIN et chaires UNESCO. La plupart sont créées dans des disciplines qui reflètent les principaux thèmes du programme de l'UNESCO. Des évaluations récentes de ces réseaux montrent qu'ils sont à même de contribuer de façon plus dynamique à l'exécution du programme de l'Organisation, dans la perspective de la décentralisation. En particulier, ils offrent une occasion unique de renforcer le programme de l'EPT.

Stratégie. Ces trois réseaux constituent des plates-formes mondiales sur lesquelles l'UNESCO peut s'appuyer pour s'acquitter concrètement de ses tâches essentielles en sa qualité de laboratoire d'idées, d'instance normative, de centre d'échange d'informations, de spécialiste du renforcement des capacités et de catalyseur pour la coopération internationale.

Le réseau du **Système des écoles associées (ASPnet)** s'attachera à améliorer la qualité de l'éducation en produisant de nouveaux matériels d'enseignement et en expérimentant dans le monde entier des pratiques éducatives novatrices, contribuant ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de l'EPT. Ces matériels d'enseignement refléteront les principaux thèmes sur lesquels portent les activités de l'UNESCO et de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier ceux qui ont trait aux objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. Ils porteront notamment sur les thèmes suivants : *Nourrir les esprits, Combattre la faim*, (avec la FAO), le VIH/sida et le développement durable (avec les partenaires des Nations Unies). Un programme consacré à l'éducation pour le patrimoine mondial et au dialogue interculturel sera mis au point à partir des activités de tous les secteurs de l'UNESCO. Une attention particulière sera portée au développement des méthodes et des techniques qui permettent aux enseignants et aux élèves de résoudre les conflits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

Le **réseau UNEVOC** sortira d'une période de consolidation marquée par la mise en place d'une structure de centres principaux et secondaires, par la clarification des rôles de ces centres à chaque niveau et par la fermeture des centres non performants. Dans le cadre de la coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, le réseau UNEVOC constituera le dispositif qui favorisera l'application décentralisée de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001). Il aidera ainsi les pays à développer le volet du programme de l'EPT consacré à la formation de personnel spécialisé.

Le **programme UNITWIN/chaires UNESCO** a atteint la masse critique qui permet à l'UNESCO de jouer son rôle de chef de file dans la sphère intellectuelle. Les chaires non performantes ont été fermées. Le Forum mondial des chaires UNESCO tenu en 2002 a renforcé les liens entre les chaires et les secteurs du programme dont elles relèvent. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO s'efforcera d'atteindre trois objectifs tout en assurant un meilleur équilibre géographique et sectoriel. Premièrement, il valorisera les établissements d'enseignement supérieur dans les pays en développement et en transition en faisant des chaires UNESCO des centres d'excellence qui entretiennent des relations dynamiques avec les milieux universitaires d'autres pays. Deuxièmement, les établissements d'enseignement supérieur, en coopération avec tous les secteurs du programme et les bureaux hors Siège, s'appuieront sur les réseaux de chaires UNESCO pour affiner et renforcer les fondements intellectuels de leurs activités, notamment à l'appui de l'EPT. Troisièmement, une nouvelle initiative intitulée Universités transfrontières sera lancée afin de renforcer la solidarité universitaire à l'échelle mondiale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Attribution aux trois réseaux d'un rôle actif et bien défini dans le cadre de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO, les secteurs du programme et les bureaux hors Siège recourant davantage aux réseaux pour leurs activités, et en particulier pour l'EPT.

Indicateurs de performance :

- prise en compte dans les documents d'orientation et plans d'action des trois réseaux des questions relatives à l'EPT ;
 - diffusion et expérimentation par le biais d'ASPnet de nouveaux matériels d'enseignement et de méthodes novatrices ;
 - nombre de réseaux sous-régionaux d'ASPnet mis en place à l'appui de l'EPT ;
 - nombre d'élèves d'ASPnet participants (ventilé par sexe et par âge) ;
 - nombre de centres UNEVOC bénéficiant de cours de perfectionnement ;
 - activités nouvelles de recherche, d'échange de connaissances, de réseaux et de formation axées sur l'EPT par le biais du programme UNITWIN/chaires UNESCO ;
 - lancement de l'initiative Universités transfrontières ;
 - amélioration de la couverture géographique et sectorielle du réseau UNITWIN/chaires UNESCO.
- ◆ Meilleure appréciation par les États membres du caractère multidisciplinaire de ces réseaux qui fournissent des exemples de bonnes pratiques, contribuent à l'amélioration de l'éducation et assurent un fondement intellectuel à l'action menée dans ce domaine.

Indicateur de performance :

- demandes des États membres de renforcer et d'étendre le réseau.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO

0131

Allocation financière: 4 591 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01310

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2002-2003,

Considérant l'importance du rôle que le BIE - Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes, les structures de l'éducation et les processus d'élaboration des curriculums - joue dans la réalisation du grand programme I,

1. *Demande* au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005 :
 - a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités de l'UNESCO en matière d'éducation ;
 - b) de consolider et de renforcer les *trois programmes de base* du BIE, à savoir :
 - (i) le renforcement des capacités des équipes institutionnelles chargées du développement du curriculum dans les États membres, avec un accent particulier sur les situations de conflit ou de post conflit et sur le dialogue interculturel ;
 - (ii) le renforcement des capacités d'élaboration des curriculums dans les États membres, un accent particulier étant mis sur les situations de conflit ou de postconflit et sur le dialogue interculturel ;
 - (iii) la gestion et le développement de banques de ressources documentaires et de bonnes pratiques ainsi que d'un observatoire des tendances dans le domaine de l'élaboration des curriculums.
 - c) d'assurer la poursuite des *activités transversales et de soutien* du programme, à savoir :
 - (i) la coopération et l'assistance technique, à la demande des États membres, pour la rénovation de leurs systèmes éducatifs en vue d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous ;
 - (ii) la gestion d'un centre documentaire de référence (clearing-house) en matière de programmes d'enseignement pour la prévention du VIH/sida ;
 - (iii) la diffusion d'informations à jour à travers ses publications et son site Internet.
 - d) d'organiser, du 8 au 11 septembre 2004, la *47^e session de la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO (CIE)*, sur le thème « Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités », en tenant compte de l'expérience positive acquise lors de la 46^e session ;
 - e) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse accomplir l'ensemble de sa mission ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir les activités du BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de 4 591 000 dollars ;
3. *Exprime sa gratitude* aux autorités suisses, aux États membres et aux autres institutions qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités du BIE durant les exercices bien-naux précédents et les invite à poursuivre leur soutien ;
4. *Invite* les États membres, les organisations internationales et les autres institutions :
 - a) à tirer pleinement parti de la capacité opérationnelle dont dispose le BIE pour les aider à développer et à renforcer leurs systèmes éducatifs ;
 - b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens à une mise en oeuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2002-2007.

01311

Antécédents. Le Bureau international d'éducation (BIE) est l'institut de l'UNESCO spécialisé dans la politique des programmes, les contenus et les méthodes. Il se consacre essentiellement à trois grandes fonctions : le renforcement des capacités en vue de la rénovation des contenus de l'éducation, des méthodes d'enseignement/apprentissage, des structures et méthodes de gestion des programmes dans les États membres ; la collecte, l'analyse et la diffusion d'information, d'expériences et de meilleures pratiques, et la promotion de la concertation dans ces domaines.

01312

Stratégie. Axé sur les priorités du grand programme I, le programme du BIE contribuera en particulier à promouvoir et mettre en œuvre le droit à l'éducation (I.1.1, Axe d'action 1), à améliorer la qualité de l'éducation (I.1.1, Axe d'action 4), à suivre les progrès et l'évaluation de la stratégie internationale de l'EPT (I.1.2, Axe d'action 3), et aidera au renouveau de l'enseignement secondaire et de la formation des enseignants (I.2.1, axes d'action 1 et 5). Il continuera d'accorder une très large place aux activités sur le terrain, y compris des initiatives régionales et nationales décentralisées de renforcement des capacités. Conformément à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (31 C/4), le BIE travaillera en étroite collaboration avec le réseau de l'UNESCO hors Siège et avec le Siège pour faire face aux besoins prioritaires des groupes ou régions géographiques exclus.

Le programme de renforcement des capacités soutiendra des efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la qualité de l'éducation dans le contexte de l'EPT, en privilégiant le renouveau des contenus par le biais de processus participatifs d'élaboration des programmes qui tiendront compte des sexospécificités. Il favorisera l'action et la recherche en coopération avec des institutions qui s'occupent de l'élaboration des programmes dans des pays relevant d'un conflit et en transition et avec des institutions qui élaborent des programmes et font de la recherche dans ce domaine dans certains PMA et pays de l'E-9. D'importantes activités de formation seront menées en insistant particulièrement sur celles organisées au niveau des pays pour renforcer les capacités des jeunes professionnels et chercheurs dans certains domaines cruciaux de la conception et de la planification des programmes, en collaboration avec des universités et autres partenaires nationaux, régionaux (GASERC/AEGS et OEI, par exemple) et internationaux (UNICEF, GT2, SSRC, DFID, Suisse et autres).

Le programme relatif à la banque d'information/l'observatoire sur les données favorisera la collecte de données de haute qualité et les analyses sur le droit à l'éducation et la qualité de celle-ci. Il appuiera la stratégie internationale de l'EPT en donnant accès à des informations et analyses actualisées et de qualité sur les programmes, systèmes d'éducation et matériels pédagogiques existants, jetant ainsi les bases d'une perspective internationale et contribuant de la sorte au *Rapport annuel mondial de suivi de l'EPT*. L'accent sera plus particulièrement mis sur les manuels et les éléments de programme transculturels en coopération (par exemple, Arabe-Europe). Ces activités seront menées en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'éducation et le réseau d'universités associées au BIE. Le BIE veillera à ce que son Centre mondial d'information sur la formulation des programmes d'éducation pour la prévention VIH/sida soit pleinement opérationnel et actualisé.

Le programme de concertation politique sera principalement axé sur l'organisation de la 47^e Conférence internationale de l'éducation et sur le renforcement des capacités de concertation, surtout en Afrique subsaharienne, en coopération avec l'ADEA, le WBI, la FPSE et autres. Il contribuera également au Sommet mondial sur la société de l'information.

01313

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des capacités des institutions chargées de formuler les programmes, plus particulièrement dans les pays relevant d'un conflit et en transition, ainsi que dans les PMA.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion de modules de formation ;
- nombre d'équipes nationales de base formées, chargées d'élaborer, formuler et évaluer les programmes ;
- nombre de jeunes professionnels et chercheurs formés, en particulier dans des pays relevant d'un conflit et en transition ;
- réseau d'organismes chargés de formuler des programmes et d'effectuer des recherches fonctionnant et largement utilisées.

- ◆ Information sur les programmes existants, les matériels pédagogiques et les tendances de l'EPT actualisées et facilement disponibles.

Indicateurs de performance :

- banques de données du BIE – Données mondiales de l'éducation et dossiers par pays; élaboration de programmes en vue de la prévention du VIH/sida; éducation pour apprendre à vivre ensemble (RelatED) – opérationnelles, actualisées et largement utilisées, et diffusion de leurs résultats (y compris le nombre de fois où elles sont consultées);
 - actualisation du site Internet;
 - disponibilité de l'analyse des tendances sur les questions relatives au Rapport mondial de suivi de l'EPT;
 - publication et large diffusion de périodiques, brochures et livres concernant la réforme des programmes auprès des lecteurs intéressés (y compris au niveau ministériel).
- ◆ Amélioration de la concertation politique sur des questions de programme.

Indicateurs de performance :

- large diffusion et utilisation des résultats de la 47^e session de la CIE;
- préparation et expérimentation d'un cours détaillé relatif aux capacités nécessaires à la concertation sur des questions de programme.

Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO

0132

Allocation financière: 5 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires: 1 374 000 \$

01320

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) pour l'exercice 2002-2003,

Reconnaissant l'importante mission qu'assume l'IPE dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005, de s'attacher à:
 - a) veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IPE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation;
 - b) renforcer les capacités des États membres en matière de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs;
 - c) renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification, d'administration, d'évaluation et de suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, les bureaux régionaux d'éducation et les autres unités hors Siège de l'UNESCO;
 - d) faire effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres;
 - e) faire exécuter des projets opérationnels dans le domaine de compétence de l'Institut;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 5 100 000 dollars;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au Gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2004-2005 et au cours des exercices suivants;

4. *Fait appel* aux États membres pour qu'ils versent, renouvellent ou augmentent leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le Gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I et contribuer aux activités relatives aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.

01321

Antécédents. L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) a pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation par le biais d'activités de formation, de recherche, de conseil technique et de publication.

01322

Stratégie. Pour contribuer à la mise en œuvre du Grand Programme I (notamment du Programme I.1), l'IPE sera surtout appelé à renforcer les capacités des États membres en matière de planification et de gestion de leurs systèmes éducatifs. Tout en poursuivant à Paris ses activités de formation du personnel enseignant, l'IPE concentrera ses activités et élaborera des programmes de renforcement des capacités au niveau national par la formation, le travail en réseau, la recherche et le soutien direct aux pays. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet et les modalités interactives, accroîtront l'impact de ses activités.

L'IPE organisera des ateliers, stages intensifs et séminaires spécialisés aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration, de réalisation, d'évaluation et de suivi des politiques, programmes et plans éducatifs et mettra au point des modules et autres matériels didactiques pour ses cours et pour des institutions locales spécialisées. Les matériels de formation porteront en particulier sur le diagnostic des secteurs éducatifs, les systèmes informatiques de gestion de l'éducation, l'élaboration et l'utilisation de modèles de simulation dans la planification de l'éducation, le calcul des coûts et le financement de l'éducation, la planification et la gestion de l'éducation dans un environnement de VIH/sida, et la gestion de l'éducation dans les situations d'urgence. Une attention spéciale sera accordée au renforcement des capacités des États membres, pour les rendre mieux à même de mettre en œuvre et de suivre leur plan national d'EPT et pour superviser la qualité de l'éducation en Afrique et dans les PMA. L'IPE continuera à encourager le développement des institutions nationales de recherche et de formation en matière de planification et de gestion de l'éducation, en particulier par le biais de ses réseaux tels que l'ANTRIEP en Asie, le SACMEQ en Afrique, le FORGESTION en Amérique latine, et de deux nouveaux réseaux éventuels en Asie de l'Est et en Afrique francophone. Des réseaux associés tels que le GITE et l'ADEA bénéficieront aussi d'un soutien.

De nouveaux thèmes de recherche et d'étude en matière de planification de l'éducation ainsi que de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs seront définis conjointement avec les commissions nationales et les réseaux et consortiums de l'IPE ; ces activités seront essentiellement exécutées par des équipes nationales. Les études et recherches porteront sur des domaines d'action et points de stratégie tels que les moyens d'élargir l'accès à l'éducation et de prévenir l'échec scolaire, l'articulation de l'éducation formelle et non formelle pour assurer l'exercice du droit à l'éducation, le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de la gestion des établissements scolaires dans un contexte de décentralisation l'atténuation de l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducatifs et les moyens de répondre aux besoins spécifiques des orphelins et des jeunes, le contrôle de la qualité de l'éducation et la mesure des acquis scolaires, (I.1.1, axes d'action 1, 4 et 5), le développement de l'enseignement secondaire et la lutte contre les inégalités et le renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et technique dans les pays en développement (I.2.1, axes d'action 1, 3 et 4).

01323

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accroissement des capacités nationales en planification et gestion de l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre de cadres formés en matière de planification et de gestion de l'éducation, à Paris et dans les pays cibles ;
- nombre de spécialistes formés à distance ;
- nombre d'établissements nationaux de formation ayant bénéficié des activités de formation de l'IPE ;

- nombre de jeux de matériels de formation sous forme de modules mis en place, testés et utilisés dans le cadre des diverses activités de formation de l'IPE ;
 - renforcement des réseaux régionaux de planification et de gestion de l'éducation.
- ◆ Diffusion et échange d'informations sur de nouveaux problèmes de planification, de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs.

Indicateurs de performance :

- nombre d'abonnés à la Lettre d'information trimestrielle de l'IPE ;
- nombre de bibliothèques de dépôt recevant les publications de l'IPE ;
- mise en fonctionnement, actualisation et utilisation fréquente du Centre d'information sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation ;
- diffusion auprès des décideurs et gestionnaires des résultats des recherches sur des thèmes fondamentaux.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation

0133

Allocation financière : 1 900 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 391 000 \$

01330

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 2002-2003,

Réitérant les recommandations figurant dans la Déclaration de Hambourg et dans l'Agenda pour l'avenir adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997),

Reconnaissant le regain d'actualité de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie, souligné par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) dans le Cadre d'action de Dakar,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IUE à renforcer, pendant l'exercice 2004-2005, le rôle de catalyseur de l'Institut dans le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V) et sa contribution spécifique à la mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en donnant notamment la priorité aux objectifs suivants :
 - a) mobiliser la coopération et les partenariats interinstitutions pour la mise en oeuvre de politiques d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie intégrées aux plans nationaux de développement ;
 - b) renforcer les capacités nationales afin d'offrir à tous des possibilités diversifiées, formelles et non formelles, d'éducation des adultes et d'éducation permanente ;
 - c) stimuler les études et les recherches visant à favoriser des approches novatrices pour atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie à travers des formes diversifiées d'acquisition de connaissances et de compétences et renforcer les liens de cet apprentissage avec l'éducation de base ;
 - d) continuer de développer les services d'échange d'information assurés par l'Institut dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
 - e) réaliser des études faisant le point des connaissances sur l'alphabétisation et l'utilisation des langues locales dans les contextes multilingues ;
2. *Invite en outre* le Conseil d'administration de l'IUE à veiller à ce que les objectifs et les activités de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;

3. *Se félicite* de la décision prise à la 166e session du Conseil exécutif, visant à modifier le statut juridique de l'IUE (décision 166 EX/6.3), et invite le Directeur général à prêter son concours au Conseil d'administration de l'IUE dans la mise en oeuvre des nouveaux Statuts ;
4. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 900 000 dollars au titre du grand programme I ;
5. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement allemand, qui apporte un important concours financier à l'IUE et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE par des contributions volontaires, et les invite à poursuivre leur soutien en 2004-2005 et au cours des exercices suivants ;
6. *Demande instamment* aux États membres d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IUE afin de lui permettre de répondre aux attentes qui ont été exprimées à la Conférence de Hambourg en 1997 et d'exécuter les activités qui s'inscrivent dans le suivi du Forum de Dakar et dans la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation telles qu'elles figurent dans le Plan stratégique à moyen terme de l'Institut.

01331

Antécédents. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) s'intéresse surtout à l'éducation des adultes, à la formation permanente, à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie.

01332

Stratégie. Les suites de CONFINTEA V, le Cadre d'action de Dakar et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation constitueront les grands axes d'orientation de l'activité de l'IUE. Ses principales modalités d'action seront la recherche tournée vers des objectifs concrets, la concertation sur l'action à mener, la mise en place de partenariats, la coopération interinstitutions, le renforcement des capacités et le travail en réseau, la documentation et la publication. Les principaux domaines d'activité en faveur de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie seront notamment : la promotion de l'égalité entre les sexes, l'examen des politiques d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie, l'élaboration de nouvelles conceptions de l'éducation non formelle, la recherche sur des pratiques d'éducation tout au long de la vie qui soient spécifiques à des cultures ainsi que la systématisation et la diffusion de ces pratiques, la promotion de programmes à base communautaire d'alphabétisation et d'enseignement des compétences de base nécessaires à la vie courante destinés aux jeunes et adultes handicapés, et la mise en train d'études de pointe sur l'alphabétisation et l'utilisation des langues locales dans des contextes multilingues. Des activités préliminaires seront aussi menées dans des domaines comme les pédagogies de la prévention du VIH/sida, de l'édification de la démocratie, de l'exercice critique de la citoyenneté et de la promotion du développement durable. L'IUE contribuera ainsi à la réalisation des activités inscrites dans le sous-programme I.1.1, axes d'action 1, 2, 3, 4 et 5, en privilégiant l'Afrique, les PMA et les pays du groupe E-9.

L'IUE soutiendra les activités du Groupe stratégique interinstitutions sur l'éducation tout au long de la vie et coordonnera celles du Groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle. La *Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes*, le réseau ALADIN et le Réseau Internet d'échanges transnationaux sur l'alphabétisation aideront l'IUE à édifier une culture de l'apprentissage. La *Revue internationale de pédagogie* et d'autres publications serviront à collecter et à faire connaître, dans le domaine de l'alphabétisation et de la pédagogie, des perspectives et approches diverses et nouvelles.

01333

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place, dans les États membres, de capacités nationales de formulation des politiques, de suivi et d'évaluation dans les domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie.
Indicateurs de performance :
 - nombre de programmes intégrés et de plans nationaux d'EPT conçus avec une composante éducation des adultes et éducation tout au long de la vie ;
 - nombre de réunions d'experts en matière de renforcement des capacités organisées aux niveaux régional et sous-régional ;

- nombre de participants (particuliers et organisations) à des réseaux internationaux œuvrant à la promotion active de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie.
- ◆ Amélioration de la base de données sur les politiques, les conceptions et pratiques en matière d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie, et élargissement de l'accès à cette base.
Indicateurs de performance :
 - large diffusion des travaux de recherche et des publications ;
 - nombre de consultations du site Web et nombre de publications disponibles sur le site.
- ◆ Sélection et diffusion de méthodes novatrices dans des domaines essentiels de l'éducation tout au long de la vie et de l'éducation des adultes (égalité entre les sexes, alphabétisation, éducation non formelle, VIH/sida, citoyenneté, développement durable).
Indicateurs de performance :
 - formulation et diffusion de recommandations utiles à l'action ;
 - nombre de réunions significatives organisées aux niveaux international, régional et sous-régional.

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation

0134

Allocation financière: 1 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01340

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Reconnaissant l'importance du rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, ainsi que la contribution spécifique que peut apporter l'ITIE au thème transversal intitulé « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir »,

1. *Demande* au Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et tenant compte du suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, de s'attacher plus particulièrement pendant l'exercice 2004-2005 :
 - a) à veiller à ce que les orientations et les activités de l'ITIE s'accordent avec les stratégies et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
 - b) à renforcer les capacités nationales des États membres pour leur permettre d'appliquer les TIC à leurs systèmes éducatifs ;
 - c) à lancer des programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux de formation concernant l'application des TIC à l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'éducation et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, en particulier dans le cadre du programme sous-régional « Perfectionnement des systèmes éducatifs des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) à l'aide des technologies de l'information et de la communication » ;
 - d) à mener des recherches et des études visant à développer et améliorer le système d'information de l'ITIE afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les États membres sur l'application des TIC à l'éducation ;
 - e) à mettre en œuvre des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1.100.000 dollars au titre du grand programme I ;
3. *Prend note*, en l'approuvant, de l'intention de l'ITIE d'intensifier sa collaboration avec les Secteurs de l'éducation et de la communication ;

4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la Fédération de Russie, qui apporte un important concours financier à l'Institut et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'ITIE pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2004-2005.

01341

Antécédents. L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a pour but de renforcer les capacités nationales d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation par le biais d'activités de recherche, de formation et d'échange d'information en particulier en Europe centrale et orientale, dans les États baltes et dans la Communauté d'États indépendants (CEI).

01342

Stratégie. A titre de contribution au grand programme I de 2004-2005, l'ITIE élaborera et proposera aux États membres différentes modalités d'utilisation des TIC aux niveaux primaire et secondaire, dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans l'enseignement supérieur. La stratégie dans ce domaine sera axée sur la recherche et la formation relatives à la mise en place de structures informationnelles au service de l'éducation (notamment de moyens d'enseignement à distance, de bibliothèques numériques et de services Internet et multimédias éducatifs) et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce aux TIC (I.1.1, axes d'action 1 et 4). Elle consistera à étendre l'usage des TIC pour aider les individus à apprendre à vivre ensemble. L'ITIE tiendra compte des disparités dans l'accès aux TIC existant à l'intérieur des États membres et entre eux en élaborant et adaptant les matériels de formation et les cours de manière à réduire au minimum le risque d'exclusion de certains groupes de population des « sociétés apprenantes ». Il répondra aux demandes formulées par des États membres en vue de la formation des formateurs d'enseignants, des personnels de l'enseignement et des chercheurs ainsi que de l'organisation de consultations avec les décideurs (I.2.1, axe d'action 5). L'ITIE continuera de développer ses réseaux de spécialistes et institutions s'occupant des TIC ainsi que son Portail sur le Web en vue de promouvoir l'échange international d'information, la diffusion de pratiques novatrices et le soutien des applications des TIC à l'enseignement et l'apprentissage.

01343

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la définition des politiques de l'éducation et des stratégies en vue de l'application des TIC.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'États membres où l'UNESCO est un partenaire actif de l'élaboration des politiques nationales ;
 - établissement et diffusion de notes d'information, guides et recommandations.
- ◆ Accroissement des capacités d'utilisation des TIC dans l'enseignement.
Indicateurs de performance :
 - nombre de responsables clés formés parmi le personnel de l'éducation (ventilés par pays) ;
 - matériels de formation élaborés et diffusés ;
 - nouvelles techniques élaborées et mises en œuvre en vue de l'utilisation des TIC pour apprendre à vivre ensemble ;
 - nombre de pays où les programmes et méthodes d'enseignement/d'apprentissage sont rénovés.
- ◆ Élargissement de l'accès à l'information sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement.
Indicateurs de performance :
 - développement et utilisation (nombre de consultations) du Portail de l'éducation de l'ITIE ;
 - renforcement du réseau de points focaux nationaux et de spécialistes et institutions actifs dans le domaine des TIC ;
 - résultats concernant les questions clés, matériels de formation et d'information publiés et diffusés.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique

0135

Allocation financière: 2 000 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01350

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Tenant compte des besoins des pays en développement d'Afrique s'agissant de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005, de s'attacher à :
 - a) renforcer les capacités nationales en matière de formation des enseignants et dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique ;
 - b) renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes de formation des enseignants selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs ;
 - c) relier plus étroitement le développement de l'éducation à la planification et au développement économiques en Afrique et, à cet effet, assurer la coopération de l'Institut avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, par exemple l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
 - d) créer en Afrique des réseaux d'institutions pour faciliter les échanges de compétences et d'expérience ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à ce que les orientations et les activités de l'IIRCA s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 000 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont soutenu la création de l'Institut et ses programmes ;
5. *Demande instamment* aux États membres de renouveler, en les accroissant, leurs contributions volontaires, afin que l'IIRCA puisse contribuer à l'amélioration des activités des établissements de formation des enseignants et autres institutions éducatives en Afrique.

01351

Antécédents. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a pour objectif d'aider les États membres africains à développer leurs capacités afin d'offrir une éducation de qualité et de promouvoir une direction d'excellence dans le secteur de l'enseignement en Afrique.

01352

Stratégie. L'IIRCA s'emploiera surtout à renforcer les capacités des établissements de formation des enseignants en vue d'assurer à tous une éducation de base de qualité conformément à l'objectif de l'universalisation de l'enseignement primaire en 2015 fixé à Dakar. Il se concentrera sur l'octroi d'une formation initiale et en cours d'emploi moderne aux enseignants des établissements primaires et secondaires dans les États membres. A cette fin, il facilitera l'accès aux cours de brève durée destinés à répondre à des besoins immédiats comme aux cours d'éducation à distance menant à des diplômes et visant à améliorer et moderniser globalement les départements de formation des maîtres (I.2.1, axe d'action 4). L'IIRCA offrira un cadre aux échanges d'information, de savoirs et d'expérience entre les établissements et systèmes d'enseignement. Il déterminera les besoins d'ordre pédagogique, technique et professionnel des programmes et systèmes d'enseignement africains aux niveaux régional, national et local et fournira des moyens d'y répondre. Grâce à ses réseaux, il permettra aux établissements d'enseignement africains d'accéder plus facilement aux toutes dernières informations issues de la recherche-développement se rapportant à l'Afrique. Il élaborera des matériels d'enseignement/apprentissage sur le

VIH/sida destinés à être utilisés en classe par les enseignants et offrira des cours visant à permettre à ces derniers de s'en servir efficacement (I.1.1, axe d'action 5). L'IIRCA contribuera à stimuler le recours aux moyens électroniques de mise en réseau dans le domaine de l'enseignement en mettant au point des bibliothèques électroniques et des matériels d'enseignement/apprentissage interactifs et faisant appel à la vidéo en vue de leur emploi par les enseignants. Il facilitera l'établissement d'indicateurs fiables pour évaluer le degré de mise en place d'une éducation de qualité et de renforcement effectif des capacités dans la région. En partenariat avec des institutions telles que l'Union africaine, le Forum des éducatrices africaines (FAWE), et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), l'IIRCA s'emploiera à renforcer la direction de l'enseignement, en se concentrant en particulier sur l'amélioration des politiques et stratégies éducatives et la formation de cadres féminins (I.1.1., axe d'action 2).

01353

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants en Afrique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'enseignants du primaire et du secondaire formés (cours de brève durée et cours d'enseignement à distance, ventilés par sexe) ;
- renforcement de la mise en réseau avec des institutions et décideurs clés actifs dans le domaine de l'éducation en faveur de l'Afrique ;
- mise au point d'indicateurs fiables pour évaluer le degré de mise en place d'une éducation de qualité et de renforcement effectif des capacités dans la région ;
- mise au point et diffusion de matériels d'enseignement/apprentissage sur le VIH/sida destinés à être utilisés en classe ;
- évaluation de l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans les dernières classes de l'enseignement primaire et les premières classes de l'enseignement secondaire.

- ◆ Partage de l'information, des connaissances et de l'expérience entre les établissements et systèmes d'enseignement d'Afrique.

Indicateurs de performance :

- nombre de bibliothèques électroniques créées avec l'aide de l'UNESCO ;
- nombre de vidéos éducatives et de matériels d'enseignement/apprentissage interactifs utilisés par des enseignants ayant reçu une formation à cet effet.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes

0136

Allocation financière: 2 200 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01360

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Convaincue du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'Institut à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'IESALC :
 - a) contribuer au renouveau de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et en assistant les États membres dans la formulation de politiques concernant l'enseignement supérieur ;
 - b) développer et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés axés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation relatives à l'enseignement supérieur ;

- c) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à veiller à ce que les orientations et les activités de l'IESALC s'accordent avec les objectifs et les stratégies pertinents du programme relatif à l'éducation;
3. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 200 000 dollars au titre du grand programme I;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement vénézuélien qui met gracieusement des locaux à la disposition de l'IESALC;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2004-2005.

01361

Antécédents. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) a pour mission de mettre en œuvre le programme de l'UNESCO concernant l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes.

01362

Stratégie. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'IESALC aidera les systèmes et établissements éducatifs à relever les nouveaux défis du développement de l'enseignement supérieur dans la région en améliorant la qualité de cet enseignement, sa pertinence et sa contribution au développement humain durable.

La stratégie de l'IESALC consiste à mettre au point des instruments de suivi afin de fournir aux États membres des informations et conseils concernant les principales tendances et innovations de l'éducation du troisième degré, grâce à un vaste système d'information sur les grandes évolutions des systèmes d'enseignement supérieur (I.2.1, axe d'action 4). Celui-ci rassemble des rapports nationaux sur l'enseignement supérieur, des études thématiques et des rapports sectoriels et de recherches sur des questions particulières. L'IESALC offre ainsi aux États membres et à leurs établissements d'enseignement supérieur une assistance technique destinée à les aider à résoudre leurs principaux problèmes. Il favorise la coopération entre les autorités nationales de la région, les ONG régionales et sous-régionales, les associations nationales et les conseils d'établissements en ce qui concerne l'enseignement supérieur et ne manque jamais d'encourager la communauté universitaire à participer directement aux projets de recherche et d'assistance technique.

01363

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Indicateurs de performance :

- nombre/type des accords de coopération conclus entre les gouvernements des États membres et leurs établissements d'enseignement supérieur aux niveaux régional et sous-régional ;
- nombre/type d'organisations non gouvernementales et d'établissements d'enseignement supérieur et associations inclus dans le réseau de l'IESALC.

- ◆ Large diffusion de l'information et des résultats des recherches concernant l'enseignement supérieur destinés à la région.

Indicateurs de performance :

- expansion et large utilisation de l'Observatoire de l'enseignement supérieur qui suit les conclusions de la recherche, les projets de coopération technique et les tendances et perspectives ;
- nombre de publications publiées et diffusées.

- ◆ Développement des capacités au service de l'enseignement supérieur dans les États membres de la région.

Indicateurs de performance :

- nombre d'États membres où l'IESALC est un partenaire actif de la formulation des politiques de l'enseignement supérieur ;
- nombre d'États membres et d'établissements d'enseignement supérieur où l'IESALC est un partenaire actif de l'amélioration des processus d'évaluation et d'accréditation

► Projets relatifs aux thèmes transversaux

0150

Budget ordinaire

- Activités 1 960 000 \$
- Décentralisation 75,5 %

01500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en oeuvre le plan d'action prévu pour mener à bien les projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* » et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- b) à évaluer et à suivre la mise en oeuvre des différents projets et à en mesurer les effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 960 000 dollars pour les coûts de programme.

01501

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachés au grand programme I compte tenu du fait que leur thème principal et leur orientation se rapportent à l'éducation. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (par. 08001). Des efforts importants sont fournis pour rechercher des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin d'optimiser l'impact de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

01510

Budget ordinaire

- Activités 820 000 \$
- Décentralisation 86,0 %

Améliorer, dans les États arabes, les compétences socio-économiques des jeunes défavorisés

01511

Budget ordinaire

- Activités 300 000 \$

Objectifs : Améliorer, par l'éducation et la formation permanentes, les compétences socio-économiques des jeunes marginalisés d'Égypte, du Liban, du Soudan, des Territoires autonomes palestiniens et de Jordanie. Tandis que l'on s'emploiera principalement à développer les compétences économiques et

commerciales et à faciliter l'entrée sur le marché de l'emploi, on mènera également une action de sensibilisation au civisme, à l'identité culturelle, aux spécificités de chaque sexe, à l'exercice des responsabilités, au service de l'intérêt général, à l'éducation sanitaire et écologique et à la prévention du VIH/sida. Dans ces domaines, les responsables du projet collaboreront avec des secteurs et programmes concernés de l'UNESCO tels que le projet « Les technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre le VIH/sida ». L'objectif global est de procurer aux jeunes défavorisés des possibilités d'emploi et des aptitudes sociales leur permettant de répondre aux besoins de leur communauté.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration d'outils d'éducation et de formation visant à améliorer les compétences sociales et économiques des jeunes marginalisés ; formation des personnels d'organismes publics et d'ONG aux modules élaborés ; offre d'opportunités économiques à certains jeunes extrêmement pauvres ; prise en charge des besoins locaux dans les pays sélectionnés.

Enseignement technique destiné aux filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage comme catalyseurs locaux de la réduction de la pauvreté

01512

Budget ordinaire

● Activités

100 000 \$

Objectifs : Autonomiser les filles pauvres et marginalisées en les aidant à acquérir des savoirs et des savoir-faire techniques appropriés répondant à leurs besoins fondamentaux et leur offrant de meilleures perspectives d'emploi. Le projet se concentrera sur les objectifs suivants : (i) renforcer l'aptitude des planificateurs de l'éducation et des enseignants à élaborer des stratégies de réintégration des filles pauvres et non scolarisées à des activités d'enseignement technique et professionnel ; (ii) développer les activités pilotes d'enseignement mises en œuvre en Asie ; (iii) établir des modèles d'enseignement durable en liant les activités de formation à un programme de microfinancement ; (iv) intégrer les problèmes à des politiques nationales de développement et d'enseignement ; et (v) étendre le projet des écoles aux centres d'apprentissage.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Fourniture d'un enseignement aux filles et élaboration de mécanismes de soutien et de suivi facilitant leur emploi (indépendant) ; développement des moyens dont disposent les planificateurs de l'éducation et les enseignants ; établissement, entre les gouvernements et les ONG, de partenariats durables permettant de dispenser un enseignement technique et professionnel au groupe cible final ; élaboration de principes directeurs détaillés concernant l'intégration des adolescentes pauvres à des activités d'enseignement technique et professionnel correspondantes, et inclusion de ces principes dans des plans nationaux de développement, de réduction de la pauvreté et d'éducation pour tous.

Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

01513

Budget ordinaire

● Activités

300 000 \$

Objectifs : autonomiser les adolescentes d'Asie du Sud, agents potentiels de transformation sociale. Lors de l'exercice précédent, la première phase a principalement consisté à mettre en place les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de diverses activités visant à mobiliser la communauté et à renforcer les moyens d'action des adolescentes. Au cours du présent exercice, les principaux objectifs sont (i) de

continuer à améliorer les conditions de vie des filles et des femmes en améliorant leur préparation à la vie et en les aidant à créer des revenus sur chaque site d'exécution du projet ; (ii) de dispenser aux adolescentes un enseignement technique et scientifique de base non formel axé notamment sur les adolescentes vivant dans des zones rurales défavorisées ; (iii) de renforcer les centres multimédias locaux établis et (iv) d'utiliser les conclusions des activités de surveillance et d'évaluation mises en œuvre par des pairs pour ajuster et améliorer le projet.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Participation des adolescentes à la résolution des problèmes locaux et prise de conscience accrue de leurs propres droits ; sensibilisation des autorités locales aux besoins spécifiques des adolescentes et adoption de mesures visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail ainsi que leur santé ; prise en compte, par les responsables, des adolescents en tant que groupe important de la population, et intégration de politiques répondant à leurs besoins dans les plans nationaux et internationaux ; mise au point d'importantes interventions pédagogiques intégrant l'alphabétisation, l'éducation non formelle aux problèmes scientifiques, sanitaires et juridiques, la préparation à la vie et la création de revenus, assorties d'un accès aux technologies de l'information et de la communication et au microfinancement ; association au projet d'adolescents désireux d'apprendre.

Éducation non formelle et gestion de l'environnement à l'intention des communautés autochtones d'Indonésie

01514

Budget ordinaire

● Activités

120 000 \$

Objectifs : Le projet vise, par une approche intersectorielle de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines ainsi que de la culture et de la communication, à donner aux communautés locales, en particulier aux Mentawaiens autochtones vivant sur l'île de Siberut, mais aussi aux migrants originaires de l'ouest de Sumatra, les moyens d'exploiter de façon durable les ressources naturelles et de protéger l'environnement dans le contexte de bouleversements sociétaux rapides, tout en préservant leur intégrité culturelle et leurs valeurs sociales. Le projet s'attachera en particulier à (i) élaborer un système d'éducation et d'enseignement écologiquement rationnel et adapté, (ii) améliorer la participation et les conditions socio-économiques locales, en particulier l'alphabétisation fonctionnelle de base et (iii) défendre les besoins et les droits des communautés locales en matière d'éducation, de développement socio-économique, de protection de l'environnement, de gestion des ressources naturelles et de santé.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Constitution d'un vaste partenariat à long terme entre la communauté autochtone et le parc national, les autorités locales, les ONG et le secteur privé de Siberut aux fins d'une gestion durable de la réserve de biosphère de Siberut ; ralentissement ou interruption de la dégradation de l'environnement, de la perte de biodiversité et de l'érosion des valeurs culturelles et sociales autochtones ; conception et mise en œuvre d'un centre d'apprentissage local à l'appui des Umas (établissements Mentawai traditionnels) recensés et des autorités locales ; établissement d'un modèle de travail d'intervention interdisciplinaire de l'UNESCO applicable à d'autres régions similaires d'Indonésie et d'Asie du Sud-Est ; production et diffusion d'une publication illustrant l'expérience acquise par l'UNESCO dans le cadre des activités menées à Siberut.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

01520

Budget ordinaire	
● Activités	1 140 000 \$
● Décentralisation	67,9 %

Nouvelles possibilités offertes aux enfants et aux jeunes souffrant de handicaps

01521

Budget ordinaire	
● Activités	200 000 \$

Objectifs : Ce projet vise à mettre les avantages des TIC au service d'enfants et de jeunes des pays en développement souffrant de handicaps en améliorant leur vie quotidienne et en leur offrant des possibilités d'emploi. L'accent sera mis sur l'aptitude à la communication, notamment le recours au langage des signes, au braille et aux pictogrammes à l'aide des TIC. Les méthodologies, outils de travail et matériels existants seront adaptés et transcrits dans les « langues » nationales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Mise au point et adaptation d'outils fondés sur les TIC à l'intention d'enfants et de jeunes souffrant de handicaps ; acquisition de compétences nouvelles par les enseignants travaillant avec des enfants handicapés à l'aide de ces outils.

Méthodologies relatives à l'établissement de bibliothèques numériques

01522

Budget ordinaire	
● Activités	300 000 \$

Objectifs : Le projet tend à présenter une vue d'ensemble des technologies et applications actuelles et futures concernant les bibliothèques numériques, considérées notamment sous l'angle de leur dimension éthique, sociale, pédagogique, organisationnelle et économique et de leur impact sur l'apprentissage. Cette analyse permettra la mise au point de méthodologies en vue de l'établissement de bibliothèques numériques dans les domaines de compétence de l'UNESCO et d'élaborer des cours de formation spécialisée sur l'utilisation de bibliothèques numériques à l'intention de responsables de l'éducation, de formateurs d'enseignants, d'éducateurs, de chercheurs et d'élèves. Ce projet traitera également de la question de la possibilité d'utiliser des bibliothèques numériques au niveau multinational.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration de matériels didactiques et diffusion de l'expérience acquise au moyen d'un ensemble d'ateliers de type traditionnel et d'entretiens en ligne ; mise en œuvre d'un projet pilote relatif à la création d'une bibliothèque numérique multinationale aux fins de l'éducation dans le domaine des sciences terrestres ; enseignements tirés ; préparation et diffusion d'un document et de recommandations.

Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

01523

Budget ordinaire
● Activités 260 000 \$

Objectifs : Ce projet a pour but de faciliter la mise en place d'un enseignement supérieur ouvert et à distance de qualité dans les pays en développement et les pays en transition. En 2002-2003, un prototype novateur de logiciel de système expert à code source libre a été conçu à l'intention des décideurs. Ce logiciel confère l'assurance de la qualité de l'offre d'enseignement supérieur ouvert et à distance et contribue à une prise de décision documentée ainsi qu'au renforcement des capacités. Cette phase vise principalement (i) à compléter la base de connaissances à l'aide d'un contenu propre à la région, (ii) à élargir les domaines couverts par le système et (iii) à gérer et développer l'outil logiciel.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Renforcement des capacités des décideurs et des principales associations régionales concernant l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance ; mise au point d'une application novatrice de logiciel à code source libre à l'appui tant de la prise de décision que du renforcement des capacités en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance, en vue de la distribuer gratuitement à tous les États membres de l'UNESCO.

Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

01524

Budget ordinaire
● Activités 210 000 \$

Objectifs : Ce projet est conçu pour permettre aux pays africains d'avoir accès aux données satellitaires, aux technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet, et aux systèmes d'information géographique et de les utiliser pour surveiller, évaluer et gérer les écosystèmes et les ressources en eau. Il s'appuie sur les travaux menés au cours du précédent exercice biennal, notamment pour mettre en place le réseau UNESCO-Afrique sur la télédétection appliquée à la gestion des écosystèmes et des ressources en eau, favoriser les efforts de sensibilisation et renforcer les capacités nationales. Le projet actuel est axé sur (i) la synthèse des résultats et conclusions obtenus, (ii) le renforcement des capacités nationales et régionales par le biais de la mise en œuvre intégrale des projets, (iii) le développement de la coopération sous-régionale, régionale, Sud-Sud et Nord-Sud afin d'améliorer le transfert de la technologie de la télédétection appliquée à la gestion durable des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Renforcement, aux niveaux national et régional, de la capacité d'accéder aux données de la télédétection en provenance de satellites et d'utiliser ces données ; mise au point du module du programme Bilko de l'UNESCO (formation à l'utilisation et à l'interprétation de l'imagerie obtenue par télédétection) pour la région de l'Afrique ; élaboration d'un plan d'action/plan directif relatif à la stratégie du NEPAD sur l'application de la télédétection au développement durable ; accroissement du nombre de stations de réception de satellites en Afrique et de l'accès des scientifiques africains aux données obtenues par télédétection ; production d'ensembles de cartes relatives aux zones d'écosystèmes fragiles à l'aide de données obtenues par télédétection ; diffusion au sein de communautés locales d'une information de grande portée écologique.

Les TIC au service de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9

01525

Budget ordinaire

● Activités

170 000 \$

Objectifs : Le projet vise à sensibiliser, notamment dans les pays de l'E-9, en ayant recours aux TIC, les décideurs, les spécialistes des médias et les responsables de communautés à l'importance de l'alphabétisation et au rôle de catalyseur qu'elle joue pour le développement socio-économique, et à développer les capacités des organisateurs des programmes d'alphabétisation et du personnel hors Siège chargé de ces programmes par le biais d'une formation novatrice à l'alphabétisation fondée sur les TIC.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration et expérimentation d'un modèle de formation à l'alphabétisation à l'aide des TIC ; formation d'alphabétiseurs ; sensibilisation accrue des décideurs, par le biais des TIC, à l'alphabétisation et à l'autonomisation des pauvres qui ne savent ni lire ni écrire.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01601

L'UNESCO continuera de renforcer les nouvelles stratégies de coopération avec les sources de financement qui ont été mises au point en 2002-2003. Ces stratégies reposent sur des suggestions et recommandations faites par plusieurs États membres, en particulier les pays nordiques. La nécessité de mettre en œuvre des activités extrabudgétaires qui soient plus conformes au Programme ordinaire a été clairement reconnue, de même que celle d'une importante amélioration qualitative du suivi et de l'évaluation des activités opérationnelles. L'intégration et la complémentarité des activités extrabudgétaires et des activités du Programme ordinaire seront améliorées au cours du présent exercice biennal dans le cadre de la stratégie générale de suivi et d'évaluation des projets relatifs à l'EPT.

01602

Sur la base de cette nouvelle politique, qui suit une approche programmatique et articule étroitement les activités relevant des deux sources de financement, plusieurs donateurs importants sont convenus d'accorder à l'UNESCO une plus grande latitude dans le choix des thèmes et des pays susceptibles de bénéficier d'un soutien au titre des ressources extrabudgétaires. L'UNESCO pourra donc faire en sorte que les activités soient fonction de la demande des pays bénéficiaires et que les financements extrabudgétaires soient consentis conformément aux priorités du Programme ordinaire, et s'assurer ainsi qu'ils jouent un rôle plus stratégique et plus dynamique dans l'activité de l'Organisation et font l'objet d'une répartition juste et démocratique entre les États membres. L'Organisation dispose ainsi d'un meilleur outil de mise en œuvre d'un partenariat actif au service d'approches sectorielles dans les États membres.

01603

La priorité générale du Programme et budget de l'UNESCO concernant l'éducation demeure le suivi du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) grâce au programme d'Éducation de base pour tous et à l'articulation de toutes les activités autour de l'exécution du Cadre d'action de Dakar. Cela vaut également pour la mobilisation de fonds extrabudgétaires. L'Organisation aura donc pour tâche essentielle de veiller à ce que ses projets et programmes soient bien coordonnés aux niveaux national et régional ainsi qu'avec les initiatives internationales telles que la procédure accélérée de la Banque mondiale, l'initiative accélérée de l'UNICEF en faveur des filles et les objectifs de développement du Millénaire et de l'EPT. Les bureaux hors Siège joueront un rôle décisif à cet égard en tant que principaux acteurs du changement pour l'aide au développement au niveau des pays et le conseil en amont en matière de politiques.

01604

L'UNESCO s'efforcera de mettre au point de nouvelles modalités de partenariat avec les secteurs public et privé, sur la base de l'expérience acquise avec les partenariats et alliances établis au cours des dernières années dans le cadre de réseaux internationaux. Des stratégies plus claires visant à faire du secteur privé un partenaire plus actif dans certaines activités prioritaires du programme, et non plus une simple source de financement, seront élaborées.

01605

Les activités de coopération pour le développement (CPD) seront poursuivies. La formation à l'identification, la formulation et la gestion des projets est une priorité et sera mise en relief dans le cadre de l'approche fondée sur le programme de l'EPT ainsi que des autres programmes d'éducation. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), et conformément au Consensus de Monterrey, l'UNESCO contribuera activement, avec les partenaires – bilatéraux et multilatéraux – pour le développement à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés – voire conjoints – d'investissement par programme et/ou secteur.

01606

Les instituts d'éducation de l'UNESCO négocieront directement avec les États membres et les sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention des contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets conformément aux critères établis pour les instituts de catégorie I. Les instituts sont des partenaires dans le cadre de la priorité générale de l'EPT et des instruments essentiels d'exécution d'éléments du programme d'EPT selon leur domaine de compétence.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme I

Éducation



GRAND PROGRAMME I

Éducation

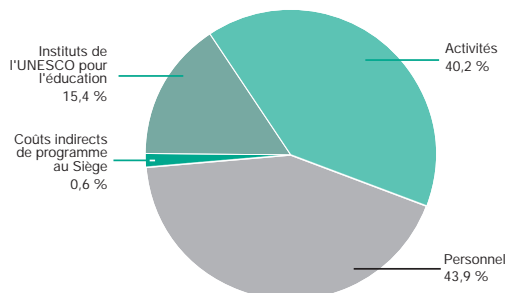
01001

	Budget ordinaire			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Programme					
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme I	48 215 600	61 016 800	636 600	109 869 000	105 985 200	215 854 200

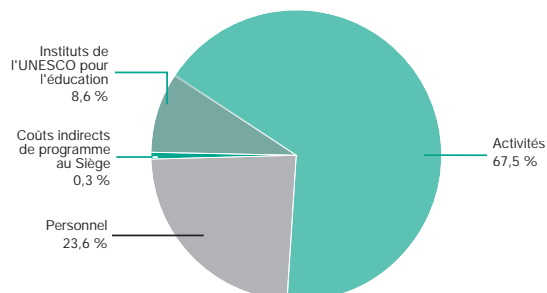
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

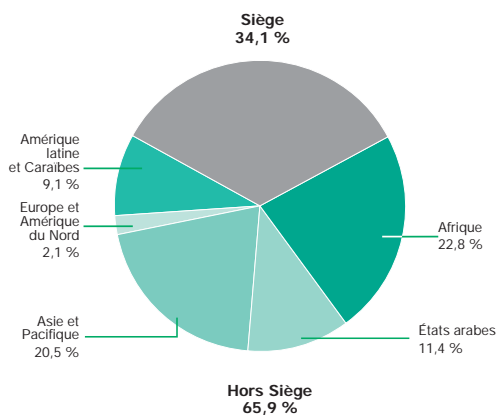


01002

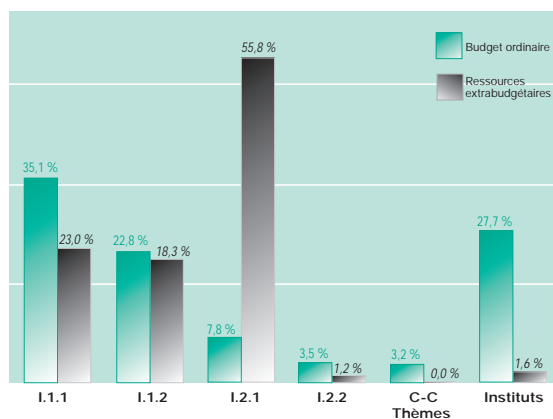
Grand programme I		Budget ordinaire activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme I.1	L'éducation de base pour tous			
	Sous-programme I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	21 413 000	23 735 700	45 148 700
	Sous-programme I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	13 906 300	18 876 000	32 782 300
	Total, Programme I.1	35 319 300	42 611 700	77 931 000
Programme I.2	Édifier des sociétés « apprenantes »			
	Sous-programme I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	4 737 800	57 687 500	62 425 300
	Sous-programme I.2.2 Éducation et mondialisation	2 108 700	1 281 000	3 389 700
	Total, Programme I.2	6 846 500	58 968 500	65 815 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
	Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 591 000	–	4 591 000
	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 100 000	1 374 000	6 474 000
	Institut de l'UNESCO pour l'éducation	1 900 000	391 000	2 291 000
	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 100 000	–	1 100 000
	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	2 000 000	–	2 000 000
	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 200 000	–	2 200 000
	Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 891 000	1 765 000	18 656 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux				
	♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	820 000	–	820 000
	♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 140 000	–	1 140 000
	Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 960 000	–	1 960 000
32 C/5 - Total activités, Grand programme I		61 016 800	103 345 200	164 362 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS-SIÈGE
(non compris BIE, IPE, IUE, ITIE, IIRCA et IESALC)



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Éducation

01003 Le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation a pour principal objet d'assurer l'Éducation pour tous (EPT), l'expression étant prise dans son sens le plus large : éducation pour tous, à tous les niveaux, tout au long de la vie. L'éducation est le fondement de l'épanouissement personnel, de la croissance économique et de la cohésion sociale. C'est un élément décisif pour lutter contre la pauvreté et assurer un développement durable. Le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar, a défini en six objectifs l'action à mener pour atteindre ce but. Deux de ces objectifs, la généralisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015 et l'instauration de la parité filles-garçons à l'école d'ici à 2005, sont aussi des objectifs de développement pour le Millénaire fixés par l'ONU.

01004 Trois éléments définissent le contexte dans lequel s'inscrit cet effort. Le premier est la série des trois objectifs stratégiques adoptés dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007), à savoir : promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme ; améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées ; et promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation.

01005 Les cinq fonctions principales de l'UNESCO constituent le deuxième élément de ce contexte. L'Organisation doit être un laboratoire d'idées, un organisme normatif, un centre d'échange d'information, un organisme de développement des capacités dans les États membres et un catalyseur pour la coopération internationale.

01006 La fonction de catalyseur de la coopération internationale est particulièrement manifeste dans le cas de ce programme puisque l'UNESCO est chargée de coordonner le mouvement mondial pour la réalisation de l'EPT. Depuis 2000, elle a noué des liens étroits et fructueux avec quatre groupes essentiels de parties prenantes : les gouvernements des pays en développement, les organismes multilatéraux, la société civile et les organismes de développement bilatéraux. L'UNESCO et les autres institutions ont ainsi pu déployer une action complémentaire, chacune s'en tenant à ses domaines de compétence, où elle jouit d'un avantage comparatif.

01007 La contribution de ce programme de l'UNESCO (programmes I.1 et I.2) à la réalisation de l'EPT comprend deux parties. Tout d'abord, au titre du programme I.1, consacré à la priorité principale et représentant près de 79 % du budget des activités du programme (non compris les projets relevant de thèmes transversaux et les 6 instituts pour l'éducation), contre 67 %, dans le 31 C/5 approuvé, l'UNESCO aidera les États membres à avancer sur la voie de la réalisation des six objectifs clés, axés sur l'éducation primaire, la parité entre les sexes, la protection et l'éducation de la petite enfance, les compétences nécessaires dans la vie courante, l'éducation des adultes et la qualité.

01008 En ce qui concerne le premier degré, l'UNESCO met l'accent sur l'éducation en tant que droit de la personne humaine et aide les pays à mettre en œuvre leurs

plans visant à élargir l'accès à l'éducation et à assurer une éducation de base pour tous. Grâce au soutien technique fourni aux États membres par les réseaux régionaux, l'UNESCO continuera à promouvoir les programmes de l'EPT, en particulier dans les pays de l'E-9 et en Afrique subsaharienne. La procédure accélérée de financement de l'EPT, lancée à la réunion du Comité du développement de la Banque mondiale en avril 2002, est directement axée sur cet objectif.

01009 Le programme d'action adopté à Dakar prône l'instauration de la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015. Les efforts de l'UNESCO visant à aider les États membres à atteindre ces objectifs consistent notamment à les conseiller sur les moyens d'éliminer les inégalités entre les sexes et à les encourager à élaborer des programmes et des matériels d'étude qui tiennent compte de ces préoccupations. L'UNESCO est partie prenante de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.

01010 D'innombrables preuves montrent que la protection et l'éducation de la petite enfance sont le plus sûr garant d'une scolarité réussie; pourtant peu de pays font cas de cette observation. L'UNESCO a pour rôle de fournir des conseils pratiques sur les moyens de remédier à cette situation.

01011 Le fait que l'on ne parle plus d'alphabétisation au singulier mais au pluriel témoigne du caractère multiforme de cette activité dans le monde contemporain et de ses liens étroits avec les compétences indispensables à la vie courante. L'UNESCO a pour principale tâche de conduire et de coordonner la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), dont les deux premières années seront axées sur la parité entre les sexes. Sur les trois objectifs quantitatifs de Dakar, celui qui consiste à réduire de moitié le taux d'analphabétisme des adultes d'ici à 2015 sera, compte tenu des tendances actuelles, le plus difficile à atteindre.

01012 L'UNESCO a été créée en partant du principe que l'éducation de l'humanité à la justice, la liberté et la paix était indispensable à la dignité de l'être humain. Pour le programme en question, cela signifie qu'il faut promouvoir une éducation permettant d'apprendre à vivre ensemble en harmonie, à se montrer tolérants les uns envers les autres et à respecter la vie et les droits de l'être humain. L'UNESCO s'efforce d'encourager le dialogue culturel et de créer avec ses partenaires une vision commune élargie de ce que doit être une éducation de qualité en tant que fondement de la sécurité humaine. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable sera un moyen décisif d'assurer la réalisation de ce programme.

01013 Enfin, tout en aidant les États membres à tendre vers ces six objectifs, l'UNESCO accordera une attention particulière au rôle de l'éducation dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida et la prise en charge de ses conséquences. On ne peut instaurer l'EPT que si l'on freine la propagation de cette maladie. Dans beaucoup de pays, celle-ci a déjà détruit le fruit de nombreuses années d'efforts soutenus déployés dans le domaine de l'éducation.

01014 La deuxième partie de la contribution de l'UNESCO à la réalisation de l'EPT a trait au rôle que l'Organisation a été chargée de jouer dans la coordination mondiale du mouvement en faveur de l'Éducation pour tous. La réalisation des objectifs de l'EPT exige des partenariats et des approches intégrées. Au niveau national, l'UNESCO s'occupe de promouvoir l'élaboration de politiques et la prise

de décisions fondées sur des données factuelles et elle aide les pays à planifier leur progression vers l'EPT et à intégrer leur travail de planification dans le Cadre de développement défini par les Nations Unies. L'UNESCO continuera à accorder une attention particulière aux pays où les besoins sont les plus pressants, notamment ceux d'Afrique subsaharienne et du groupe de l'E-9. Elle travaillera également en étroite collaboration avec d'autres institutions internationales, notamment la Banque mondiale, pour s'assurer que la « procédure accélérée » apporte une assistance efficace et durable aux pays qui en ont besoin.

01015 Au niveau international, outre la coordination des mécanismes de financement et d'autres initiatives concernant l'EPT, l'UNESCO a un rôle de promotion à jouer pour maintenir la dynamique et l'engagement politiques au sein de la communauté internationale. Dans la vision intégrée de l'EPT qu'elle s'attache à promouvoir au niveau international, l'UNESCO établit une relation entre l'EPT et les objectifs de développement du Millénaire. La promotion est la fonction essentielle du Groupe de haut niveau sur l'EPT que le Directeur général réunit chaque année. Le *Rapport indépendant de suivi de l'EPT dans le monde*, établi chaque année, offre au Groupe un tremplin pour son rôle de promotion. Ce rapport a pour mission de fournir une analyse approfondie du développement de l'éducation dans le monde, une évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des six objectifs de l'EPT et des observations sur la mesure dans laquelle les engagements internationaux pris à Dakar sont tenus. Chaque rapport aura en outre un thème spécial.

01016 L'éducation est au centre du développement social et humain contemporain. Ce constat amène de nombreuses institutions internationales et bilatérales à centrer leurs efforts sur des aspects particuliers de l'éducation dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat. L'UNESCO s'est toujours distinguée par l'adoption d'une vision large et holistique de l'éducation sous toutes ses formes et à tous les niveaux, qu'incarne l'éducation tout au long de la vie. Aussi l'Organisation complète-t-elle l'effort primordial consacré à l'éducation de base pour tous par d'autres activités prioritaires qui portent sur d'autres degrés de l'enseignement et des préoccupations majeures des États membres, et qui concourent aussi de manière décisive à la réalisation des objectifs de l'EPT.

01017 Pendant l'exercice 2004-2005, l'UNESCO aidera les États membres à relever deux défis communs à la plupart d'entre eux. Le premier a trait à l'enseignement secondaire. Alors que l'éducation primaire est le fondement du développement, pour assurer un progrès économique et social rapide, il faut qu'une bonne proportion d'enfants mènent jusqu'à leur terme des études secondaires. Maintenant que l'objectif de généralisation de l'éducation primaire commence à être atteint, les pays doivent se tourner vers ce défi considérable. En outre, même les pays où le taux de scolarisation secondaire est déjà élevé font état de graves tensions dans ce degré de l'enseignement. Ce qui n'est pas pour surprendre si l'on considère que les jeunes, de par leur extrême sensibilité, sont les premiers à détecter les nouvelles tendances dans un monde qui évolue rapidement.

01018 L'activité de l'UNESCO dans le secondaire est concentrée sur trois domaines. Premièrement, il y a la réforme de l'enseignement secondaire général visant à l'élargir, à le diversifier et à l'améliorer. Deuxièmement, l'état et le statut de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sont un motif de préoccupation dans la plupart des régions du monde. La Recommandation révisée concernant l'enseignement

technique et professionnel (2001) est à cet égard un outil précieux pour les pays qui ont à faire face aux conséquences des mutations de leur économie. Troisièmement, malgré la croissance de l'industrie basée sur la science et la technologie de plus en plus complexe qui sous-tend les sociétés modernes, les jeunes se détournent, semble-t-il, des carrières scientifiques et techniques et des études qui y préparent. Une action concertée des secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles permettra d'examiner la situation et d'aider les États membres à élaborer des solutions ciblées.

01019 L'enseignement supérieur préoccupe aussi beaucoup d'États membres, tant développés qu'en développement. Les mêmes questions de réforme, expansion, diversification et amélioration de la qualité qui se posent pour l'enseignement secondaire sont à l'ordre du jour ici aussi. Conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (WCHE, 1998) et de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (WCHE +5, 2003), l'UNESCO continuera d'aider les États membres à réformer leurs systèmes d'enseignement supérieur.

01020 L'impact de la mondialisation sur l'enseignement supérieur est une question particulière où certains voient une chance et d'autres une menace. Le développement de l'éducation sans frontières, favorisé par les technologies de l'enseignement à distance, l'essor de la prestation de services à but lucratif et la perspective de conclusion d'accords sur la libéralisation du commerce dans l'enseignement supérieur par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, sont les principaux aspects de cette question. L'UNESCO apparaît désormais comme un forum naturel et universel de discussion sur ces questions, fonction officialisée par la création de son Forum mondial pour l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur. En outre, l'UNESCO joue depuis longtemps un rôle de dépositaire des conventions régionales sur la reconnaissance des grades, des diplômes et des titres de l'enseignement supérieur et la mise à jour de ces instruments sera une composante essentielle de son activité dans ce domaine.

01021 L'enseignement supérieur a notamment pour mission très importante d'éduquer et de former les enseignants. Le monde est confronté à une crise dans ce domaine. Les pays industrialisés, en raison de facteurs démographiques, connaissent une grande vague de départs à la retraite. Dans les pays en développement, l'expansion et l'amélioration des systèmes éducatifs que suppose la progression vers l'EPT, vont générer une immense demande d'enseignants nouveaux. Enfin, le VIH/sida est en train de décimer la profession dans certains pays. Ces facteurs combinés font que l'on estime entre 10 et 35 millions la demande de nouveaux enseignants dans le monde au cours des dix prochaines années. L'UNESCO s'efforcera d'aider les pays à y faire face en renforçant les institutions de formation des enseignants, notamment en Afrique, et en assurant la promotion de systèmes de formation et de recyclage des enseignants, en vraie grandeur, faisant appel aux technologies et selon des modalités plus souples.

01022 Enfin, bien qu'elle intervienne beaucoup en amont en apportant des avis et un soutien aux décideurs, l'UNESCO a aussi une importante fonction en aval et les trois réseaux éducatifs qu'elle a créés jouent un rôle essentiel à cet égard. Il s'agit du réseau du Système des écoles associées (ReSEAU), qui relie entre elles 7 000 écoles dans le monde, le Réseau UNEVOC, qui apporte un soutien à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels dans 136 pays, et le programme UNITWIN/chaires

UNESCO qui couvre 113 pays. Les trois concourent à l'accomplissement des fonctions de laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités dans les États membres et catalyseur de la coopération internationale.

01023 Pour atteindre les objectifs du grand programme I, le Secteur de l'éducation opérera les ajustements nécessaires pour déployer son personnel selon les domaines prioritaires du programme. Des programmes de formation périodique seront mis en place pour s'assurer que les compétences et connaissances professionnelles du personnel sont dûment actualisées et perfectionnées.

01024 Le plan d'action du grand programme I vise à donner effet aux résolutions 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la Conférence générale dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants, des programmes de chaque institut d'éducation de l'UNESCO et des Projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 01110, 01120, 01210, 01220, 01310, 01320, 01330, 01340, 01350, 01360, 01500) ainsi qu'aux résolutions mentionnées ci-après :

- 9 Élaboration d'une convention internationale contre le dopage dans le sport
- 10 Enseignement supérieur et mondialisation : promouvoir la qualité et l'accès à la société du savoir pour favoriser le développement durable
- 11 Création d'un Centre régional pour la planification de l'éducation dans les Émirats Arabes Unis sous l'égide de l'UNESCO
- 12 Statuts du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)
- 13 Amendements aux Statuts de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)
- 47 Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi
- 54 Application de la résolution 31 C/43 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient aussi compte des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 49 à 70, 72, 74 à 78

L'éducation de base pour tous

01101

Activités

● Budget ordinaire	35 319 300 \$
Décentralisation	67,3 %
● Extrabudgétaire	42 611 700 \$
Total, Activités	77 931 000 \$

En 1946, les États membres ont inscrit l'attachement à l'éducation de tous dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO. Un demi-siècle plus tard, cet objectif fondamental continue de se dérober. Au cours des années 90, en effet, 41 pays s'en sont éloignés. En 2000, plus de 160 pays, réunis à Dakar, ont réaffirmé leur volonté de faire de l'Éducation pour tous (EPT) une réalité et ont fixé à cet effet des objectifs et des délais précis assortis d'une stratégie d'action.

Les participants au Forum de Dakar ont prié l'UNESCO de coordonner l'action menée au niveau international pour progresser vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Le programme I.1 est expressément axé sur cette tâche qui est désormais une fonction essentielle du programme relatif à l'éducation. Le sous-programme I.1.1 vise la réalisation des six objectifs de l'EPT et englobe la contribution apportée par l'UNESCO à la lutte contre la pandémie de VIH/sida et à l'atténuation de ses effets sur les systèmes éducatifs.

Pour faciliter la réalisation des objectifs de l'EPT, l'UNESCO soutiendra pleinement des initiatives qui focalisent l'attention et les énergies sur des objectifs précis, notamment des programmes phares de l'EPT tels que l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles. L'Organisation collaborera également avec l'UNICEF dans le cadre de son programme accéléré de promotion de la parité entre les sexes dans 25 pays. L'UNESCO a été nommée chef de file à la fois pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Le sous-programme I.1.2 soutient les stratégies de mise en œuvre de l'EPT à tous les niveaux. L'UNESCO et ses partenaires internationaux ont progressé de façon satisfaisante pour ce qui est de coordonner leurs activités au cours de l'exercice 2002-2003. Le Groupe de haut niveau sur l'EPT, qui se réunit chaque année à l'invitation du Directeur général, mène une action de sensibilisation de plus en plus importante. Le *Rapport de suivi sur l'EPT dans le monde*, publication annuelle indépendante faisant désormais autorité auprès de l'ensemble des partenaires, est l'un des importants moyens dont dispose l'Organisation pour maintenir la volonté d'agir. L'UNESCO collabore étroitement avec la Banque mondiale et avec d'autres partenaires à la mise en œuvre de l'initiative de financement accéléré de l'enseignement primaire universel. Cette initiative est une matérialisation du concept de pacte de développement introduit par la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002). Elle sera l'un des principaux moyens de s'acquitter de la promesse faite à Dakar selon laquelle aucun pays disposant d'un plan crédible et souhaitant sérieusement atteindre les objectifs de l'EPT ne verra ses efforts contrariés par un manque de ressources. L'UNESCO préconisera une application plus souple des critères de la FTI afin de permettre aux pays qui risquent fort de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT et à ceux qui sont le plus dans le besoin de bénéficier d'une aide dans le cadre de cette initiative, et elle aidera à établir des plans rationnels d'EPT propres à mobiliser le soutien financier à ces pays.

L'UNESCO renforcera son soutien aux pays où les effectifs et les taux de rétention des filles dans l'enseignement primaire et secondaire sont faibles, où le taux d'analphabétisme des adultes est élevé et où les conditions d'enseignement sont médiocres.

S'appuyant, notamment, sur ces initiatives, l'UNESCO et ses partenaires contribueront à la réalisation, au cours de l'exercice 2004-2005, d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans de nombreux pays.

I.1.1 - L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés

0111

Activités

● Budget ordinaire	21 413 000 \$
Décentralisation	68,9 %
● Extrabudgétaire	23 735 700 \$
Total, Activités	45 148 700 \$

0110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de soutenir l'action menée par les États membres pour garantir le droit à l'éducation, en particulier aux filles, pour offrir à tous l'égalité des chances dans l'enseignement primaire et secondaire, et pour améliorer la qualité de l'éducation ;
 - (ii) de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle, en particulier celles des femmes et des filles, en mettant l'accent sur le rôle moteur qui incombe à l'Organisation dans la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) ;
 - (iii) de promouvoir une nouvelle approche de l'éducation de qualité telle que définie dans le rapport « L'éducation : un trésor est caché dedans » (Rapport Delors), ainsi que l'éducation en vue du développement durable grâce au rôle moteur imparti à l'Organisation dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ;
 - (iv) de permettre à l'UNESCO de faire office, au niveau mondial, de source de savoir et d'information sur le VIH/sida et de favoriser, dans l'environnement pédagogique, une évolution propre à enrayer la propagation de la pandémie, en particulier en Afrique ;
 - (v) de privilégier et de renforcer le soutien à la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier dans les pays de l'E-9 et en Afrique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 21 413 000 dollars pour les coûts de programme et de 279 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants

01111

Activités

● Budget ordinaire	5 369 800 \$
● Extrabudgétaire	17 614 300 \$
Total, Activités	22 984 100 \$

(Le présent axe d'action vise la réalisation de deux objectifs du Cadre de Dakar – l'objectif 2: *Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités*

ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme, et l'objectif 1: Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.)

Antécédents. L'enseignement primaire est le fondement d'un développement humain durable. L'objectif de l'EPT visant à faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme est également l'un des objectifs de développement du Millénaire et le principal objet de l'Initiative de financement accéléré. Les pays ont, dans leur quasi-totalité, inscrit dans leur législation l'enseignement primaire obligatoire, 47 d'entre eux précisant qu'il doit être gratuit; 191 États ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Le temps est venu de mettre à exécution ces engagements. Cependant, certains pays, en particulier en Afrique, doivent relever un double défi. Comment y développer les systèmes éducatifs pour toucher plus de 40 millions d'enfants non scolarisés tout en améliorant leur qualité? Les problèmes posés par la pénurie d'enseignants qualifiés et de matériaux pédagogiques sont aggravés par les ravages causés par le VIH/sida et par les difficultés liées à la misère.

Les travaux de chercheurs montrent qu'en proposant des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE), on améliore sensiblement les résultats obtenus par les enfants à l'école primaire. Il faudrait en priorité développer les programmes d'EPPE au profit des enfants les plus vulnérables et défavorisés; or, les fonds publics qui y sont consacrés sont dérisoires et ne favorisent pas les pauvres. Souvent, les politiques nationales d'éducation n'incluent pas l'éducation des parents et les structures administratives ignorent les nombreux prestataires privés.

Stratégie. L'UNESCO soutiendra de façon plus efficace l'enseignement primaire et les programmes d'EPPE. En collaboration avec des partenaires internationaux, l'UNESCO aidera les États membres à optimiser le rendement d'investissements accrus dans l'éducation de base. La priorité sera accordée aux politiques et pratiques qui favorisent l'amélioration globale des résultats scolaires, l'équité par des allocations de fonds en faveur des pauvres, l'accès à l'éducation des groupes exclus (filles, enfants ayant des besoins spéciaux, enfants des rues et enfants au travail, enfants appartenant à des minorités ethniques et enfants de régions sinistrées par la guerre) et la sensibilisation des parents aux programmes d'EPPE. On fera valoir, en particulier, le rôle essentiel joué par la communauté, les parlementaires et les écoles dans la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école.

Pour améliorer la qualité de l'éducation, l'UNESCO favorisera le renforcement des capacités dans les domaines suivants: planification et administration de l'éducation, formation des enseignants à l'éducation formelle et non formelle, encadrement et gestion de l'éducation, mise en œuvre de programmes, conseils et orientations en matière d'EPPE, élaboration de programmes d'enseignement (notamment pour les zones rurales) et conception de matériels pédagogiques.

Pour asseoir les améliorations réalisées, l'UNESCO favorisera, en coopération avec des établissements nationaux, l'accès aux matériels en les diffusant largement au moyen des nouvelles technologies de l'information. Des travaux de recherche ciblés et un inventaire des cadres constitutionnel, législatif et politique de l'éducation de base dans les États membres faciliteront l'élaboration et la planification des politiques. L'UNESCO élargira son partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations professionnelles. Les pays relevant de l'Initiative de financement accéléré pour le soutien externe à l'EPT bénéficieront d'une attention spéciale de façon qu'ils puissent rapidement obtenir des résultats.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Introduction et développement de politiques développant l'accès équitable, améliorant la qualité de l'enseignement primaire et des programmes d'EPPE et garantissant l'éducation des enfants exclus.

Indicateurs de performance:

- nombre de pays ayant ratifié la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et nombre de pays ayant pris des mesures pour assurer l'application de cette Convention;

- nombre de pays ayant adopté une politique ou des mesures visant à développer l'accès à l'enseignement primaire, aux conseils et orientations en matière d'EPPE et à l'éducation des enfants exclus, ainsi qu'à améliorer leur qualité;
 - nombre de pays prioritaires de l'Afrique subsaharienne ayant modernisé et appliqué une législation nationale sur l'enseignement gratuit et obligatoire ;
 - groupes bénéficiant de ces politiques ou mesures;
 - nombre de pays où l'UNESCO collabore activement avec des ministères à l'élaboration de stratégies nationales ;
 - nombre de pays élaborant des programmes d'enseignement et mettant en œuvre des programmes de production de matériels pédagogiques.
- ◆ Personnel enseignant plus nombreux et mieux formé, en particulier dans les pays en développement, et existence de mécanismes de surveillance de leurs résultats, de soutien et de perfectionnement professionnel.
- Indicateurs de performance :*
- nombre d'établissements d'enseignement où des matériels pédagogiques, des manuels et des référentiels, notamment, conçus par l'UNESCO sont diffusés et utilisés par les enseignants et les éducateurs ;
 - nombre d'éducateurs formés.

Axe d'action 2 : Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT

01112

Activités	
● Budget ordinaire	3 123 600 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 123 600 \$

(Le présent axe d'action vise la réalisation de l'objectif 5 du Cadre de Dakar : *Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.*)

Antécédents. La première échéance relative à l'Éducation pour tous fixée dans le Cadre de Dakar et dans les objectifs de développement du Millénaire est 2005. Il s'agit de la date fixée pour éliminer les disparités entre les sexes. Bien que l'investissement dans l'éducation des filles soit très profitable sur les plans économique et social, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004* révèle que 33 pays risquent de ne pas atteindre cet objectif, même d'ici à 2015. Un quart des pays d'Afrique subsaharienne s'en sont même éloignés pendant les années 90.

Les problèmes sont complexes car il existe des discriminations fondées sur le sexe dans les attitudes et comportements des enseignants, des parents et de l'ensemble de la société, ainsi que des stéréotypes dans les manuels et les programmes scolaires. Les filles sont souvent dissuadées de poursuivre des études, en particulier dans les domaines scientifique et technique. Il faut progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 2005. Les budgets doivent suivre les engagements pris. Les filles ont besoin, en particulier dans les domaines scientifique et technique, de matériels et de programmes pédagogiques qui soient adaptés aux sexospécificités et créent un environnement pédagogique exempt de parti pris.

Stratégie. L'UNESCO s'emploiera à éliminer les discriminations à l'encontre des femmes dans l'enseignement primaire et secondaire en mettant en œuvre les stratégies suivantes, accordant une attention particulière aux filles en situation difficile : a) promotion, par la création de partenariats et de réseaux, de l'éducation des filles et de la parité des sexes ; b) intégration – fondée sur la recherche et l'analyse – d'une préoccupation pour l'égalité entre hommes et femmes dans la politique et la pratique éducatives ; c) soutien à l'offre de services éducatifs adaptés aux sexospécificités, y compris l'orientation des filles

d'âge scolaire, la formation des enseignants et la production de matériels pédagogiques ; d) avancement de propositions concernant l'éducation scientifique et technique des filles dans un environnement pédagogique exempt de parti pris.

L'UNESCO entreprendra les activités suivantes en prêtant une attention particulière aux pays qui risquent le plus de ne pas atteindre l'objectif de parité des sexes : a) campagne de sensibilisation associant l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, l'EPT et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), et soutenue par des réseaux régionaux et une coopération interrégionale ; b) étude des méthodes de mesure de la parité des sexes et de l'égalité dans le domaine de l'éducation ; c) analyse des causes fondamentales de l'inégalité des sexes dans le domaine de l'éducation ; d) soutien à des programmes d'orientation et autres promouvant des environnements pédagogiques favorables aux filles et formation des enseignants ; e) production de matériels pédagogiques, de guides et de manuels pour enseignants, et recommandations tendant à renforcer la participation des filles à l'éducation scientifique et technique. Il sera accordé un soutien particulier à la campagne de l'UNICEF visant à accélérer l'instauration de la parité des sexes dans 25 pays.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue à l'égalité entre les sexes aux fins de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- campagnes, couverture médiatique et autres manifestations publiques aux niveaux national, régional et international ;
- réseaux et partenariats créés et soutenus.

- ◆ Recommandations et principes directeurs fondés sur la recherche concernant la création d'environnements pédagogiques favorables aux filles ainsi que la rétention et la réussite des filles dans l'enseignement primaire et secondaire.

Indicateurs de performance :

- degré de la participation de l'UNESCO au lancement de recherches et d'enquêtes aux fins de l'élaboration de politiques et de principes directeurs concernant l'égalité des sexes dans l'EPT et/ou de l'appui qu'elle fournit ;
- nombre de documents d'orientation, de programmes et de plans éducatifs tenant compte des disparités entre les sexes – reposant sur des recherches solides – mis au point avec la participation de l'UNESCO ;
- nombre de pays où l'UNESCO collabore activement à l'élaboration de programmes d'enseignement scientifique et technologique qui s'adressent aux deux sexes.

- ◆ Progrès mesurables vers la parité des sexes et l'égalité dans l'enseignement primaire et secondaire.

Indicateurs de performance :

- évolution des disparités entre les taux d'inscription des filles et des garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, spécialement dans les pays prioritaires de l'Afrique subsaharienne, les États arabes et l'Asie du Sud ;
- nombre de programmes d'orientations et de conseils et autres programmes d'éducation tenant compte des disparités entre les sexes organisés à l'intention des filles d'âge scolaire dans les pays cibles ;
- tendances de la participation des garçons et des filles aux programmes d'enseignement scientifique et technologique.

Axe d'action 3 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle

01113

Activités	
● Budget ordinaire	6 387 000 \$
● Extrabudgétaire	760 000 \$
Total, Activités	7 147 000 \$

(Cet axe d'action vise l'objectif n° 3 du Cadre d'action de Dakar: *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif n° 4: Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.*)

Antécédents. L'alphabétisation est le fondement de l'apprentissage. C'est sur elle que reposent toutes les formes d'éducation formelle et non formelle. Elle donne accès au savoir et à l'information, transmet des valeurs religieuses, politiques et culturelles, et aide les peuples à trouver des moyens de subsistance rentables. L'alphabétisation considérée comme un bien public sera le thème central de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et un élément essentiel de la campagne en faveur de l'Éducation pour tous. A moins qu'un effort encore plus soutenu ne soit fourni, 79 pays ne seront pas en mesure de réduire de 50 % leurs taux d'analphabétisme d'ici à 2015. Compte tenu des limites de l'actuel système d'éducation formelle et vu qu'il existe plus de 800 millions d'adultes analphabètes et plus de 100 millions d'enfants non scolarisés, les femmes et les filles étant majoritaires, il s'agit non pas de savoir s'il faut promouvoir l'éducation non formelle mais de trouver les moyens de mettre en place les mécanismes les plus efficaces pour atteindre les exclus.

Stratégie. L'UNESCO élaborera des modèles durables d'alphabétisation et d'éducation non formelle en s'inspirant des meilleures pratiques utilisées, et les diffusera sous la forme de projets expérimentaux et de documents d'orientation. Elle contribuera ainsi à mieux faire connaître les différentes formes d'alphabétisation. Le dialogue avec les gouvernements et la société civile favorisera une meilleure appréciation du rôle des ONG dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'accent sera mis sur les filles et les femmes, en particulier dans les régions les plus démunies, à savoir l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les pays de l'E-9. Les deux premières années de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation seront axées sur « la parité et l'alphabétisation », et une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité entre les sexes en matière d'alphabétisation, dans les domaines de l'élaboration, de la recherche, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et matériels éducatifs.

Les stratégies ci-après seront mises en œuvre: *a)* jouer un rôle de chef de file dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation; *b)* sensibiliser les gouvernements, la société civile et le secteur privé à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation; *c)* dialoguer pour renforcer l'engagement politique des États membres en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle; *d)* améliorer les méthodes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en mettant l'accent sur une forme plus empirique de planification et d'élaboration des programmes; *e)* repérer et promouvoir les bonnes pratiques, y compris la recherche axée sur l'action dans les régions les plus démunies; *f)* mettre au point des ensembles de matériels techniques d'alphabétisation et d'éducation non formelle à l'intention des éducateurs; *g)* adopter des approches intégrées et sexospécifiques de l'apprentissage afin d'aider les groupes prioritaires à gagner leur vie et *h)* encourager les approches interdisciplinaires de l'apprentissage communautaire en développant les centres d'éducation communautaires, les moyens de communication de masse (radio et télévision) et les systèmes d'enseignement fondés sur les TIC, notamment dans les zones rurales, afin d'atteindre les populations isolées. Ces stratégies seront mises en œuvre en coopération étroite avec d'autres organisations. Les ressources techniques seront systématiquement inventoriées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Assistance aux États membres pour la formulation de leurs propres objectifs et activités en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en coopération avec tous les partenaires et parties prenantes.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays dans lesquels l'UNESCO participe activement à l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ;
- évolution générale, ventilée par sexe, des taux d'alphabétisation.

- ◆ Mobilisation des organisations internationales et des gouvernements pour susciter un engagement mondial en faveur de l'alphabétisation pour tous.

Indicateur de performance :

- évaluation qualitative aux niveaux des gouvernements et des donateurs internationaux de l'engagement commun en faveur de l'alphabétisation pour tous.

- ◆ Reconnaissance et prise en compte dans les politiques de l'éducation du rôle de l'éducation non formelle dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Indicateur de performance :

- nombre de pays dans lesquels l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont prises en compte dans les politiques de l'éducation.

- ◆ Amélioration du suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ainsi que des méthodes d'évaluation.

Indicateur de performance :

- mise au point d'un commun accord d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle du point de vue de la parité entre les sexes.

- ◆ Élaboration de programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante correspondant aux besoins des sociétés contemporaines, en particulier dans les pays prioritaires.

Indicateur de performance :

- nombre de pays et collectivités participant à l'élaboration de ces programmes et de programmes d'acquisition de moyens durables de subsistance.

Axe d'action 4 : Améliorer la qualité de l'éducation

01114

Activités

● Budget ordinaire	5 480 600 \$
● Extrabudgétaire	3 635 700 \$
Total, Activités	9 116 300 \$

(Cet axe d'action vise l'objectif n° 6 du Cadre d'action de Dakar : *Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.*)

Antécédents. L'éducation est un droit et l'amélioration de tous les aspects de la qualité de l'éducation est un objectif de l'EPT. La définition de l'éducation de qualité est dynamique et, dans son sens le plus large, elle est comprise par l'UNESCO comme incluant la réussite scolaire, mais cela va bien au-delà et englobe les autres objectifs de l'éducation. Des liens étroits sont mis en place avec d'autres objectifs de l'EPT et des initiatives et plates-formes telles que les objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), la Décennie de l'éducation en Afrique (1997-2006), la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Stratégie. Instruite par son expérience, les débats pertinents du Conseil exécutif et la Table ronde des ministres de l'éducation : promouvoir la qualité de l'éducation (3-4 octobre 2003), l'UNESCO axera son action sur deux tâches essentielles :

1. *Maintenir le débat ouvert sur l'éducation de qualité dans le contexte mondial, en tenant compte des conditions locales :*

conformément aux conclusions de la Table ronde des ministres de l'éducation en 2003, l'UNESCO devra faciliter « des études et des échanges de points de vue afin de mieux comprendre les nouvelles exigences de l'éducation de qualité ainsi que les stratégies qui permettraient d'atteindre les normes scolaires de base et une qualité de l'éducation dans les États membres faisant face à des défis divers ». L'Organisation prendra l'initiative de faire connaître à tous une démarche basée sur les droits en matière d'éducation de qualité et encouragera des améliorations en matière de qualité de l'éducation dans le monde entier dans ses domaines de compétence à tous les niveaux de l'enseignement – primaire, secondaire, professionnel et supérieur – en s'appuyant sur une conception élargie définie dans la Déclaration de Jomtien et affirmée dans le Cadre d'action de Dakar et les instruments existants des Nations Unies. Cela suppose la mise au point d'orientations pratiques et une réflexion sur la nature des indicateurs de qualité utilisés dans les comparaisons nationales et internationales, et sur l'importance relative accordée aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Des efforts seront déployés pour assurer la ventilation des données, en particulier par sexe, et l'élaboration d'indicateurs pertinents en matière de parité concernant une éducation de qualité destinée à donner aux apprenants les outils dont ils ont besoin maintenant et à les préparer pour l'avenir. Des données de référence seront obtenues dans le cadre d'enquêtes, de recherches et d'études sur la contribution de l'éducation dans le respect et l'application des droits de l'homme par l'accès universel à l'enseignement et l'achèvement des cycles scolaires et par l'élaboration de programmes et de processus d'enseignement/apprentissage fondés sur les droits et axés sur l'élève. Le *Rapport mondial de suivi de l'EPT 2005* sur l'éducation de qualité (voir par. 01123) sera une contribution majeure à cette fin. L'UNESCO profitera aussi de son rôle de chef de file désigné de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) pour promouvoir de larges partenariats et intégrer les dimensions économique, écologique et sociale du développement durable dans le programme de l'EPT, conformément aux objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU. Pour répondre aux demandes formulées par le Conseil exécutif et par une réunion des ministres et hauts responsables chargés de l'éducation physique et du sport, l'UNESCO préparera également, en coopération avec d'autres partenaires concernés, une convention internationale contre le dopage, ce qui exigera l'apport de ressources extrabudgétaires.

2. *Promouvoir le domaine les clés de l'éducation de qualité :*

comme noté lors de la Table ronde des ministres de l'éducation, « la qualité de l'éducation exige de nous une redéfinition des paramètres de l'éducation dans une perspective qui couvre un certain nombre de connaissances de base, de valeurs, de compétences et de comportements qui sont particulièrement en harmonie avec la globalisation, mais qui intègre également la beauté et la richesse de notre diversité, reflétée par différentes formes de croyances, de spiritualités, de cultures et de langues. Le défi serait de développer des systèmes éducatifs susceptibles de mettre en adéquation les aspirations locales, nationales et globales dans le contexte de l'humanité ». L'UNESCO donnera la priorité à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et du dialogue par l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, la démocratie, la résolution des conflits et la réconciliation. Elle contribuera à l'élaboration et à la révision des manuels, des matériels pédagogiques, des programmes, des méthodes d'enseignement et de la formation pédagogique correspondantes, en particulier dans les zones ayant connu des conflits, en accordant une attention particulière à l'élimination des stéréotypes et à la promotion de l'égalité entre les sexes. L'Organisation contribuera aussi à l'élaboration de méthodes et de programmes linguistiques favorisant l'intégration ; la diversité linguistique sera encouragée sur le plan intersectoriel afin de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, la diversité et la paix, et afin de donner à chacun les moyens d'être autonome.

Le renforcement des capacités et l'appui aux États membres seront une caractéristique essentielle de cette action fondée sur la consultation, la collaboration avec les partenaires et la promotion d'innovations soigneusement sélectionnées. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'éducation et de l'information en vue d'une gestion plus efficace des ressources en eau douce, en utilisant tout le potentiel de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, et à la mise en place d'environnements scolaires sains, y compris dans le contexte de l'initiative FRESH. L'UNESCO mènera aussi des activités de promotion de la santé scolaire et de l'éducation physique et du sport, comme

moyens d'acquérir des compétences importantes dans la vie courante et pour apprendre à vivre ensemble. Dans son action, l'UNESCO mettra l'accent sur le rôle et la condition des enseignants et s'appuiera pleinement sur le Réseau des écoles associées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration de démarches et de stratégies partagées en matière d'éducation de qualité grâce à un large dialogue.

Indicateurs de performance :

- promotion de l'éducation de qualité, comprenant l'égalité entre les sexes, comme partie intégrante de l'EPT ;
- nombre de pays/organisations participant à l'évaluation et à la redéfinition de la qualité dans le contexte éducatif ;
- approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies du plan international d'action de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable et élaboration de lignes directrices pour les pays ;
- préparation d'un projet de convention contre le dopage dans le sport pour adoption par les États membres, y compris intégration des préoccupations de l'UNESCO en matière de fair-play, d'éthique dans les sports, d'éducation et d'information.

- ◆ Meilleure prise en compte des domaines clés de l'éducation de qualité dans les politiques et cadres éducatifs.

Indicateur de performance :

- nombre de pays ayant bénéficié d'un appui, l'accent étant mis en particulier sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la tolérance et le dialogue interculturel et interreligieux (élaboration et révision des manuels, du matériel didactique, des programmes, des méthodes d'enseignement et de la formation pédagogique correspondantes, en particulier dans les zones ayant connu des conflits).

- ◆ Renforcement des capacités des États membres dans certains domaines à l'appui de l'éducation de qualité.

Indicateurs de performance :

- nombre de PMA disposant de meilleurs programmes de formation des enseignants ;
- renforcement des capacités à suivre et mesurer la qualité de l'enseignement ;
- élaboration d'un cadre et d'outils d'orientation dans divers domaines clés de l'éducation de qualité (y compris la diversité linguistique) ;
- promotion d'une éducation de qualité dans les établissements scolaires par l'intermédiaire du réseau du Système des écoles associées.

Axe d'action 5 : Éducation et VIH/sida

01115

Activités

● Budget ordinaire	1 052 000 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 725 700 \$</u>
Total, Activités	2 777 700 \$

Antécédents. L'éducation pour tous restera un vœu pieux si l'on ne met pas un terme à la propagation du VIH/sida. Plus de 2 millions d'enfants et d'adolescents de moins de 15 ans ont été contaminés par leurs mères. Les jeunes, surtout les filles, sont particulièrement vulnérables : la moitié des nouvelles infections touche la classe d'âge des 15-24 ans. La contamination entraîne une discrimination qui équivaut à une violation des droits de l'homme. Les orphelins du sida sont de plus en plus nombreux et l'humanité se doit de les aider par solidarité. L'éducation préventive demeure l'un des moyens les plus efficaces de contrôler la pandémie ou d'en atténuer les effets.

L'importance de l'éducation préventive est bien comprise et plusieurs approches se sont révélées

efficaces, mais cette forme d'action n'est pas assez large. Il faut insister davantage sur la nature de l'éducation (souplesse, non-discrimination, solutions adaptées et plus humaines, autres critères qualitatifs) et sur la façon dont elle peut renforcer les résultats positifs de l'éducation préventive, formelle et non formelle. On ne comprend pas à quel point la pandémie risque de réduire à néant les modestes progrès éducatifs des trois dernières décennies et cette éventualité n'a certainement pas été envisagée.

Stratégie. En application de la Stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation préventive contre le VIH/sida, l'Organisation jouera son rôle mondial de source majeure de connaissances et d'informations sur le VIH/sida, tout en encourageant des actions précises visant à lutter contre la pandémie et à offrir une éducation accessible et appropriée aux individus, aux communautés et aux nations touchées par le virus. A cette fin, l'UNESCO appuiera les stratégies mondiales d'ONUSIDA, encouragera l'application de mesures normatives comme pour les droits et responsabilités des enseignants et s'emploiera à renforcer la participation des gouvernements et autres partenaires aux niveaux national et régional. Elle collaborera avec la société civile pour aider les États membres à prévenir et à atténuer la propagation du VIH/sida.

Dans cette optique, l'UNESCO se fixera cinq objectifs stratégiques: *a)* améliorer la compréhension du problème par l'échange de données, la recherche, l'évaluation et la vulgarisation des pratiques qui ont fait leurs preuves; *b)* favoriser l'adaptation de tous les environnements d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'attirer et d'aider les élèves par des approches non discriminatoires et encourageantes; *c)* juguler la pandémie par une éducation préventive mettant l'accent sur les aptitudes sociales et d'autres approches telles que la santé scolaire et qui soient axées sur les enseignants, le programme d'études et la participation des jeunes; *d)* mobiliser les réseaux pour toucher plus de monde et améliorer la concertation sociale, plus particulièrement les réseaux de jeunes, les enseignants et éducateurs, les administrateurs, les planificateurs, les réseaux programme UNITWIN/chaires UNESCO, le Réseau du système des écoles associées (RéSEAU), etc.; et *e)* gérer des centres mondiaux d'échanges de données sur l'incidence du VIH/sida sur l'éducation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'éducation préventive dans tous les environnements d'apprentissage, formels et non formels, y compris dans les programmes d'études et la formation des enseignants en particulier en Afrique.
Indicateurs de performance:
 - nombre de pays qui ont intégré l'éducation préventive aux programmes d'études;
 - nombre d'enseignants formés aux diverses approches de l'éducation préventive;
 - nombre d'activités, de projets et de programmes éducatifs visant à lutter contre la pandémie dans des environnements formels et non formels;
 - pourcentage de la population (par âge et par sexe) des pays cibles que ces programmes ont permis d'atteindre.
- ◆ Formulation des politiques compte tenu des faits et modification des pratiques en fonction des études d'impact.
Indicateurs de performance:
 - capacités créées pour collecter des données et des chiffres sur la pandémie qui présentent de l'intérêt pour l'éducation;
 - changements apportés aux politiques de l'éducation pour faire face à la pandémie.
- ◆ Modification et adaptation des systèmes d'enseignement pour que les personnes affectées et infectées par le VIH/sida puissent exercer leur droit à l'éducation.
Indicateurs de performance:
 - recensement et diffusion des méthodes et pratiques qui ont fait leurs preuves pour assurer aux personnes affectées et infectées par le VIH/sida un accès non discriminatoire à l'éducation;
 - éléments prouvant que les systèmes éducatifs se sont adaptés pour tenir compte des contraintes découlant de la pandémie, notamment en adoptant une approche secourable pour surmonter les difficultés.
- ◆ Coordination et concertation pour lancer des campagnes d'éducation préventive et de sensibilisation à tous les niveaux afin d'arrêter la pandémie.
Indicateurs de performance:
 - existence d'activités conjointes ou coordonnées dans tous les réseaux;
 - nombre de personnes des pays cibles touchées par les réseaux.

I.1.2 - Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT

0112

Activités	
● Budget ordinaire	13 906 300 \$
Décentralisation	65,2 %
● Extrabudgétaire	<u>18 876 000 \$</u>
Total, Activités	32 782 300 \$

01120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de renforcer les capacités nationales pour élaborer des plans de réforme des politiques et une législation de l'éducation compte tenu de l'observation des faits, de les mettre en œuvre et de gérer efficacement les ressources des systèmes d'éducation de base ;
- (ii) d'appuyer les plans d'action de l'EPT en organisant des forums sur le sujet et des consultations collectives des organisations de la société civile, d'assurer la coordination des mécanismes de financement et d'autres initiatives en faveur de l'EPT et de développer le rôle de sensibilisation de l'Organisation pour soutenir la dynamique et la volonté politiques ;
- (iii) de promouvoir la concertation dans la prise des décisions et l'échange d'informations aux niveaux régional et sous-régional et de publier l'édition annuelle du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* ;
- (iv) de continuer à faciliter l'initiative des pays de l'E-9 et les mécanismes régionaux tels que les Forums de parlementaires et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ;

b) à allouer à cette fin un montant de 13 906 300 dollars pour les coûts de programme, et de 226 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 :

Planification de la mise en œuvre de l'EPT

01121

Activités	
● Budget ordinaire	9 965 100 \$
● Extrabudgétaire	<u>16 710 000 \$</u>
Total, Activités	26 675 100 \$

Antécédents. Aux termes du Cadre d'action de Dakar, « le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national ». Les politiques et plans nationaux pour l'EPT doivent être élaborés de façon démocratique et transparente dans le cadre de forums nationaux largement représentatifs et des plans de développement sectoriels ou nationaux existants.

Il faut que les mécanismes et forums régionaux et sous-régionaux contribuent aux efforts nationaux. Les pays qui ont des stratégies mal ciblées, qui sont en crise ou en reconstruction auront besoin d'une aide substantielle pour progresser sur la voie de l'éducation pour tous. Il faut renforcer les mécanismes de consultation nationale, surtout pour faciliter la participation de la société civile. Il faut encourager les pays à s'approprier les structures de l'EPT et à développer les capacités nationales.

Stratégie. Au niveau national, l'UNESCO offrira des services de conseil systématiques et hautement qualifiés en collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, les organismes bilatéraux et les ONG. Il s'agit d'une part de renforcer l'aptitude nationale à élaborer des plans de réforme des politiques et la législation de l'éducation et à gérer efficacement les ressources des systèmes de l'éducation de base. D'autre part, il faut appuyer les innovations visant les laissés-pour-compte et les défavorisés. L'UNESCO facilitera la pleine participation de tous les ministères compétents et des organisations de la société civile nationale à la réalisation de l'objectif de l'EPT.

Dans le cadre du processus de décentralisation en cours, les bureaux hors Siège de l'UNESCO joueront un rôle plus actif de coordination et de consultation avec d'autres partenaires du développement dans les pays, surtout pendant les consultations et les tours de table organisés avec les donateurs. Les bureaux régionaux de l'UNESCO prendront l'initiative de renforcer les partenariats pour l'EPT, en tirant parti de chaque avantage relatif. Les réseaux régionaux apporteront aux gouvernements l'appui technique de leurs équipes polyvalentes pour définir les stratégies de mise en œuvre et concrétiser les priorités des plans pour l'EPT aux niveaux national et local. L'UNESCO facilitera les réunions des coordonnateurs régionaux et sous-régionaux de l'EPT et élaborera des notes d'orientation et des directives à leur intention. Elle continuera de promouvoir les programmes de l'EPT dans les pays de l'E-9 et d'encourager les initiatives telles que les Forums de parlementaires et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Au niveau régional, l'UNESCO continuera aussi à coordonner et mobiliser des ressources pour l'élaboration et l'application de stratégies d'EPT, y compris le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) 2002-2007.

Tirant parti de l'expérience, l'UNESCO déploiera des efforts soutenus supplémentaires dans les pays et régions touchés par une crise ou une catastrophe, en proie à l'instabilité politique ou à la guerre, ou en période de reconstruction et de transition. Les ressources des programmes phares interinstitutions seront à la disposition des pays. Un soutien plus important sera apporté aux pays en situation d'après conflit, particulièrement en Afrique, par le biais du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER) dont une évaluation paraîtra au début de 2004. Le Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) gèrera une large et riche base de données qui permettra aux experts, praticiens et représentants des gouvernements de mieux répondre aux besoins éducatifs des pays en crise. L'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires internationaux, aidera les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies. Elle encouragera et facilitera la concertation nationale pour la prise des décisions et la participation aux consultations pour la révision et l'actualisation des stratégies de l'EPT. L'UNESCO aidera les réseaux de la société civile participant au renforcement des capacités à contribuer sans réserve au processus de l'EPT, dans le cadre de la Consultation collective d'ONG (CC/NGO).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Pleine intégration des plans nationaux d'EPT aux stratégies nationales de développement et aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Indicateur de performance :

- nombre de pays qui ont intégré leurs plans nationaux d'EPT aux stratégies nationales de développement et aux CSLP.

- ◆ Soutien et suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'EPT et ajustement des plans conformément au Cadre d'action d'EPT.

Indicateurs de performance :

- existence de rapports de suivi de l'intégration des plans nationaux pour l'EPT ;
- nombre de pays ayant ajusté leur planification nationale de l'éducation en fonction de l'EPT ;
- nombre de pays à risque et parmi les plus démunis qui ont élaboré des plans nationaux d'EPT.

- ◆ Développement des capacités nationales dans les pays en transition et les pays en crise ou en reconstruction pour répondre aux problèmes de l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays cibles où le personnel des ministères est formé pour répondre aux problèmes de l'éducation.
- promotion de l'enseignement non formel technique/professionnel, secondaire et supérieur, notamment en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs ;
- nombre de programmes non formels d'EFTP et de formation à l'esprit d'entreprise mis au point

pour permettre aux anciens combattants d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie par des moyens pacifiques.

- ◆ Processus de planification nationale plus favorables à l'intégration et à la participation.

Indicateur de performance :

– nombre d'ONG et d'organisations de la société civile participant au processus de planification.

Axe d'action 2 : Entretenir les efforts pour respecter les engagements politiques et financiers

01122

Activités	
● Budget ordinaire	3 353 200 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 353 200 \$

Antécédents. Le Forum mondial de Dakar sur l'éducation a chargé l'UNESCO de coordonner l'action des partenaires de l'EPT et d'entretenir la dynamique de leur collaboration par le biais des activités du Groupe de haut niveau, conçu comme un instrument de la volonté politique et de la mobilisation des ressources, et par la production d'un *Rapport de suivi annuel*. Le Groupe de travail sur l'EPT est un mécanisme international d'échanges sur l'EPT qui prépare le travail du Groupe de haut niveau. Les deux groupes rassemblent des représentants des parties prenantes qui s'étaient réunies à Dakar. Ils facilitent le dialogue et les partenariats, notamment avec les donateurs, le G8 et la Campagne mondiale pour l'éducation, par le biais, également de programmes phares interinstitutions.

L'action internationale systématique, cohérente et coordonnée demandée à Dakar n'est pas encore pleinement une réalité. Compte tenu des défis considérables qu'il faut relever pour élaborer, financer et réaliser les plans nationaux, la communauté internationale doit s'unir si elle veut atteindre les objectifs de l'EPT en 2015. Les pays du groupe E-9, qui comptent le plus grand nombre d'analphabètes et près de la moitié des enfants non scolarisés du monde, doivent, de l'avis général, faire l'objet d'une attention spéciale.

Stratégie. L'UNESCO jouera un rôle plus prospectif en stimulant la réalisation du programme d'Éducation pour tous, une importance particulière étant accordée aux pays du groupe E-9. Elle donnera plus de visibilité et d'impact au Groupe de haut niveau, en l'orientant davantage sur les résultats et en invitant des personnalités éminentes à en faire partie. En s'inspirant des constatations du Rapport de suivi, le Groupe de haut niveau et le Groupe de travail s'attacheront, aux niveaux politique et technique, à formuler des réponses aux problèmes urgents à mesure qu'ils se posent et appelleront l'attention sur les réalisations appréciables en même temps que sur les blocages dans le processus de mise en place de l'EPT.

Dans ses activités de mobilisation de fonds, l'UNESCO travaillera en concertation avec le Secrétariat de l'Initiative accélérée, avec les donateurs et avec certains pays. Elle donnera un avis sur le choix des pays, aidera les pays à élaborer des demandes d'aide et recommandera d'apporter un appui à des pays en dehors de l'Initiative, y compris l'adoption de critères plus souples. Ce travail s'appuiera sur une stratégie de sensibilisation et de communication vigoureuse et cohérente. Au niveau international, l'UNESCO collaborera étroitement avec des partenaires tels que la Campagne mondiale pour l'éducation, l'UNICEF et la Banque mondiale.

Les bureaux multipays, régionaux et nationaux travailleront avec les réseaux d'ONG et institutions partenaires dans le cadre de campagnes de sensibilisation soigneusement ciblées et adaptées aux besoins de chaque région, avec la participation des grands médias. Des informations pertinentes et à jour seront largement diffusées dans *Education today*, le bulletin électronique sur l'EPT, dans des dossiers d'information, des brochures sur l'EPT et des comptes-rendus de réunions. Le site Web de l'EPT sera amélioré. La semaine de l'EPT, organisée avec des partenaires, deviendra de plus en plus une occasion privilégiée pour faire campagne en faveur de l'EPT.

Les activités de sensibilisation revêtiront une importance toute particulière dans les pays du groupe E-9. Les bureaux de l'UNESCO situés dans ces pays bénéficieront d'un soutien spécial pour aider ces pays à réaliser les objectifs de l'EPT. Les mécanismes actuels de coopération seront encore renforcés pour améliorer la mise en commun des informations et données d'expérience entre pays du E-9.

Activités de financement dans les pays de l'E-9 et en leur faveur : synthèse

Il y a dix ans, les neuf pays à taux d'analphabétisme élevé les plus peuplés (Bangladesh, Brésil, Chine, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) ont été reconnus comme un groupe spécial de destinataires prioritaires pour l'UNESCO. Ces neuf pays à forte population, dont les résultats ont une grande incidence sur la situation de l'éducation dans le monde, se sont réunis à New Delhi en 1993 et ont lancé l'Initiative E-9 pour affirmer qu'ils s'engageaient conjointement à faire de l'éducation pour tous une réalité. L'initiative visait à stimuler, renforcer et mobiliser la volonté politique de ce groupe d'États membres.

Pendant la décennie qui a suivi, l'UNESCO a axé sur eux ses efforts, leur fournissant des ressources, ordinaires et extrabudgétaires, pour les aider à atteindre les objectifs de l'EPT tout en les encourageant à collaborer entre eux par le biais de réunions ministérielles biennales, d'ateliers techniques, de publications conjointes et de l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et de données d'expériences. Depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, le Groupe de haut niveau sur l'EPT s'est réuni deux fois dans des pays de l'E-9 (Nigéria et Inde) et les deux réunions prévues pendant l'exercice 2004-2005 se tiendront au Brésil et en Chine.

A l'heure où l'Initiative E-9 entame sa deuxième décennie, le soutien budgétaire de l'UNESCO à ces pays au titre du Programme ordinaire est en très forte hausse pour les activités relevant de l'ensemble du grand programme I. Le montant total des budgets consacrés à l'éducation directement attribués aux bureaux de l'UNESCO situés dans les neuf pays de l'E-9 dépasse les quatre millions de dollars des États-Unis. Trois autres millions de dollars inscrits au budget du Siège de l'UNESCO, des bureaux régionaux d'éducation et des Instituts/Centres d'éducation financeront des activités d'éducation à leur profit. Sur ces sept millions, 1,2 est réservé à des activités, comme les échanges bilatéraux, qui renforceront la collaboration entre les pays de l'E-9. Plus généralement, l'UNESCO s'attachera à accélérer la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar concernant l'égalité entre les sexes, l'éducation primaire et l'alphabétisation.

Les budgets susmentionnés ne sont que partiels et ne comprennent pas d'activités régionales et sous-régionales ayant une incidence directe ou indirecte positive sur un ou plusieurs pays de l'E-9. Ils ne comprennent pas non plus, par exemple, de fonds consacrés au renforcement des capacités dans les pays de l'E-9 par le biais de la formation offerte par l'Institut international de planification de l'éducation, ni le financement de nouvelles chaires UNESCO.

Les pays de l'E-9 forment un groupe spécial de destinataires prioritaires pour le grand programme I de l'UNESCO et les résultats escomptés, ainsi que les indicateurs de performance qui permettent de les mesurer, sont indiqués dans les axes d'action du 32 C/5 approuvé. Après la réunion des ministres de l'E-9 qui s'est tenue au Caire en 2003, l'établissement de réseaux et la coopération entre responsables de l'éducation et hauts fonctionnaires de ces pays sera renforcée afin d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Priorité élevée accordée à l'EPT par la communauté internationale du développement, avec consensus international sur un programme de travail cohérent et systématique portant sur les six objectifs de Dakar.
Indicateur de performance :
 - prise en compte, dans le nouveau programme de travail international, de l'ensemble des six objectifs de l'EPT.

- ◆ Renforcement et élargissement du partenariat international pour l'EPT grâce au Groupe de haut niveau et au Groupe de travail sur l'EPT.

Indicateurs de performance :

- sommets et réunions ministérielles relatifs aux objectifs de l'EPT ;
- réunions mondiales, régionales et sous-régionales dans le cadre du partenariat pour l'EPT ;
- participation aux réunions du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail pour l'EPT.

- ◆ Éléments indiquant des progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans les pays du E-9.

Indicateurs de performance :

- mobilisation de ressources au service de l'EPT ;
- évolution des ressources nationales affectées à l'EPT ;
- traduction de l'engagement politique des déclarations et prises de position des États membres ;
- éléments indiquant l'application des accords dans des pays cibles ;
- nombre de pays présentant des résultats relatifs aux objectifs de l'EPT dans les rapports nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire.

Axe d'action 3 : Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT

01123

Activités	
● Budget ordinaire	588 000 \$
● Extrabudgétaire	2 166 000 \$
Total, Activités	2 754 000 \$

Antécédents. Le suivi et l'évaluation des progrès de l'EPT sont essentiels pour entretenir et renforcer la volonté politique, pour recenser les besoins, définir les priorités, mobiliser les ressources et assurer l'efficacité des mesures prises. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a mis en évidence la faiblesse du suivi et de l'évaluation dans bien des États membres. L'UNESCO est chargée de superviser au niveau mondial les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de l'EPT et d'aider à concevoir des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'impact des politiques et stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs de Dakar.

Stratégie. En association avec ses instituts spécialisés, en particulier l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'Organisation renforcera sa collaboration avec ses partenaires pour veiller à la qualité et à l'impact du *Rapport mondial annuel de suivi de l'EPT*.

Ce rapport, que l'UNESCO publie chaque année pour le compte de ses partenaires de l'EPT, sera traduit en de nombreuses langues et largement diffusé ; il servira à stimuler les débats sur les faits qui y sont rapportés. On aura ainsi une évaluation indépendante, analytique et fiable sur les progrès de l'EPT, ainsi qu'un mécanisme de reddition de comptes entre partenaires de l'EPT.

Dans l'optique du suivi mondial, l'Observatoire de l'EPT, installé au sein de l'ISU, améliorera la qualité des données collectées dans chaque pays et renforcera les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données dans le domaine de l'éducation. Une collaboration étroite sera poursuivie avec l'ISU pour élaborer de meilleurs indicateurs de l'EPT, en particulier dans des domaines comme l'alphabétisation, l'éducation non formelle, la qualité de l'éducation, les compétences de base nécessaires dans la vie courante, les soins et l'éducation de la petite enfance et l'engagement politique.

L'UNESCO collaborera avec la Banque mondiale pour recenser les lacunes à combler pour atteindre les objectifs d'EPT. Ces lacunes peuvent affecter les politiques, processus, capacités, données et financements. Dans un souci de transparence, le *Rapport mondial de suivi de l'EPT* fournira des documents sur les préoccupations de la communauté internationale et les activités qu'elle entreprend pour aider les pays.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Analyse et présentation annuelle des principales évolutions en matière de politiques, de processus, de capacités et de financements au service de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- production et vaste diffusion de deux rapports annuels mondiaux de suivi de l'EPT en tant qu'activité phare de l'UNESCO ;

- évocations/prise en compte des résultats des rapports mondiaux de suivi de l'EPT dans les rapports nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire ;
 - nombre d'États membres qui se réfèrent aux rapports mondiaux de suivi de l'EPT lorsqu'ils établissent et actualisent leurs plans nationaux d'EPT ;
 - nombre d'organismes donateurs, ONG, etc. faisant état des rapports mondiaux de suivi de l'EPT.
- ◆ Renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données.
- Indicateurs de performance :*
- nombre de pays qui ont amélioré la portée et la fiabilité de leurs données ;
 - capacité de formation donnée aux États membres en matière de collecte de données (avec l'ISU).
- ◆ Amélioration des indicateurs pour mesurer les progrès vers l'EPT, en particulier dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de la qualité, des compétences de base nécessaires dans la vie courante ainsi que des soins et de l'éducation de la petite enfance.
- Indicateur de performance :*
- indicateurs reconnus sur le plan international pour lesquels on dispose de données comparables dans chaque catégorie demandée.

Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 49-56, 71-73, 75-81

Édifier des sociétés « apprenantes »

01201

Activités

• Budget ordinaire	6 846 500 \$
Décentralisation	55,4 %
• Extrabudgétaire	58 968 500 \$
Total, Activités	65 815 000 \$

Il est juste que l'UNESCO et ses partenaires internationaux concentrent l'essentiel de leurs efforts sur l'aide aux pays en développement qui n'ont pas encore atteint les objectifs d'EPT les plus fondamentaux. Néanmoins, aucun pays ne peut être pleinement satisfait de sa position vis-à-vis des six objectifs de Dakar. En outre, tous les pays doivent relever de nouveaux défis pour leur système éducatif à mesure qu'ils s'intègrent dans l'ère de l'information et dans l'économie émergente des connaissances. Dans ce contexte, tous les États membres sont unis par le désir de devenir des sociétés « apprenantes ».

Le programme I.2 abordera un certain nombre de défis éducatifs largement partagés. Dans certains cas, comme le développement et l'amélioration de la formation pédagogique, ces activités soutiennent aussi directement l'EPT. D'autres, telles que la rénovation de l'enseignement secondaire et la réforme des universités, sont essentielles pour assurer un environnement propice à l'éducation pour tous tout au long de la vie.

On s'intéresse de près à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur étant donné leur poids dans le développement socio-économique national durable des pays à économie de savoir émergente, et dans les sociétés qui mettent beaucoup l'accent sur l'acquisition des connaissances et sur l'information. Les autorités chargées de l'éducation dans de nombreux pays se préoccupent du fait que le contenu et les méthodes de l'enseignement secondaire ne sont adaptés ni aux origines des élèves, ni au monde du travail auquel ils veulent accéder. Outre ses avis sur le renouvellement de l'enseignement secondaire en général, l'UNESCO utilisera la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) pour aider les États membres à améliorer l'enseignement et la formation dans ce domaine clé. Le Secteur de l'éducation et celui des sciences exactes et naturelles travailleront ensemble à faire de l'enseignement des sciences une matière plus attrayante et efficace.

Dans l'enseignement supérieur, l'UNESCO concentrera aussi ses efforts sur trois domaines. Une démarche permettant de contribuer à la réforme générale des institutions et des systèmes affiche déjà de bons résultats. Cette démarche sera élargie en mettant un accent particulier sur les effets de la mondialisation dans l'enseignement supérieur. En raison de son universalité, l'UNESCO constitue une tribune bien acceptée pour débattre de cette question délicate. Troisièmement, les activités concernant le développement et l'amélioration de la formation pédagogique qui ont été entreprises en Afrique pendant l'exercice 2002-2003 seront poursuivies.

Enfin, l'UNESCO dispose de trois réseaux importants d'institutions, le Réseau du système des écoles associées, les centres UNEVOC et le programme UNITWIN/chaires UNESCO. Ces programmes ont été évalués et ajustés ces dernières années. Ils seront maintenant utilisés de manière beaucoup plus systématique comme instruments de promotion des valeurs de l'UNESCO, bancs d'essai de nouvelles idées et source de dynamisme intellectuel au profit de tous les programmes de l'UNESCO, y compris l'EPT.

I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle

0121

Activités

● Budget ordinaire	4 737 800 \$
Décentralisation	56,1 %
● Extrabudgétaire	57 687 500 \$
Total, Activités	62 425 300 \$

01210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'enseignement post-primaire, à promouvoir le développement, la diversification et l'amélioration de l'enseignement secondaire et à renforcer l'élaboration des politiques, la planification et les activités de suivi concernant l'enseignement des sciences et des technologies dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, notamment dans les pays en développement et les pays en transition ;
- (ii) de renforcer les capacités des décideurs de l'éducation à réformer l'enseignement technique et professionnel pour répondre aux besoins des citoyens et du monde du travail et appliquer la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) ;
- (iii) d'aider les États membres et les institutions à réformer les systèmes d'enseignement supérieur conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) et de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (CMES + 5) ;
- (iv) d'offrir des avis et une assistance aux États membres et aux instituts de formation pédagogique en matière de politiques à suivre afin d'améliorer la condition et la formation des enseignants, en particulier en Afrique dans le contexte du NEPAD compte tenu des besoins de l'EPT, et de promouvoir l'utilisation des TIC pour la formation pédagogique ;

b) allouer à cette fin un montant de 4 737 800 dollars pour les coûts de programme et de 88 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Rénovation de l'enseignement secondaire

01211

Activités

● Budget ordinaire	600 000 \$
● Extrabudgétaire	723 200 \$
Total, Activités	1 323 200 \$

Antécédents. L'enseignement secondaire général a un impact considérable sur la période critique de l'adolescence, lorsque se font des choix de vie importants pour l'avenir et les orientations de la carrière. Son développement contribue à la lutte contre la pauvreté. De nos jours, toutefois, environ 450 millions d'adolescents sont inscrits dans le secondaire alors qu'un milliard d'entre eux sont potentiellement concernés. Dans de nombreux pays, l'accès à l'enseignement secondaire est inéquitable, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. La mondialisation, l'évolution vers les sociétés du savoir, les changements du monde du travail, le VIH/sida, l'abus des drogues et la violence des adolescents sont autant de défis pour l'enseignement secondaire. De nombreux États membres demandent l'aide de l'UNESCO pour planifier la réforme, le développement et la diversification de leur système d'enseignement secondaire.

Stratégie. L'UNESCO poursuivra une stratégie en trois points. Premièrement, elle favorisera et facilitera le dialogue sur les politiques concernant les tendances nouvelles de l'enseignement secondaire, la réforme des politiques requises pour continuer à développer, diversifier et améliorer ce niveau d'enseignement et le rôle essentiel de l'enseignement secondaire dans le processus de l'EPT. Deuxièmement, l'UNESCO favorisera une approche holistique et intégrée de la rénovation et de la réforme des contenus d'apprentissage afin d'en améliorer la pertinence et la qualité. Troisièmement, elle identifiera et diffusera des informations sur les bonnes pratiques et les innovations dans l'enseignement secondaire grâce à divers réseaux, en particulier des programmes nationaux et régionaux tels que le Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID) dans la région Asie-Pacifique et le Forum régional pour la réforme de l'enseignement secondaire en Amérique latine. Le dialogue sur les politiques et l'échange d'information dans la région arabe seront encouragés par l'organisation d'une conférence régionale pour donner suite à la Conférence internationale sur le thème : L'enseignement secondaire pour un avenir meilleur, qui s'est tenue à Mascate (Oman) en décembre 2002.

En s'inspirant des résultats de cette conférence et d'autres réunions internationales et régionales récentes (Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine) sur la réforme de l'enseignement secondaire et l'éducation des adolescents, l'UNESCO fera des recommandations relatives aux politiques à mener, à l'intention des États membres, pour toute une gamme de questions d'actualité, telles que l'évolution du rôle des enseignants et des chefs d'établissement, les nouvelles orientations des contenus d'apprentissage, l'utilisation des TIC et l'enseignement à distance, l'orientation et les conseils aux jeunes, les aptitudes utiles dans la vie courante, les passerelles entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement professionnel, la transition vers l'enseignement supérieur et l'évaluation de la qualité. L'accès des filles et des jeunes femmes à l'enseignement secondaire bénéficiera d'une attention spéciale, en particulier dans les pays en développement et dans ceux qui sont gravement touchés par le VIH/sida.

L'UNESCO renforcera ses partenariats avec d'autres organes et assumera pleinement son rôle de chef de file dans le Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse. Elle publiera et diffusera des comptes rendus concernant des méthodes éprouvées et des innovations à l'appui de ses avis et de son aide technique aux États membres.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le dialogue sur les politiques sera encouragé et des avis seront donnés aux États membres dans le contexte de l'EPT concernant la réforme de l'enseignement secondaire.

Indicateurs de performance :

- diffusion d'un certain nombre de déclarations/recommandations sur les principaux défis que l'enseignement secondaire doit relever ;
- nombre de pays où le dialogue entre les parties concernées par l'EPT et la réforme de l'enseignement secondaire est engagé ;
- nombre de réunions/ateliers qui auront été menés.

- ◆ Les décisions en matière d'éducation seront davantage prises en connaissance de cause et le renouvellement des programmes d'études sera facilité des travaux de recherche et des études concernant les nouvelles tendances et les défis dans l'enseignement secondaire.

Indicateurs de performance :

- les conclusions des travaux de recherche, directives et méthodes éprouvées concernant l'enseignement secondaire dans les pays destinataires seront produites et diffusées dans ces pays ;
- nombre de pays qui préparent (ou ont entrepris) la révision de leurs programmes d'études.

Axe d'action 2 : Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

01212

Activités	
● Budget ordinaire	550 900 \$
● Extrabudgétaire	18 399 700 \$
Total, Activités	18 950 600 \$

(Cet axe d'action est conçu comme initiative intersectorielle du Secteur de l'éducation et du Secteur des sciences exactes et naturelles : voir GP II, par. 02214.)

Antécédents. La promotion du renforcement des capacités et de l'enseignement dans le domaine de la science et de la technologie, à tous les niveaux du système éducatif, est une composante indispensable des efforts de chaque pays pour instaurer un développement durable. Comme souligné à la Conférence mondiale sur la science (Budapest 1999), tous les citoyens, quel que soit leur âge, doivent posséder, au XXI^e siècle, des connaissances et un savoir-faire scientifique suffisants. Vu le désintérêt perceptible des jeunes comme des adultes pour les études et carrières dans les sciences fondamentales et les disciplines technologiques et de l'ingénieur, il est impératif de rendre l'enseignement des sciences et de la technologie plus attrayant et pertinent.

Stratégie. Cette initiative intersectorielle sera centrée sur le renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration de politiques et de planification et suivi des programmes nationaux aux niveaux primaire, secondaire et supérieur de l'enseignement. L'UNESCO continuera d'encourager et d'aider ses États membres à élaborer des programmes efficaces dans les secteurs formel et non formel conformément aux objectifs d'EPT, en se concentrant sur la mise au point de politiques, programmes d'études, formations, matériels d'enseignement/apprentissage, méthodes et bonnes pratiques qui tiennent compte des disparités entre les sexes et soient adaptés aux contextes socioculturels et environnementaux. Un accent particulier sera mis sur la motivation des apprenants, l'apport de connaissances de base, l'acquisition d'aptitudes utiles au quotidien (y compris en matière d'éthique), et la préparation aux carrières scientifiques et technologiques et au monde du travail, dans l'intérêt de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement et du développement durable. L'éducation pour le développement durable, axée en particulier sur l'éducation environnementale, et un recours accru aux TIC seront des éléments clés de cette stratégie.

Articulée autour de quatre axes, la stratégie tendra d'abord à renforcer les capacités et le socle de connaissances des décideurs et responsables de l'élaboration des politiques, des planificateurs et concepteurs des programmes d'études, des spécialistes et des enseignants en établissant des principes directeurs en matière d'orientations publiques, de formation et de programmes d'études. Cet axe portera en particulier sur le passage de l'enseignement secondaire au supérieur, le rôle des activités de conseil aux élèves et étudiants et le renforcement des réseaux régionaux d'enseignement supérieur dans les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur. Un deuxième axe de la stratégie consistera à promouvoir l'adaptation des programmes existants aux contextes locaux par le biais de projets pilotes nationaux auxquels les ressources institutionnelles et humaines locales seront associées, en particulier dans les pays en développement. On s'attachera en particulier à dynamiser la participation des filles et un prix spécial sera créé pour stimuler les enseignants. Un troisième axe de la stratégie consistera à encourager les chercheurs/spécialistes à diffuser de l'information aux enseignants des sciences par le biais, notamment, du Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique (INGOSTE) et du bulletin Connexion. Les services d'échange d'information s'enrichiront de matériels d'enseignement/apprentissage et pratiques modèles. Enfin, la stratégie visera aussi à faire mieux connaître et comprendre la science et la technologie au grand public et à les rendre plus attrayantes par le renforcement des partenariats avec les journalistes scientifiques et les musées de la science et par des moyens informels tels que concours, foires, expositions et chantiers de vacances.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques et plans d'exécution et d'établissement de programmes d'études s'agissant de développer et administrer l'enseignement des sciences, des technologies et des techniques de l'ingénieur (EST).

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où l'UNESCO est un partenaire actif du renforcement et de l'exécution des programmes et politiques d'EST ;
- nombre de pays où les décideurs et les responsables de l'élaboration des programmes dans l'EST reçoivent une formation.

- ◆ Formation des enseignants, qui seront ainsi à même de mieux adapter les programmes nationaux aux moyens locaux.

Indicateurs de performance :

- exemples de nouvelles méthodes/approches issues des projets pilotes ;
- nombre d'enseignants formés en vue de mieux adapter les programmes nationaux aux besoins locaux.

- ◆ Élargissement des échanges d'information et d'expérience au sein de la communauté des enseignants des sciences et technologies à tous les niveaux.

Indicateurs de performance :

- nombre d'utilisateurs de INGOSTE, de Connexion et d'autres services/réseaux ;
- nombre et éventail des documents disponibles sur les réseaux ;
- nombre de consultations des réseaux.

- ◆ Meilleure connaissance des sciences, des technologies et des questions environnementales et intérêt accru pour ces sujets chez les élèves et étudiants – en particulier les filles et les jeunes femmes – et dans le grand public.

Indicateurs de performance :

- nombre d'élèves et étudiants, ventilés par sexe, dans les disciplines scientifiques et technologiques dans les pays visés ;
- nombre de pays où l'UNESCO a renforcé les approches respectueuses des différences entre les sexes dans l'EST ;
- nombre et nature des initiatives ayant pour but de vulgariser les matières scientifiques et technologiques dans les pays visés.

Axe d'action 3 : Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels

01213

Activités	
● Budget ordinaire	925 600 \$
● Extrabudgétaire	37 474 500 \$
Total, Activités	38 400 100 \$

Antécédents. L'augmentation continue du nombre d'enfants achevant leur éducation de base par suite des initiatives d'EPT va exiger la création de possibilités d'études ultérieures et d'emploi. Jeunes et adultes ont besoin de se doter des compétences nécessaires au quotidien pour exercer une activité génératrice de revenu et devraient acquérir le désir de s'instruire tout au long de la vie ainsi que la volonté d'agir en citoyens responsables. Tout cela va exiger, en particulier dans les pays en développement, une importante réforme des politiques de l'éducation, de sorte que les programmes d'enseignement inculquent les savoirs, les compétences, les savoir-faire et les attitudes qui sont aujourd'hui nécessaires dans le monde du travail formel ou informel. L'instrument normatif adopté par l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), tel que révisé à la lumière du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999), est un document très utile aux fins de cette réforme. Il est en outre indispensable de recentrer le dialogue en cours sur les politiques de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels afin de progresser sur la voie des objectifs internationaux de développement.

Stratégie. Le volet « amont » de la stratégie sera l'effort de renforcement des capacités à l'appui de la réforme des politiques visant à adapter l'enseignement et la formation techniques et professionnels aux besoins du nombre accru de personnes en quête de travail. Le but est de développer la capacité des décideurs de la politique de l'éducation de mettre en œuvre la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) publiée par l'UNESCO de paire avec la déclaration de l'OIT sur la formation et le développement des ressources humaines. Le programme d'EFTP de l'UNESCO sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'OIT. Dans ce contexte, un nouveau programme conjoint UNESCO-OIT visant l'examen de la politique nationale de pays sélectionnés en matière de développement des connaissances et compétences aboutira à des recommandations plus précises et resserrera la coopération entre les ministères de l'éducation et du travail. Des outils d'évaluation permettant de suivre la mise en œuvre des réformes des politiques seront élaborés et les responsables concernés seront formés à leur utilisation.

Le volet « aval » de la stratégie portera sur les mesures facilitant la mise en œuvre des politiques réformées de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Il comprendra l'élaboration de matériels d'information modulaires, le partage des innovations et meilleures pratiques et la mise en place de systèmes d'homologation. Les matériels destinés aux décideurs des politiques, aux concepteurs des programmes d'études et aux formateurs seront axés sur les sujets transdisciplinaires en rapport avec l'acquisition d'aptitudes d'une importance cruciale dans le travail, telles que l'esprit d'entreprise, la conscience écologique et la maîtrise des TIC. Des matériels sur l'orientation et le conseil professionnels seront élaborés et diffusés pour favoriser l'utilisation optimale des ressources. Le but est de redynamiser l'enseignement et la formation techniques et professionnels et d'en rehausser le statut en mettant l'accent sur la qualité, la pertinence par rapport au monde du travail et l'égalité entre les sexes ainsi que la réinsertion professionnelle des jeunes ayant des handicaps. La stratégie préconisera des modalités d'enseignement souples pour les apprenants ne s'intégrant pas dans le système formel tels que les jeunes déscolarisés et les combattants démobilisés.

L'UNESCO déploiera tout son arsenal de ressources éducatives, le Centre UNESCO-UNEVOC (Bonn) jouant un rôle pivot dans les activités de formation, de diffusion d'information et de mise en réseau. Des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux contribueront à la réalisation d'une synergie. Des efforts particuliers seront faits pour associer des partenaires du secteur privé à ce travail.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des responsables de la politique de l'éducation, en particulier dans les PMA, s'agissant de mettre en œuvre et de suivre la réforme de la politique de l'EFTP et de procéder à des réexamens de la politique nationale de développement des connaissances et compétences individuelles.

Indicateurs de performance :

- *personnels des ministères de l'éducation ayant reçu une formation en vue d'adapter les programmes nationaux d'EFTP aux besoins locaux ;*
 - *nombre de pays prenant en compte la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) dans leurs politiques nationales ;*
 - *nombre de pays ayant lancé un processus de réforme de l'EFTP ;*
 - *nombre d'exams des politiques nationales de développement des connaissances et compétences individuelles effectués.*
 - ◆ Meilleure adaptation des programmes d'EFTP au monde du travail.
- ##### *Indicateurs de performance :*
- *nombre de pays où le processus de réforme de la politique se fonde sur des consultations entre toutes les parties concernées, en particulier les ministères de l'éducation et du travail ;*
 - *nombre de pays où un processus de réforme de la politique d'EFTP a été conçu et mis en œuvre ;*
 - *consultations menées entre toutes les parties concernées, en particulier les ministères de l'éducation et du travail.*
 - ◆ Promotion d'une formation professionnelle propre à assurer des moyens de subsistance durables, en particulier en faveur des jeunes des régions urbaines et rurales pauvres.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où une formation professionnelle propre à assurer des moyens de subsistance durables et ciblant en particulier les jeunes, les pauvres et les régions rurales est intégrée à la politique nationale ;
- nombre d'ateliers réalisés avec l'aide de l'UNESCO.

Axe d'action 4 : Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur

01214

Activités	
● Budget ordinaire	1 089 800 \$
● Extrabudgétaire	<u>76 100 \$</u>
Total, Activités	1 165 900 \$

Antécédents. Un examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES, Paris, 1998), réalisé en 2003, a recensé les principales tendances de l'enseignement supérieur qui se sont dégagées depuis. Elles indiquent dans quel contexte évoluera à l'avenir l'enseignement supérieur, réaffirmant son rôle dans le développement durable et son besoin constant de réforme. Cette dernière doit satisfaire aux exigences du développement et répondre aux possibilités offertes par la mondialisation. Les pays en développement ont besoin d'aide pour accéder à la société du savoir et promouvoir les capacités de recherche. Grâce aux nouvelles technologies, l'enseignement à distance est devenu un instrument plus efficace au service de l'apprentissage tout au long de la vie. Il convient d'accorder davantage d'attention aux répercussions de la circulation transfrontières des personnes et de l'information.

Stratégie. L'effort mondial en faveur de la stratégie révisée de la CMES aidera les États membres à poursuivre la réforme de l'enseignement supérieur, au niveau des systèmes comme des institutions. Les principaux objectifs sont d'améliorer l'accès, la qualité, ainsi que l'élaboration des programmes et la recherche afin que l'enseignement supérieur apporte une contribution optimale au développement et à l'EPT. Les capacités intellectuelles du programme UNITWIN/chaïres UNESCO seront pleinement utilisées à cette fin.

Les résultats de la recherche sur l'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et les connaissances concernant le contexte local seront recensés et diffusés à l'échelle mondiale et régionale. Le Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur diffusera les résultats des recherches et études de cas par le biais de revues, de prises de position et de notes d'orientation en ayant, si besoin, recours aux TIC. Les conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications seront étudiées à la lumière de l'évolution récente de l'enseignement supérieur. Autonomiser les étudiants sera un principe essentiel. Le renforcement des capacités en vue de garantir la qualité et l'accréditation sera particulièrement axé sur l'Afrique.

La coopération avec des ONG, notamment celles participant à la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, sera renforcée et la participation du secteur privé aux objectifs de l'enseignement supérieur encouragée. La 33^e édition d'*Études à l'étranger* fournira aux étudiants de meilleurs outils d'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Participation d'un plus grand nombre de pays à la réforme de l'enseignement supérieur, conformément aux recommandations du Comité international de suivi de la CMES.

Indicateur de performance :

- nombre de pays réformant leur système et leurs établissements d'enseignement supérieur conformément à la stratégie révisée de la CMES.
- ◆ Élargissement de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur en vue notamment de renforcer les capacités de recherche sur ce sujet dans les pays en développement.

Indicateurs de performance :

- nombre de participants/pays réunis par le Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur ;
 - nombre de documents et de mémoires de recherche produits et diffusés ;
 - type de projets en coopération, notamment d'échange de chercheurs, lancés avec l'aide de l'UNESCO.
- ◆ Révision de conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications dans toutes les régions afin de faciliter la mobilité universitaire.

Indicateurs de performance :

- nombre de régions où les conventions sur la reconnaissance des qualifications ont été révisées par les parties prenantes ;
- nombre de pays participants à chaque révision dans chaque région.

Axe d'action 5 : Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation

01215

Activités	
● Budget ordinaire	1 571 500 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 014 000 \$</u>
Total, Activités	2 585 500 \$

Antécédents. En 2002-2003, l'UNESCO a lancé un projet visant à améliorer les établissements de formation des enseignants en Afrique et un autre en vue de définir des normes professionnelles pour les enseignants en Asie et dans le Pacifique. Elle a également créé un groupe de travail intersectoriel chargé d'étudier l'utilisation des technologies d'enseignement ouvert et à distance pour former des enseignants en fonction des besoins et a publié des principes directeurs à cet égard. Des publications ont averti que la pénurie croissante d'enseignants ainsi que leurs traitements, leurs conditions de travail et la médiocrité de leur formation avaient contribué au déclin régulier de leur statut. Selon les indicateurs, il faudrait au minimum 15 millions de nouveaux enseignants d'ici à 2015, bien que ce chiffre puisse être sous-estimé compte tenu des ravages du VIH/sida.

Stratégie. Des conseils seront prodigués aux États membres afin de les aider à réviser leur politique à l'égard des enseignants et de rénover les établissements d'enseignement pédagogique. L'UNESCO encouragera dans ce contexte les gouvernements à utiliser ses deux normes internationales (la Recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant; et la Recommandation de 1977 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur) pour améliorer la formation et la condition des enseignants, chefs d'établissements et chefs d'institutions de formation pédagogique.

Des conseils sur le renforcement national des capacités continueront d'être donnés aux principales institutions de formation des enseignants en Afrique, les interventions de l'exercice précédent s'y poursuivront et les uns et les autres seront évalués. Pour répondre à l'intérêt que suscitent l'apprentissage ouvert et à distance et les TIC, l'UNESCO définira des principes directeurs généraux et des pratiques concernant leurs principales applications. Elle aidera des pays à élaborer des programmes de formation des enseignants en fonction des besoins en promouvant toutes sortes de didacticiels et de mécanismes de transmission des connaissances. A cette fin, l'UNESCO travaillera avec tout un éventail de partenaires, y compris le secteur privé.

L'activité pilote sur le dialogue social lancée par l'UNESCO, l'OIT et l'Internationale de l'éducation sera élargie. L'objectif du dialogue social est d'assurer la contribution des enseignants à la planification de l'EPT et aux stratégies de réduction de la pauvreté afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Cela fournira également aux consortiums ONUSIDA des principes directeurs pour lutter contre la propagation du VIH/sida sur le lieu de travail des enseignants et l'éviter.

Des associations d'enseignants seront encouragées à participer activement à l'élaboration du rapport détaillé sur la situation mondiale en matière de libertés académiques demandé dans la

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997). Aux fins de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'UNESCO établira des principes directeurs sur la suppression des clichés des programmes d'études sociales et de l'enseignement des savoirs fondamentaux. Elle engagera les gouvernements et ONG d'enseignants à s'attaquer à ce problème en améliorant la formation et le statut professionnel des enseignants dans le secteur non formel.

L'approche adoptée par l'UNESCO pour toutes ces questions soulignera la coopération régionale, comme par exemple le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC 2002-2017), ainsi que le recours au programme UNITWIN/chaires UNESCO. Afin d'aider à la prise de décision en matière d'EPT, les indicateurs statistiques sur les enseignants seront améliorés. Cela aidera l'UNESCO et l'OIT à donner des conseils sur les conditions de travail et les niveaux de qualification et de formation. La Journée mondiale des enseignants et d'autres activités sensibiliseront et feront prendre davantage conscience de l'importance des enseignants pour l'avenir de l'humanité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des politiques nationales et internationales visant à améliorer les normes professionnelles et le statut des enseignants et à les faire participer au dialogue social concernant l'EPT.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où des mesures sont prises pour améliorer les conditions de travail, le statut et les normes professionnelles (traitements, formation des enseignants, nombre d'élèves par enseignant) ;
- nombre de pays où des associations d'enseignants sont effectivement consultées lors de la formulation des politiques éducatives.
- renforcement des capacités des centres et instituts africains de formation pédagogique dans le domaine des TIC et promotion du partage de l'information sur l'utilisation des TIC au service de l'éducation.

- ◆ Accroissement des capacités nationales de formation des enseignants, en particulier dans certains des principaux établissements africains de formation des enseignants, ainsi que des capacités de conception de matériels destinés à la formation pédagogique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'instituts de formation pédagogique et d'universités assurant des programmes de formation des enseignants dans des pays cibles ;
- pourcentage d'enseignants-éducateurs directement et indirectement formés, en particulier dans les pays cibles.

- ◆ Utilisation accrue de didacticiels pour l'éducation à distance des enseignants.

Indicateurs de performance :

- nombre d'enseignants-éducateurs bénéficiant de cours de formation pédagogique à distance ;
- production et diffusion de CD-ROM/matériels multimédias de formation des enseignants et de cours pédagogique modulaires de formation pédagogique ;
- nombre de partenariats et d'initiatives mis sur pied en vue de diffuser les didacticiels destinés à la formation des enseignants.

I.2.2 Éducation et mondialisation

0122

Budget ordinaire	
● Activités	2 108 700 \$
● Décentralisation	53,8 %
Extrabudgétaire	1 281 000 \$
Total, Activités	3 389 700 \$

01220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'aider les États membres, les institutions et les autres parties prenantes, en particulier dans l'enseignement supérieur, à répondre aux défis de la mondialisation en soutenant l'élaboration de directives et de normes internationales, et en offrant un forum de discussion sur l'assurance de la qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres ;
 - (ii) de renforcer l'utilisation des trois réseaux d'éducation - le réSEAU des écoles associées, le programme UNITWIN/chaires UNESCO et le réseau UNEVOC - comme modalité novatrice et efficace d'exécution des programmes, en particulier en ce qui concerne la fonction de catalyseur de la coopération internationale qu'assume l'UNESCO ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2.108.700 dollars pour les coûts de programme et de 42.200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Saisir les opportunités et relever les défis

01221

Activités	
● Budget ordinaire	465 600 \$
● Extrabudgétaire	81 000 \$
Total, Activités	546 600 \$

Antécédents. Les effets de la mondialisation sur l'éducation font l'objet de débats animés, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. La révolution des TIC, le succès commercial des prestataires de services éducatifs, la diffusion de l'enseignement transfrontières grâce à l'apprentissage à distance et la libéralisation des échanges éducatifs commerciaux par l'Organisation mondiale du commerce sont des questions cruciales. Les États membres n'ont plus le contrôle exclusif de l'éducation et les institutions ont perdu leur monopole sur le processus de décision. Cela crée des défis liés à l'accès, à l'équité, à la propriété intellectuelle, à l'exode/au retour des cerveaux et à la qualité, qui renvoient à des questions plus larges de normes et d'objectifs éducatifs nationaux, de diversité culturelle, de pauvreté et de développement durable. L'UNESCO qui, en vertu de son Acte constitutif, défend des valeurs intellectuelles et éthiques universelles, a le devoir de faciliter les efforts de la communauté éducative internationale visant à résoudre ces questions.

Stratégie. L'UNESCO examinera ses propres instruments normatifs et textes fondamentaux afin de les promouvoir comme cadres de référence pour les questions de mondialisation dans le domaine de l'éducation. Elle encouragera la recherche multidisciplinaire sur la façon dont la production des connaissances est affectée par la mondialisation, en étudiant les concepts de biens publics et de biens privés, en montrant les effets de l'éducation sans frontières sur l'élargissement de l'accès à l'enseignement, la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, et l'offre d'enseignement virtuel, et en étudiant les conséquences des accords commerciaux sur les libertés académiques, la recherche et la pro-

priété intellectuelle. Ces activités serviront de base à l'élaboration de directives et de normes internationales permettant de tirer parti des possibilités offertes et de limiter certaines des menaces contenues dans la mondialisation.

L'UNESCO favorisera également l'élaboration de cadres de référence nationaux couvrant tous les niveaux d'enseignement. Le Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur contribuera à renforcer les capacités dans ce domaine, afin de donner à la communauté éducative, aux niveaux du système et de l'institution, les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause sur les nouveaux accords commerciaux, tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS-ADPIC). Ces accords pourraient affecter la diversité éducative et les droits de propriété intellectuelle, et des initiatives telles que les didacticiels libres et l'éducation sans frontières par les moyens électroniques. Dans la formulation de ses politiques et de ses approches, l'UNESCO entamera un large débat sur ces questions avec d'autres partenaires, en examinant à cette occasion les questions et dimensions éthiques, éducatives, culturelles et économiques, ainsi que, dans ce contexte, les incidences spécifiques pour l'enseignement supérieur.

Une réflexion novatrice sur l'exode et le retour des cerveaux sera encouragée. Ces activités seront centrées en particulier sur les pays en développement et les pays en transition en mettant l'accent sur les pays d'Afrique et d'Europe du Sud-Est.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les décisions en matière d'éducation s'appuieront sur des recommandations et des notes d'orientation concernant les opportunités à saisir et les défis à relever dans le contexte de la mondialisation appliquée à l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers organisés avec l'aide de l'UNESCO ;
- des directives et des conclusions de recherche sur la mondialisation appliquée à l'éducation auront été largement diffusées ;
- diffusion d'exemples de réforme des politiques engagées compte tenu de ces directives et conclusions de recherche.

- ◆ De nouveaux mécanismes auront été mis en place aux niveaux national, régional et international pour atteindre un meilleur équilibre entre l'exode des cerveaux et le retour des cerveaux.

Indicateurs de performance :

- exemples concrets de ces nouveaux mécanismes ;
- information disponible sur les tendances de l'exode/du retour des cerveaux dans diverses régions et/ou pays cibles.

- ◆ Plus grande disponibilité de didacticiels libres de qualité.

Indicateur de performance :

- nombre de didacticiels libres rassemblés et disponibles.

L'éducation et les TIC

Lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, les participants se sont engagés à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la poursuite des objectifs de l'EPT. Le développement rapide des TIC accompagne la transition vers une communauté mondiale de plus en plus basée sur les connaissances. Réduire la « fracture numérique » entre et au sein des pays est un défi stratégique que le programme Éducation de l'UNESCO s'efforce de relever.

Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'UNESCO a créé un groupe de travail intersectoriel sur l'enseignement ouvert et à distance centré sur la formation pédagogique. Des projets concernant les TIC dans l'éducation ont été lancés dans toutes les régions, en particulier en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Ces projets ont permis de renforcer les capacités des enseignants et des éducateurs, d'élaborer des politiques en faveur des TIC, de créer un centre d'échanges d'information et d'entre-

prendre des activités concernant des indicateurs. On peut également citer le Forum mondial UNESCO qui vient d'être lancé sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur, initiative de l'UNESCO visant à promouvoir les ressources d'éducation ouverte en coopération avec le Massachusetts Institute of Technology et des projets transversaux destinés à favoriser l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation.

Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'UNESCO prévoit de fournir des avis aux États membres sur l'utilisation optimale des TIC afin de répondre aux besoins à tous les niveaux du système éducatif. Les activités, correspondant à un montant de 800 000 dollars, feront la démonstration de l'utilité des TIC pour un meilleur partage de l'information et des possibilités qu'elles offrent à tous les niveaux de l'enseignement; elles permettront aussi d'identifier les démarches interdisciplinaires en vue d'apprentissages communautaires faisant appel aux TIC, grâce à une coopération étroite entre le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information (voir GP V, par. 05121-05123). Ces activités favoriseront aussi les stratégies internationales d'EPT en élargissant l'accès aux TIC et en renforçant les capacités d'élaboration de logiciels éducatifs afin de promouvoir un enseignement à distance basé sur les TIC d'un bon rapport coût-efficacité. Dans l'enseignement supérieur, les activités viseront les questions de qualité et de reconnaissance des titres obtenus grâce à un apprentissage basé sur les TIC. Dans le domaine de la formation pédagogique, l'UNESCO élaborera des directives concernant les politiques et les pratiques sur des thèmes d'actualité et augmentera les capacités nationales à concevoir des matériels et des mécanismes de formation pédagogique utilisant les TIC.

Les activités de l'UNESCO concernant les TIC utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage comprendront des activités intersectorielles, comme indiqué plus loin sous le grand programme V, et une coopération étroite avec les bureaux hors Siège, les instituts et les partenaires intéressés. L'Organisation participera davantage aux diverses initiatives interinstitutions concernant les TIC telles que l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, l'Alliance globale pour la connaissance et le Comité d'organisation de haut niveau du Sommet pour le Sommet mondial sur la société de l'information.

Axe d'action 2 : Réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT, de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour une culture de la paix

01222

Activités	
● Budget ordinaire	1 643 100 \$
● Extrabudgétaire	1 200 000 \$
Total, Activités	2 843 100 \$

Antécédents. Au fil des années, l'UNESCO a créé trois importants réseaux éducatifs. Le réseau du Système des Écoles associées, mis en place en 1953, compte désormais plus de 7 000 institutions (jardins d'enfants, écoles, écoles normales) dans 171 pays. Le réseau UNEVOC, dirigé par le Centre de l'UNESCO à Bonn et créé en 1992, regroupe des centres UNEVOC dans 136 pays pour promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Quelque 500 chaires professorales de l'UNESCO dans 113 pays ont été créées depuis 1992. Bon nombre d'entre elles entretiennent des relations dans le monde entier dans le cadre du programme UNITWIN et chaires UNESCO. La plupart sont créées dans des disciplines qui reflètent les principaux thèmes du programme de l'UNESCO. Des évaluations récentes de ces réseaux montrent qu'ils sont à même de contribuer de façon plus dynamique à l'exécution du programme de l'Organisation, dans la perspective de la décentralisation. En particulier, ils offrent une occasion unique de renforcer le programme de l'EPT.

Stratégie. Ces trois réseaux constituent des plates-formes mondiales sur lesquelles l'UNESCO peut s'appuyer pour s'acquitter concrètement de ses tâches essentielles en sa qualité de laboratoire d'idées, d'instance normative, de centre d'échange d'informations, de spécialiste du renforcement des capacités et de catalyseur pour la coopération internationale.

Le réseau du **Système des écoles associées (ASPnet)** s'attachera à améliorer la qualité de l'éducation en produisant de nouveaux matériels d'enseignement et en expérimentant dans le monde entier des pratiques éducatives novatrices, contribuant ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de l'EPT. Ces matériels d'enseignement refléteront les principaux thèmes sur lesquels portent les activités de l'UNESCO et de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier ceux qui ont trait aux objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. Ils porteront notamment sur les thèmes suivants : *Nourrir les esprits, Combattre la faim*, (avec la FAO), le VIH/sida et le développement durable (avec les partenaires des Nations Unies). Un programme consacré à l'éducation pour le patrimoine mondial et au dialogue interculturel sera mis au point à partir des activités de tous les secteurs de l'UNESCO. Une attention particulière sera portée au développement des méthodes et des techniques qui permettent aux enseignants et aux élèves de résoudre les conflits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

Le **réseau UNEVOC** sortira d'une période de consolidation marquée par la mise en place d'une structure de centres principaux et secondaires, par la clarification des rôles de ces centres à chaque niveau et par la fermeture des centres non performants. Dans le cadre de la coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, le réseau UNEVOC constituera le dispositif qui favorisera l'application décentralisée de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001). Il aidera ainsi les pays à développer le volet du programme de l'EPT consacré à la formation de personnel spécialisé.

Le **programme UNITWIN/chaïres UNESCO** a atteint la masse critique qui permet à l'UNESCO de jouer son rôle de chef de file dans la sphère intellectuelle. Les chaïres non performantes ont été fermées. Le Forum mondial des chaïres UNESCO tenu en 2002 a renforcé les liens entre les chaïres et les secteurs du programme dont elles relèvent. Le programme UNITWIN/chaïres UNESCO s'efforcera d'atteindre trois objectifs tout en assurant un meilleur équilibre géographique et sectoriel. Premièrement, il valorisera les établissements d'enseignement supérieur dans les pays en développement et en transition en faisant des chaïres UNESCO des centres d'excellence qui entretiennent des relations dynamiques avec les milieux universitaires d'autres pays. Deuxièmement, les établissements d'enseignement supérieur, en coopération avec tous les secteurs du programme et les bureaux hors Siège, s'appuieront sur les réseaux de chaïres UNESCO pour affiner et renforcer les fondements intellectuels de leurs activités, notamment à l'appui de l'EPT. Troisièmement, une nouvelle initiative intitulée Universités transfrontières sera lancée afin de renforcer la solidarité universitaire à l'échelle mondiale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Attribution aux trois réseaux d'un rôle actif et bien défini dans le cadre de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO, les secteurs du programme et les bureaux hors Siège recourant davantage aux réseaux pour leurs activités, et en particulier pour l'EPT.

Indicateurs de performance :

- prise en compte dans les documents d'orientation et plans d'action des trois réseaux des questions relatives à l'EPT ;
 - diffusion et expérimentation par le biais d'ASPnet de nouveaux matériels d'enseignement et de méthodes novatrices ;
 - nombre de réseaux sous-régionaux d'ASPnet mis en place à l'appui de l'EPT ;
 - nombre d'élèves d'ASPnet participants (ventilé par sexe et par âge) ;
 - nombre de centres UNEVOC bénéficiant de cours de perfectionnement ;
 - activités nouvelles de recherche, d'échange de connaissances, de réseaux et de formation axées sur l'EPT par le biais du programme UNITWIN/chaïres UNESCO ;
 - lancement de l'initiative Universités transfrontières ;
 - amélioration de la couverture géographique et sectorielle du réseau UNITWIN/chaïres UNESCO.
- ◆ Meilleure appréciation par les États membres du caractère multidisciplinaire de ces réseaux qui fournissent des exemples de bonnes pratiques, contribuent à l'amélioration de l'éducation et assurent un fondement intellectuel à l'action menée dans ce domaine.

Indicateur de performance :

- demandes des États membres de renforcer et d'étendre le réseau.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO

0131

Allocation financière: 4 591 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01310

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2002-2003,

Considérant l'importance du rôle que le BIE - Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes, les structures de l'éducation et les processus d'élaboration des curriculums - joue dans la réalisation du grand programme I,

1. *Demande* au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005 :
 - a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités de l'UNESCO en matière d'éducation ;
 - b) de consolider et de renforcer les *trois programmes de base* du BIE, à savoir :
 - (i) le renforcement des capacités des équipes institutionnelles chargées du développement du curriculum dans les États membres, avec un accent particulier sur les situations de conflit ou de post conflit et sur le dialogue interculturel ;
 - (ii) le renforcement des capacités d'élaboration des curriculums dans les États membres, un accent particulier étant mis sur les situations de conflit ou de postconflit et sur le dialogue interculturel ;
 - (iii) la gestion et le développement de banques de ressources documentaires et de bonnes pratiques ainsi que d'un observatoire des tendances dans le domaine de l'élaboration des curriculums.
 - c) d'assurer la poursuite des *activités transversales et de soutien* du programme, à savoir :
 - (i) la coopération et l'assistance technique, à la demande des États membres, pour la rénovation de leurs systèmes éducatifs en vue d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous ;
 - (ii) la gestion d'un centre documentaire de référence (clearing-house) en matière de programmes d'enseignement pour la prévention du VIH/sida ;
 - (iii) la diffusion d'informations à jour à travers ses publications et son site Internet.
 - d) d'organiser, du 8 au 11 septembre 2004, la *47^e session de la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO (CIE)*, sur le thème « Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités », en tenant compte de l'expérience positive acquise lors de la 46^e session ;
 - e) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse accomplir l'ensemble de sa mission ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir les activités du BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de 4 591 000 dollars ;
3. *Exprime sa gratitude* aux autorités suisses, aux États membres et aux autres institutions qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités du BIE durant les exercices bien-naux précédents et les invite à poursuivre leur soutien ;
4. *Invite* les États membres, les organisations internationales et les autres institutions :
 - a) à tirer pleinement parti de la capacité opérationnelle dont dispose le BIE pour les aider à développer et à renforcer leurs systèmes éducatifs ;
 - b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens à une mise en oeuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2002-2007.

01311

Antécédents. Le Bureau international d'éducation (BIE) est l'institut de l'UNESCO spécialisé dans la politique des programmes, les contenus et les méthodes. Il se consacre essentiellement à trois grandes fonctions : le renforcement des capacités en vue de la rénovation des contenus de l'éducation, des méthodes d'enseignement/apprentissage, des structures et méthodes de gestion des programmes dans les États membres ; la collecte, l'analyse et la diffusion d'information, d'expériences et de meilleures pratiques, et la promotion de la concertation dans ces domaines.

01312

Stratégie. Axé sur les priorités du grand programme I, le programme du BIE contribuera en particulier à promouvoir et mettre en œuvre le droit à l'éducation (I.1.1, Axe d'action 1), à améliorer la qualité de l'éducation (I.1.1, Axe d'action 4), à suivre les progrès et l'évaluation de la stratégie internationale de l'EPT (I.1.2, Axe d'action 3), et aidera au renouveau de l'enseignement secondaire et de la formation des enseignants (I.2.1, axes d'action 1 et 5). Il continuera d'accorder une très large place aux activités sur le terrain, y compris des initiatives régionales et nationales décentralisées de renforcement des capacités. Conformément à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (31 C/4), le BIE travaillera en étroite collaboration avec le réseau de l'UNESCO hors Siège et avec le Siège pour faire face aux besoins prioritaires des groupes ou régions géographiques exclus.

Le programme de renforcement des capacités soutiendra des efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la qualité de l'éducation dans le contexte de l'EPT, en privilégiant le renouveau des contenus par le biais de processus participatifs d'élaboration des programmes qui tiendront compte des sexospécificités. Il favorisera l'action et la recherche en coopération avec des institutions qui s'occupent de l'élaboration des programmes dans des pays relevant d'un conflit et en transition et avec des institutions qui élaborent des programmes et font de la recherche dans ce domaine dans certains PMA et pays de l'E-9. D'importantes activités de formation seront menées en insistant particulièrement sur celles organisées au niveau des pays pour renforcer les capacités des jeunes professionnels et chercheurs dans certains domaines cruciaux de la conception et de la planification des programmes, en collaboration avec des universités et autres partenaires nationaux, régionaux (GASERC/AEGS et OEI, par exemple) et internationaux (UNICEF, GT2, SSRC, DFID, Suisse et autres).

Le programme relatif à la banque d'information/l'observatoire sur les données favorisera la collecte de données de haute qualité et les analyses sur le droit à l'éducation et la qualité de celle-ci. Il appuiera la stratégie internationale de l'EPT en donnant accès à des informations et analyses actualisées et de qualité sur les programmes, systèmes d'éducation et matériels pédagogiques existants, jetant ainsi les bases d'une perspective internationale et contribuant de la sorte au *Rapport annuel mondial de suivi de l'EPT*. L'accent sera plus particulièrement mis sur les manuels et les éléments de programme transculturels en coopération (par exemple, Arabe-Europe). Ces activités seront menées en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'éducation et le réseau d'universités associées au BIE. Le BIE veillera à ce que son Centre mondial d'information sur la formulation des programmes d'éducation pour la prévention VIH/sida soit pleinement opérationnel et actualisé.

Le programme de concertation politique sera principalement axé sur l'organisation de la 47^e Conférence internationale de l'éducation et sur le renforcement des capacités de concertation, surtout en Afrique subsaharienne, en coopération avec l'ADEA, le WBI, la FPSE et autres. Il contribuera également au Sommet mondial sur la société de l'information.

01313

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des capacités des institutions chargées de formuler les programmes, plus particulièrement dans les pays relevant d'un conflit et en transition, ainsi que dans les PMA.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion de modules de formation ;
- nombre d'équipes nationales de base formées, chargées d'élaborer, formuler et évaluer les programmes ;
- nombre de jeunes professionnels et chercheurs formés, en particulier dans des pays relevant d'un conflit et en transition ;
- réseau d'organismes chargés de formuler des programmes et d'effectuer des recherches fonctionnant et largement utilisées.

- ◆ Information sur les programmes existants, les matériels pédagogiques et les tendances de l'EPT actualisées et facilement disponibles.

Indicateurs de performance :

- banques de données du BIE – Données mondiales de l'éducation et dossiers par pays; élaboration de programmes en vue de la prévention du VIH/sida; éducation pour apprendre à vivre ensemble (RelatED) – opérationnelles, actualisées et largement utilisées, et diffusion de leurs résultats (y compris le nombre de fois où elles sont consultées);
 - actualisation du site Internet;
 - disponibilité de l'analyse des tendances sur les questions relatives au Rapport mondial de suivi de l'EPT;
 - publication et large diffusion de périodiques, brochures et livres concernant la réforme des programmes auprès des lecteurs intéressés (y compris au niveau ministériel).
- ◆ Amélioration de la concertation politique sur des questions de programme.

Indicateurs de performance :

- large diffusion et utilisation des résultats de la 47^e session de la CIE;
- préparation et expérimentation d'un cours détaillé relatif aux capacités nécessaires à la concertation sur des questions de programme.

Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO

0132

Allocation financière: 5 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires: 1 374 000 \$

01320

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) pour l'exercice 2002-2003,

Reconnaissant l'importante mission qu'assume l'IPE dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005, de s'attacher à:
 - a) veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IPE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation;
 - b) renforcer les capacités des États membres en matière de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs;
 - c) renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification, d'administration, d'évaluation et de suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, les bureaux régionaux d'éducation et les autres unités hors Siège de l'UNESCO;
 - d) faire effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres;
 - e) faire exécuter des projets opérationnels dans le domaine de compétence de l'Institut;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 5 100 000 dollars;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au Gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2004-2005 et au cours des exercices suivants;

4. *Fait appel* aux États membres pour qu'ils versent, renouvellent ou augmentent leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le Gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I et contribuer aux activités relatives aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.

01321

Antécédents. L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) a pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation par le biais d'activités de formation, de recherche, de conseil technique et de publication.

01322

Stratégie. Pour contribuer à la mise en œuvre du Grand Programme I (notamment du Programme I.1), l'IPE sera surtout appelé à renforcer les capacités des États membres en matière de planification et de gestion de leurs systèmes éducatifs. Tout en poursuivant à Paris ses activités de formation du personnel enseignant, l'IPE concentrera ses activités et élaborera des programmes de renforcement des capacités au niveau national par la formation, le travail en réseau, la recherche et le soutien direct aux pays. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet et les modalités interactives, accroîtront l'impact de ses activités.

L'IPE organisera des ateliers, stages intensifs et séminaires spécialisés aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration, de réalisation, d'évaluation et de suivi des politiques, programmes et plans éducatifs et mettra au point des modules et autres matériels didactiques pour ses cours et pour des institutions locales spécialisées. Les matériels de formation porteront en particulier sur le diagnostic des secteurs éducatifs, les systèmes informatiques de gestion de l'éducation, l'élaboration et l'utilisation de modèles de simulation dans la planification de l'éducation, le calcul des coûts et le financement de l'éducation, la planification et la gestion de l'éducation dans un environnement de VIH/sida, et la gestion de l'éducation dans les situations d'urgence. Une attention spéciale sera accordée au renforcement des capacités des États membres, pour les rendre mieux à même de mettre en œuvre et de suivre leur plan national d'EPT et pour superviser la qualité de l'éducation en Afrique et dans les PMA. L'IPE continuera à encourager le développement des institutions nationales de recherche et de formation en matière de planification et de gestion de l'éducation, en particulier par le biais de ses réseaux tels que l'ANTRIEP en Asie, le SACMEQ en Afrique, le FORGESTION en Amérique latine, et de deux nouveaux réseaux éventuels en Asie de l'Est et en Afrique francophone. Des réseaux associés tels que le GITE et l'ADEA bénéficieront aussi d'un soutien.

De nouveaux thèmes de recherche et d'étude en matière de planification de l'éducation ainsi que de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs seront définis conjointement avec les commissions nationales et les réseaux et consortiums de l'IPE ; ces activités seront essentiellement exécutées par des équipes nationales. Les études et recherches porteront sur des domaines d'action et points de stratégie tels que les moyens d'élargir l'accès à l'éducation et de prévenir l'échec scolaire, l'articulation de l'éducation formelle et non formelle pour assurer l'exercice du droit à l'éducation, le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de la gestion des établissements scolaires dans un contexte de décentralisation l'atténuation de l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducatifs et les moyens de répondre aux besoins spécifiques des orphelins et des jeunes, le contrôle de la qualité de l'éducation et la mesure des acquis scolaires, (I.1.1, axes d'action 1, 4 et 5), le développement de l'enseignement secondaire et la lutte contre les inégalités et le renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et technique dans les pays en développement (I.2.1, axes d'action 1, 3 et 4).

01323

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accroissement des capacités nationales en planification et gestion de l'éducation.

Indicateurs de performance :

- nombre de cadres formés en matière de planification et de gestion de l'éducation, à Paris et dans les pays cibles ;
- nombre de spécialistes formés à distance ;
- nombre d'établissements nationaux de formation ayant bénéficié des activités de formation de l'IPE ;

- nombre de jeux de matériels de formation sous forme de modules mis en place, testés et utilisés dans le cadre des diverses activités de formation de l'IPE ;
 - renforcement des réseaux régionaux de planification et de gestion de l'éducation.
- ◆ Diffusion et échange d'informations sur de nouveaux problèmes de planification, de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs.

Indicateurs de performance :

- nombre d'abonnés à la Lettre d'information trimestrielle de l'IPE ;
- nombre de bibliothèques de dépôt recevant les publications de l'IPE ;
- mise en fonctionnement, actualisation et utilisation fréquente du Centre d'information sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation ;
- diffusion auprès des décideurs et gestionnaires des résultats des recherches sur des thèmes fondamentaux.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation

0133

Allocation financière : 1 900 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 391 000 \$

01330

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 2002-2003,

Réitérant les recommandations figurant dans la Déclaration de Hambourg et dans l'Agenda pour l'avenir adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997),

Reconnaissant le regain d'actualité de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie, souligné par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) dans le Cadre d'action de Dakar,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IUE à renforcer, pendant l'exercice 2004-2005, le rôle de catalyseur de l'Institut dans le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V) et sa contribution spécifique à la mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en donnant notamment la priorité aux objectifs suivants :
 - a) mobiliser la coopération et les partenariats interinstitutions pour la mise en oeuvre de politiques d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie intégrées aux plans nationaux de développement ;
 - b) renforcer les capacités nationales afin d'offrir à tous des possibilités diversifiées, formelles et non formelles, d'éducation des adultes et d'éducation permanente ;
 - c) stimuler les études et les recherches visant à favoriser des approches novatrices pour atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie à travers des formes diversifiées d'acquisition de connaissances et de compétences et renforcer les liens de cet apprentissage avec l'éducation de base ;
 - d) continuer de développer les services d'échange d'information assurés par l'Institut dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
 - e) réaliser des études faisant le point des connaissances sur l'alphabétisation et l'utilisation des langues locales dans les contextes multilingues ;
2. *Invite en outre* le Conseil d'administration de l'IUE à veiller à ce que les objectifs et les activités de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;

3. *Se félicite* de la décision prise à la 166e session du Conseil exécutif, visant à modifier le statut juridique de l'IUE (décision 166 EX/6.3), et invite le Directeur général à prêter son concours au Conseil d'administration de l'IUE dans la mise en oeuvre des nouveaux Statuts ;
4. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 900 000 dollars au titre du grand programme I ;
5. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement allemand, qui apporte un important concours financier à l'IUE et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE par des contributions volontaires, et les invite à poursuivre leur soutien en 2004-2005 et au cours des exercices suivants ;
6. *Demande instamment* aux États membres d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IUE afin de lui permettre de répondre aux attentes qui ont été exprimées à la Conférence de Hambourg en 1997 et d'exécuter les activités qui s'inscrivent dans le suivi du Forum de Dakar et dans la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation telles qu'elles figurent dans le Plan stratégique à moyen terme de l'Institut.

01331

Antécédents. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) s'intéresse surtout à l'éducation des adultes, à la formation permanente, à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie.

01332

Stratégie. Les suites de CONFINTEA V, le Cadre d'action de Dakar et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation constitueront les grands axes d'orientation de l'activité de l'IUE. Ses principales modalités d'action seront la recherche tournée vers des objectifs concrets, la concertation sur l'action à mener, la mise en place de partenariats, la coopération interinstitutions, le renforcement des capacités et le travail en réseau, la documentation et la publication. Les principaux domaines d'activité en faveur de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie seront notamment : la promotion de l'égalité entre les sexes, l'examen des politiques d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie, l'élaboration de nouvelles conceptions de l'éducation non formelle, la recherche sur des pratiques d'éducation tout au long de la vie qui soient spécifiques à des cultures ainsi que la systématisation et la diffusion de ces pratiques, la promotion de programmes à base communautaire d'alphabétisation et d'enseignement des compétences de base nécessaires à la vie courante destinés aux jeunes et adultes handicapés, et la mise en train d'études de pointe sur l'alphabétisation et l'utilisation des langues locales dans des contextes multilingues. Des activités préliminaires seront aussi menées dans des domaines comme les pédagogies de la prévention du VIH/sida, de l'édification de la démocratie, de l'exercice critique de la citoyenneté et de la promotion du développement durable. L'IUE contribuera ainsi à la réalisation des activités inscrites dans le sous-programme I.1.1, axes d'action 1, 2, 3, 4 et 5, en privilégiant l'Afrique, les PMA et les pays du groupe E-9.

L'IUE soutiendra les activités du Groupe stratégique interinstitutions sur l'éducation tout au long de la vie et coordonnera celles du Groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle. La *Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes*, le réseau ALADIN et le Réseau Internet d'échanges transnationaux sur l'alphabétisation aideront l'IUE à édifier une culture de l'apprentissage. La *Revue internationale de pédagogie* et d'autres publications serviront à collecter et à faire connaître, dans le domaine de l'alphabétisation et de la pédagogie, des perspectives et approches diverses et nouvelles.

01333

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place, dans les États membres, de capacités nationales de formulation des politiques, de suivi et d'évaluation dans les domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie.
Indicateurs de performance :
 - nombre de programmes intégrés et de plans nationaux d'EPT conçus avec une composante éducation des adultes et éducation tout au long de la vie ;
 - nombre de réunions d'experts en matière de renforcement des capacités organisées aux niveaux régional et sous-régional ;

- nombre de participants (particuliers et organisations) à des réseaux internationaux œuvrant à la promotion active de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie.
- ◆ Amélioration de la base de données sur les politiques, les conceptions et pratiques en matière d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie, et élargissement de l'accès à cette base.
Indicateurs de performance :
 - large diffusion des travaux de recherche et des publications ;
 - nombre de consultations du site Web et nombre de publications disponibles sur le site.
- ◆ Sélection et diffusion de méthodes novatrices dans des domaines essentiels de l'éducation tout au long de la vie et de l'éducation des adultes (égalité entre les sexes, alphabétisation, éducation non formelle, VIH/sida, citoyenneté, développement durable).
Indicateurs de performance :
 - formulation et diffusion de recommandations utiles à l'action ;
 - nombre de réunions significatives organisées aux niveaux international, régional et sous-régional.

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation

0134

Allocation financière: 1 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01340

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Reconnaissant l'importance du rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, ainsi que la contribution spécifique que peut apporter l'ITIE au thème transversal intitulé « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir »,

1. *Demande* au Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et tenant compte du suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, de s'attacher plus particulièrement pendant l'exercice 2004-2005 :
 - a) à veiller à ce que les orientations et les activités de l'ITIE s'accordent avec les stratégies et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
 - b) à renforcer les capacités nationales des États membres pour leur permettre d'appliquer les TIC à leurs systèmes éducatifs ;
 - c) à lancer des programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux de formation concernant l'application des TIC à l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'éducation et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, en particulier dans le cadre du programme sous-régional « Perfectionnement des systèmes éducatifs des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) à l'aide des technologies de l'information et de la communication » ;
 - d) à mener des recherches et des études visant à développer et améliorer le système d'information de l'ITIE afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les États membres sur l'application des TIC à l'éducation ;
 - e) à mettre en œuvre des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1.100.000 dollars au titre du grand programme I ;
3. *Prend note*, en l'approuvant, de l'intention de l'ITIE d'intensifier sa collaboration avec les Secteurs de l'éducation et de la communication ;

4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la Fédération de Russie, qui apporte un important concours financier à l'Institut et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'ITIE pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2004-2005.

01341

Antécédents. L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a pour but de renforcer les capacités nationales d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation par le biais d'activités de recherche, de formation et d'échange d'information en particulier en Europe centrale et orientale, dans les États baltes et dans la Communauté d'États indépendants (CEI).

01342

Stratégie. A titre de contribution au grand programme I de 2004-2005, l'ITIE élaborera et proposera aux États membres différentes modalités d'utilisation des TIC aux niveaux primaire et secondaire, dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans l'enseignement supérieur. La stratégie dans ce domaine sera axée sur la recherche et la formation relatives à la mise en place de structures informationnelles au service de l'éducation (notamment de moyens d'enseignement à distance, de bibliothèques numériques et de services Internet et multimédias éducatifs) et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce aux TIC (I.1.1, axes d'action 1 et 4). Elle consistera à étendre l'usage des TIC pour aider les individus à apprendre à vivre ensemble. L'ITIE tiendra compte des disparités dans l'accès aux TIC existant à l'intérieur des États membres et entre eux en élaborant et adaptant les matériels de formation et les cours de manière à réduire au minimum le risque d'exclusion de certains groupes de population des « sociétés apprenantes ». Il répondra aux demandes formulées par des États membres en vue de la formation des formateurs d'enseignants, des personnels de l'enseignement et des chercheurs ainsi que de l'organisation de consultations avec les décideurs (I.2.1, axe d'action 5). L'ITIE continuera de développer ses réseaux de spécialistes et institutions s'occupant des TIC ainsi que son Portail sur le Web en vue de promouvoir l'échange international d'information, la diffusion de pratiques novatrices et le soutien des applications des TIC à l'enseignement et l'apprentissage.

01343

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la définition des politiques de l'éducation et des stratégies en vue de l'application des TIC.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'États membres où l'UNESCO est un partenaire actif de l'élaboration des politiques nationales ;
 - établissement et diffusion de notes d'information, guides et recommandations.
- ◆ Accroissement des capacités d'utilisation des TIC dans l'enseignement.
Indicateurs de performance :
 - nombre de responsables clés formés parmi le personnel de l'éducation (ventilés par pays) ;
 - matériels de formation élaborés et diffusés ;
 - nouvelles techniques élaborées et mises en œuvre en vue de l'utilisation des TIC pour apprendre à vivre ensemble ;
 - nombre de pays où les programmes et méthodes d'enseignement/d'apprentissage sont rénovés.
- ◆ Élargissement de l'accès à l'information sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement.
Indicateurs de performance :
 - développement et utilisation (nombre de consultations) du Portail de l'éducation de l'ITIE ;
 - renforcement du réseau de points focaux nationaux et de spécialistes et institutions actifs dans le domaine des TIC ;
 - résultats concernant les questions clés, matériels de formation et d'information publiés et diffusés.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique

0135

Allocation financière: 2 000 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01350

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Tenant compte des besoins des pays en développement d'Afrique s'agissant de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2004-2005, de s'attacher à :
 - a) renforcer les capacités nationales en matière de formation des enseignants et dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique ;
 - b) renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes de formation des enseignants selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs ;
 - c) relier plus étroitement le développement de l'éducation à la planification et au développement économiques en Afrique et, à cet effet, assurer la coopération de l'Institut avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, par exemple l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
 - d) créer en Afrique des réseaux d'institutions pour faciliter les échanges de compétences et d'expérience ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à ce que les orientations et les activités de l'IIRCA s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 000 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont soutenu la création de l'Institut et ses programmes ;
5. *Demande instamment* aux États membres de renouveler, en les accroissant, leurs contributions volontaires, afin que l'IIRCA puisse contribuer à l'amélioration des activités des établissements de formation des enseignants et autres institutions éducatives en Afrique.

01351

Antécédents. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a pour objectif d'aider les États membres africains à développer leurs capacités afin d'offrir une éducation de qualité et de promouvoir une direction d'excellence dans le secteur de l'enseignement en Afrique.

01352

Stratégie. L'IIRCA s'emploiera surtout à renforcer les capacités des établissements de formation des enseignants en vue d'assurer à tous une éducation de base de qualité conformément à l'objectif de l'universalisation de l'enseignement primaire en 2015 fixé à Dakar. Il se concentrera sur l'octroi d'une formation initiale et en cours d'emploi moderne aux enseignants des établissements primaires et secondaires dans les États membres. A cette fin, il facilitera l'accès aux cours de brève durée destinés à répondre à des besoins immédiats comme aux cours d'éducation à distance menant à des diplômes et visant à améliorer et moderniser globalement les départements de formation des maîtres (I.2.1, axe d'action 4). L'IIRCA offrira un cadre aux échanges d'information, de savoirs et d'expérience entre les établissements et systèmes d'enseignement. Il déterminera les besoins d'ordre pédagogique, technique et professionnel des programmes et systèmes d'enseignement africains aux niveaux régional, national et local et fournira des moyens d'y répondre. Grâce à ses réseaux, il permettra aux établissements d'enseignement africains d'accéder plus facilement aux toutes dernières informations issues de la recherche-développement se rapportant à l'Afrique. Il élaborera des matériels d'enseignement/apprentissage sur le

VIH/sida destinés à être utilisés en classe par les enseignants et offrira des cours visant à permettre à ces derniers de s'en servir efficacement (I.1.1, axe d'action 5). L'IIRCA contribuera à stimuler le recours aux moyens électroniques de mise en réseau dans le domaine de l'enseignement en mettant au point des bibliothèques électroniques et des matériels d'enseignement/apprentissage interactifs et faisant appel à la vidéo en vue de leur emploi par les enseignants. Il facilitera l'établissement d'indicateurs fiables pour évaluer le degré de mise en place d'une éducation de qualité et de renforcement effectif des capacités dans la région. En partenariat avec des institutions telles que l'Union africaine, le Forum des éducatrices africaines (FAWE), et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), l'IIRCA s'emploiera à renforcer la direction de l'enseignement, en se concentrant en particulier sur l'amélioration des politiques et stratégies éducatives et la formation de cadres féminins (I.1.1., axe d'action 2).

01353

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants en Afrique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'enseignants du primaire et du secondaire formés (cours de brève durée et cours d'enseignement à distance, ventilés par sexe) ;
- renforcement de la mise en réseau avec des institutions et décideurs clés actifs dans le domaine de l'éducation en faveur de l'Afrique ;
- mise au point d'indicateurs fiables pour évaluer le degré de mise en place d'une éducation de qualité et de renforcement effectif des capacités dans la région ;
- mise au point et diffusion de matériels d'enseignement/apprentissage sur le VIH/sida destinés à être utilisés en classe ;
- évaluation de l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans les dernières classes de l'enseignement primaire et les premières classes de l'enseignement secondaire.

- ◆ Partage de l'information, des connaissances et de l'expérience entre les établissements et systèmes d'enseignement d'Afrique.

Indicateurs de performance :

- nombre de bibliothèques électroniques créées avec l'aide de l'UNESCO ;
- nombre de vidéos éducatives et de matériels d'enseignement/apprentissage interactifs utilisés par des enseignants ayant reçu une formation à cet effet.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes

0136

Allocation financière: 2 200 000 \$
Ressources extrabudgétaires: –

01360

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2002-2003,

Convaincue du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'Institut à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'IESALC :
 - a) contribuer au renouveau de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et en assistant les États membres dans la formulation de politiques concernant l'enseignement supérieur ;
 - b) développer et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés axés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation relatives à l'enseignement supérieur ;

- c) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur ;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à veiller à ce que les orientations et les activités de l'IESALC s'accordent avec les objectifs et les stratégies pertinents du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement vénézuélien qui met gracieusement des locaux à la disposition de l'IESALC ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2004-2005.

01361

Antécédents. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) a pour mission de mettre en œuvre le programme de l'UNESCO concernant l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes.

01362

Stratégie. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'IESALC aidera les systèmes et établissements éducatifs à relever les nouveaux défis du développement de l'enseignement supérieur dans la région en améliorant la qualité de cet enseignement, sa pertinence et sa contribution au développement humain durable.

La stratégie de l'IESALC consiste à mettre au point des instruments de suivi afin de fournir aux États membres des informations et conseils concernant les principales tendances et innovations de l'éducation du troisième degré, grâce à un vaste système d'information sur les grandes évolutions des systèmes d'enseignement supérieur (I.2.1, axe d'action 4). Celui-ci rassemble des rapports nationaux sur l'enseignement supérieur, des études thématiques et des rapports sectoriels et de recherches sur des questions particulières. L'IESALC offre ainsi aux États membres et à leurs établissements d'enseignement supérieur une assistance technique destinée à les aider à résoudre leurs principaux problèmes. Il favorise la coopération entre les autorités nationales de la région, les ONG régionales et sous-régionales, les associations nationales et les conseils d'établissements en ce qui concerne l'enseignement supérieur et ne manque jamais d'encourager la communauté universitaire à participer directement aux projets de recherche et d'assistance technique.

01363

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Indicateurs de performance :

- nombre/type des accords de coopération conclus entre les gouvernements des États membres et leurs établissements d'enseignement supérieur aux niveaux régional et sous-régional ;
- nombre/type d'organisations non gouvernementales et d'établissements d'enseignement supérieur et associations inclus dans le réseau de l'IESALC.

- ◆ Large diffusion de l'information et des résultats des recherches concernant l'enseignement supérieur destinés à la région.

Indicateurs de performance :

- expansion et large utilisation de l'Observatoire de l'enseignement supérieur qui suit les conclusions de la recherche, les projets de coopération technique et les tendances et perspectives ;
- nombre de publications publiées et diffusées.

- ◆ Développement des capacités au service de l'enseignement supérieur dans les États membres de la région.

Indicateurs de performance :

- nombre d'États membres où l'IESALC est un partenaire actif de la formulation des politiques de l'enseignement supérieur ;
- nombre d'États membres et d'établissements d'enseignement supérieur où l'IESALC est un partenaire actif de l'amélioration des processus d'évaluation et d'accréditation

► Projets relatifs aux thèmes transversaux

0150

Budget ordinaire

- Activités 1 960 000 \$
- Décentralisation 75,5 %

01500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en oeuvre le plan d'action prévu pour mener à bien les projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* » et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- b) à évaluer et à suivre la mise en oeuvre des différents projets et à en mesurer les effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 960 000 dollars pour les coûts de programme.

01501

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachés au grand programme I compte tenu du fait que leur thème principal et leur orientation se rapportent à l'éducation. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (par. 08001). Des efforts importants sont fournis pour rechercher des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin d'optimiser l'impact de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

01510

Budget ordinaire

- Activités 820 000 \$
- Décentralisation 86,0 %

Améliorer, dans les États arabes, les compétences socio-économiques des jeunes défavorisés

01511

Budget ordinaire

- Activités 300 000 \$

Objectifs : Améliorer, par l'éducation et la formation permanentes, les compétences socio-économiques des jeunes marginalisés d'Égypte, du Liban, du Soudan, des Territoires autonomes palestiniens et de Jordanie. Tandis que l'on s'emploiera principalement à développer les compétences économiques et

commerciales et à faciliter l'entrée sur le marché de l'emploi, on mènera également une action de sensibilisation au civisme, à l'identité culturelle, aux spécificités de chaque sexe, à l'exercice des responsabilités, au service de l'intérêt général, à l'éducation sanitaire et écologique et à la prévention du VIH/sida. Dans ces domaines, les responsables du projet collaboreront avec des secteurs et programmes concernés de l'UNESCO tels que le projet « Les technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre le VIH/sida ». L'objectif global est de procurer aux jeunes défavorisés des possibilités d'emploi et des aptitudes sociales leur permettant de répondre aux besoins de leur communauté.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration d'outils d'éducation et de formation visant à améliorer les compétences sociales et économiques des jeunes marginalisés ; formation des personnels d'organismes publics et d'ONG aux modules élaborés ; offre d'opportunités économiques à certains jeunes extrêmement pauvres ; prise en charge des besoins locaux dans les pays sélectionnés.

Enseignement technique destiné aux filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage comme catalyseurs locaux de la réduction de la pauvreté

01512

Budget ordinaire	
● Activités	100 000 \$

Objectifs : Autonomiser les filles pauvres et marginalisées en les aidant à acquérir des savoirs et des savoir-faire techniques appropriés répondant à leurs besoins fondamentaux et leur offrant de meilleures perspectives d'emploi. Le projet se concentrera sur les objectifs suivants : (i) renforcer l'aptitude des planificateurs de l'éducation et des enseignants à élaborer des stratégies de réintégration des filles pauvres et non scolarisées à des activités d'enseignement technique et professionnel ; (ii) développer les activités pilotes d'enseignement mises en œuvre en Asie ; (iii) établir des modèles d'enseignement durable en liant les activités de formation à un programme de microfinancement ; (iv) intégrer les problèmes à des politiques nationales de développement et d'enseignement ; et (v) étendre le projet des écoles aux centres d'apprentissage.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Fourniture d'un enseignement aux filles et élaboration de mécanismes de soutien et de suivi facilitant leur emploi (indépendant) ; développement des moyens dont disposent les planificateurs de l'éducation et les enseignants ; établissement, entre les gouvernements et les ONG, de partenariats durables permettant de dispenser un enseignement technique et professionnel au groupe cible final ; élaboration de principes directeurs détaillés concernant l'intégration des adolescentes pauvres à des activités d'enseignement technique et professionnel correspondantes, et inclusion de ces principes dans des plans nationaux de développement, de réduction de la pauvreté et d'éducation pour tous.

Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

01513

Budget ordinaire	
● Activités	300 000 \$

Objectifs : autonomiser les adolescentes d'Asie du Sud, agents potentiels de transformation sociale. Lors de l'exercice précédent, la première phase a principalement consisté à mettre en place les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de diverses activités visant à mobiliser la communauté et à renforcer les moyens d'action des adolescentes. Au cours du présent exercice, les principaux objectifs sont (i) de

continuer à améliorer les conditions de vie des filles et des femmes en améliorant leur préparation à la vie et en les aidant à créer des revenus sur chaque site d'exécution du projet ; (ii) de dispenser aux adolescentes un enseignement technique et scientifique de base non formel axé notamment sur les adolescentes vivant dans des zones rurales défavorisées ; (iii) de renforcer les centres multimédias locaux établis et (iv) d'utiliser les conclusions des activités de surveillance et d'évaluation mises en œuvre par des pairs pour ajuster et améliorer le projet.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Participation des adolescentes à la résolution des problèmes locaux et prise de conscience accrue de leurs propres droits ; sensibilisation des autorités locales aux besoins spécifiques des adolescentes et adoption de mesures visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail ainsi que leur santé ; prise en compte, par les responsables, des adolescents en tant que groupe important de la population, et intégration de politiques répondant à leurs besoins dans les plans nationaux et internationaux ; mise au point d'importantes interventions pédagogiques intégrant l'alphabétisation, l'éducation non formelle aux problèmes scientifiques, sanitaires et juridiques, la préparation à la vie et la création de revenus, assorties d'un accès aux technologies de l'information et de la communication et au microfinancement ; association au projet d'adolescents désireux d'apprendre.

Éducation non formelle et gestion de l'environnement à l'intention des communautés autochtones d'Indonésie

01514

Budget ordinaire

● Activités

120 000 \$

Objectifs : Le projet vise, par une approche intersectorielle de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines ainsi que de la culture et de la communication, à donner aux communautés locales, en particulier aux Mentawaiens autochtones vivant sur l'île de Siberut, mais aussi aux migrants originaires de l'ouest de Sumatra, les moyens d'exploiter de façon durable les ressources naturelles et de protéger l'environnement dans le contexte de bouleversements sociétaux rapides, tout en préservant leur intégrité culturelle et leurs valeurs sociales. Le projet s'attachera en particulier à (i) élaborer un système d'éducation et d'enseignement écologiquement rationnel et adapté, (ii) améliorer la participation et les conditions socio-économiques locales, en particulier l'alphabétisation fonctionnelle de base et (iii) défendre les besoins et les droits des communautés locales en matière d'éducation, de développement socio-économique, de protection de l'environnement, de gestion des ressources naturelles et de santé.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Constitution d'un vaste partenariat à long terme entre la communauté autochtone et le parc national, les autorités locales, les ONG et le secteur privé de Siberut aux fins d'une gestion durable de la réserve de biosphère de Siberut ; ralentissement ou interruption de la dégradation de l'environnement, de la perte de biodiversité et de l'érosion des valeurs culturelles et sociales autochtones ; conception et mise en œuvre d'un centre d'apprentissage local à l'appui des Umas (établissements Mentawai traditionnels) recensés et des autorités locales ; établissement d'un modèle de travail d'intervention interdisciplinaire de l'UNESCO applicable à d'autres régions similaires d'Indonésie et d'Asie du Sud-Est ; production et diffusion d'une publication illustrant l'expérience acquise par l'UNESCO dans le cadre des activités menées à Siberut.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

01520

Budget ordinaire	
● Activités	1 140 000 \$
● Décentralisation	67,9 %

Nouvelles possibilités offertes aux enfants et aux jeunes souffrant de handicaps

01521

Budget ordinaire	
● Activités	200 000 \$

Objectifs : Ce projet vise à mettre les avantages des TIC au service d'enfants et de jeunes des pays en développement souffrant de handicaps en améliorant leur vie quotidienne et en leur offrant des possibilités d'emploi. L'accent sera mis sur l'aptitude à la communication, notamment le recours au langage des signes, au braille et aux pictogrammes à l'aide des TIC. Les méthodologies, outils de travail et matériels existants seront adaptés et transcrits dans les « langues » nationales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Mise au point et adaptation d'outils fondés sur les TIC à l'intention d'enfants et de jeunes souffrant de handicaps ; acquisition de compétences nouvelles par les enseignants travaillant avec des enfants handicapés à l'aide de ces outils.

Méthodologies relatives à l'établissement de bibliothèques numériques

01522

Budget ordinaire	
● Activités	300 000 \$

Objectifs : Le projet tend à présenter une vue d'ensemble des technologies et applications actuelles et futures concernant les bibliothèques numériques, considérées notamment sous l'angle de leur dimension éthique, sociale, pédagogique, organisationnelle et économique et de leur impact sur l'apprentissage. Cette analyse permettra la mise au point de méthodologies en vue de l'établissement de bibliothèques numériques dans les domaines de compétence de l'UNESCO et d'élaborer des cours de formation spécialisée sur l'utilisation de bibliothèques numériques à l'intention de responsables de l'éducation, de formateurs d'enseignants, d'éducateurs, de chercheurs et d'élèves. Ce projet traitera également de la question de la possibilité d'utiliser des bibliothèques numériques au niveau multinational.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration de matériels didactiques et diffusion de l'expérience acquise au moyen d'un ensemble d'ateliers de type traditionnel et d'entretiens en ligne ; mise en œuvre d'un projet pilote relatif à la création d'une bibliothèque numérique multinationale aux fins de l'éducation dans le domaine des sciences terrestres ; enseignements tirés ; préparation et diffusion d'un document et de recommandations.

Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

01523

Budget ordinaire
● Activités 260 000 \$

Objectifs : Ce projet a pour but de faciliter la mise en place d'un enseignement supérieur ouvert et à distance de qualité dans les pays en développement et les pays en transition. En 2002-2003, un prototype novateur de logiciel de système expert à code source libre a été conçu à l'intention des décideurs. Ce logiciel confère l'assurance de la qualité de l'offre d'enseignement supérieur ouvert et à distance et contribue à une prise de décision documentée ainsi qu'au renforcement des capacités. Cette phase vise principalement (i) à compléter la base de connaissances à l'aide d'un contenu propre à la région, (ii) à élargir les domaines couverts par le système et (iii) à gérer et développer l'outil logiciel.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Renforcement des capacités des décideurs et des principales associations régionales concernant l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance ; mise au point d'une application novatrice de logiciel à code source libre à l'appui tant de la prise de décision que du renforcement des capacités en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance, en vue de la distribuer gratuitement à tous les États membres de l'UNESCO.

Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

01524

Budget ordinaire
● Activités 210 000 \$

Objectifs : Ce projet est conçu pour permettre aux pays africains d'avoir accès aux données satellitaires, aux technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet, et aux systèmes d'information géographique et de les utiliser pour surveiller, évaluer et gérer les écosystèmes et les ressources en eau. Il s'appuie sur les travaux menés au cours du précédent exercice biennal, notamment pour mettre en place le réseau UNESCO-Afrique sur la télédétection appliquée à la gestion des écosystèmes et des ressources en eau, favoriser les efforts de sensibilisation et renforcer les capacités nationales. Le projet actuel est axé sur (i) la synthèse des résultats et conclusions obtenus, (ii) le renforcement des capacités nationales et régionales par le biais de la mise en œuvre intégrale des projets, (iii) le développement de la coopération sous-régionale, régionale, Sud-Sud et Nord-Sud afin d'améliorer le transfert de la technologie de la télédétection appliquée à la gestion durable des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Renforcement, aux niveaux national et régional, de la capacité d'accéder aux données de la télédétection en provenance de satellites et d'utiliser ces données ; mise au point du module du programme Bilko de l'UNESCO (formation à l'utilisation et à l'interprétation de l'imagerie obtenue par télédétection) pour la région de l'Afrique ; élaboration d'un plan d'action/plan directif relatif à la stratégie du NEPAD sur l'application de la télédétection au développement durable ; accroissement du nombre de stations de réception de satellites en Afrique et de l'accès des scientifiques africains aux données obtenues par télédétection ; production d'ensembles de cartes relatives aux zones d'écosystèmes fragiles à l'aide de données obtenues par télédétection ; diffusion au sein de communautés locales d'une information de grande portée écologique.

Les TIC au service de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9

01525

Budget ordinaire

● Activités

170 000 \$

Objectifs : Le projet vise à sensibiliser, notamment dans les pays de l'E-9, en ayant recours aux TIC, les décideurs, les spécialistes des médias et les responsables de communautés à l'importance de l'alphabétisation et au rôle de catalyseur qu'elle joue pour le développement socio-économique, et à développer les capacités des organisateurs des programmes d'alphabétisation et du personnel hors Siège chargé de ces programmes par le biais d'une formation novatrice à l'alphabétisation fondée sur les TIC.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice : Élaboration et expérimentation d'un modèle de formation à l'alphabétisation à l'aide des TIC ; formation d'alphabétiseurs ; sensibilisation accrue des décideurs, par le biais des TIC, à l'alphabétisation et à l'autonomisation des pauvres qui ne savent ni lire ni écrire.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01601

L'UNESCO continuera de renforcer les nouvelles stratégies de coopération avec les sources de financement qui ont été mises au point en 2002-2003. Ces stratégies reposent sur des suggestions et recommandations faites par plusieurs États membres, en particulier les pays nordiques. La nécessité de mettre en œuvre des activités extrabudgétaires qui soient plus conformes au Programme ordinaire a été clairement reconnue, de même que celle d'une importante amélioration qualitative du suivi et de l'évaluation des activités opérationnelles. L'intégration et la complémentarité des activités extrabudgétaires et des activités du Programme ordinaire seront améliorées au cours du présent exercice biennal dans le cadre de la stratégie générale de suivi et d'évaluation des projets relatifs à l'EPT.

01602

Sur la base de cette nouvelle politique, qui suit une approche programmatique et articule étroitement les activités relevant des deux sources de financement, plusieurs donateurs importants sont convenus d'accorder à l'UNESCO une plus grande latitude dans le choix des thèmes et des pays susceptibles de bénéficier d'un soutien au titre des ressources extrabudgétaires. L'UNESCO pourra donc faire en sorte que les activités soient fonction de la demande des pays bénéficiaires et que les financements extrabudgétaires soient consentis conformément aux priorités du Programme ordinaire, et s'assurer ainsi qu'ils jouent un rôle plus stratégique et plus dynamique dans l'activité de l'Organisation et font l'objet d'une répartition juste et démocratique entre les États membres. L'Organisation dispose ainsi d'un meilleur outil de mise en œuvre d'un partenariat actif au service d'approches sectorielles dans les États membres.

01603

La priorité générale du Programme et budget de l'UNESCO concernant l'éducation demeure le suivi du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) grâce au programme d'Éducation de base pour tous et à l'articulation de toutes les activités autour de l'exécution du Cadre d'action de Dakar. Cela vaut également pour la mobilisation de fonds extrabudgétaires. L'Organisation aura donc pour tâche essentielle de veiller à ce que ses projets et programmes soient bien coordonnés aux niveaux national et régional ainsi qu'avec les initiatives internationales telles que la procédure accélérée de la Banque mondiale, l'initiative accélérée de l'UNICEF en faveur des filles et les objectifs de développement du Millénaire et de l'EPT. Les bureaux hors Siège joueront un rôle décisif à cet égard en tant que principaux acteurs du changement pour l'aide au développement au niveau des pays et le conseil en amont en matière de politiques.

01604

L'UNESCO s'efforcera de mettre au point de nouvelles modalités de partenariat avec les secteurs public et privé, sur la base de l'expérience acquise avec les partenariats et alliances établis au cours des dernières années dans le cadre de réseaux internationaux. Des stratégies plus claires visant à faire du secteur privé un partenaire plus actif dans certaines activités prioritaires du programme, et non plus une simple source de financement, seront élaborées.

01605

Les activités de coopération pour le développement (CPD) seront poursuivies. La formation à l'identification, la formulation et la gestion des projets est une priorité et sera mise en relief dans le cadre de l'approche fondée sur le programme de l'EPT ainsi que des autres programmes d'éducation. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), et conformément au Consensus de Monterrey, l'UNESCO contribuera activement, avec les partenaires – bilatéraux et multilatéraux – pour le développement à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés – voire conjoints – d'investissement par programme et/ou secteur.

01606

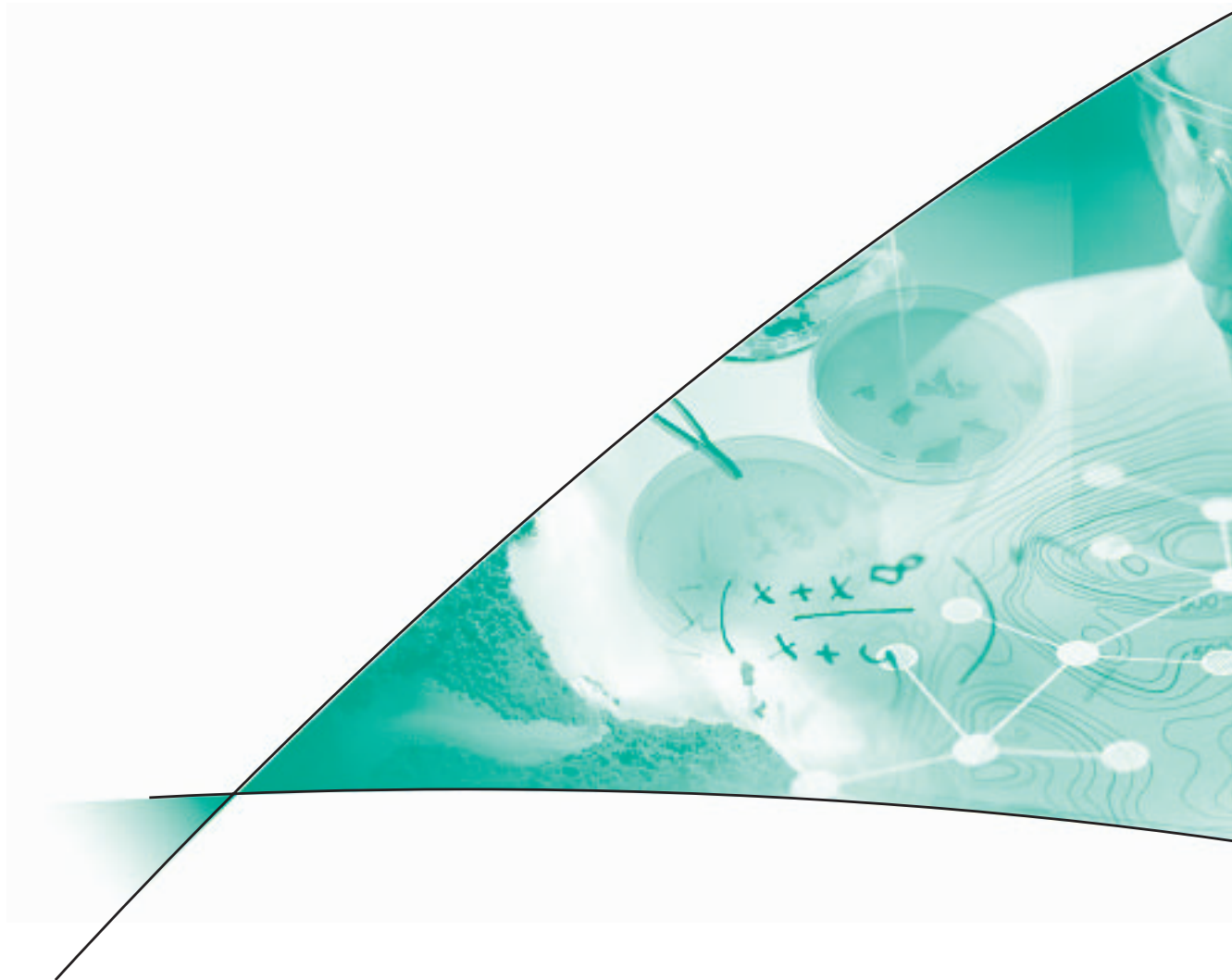
Les instituts d'éducation de l'UNESCO négocieront directement avec les États membres et les sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention des contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets conformément aux critères établis pour les instituts de catégorie I. Les instituts sont des partenaires dans le cadre de la priorité générale de l'EPT et des instruments essentiels d'exécution d'éléments du programme d'EPT selon leur domaine de compétence.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles



GRAND PROGRAMME II

Sciences exactes et naturelles

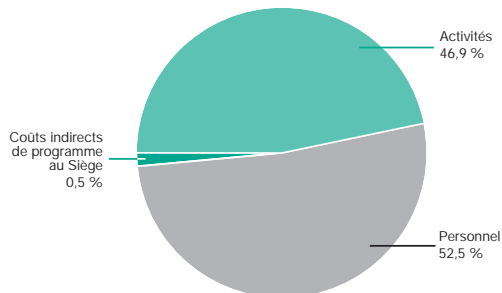
02001

Budget ordinaire	Programme			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme II	30 594 300	27 336 500	300 900	58 231 700	39 250 400	97 482 100

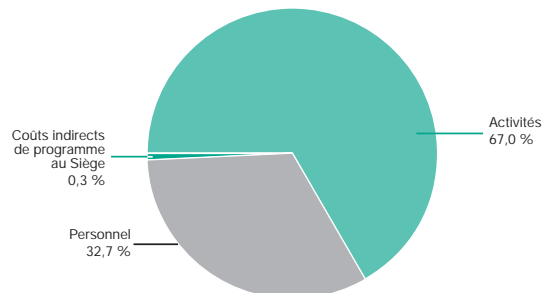
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

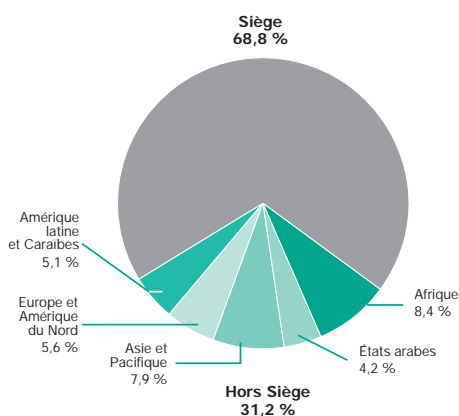


02002

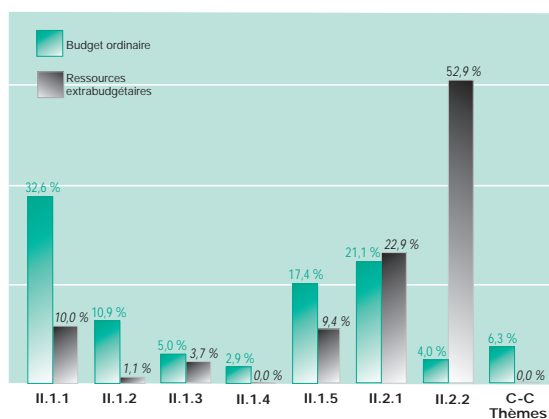
Grand programme II		Budget ordinaire : activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme II.1	Sciences, environnement et développement durable			
Sous-programme II.1.1	L'eau – Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 909 500	3 776 000	12 685 500
Sous-programme II.1.2	Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	2 972 000	434 000	3 406 000
Sous-programme II.1.3	Sciences de la terre – Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	1 355 500	1 390 000	2 745 500
Sous-programme II.1.4	Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	800 000	–	800 000
Sous-programme II.1.5	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	4 743 900	3 560 000	8 303 900
	Total, Programme II.1	18 780 900	9 160 000	27 940 900
Programme II.2	Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement			
Sous-programme II.2.1	Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	5 755 300	8 690 000	14 445 300
Sous-programme II.2.2	Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 090 300	20 080 400	21 170 700
	Total, Programme II.2	6 845 600	28 770 400	35 616 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux				
♦	L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 050 000	–	1 050 000
♦	La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	660 000	–	660 000
	Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 710 000	–	1 710 000
	32 C/5 - Total activités, Grand programme II	27 336 500	37 930 400	65 266 900

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Sciences exactes et naturelles

02003 Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD – Johannesburg, 2002) a souligné le rôle décisif que la science est appelée à jouer pour asseoir sur des bases solides les décisions et politiques relatives au développement durable. Les conclusions et recommandations de ce Sommet – tout comme celles de la Conférence mondiale sur la science (CMS – Budapest, 1999) qui les ont précédées – ont guidé l'élaboration des programmes scientifiques de l'UNESCO.

02004 Le grand programme II (GP II) continue de poursuivre les objectifs stratégiques 4 à 6 définis dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) tout en prêtant attention aux deux thèmes transversaux, à savoir *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir*. Le programme II.1 s'efforce d'améliorer la sécurité humaine grâce à une meilleure gestion de l'environnement, ainsi que d'intégrer les aspects environnementaux dans les cadres de développement nationaux et de renforcer le rôle des organisations de la société civile, y compris celles qui travaillent sur les questions intéressant les femmes, dans la promotion du développement durable.

Le programme II.2 vise à développer les capacités humaines et institutionnelles en science et technologie afin d'assurer la participation la plus large possible à la société du savoir et d'adapter la politique scientifique aux besoins de la société. Ce faisant, les deux programmes contribuent également à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (MDG), en particulier ceux visant à réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le lancement d'une nouvelle initiative internationale de collaboration autour des sciences fondamentales sera prévu dans le cadre du programme II.2 en 2004-2005. Les principes et normes éthiques de la recherche scientifique et de ses applications seront traités tout au long du grand programme II, reflétant l'objectif stratégique 4 de la Stratégie à moyen terme et renforçant les liens avec la priorité principale du grand programme III, à savoir l'éthique des sciences et des technologies.

02005

L'eau et les écosystèmes associés continuent d'être la priorité principale du grand programme II, cela afin de marquer qu'il est grandement temps de régler les problèmes d'eau douce en préconisant des décisions scientifiquement fondées en vue d'une utilisation durable de cette ressource et de la biodiversité qui s'y attache. Ce choix répond également aux recommandations prônant une gestion des ressources en eau qui s'efforce de satisfaire les besoins humains, conformément aux MDG et au nouvel objectif international adopté au SMDD tendant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau et aux services d'assainissement. La priorité principale « L'eau et les écosystèmes associés » a été renforcée et se verra allouer 46 % des ressources affectées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux) au titre du

grand programme II, contre 36,4 % dans le 31 C/5 approuvé. Cette réaffectation des ressources s'accompagne également d'un début de redéploiement des effectifs de personnel vers le domaine de priorité du programme. En outre, les activités en question ont été considérablement décentralisées afin de concentrer les efforts sur les priorités essentielles aux niveaux national et régional, non seulement dans le cadre du Programme hydrologique international, mais aussi d'autres programmes et activités spécifiques concernant l'environnement. Cette évolution confirme sans aucun doute la position prééminente que l'UNESCO occupe au sein du système des Nations Unies pour les questions liées à l'eau. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, pour lequel l'UNESCO joue un rôle de chef de file parmi 24 organismes et programmes des Nations Unies, a bénéficié d'un renforcement spécial et continuera de recevoir un soutien important du programme de l'UNESCO relatif à l'eau douce, à la fois au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Dans le cadre de la priorité principale, les activités relatives à l'écohydrologie et au rôle de l'eau dans la satisfaction des besoins humains bénéficient également d'une attention spéciale et d'un renforcement budgétaire.

02006 Un renforcement budgétaire est également prévu pour les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) dans le cadre du suivi du SMDD.

02007 Les autres priorités du grand programme II, reflétées dans la structure sont les suivantes :

- a) renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur, y compris pour la promotion d'une culture de la maintenance ainsi que pour la formulation de politiques de la science ;
- b) protection de l'environnement et utilisation et gestion durables des ressources naturelles, notamment en mettant l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et en ciblant plus spécialement les petits États insulaires en développement.

02008 Des efforts particuliers ont été faits au sein du grand programme II pour développer les activités interdisciplinaires et la coopération intersectorielle. S'appuyant sur le succès de l'axe d'action relatif aux interactions terre-eau – exécuté conjointement par le Programme hydrologique international et le programme sur L'homme et la biosphère – deux axes d'action intersectoriels, traitant de thèmes novateurs et actuels, ont été inclus dans le grand programme II :

- ◆ « Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités en science et technologie », initiative commune aux secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles.
- ◆ « Développement des articulations entre diversité culturelle et diversité biologique », activité commune aux secteurs de la culture et des sciences exactes et naturelles.

02009 Des efforts sont également faits pour promouvoir d'autres activités intersectorielles et interdisciplinaires dans le grand programme II, notamment dans le cadre d'activités concernant les petites îles et les régions côtières, la prévention des catastrophes naturelles ainsi que les politiques scientifiques et l'action éthique. Un nouvel axe d'action servira à promouvoir et renforcer les systèmes d'observation de la terre depuis l'espace, les bases de données géoréférencées et les indicateurs pertinents d'une amélioration de la compréhension et de la gestion des systèmes environnementaux. La coopération entre les cinq programmes environnementaux,

internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO sera renforcée dans les domaines d'intérêt commun, avec par exemple la poursuite de l'initiative relative au bassin Volga/mer Caspienne grâce à l'apport d'un soutien extrabudgétaire.

02010 La décentralisation globale prévue dans le grand programme II, COI non comprise, passe de 37,8 % dans le 31 C/5 à 40,8 % dans le 32 C/5. La COI n'est pas prise en considération car elle a dans ce domaine ses propres pratiques et dispositions, qui utilisent des mécanismes régionaux spécialement conçus à cet effet et ne décentralisent pas les ressources du programme par le biais des bureaux hors Siège de l'UNESCO. En outre, les activités hors Siège de la COI sont principalement financées par des ressources extrabudgétaires. Dans l'ensemble, l'expérience montre que les taux de décentralisation ont tendance à croître à mesure que l'exécution du programme progresse au cours de l'exercice biennal.

02011

Suivi du SMDD par le Secteur des sciences exactes et naturelles

Les programmes scientifiques et environnementaux du grand programme II contribueront au suivi du Plan d'application du SMDD (Johannesburg 2002). Le PHI de l'UNESCO aidera à réaliser l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement et s'attachera à renforcer les capacités nationales afin d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de gestion intégrée et d'utilisation efficace de l'eau. L'UNESCO encouragera l'utilisation d'énergies renouvelables en continuant à apporter une contribution au Programme solaire mondial. Les programmes relatifs aux sciences de la terre contribueront à améliorer la sécurité des habitats humains grâce à des activités précises consacrées à la prévention des catastrophes naturelles et à l'application des techniques modernes utilisant les géodonnées, y compris la télédétection. Le programme relatif aux régions côtières et aux petites îles (CSI) établira entre les petits États insulaires du Pacifique, des Caraïbes et de l'océan Indien, et au sein de chacun, des articulations afin de se conformer aux priorités définies lors de l'examen auquel le Programme d'action des Nations Unies pour les petits États insulaires en développement sera soumis en 2004 (Barbade + 10). Pour donner suite aux dispositions du Plan d'application du SMDD concernant les océans et le rôle spécifique de la COI, les programmes de la Commission aideront à renforcer les capacités nationales et locales dans le domaine des sciences de la mer et favoriseront la gestion durable des océans et de leurs ressources.

A titre de suivi de la Table ronde de haut niveau organisée lors du SMDD sur les interactions et l'interdépendance de la diversité culturelle et de la biodiversité, une initiative intersectorielle rassemblera le Secteur de la culture et celui des sciences exactes et naturelles, en particulier le MAB et la Plate-forme pour les régions côtières et les petites îles. L'idée principale est de mettre au point des stratégies globales pour développer des synergies entre les aspects sociaux, culturels et biologiques de la diversité.

En outre, conformément aux recommandations du SMDD, une assistance sera fournie aux pays en développement pour la formulation de politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de science et de technologie.

02012 Le plan d'action du grand programme II vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants et des projets relatifs aux thèmes transversaux rattachés à ce grand programme (à savoir aux paragraphes 02110, 02120, 02130, 02140, 02150, 02210, 02220, et 02500), ainsi que les résolutions indiquées ci-après :

- 15 Création d'un programme international relatif aux sciences fondamentales
- 16 Proclamation de l'année 2005 Année internationale de la physique
- 17 Appui de l'UNESCO à la Charte de la terre
- 18 Développement du projet de recherche pour la lutte contre le sida et notamment pour la réalisation d'un vaccin pédiatrique éliminant la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- 19 Création d'un Centre international sur les *qanats* et les structures hydrauliques à Yazd (République islamique d'Iran)
- 20 Statuts du Programme international de corrélation géologique
- 48 Développement durable des petits États insulaires en développement : poursuite de la mise en œuvre et examen du Programme d'action de la Barbade (Barbade + 10)

dont le texte figure dans le Volume I des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Il tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme II.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 93-113

Sciences, environnement et développement durable

02101

Activités

• Budget ordinaire	18 780 900 \$
Décentralisation	23,5 %
• Extrabudgétaire	9 160 000 \$
Total, Activités	27 940 900 \$

Les États membres restent gravement préoccupés par l'état actuel de l'environnement mondial et par les perspectives en la matière pour les prochaines années. Il a été souligné à l'occasion du Sommet du Millénaire des Nations Unies (New York, 2000) et du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD – Johannesburg, 2002) que les questions d'environnement étaient un domaine d'action prioritaire. Faire face au défi que pose la gestion de l'environnement et des ressources naturelles – indispensable à la sécurité humaine, qui est l'un des objectifs stratégiques énoncés dans le 31 C/4 – constituera une formidable tâche pour les cinq programmes scientifiques de l'UNESCO (PICG, PHI, COI, MAB et MOST). Des efforts seront déployés pour harmoniser davantage les politiques de ces cinq programmes scientifiques et environnementaux, leur permettant ainsi de mieux contribuer aux objectifs de la priorité principale du grand programme II. Tout en tirant parti de leurs avantages comparatifs, ils concentreront encore davantage leurs activités afin de contribuer à l'exécution du Plan de mise en œuvre du SMDD. Leur collaboration et leur coopération seront favorisées par le Groupe directeur composé des présidents des cinq programmes qui les chapeautera. Les activités et les projets conjoints accorderont une importance particulière à *l'eau et les écosystèmes associés* qui sont la principale priorité du grand programme II. Dans ce contexte, la mise au point de stratégies conjuguées de gestion de l'eau, des terres et de la biodiversité afin d'assurer la pérennité écologique, sociale et économique, comme l'implique la place privilégiée que le SMDD fait à la question clé des ressources en eau, depuis leur distribution jusqu'à leur assainissement, se poursuivra dans le cadre d'un axe d'action commun. Cet axe d'action réunira les ressources du PHI et du programme MAB aux niveaux national, régional et mondial en vue de la réalisation d'activités sous l'angle de l'écohydrologie.

Des activités dans ces domaines seront conçues et menées en synergie et en coopération avec des entités et programmes pertinents des Nations Unies, d'autres programmes internationaux y compris ceux du CIUS, et des actions lancées par d'autres ONG compétentes.

II.1.1 L'eau – Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

0211

Activités

● Budget ordinaire	8 909 500 \$
Décentralisation	23,5 %
● Extrabudgétaire	3 776 000 \$
Total, Activités	12 685 500 \$

02110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) d'assurer la réalisation des objectifs biennaux fixés pour la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles, à savoir *l'eau et les écosystèmes associés*, dans le cadre de la sixième phase du Programme hydrologique international (PHI), en étudiant conjointement avec les autres programmes scientifiques et secteurs de l'UNESCO les moyens de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques vulnérables, y compris les situations d'urgence, en tenant compte des exigences et interactions sociales, et en mettant au point des méthodes intégrées de gestion de l'eau et de la terre ainsi que des territoires marécageux fondées sur le concept de bassin versant ou hydrographique et axées sur la sécurité et la durabilité, conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et aux Objectifs de développement du Millénaire (MDG) pertinents ; l'approche interdisciplinaire telle qu'elle a été engagée au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (31 C/5) sera développée plus avant ;
- (ii) de permettre de mieux comprendre les processus physiques et géobiochimiques qui influent sur les systèmes hydriques ; de consolider les réseaux de recherche et de renforcement des capacités sur le terrain, en coopération avec les États membres, les organismes régionaux, les bureaux hors Siège et d'autres partenaires ; d'améliorer les techniques, les indicateurs et les bases de données aux fins d'évaluation des ressources en eau à différentes échelles ;
- (iii) de formuler à l'usage des décideurs des recommandations en vue d'une gestion des ressources en eau visant à satisfaire les besoins humains, comme le soulignait le SMDD et comme l'exige la réalisation des MDG pertinents ; et d'assumer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), initiative à l'échelle du système des Nations Unies ;
- (iv) d'œuvrer à améliorer la connaissance et la prise de conscience des risques et des causes de conflit liés à l'eau et de mettre au point des démarches en coopération et des outils en vue de contribuer à les prévenir ou à les réduire par de bonnes méthodes de gestion des ressources en eau ;

b) à allouer à cette fin un montant de 8 909 500 dollars pour les coûts de programme et de 83 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Les changements planétaires et l'eau ; avancement des sciences hydrologiques en vue d'améliorer l'évaluation

02111

Activités

● Budget ordinaire	2 530 000 \$
● Extrabudgétaire	30 000 \$
Total, Activités	2 560 000 \$

Antécédents. Le SMDD a élargi les objectifs concernant l'eau définis dans les MDG en adoptant un nouvel objectif international à atteindre dans un délai donné à savoir, réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à un système sanitaire adéquat. La satisfaction des besoins humains est de ce fait clairement un objectif prioritaire. Il faut par conséquent soutenir et mettre au point des approches pertinentes associant des initiatives scientifiques à leur application à l'amélioration des conditions sociales. Le SMDD a également confirmé la nécessité de prendre des mesures en vue d'une évaluation détaillée des ressources mondiales en eau douce. Une attention particulière sera donc accordée au renforcement des capacités et de la mission à long terme du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), initiative à l'échelle du système des Nations Unies dont l'UNESCO est le chef de file. Le SMDD a également souligné qu'il convenait d'examiner les questions relatives à l'impact des changements planétaires sur la disponibilité des ressources en eau, qu'il s'agisse de changements dus à des interactions humaines ou à des processus naturels, en insistant plus particulièrement sur l'étude, l'évaluation et la gestion des ressources en eau douce de l'Afrique. Les trois premiers thèmes de la sixième phase du PHI, notamment les initiatives sur les eaux souterraines, L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation de politiques (HELP) et les Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND) apportent le soutien scientifique matériel indispensable pour répondre à cette exigence.

Stratégie. Le WWAP et sa série de *Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau* s'attacheront tout particulièrement à surveiller les progrès réalisés pour satisfaire la demande croissante en ressources en eau. Les activités de la sixième phase du PHI (2002-2007) resteront axées sur les processus hydrologiques, l'évaluation de la disponibilité et de l'utilisation des ressources en eau et la dynamique des bassins hydrologiques et des aquifères.

La coopération du PHI avec les États membres, les institutions du système des Nations Unies, des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux sera renforcée afin de réaliser ces activités. Des actions entreprises de concert avec d'autres initiatives scientifiques internationales de l'UNESCO (MAB, PICG, COI, MOST, WHC et CSI) seront poursuivies, ce qui créera des possibilités de coopération intra- et intersectorielles. Il faut notamment à cette fin des approches novatrices qui minimisent les risques encourus par les écosystèmes vulnérables liés à l'eau. Les principes adoptés par les conventions internationales sur la lutte contre la désertification et sur les zones humides, et qui y sont énoncés, seront des points de repère importants. L'initiative interinstitutions ISARM (Initiative internationale sur la gestion des aquifères communs), dont l'UNESCO est le chef de file et qu'elle met en œuvre conjointement avec la FAO et la CEE de l'ONU, le JIIHP (Programme international mixte d'application des isotopes à l'hydrologie), mené conjointement par l'AIEA et l'UNESCO, et les initiatives transversales FRIEND et HELP fourniront des outils transdisciplinaires pour lancer des initiatives intégrées incluant les interactions écohydrologiques eaux de surface-eaux souterraines. Ces programmes contribueront également à l'étude des processus physiques et sociaux ainsi qu'à la formulation d'approches intégrées de la gestion des ressources en eau et de recommandations utiles aux décideurs.

Un système de coordination sera mis en place pour collecter les données relatives aux phénomènes extrêmes (inondations et sécheresses) dans les bassins vulnérables en vue d'élaborer des mécanismes destinés à en atténuer les effets. L'amélioration des capacités de modélisation des processus aux interfaces du cycle hydrologique et une évaluation détaillée des interactions homme/bassin versant/aquifère, sera entreprise à cette fin en coordination avec les comités nationaux du PHI, l'OMM et des ONG internationales. Une attention particulière sera accordée aux phénomènes qui régissent la qualité de l'eau, aux terres arides et à l'hydrologie de montagne ainsi qu'aux répercussions hydrologiques des changements climatiques, y compris l'utilisation des bassins HELP. Lors de la mise en œuvre du programme, la nécessité de permettre à tous d'avoir pleinement et librement accès aux données et informations hydrologiques sera mise en avant.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Réalisation d'une évaluation du stress hydrique dans diverses conditions socio-économiques, dans certains bassins fluviaux et certains aquifères.

Indicateurs de performance :

- nombre d'évaluations réalisées ;
- nombre de bassins pilotes créés par le biais du WWAP et de l'initiative HELP.

- ◆ Préparation du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.
- ◆ Renforcement des capacités mondiales de surveillance de la disponibilité des ressources en eaux souterraines et étude des questions de gestion connexes.

Indicateurs de performance :

- création d'un système mondial au moyen de la base de données sur l'évaluation internationale des ressources en eaux souterraines ;
- préparation de la carte hydrogéologique mondiale (WHYMAP) ;
- nombre de centres nationaux et régionaux participants et leur répartition géographique.

- ◆ Élaboration de politiques visant à améliorer la coordination entre les pays partageant des systèmes aquifères transfrontières (ISARM), amélioration de la gestion des ressources communes en eaux souterraines.

Indicateur de performance :

- nombre de pays participants qui approuvent et mettent en œuvre les politiques.

- ◆ Amélioration de la gestion des bassins fluviaux.

Indicateurs de performance :

- nombre de bassins fluviaux HELP et d'ensembles de données régionales établis et opérationnels ;
- nombre de bassins fluviaux et de régions couverts par le projet FRIEND de l'UNESCO ;
- nombre de pays utilisant le concept FRIEND.

- ◆ Amélioration des méthodes appliquées pour atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Indicateurs de performance :

- mise au point et diffusion d'un ensemble de méthodes concrètes ;
- nombre d'institutions nationales et régionales utilisant lesdites méthodes.

Axe d'action 2 : L'eau pour satisfaire les besoins humains

02112

Activités	
● Budget ordinaire	2 152 500 \$
● Extrabudgétaire	120 000 \$
Total, Activités	2 272 500 \$

Antécédents. Le SMDD, en approuvant un nouvel objectif de développement du Millénaire (MDG) relatif à l'eau, a aussi préconisé dans son Plan d'application que tous les pays mettent en œuvre, d'ici à 2005, des plans intégrée de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau.

Après avoir constaté que l'impossibilité d'avoir durablement accès à l'eau potable était directement liée à la pauvreté, le SMDD a recommandé une meilleure approche de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau axée sur la population et ses besoins. A cet égard, le SMDD a également estimé qu'une approche interdisciplinaire de la gestion des ressources en eau dans les zones arides, urbaines et côtières était indispensable au maintien de la prospérité économique et de la santé de nombreuses économies nationales. De même, la contamination des eaux de surface et des aquifères a été considérée comme un problème majeur, soulignant l'importance d'une gestion des eaux souterraines pour la satisfaction des besoins en eau de la société.

Le troisième Forum mondial sur l'eau (Kyoto, (Japon), mars 2003) a montré, à travers divers groupes de discussion, expositions, réunions et activités associant plusieurs partenaires, comment traduire sous forme d'actions concrètes dans le domaine de la gestion de l'eau les idées et engagements du deuxième Forum mondial sur l'eau (La Haye, 2000) ainsi que les recommandations de la Conférence de Bonn (2001) et du SMDD. La contribution de l'UNESCO s'inspirait des priorités dégagées pour les cinq thèmes du PHI-VI et la mise en œuvre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).

Stratégie. Sur la base du travail accompli en 2002-2003, le PHI continuera d'apporter une contribution aux MDG et à l'application des recommandations du SMDD. Un degré de priorité élevé sera accordé au rôle crucial de l'eau dans la lutte contre la pauvreté, à l'instauration de pratiques novatrices et à

l'identification des stratégies les plus propres à permettre aux pays les moins avancés d'améliorer durablement leur capacité d'approvisionnement en eau potable.

L'UNESCO s'emploiera activement à promouvoir la coopération et la coordination bilatérales ainsi qu'à l'échelle du système des Nations Unies pour les questions relatives à l'eau. La coopération du PHI avec les États membres, les institutions du système des Nations Unies, les partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux sera un élément décisif de cet effort. Le mécanisme intergouvernemental qu'est le PHI/UNESCO soutiendra également la formulation des actions à mener pour atteindre les objectifs de développement durable, y compris grâce à la collaboration avec d'autres programmes internationaux de l'UNESCO (MAB, PICG, COI, MOST, WHC et CSI).

Les centres régionaux du PHI/UNESCO mettront en place des plans en vue de la formulation de stratégies de gestion de l'eau pour les zones arides et semi-arides, les zones urbaines et les zones côtières et seront appelés à jouer un rôle actif dans de nombreuses actions régionales et transrégionales ainsi que dans la coopération avec le Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zone aride et semi-aride (RCTWS) en Égypte et le Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaine (RCUWM) en Iran. Tous deux sont des centres UNESCO de la catégorie II. L'intégration d'approches rationnelles de la gestion des eaux souterraines sera un élément essentiel de ces efforts. L'utilisation efficace des interactions eau/énergie et l'applicabilité des nouvelles technologies au drainage et à l'assainissement urbains ainsi qu'au recyclage des eaux usées, telles que la bioremédiation, seront examinées. Les stratégies de gestion de l'eau adaptées aux zones urbaines et périurbaines, les cadres institutionnels et les procédures de participation dans le contexte de la lutte contre la pauvreté seront étudiés.

A titre de suivi du SMDD, l'UNESCO et l'AIEA mettront conjointement en œuvre l'initiative de partenariat de type II sur l'application des techniques isotopiques à la gestion durable des ressources en eau et des zones côtières (SWARCOZM).

L'étude des processus sociaux impliqués dans la genèse des conflits concernant l'eau et les approches pour prévenir ces situations et les résoudre continueront de faire l'objet d'un effort constant. Il est important, pour satisfaire à la fois aux impératifs éthiques et à l'exigence de durabilité, que l'UNESCO poursuive son projet intitulé « Du conflit à la coopération : l'eau au service de la paix ». Outre la poursuite de l'élaboration de méthodes et de principes pour la gestion des eaux internationales (communes) et l'incorporation des résultats du projet dans les matériels éducatifs et les activités de renforcement des capacités, la prochaine phase traitera des risques de conflit entre différents utilisateurs ou entre utilisateurs au sein d'une même zone juridictionnelle. Le modèle éprouvé de partenariat OIG-ONG continuera d'être renforcé et élargi. La valeur que différents groupes sociaux attribuent à l'eau sera prise en considération dans la conception des stratégies de gestion de cette ressource.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Base de connaissances établie et capacités de gestion de l'eau, notamment dans les zones arides et semi-arides, renforcées.

Indicateurs de performance :

- nombre de réseaux de connaissances créés et opérationnels pour la conception et la mise en œuvre de politiques régionales ;
- cours de formation et réunions techniques organisés.

- ◆ Capacités de gestion des ressources en eau dans les zones rurales et urbaines améliorées.

Indicateurs de performances :

- principes directeurs appropriés pour l'élaboration de stratégies de gestion des eaux urbaines, axés sur les pays en développement, définis et diffusés ;
- nombre de pays en développement utilisant ces principes directeurs.

- ◆ Gestion intégrée des bassins fluviaux améliorée grâce à des approches intégrant les aspects sociaux et institutionnels.

Indicateurs de performance :

- différentes approches définies et diffusées ;
- nombre et type de pays utilisant ces approches.

- ◆ Meilleure compréhension du rôle des eaux souterraines dans la satisfaction des besoins humains.

Indicateurs de performance :

- matériels de formation sur la gestion des eaux souterraines élaborés et diffusés ;
- pratiques avisées en matière de systèmes d'alimentation artificielle identifiées et documentées ;

- nombre d'institutions nationales et régionales ayant adopté les matériels de formation ;
- nombre de pays où des moyens de formation en matière d'alimentation artificielle ont été créés.
- ◆ Capacités des pays en développement et principes directeurs pour une gestion efficace des ressources en eau dans les zones côtières et les régions montagneuses améliorés.
Indicateur de performance :
 - principes directeurs améliorés et diffusés auprès de plusieurs pays.
- ◆ Méthodologies de résolution des conflits et coopération concernant les questions relatives à l'eau améliorées.
Indicateurs de performance :
 - méthodologies rédigées et largement diffusées ;
 - nombre de pays appliquant les approches et méthodologies.
- ◆ Renforcement des partenariats avec les institutions des Nations Unies, les organismes de développement et les organisations intergouvernementales dans la gestion de l'eau
Indicateur de performance :
 - nombre de partenariats effectifs établis

Axe d'action 3 : Éducation relative à l'eau et renforcement des capacités pour assurer un développement durable et la sécurité

02113

Activités	
● Budget ordinaire	2 627 000 \$
● Extrabudgétaire	3 526 000 \$
Total, Activités	6 153 000 \$

Antécédents. Par sa résolution 57/254, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé les dix années commençant le 1^{er} janvier 2005 « Décennie des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable ». L'Assemblée a en outre désigné l'UNESCO comme chef de file pour promouvoir la décennie et l'a chargée d'élaborer un projet de plan de mise en œuvre. Le PHI s'associera à cette mission mondiale. Au cours de l'exercice 2002-2003, le WWAP, le PHI et le MOST ont contribué à une meilleure gestion des ressources en eau partagées dans le cadre du projet « Des conflits potentiels au potentiel de coopération : l'eau pour la paix », entrepris conjointement avec la Croix verte internationale.

Stratégie. Sur la base des acquis et des travaux préparatoires des deux premières années (2002-2003) de la sixième phase du PHI, le deuxième exercice biennal privilégiera le renforcement des institutions d'éducation relatives à l'eau dans le monde pour contribuer à la Décennie des Nations Unies en même temps qu'au développement durable et à la sécurité humaine. Grâce à la coopération intersectorielle avec le Secteur de l'éducation, le PHI resserrera aussi les liens entre les chaires UNESCO liées au thème de l'eau.

Des efforts majeurs seront déployés pour intensifier la coopération et la répartition des tâches entre l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et les centres associés à l'UNESCO en vue du renforcement des capacités humaines dans les divers secteurs de la gestion intégrée des ressources en eau (voir encadré IHE, page 104). Le réseau des institutions bénéficiera de la contribution au Partenariat pour l'éducation et la recherche relatives à l'eau (PoWER) lancé par l'Institut UNESCO-IHE. Le Réseau pour l'Asie centrale (WaterCAN), qui donne suite à l'initiative entreprise par l'UNESCO dans le bassin de la mer d'Aral, devrait devenir opérationnel dans le courant de l'exercice biennal.

Le Réseau GOUTTE (Organisation mondiale des universités pour l'éducation, la formation et l'éthique relatives à l'eau), dont l'UNESCO est un partenaire majeur, facilitera en collaboration étroite avec la Sous-Commission de l'eau douce de la COMEST (voir également le grand programme III.1.2) la mise en réseau des institutions qui s'occupent des problèmes d'éthique, d'éducation et de sensibilisation de la gestion de l'eau. Ce forum sera développé pour faciliter le contrôle qualitatif du renforcement des capacités humaines. Les réseaux existants d'anciens élèves seront activés à cette fin.

Lors de la préparation de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable (2005-2014), les institutions de renforcement des capacités humaines mettront en lumière les trois piliers de la durabilité (critères sociaux, écologiques et économiques) conformément à la recommandation des Conseils consultatifs thématiques du PHI. Afin de renforcer la capacité des institutions d'enseignement liées au PHI, un programme de bourses du PHI à l'intention du personnel enseignant permettra des périodes sabbatiques et des stages de formation en cours d'emploi dans des établissements universitaires de premier plan tels que l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et les centres associés à l'UNESCO. Une grande conférence internationale sur l'éducation relative à l'eau sera consacrée en 2004 à ces problèmes en vue de faire l'état des lieux et d'orienter les politiques et les pratiques en matière d'éducation pour la Décennie. Sur l'Internet, le Portail de l'eau, qui fait partie du Portail de la connaissance de l'UNESCO, servira de plus en plus de moyen de diffusion et d'échange d'information et de téléenseignement. Il sera aussi déterminant pour le suivi de l'Année internationale de l'eau douce (2003).

Le rôle de l'eau dans la naissance, le développement et la survie des civilisations sera exploré et documenté en collaboration étroite avec le Secteur de la culture et les réseaux de spécialistes de l'histoire de l'eau et d'anthropologues.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des capacités d'éducation en vue de la gestion durable des ressources en eau.
Indicateurs de performance :
 - effectifs formés ;
 - programmes d'études et modèles de formation élaborés ;
 - nombre d'institutions assistées.
- ◆ Amélioration de l'efficacité des réseaux d'éducation relative à l'eau aux niveaux régional et mondial.
Indicateurs de performance :
 - organisation mondiale des universités pour l'éducation, la formation et l'éthique relatives à l'eau (GOUTTE) mise en place et opérationnelle ;
 - nombre de pays participant activement au réseau.
- ◆ Amélioration des méthodes de contrôle qualitatif et de suivi de la mise en pratique des connaissances, surtout dans les pays les moins développés.
Indicateurs de performance :
 - nombre et répartition des pays utilisant ces méthodes ;
 - nombre et répartition géographique des pays bénéficiant des applications pratiques.
- ◆ Mise au point de méthodes de résolution des conflits et de coopération dans le domaine de l'eau et leur intégration dans les programmes d'études au niveau universitaire.
Indicateurs de performance :
 - méthodes élaborées et diffusées ;
 - nombre d'universités appliquant les méthodes et les intégrant à leurs programmes d'études.
- ◆ Élaboration de modules et d'instruments pour intégrer la dimension culturelle à la gestion des ressources en eau.
Indicateurs de performance :
 - nombre de pays par région adoptant les modules et utilisant les instruments ;
 - prototype d'un Portail de l'eau mondial et d'un Portail de l'eau pour les Amériques ;
 - nombre d'abonnés par région et nombre de connexions.

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

Antécédents. La Conférence générale, à sa 31^e session, a autorisé le Directeur général à engager des négociations avec le Gouvernement des Pays-Bas pour procéder au transfert de l'IHE à l'UNESCO, lequel transfert a été mené à bien au milieu de l'année 2003 avec la nomination d'un Conseil d'administration de 13 membres et l'arrivée du premier Directeur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

Mis en place en 1957 comme institut national, l'IHE est devenu au fil des ans, à partir d'une approche axée sur les sciences hydrologiques, un centre d'enseignement international proposant un grand nombre de cours de troisième cycle et de programmes de formation adaptés aux domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures, dirigeant des projets de recherche appliquée, mettant en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles et de développement des ressources humaines, participant à la formulation de politiques et offrant des services de conseil dans le monde entier.

L'UNESCO-IHE est la seule institution au sein du système des Nations Unies accréditée de plein droit à délivrer des maîtrises de sciences et des diplômes de doctorat. Depuis sa fondation, l'IHE a formé quelque 15 000 cadres intermédiaires originaires de plus de 120 pays, dont 99 % sont retournés dans leurs pays d'origine pour y occuper des postes à responsabilités dans le secteur public ou privé ou celui des ONG.

Partie intégrante de l'Organisation, l'UNESCO-IHE est dirigé par un Conseil d'administration de 13 membres nommés par le Directeur général et bénéficie d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'Organisation. Son financement provient exclusivement de sources extrabudgétaires. De nouvelles ressources substantielles devraient être recueillies au cours de l'exercice biennal. Des crédits au titre du Programme ordinaire seront affectés à plusieurs activités spécifiques, en particulier pour l'octroi de bourses ainsi que l'organisation d'une grande réunion internationale sur l'éducation relative à l'eau et le renforcement des capacités en décembre 2004, en prévision de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable qui commencera en 2005.

Stratégie. Durant l'exercice 2004-2005, aucun effort ne sera épargné pour tirer parti de l'intégration de l'Institut au sein de l'UNESCO et renforcer l'action générale de l'UNESCO relative à l'eau et aux écosystèmes associés parmi les priorités principales de l'Organisation. L'UNESCO-IHE poursuivra son action de longue date, sa mission d'ensemble étant la suivante :

- renforcer et mobiliser dans le monde entier les services d'éducation et les connaissances sur lesquels repose la gestion intégrée de l'eau, et
- contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement et des pays en transition en matière de renforcement des capacités relatives à l'eau.

S'efforçant de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU et des buts fixés dans le Plan d'application adopté à Johannesburg lors du Sommet mondial pour le développement durable, l'UNESCO-IHE fournira des services essentiels à l'ensemble du système des Nations Unies afin de répondre aux besoins critiques de renforcement des capacités constituant un obstacle majeur à la mise en œuvre de ces accords internationaux. Les atouts propres à l'UNESCO-IHE seront renforcés par l'établissement de liens solides et directs avec le PHI ainsi qu'avec d'autres programmes au sein de l'UNESCO concernant l'environnement et le développement durable, et avec le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau des Nations Unies. L'UNESCO-IHE jouera de plus en plus un rôle d'animation et d'intégration au sein du nouveau paysage institutionnel qui se dessine et regroupe des centres régionaux et internationaux associés à l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'eau. L'UNESCO-IHE participera aussi activement à l'action de la Commission du développement durable des Nations Unies, qui axera ses efforts en 2004-2005 sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

Durant l'exercice 2004-2005, l'UNESCO-IHE devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 48 millions de dollars pour ses propres activités régulières. Ce montant n'est pas pris en compte dans le calcul des ressources extrabudgétaires totales figurant dans le 32 C/5 où ne sont inscrits que les fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Éducation, formation et recherche amplifiées dans les domaines de l'eau et du développement durable, destinées en premier lieu aux pays en développement.

Indicateurs de performance :

- environ 800 maîtrises de sciences, sciences de l'ingénieur ou diplômes de doctorat délivrés en sciences de l'environnement, gestion de l'eau, eau des villes et infrastructures, et sciences de l'eau et aménagements hydrauliques ;
 - environ 400 maîtrises de sciences délivrées à des spécialistes dans six programmes mis en œuvre conjointement dans des universités partenaires en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient ;
 - environ 600 cadres moyens ou supérieurs ayant bénéficié d'une formation en vue de perfectionner et d'actualiser leurs connaissances et compétences, au moyen de cours de formation (adaptés) de brève durée et en groupe, dispensés pendant des périodes allant d'une semaine à deux mois.
- ◆ Renforcement accru des capacités par le biais de nombreux programmes de coopération internationaux à court et long terme en vue de consolider les capacités autochtones des organisations locales s'occupant de questions relatives à l'eau.

Indicateur de performance :

- plusieurs centaines de personnes originaires des pays en développement formées à la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des services, l'aide à la recherche et au développement, l'élaboration de l'enseignement et des programmes, la remise à niveau des méthodes et outils de formation et au perfectionnement des systèmes et compétences de gestion.
- ◆ Partenariats renforcés en vue d'échanger et d'élaborer des connaissances et des informations, et de mener des activités conjointes dans les domaines de l'éducation, de la recherche et du renforcement des capacités.

Indicateurs de performance :

- coopération établie et renforcée entre les 16 partenaires participant au Partenariat pour l'éducation et la recherche en matière d'eau (PoWER) ;
 - partenariats bilatéraux renforcés entre 20 institutions de premier plan des secteurs public et privé et de la société civile.
- ◆ Participation accrue du personnel enseignant de l'UNESCO-IHE à divers réseaux et associations professionnelles aux niveaux international, régional et local.

Indicateur de performance :

- contribution renforcée de l'UNESCO à une vingtaine de réseaux de ce type.

Axe d'action 4 : (Commun PHI/MAB) Pour une gestion durable des interactions terre-eau

02114

Activités	
● Budget ordinaire	1 600 000 \$
● Extrabudgétaire	100 000 \$
Total, Activités	1 700 000 \$

Antécédents. Cet axe d'action poursuit l'élaboration de stratégies conjuguées de gestion de l'eau, de la terre et de la diversité biologique pour parvenir à un équilibre écologique, social et économique durable, conformément à l'accent mis par le SMDD sur le problème clé que posent les ressources en eau, de l'approvisionnement à l'assainissement. C'est un axe d'action conjoint qui associe les ressources du PHI et du MAB aux niveaux national, régional et mondial pour mettre en œuvre les activités selon l'approche écohydrologique.

Stratégie. L'action sera axée sur le recensement et l'expérimentation des options visant à assurer une gestion et une conservation avisées des écosystèmes sources et récepteurs et à inverser la tendance croissante à la pénurie « d'eau écologique », dont les systèmes écologiques ont besoin pour préserver

la biodiversité, les processus écologiques et la capacité évolutive. En poursuivant la mise au point de l'approche écohydrologique, on élaborera des méthodes visant à réduire la vulnérabilité des hydrosystèmes et des écosystèmes qui leur sont associés et à améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau.

On prêtera une attention particulière au lien entre les systèmes écologiques et hydrologiques, pour mieux comprendre les phénomènes du cycle de l'eau à différentes échelles, en vue d'une gestion durable des ressources. La recherche s'intéressera de près aux écosystèmes présentant une répartition différentielle de l'eau dans l'espace et dans le temps (par exemple, les écosystèmes arides et semi-arides, les forêts marécageuses tropicales, les écosystèmes de montagne et qui, de ce fait, à la fois posent des problèmes et offrent des possibilités pour le développement humain. La remise en état des écosystèmes détériorés est un élément clé d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Il faudra étudier la dynamique hydrologique et écologique, dans le contexte socio-économique, pour adopter une approche exhaustive et comparative. (voir encadré SIMDAS, page 107)

Les écosystèmes urbains seront examinés, surtout du point de vue de l'intégration des habitats aquatiques urbains et des stratégies de développement et de gestion de l'eau en milieu urbain. La relation de plus en plus critique entre l'eau, la terre et le tourisme sera explorée dans des sites précis des réseaux de réserves de biosphère et du patrimoine mondial.

Il faut analyser dans toute leur complexité les bassins fluviaux et les écosystèmes constitutifs, y compris les aquifères sous-jacents, pour assurer une gestion avisée des ressources en eau. Les réseaux nationaux du MAB conjugueront leurs efforts avec ceux des réseaux nationaux du PHI pour comprendre la dynamique de certains bassins fluviaux d'importance mondiale. Des recherches seront entreprises pour étayer la gestion intégrée des zones côtières, grâce à une coopération entre programmes. Dans les zones de montagne, l'incidence du changement climatique mondial sur l'environnement biophysique et les conditions socio-économiques des populations et des écosystèmes des zones montagneuses fera l'objet d'une étude mondiale, notamment pour donner suite aux accords conclus au Sommet de Bishek pendant l'Année internationale de la montagne (2002).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intensification des réseaux de recherche et de renforcement des capacités qui constituent une base d'informations, de données et de connaissances pour la gestion durable des ressources en eau, élément clé de la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs de performance :

- informations, données et méthodes scientifiques satisfaisantes produites et diffusées ;
- nombre de spécialistes formés ;
- nombre de réseaux créés et nombre de participants par région.

- ◆ Mise au point d'approches écohydrologiques et écosystémiques pour la gestion intégrée des ressources en eau dans divers écosystèmes, y compris à l'échelle du bassin fluvial.

Indicateurs de performance :

- mise au point et application à différentes zones hydroclimatiques de l'approche écohydrologique ;
- nombre de pays ayant expérimenté l'approche écohydrologique.

- ◆ Intégration de l'approche écohydrologique dans les programmes de travail de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971), de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Indicateurs de performance :

- ◆ Amélioration des instruments hydro-informatiques en vue de la modélisation intégrée et de la gestion opérationnelle des hydrosystèmes.

Indicateurs de performance :

- nombre et type d'instruments mis au point ;
- étendue de l'utilisation des divers instruments aux niveaux national et régional.

- ◆ Promotion et application de dispositions institutionnelles novatrices pour la gestion des hydrosystèmes et des écosystèmes associés dans les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les zones humides relevant de la Convention de Ramsar.

Indicateur de performance :

- nombre de sites ayant adopté des dispositions institutionnelles novatrices.

- ◆ Révision et diffusion de méthodes et techniques d'évaluation d'impact dans le contexte des ressources en eau et des écosystèmes appropriés.

Indicateur de performance :

– examen et diffusion d'un ensemble de méthodes et techniques concrètes.

- ◆ Renforcement des capacités scientifiques et élaboration de matériels pédagogiques pour la remise en état des écosystèmes terrestres et hydrologiques détériorés.

Indicateur de performance :

– nombre de pays bénéficiant de matériel didactique pour lutter contre la désertification.

- ◆ Justification et diffusion des résultats de la recherche sur les interrelations entre le changement climatique et le développement durable dans les régions de montagne.

Indicateurs de performance :

– nombre de pays participant à l'étude mondiale de l'incidence du changement climatique sur l'environnement montagneux ;

– nombre de travaux de recherche appropriés documentés et diffusés.

Gestion et développement intégrés durables des zones arides et semi-arides de l'Afrique australe (SIMDAS)

Antécédents. Le SIMDAS a été créé pour appuyer le développement des activités dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à titre de suivi du SMDD (Johannesburg, 2002) et du troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, 2003). Le programme a été élaboré par des scientifiques et d'autres partenaires s'occupant de questions liées à l'eau et originaires des pays de la SADC. Les parties prenantes issues des pays de la SADC, notamment les gouvernements, les institutions éducatives, les ONG et les communautés locales mettront en œuvre le SIMDAS, avec l'aide et les conseils fournis conjointement par le PHI et par le MAB, le Siège et les bureaux hors Siège concernés. Articulé autour du thème central de l'eau, le SIMDAS est une entreprise multidisciplinaire qui embrasse toutes les sphères de compétence de l'UNESCO, y compris les thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ». Le SIMDAS contribuera puissamment à la réalisation du Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), dont l'UNESCO est l'hôte. Le SIMDAS contribuera également à honorer l'engagement de l'UNESCO en faveur du NEPAD, en mettant à profit la science et la technologie pour répondre aux problèmes liés aux maladies, à l'insécurité énergétique, à la communication et à l'environnement en Afrique. Les activités du SIMDAS participeront à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, en particulier à l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales, à l'accroissement du nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, à la réduction de la mortalité infantile et à la promotion de l'égalité des sexes.

Stratégie. Le SIMDAS a pour objectif de conduire des études multidisciplinaires dans les zones arides et semi-arides de l'Afrique australe et d'établir, à partir des résultats obtenus, un programme-cadre cohérent de développement durable et de transformations sociales à long terme dans les zones urbaines et rurales des pays de la SADC. Le SIMDAS insistera sur l'élaboration de projets communautaires, en mettant en particulier l'accent sur le rôle des femmes en milieu rural. Le renforcement des capacités sera intensifié par la création de programmes de niveau universitaire supérieur. Tous les projets du SIMDAS sont destinés à fournir une aide à la prise de décision à tous les niveaux, aux échelons national et régional dans les pays de la SADC, en particulier par la constitution d'un réseau de bases de données, reliées à une base de données centrale installée au secrétariat de la SADC. Les projets et activités du SIMDAS couvriront un vaste éventail de thèmes concernant le développement durable en Afrique australe.

Dans le cadre du SIMDAS, les pays de la SADC, en étroite collaboration avec les programmes PHI et MAB de l'UNESCO et les bureaux hors Siège :

- définiront des stratégies d'approvisionnement de l'eau vers les régions rurales et urbaines des zones arides et semi-arides de l'Afrique australe, en utilisant les eaux souterraines et de surface provenant des

- systèmes fluviaux du Congo et du Zambèze afin d'assurer une qualité et une quantité d'eau appropriées. L'accent sera mis en particulier sur le renforcement des capacités en sciences de l'eau, sur la consolidation des réseaux pour l'eau et sur l'échange des expériences et connaissances par le biais des TIC ;
- étudieront la perte de biodiversité imputable aux activités humaines (y compris les effets du tourisme) et encourageront sur la participation des populations locales à la protection et à la gestion des écosystèmes ;
 - encourageront l'identification et l'établissement de réserves de biosphère, y compris de réserves transfrontières ;
 - évalueront les ressources énergétiques en Afrique australe, compte tenu des paramètres scientifiques sensibles, tels que l'existence d'immenses ressources hydroélectriques et la nécessité d'une interconnexion régionale des réseaux électriques, des sources de substitution comme l'énergie solaire et de l'incidence potentielle de sources nouvelles. Le projet contribuera à atteindre l'objectif du NEPAD consistant à assurer l'accès à l'énergie pour au moins 35 % de la population africaine d'ici 30 ans ;
 - étudieront la salubrité de l'environnement dans les pays de la SADC et élaboreront des mesures spécifiques destinées à lutter contre les effets nocifs des produits chimiques sur le sol, l'agriculture, les écosystèmes et la vie animale et humaine, que cette pollution chimique soit induite par des processus naturels, comme la formation de la poussière minérale, ou bien qu'elle provienne d'activités humaines (comme l'emploi d'additifs et de pesticides en agriculture, ou la formation de produits chimiques résultant d'activités minières).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités et participation des femmes dans les sciences de l'eau, les sciences écologiques et la salubrité de l'environnement dans les pays de la SADC.

Indicateurs de performance :

- 28 chercheurs du niveau de la maîtrise ou du doctorat formés aux sciences de l'eau, 28 chercheurs du niveau de la maîtrise ou du doctorat formés aux sciences écologiques, 28 chercheurs du niveau de la maîtrise ou du doctorat formés aux sciences énergétiques, et 28 chercheurs du niveau de la maîtrise ou du doctorat formés à la salubrité de l'environnement à l'issue du projet dans des centres d'excellence (les chercheurs dont la moitié seront des femmes, se répartiront de façon égale entre les pays de la SADC) ;
- réseaux régionaux d'experts en sciences de l'eau, en sciences écologiques et en salubrité de l'environnement créés, en faisant appel à des doctorants qui constitueront l'ossature des centres dans chaque pays ;
- sites de réserves de biosphère identifiés, y compris de sites transfrontières, et mesures prises en vue de leur établissement.

- ◆ Évaluation, dans les pays de la SADC, des ressources en eau (en particulier dans les bassins du Congo et du Zambèze), des ressources des écosystèmes, des ressources énergétiques et des questions de salubrité de l'environnement

Indicateurs de performance :

- établissement et exploitation d'ensembles de données régionales sur les ressources en eau, les ressources écologiques, les ressources énergétiques et la salubrité de l'environnement ;
- rapports techniques sur :
 - toutes les options en matière de ressources en eau et leurs coûts respectifs ;
 - les réserves de biosphère existantes en termes de biodiversité et de géodiversité ;
 - toutes les options en matière d'énergie et leurs coûts respectifs soumis au Secrétariat de la SADC, ainsi qu'aux États membres ;
- établissement de données de base relatives à la salubrité de l'environnement dans chaque pays de la SADC ;
- carte hydrologique de la SADC et base de données ;
- évaluation critique de l'incidence socio-économique réelle des réserves de biosphère et de leur contribution à la lutte contre la pauvreté dans chaque pays de la SADC ;
- proposition de plans d'interconnexion à mettre en place en vue de l'utilisation efficace de l'énergie hydroélectrique disponible dans la région (réseau d'électrification) ;
- élaboration de directives applicables à l'ensemble de la SADC en matière de salubrité de l'environnement.

II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations

0212

Activités	
● Budget ordinaire	2 972 000 \$
Décentralisation	50,0 %
● Extrabudgétaire	434 000 \$
Total, Activités	3 406 000 \$

02120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre, en particulier par le biais du Programme sur L'homme et la biosphère, le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de permettre aux États membres, en utilisant le Réseau mondial de réserves de biosphère, d'appliquer l'approche écosystémique à la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité, et de promouvoir la conservation et l'exploitation durable de ces ressources dans des conditions équitables ;
 - (ii) de renforcer les capacités institutionnelles et individuelles de promotion d'une gestion adaptative et d'une organisation économique de qualité en vue de l'utilisation durable des terres, de l'eau et de la biodiversité, dans le but d'améliorer les interactions entre les êtres humains et leur environnement ;
 - (iii) d'améliorer les bases scientifiques et socioculturelles de l'approche intégrée de la conservation et de la gestion durable des terres, de l'eau et de la biodiversité, notamment par une collaboration interprogrammes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 972 000 dollars pour les coûts de programme et de 41 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Les activités relevant des deux axes d'action qui suivent constituent les pivots du programme sur L'homme et la biosphère (MAB) tels qu'arrêtés par le Conseil international de coordination du MAB, à sa 17^e session (mars 2002) compte tenu des résultats d'une évaluation approfondie du programme MAB.

Le Réseau mondial de réserves de biosphère est le principal outil de mise en œuvre des activités du MAB : l'axe d'action 1 concerne la gestion des ressources naturelles et les questions de développement, tandis que l'axe d'action 2 à trait à l'amélioration des fondements scientifiques de cette gestion, au renforcement des capacités et à la communication. Le Réseau mondial de réserves de biosphère qui opère par le biais de réseaux régionaux s'améliore et s'étend rapidement puisqu'il relie plus de 430 sites répartis dans quelque 95 pays. C'est un instrument sans équivalent s'agissant d'encourager les pays à coopérer pour exploiter et gérer les ressources, en particulier celles des écosystèmes transfrontaliers. Ces activités contribuent globalement à la réalisation de l'Objectif de développement du Millénaire consistant à assurer la durabilité de l'environnement (MDG 7).

Axe d'action 1 : Réserves de biosphère : Approches du développement durable

02121

Activités	
● Budget ordinaire	1 286 000 \$
● Extrabudgétaire	<u>184 000 \$</u>
Total, Activités	1 470 000 \$

Antécédents. Les réserves de biosphère sont des lieux où tester et mettre au point des modes d'existence durables impliquant la gestion intégrée des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité et contribuer de la sorte à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie, en particulier dans les communautés rurales. Elles servent de sites de démonstration de *l'approche écosystémique* avalisée et actuellement affinée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et sont un élément clé du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

Stratégie. Le programme sur L'homme et la biosphère utilisera le Réseau mondial de réserves de biosphère pour continuer de mettre au point une approche de la conservation et de l'exploitation durable reposant sur une gestion intégrée des écosystèmes terrestres, dulcicoles et marins. Il s'agira surtout d'apporter un soutien accru aux petits États insulaires et de mettre en place des réserves de biosphère transfrontières ; de promouvoir une gestion adaptative et une organisation économique de qualité ; et de forger des partenariats entre tous les secteurs de la société, en déployant un nouvel effort pour y associer le secteur privé.

Le programme MAB assurera la sécurité et la viabilité économique à court et long terme en vue d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim (MDG 1) et de garantir la durabilité de l'environnement (MDG 7), et contribuera à la mise en œuvre de ces objectifs par des activités menées dans le cadre de son Réseau mondial de réserves de biosphère, et à la réalisation des objectifs environnementaux du NEPAD. Les réserves de biosphère peuvent aider à réduire la pauvreté, en particulier dans les régions rurales pauvres, en rendant plus accessibles les avantages découlant de l'exploitation des ressources naturelles et en facilitant le partage, favorisant ainsi des modes d'existence durables et enravant l'exode vers les centres urbains. Les réserves de biosphère des ceintures vertes peuvent être utiles aux mégapoles et aux populations urbaines en protégeant des biens et services vitaux liés aux écosystèmes, tels que l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires.

Du fait qu'elles constituent un instrument de gestion conjointe des écosystèmes transfrontaliers, les réserves de biosphère peuvent favoriser la coopération relative aux ressources communes, notamment l'eau et la biodiversité, servant par là à atténuer les conflits et améliorant du même coup la sécurité environnementale et humaine conformément à l'un des objectifs stratégiques des programmes scientifiques de l'UNESCO.

Un autre pôle majeur des activités consistera à dispenser des avis scientifiques en vue de la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en utilisant et en élargissant le Réseau mondial de réserves de biosphère. On recourra pour cela aux réseaux régionaux du MAB, en mettant à contribution les bureaux régionaux et multipays pour induire une action à l'échelle mondiale. La coordination avec la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement sera développée au moyen d'activités conjointes, et des efforts seront faits pour mieux intégrer l'écotourisme dans les stratégies de gestion des réserves de biosphère.

Une aide sera apportée aux États membres pour qu'ils améliorent le fonctionnement de leurs réserves dans le cadre du processus d'examen périodique des réserves de biosphère et pour qu'ils en créent de nouvelles (notamment des réserves transfrontières) en particulier en Afrique, ce qui constituera aussi une contribution au NEPAD. Certains résultats clés du Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) seront exploités de manière à ancrer le Réseau mondial de réserves de biosphère dans les politiques nationales de conservation de la biodiversité au niveau des paysages ; et il en ira de même des résultats de la Conférence des parties (COP VII) à la CBD (2004), consacrée aux zones protégées. Les recommandations pertinentes issues de la célébration, en 2002 et 2003, des années internationales de l'écotourisme, de la montagne et de l'eau douce seront également mises en œuvre.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles.
Indicateurs de performance :
 - nombre de nouveaux sites inclus dans le Réseau mondial des réserves de biosphère ;
 - nombre de réserves de biosphère transfrontières et de zones humides figurant parmi ces nouveaux sites ;
 - recommandations mises en œuvre parmi celles issues d'examens périodiques de sites existants.
- ◆ Amélioration de l'accès aux avantages dont les ressources naturelles sont la source, lesquels seront aussi mieux partagés.
Indicateurs de performance :
 - nombre de sites où des projets ou politiques visant à changer le mode de développement ont été mis en place ;
 - impact de ces politiques sur les revenus et avantages divers au niveau local, sur l'emploi et sur la réduction des migrations vers les villes.
- ◆ Progrès vers la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité visés par le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et par l'Initiative WEHAB (Eau, énergie, santé, agriculture, biodiversité) du Secrétaire général de l'ONU.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'espèces et d'écosystèmes dont l'état de conservation s'est amélioré ;
 - nombre de plans d'action nationaux concernant la biodiversité dans lesquels des réserves de biosphère ont été intégrées ;
 - nombre de zones protégées ou gérées de manière judicieuse ;
 - directives établies et diffusées sur l'articulation des objectifs des réserves de biosphère avec les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment en ce qui concerne l'approche écosystémique.
- ◆ Amélioration du fonctionnement des réseaux régionaux et thématiques du MAB.
Indicateurs de performance :
 - nombre de réunions régionales et thématiques organisées ;
 - nombre de réseaux régionaux et thématiques consolidés.
- ◆ Aménagement de certaines réserves de biosphère pour qu'elles servent de sites de démonstration de modes d'existence durables et diffusion des résultats.
Indicateurs de performance :
 - nombre de sites de démonstration ayant appliqué la politique conseillée sur la mise en place d'une économie de qualité, notamment d'activités d'écotourisme et d'autres activités d'exploitation durable des ressources ;
 - expérience de sites de démonstration documentée et diffusée.

Axe d'action 2 : Contribuer à réduire la perte de biodiversité : la science et le renforcement des capacités au service de la durabilité écologique

02122

Activités	
● Budget ordinaire	1 486 000 \$
● Extrabudgétaire	250 000 \$
Total, Activités	1 736 000 \$

Antécédents. Le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable a fixé un objectif en vue de la réduction de la perte de biodiversité à l'horizon 2010, établissant ainsi un nouvel objectif international de développement à atteindre dans un délai précis. La recherche et le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles seront d'une importance cruciale pour y parvenir. Obtenir la participation des communautés locales à la conservation et à la gestion des éco-

systèmes et à l'instauration d'une bonne gestion écologique reste un principe central du MAB, en particulier pour les zones humides et les systèmes côtiers.

Stratégie. La complexité des tâches de conservation des écosystèmes et de gestion et exploitation durables des ressources naturelles exige une collaboration avec différents partenaires : autres programmes scientifiques de l'UNESCO, communauté des spécialistes du changement planétaire du CIUS, organismes responsables des conventions concernant la biodiversité et différentes entités du système des Nations Unies qui s'occupent de la gestion des écosystèmes. L'attention se portera en particulier sur le domaine de l'écologie et, dans celui-ci, sur divers types d'écosystèmes aux cycles hydrologiques différents, allant des déserts aux forêts tropicales, aux zones humides et aux territoires marécageux (région de Polésie).

Les activités se concentreront sur les recherches et le renforcement des capacités qui sont nécessaires pour mettre en place une économie reposant sur des productions locales de sorte que les communautés locales en tirent profit, notamment par le biais de l'écotourisme. Un réseau mondial intégrant des établissements de recherche et de formation de pays développés et en développement sera constitué en vue du partage des savoirs et de l'expérience. Il se concentrera sur l'étude, dans l'optique écosystémique, des problèmes liés aux utilisations humaines des ressources naturelles, l'eau douce en particulier, contribuant ainsi directement à la réalisation du MDG 7. Le rôle des femmes dans la gestion écologique au niveau communautaire et la place des savoirs locaux et autochtones recevront une attention particulière.

Les efforts de recherche et de renforcement des capacités se porteront aussi sur les mécanismes institutionnels novateurs permettant de gérer les réserves de biosphère d'un nouveau type, couvrant de vastes étendues de terres et d'eau. Une formation spéciale à la résolution des conflits sera organisée dans chaque région à l'intention des gestionnaires des réserves.

Le développement du Programme de surveillance intégrée des réserves de biosphère (BRIM) se poursuivra et comprendra l'élaboration et l'essai d'un ensemble d'indicateurs scientifiques utiles pour l'élaboration de politiques de gestion et d'aménagement durables des paysages, en coopération avec toute une série de partenaires, aux échelons régional et mondial. La base de données du MAB et l'accès à l'information au moyen du Web seront également améliorés dans ce cadre.

Les efforts seront également axés sur la constitution, avec un large éventail de partenaires, d'une base intégrée de connaissances scientifiques sur la biodiversité, et sur le renforcement du rôle de l'UNESCO, en tant que partenaire actif dans ce domaine, avec la Convention sur la diversité biologique, le PNUE, le PNUD, la FAO et la Banque mondiale. En reconnaissance des impératifs d'éthique, les travaux entrepris sur la déontologie des sciences de la conservation en coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines seront poursuivis. Les recherches sur la durabilité des écosystèmes de mangrove progresseront également, et le projet « Great Apes Survival » (GRASP), sera lancé dans le cadre d'un partenariat de type II au titre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, afin de protéger les grands singes en tant qu'espèce d'une importance cruciale, en particulier en Afrique et en Asie.

Parmi les mesures visant à renforcer les capacités nationales de recherche sur les écosystèmes, des bourses de recherche seront attribuées, à l'issue d'une procédure concurrentielle de sélection, à de jeunes scientifiques (Bourses du MAB pour jeunes scientifiques), les programmes de formation seront harmonisés et dispensés par les soins des bureaux régionaux et multipays et au moyen d'ateliers *ad hoc*, le réseau des chaires UNESCO-Cousteau d'écotechnie sera développé et renforcé et l'Initiative mondiale sur l'éducation à la biodiversité sera poursuivie avec le secrétariat de la CBD, et élargie pour que d'autres conventions y soient associées, en particulier la Convention de Ramsar, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices.



L'ERAIFT – projet régional phare du MAB

L'École régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) a été créée sur le campus de l'Université de Kinshasa (RDC). Lancée en 1999 avec l'appui du PNUD, elle constitue une importante contribution du programme MAB au renforcement des capacités en Afrique tel qu'envisagé dans le cadre du NEPAD, ainsi qu'à la réalisation du MDG 7. Une première promotion d'étudiants a obtenu le DESS (diplôme de deuxième cycle universitaire) de l'ERAIFT en 2002.

L'ERAIFT répond à la nécessité de former *in situ* une nouvelle génération de spécialistes et décideurs africains qui soient capables d'appliquer l'approche écosystémique et de contribuer à la gestion des forêts en Afrique. Les diplômés travailleront dans leurs pays, apportant à la gestion de terrain de meilleures connaissances et compétences, avec l'appui du réseau croissant des autres diplômés. L'aide financière substantielle reçue de la Commission européenne et du Gouvernement belge ont permis à l'École d'accueillir pour 2002-2005 une troisième promotion d'élèves.

Le programme MAB s'est fixé pour stratégie de renforcer l'ERAIFT et de faire de ce projet un modèle pour la mise en place d'autres structures régionales de formation à la gestion des forêts et d'autres systèmes écologiques, notamment les terres arides et les zones humides. A cet effet, des liens ont été noués avec l'Université Columbia, dans le cadre d'un programme conjoint sur la problématique biosphère et société (CUBES) qui vise à renforcer les capacités de pays en développement en mettant en relation différentes communautés. C'est là un exemple de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud actif et fructueux.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre une gestion intégrée des écosystèmes.

Indicateurs de performance :

- méthodes de conduite d'activités de surveillance au niveau des sites qui auront été harmonisées et diffusées dans le cadre de l'initiative BRIM ;
- contributions à un certain nombre de conférences et manifestations internationales ;
- directives établies et diffusées à l'intention des mécanismes institutionnels de planification et de gestion des réserves de biosphère ;
- nombre de gestionnaires de réserves de biosphère formés à la résolution des conflits.

- ◆ Amélioration de l'éducation à la biodiversité, en liaison avec des secrétariats d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Indicateur de performance :

- nombre de matériels éducatifs en différentes langues qui auront été établis et diffusés à un certain nombre de pays.

- ◆ Amélioration de la capacité des États membres, en particulier en Afrique, de traiter les problèmes d'environnement et de développement.

Indicateurs de performance :

- nombre de spécialistes formés par l'ERAIFT à appliquer les techniques de télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes ;
- extension du concept de l'ERAIFT à un autre lieu au moins ;
- nombre de bourses de recherche du MAB pour jeunes scientifiques décernées ;
- nombre de chaires d'écotechnie en activité.

- ◆ Intégration des systèmes urbains et de l'interface ville/campagne dans les plans-cadres des États membres en matière de protection de l'environnement.

Indicateurs de performance :

- nombre de nouvelles réserves de biosphère axées sur le milieu urbain désignées ;
- nombre de réserves de biosphère modifiées de manière à inclure des zones urbaines ;
- publications et directives établies et diffusées en différentes langues sur les systèmes écologiques urbains.

Axe d'action 3 : Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable

02123

Activités	
● Budget ordinaire	200 000 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	200 000 \$

Cet axe d'action est le fruit d'une initiative conjointe du Secteur des sciences exactes et naturelles et du Secteur de la culture (voir également grand programme IV, paragraphe 04122), à laquelle le grand programme II apporte les contributions du MAB et de la plate-forme pour les régions côtières et les petites îles.

Antécédents. La diversité biologique et la diversité culturelle se renforcent mutuellement et sont interdépendantes. Il est impossible de comprendre les systèmes naturels et d'en assurer la conservation et la gestion sans tenir compte des cultures humaines qui les façonnent. Diversité culturelle et diversité biologique constituent ensemble la clé de la résilience des systèmes, tant sociaux qu'écologiques. Cette interdépendance a été étudiée lors de la Table ronde de haut niveau sur le thème « La diversité culturelle et biologique au service du développement durable », organisée par l'UNESCO dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable, où les participants sont convenus de la nécessité d'approfondir cette question et de promouvoir une action menée en collaboration. Afin de donner suite au Sommet mondial, l'UNESCO a décidé d'adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle combinant les optiques du Secteur de la culture et du Secteur des sciences exactes et naturelles.

Stratégie. Faire prendre conscience de l'interdépendance fondamentale de la diversité biologique et de la diversité culturelle est une indispensable première démarche. L'infinie variété du monde de la nature est une source d'inspiration pour la culture, donne sens à celle-ci et nourrit les pratiques culturelles. Les mots, expressions, contes, légendes, etc., codifient les relations des êtres humains avec l'environnement. Et le génie humain contribue directement, depuis l'origine des temps, à enrichir la biodiversité – et ce, des gènes aux paysages, en passant par les espèces et les écosystèmes. Cependant, au-delà de ce constat fondamental, diversité culturelle et diversité biologique demandent encore à être associées dans la lutte pour le développement durable et contre la pauvreté, à laquelle elles fournissent deux armes indispensables et interdépendantes.

Cet axe d'action vise donc à combiner les atouts des secteurs de la culture et des sciences exactes et naturelles en vue de l'apport d'un nouvel éclairage sur le maintien de la diversité, tant culturelle que biologique. Le but est d'élaborer une stratégie conjuguant l'application de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement. Les activités de terrain se concentreront sur les sites du Réseau mondial de réserves de biosphère et du patrimoine mondial ainsi que sur les systèmes insulaires où se rejoignent des manifestations originales de la diversité biologique et de la diversité culturelle.

Le but primordial de cet axe d'action est donc de démontrer que les liens et les synergies entre diversité culturelle et diversité biologique sont un élément crucial de la conservation et du développement. Une assistance sera apportée aux États membres pour qu'ils mettent en place des stratégies de sauvegarde des deux diversités, satisfaisant ainsi, entre autres, à l'objectif I de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, au Programme d'action des Nations Unies pour les petits États insulaires en développement (paragraphe 41 et 44), aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et au MDG 1.

Prises globalement, les activités viseront à :

- démontrer l'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle et la nécessité de concevoir leur durabilité comme conjointe ;
- reconnaître la diversité culturelle des relations entre les êtres humains et l'environnement et promouvoir le pluralisme culturel dans les stratégies de développement ; et

- mettre au point des actions pilotes propres à chaque site visé, afin de créer des exemples de moyens pratiques de progresser vers un entretien mutuel des deux diversités.

Les activités seront principalement centrées sur le soutien des traditions culturelles, y compris les utilisations traditionnelles de la terre, de l'eau douce et de la mer, ce qui contribuera directement à l'application du paragraphe 14 du plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Des recherches sur la manière dont les traditions culturelles influent sur la diversité biologique ou sont entretenues par elle seront entreprises et donneront lieu à des démonstrations. Les boucles de rétroaction entre la diversité culturelle et la diversité biologique seront explorées et analysées et des exemples de pratiques optimales permettant d'entretenir les deux types de diversité seront établis.

Un accent particulier sera mis sur les liens entre les langues et leur diversité et la diversité biologique, notamment par une étude des parallèles entre les langues et les espèces en voie de disparition.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progrès des connaissances sur l'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle et ses incidences.

Indicateurs de performance :

- nombre de réseaux de savoirs spécialisés créés ;
- nombre d'activités de recherche et d'études lancées, et dont les résultats auront été diffusés.

- ◆ Meilleure compréhension par les décideurs des liens entre biodiversité et diversité culturelle, notamment des éclairages apportés par la culture sur la création et le maintien des services propres aux écosystèmes.

Indicateurs de performance :

- directives établies et diffusées concernant l'intégration des politiques de sauvegarde de la diversité culturelle et de la biodiversité ;
- nombre de pays ayant élaboré et intégré des politiques relatives à la diversité culturelle et biologique.

- ◆ Meilleure durabilité de la diversité, tant culturelle que biologique, sur certains sites.

Indicateur de performance :

- nombre de projets élaborés dans des réserves de biosphère, sur des sites du patrimoine mondial et dans certains systèmes insulaires.

- ◆ Détermination des liens entre diversité linguistique et diversité biologique.

Indicateur de performance :

- nombre d'études de cas illustrant ces liens qui auront été entreprises et dont les résultats auront été diffusés.

II.1.3 Sciences de la terre – Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes

0213

Activités	
● Budget ordinaire	1 355 500 \$
Décentralisation	37,3 %
● Extrabudgétaire	1 390 000 \$
Total, Activités	2 745 500 \$

02130

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) d'améliorer et de diffuser les compétences techniques en sciences de la terre par le biais du Programme international de géosciences (PICG) et en utilisant les connaissances géoécologiques et hydrogéologiques et les connaissances liées à d'autres disciplines scientifiques émergentes comme point de départ du dialogue sociétal et politique dans le cadre d'une série d'initiatives multidisciplinaires - sur la gestion des eaux souterraines et écosystèmes associés notamment - un accent particulier étant mis sur la mobilisation des ressources intellectuelles des pays en développement, ainsi que de soutenir les initiatives en cours tendant à promouvoir le patrimoine géologique par une large coopération avec les États membres;
- (ii) d'établir des partenariats pour l'observation de la terre depuis l'espace aux fins de surveillance de l'environnement, de modélisation des ressources naturelles et de planification de politiques relatives au développement durable ; d'améliorer les capacités institutionnelles et humaines des États membres en sciences de la terre, de renforcer la technologie spatiale pertinente dans le cadre des programmes prioritaires du grand programme II et de promouvoir la technologie de l'information et ses applications au moyen de cours de formation des enseignants et de cours universitaires du troisième cycle, d'ateliers spécialisés et de matériels éducatifs multimédias, en insistant sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;
- (iii) de contribuer encore davantage à l'instauration d'une « culture de la prévention » face aux catastrophes naturelles et écologiques afin d'aider à améliorer la sécurité humaine dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies, en privilégiant la sensibilisation du public et les actions préventives et en favorisant la préparation aux catastrophes grâce à l'évaluation des risques et à la consolidation des connaissances;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 355 500 dollars pour les coûts de programme et de 18 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie

02131

Activités	
● Budget ordinaire	660 000 \$
● Extrabudgétaire	60 000 \$
Total, Activités	720 000 \$

Antécédents. Comme elle est la seule institution des Nations Unies à s'occuper d'activités de recherche et de formation en géologie et en géophysique, l'UNESCO est particulièrement bien placée pour intégrer des activités en sciences de la terre à l'objectif notoire qui est le sien de traiter l'environnement terrestre comme un seul système à observer dans son ensemble – ne serait-ce que pour contribuer à l'objectif stratégique de l'Organisation d'améliorer la sécurité humaine grâce à une meilleure gestion de l'environnement. Le Programme international de géosciences (PICG), mené en étroite coopération avec l'Union internationale des sciences géologiques (UISG), reste le principal instrument dont dispose l'UNESCO pour la recherche comparative, l'élaboration et la diffusion de données dans le domaine des sciences de la terre. Plus de 330 projets, auxquels participent plusieurs milliers de scientifiques du monde entier, contribuent à l'étude de problèmes réels concernant l'hydrogéologie, les processus et écosystèmes géodynamiques mondiaux, la biogéographie, la géomédecine et aux risques naturels, la modélisation et la prévision des changements environnementaux et climatiques ainsi que l'évaluation des ressources naturelles.

Stratégie. Le PICG continue, par le biais d'une quarantaine de projets chaque année, à mettre en place un programme mondial qui vise à améliorer la coopération scientifique par-delà les frontières politiques en utilisant des questions de gestion géo-écologique et hydrogéologique comme point de départ du dialogue sociétal et politique. Une importance particulière sera accordée au renforcement des capacités scientifiques, techniques et humaines des pays en développement. Le PICG contrôlera strictement la qualité de ses projets en procédant à une évaluation critique annuelle qui portera sur le potentiel scientifique et la faisabilité des propositions, les qualifications de leurs auteurs, le progrès scientifique inhérent aux projets et l'importance pratique de leurs résultats. En coopération avec d'autres partenaires et programmes scientifiques internationaux comme ceux du CIUS, de l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), de l'Union géographique internationale (UGI) ou du Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB), l'accent sera mis sur des projets concernant les géosciences fondamentales, l'enseignement relatif à la terre, les sciences de la terre appliquées et l'interdisciplinarité. Le PICG fournira ses compétences techniques dans les domaines de la géohydrologie, de la paléohydrologie, de l'analyse des paléo-écosystèmes, des climats et des géorisques dans le cadre d'opérations entreprises conjointement avec d'autres programmes scientifiques et d'autres secteurs de programmes, étudiant entre autres les problèmes liés aux eaux souterraines fossiles, aux ressources en eau dans les terres arides du monde, à la cartographie hydrogéologique, à la gestion des ressources des aquifères, à l'évaluation mondiale des écosystèmes karstiques, à l'analyse des bassins fluviaux, aux zones côtières, aux interactions entre le plateau continental et le glaciaire continental, ainsi qu'à la protection du patrimoine biologique et culturel.

Des efforts seront faits pour lancer ou coordonner des activités consacrées à « l'enseignement et à la vulgarisation des sciences de la terre » ; dans ce contexte, des « géoparcs » nationaux dotés de musées des géosciences et d'histoire naturelle pourraient permettre d'informer des étudiants, des jeunes non scolarisés et des adultes afin de faire mieux comprendre au public la valeur des paysages géologiques et de l'inciter à mieux les respecter.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des interactions et de la mise en réseau de spécialistes des sciences géologiques, hydrologiques et biologiques lors de la résolution de problèmes géoscientifiques fondamentaux liés au développement durable.

Indicateurs de performance :

- nombre de projets du PICG entrepris chaque année ;
- nombre d'activités de renforcement des capacités menées ;
- nombre de conférences internationales et d'ateliers organisés.

- ◆ Promotion de bonnes pratiques de gestion en sciences de la terre par le biais d'activités relatives aux géosciences et à l'hydrologie appliquées, l'accent étant mis sur l'Afrique et les pays en développement d'autres continents, les femmes et les jeunes scientifiques.

Indicateurs de performance :

- nombre de groupes de recherche multidisciplinaire créés ;
- nombre de scientifiques, y compris des femmes et des jeunes scientifiques participants ;
- nombre de scientifiques de divers pays et régions en développement intéressés.

- ◆ Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en matière d'hydrogéologie, d'écosys-

tèmes anciens, de désertification, de changements climatiques, de zones côtières, de catastrophes écologiques et de patrimoine géologique.

Indicateurs de performance :

- quantité de publications scientifiques, de manuels et de matériels de formation élaborés par des chefs de projet du PICG ;
- nombre de pays aidés.

- ◆ Sensibilisation accrue du public national et international aux politiques géo-écologiques grâce au soutien apporté à des initiatives internationales en cours et proposées.

Indicateurs de performance :

- rayonnement national et international et intérêt tels que mesurés par la couverture médiatique des rapports entre sciences de la terre et société ;
- coorganisation du Congrès géologique international, en 2004 à Florence ;
- création d'un site Web dédié et nombre de consultations.

Axe d'action 2 : Partenariat mondial pour l'observation de la Terre depuis l'espace au service du développement durable

02132

Activités	
● Budget ordinaire	440 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	440 000 \$

Antécédents. L'établissement de partenariats mondiaux pour l'observation de la Terre à l'aide de mesures satellitaires et *in situ* s'est avéré important pour améliorer la surveillance et la modélisation de la Terre et de ses ressources, facilitant une meilleure planification du développement socio-économique et favorisant le développement durable.

Stratégie. L'UNESCO développera les activités d'observation de la Terre en intensifiant sa coopération avec des mécanismes internationaux comme le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Partenariat pour la stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS). En collaboration avec des agences spatiales nationales et internationales, des ONG spécialisées, des établissements universitaires, des programmes internationaux de recherche et des programmes intergouvernementaux, le secteur participera activement à des études thématiques sur l'environnement, notamment le cycle du carbone et le cycle hydrologique, la gestion des zones côtières et la prévention des géorisques. Un soutien scientifique et technique sera en outre fourni en vue d'études pilotes sur une meilleure utilisation de la télédétection et du SIG aux fins de surveillance et de gestion des réserves du MAB et des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Dans le cadre des réseaux de géo-information GARS (Applications géologiques de la télédétection) – PANGIS (Réseau panafricain pour un système mondial d'information géologique) et SANGIS (Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique), des systèmes mondiaux *in situ* et spatiaux d'observation seront renforcés, la cartographie mondiale sera améliorée et l'accès aux données environnementales facilité. Des données scientifiques seront transformées en bases de connaissances afin de permettre aux décideurs et responsables politiques de mieux évaluer et gérer les ressources terrestres.

Des liens effectifs seront établis avec les organismes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE-III, en particulier celles concernant la sensibilisation du public et le renforcement des capacités dans le domaine des applications de la technologie spatiale, l'accent étant mis sur la région Afrique dans le cadre du NEPAD. Les efforts seront intensifiés afin d'encourager les activités de jumelage dans le cadre du Programme d'éducation spatiale (SEP) par le biais de programmes d'échanges universitaires, de bourses et d'universités d'été. Des activités de sensibilisation seront poursuivies dans les écoles et universités, offrant des cours de formation des enseignants dans des centres régionaux d'enseignement des sciences et technologies spatiales affiliés à l'ONU et dans des centres de formation spécialisés des pays industrialisés. Un soutien sera par ailleurs fourni en vue de la mise au

point de matériels éducatifs multimédias. Un Corps de volontaires de l'espace sera créé en coopération avec l'Université internationale de l'espace et d'autres universités compétentes afin d'assurer un enseignement bénévole dans des pays en développement. Le renforcement des capacités en sciences de la terre sera poursuivi grâce à des cours de formation de troisième cycle et sera également développé dans le système éducatif formel ainsi que par le biais du réseau UNITWIN/chaires UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Définition d'ensembles fondamentaux de paramètres d'observation de la Terre.
Indicateurs de performance :
 - nombre de partenaires d'observation de la Terre participants ;
 - nombre de réseaux participants et de décideurs joints.
- ◆ Création de réseaux régionaux sur la collecte, l'échange et la cartographie mondiale des données.
Indicateurs de performance :
 - nombre de liens créés et de partenariats SMDD de type II établis ;
 - nombre d'institutions participantes dans différents pays.
- ◆ Sensibilisation accrue aux avantages de la technologie spatiale dans certaines sous-régions.
Indicateurs de performance :
 - nombre de réseaux de traitement des données spatiales et géodonnées participants ou créés ;
 - nombre de scientifiques participants par pays et sous-région.
- ◆ Sensibilisation accrue et capacités renforcées dans le domaine des applications de la technologie spatiale.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'accords conclus avec des institutions partenaires ;
 - nombre d'activités de formation, d'ateliers et de séminaires entrepris ;
 - nombre d'activités d'information sur l'espace réalisées ;
 - portée et qualité de la couverture médiatique obtenue.
- ◆ Identification et essai des meilleures pratiques dans le domaine de l'enseignement des applications spatiales dans certains instituts universitaires d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique latine.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'instituts universitaires profitant d'essais pilotes des meilleures pratiques dans le domaine de l'enseignement spatial ;
 - nombre d'éducateurs participants ;
 - nombre de pays concernés ;
 - nombre de publications préparées.

Axe d'action 3 : Améliorer la prévention des catastrophes et la capacité d'y faire face

02133

Activités	
● Budget ordinaire	255 500 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 330 000 \$</u>
Total, Activités	1 585 500 \$

Le présent axe d'action se conçoit comme une approche intra et intersectorielle associant également la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Secteur de la culture (CLT) et le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS).

Antécédents. Les catastrophes provoquées par des risques naturels tels que les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse, les cyclones tropicaux et les éruptions volcaniques touchent de plus en plus les États membres. D'autres catastrophes provoquées par des accidents technologiques soudains et des événements inattendus frappent également les centres urbains. L'évolution des événements catastrophiques menace fortement le développement durable et risque d'aggraver le sort

peu enviable des populations démunies. L'UNESCO mène une action interdisciplinaire afin de promouvoir des pratiques éclairées de prévention des catastrophes et poursuivra cette action dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).

Stratégie. L'UNESCO s'emploiera à instaurer une culture de prévention des risques naturels et des catastrophes écologiques, contribuant ainsi à améliorer la sécurité des personnes. A cette fin, elle préconisera d'utiliser efficacement les progrès scientifiques pour étayer l'action préventive et encourager la préparation aux catastrophes. La promotion de pratiques éclairées de prévention des catastrophes sera encouragée en accordant une attention particulière aux zones vulnérables défavorisées des pays les moins avancés et de certaines mégapoles, petites îles et régions côtières. On s'emploiera en particulier à mettre sur pied des mécanismes de renforcement des capacités visant à sensibiliser et à former les décideurs et les autorités municipales à certaines stratégies d'atténuation des effets des catastrophes. On soutiendra l'élaboration, la diffusion et la mise à l'essai de matériels et d'outils d'information et de formation compte dûment tenu des besoins spécifiques des pauvres, des citadins et des ruraux. On facilitera l'étude des risques de sécheresse et d'inondation qui existent en Afrique. Pour accroître encore la responsabilisation et la participation locale des communautés à risque, notamment des femmes et des jeunes, on s'attachera à créer des synergies entre les sciences et techniques et les savoirs locaux et autochtones en matière de prévention des risques, notamment dans le cadre du partenariat de type 2 relatif à la capacité de résistance des communautés préconisé au Sommet mondial pour le développement durable. On fera valoir les projets de sismologie pour la paix et de prévention des catastrophes pour la paix dans certaines régions (Moyen-Orient, Amérique centrale) en plaçant un accent particulier sur l'élaboration de mécanismes novateurs transfrontaliers. À la demande des États membres touchés, on facilitera la réalisation d'enquêtes de terrain suite à la survenue de catastrophes de grande ampleur. Pour mettre en œuvre les activités, il sera appliqué une démarche interdisciplinaire intégrant les sciences sociales et naturelles et les techniques et associant activement les comités nationaux des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, COI, MOST et MAB), le Projet pour les régions côtières et les petites îles (CSI) et d'autres programmes pertinents relatifs à l'éducation, à la culture, à l'information et à la communication.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la capacité des États membres en matière de prévention des catastrophes, en particulier dans les communautés à risque.
 - Indicateurs de performance :*
 - nombre d'outils et de matériels de formation et de sensibilisation à la planification préalable et à la prévention des catastrophes produits et diffusés ;
 - nombre d'établissements de gestion des catastrophes consolidés ou soutenus ;
 - nombre de professionnels de la gestion des catastrophes formés.
- ◆ Méthodes et applications mises en œuvre pour accroître la résistance des sites et des structures aux catastrophes.
 - Indicateurs de performance :*
 - élaboration et diffusion de principes directeurs applicables à la conception de sites et de structures résistants aux catastrophes, y compris les bâtiments scolaires, ainsi qu'à la protection des sites culturels ;
 - nombre de systèmes intégrés reposant sur les technologies de l'information et de la communication élaborés et mis en œuvre pour améliorer la prévention des catastrophes et les systèmes d'alerte.
- ◆ Élaboration et mise en œuvre de plans directeurs de prévention des risques applicables à certaines communautés exposées.

II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières

0214

Activités	
● Budget ordinaire	800 000 \$
Décentralisation	40,0 %
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	800 000 \$

02140

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin:

- (i) d'aider les 40 petits États membres et Membres associés insulaires à tirer le meilleur parti des projets et programmes de l'Organisation, en particulier dans le cadre du suivi de la Réunion que l'ONU consacrera en 2004 à l'Examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Barbade + 10) ;
- (ii) de fournir une assistance aux petits États insulaires en développement (PEID) en vue de la préparation de la réunion Barbade + 10, notamment en tirant parti du Projet pour les régions côtières et les petites îles (CSI) et d'initiatives connexes fructueuses pilotées par CSI telles que La Voix des petites îles et le projet sur les savoirs locaux et autochtones (LINKS) ;
- (iii) de promouvoir des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières des petites îles et des régions côtières continentales par la mise à l'essai d'accords de pratiques éclairées et par l'examen mondial, au moyen de l'Internet, de codes de pratique éthiques ;

b) à allouer à cette fin un montant de 800 000 dollars pour les coûts de programme et de 11 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits États insulaires en développement

02141

Activités	
● Budget ordinaire	350 000 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	350 000 \$

Antécédents. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lors du Sommet mondial pour le développement durable mettent en évidence les besoins des petits États insulaires en développement (PEID), dont nombre figurent aussi parmi les pays les moins avancés. En 2004, une réunion de haut niveau de l'ONU se tiendra à Maurice pour faire le point des progrès accomplis en dix ans dans le cadre du Programme d'action pour le développement durable des PEID (Barbade + 10). La Plate-forme CSI a coordonné, en 1999, la contribution apportée par l'UNESCO à l'examen quinquennal de ce Programme d'action.



Projet phare : Programmation innovante dans le cadre de la Plate-forme pour les régions côtières et les petites îles Renforcer les moyens intersectoriels d'action de l'UNESCO

Mobiliser l'avantage comparatif dont dispose l'UNESCO dans le domaine intersectoriel reste une tâche ardue, qui exige d'innover dans la programmation et la mise en œuvre. La Plate-forme pour les régions côtières et les petites îles (CSI), qui favorise l'action commune de cinq secteurs du programme tant au Siège que dans 21 bureaux hors Siège, représente une telle innovation. Conçue comme une Plate-forme, il sert de banc d'essai pour peser des options, surmonter des obstacles et démontrer des solutions. La collaboration est renforcée par trois types d'activités : projets hors Siège traitant d'aspects complémentaires d'un problème commun unique ; accords de jumelage de Chaires UNESCO et d'universités rassemblant des compétences interdisciplinaires ; et forum Internet multilingue utilisant les technologies de l'information et de la communication pour rapprocher des perspectives locales et mondiales.

La Plate-forme a également été à l'origine de deux projets relatifs aux thèmes transversaux visés dans le 31 C/5 : a) les savoirs locaux et autochtones (LINKS) ; et b) le projet « La Voix des petites îles » .

Ces projets constitueront des éléments essentiels de la contribution que l'UNESCO apportera à la réunion de haut niveau qui se tiendra à Maurice. Le projet LINKS promeut les savoirs locaux comme moyen de façonner et d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire que sont l'éradication de la pauvreté et la création d'un environnement viable. Il vise à donner aux communautés rurales et autochtones des petites îles des moyens d'agir en favorisant l'équité en matière de conduite des affaires publiques et en soutenant le pluralisme culturel et la biodiversité. Le projet « La Voix des petites îles » utilise les nouvelles technologies de l'information et de la communication associées à la radio, à la télévision, à la presse et à d'autres supports pour analyser les priorités de la société civile des petites îles en matière de développement durable. Ces priorités alimentent l'action locale et seront prises en compte lors de la Réunion d'examen « Barbade + 10 » et de son suivi qui devraient fournir des moyens supplémentaires de combattre la dégradation de l'environnement et la pauvreté croissante.

Durant l'exercice actuel, l'innovation intersectorielle sera également poursuivie à travers des actions conjointes SC/CLT sur la biodiversité et la diversité culturelle dans les systèmes insulaires.

Stratégie. La Plateforme CSI, en étroite collaboration avec les bureaux et unités concernés hors Siège et au Siège, aidera les petites îles à définir et à hiérarchiser, en vue de la Réunion d'examen de 2004 et de son suivi, les actions à mener aux niveaux national, régional et mondial. Tandis que les principaux thèmes découleront du processus d'examen, la gestion de ressources naturelles clés, telles que l'eau douce et les sources d'énergie renouvelables, ainsi que les effets des déchets sur l'environnement figureront certainement en bonne place à l'ordre du jour. Pour favoriser la recherche d'un consensus inter-régional, les projets et programmes relatifs aux petites îles seront reliés au sein des régions et entre celles-ci, en particulier les régions du Pacifique, de l'océan Indien et des Caraïbes. Les contributions de la société civile seront soutenues par des activités de terrain et par des forums de discussion virtuels. On s'attachera en particulier à développer les capacités en organisant des échanges professionnels entre îles et régions, et à créer et renforcer des réseaux, notamment de partage de données d'expérience et de savoirs grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de l'aptitude des petits États membres insulaires en développement à contribuer à la réunion d'examen de l'ONU de haut niveau (réunion Barbade + 10).

Indicateur de performance :

– nombre de pays et de régions insulaires recevant une aide.

- ◆ Aide accordée aux petits États insulaires en développement aux fins du suivi du programme qui sera établi lors de la réunion d'examen de 2004.

Indicateur de performance :

– nombre d'activités intersectorielles et interrégionales mises en œuvre.

- ◆ Établissement de liens entre des projets relatifs aux petites îles dans les régions des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique.

Indicateur de performance :

– nombre de projets et de personnes reliés par des réseaux.

Axe d'action 2 : Élaborer des pratiques éclairées : créer des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières dans les petites îles et les régions côtières

02142

Activités	
● Budget ordinaire	450 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	450 000 \$

Antécédents. La concurrence pour l'accès aux ressources tend à s'accroître à mesure que la population croît dans les petites îles et le long des côtes. Des « pratiques côtières éclairées » reposant sur l'avis d'experts en sciences naturelles et sociales et sur des savoirs traditionnels ont été élaborées dans le cadre des activités de base de la Plate-forme CSI : (i) projets hors Siège intersectoriels ; (ii) création de chaires universitaires interdisciplinaires et de réseaux de jumelage ; et (iii) création d'un forum virtuel. L'évaluation de ces activités a permis d'élaborer des « accords de pratiques éclairées » conformes aux conclusions de l'évaluation externe du projet CSI (2001).

Stratégie. Des projets hors Siège seront sélectionnés pour tester l'efficacité d'accords de pratiques éclairées dans la gestion de conflits locaux. On s'emploiera à instaurer, entre les parties prenantes, un dialogue éclairé et équitable qui favorisera la recherche d'éventuelles solutions et aidera à éviter la résurgence de conflits similaires. Les accords consécutifs et les enseignements tirés formeront la base d'un ensemble d'outils pratiques qui pourront s'appliquer aux litiges côtiers survenant ailleurs. Le *Forum Internet sur les pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières* continuera de servir de laboratoire virtuel mondial de partage de données d'expérience et d'élaboration de pratiques éclairées. Les différences de systèmes de valeurs, avec leurs dimensions morales et éthiques inhérentes, étant au cœur de nombreux problèmes que rencontrent les petites îles et les régions côtières, on continuera, dans le cadre de la fonction normative dévolue à l'Organisation, d'élaborer des « codes de bonne conduite » interrégionaux à l'intention des bailleurs de fonds et investisseurs intéressés par le développement côtier.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des moyens dont disposent les pays pour gérer des conflits portant sur des ressources côtières ou des valeurs sociales, économiques et culturelles.

Indicateur de performance :

– nombre de sites où des accords de pratiques éclairées ont été testés et évalués.

- ◆ Élaboration et discussion, par l'intermédiaire du forum virtuel mondial, de codes de bonne conduite destinés aux bailleurs de fonds et investisseurs intéressés par le développement côtier.

Indicateurs de performance :

– nombre et origine des contributions aux discussions menées sur le forum ;

– nombre de personnes ayant consulté activement le site Internet du forum ;

– nombre de sites Internet externes reliés au forum virtuel mondial.

II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

0215

Activités

● Budget ordinaire	4 743 900 \$
Décentralisation ¹	–
● Extrabudgétaire	3 560 000 \$
Total, Activités	8 303 900 \$

02150

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) d'améliorer la connaissance et la compréhension scientifiques des processus océaniques et côtiers, en vue d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre, pour les océans et les zones côtières, des politiques viables à long terme, en organisant et coordonnant de grands programmes scientifiques qui visent à l'accomplissement des tâches définies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le chapitre 17 d'Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Plan d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement, le Plan d'application du SMDD, les conventions mondiales sur les changements climatiques et la diversité biologique, les Objectifs de développement du Millénaire pertinents et les conventions et programmes régionaux ;
- (ii) d'organiser la collecte d'observations océaniques et côtières, la modélisation et l'élaboration des prévisions nécessaires à la gestion et au développement durable de la haute mer, de l'océan côtier et de l'arrière-pays, notamment grâce à la mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) ainsi que de ses projets pilotes et de ses composantes régionales, et à l'accroissement des capacités et de la participation des pays en développement et leur pleine implication ;
- (iii) de continuer à développer la capacité des États membres d'utiliser les données océaniques, notamment par le biais du système d'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE), grâce à la mise en place de réseaux d'échange de données et d'information océanographiques (ODIN) dans les différentes régions, sur le modèle de ceux déjà créés en Afrique (ODINAFRICA) et en Amérique latine (ODIN-CARSA), conformément aux conventions des Nations Unies en vigueur et à l'approche de l'UNESCO en matière de données et d'information;
- (iv) de continuer à assurer le suivi de la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSICOM) grâce à la conception et à l'exécution de projets régionaux de gestion des côtes apportant une contribution à la phase opérationnelle du Processus africain dans le cadre de la composante environnement du NEPAD ;
- (v) de répondre à l'appel adressé à la COI dans le Plan d'application du SMDD, l'invitant à aider ses États membres à se doter de capacités permanentes dans le domaine des sciences, des services et des observations océaniques, notamment dans le cadre des partenariats SMDD de type II sur l'océan où la Commission a été désignée comme partenaire ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 743 900 dollars pour les coûts de programme et de 51 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

1. Au cours des exercices précédents, la COI a établi des bureaux du Secrétariat dans les régions des Caraïbes, du Pacifique Ouest, de l'océan Indien central et occidental et d'Afrique de l'Ouest. Il existe des bureaux de projets et de programmes en Australie, Brésil, Danemark et Espagne. Un montant de 1 200 000 dollars provenant de sources extrabudgétaires sert à financer le personnel de ces bureaux en 2002-2003. Le montant des activités financées à la fois au titre du Programme ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires s'élève à 800 000 dollars pour 2002-2003. Ces fonds sont gérés au niveau du Siège, conformément à la politique régionale de la COI. Ces montants, qui représentent 18 % du budget total de la COI, seront maintenus à un niveau du même ordre en 2004-2005.

Axe d'action 1 : Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques

02151

Activités:	
● Budget ordinaire :	885 000 \$
● Extrabudgétaire :	500 000 \$
Total, Activités	1 385 000 \$

Antécédents. L'une des missions de la COI consiste à catalyser et coordonner la recherche océanographique sur des incertitudes majeures concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques et à faire part des résultats de ces recherches aux États membres de la COI, aux organismes des Nations Unies et au grand public. A cet effet, la COI (i) étudie des incertitudes majeures du système couplé océan-atmosphère qui détermine l'évolution du climat et la variabilité ; (ii) définit des approches interdisciplinaires pour la recherche sur les écosystèmes océaniques, le couplage entre géosphère et biosphère et la protection de l'environnement marin ; et (iii) aide ses États membres à se doter de capacités scientifiques et technologiques pour la gestion des zones côtières.

Stratégie. Le programme d'océanologie de la COI (i) inscrira les besoins et préoccupations des États membres à l'ordre du jour des programmes de recherche nationaux, régionaux et internationaux grâce aux interactions avec les programmes de recherche internationaux et mondiaux ainsi qu'avec les organisations partenaires ; (ii) aidera à assurer la coordination régionale et internationale des programmes de recherche, en insistant en particulier sur la participation des pays en développement et sur les programmes de formation grâce à l'apport d'une assistance financière limitée aux scientifiques des pays en développement afin qu'ils puissent participer à des programmes de recherche régionaux et internationaux ; d'une assistance financière (fonds d'amorçage) à des programmes de recherche ; et d'un soutien aux groupes d'experts pour qu'ils fournissent des avis scientifiques sur des questions particulières, et (iii) en tant que point focal des Nations Unies pour l'océanologie, fournira des informations sur les programmes et les sciences océaniques à l'intérieur du système des Nations Unies, ainsi que des informations sur les programmes de recherche nationaux, régionaux et internationaux bénéficiant d'un soutien des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des avis scientifiques et techniques fournis aux États membres sur les observations et les recherches nécessaires pour comprendre le rôle de l'océan dans l'évolution du climat et dans le cycle mondial du carbone.

Indicateurs de performance :

- création d'un forum international ;
- publication et diffusion d'avis scientifiques et de conseils techniques.

- ◆ Amélioration des capacités des États membres en matière de surveillance et de prévision des efflorescences algales nuisibles (HAB).

Indicateurs de performance :

- publication de résultats scientifiques attestant de progrès dans la compréhension des facteurs déterminant les efflorescences algales nuisibles ;
- adoption, par un certain nombre de pays, de stratégies nationales de surveillance et de prévision des efflorescences fondées sur la science.

- ◆ Augmentation de la capacité des programmes scientifiques et de recherche en matière d'évaluation de la santé des écosystèmes océaniques.

Indicateurs de performance :

- élaboration d'indicateurs faciles à utiliser pour évaluer la santé des écosystèmes océaniques ;
- conception de modèles pour évaluer les effets des activités humaines sur les écosystèmes océaniques.

- ◆ Augmentation de la capacité des régions et pays côtiers d'appliquer une gestion intégrée des zones côtières (ICAM).

Indicateurs de performance :

- série d'évaluations régionales et mondiales réalisée ;
 - nombre de projets pilotes mis en œuvre dans plusieurs régions ;
 - nombre d'indicateurs de mesure définis ;
 - principes directeurs et outils scientifiques et techniques publiés et diffusés.
- ◆ Capacités des États membres africains en matière de gestion régionale des côtes améliorée.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays ayant reçu une assistance scientifique et technique ;
- nombre d'ateliers organisés ;
- nombre de scientifiques et de gestionnaires côtiers formés ;
- nombre de projets côtiers exécutés ;
- nombre de publications contenant des orientations scientifiques et techniques.

Axe d'action 2 : Développer les capacités de surveillance et de prévision aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

02152

Activités	
● Budget ordinaire	1 340 000 \$
● Extrabudgétaire	1 420 000 \$
Total, Activités	2 760 000 \$

Antécédents. La COI dirige un partenariat avec l'OMM, le PNUE et le CIUS qui a pour but de coordonner la mise en œuvre d'un Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), dispositif permanent mis en place avec le concours des États membres. Le GOOS donne suite à la recommandation visant à améliorer la surveillance de l'environnement mondial formulée dans Action 21. Il s'inscrit dans le cadre d'une Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS), commune aux institutions des Nations Unies (UNESCO, PNUE, FAO, OMM), au CIUS, au Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB) et aux agences spatiales du monde entier. Il comprend un sous-système pour la haute mer, qui vise à améliorer les prévisions climatiques et météorologiques et un sous-système pour les mers côtières. Celui relatif à la haute mer est la composante océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC). Le GOOS englobe des satellites de télédétection ; des instruments implantés dans les zones côtières, notamment des marégraphes, des bouées fixes ou dérivantes et autres plates-formes ; des navires d'observation occasionnels (parmi lesquels des ferries à vocation commerciale) ; et des séries chronologiques à long terme d'enregistrements de la variabilité. Il produit des données et des informations répondant aux besoins de nombreux utilisateurs.

Stratégie. La stratégie comprend l'exécution de projets pilotes visant à démontrer et valider le concept du GOOS ; la participation d'un plus grand nombre de pays en développement à la mise en œuvre du GOOS ; l'amélioration de la capacité des groupes régionaux de participer au GOOS et d'en tirer profit ; un élargissement de la mise en œuvre grâce à l'incorporation d'activités nationales ; et la recherche d'un soutien extrabudgétaire accru. De nombreuses applications du GOOS se feront par l'intermédiaire de la nouvelle Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Modèles de prévision climatique et océanique débouchant sur de nouveaux produits océaniques à haute résolution améliorés.

Indicateur de performance :

- expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) et projet Argo y relatif de flotteurs-profondeurs entièrement mise en œuvre et vérifiée.

- ◆ Système mondial initial d'observation de l'océan (GOOS) élargi et pleinement opérationnel.
Indicateurs de performance :
 - JCOMM pleinement fonctionnelle ;
 - nombre et qualité des composantes du GOOS élargis ;
 - mise en place d'un système d'observation du carbone océanique amorcée ;
 - mise en place d'un réseau de stations de séries chronologiques en haute mer amorcée ;
 - satellite pour mesurer la salinité de l'océan (SMOS) lancé ;
 - nombre de projets pilotes de démonstration du GOOS côtier réalisés ;
 - besoins de mesures relatives aux observations océaniques affinés.
- ◆ Flux d'informations climatiques et météorologiques connexes amélioré ;
Indicateurs de performance :
 - prévision des événements météorologiques et des phénomènes El Niño améliorée ;
 - alerte pour d'autres événements graves assurée ;
 - information sur les pratiques et exigences en matière de gestion des données océanographiques améliorée ;
 - assistance fournie aux pays pour leur permettre d'assumer leurs obligations en matière de surveillance océanique au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
 - plan de mise en œuvre du GOOS côtier et manuel sur le GOOS publiés.

Axe d'action 3 : Mettre en place et renforcer un mécanisme mondial permettant d'assurer à tous libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques

02153

Activités	
● Budget ordinaire	495 000 \$
● Extrabudgétaire	290 000 \$
Total, Activités	785 000 \$

Antécédents. Les réseaux décentralisés de centres de données qui fournissent à un large éventail d'utilisateurs des possibilités d'accès via l'Internet remplacent petit à petit le modèle traditionnel de gestion centralisée des données. Ils favorisent l'émergence de toute une série de communautés d'utilisateurs qui ont accès aux données, aux produits de données et à l'information. Le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) contribuera à combler le « fossé numérique » en créant des réseaux de données et d'information océanographiques (ODIN) afin d'aider les pays en développement. L'information fournie inclura certaines fonctions spécialisées telles que la cartographie des fonds marins et la prévision des tsunamis.

Stratégie. Le programme de l'IODE développera l'utilisation des TIC aux fins de la gestion et de la diffusion des données. Il renforcera la coopération avec les programmes de recherche et de surveillance océanographiques afin de s'assurer que les besoins des États membres en données et en information sont satisfaits, en collaborant étroitement avec les programmes et les communautés des axes d'action 1 et 2, et notamment avec la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM). En outre, il jouera de plus en plus un rôle actif dans l'orientation des utilisateurs vers l'information grâce à la création et à la maintenance de portails spécialisés et de mécanismes d'échange de l'information, en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations.

Des progrès seront accomplis en matière de cartographie des fonds marins grâce à la collaboration avec les institutions hydrographiques internationales. En liaison avec le sous-programme II.1.3 relatif aux sciences de la terre et à la prévention des catastrophes, la prévision des tsunamis sera améliorée

par la coopération entre la communauté des chercheurs scientifiques de l'UGGI et les experts opérationnels s'occupant d'observations relatives aux séismes et aux marées, l'objectif étant d'atténuer les effets des catastrophes. L'apport d'une assistance à l'établissement de systèmes nationaux d'alerte aux tsunamis sera à cet égard décisif.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Libre accès et à l'intégralité des données et de l'information océanographiques facilité et communication des résultats de la recherche océanographique aux décideurs et au public améliorée.

Indicateurs de performance :

- meilleur accès aux données et à l'information ainsi qu'aux produits océaniques grâce à des portails de données et d'information conviviaux sur l'Internet ;
- ampleur et portée de la couverture par les médias des questions en jeu.

- ◆ Capacité de recueillir, préserver, diffuser et utiliser les données et l'information océanographiques renforcée.

Indicateur de performance :

- création de centres nationaux de données océanographiques et articulation de ces centres en réseau aux niveaux régional et mondial.

- ◆ Normes mondiales pour la collecte, la gestion et l'échange de données et d'information océanographiques définies et diffusées.

Indicateur de performance :

- publication de normes internationales et généralisation de leur utilisation.

- ◆ Information sur la topographie du fond de l'océan mondial et sur ses paramètres géologiques/géophysiques améliorée.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays témoignant de progrès en matière de compilation et de gestion des données bathymétriques ;
- publication et diffusion de Cartes bathymétriques internationales régionales.

- ◆ Systèmes d'alerte aux tsunamis et procédures d'atténuation des effets renforcés.

Indicateurs de performance :

- meilleure sensibilisation du public grâce à la couverture par les médias et à des matériels éducatifs ;
- capacités nationales de prévention face aux tsunamis renforcées ;
- nombre de gestionnaires formés et d'ateliers organisés.

Axe d'action 4 : Développer les questions de gouvernance des océans et accroître l'efficacité des organes directeurs de la COI

02154

Activités	
● Budget ordinaire	854 000 \$
● Extrabudgétaire	200 000 \$
Total, Activités	1 054 000 \$

Antécédents. La COI fait fonction de point focal des Nations Unies pour les sciences et services océaniques. Elle offre, à ce titre, un cadre pour la coordination des activités menées dans ce domaine à l'échelle du système. Plus précisément, elle est chargée, au plan international, du renforcement des capacités dans le domaine des sciences de la mer et du développement durable de l'océan et de ses ressources, à titre de suivi du Plan d'application du SMDD ; du soutien à l'évaluation mondiale du milieu marin (GMA) ; ainsi que de la recherche scientifique marine et du transfert des techniques marines au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS/UN-GA).

Stratégie. La stratégie de la COI consiste à former des partenariats avec les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que le secteur privé en vue de l'exécution des tâches définies par le SMDD, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil d'administration du PNUE. Elle s'efforce aussi de moderniser la gouvernance de la COI en augmentant l'efficacité de la Commission et en améliorant le fonctionnement du Secrétariat. A cet effet, un projet pilote sera exécuté afin de tirer pleinement parti des nouveaux outils de gestion de l'UNESCO (FABS et SISTER) et d'appliquer intégralement les techniques de planification, programmation, gestion et suivi basés sur les résultats.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coordination accrue entre les gouvernements, les OIG, les ONG, le secteur privé et les institutions de recherche dans le cadre de l'exécution du Plan d'application du SMDD.

Indicateur de performance :

- mise en place du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et lancement des processus intergouvernementaux et non gouvernementaux de haut niveau y relatifs.

- ◆ Contribution à la mise en œuvre des dix partenariats de type II du SMDD sur l'océan où la COI a été identifiée comme partenaire.

Indicateur de performance :

- partenariats SMDD sur l'océan mis en œuvre avec la participation de la COI.

- ◆ Gestion et efficacité des réunions statutaires et de l'activité de la COI améliorées.

Indicateurs de performance :

- procédures de gestion de la COI approuvées ;
- nombre de pays profondément engagés dans la gestion de la COI basée sur les résultats.

- ◆ Activités de recherche en sciences océaniques et services connexes renforcées en liaison avec les organisations partenaires.

Indicateurs de performance :

- nombre de partenariats mis en œuvre ;
- nombre d'organisations dans chaque partenariat.

- ◆ Stockage, accès, production et distribution des documents et matériels d'information des réunions statutaires de la COI améliorés.

Indicateur de performance :

- communication d'informations aux États membres et au grand public plus rapide, plus efficace et plus économique.

Axe d'action 5 : Développer la capacité et l'efficacité des États membres en matière de Recherche Scientifique Marine et de gestion et de développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

02155

Activités	
● Budget ordinaire	1 169 900 \$
● Extrabudgétaire	1 150 000 \$
Total, Activités	2 319 900 \$

Antécédents. Le Programme de renforcement des capacités, de formation, d'enseignement et d'assistance mutuelle dans le domaine des sciences de la mer (CB-TEMA) occupe une place centrale dans la stratégie de la COI. Un CB-TEMA fort permet de s'assurer que les activités de renforcement des capacités établissent un lien entre les programmes de la COI et les programmes nationaux et régionaux existants et planifiés. Il amplifie le succès des activités du programme de la COI et accroît l'efficacité et la durabilité des efforts nationaux. Les organes subsidiaires régionaux de la COI, les réseaux régionaux tels que les réseaux d'échange de données et d'information océanographiques (ODIN), les groupes régionaux du GOOS et les

bureaux régionaux de projet/programme, ainsi que les chaires UNESCO/COI sont des mécanismes conçus pour stimuler la mise en œuvre des programmes de la COI dans les régions.

La COI soutient la mise en œuvre régionale de son programme par le biais d'un système régionalisé de gouvernance intergouvernementale composé des organes subsidiaires régionaux – *deux sous-commissions et cinq comités régionaux*. En outre, avec l'aide des États membres, la COI a établi hors Siège plusieurs bureaux régionaux de projet/programme, tout récemment à Perth (Australie) pour desservir le GOOS dans l'océan Indien, à Mombasa (Kenya) pour desservir le projet ODINAFRICA et la région du nord et du centre de l'océan Indien occidental, à Lagos (Nigéria) pour desservir la région de l'Atlantique Centre-Est et à Rio de Janeiro (Brésil) pour desservir le GOOS dans l'Atlantique Sud.

Stratégie. Les efforts CB-TEMA seront renforcés par la constitution de partenariats avec d'autres organisations, notamment le Partenariat pour l'observation de l'océan mondial (POGO), le Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB) (via le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement au niveau mondial – START), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et l'OMM (par le biais de la JCOMM) ainsi qu'avec le PICG, le PHI, le MAB de l'UNESCO et d'autres entités selon que de besoin. Le nombre des chaires UNESCO/COI sera augmenté.

Grâce aux nouveaux principes régissant l'établissement de bureaux régionaux de projet et de programmes, la COI fournira un cadre pour poursuivre la décentralisation et le renforcement régional de ses programmes. Les organes subsidiaires tiendront des réunions statutaires et rendront compte aux organes directeurs de la Commission. Les bureaux régionaux de projet/programme veilleront à la mise en œuvre/expansion des activités de la COI au niveau régional.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation du nombre de bourses attribuées à des individus et des institutions pour une formation/des études scientifiques, techniques et en sciences de l'ingénieur.

Indicateurs de performance :

- nombre de chaires UNESCO/COI établies et opérationnelles ;
- nombre de bourses accordées.

- ◆ Mise en œuvre régionale du GOOS à l'appui du développement durable renforcée.

Indicateurs de performance :

- élaboration de plans stratégiques et de mise en œuvre pour le développement régional du GOOS dans les Caraïbes, l'océan Indien, le Pacifique et l'Asie du Sud-Est ;
- élargissement des plans stratégiques et de mise en œuvre pour l'Asie du Nord-Est ;
- amélioration d'un système initial d'observation pour la Méditerranée ;
- exécution de projets pilotes de démonstration dans les régions des Caraïbes et du Pacifique ;
- projet pilote démontrant l'approche écosystémique de la gestion des pêches, en association avec le CIEM en mer du Nord ;
- augmentation du recours aux données obtenues par télédétection satellitaire à l'appui de la prise de décisions concernant les mers côtières autour de l'Afrique et dans les océans Pacifique et Indien ;
- création d'un meilleur réseau marégraphique autour de l'Afrique ;
- établissement de relations plus étroites entre les organismes régionaux du GOOS et les Programmes pour les mers régionales concernés ;
- adoption du GOOS comme outil d'application des conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales dans ces régions.

- ◆ « Réseau de données et d'information océanographiques » (ODIN) mis en place dans différentes régions.

Indicateurs de performance :

- mise en place réussie du réseau pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud (ODINCARSA) ;
- nombre d'organisations et d'experts opérant au sein d'ODINCARSA ;
- nombre de pays et d'experts opérant au sein d'un réseau ODIN dans d'autres régions (par exemple Pacifique occidental (WESTPAC) et océan Indien).

Programme II.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 114-122

Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement

02201

Activités

• Budget ordinaire	6 845 600 \$
Décentralisation	42,8 %
• Extrabudgétaire	28 770 400 \$
Total, Activités	35 616 000 \$

Conformément à la Stratégie à moyen terme (2002-2007) et à ses objectifs stratégiques 4 et 6, le programme II.2 « Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement » est consacré à deux ensembles d'activités de programme qui correspondent à l'une des deux « autres priorités » du grand programme II. Elles sont les conditions nécessaires de toute entreprise scientifique et de toute réponse scientifique et technologique pertinente aux aspirations de la société en matière d'autonomie, de bien-être, de paix et de développement durable. Ce programme est structuré autour de deux sous-programmes : « Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur » et « Renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration de politiques de la science et de la technologie ». Toutes les activités envisagées s'insèrent dans le suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et contribuent directement à plusieurs objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs 1, 3, 7 et 8. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des jeunes scientifiques au développement, à l'enseignement et aux politiques concernant les sciences, et au soutien à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur

0221

Budget ordinaire	
● Activités	5 755 300 \$
● Décentralisation	44,8 %
Extrabudgétaire	8 690 000 \$
Total, Activités	14 445 300 \$

02210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à appliquer le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de maintenir la contribution de l'UNESCO au suivi de la Conférence mondiale sur la science (CMS) par des démarches, des initiatives et des opportunités novatrices et des partenariats interdisciplinaires centrés sur l'identification et l'introduction de nouvelles stratégies régionales et sous-régionales spécifiques axées sur le développement scientifique ;
- (ii) de contribuer à renforcer les capacités nationales et régionales en mathématiques, physique et chimie et dans les domaines interdisciplinaires connexes en intensifiant la coopération avec les réseaux et centres internationaux et régionaux compétents, ainsi que les institutions et organismes scientifiques nationaux spécialisés, en particulier dans les pays en développement ;
- (iii) de prendre des mesures propres à intensifier la coopération intergouvernementale pour le renforcement des capacités nationales en matière de sciences fondamentales et d'enseignement des sciences par la création d'un programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) qui serait axé sur des actions d'envergure spécifiques à chaque région, menées par un réseau de centres d'excellence ou de référence nationaux, régionaux et internationaux en sciences fondamentales ;
- (iv) d'encourager la construction et le développement du Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) et de promouvoir le programme scientifique du Centre et ses partenariats internationaux ;
- (v) de promouvoir le développement des capacités de recherche en biologie moléculaire et cellulaire et dans les biotechnologies par la constitution de réseaux et le renforcement de la coopération internationale avec des organisations, réseaux et centres non gouvernementaux et intergouvernementaux compétents ; de contribuer à la promotion de la recherche scientifique et à la diffusion de ses résultats visant la prévention de la transmission du VIH/sida ;
- (vi) d'aider au renforcement des capacités humaines et institutionnelles en sciences de l'ingénieur et technologie et de promouvoir la gestion des atouts technologiques en tant que contribution à la culture de la maintenance, en coopération avec les réseaux universitaires et professionnels pertinents et les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en sciences de l'ingénieur ;
- (vii) d'aider au renforcement des capacités à l'Institut de technologie de Dar es-Salaam (DIT) qui est le centre de coordination pour le Projet régional africain sur la culture de la maintenance ;
- (viii) de promouvoir l'utilisation des énergies durables et renouvelables par l'intermédiaire du Programme solaire mondial (1996-2005), en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines, en particulier sur l'amélioration des conditions de vie dans les zones

- rurales des pays pauvres, notamment en Afrique, et en aidant les États membres à élaborer des projets pilotes d'utilisation des énergies renouvelables ;
- (ix) de promouvoir l'enseignement et le renforcement des capacités en sciences et technologies à l'intention des décideurs, des responsables de la planification des programmes d'études, des spécialistes et des enseignants dans les États membres grâce à la formation et à une documentation pertinente, à l'établissement de réseaux, à des projets pilotes, à des distinctions remises aux enseignants, à des bulletins d'information et des bases de données, ainsi que de sensibiliser l'opinion et de mieux faire comprendre les sciences et les technologies, en partenariat avec les journalistes spécialisés et les musées scientifiques ;
 - (x) l'UNESCO s'emploiera à ce que les femmes et les filles participent pleinement à tous les aspects de la science et de la technologie, notamment en encourageant les réseaux de femmes chercheurs et ingénieurs ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 5 755 300 dollars pour les coûts de programme et de 79 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Partenariats interdisciplinaires pour la promotion de la recherche fondamentale et l'utilisation du savoir scientifique

02211

Activités	
● Budget ordinaire	1 500 000 \$
● Extrabudgétaire	600 000 \$
Total, Activités	2 100 000 \$

Antécédents. Le consensus mondial qui s'est dégagé lors de la Conférence mondiale sur la science (CMS) à Budapest en 1999 et qui s'est exprimé dans deux documents principaux : la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science – Cadre d'action*, a conditionné les activités du Secteur des sciences exactes et naturelles ces dernières années, notamment par l'intermédiaire de partenariats multilatéraux interdisciplinaires en sciences fondamentales. L'Organisation a accepté le rôle de centre d'échange d'information pour assurer le suivi et susciter et promouvoir la coopération scientifique internationale. Un partenariat efficace de longue date entre l'UNESCO et le CIUS et d'autres organes interdisciplinaires assure une base d'action solide.

Stratégie. L'UNESCO recherchera des démarches, initiatives et opportunités novatrices dans le cadre du partenariat interdisciplinaire et du suivi de la CMS. Les partenaires de l'UNESCO dans l'arène internationale seront encouragés à collaborer étroitement avec le réseau hors Siège et les institutions de l'UNESCO afin de mieux répondre aux priorités locales et nationales.

L'accord-cadre UNESCO/CIUS pour 2002-2007 sera un outil essentiel de coopération afin d'assurer la pleine participation des unions scientifiques du CIUS à la mise en œuvre des trois projets clés UNESCO/CIUS, à savoir :

- (i) renforcer les capacités scientifiques nationales par le partage des connaissances et de l'information ;
- (ii) l'innovation dans l'enseignement des sciences ; et
- (iii) développement durable grâce aux partenariats internationaux.

De nouvelles modalités de coopération internationale en sciences fondamentales seront étudiées en consultation avec les États membres et les organisations scientifiques internationales. Des efforts seront déployés

pour intensifier l'activité des réseaux scientifiques interdisciplinaires de l'UNESCO et des centres d'excellence dans le Sud conformément aux priorités identifiées lors de la Conférence de Budapest. Une initiative internationale visant à sensibiliser davantage l'opinion aux progrès scientifiques et aux opportunités qu'ils offrent pour le développement durable sera lancée grâce à la préparation de conférences ouvertes sur vidéocassettes et CD-ROM en coopération avec des organisations non gouvernementales et des centres d'excellence.

Avec ses partenaires, l'UNESCO évaluera le suivi de la CMS en 2004. Une réunion consultative des partenaires sera organisée afin de mesurer les résultats atteints et d'identifier les principales tâches à entreprendre. La réunion devrait susciter de nouvelles mesures de promotion des sciences et d'utilisation du savoir scientifique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure sensibilisation de l'opinion quant aux services rendus à la société par les sciences fondamentales et les domaines interdisciplinaires des sciences.
Indicateurs de performance :
 - plusieurs conférences ouvertes réalisées et diffusées sur vidéocassettes, CD-ROM et sites Web ;
 - importance de la couverture assurée par les médias.
- ◆ Renforcement de l'enseignement des sciences fondamentales.
Indicateur de performance :
 - nombre de chercheurs et d'enseignants d'université formés aux progrès actuels des sciences fondamentales dans un certain nombre de pays.
- ◆ Transfert d'informations scientifiques aux pays en développement.
Indicateur de performance :
 - nombre d'universités dans plusieurs pays ayant bénéficié de ce transfert.
- ◆ Élargissement des capacités nationales en recherche fondamentale.
Indicateurs de performance :
 - achèvement de l'évaluation des capacités nationales en recherche fondamentale dans un certain nombre de pays les moins avancés ;
 - nombre de réseaux nationaux créés ;
 - nombre de nouveaux projets interdisciplinaires en préparation.
- ◆ Amélioration des connaissances en sciences fondamentales dans diverses régions.
Indicateurs de performance :
 - diffusion des initiatives novatrices ;
 - documentation, évaluation et diffusion des bonnes pratiques et des possibilités de coopération, dans un certain nombre de pays les moins avancés.
- ◆ Formulation et lancement de nouvelles initiatives pour la deuxième phase de suivi de la CMS.
Indicateur de performance :
 - tenue d'une réunion consultative et publication de ses conclusions.



La science au service de la paix au Moyen-Orient : SESAME

Antécédents. L'UNESCO a collaboré activement à la création du Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) en Jordanie. La création de ce Centre sous les auspices de l'Organisation ouvre une nouvelle phase de coopération scientifique internationale dans la région, dans un domaine des sciences modernes qui offre de nombreuses possibilités de formation et de recherche pour toute une gamme de sciences fondamentales et appliquées, en technologie et en médecine.

La collaboration étroite entre les États membres est à l'origine même de cette entreprise internationale, à laquelle les autorités allemandes ont fait don d'une importante installation de recherche,

l'accélérateur BESSY-1. Un plan conceptuel destiné à accroître le nombre de faisceaux de rayons X durs et à porter l'énergie de l'accélérateur SESAME à 2 GeV est en cours. Avec cette nouvelle conception, l'accélérateur deviendra une installation très perfectionnée à la disposition de la recherche dans la région.

Stratégie. L'UNESCO encouragera la construction et le développement du Centre SESAME. Elle assurera la promotion de son programme scientifique et établira des partenariats internationaux dans le cadre de ce projet. L'Organisation s'attachera en priorité à sa fonction de catalyseur afin d'accroître la participation des États membres aux activités de SESAME. Elle assurera la promotion de l'excellence de la recherche fondamentale et appliquée nationale en renforçant la participation des instituts nationaux et régionaux aux activités du Centre et en encourageant la création de réseaux entre instituts ayant besoin du rayonnement synchrotron dans la recherche et ses applications.

Au total, l'activité du Centre permettra d'encourager la solidarité et contribuera donc à la paix grâce à la coopération scientifique régionale, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Cette nouvelle installation de recherche d'une importance majeure pour la région aura été créée et sera devenue opérationnelle.

Indicateurs de performance :

- achèvement de la construction du bâtiment ;
- installation et modernisation de l'accélérateur ;
- recrutement du personnel.

- ◆ Mise en place d'une nouvelle communauté de recherche et de nouveaux partenariats scientifiques dans la région.

Indicateurs de performance :

- nombre d'utilisateurs et de spécialistes des accélérateurs formés dans la région ;
- nombre de projets prioritaires mis au point pour les pays utilisateurs ;
- nombre d'accords de coopération conclus entre le Centre SESAME et les centres de rayonnements synchrotron dans d'autres régions ;
- nombre de conférences et d'ateliers organisés.

Axe d'action 2 : Renforcement des capacités dans les sciences fondamentales

02212

Activités	
● Budget ordinaire	3 055 300 \$
● Extrabudgétaire	2 560 000 \$
Total, Activités	5 615 300 \$

Antécédents. Le renforcement des capacités dans les sciences fondamentales est une condition préalable du progrès des connaissances, de leur transfert et de leur diffusion. C'est une priorité si l'on veut assurer tout développement socio-économique à long terme, éliminer la pauvreté et améliorer la qualité de la vie. L'activité de l'UNESCO en mathématiques, en physique, en chimie et dans les sciences biologiques a toujours tendu à apporter aux États membres une aide en matière de formation et recherche avancées, par le biais d'une étroite coopération avec des OIG de spécialistes, des ONG, des réseaux, des centres d'excellence et les centres associés à l'UNESCO. Elle vise aussi le partage et le transfert des connaissances sur les avancées des mathématiques, de la physique et de la chimie qui sont aujourd'hui au cœur d'un enseignement scientifique moderne, des percées réalisées dans les techniques de l'information, les sciences de l'ingénieur et la création de nouveaux matériaux et des progrès de la technologie et de l'industrie. Cette diffusion du savoir a été et continue d'être d'une importance cruciale

pour le développement des capacités nationales dans le domaine scientifique. Dans les sciences de la vie, les rapides progrès de la génétique, de la biochimie et de la microbiologie, conjugués à l'avènement des techniques modernes de la biologie cellulaire et structurale ainsi qu'à la large utilisation de la bio-informatique et à la création de la génomique et de la protéomique ont abouti à une nouvelle conception des études biologiques et de leur application. La biologie moléculaire et cellulaire, qui englobe tout ce qui précède, est devenue le véritable socle de tout nouveau développement des sciences de la vie, notamment d'applications biomédicales et agricoles modernes des connaissances actuelles, et fournit des moyens techniques inédits de répondre à de nombreux besoins et préoccupations mondiaux d'aujourd'hui.

Stratégie

Mathématiques, physique et chimie :

Une formation en chimie, en mathématiques et en physique ainsi qu'à la recherche scientifique avancée et aux nouveautés de l'enseignement des sciences sera dispensée à des scientifiques – en particulier des jeunes et des femmes – et à des enseignants au niveau universitaire et préuniversitaire. On renforcera dans ce but la coopération avec des établissements et centres spécialisés, en particulier le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) (voir encadré sur le CIPT, p. 138) l'Institut Trace-Éléments pour l'UNESCO, et le Centre international d'études chimiques, ainsi qu'avec les centres associés à l'UNESCO, les centres d'excellence et les réseaux dans ces disciplines.

En partenariat avec les unions scientifiques internationales membres du CIUS, l'UNESCO et tous ses bureaux régionaux de science s'efforceront de renforcer la qualité, l'efficacité et la pertinence des programmes et activités de formation à tous les niveaux, en élaborant de nouveaux matériels didactiques et en formulant des recommandations en vue de leur emploi. Les matériels d'enseignement et d'apprentissage de la physique et de la chimie et ceux destinés à faire mieux comprendre les mathématiques au grand public seront diffusés sur l'Internet. Un appui sera apporté aux olympiades internationales et régionales dans les sciences fondamentales. Des projets destinés à promouvoir la vulgarisation des mathématiques et de la physique seront mis en œuvre.

Une attention particulière sera prêté à l'introduction, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en transition, de méthodes actives d'apprentissage en physique et d'expériences de microscopie en chimie, à titre d'exemples des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Une aide sera apportée à des physiciens de pays en développement afin qu'ils participent aux activités internationales et régionales en rapport avec l'initiative lancée par l'Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA) afin de célébrer l'Année mondiale de la physique en 2005. L'interdisciplinarité entre mathématiques, physique et chimie sera un objectif prioritaire de l'exercice biennal, l'idée étant d'en faire un principe modèle du renforcement des services éducatifs dans les États membres. Des financements extrabudgétaires seront recherchés en vue d'activités dans les disciplines fondamentales, en particulier la chimie macromoléculaire, la chimie de l'eau, la chimie médicinale, la chimie verte, celle des éléments en trace et la chimie environnementale.

Un projet spécial sur les rapports entre les sciences fondamentales et l'environnement sera élaboré au titre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable. La coopération scientifique entre l'UNESCO et le CIPT sera renforcée par des travaux conjoints entrepris dans des domaines comme la modélisation mathématique, la protection de l'environnement et les risques naturels, en vue de concourir également aux activités menées au titre de l'axe d'action 3 du sous-programme II.1.3 sur la prévention des catastrophes.

Sciences de la vie. Dans les sciences de la vie, les efforts de l'UNESCO seront essentiellement axés sur le développement des capacités institutionnelles et des infrastructures par l'apport d'un soutien catalytique aux centres internationaux, institutions nationales et chaires UNESCO dans les sciences de la vie et les biotechnologies. Des aides financières et des services de conseil seront dispensés en vue de la modernisation du matériel et des installations d'enseignement des sciences dans les universités et établissements d'enseignement supérieur, en particulier en Afrique.

En outre, l'UNESCO continuera d'œuvrer à renforcer les capacités humaines et, en particulier, les capacités de recherche scientifique en biologie moléculaire et cellulaire et dans les biotechnologies, les objectifs primordiaux étant la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la sensibilisation des chercheurs comme du grand public aux questions de biosécurité. Elle apportera dans ce but un soutien à des conférences spécialisées et de haut niveau, des réunions et des ateliers et cours et offrira des bourses de recherche et de voyage à des scientifiques – en particulier des jeunes et des femmes – ainsi que des

postes de professeurs invités à des chercheurs plus chevronnés, en particulier ceux venant des pays les moins avancés. Des organes de l'UNESCO tels que le Conseil pour les actions en biotechnologies (BAC) et les centres de ressources microbiennes (MIRCEN) seront associés à ces activités.

Des efforts seront déployés pour mobiliser des ressources extrabudgétaires en faveur de la poursuite du développement des sciences de la vie, en particulier dans des domaines comme la recherche sur le VIH/sida et sa prévention (en collaboration avec la Fondation mondiale recherche et prévention sida). L'UNESCO s'emploiera à promouvoir la recherche scientifique sur la prévention de la transmission du VIH/sida et à assurer la large diffusion de ses résultats.

L'intensification des programmes de mise en réseau (en collaboration, par exemple, avec le Réseau mondial de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN) et les MIRCEN) aux niveaux national, régional et international et la mise sur pied de nouveaux projets interdisciplinaires contribueront à promouvoir le renforcement des capacités et le développement durable conformément au plan de suivi du Sommet mondial pour le développement durable et du Forum mondial sur les biotechnologies organisé par l'ONUDI en décembre 2003.

En liaison avec les activités tendant à prévenir les catastrophes naturelles et à y faire face, des travaux d'analyse et la formulation d'un ensemble de principes directeurs seront entrepris sur les risques biologiques liés aux catastrophes naturelles et écologiques, à titre de contribution à l'amélioration de la sécurité humaine.

L'UNESCO concourra à la mise au point et à l'utilisation de moyens techniques perfectionnés de diffuser l'information afin de mieux répandre l'information scientifique et la connaissance des progrès des sciences de la vie, en même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir la poursuite du développement de la bio-informatique et d'en étendre l'utilisation.

L'UNESCO s'emploiera, en coopération avec les commissions nationales, des ONG régionales et internationales, des organisations scientifiques spécialisées et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, à prôner l'application des meilleures pratiques d'utilisation des nouvelles technologies et d'exploitation des progrès de la science pour améliorer la qualité de la vie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Mathématiques, physique et chimie

- ◆ Amélioration des capacités de recherche et d'enseignement en mathématiques, physique et chimie et leurs applications.

Indicateurs de performance :

- nombre de scientifiques, spécialistes, enseignants et étudiants formés, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés ;
- quantité de matériel d'enseignement et d'apprentissage novateur distribué ;
- quantité de matériel fourni à des pays moins avancés, surtout ceux d'Afrique et sortant d'un conflit.

- ◆ Renforcement de la collaboration et de la mise en réseau avec des institutions et centres internationaux spécialisés en chimie, mathématiques et physique.

Indicateurs de performance :

- nombre de centres internationaux participants ;
- nombre de conférences, cours et ateliers organisés, surtout dans/ou pour des pays moins avancés.

- ◆ Reconnaissance accrue de l'importance des mathématiques, de la physique et de la chimie pour la vie et le développement social, de la part du public.

Indicateurs de performance :

- importance du rayonnement obtenu ;
- importance de la couverture médiatique sur ces questions et retour d'information.

Sciences de la vie

- ◆ Renforcement des capacités endogènes et compétences en matière de recherche dans les domaines de la biologie cellulaire et moléculaire, ainsi que dans des disciplines novatrices des biotechnologies et de la bio-informatique.

Indicateurs de performance :

- nombre et type de formations assurées ;
- nombre de jeunes chercheurs formés, surtout originaires de pays en développement d'Afrique, de pays en transition et de petits États insulaires ;
- activités mises en œuvre en collaboration avec des organismes professionnels spécialisés en biologie et biotechnologie.

- ◆ Amélioration des capacités techniques de recherche et de formation des institutions nationales.
Indicateurs de performance :
 - nombre de cours et d'ateliers organisés dans diverses régions ;
 - nombre de réseaux nationaux et régionaux participants.
- ◆ Élargissement et renforcement des réseaux régionaux et nationaux en biologie.
Indicateurs de performance :
 - nombre de conférences et d'ateliers organisés avec un certain nombre de réseaux scientifiques ;
 - nombre de réseaux scientifiques concernés ;
 - nombre de scientifiques de différentes régions participants.
- ◆ Sensibilisation accrue du public à la sécurité, à la santé et à d'autres questions qui interviennent dans l'application des avancées scientifiques, eu égard notamment à la biotechnologie.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'ateliers et de sessions de formation organisés dans un certain nombre de pays ;
 - systèmes publics d'information participants ;
 - quantité de matériel éducatif et d'information produit et diffusé dans un certain nombre de pays moins avancés.
- ◆ Analyse et description des questions relatives aux risques biologiques et biotechnologiques liés aux catastrophes naturelles.
Indicateurs de performance :
 - nombre de réunions d'experts organisées et résultats diffusés ;
 - principes directeurs élaborés et diffusés en liaison avec le sous-programme II.1.3.
- ◆ Promotion de la recherche en vue de la découverte et de la diffusion de thérapies et méthodes de prévention peu coûteuses du sida et d'autres maladies infectieuses.
Indicateurs de performance :
 - collaboration avec un certain nombre d'institutions biocliniques établie ;
 - diffusion de résultats de recherche dans plusieurs pays, surtout en Afrique ;
 - transfert de technologie facilité vers un certain nombre de pays moins avancés ;
 - nombre d'activités de formation organisées.

Le Centre international de physique théorique (CIPT)

Antécédents. Le Centre international de physique théorique (CIPT) de Trieste, fondé par Abdus Salam en 1964, a pour principaux objectifs de favoriser le développement des hautes études et de la recherche de pointe dans le domaine des sciences mathématiques et physiques, particulièrement dans les pays en développement, de jouer le rôle de forum international permettant aux scientifiques de tous les pays d'établir des contacts et de fournir à ses associés et chercheurs – originaires essentiellement des pays en développement – les moyens d'effectuer des travaux originaux de recherche.

Le CIPT est une activité extrabudgétaire UNESCO-AIEA. Depuis 1996, l'UNESCO est responsable de la gestion administrative du Centre, laquelle était auparavant assurée par l'AIEA. Une grande part du budget du CIPT est couverte par le Gouvernement italien, d'importantes contributions venant également de l'AIEA et de l'UNESCO. Conformément à un accord entre ces trois parties, le Centre bénéficie d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle.

Le CIPT célébrera son 40^e anniversaire en octobre 2004 par la tenue d'une conférence de deux jours qui mettra en avant ses contributions scientifiques, le bilan des réalisations du Centre et une réflexion sur la voie à suivre.

Stratégie. Le CIPT s'acquitte de sa principale tâche, qui est de promouvoir la science dans les pays en développement, tant par le biais de ses activités de recherche interne dans diverses branches de la physique et des mathématiques, que par celui du système de Membres associés, des arrangements de fédération, du programme de diplômes, des activités externes, et du programme TRIL de formation et de recherche

dans des laboratoires italiens. En outre, le CIPT compte des chercheurs diplômés permanents, ainsi que des scientifiques invités pour des périodes plus ou moins longues. Ces invités bénéficient de l'accès à une communauté scientifique très dynamique au Centre lui-même et dans des institutions voisines, ainsi qu'à tous ses services comme son réseau informatique et sa bibliothèque, qui compte l'une des plus grandes collections de publications spécialisées en Europe. Chaque année, le CIPT organise une quarantaine d'activités de formation et de recherche de haut niveau dans tous les domaines de la physique et des mathématiques, y compris des domaines interdisciplinaires. Menées pour l'essentiel à Trieste, ces activités sont toutefois de plus en plus souvent organisées directement dans les pays en développement.

D'autres programmes permettent à des scientifiques d'excellent niveau, originaires des pays en développement où ils travaillent, de se tenir régulièrement informés des nouveautés de leurs domaines de spécialité en leur donnant l'occasion de venir au CIPT. Ils offrent également aux jeunes chercheurs des pays les moins développés des possibilités de formation de haut niveau dans les domaines de la physique des hautes énergies, des mathématiques, de la physique de la matière condensée et des activités de soutien hors de Trieste dans les pays en développement ; ils permettent à des scientifiques de travailler en Italie dans des laboratoires de recherche universitaires et dans des institutions gouvernementales et privées pendant des périodes allant de quelques mois à un an.

Au fil des années, environ 80 000 scientifiques sont venus au CIPT et ont bénéficié de ses programmes, dont quelque 2 000 associés et un millier de chercheurs dans le cadre du programme TRIL.

Pour l'exercice 2004-2005, l'UNESCO contribuera, au titre du budget ordinaire, aux activités de formation conjointes avec le CIPT à hauteur de 1 015 000 dollars. Pour ses propres activités régulières, le CIPT devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant de 54 656 000 dollars. Ce montant n'est pas pris en compte dans le calcul des ressources extrabudgétaires totales figurant dans le 32 C/5 où ne sont inscrits que les fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Le Centre espère contribuer efficacement à faire de 2005 l'Année mondiale de la physique, et collabore avec l'UNESCO et l'UIPPA à participer à la Conférence mondiale sur la physique et le développement durable. Le nombre de scientifiques invités et de programmes scientifiques mis en place au CIPT devrait continuer à augmenter. L'objectif est d'améliorer l'efficacité en renforçant ses liens entre les centres affiliés, les réseaux et les autres activités externes. Depuis peu, le centre s'intéresse à l'enseignement des sciences sans renoncer à sa mission première.

Axe d'action 3 : Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie

02213

Activités	
● Budget ordinaire	1 000 000 \$
● Extrabudgétaire	2 400 000 \$
Total, Activités	3 400 000 \$

Antécédents. L'ingénierie et la technologie constituent un élément vital mais souvent méconnu de notre savoir, de notre infrastructure, de notre culture et de notre patrimoine et sont des atouts indispensables dont il faut assurer le développement, la gestion et la sauvegarde. La mise en valeur et l'application des connaissances en ingénierie et en technologie sont un moteur du développement social et économique durable et un facteur important pour l'élimination de la pauvreté. Ces questions ont été soulignées lors de la Conférence mondiale sur la science en 1999 et de la Convention mondiale des ingénieurs en 2000.

Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, les questions d'orientation et de planification dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie sont de grandes priorités pour la mise en valeur et l'application des connaissances dans de nombreux pays en développement et économies en transition. La coopération internationale en ingénierie et en technologie est essentielle dans de nombreux domaines et contribue aussi au dialogue interculturel.

Stratégie. En sciences de l'ingénieur et en technologie, la stratégie d'ensemble de l'UNESCO consiste à promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, surtout dans les pays en développement. L'accent sera mis sur l'information, la communication, la défense et la promotion de l'ingénierie et de la technologie, surtout parmi les jeunes, l'équité et la participation ainsi que l'application de la recherche et de la gestion des connaissances au service du développement. L'élaboration de matériels d'information, d'apprentissage et d'enseignement, l'éducation et la formation, la formation professionnelle, les normes, l'accréditation et l'assurance de qualité seront au centre des préoccupations. D'autres initiatives sont notamment axées sur la définition d'une éthique et de codes déontologiques professionnels, l'ingénierie et la promotion d'une culture de la maintenance et de la gestion des actifs. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'accent sera mis sur la technologie au service des besoins fondamentaux et impliquera une étroite coopération avec le projet transversal sur la technologie et l'élimination de la pauvreté. Les États membres recevront une aide à cette fin par le biais de la coopération internationale et du partage des bonnes pratiques dans le cadre de partenariats publics et privés.

Une approche interdisciplinaire et intersectorielle sera mise en œuvre en étroite coopération avec plusieurs partenaires. La coopération avec d'autres secteurs de programme, des bureaux hors Siège et des commissions nationales sera également poursuivie. Des efforts seront faits, dans le cadre de partenariats publics et privés, afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires. L'idée d'une initiative internationale en matière d'ingénierie et de technologie du développement sera définie. L'UNESCO contribuera à organiser la deuxième Convention mondiale des ingénieurs à Shanghai en 2004, le suivi du « Congrès mondial sur l'ingénierie et la fracture numérique » qui se tiendra en 2003, le congrès proposé sur « Les mégapoles de l'avenir » et d'autres grands événements internationaux.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure défense, connaissance et promotion de l'ingénierie en tant que composante de la société du savoir et qu'outil au service du développement socio-économique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers et de manifestations publiques sur la gestion des connaissances et les applications de la recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie organisés ;
- partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux recensés, concernés et participants ;
- obtention d'une meilleure couverture médiatique.

- ◆ Renforcement des capacités humaines et institutionnelles en ingénierie et en technologie.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion de matériels d'information, d'apprentissage et d'enseignement ;
- nombre de cours et d'ateliers organisés ;
- normes et accréditation améliorées grâce à l'élaboration et à la diffusion de principes directeurs relatifs à l'assurance de qualité dans l'enseignement de l'ingénierie et la formation professionnelle continue, eu égard notamment aux pays en développement et pays moins avancés.

- ◆ Mise en lumière et renforcement de la contribution de l'ingénierie et de la technologie à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers organisés à l'intention des responsables politiques et des professionnels ;
- matériels d'information, d'apprentissage et d'enseignement élaborés et diffusés ;
- soutien à la mise en réseau afin de partager les bonnes pratiques.

- ◆ Promotion de l'accès et de la participation des femmes à l'ingénierie et à la technologie et des questions connexes d'égalité des sexes et d'équité.

Indicateurs de performance :

- nombre de réunions d'experts organisées ;
- mise au point et diffusion de matériels d'information, de promotion, d'apprentissage et d'enseignement concernant l'accès et la participation des femmes et les questions d'égalité des sexes en ingénierie et en technologie.

- ◆ Promotion d'une culture de la maintenance dans le contexte de la gestion des actifs matériels en ingénierie et en technologie.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés ;
- principes directeurs pour les activités de maintenance en ingénierie et en technologie élaborés et diffusés ;
- ressources extrabudgétaires sollicitées et obtenues pour l'établissement d'un centre de maintenance en Afrique et un réseau de centres de ce type créé et rendu opérationnel.



Promotion des énergies durables et renouvelables au service du développement

Antécédents. Le SMDD a inscrit la promotion des énergies durables et renouvelables en tête des priorités internationales. Dans sa contribution au Programme solaire mondial, l'UNESCO a poursuivi ses efforts de développement des ressources humaines axés sur la promotion des énergies renouvelables. Le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (Programme GREET) visait principalement l'amélioration de l'application, de l'exploitation et de la gestion des projets et programmes consacrés à l'énergie solaire ainsi que le transfert du savoir-faire technologique. L'UNESCO continuera à favoriser les énergies renouvelables, le renforcement des capacités et le développement des compétences.

Stratégie. Les efforts se porteront sur le développement des ressources humaines axé sur la promotion de l'utilisation à grande échelle des énergies durables et renouvelables, de la diversification des sources énergétiques et de leur rentabilité, plus particulièrement en vue d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales des pays pauvres, surtout des pays en développement et des petits États insulaires (notamment pour les femmes, les filles et les jeunes) et de faciliter le développement des possibilités d'éducation. Pour donner suite au SMDD et poursuivre l'application du Programme solaire mondial, on explorera les possibilités de partenariat de type II (selon la définition du SMDD) pour les énergies renouvelables entre l'UNESCO et d'autres partenaires, notamment la Commission européenne. L'UNESCO privilégiera le renforcement des capacités et le développement de la coopération dans le secteur des énergies renouvelables par la mise en œuvre du Programme GREET et sa composante régionale, en insistant particulièrement sur son volet africain. Il s'agira notamment de concevoir et d'expérimenter sur le terrain une plate-forme destinée à la formation, de mettre au point et de diffuser du matériel d'apprentissage et d'enseignement, d'adopter des programmes de formation à tous les niveaux d'enseignement, de fixer des normes en la matière et de créer des centres d'excellence qui joueront le rôle de catalyseur. Simultanément, on encouragera la formulation de stratégies énergétiques nationales et l'expérimentation de projets pilotes axés sur le développement. La promotion des énergies renouvelables appliquée aux problèmes de développement sera poursuivie dans le cadre de la collaboration intersectorielle et en liaison avec les programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO. Les consultations avec les institutions et programmes compétents des Nations Unies seront développées, notamment dans le cadre de la participation active à l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie (des Nations Unies) et de la coopération avec les ONG régionales et nationales compétentes. Une action concertée sera menée en vue de stimuler le recours aux énergies renouvelables pour répondre aux objectifs du développement durable (protection sociale, respect de l'environnement et production) et améliorer les conditions de vie en milieu rural. Il faudra donner la priorité à l'Afrique, aux pays les moins développés et aux petits États insulaires et mobiliser des ressources extrabudgétaires pour étendre le champ des activités.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des capacités dans les États membres, surtout les pays en développement et les petits États insulaires, pour formuler les politiques et plans énergétiques, et gérer, exploiter et entretenir les sources d'énergie renouvelables.

Indicateurs de performance :

- quantité de matériels et instruments d'apprentissage et d'enseignement sur les énergies renouvelables produite et diffusée ;

- programmes de formation révisés dans un certain nombre de pays ;
 - nombre de cours de formation sélectionnés agréés ;
 - nombre de centres d'excellence destinés à servir de modèle et de catalyseur pour le renforcement des capacités concernant les énergies renouvelables reconnus.
 - ◆ Promotion d'une collaboration novatrice entre des organisations non gouvernementales spécialisées et des organes intergouvernementaux encourageant les programmes innovants dans l'utilisation des énergies renouvelables, surtout en Afrique et dans les pays les moins développés d'autres régions.
- Indicateurs de performance :*
- nombre de projets pilotes menés à bien ;
 - nombre de pays participants.

Axe d'action 4 : Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

02214

Activités	
● Budget ordinaire	200 000 \$
● Extrabudgétaire	3 130 000 \$
Total, Activités	3 330 000 \$

(Cet axe d'action est conçu comme une initiative commune au Secteur des sciences exactes et naturelles et au Secteur de l'éducation : voir grand programme I, paragraphe 01212).

Antécédents. Promouvoir le renforcement des capacités et de l'éducation dans le domaine de la science et de la technologie à chaque niveau de l'enseignement doit nécessairement faire partie des efforts déployés par chaque pays pour s'assurer un développement durable. Comme l'a mis en lumière la Conférence mondiale sur la science, chaque citoyen doit acquérir des connaissances et des compétences appropriées. Considérant le désintérêt croissant des jeunes comme des adultes pour les sciences fondamentales, la technologie et les études ou les carrières d'ingénieur, il est impératif de rendre l'enseignement des sciences et de la technologie plus tentant et mieux adapté.

Stratégie. Cette initiative intersectorielle visera à renforcer l'aptitude des États membres à élaborer des politiques, à établir et à suivre leurs programmes nationaux scolaires et universitaires. L'UNESCO continuera donc d'encourager et d'aider les États membres à concevoir des programmes efficaces s'inscrivant dans les objectifs de l'EPT dans les secteurs formel et non formel et privilégiant des politiques, programmes d'études, formations, matériels d'enseignement et d'apprentissage, méthodes et pratiques prenant en compte les sexospécificités, les considérations socioculturelles et l'environnement. L'accent sera particulièrement mis sur la motivation et l'acquisition des connaissances de base et des compétences nécessaires à la vie courante, notamment de données éthiques, la préparation aux carrières scientifiques et technologiques et au monde du travail dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, de la protection de l'environnement et du développement durable. L'éducation au service du développement durable et le recours accru aux TIC seront les composantes clés de cette stratégie.

A cette fin, l'action visera quatre objectifs :

- ▶ renforcer les capacités et les connaissances de base des décideurs, des responsables des politiques, de la planification et de la conception des programmes, des spécialistes et des enseignants, par l'établissement de directives applicables aux politiques, à la formation et aux programmes d'études, surtout pour le passage du secondaire au supérieur, le rôle de l'encadrement des étudiants et le renforcement des réseaux régionaux pour l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur au niveau universitaire ;
- ▶ adapter les programmes existants aux contextes locaux dans le cadre de projets pilotes nationaux auxquels participent les ressources institutionnelles et humaines locales, surtout dans les pays en déve-

loppement. On s'attachera particulièrement à accroître la participation des filles et une distinction particulière sera créée pour stimuler les enseignants.

- ▶ promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience et la mise en réseau dans le cadre du Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique (INGOSTE), du Bulletin *Connexion*, de la base de données et du site Web EST, en s'efforçant particulièrement d'atteindre les exclus ; encourager dans le domaine des sciences les chercheurs et les spécialistes à échanger des informations avec les enseignants et renforcer la centralisation de l'information par la production et la diffusion de matériels d'enseignement et d'apprentissage exemplaires et la vulgarisation des meilleures pratiques ;
- ▶ inciter le public à s'intéresser à la science et à la technologie et l'aider à comprendre ces disciplines, en les rendant moins rebutantes grâce à une coopération renforcée avec les journalistes scientifiques et les musées des sciences et à l'organisation de manifestations non traditionnelles, telles que concours, foires, expositions et stages en camp.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques et plans d'exécution et d'établissement de programmes d'études s'agissant de développer et d'administrer l'enseignement des sciences des technologies et des techniques de l'ingénieur (EST) .

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où l'UNESCO est un partenaire actif du renforcement et de l'exécution des programmes et politiques d'EST ;
- nombre de pays où les décideurs et les responsables de l'élaboration des programmes dans l'EST reçoivent une formation.

- ◆ Avoir donné aux enseignants la formation et les moyens nécessaires pour leur permettre de mieux adapter les programmes nationaux aux aspirations et aux besoins locaux.

Indicateurs de performance :

- exemples de nouvelles méthodologies et approches résultant de projets pilotes ;
- nombre d'enseignants formés pour mieux adapter les programmes nationaux aux besoins locaux.

- ◆ Développement de l'échange d'informations et de données d'expérience au sein de la communauté de l'EST à tous les niveaux.

Indicateurs de performance :

- nombre d'utilisateurs de l'INGOSTE, du bulletin *Connexion* et d'autres services et réseaux ;
- nombre et diversité des documents mis en réseaux ;
- nombre de visites sur les réseaux.

- ◆ La science, la technologie et l'environnement devront bénéficier d'un plus grand intérêt et d'une meilleure compréhension de la part des étudiants, surtout des filles et des jeunes femmes, et du grand public.

Indicateurs de performance :

- nombre d'étudiants (par sexe) dans les disciplines scientifiques et technologiques dans des pays cibles ;
- nombre de pays où l'UNESCO a renforcé les approches des sexes spécifiques de l'EST ;
- nombre et types d'initiatives prises dans des pays cibles pour populariser les disciplines scientifiques et technologiques.

II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

0222

Activités

● Budget ordinaire	1 090 300 \$
Décentralisation	32,1 %
● Extrabudgétaire	20 080 400 \$
Total, Activités	21 170 700 \$

02220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de contribuer à l'avancement de l'épistémologie en tant que corpus de connaissances sur lequel reposent les politiques scientifiques, en particulier de l'éthique de la science et de la technologie dans toutes les disciplines et toutes les cultures, des aspects économiques de la recherche et de l'innovation, de la législation dans le domaine des sciences et des technologies, ainsi que de l'intégration des questions de parité hommes/femmes, grâce à des débats publics, des études, des réseaux de recherche et des activités normatives ;
- (ii) d'élaborer des instruments, des méthodologies, des orientations et des normes de prise de décisions concernant les politiques scientifiques, en particulier pour passer en revue le potentiel scientifique national, programmer et assurer le financement de projets de recherche-développement, prévoir, évaluer et réglementer les technologies, ainsi qu'échanger les informations et données requises pour préparer des politiques scientifiques ;
- (iii) d'analyser les systèmes nationaux relatifs aux sciences et aux innovations (ensembles organisés d'intrants, d'activités, de produits et de procédés interdépendants contribuant à l'essor des sciences et des technologies) afin de comparer les expériences issues de différents contextes économiques et culturels, de proposer les meilleures pratiques et de renforcer et réformer ces systèmes ;
- (iv) de fournir des services consultatifs aux États membres intéressés (en particulier les États membres d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires et les pays en transition) pour la formulation et l'application de politiques scientifiques et technologiques aux niveaux national, sous-régional et régional, afin d'accroître et de mobiliser les ressources scientifiques et technologiques au service du progrès des connaissances et en faveur du développement durable et de la paix ;
- (v) d'appuyer par des ressources intellectuelles et financières l'organisation d'une rencontre entre les représentants de la communauté scientifique de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui se tiendra à La Havane, pendant le second semestre de 2004, dans le prolongement des décisions de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Barbade, 1994) ;
- (vi) de promouvoir la participation active des femmes dans le domaine de la science et de la technologie, et faire en sorte que la parité hommes/femmes soit prise en considération dans la conception des politiques nationales en matière de science et de technologie ;
- (vii) de promouvoir la participation des citoyens au développement des sciences et aux politiques scientifiques, et l'accès de la société civile à l'autonomie par une meilleure vulgarisation du travail et des découvertes scientifiques et des innovations technologiques, et par un nouvel engagement en faveur de la science afin d'accroître le soutien public à la recherche civile et d'assurer la pertinence des sciences et des technologies pour la société, en particulier pour la réduction de la pauvreté, le développement durable et la paix ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 090 300 dollars pour les coûts de programme et de 15 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Renforcement des capacités et gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations

02221

Activités	
● Budget ordinaire	1 090 300 \$
● Extrabudgétaire	20 080 400 \$
Total, Activités	21 170 700 \$

Antécédents. L'UNESCO a, par le passé, élaboré un ensemble d'instruments de prise de décisions concernant les politiques scientifiques et technologiques, ainsi que des méthodologies qui ont été publiées dans la collection « Études et documents de politique scientifique » et dans plusieurs ouvrages. La Conférence générale, à sa 31^e session, a engagé l'UNESCO à donner suite, dans le cadre de ses programmes relatifs à la science, aux recommandations et déclarations d'intention contenues dans les documents principaux adoptés par la CMS, à savoir la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science – Cadre d'action*, dans lesquels il est recommandé d'adopter des politiques nationales qui prévoient un appui constant et à long terme à la science et à la technologie aux fins suivantes : renforcement du potentiel humain et développement des infrastructures, intégration de la science dans la culture nationale, et promotion de l'enseignement des sciences et des capacités d'innovation technologique, en tenant dûment compte des préoccupations éthiques. Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) a également souligné l'importance des politiques scientifiques et recommandé qu'une aide soit fournie aux pays en développement pour formuler leurs politiques nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

Stratégie. L'UNESCO encouragera des travaux de recherche et des études méthodologiques portant sur les politiques scientifiques et technologiques, et fournira des services consultatifs aux gouvernements pour le développement et la réforme de leurs systèmes nationaux concernant la science et l'innovation, afin de prendre en compte plusieurs facteurs nouveaux : il s'agit notamment du changement d'orientation dans la gouvernance des efforts scientifiques et technologiques, des effets des technologies de l'information et de la communication (TIC), et de la mondialisation. L'Organisation encouragera la coopération universités-sciences-industrie grâce aux partenariats nationaux et régionaux (UNISPAR) et aux réseaux virtuels de laboratoires et d'universités. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités, en particulier par la création de nouvelles chaires UNESCO dans le domaine des politiques scientifiques et technologiques, y compris des chaires spécifiques Femmes, science et technologie.

L'élaboration ou la mise à jour de méthodologies, de normes et d'instruments pour l'élaboration de politiques scientifiques sera encouragée, en particulier la production de meilleures statistiques et indicateurs scientifiques au niveau international, en tenant compte de la problématique hommes-femmes (en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO). Des études seront encouragées et entreprises dans le domaine de l'économie de la recherche et de l'innovation, sur les méthodes de financement du soutien et de la promotion de la recherche, sur les tendances de l'exode et du retour des cerveaux et les mesures permettant d'utiliser les services des ressortissants expatriés, sur la prévision et l'évaluation des technologies. Les échanges d'expériences et de données sur les politiques scientifiques entre pays développés et pays en développement seront encouragés par l'intermédiaire de réseaux, de publications, d'outils terminologiques pour le traitement de l'information, de bases de données et de sites Web.

Le Secteur des sciences exactes et naturelles coopérera avec celui des sciences sociales et humaines et avec la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) afin de promouvoir le rôle de chef de file de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, grâce à des initiatives en matière d'études éthiques et de normes liées aux systèmes nationaux relatifs aux sciences et aux innovations (conduite des chercheurs et des instituts scientifiques),

ainsi que des études multidisciplinaires sur les interactions entre la science et la technologie et les systèmes sociaux et culturels et industries et fournisseurs de services dépendant des sciences.

Des services consultatifs et de soutien seront fournis pour que l'opinion publique comprenne et apprécie les sciences. Pour encourager une participation plus large aux activités scientifiques, l'UNESCO mettra en place un forum international composé de commissions parlementaires scientifiques, comprenant également des chercheurs et des représentants des secteurs privé et public, des médias et de la société civile. Des activités en faveur de l'enseignement scientifique et technologique à l'intention des filles seront poursuivies ainsi que des mesures de soutien et de reconnaissance des femmes travaillant dans les domaines des sciences et de l'ingénierie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les capacités nationales à évaluer et formuler des politiques et programmes dans les domaines des sciences, des technologies et des innovations auront été améliorées.

Indicateurs de performance :

- mises au point de dossiers et d'orientations méthodologiques concernant les politiques ;
- élaboration et diffusion de méthodologies pour passer en revue le potentiel scientifique et technologique national ;
- effectifs du personnel local ayant été formé ;
- nombre de chaires UNESCO créées et/ou renforcées.

- ◆ Élaboration de programmes d'investissement scientifiques et technologiques pour lutter contre la pauvreté dans les pays les moins développés.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où de tels programmes auront été élaborés ;
- nombre de programmes présentés à des sources de financement.

- ◆ Amélioration de la gouvernance des systèmes relatifs aux sciences, aux technologies et aux innovations.

Indicateurs de performance :

- le forum international sur les politiques scientifiques aura été créé et sera opérationnel ;
- un site Web et une lettre d'information auront été créés.

- ◆ Promotion d'une meilleure compréhension des défis éthiques respectifs dans les domaines des sciences et des technologies pour les chercheurs scientifiques et pour la société du savoir.

Indicateur de performance :

- publication et diffusion d'une étude sur les fondements de l'éthique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

- ◆ Renforcement de la collaboration internationale dans le domaine de la construction d'indicateurs des sciences et des technologies utiles pour les politiques.

Indicateur de performance :

- réalisation, publication et diffusion d'une étude sur un ensemble révisé d'indicateurs internationalement acceptés en matière de science et de technologie.



Politiques scientifiques et programmes d'investissement pour lutter contre la pauvreté en Afrique

Antécédents : Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) a recommandé qu'une aide soit fournie aux pays en développement pour formuler leurs politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de sciences et de technologies. Les recommandations de conférences internationales telles que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le SMDD ont souligné le rôle important de la science et de la technologie dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique dans les pays d'Afrique. L'UNESCO a par le passé élaboré et publié

une brochure pour passer en revue les politiques scientifiques et technologiques et elle a aidé plusieurs pays à formuler des cadres stratégiques nationaux pour la science au service du développement.

Stratégie : Des efforts seront déployés pour élaborer, en étroite coopération avec le secrétariat du NEPAD, un plan d'action régional pour la science et la technologie au service du développement des États membres d'Afrique. L'UNESCO soutiendra aussi le lancement, dans le contexte du plan d'action du NEPAD, d'une initiative panafricaine en matière de politiques scientifiques et technologiques en vue de mobiliser la communauté internationale. Les principaux éléments de cette initiative seront *a)* le renforcement des capacités en matière d'évaluation et de formulation des politiques et programmes scientifiques grâce à la formation, qui se déroulera essentiellement dans la région, en coopération avec des centres de planification des politiques scientifiques en Europe et en Asie, *b)* la conception de programmes d'investissement destinés en particulier à créer des emplois ; et *c)* l'instauration et le renforcement des partenariats entre universités/instituts et le secteur de la production. Des projets spécifiques seront formulés et intégrés dans les budgets nationaux et les programmes d'aide extérieure. Les projets feront appel à la collaboration avec le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement (BafD) et l'Initiative scientifique du Millénaire de la Banque mondiale, ainsi qu'avec certains organismes scientifiques, tels que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les capacités des États membres d'Afrique à évaluer, formuler et appliquer des politiques, programmes et projets scientifiques et technologiques auront été améliorées.

Indicateurs de performance :

- un plan d'action régional pour les sciences et les technologies aura été élaboré et approuvé par les États membres ;
- nombre de décideurs formés ;
- nombre de pays bénéficiant de programmes de renforcement des capacités.

- ◆ Promotion du concept de système national pour les innovations, y compris culture de l'innovation.

Indicateurs de performance :

- large diffusion de publications sur le sujet ;
- nombre d'ateliers de formation organisés.

- ◆ Sensibilisation et participation de l'opinion publique dans le domaine scientifique.

Indicateur de performance :

- un réseau africain de commissions parlementaires scientifiques aura été créé et sera opérationnel.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0250

Activités

- Budget ordinaire 1 710 000 \$
- Décentralisation 69,6 %

02500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu pour mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* » et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets et à en mesurer l'impact ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec les autres organismes et fonds intéressés des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence et de mieux tirer parti de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 710 000 dollars pour les coûts de programme.

02501

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme II en considération du fait que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent aux sciences exactes et naturelles. Ils ont été conçus sur un mode intersectoriel et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (par. 08001). Des efforts seront faits auprès de bailleurs de fonds potentiels pour obtenir des ressources extrabudgétaires en vue de donner à ces projets le maximum d'impact.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

02510

Activités

- Budget ordinaire 1 050 000 \$
- Décentralisation 76,7 %

Intégrer la science et la technologie dans les systèmes de microfinancement : de l'activité de subsistance à la petite entreprise

02511

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Le micro-financement est souvent à présent l'un des piliers des stratégies de réduction de la pauvreté, mais, dans bien des cas, la formule n'assure aux clients que le minimum vital. Sur un plan général, ce projet a pour but de transformer les activités à petite échelle procurant un revenu de subsistance en microentreprises fournissant des emplois à des tiers. Il a pour objectif précis de faciliter l'introduction des technologies appropriées dans des activités génératrices de revenus et l'adoption par les établissements de crédit de technologies plus satisfaisantes pour dispenser leurs services à leurs clients.

En particulier, ce projet permettra (i) de réunir et diffuser des données sur les meilleures pratiques concernant l'introduction de la technologie dans les projets de microfinancement et (ii) d'encourager divers organismes de microfinancement dans plusieurs pays d'Afrique à adopter quelques-unes des lignes d'action et des meilleures pratiques que le projet aura mises au jour.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Élaboration et diffusion des meilleures pratiques en ce qui concerne les systèmes de microfinancement facilitant le renforcement des capacités technologiques ; promotion des méthodes à retenir sous la forme d'un livre des meilleures pratiques ; soutien aux établissements de microfinancement qui ont recours à la technologie pour fournir des services à leurs clients.

Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan

02512

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. Ce projet a principalement pour but de faire revivre les techniques de construction traditionnelles pour bâtir des maisons et des écoles peu coûteuses, écologiques et antisismiques à l'intention des populations rurales et des réfugiés et pour assurer la réparation des bâtiments historiques en Asie centrale et en Afghanistan. Vu le problème que pose la résistance aux séismes en Asie centrale et en Afghanistan, ce projet permettra d'améliorer la situation par l'emploi de matériaux facilement accessibles sur place et le recours aux savoirs traditionnels pour bâtir des constructions adaptées aux zones sismiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des groupes vulnérables en milieu rural, leur permettant de bâtir eux-mêmes leurs écoles, leurs maisons et leurs dispensaires ; sensibilisation des chefs locaux, ainsi que des architectes et ingénieurs, y compris les étudiants, à la valeur de l'architecture et des technologies traditionnelles, et en particulier des constructions en terre ; construction de prototypes de logements et bâtiments publics économes en énergie et respectueux de l'environnement ; constitution d'un dossier, mise à jour et remise à niveau des techniques de construction traditionnelles ; enrichissement des compétences des experts de la sous-région ; amélioration de la législation relative au renforcement parasismique des bâtiments anciens pour tenir compte de la spécificité des techniques et des matériaux traditionnels.

Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

02513

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Le projet LINKS vise à encourager le recours aux connaissances, aux valeurs et aux visions du monde locales pour donner forme et donner corps à l'élimination de la pauvreté et à la préservation durable de l'environnement. Il s'agit de donner aux communautés rurales et autochtones les moyens de l'autonomie grâce aux systèmes de savoirs locaux et autochtones. La première phase, durant le dernier exercice, a été marquée par le lancement de projets sur le terrain au niveau local en Asie, en Europe, dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et en Amérique, qui étaient centrés sur un recensement rigoureux des savoirs locaux et la formation des populations locales à leur utilisation. A présent, pour la phase suivante, il a pour objectifs (i) de renforcer le dialogue entre détenteurs de savoirs traditionnels, scientifiques et décideurs, (ii) de relancer la transmission des connaissances, pratiques et visions du monde locales des aînés aux jeunes, notamment par une éducation de qualité, et (iii) de consolider et étendre le réseau de projets sur le terrain pour y faire une place aux exemples pertinents d'utilisation des savoirs locaux et autochtones.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des communautés locales en matière de recensement, gestion et mobilisation des savoirs locaux, notamment, s'il y a lieu, par le recours aux TIC ; validation des savoirs locaux et autochtones comme ressources de qualité pour les méthodes de gestion, l'élimination de la pauvreté et la gestion des ressources ; extension du réseau de projets sur le terrain à de nouvelles régions, et en particulier l'Afrique et les petits États insulaires en développement ; reconnaissance du rôle que les savoirs locaux peuvent jouer en servant à donner forme et à donner corps aux objectifs du développement et de l'élimination de la pauvreté.

L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

02514

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté repose sur deux piliers : la technologie (en anglais, TAPE = Technologie et élimination de la pauvreté) et l'éducation et la santé (en anglais, UNISOL = Solidarité des universités avec les défavorisés pour la santé). Elle a pour but, en général, d'assurer l'accès à la technologie aux fins de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, en conjuguant la science et la technologie avec la recherche en sciences sociales et humaines. En tirant parti des réseaux mis en place et du travail de sensibilisation accompli durant le dernier exercice, l'alliance se concentrera à présent sur les objectifs suivants : TAPE fournira la technologie, pour tâcher de répondre aux besoins essentiels et assurer l'accès au savoir et aux ressources voulus pour promouvoir le développement durable en améliorant les moyens d'existence chez les pauvres. Pour sa part, UNISOL exploitera les possibilités qu'offrent les universités de mobiliser des recherches, des formations, des efforts de sensibilisation, une action normative et des activités opérationnelles concernant les déterminants sociaux de la santé en améliorant les programmes d'enseignement et l'apprentissage pratique en situation, sur le modèle qui a fait ses preuves de la coopération entre l'OMS et l'UNESCO. L'alliance UNISOL-TAPE s'emploiera aussi à faire en sorte que les parties prenantes sachent mieux s'appuyer sur les résultats de la recherche pour définir les politiques publiques et en dernière analyse rendre ainsi la société plus confiante en la science.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Diffusion parmi les décideurs nationaux des meilleures pratiques de mise au point et d'application de technologies aux fins de l'élimination de la pauvreté ; amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux et sociaux offerts par les universités et leurs antennes ; accroissement des possibilités de formation professionnelle pour les étudiants d'un niveau avancé ; production et diffusion de matériels d'apprentissage et d'enseignement et de programmes d'études en sciences de l'ingénieur, pour l'enseignement et pour la formation techniques et professionnels ; lancement de nouveaux programmes interdisciplinaires centrés sur des thèmes comme la santé, l'éducation et l'emploi ; mise en place et entrée en activité de partenariats pour produire une information et des matériels d'apprentissage utiles et définir des stratégies de communication.

Petite exploitation minière et développement durable en Amérique latine

02515

Activités

- Budget ordinaire 100 000 \$

Objectifs. En Amérique latine, les activités artisanales et la petite exploitation minière ont lieu généralement dans des écosystèmes fragiles et des régions pauvres où prédominent des groupes sociaux vulnérables. Ce projet vise à stimuler le développement économique et social durable dans ce type d'environnement en soutenant la gestion de la petite exploitation minière. La première phase du projet (2002-2003)

a consisté surtout à créer un réseau d'acteurs multiples constitué de personnes et d'institutions, y compris l'Initiative de recherche sur les politiques minières du CRDI, à définir une vision stratégique sur 10 ans et à produire une série d'études globales définissant le sous-secteur de l'artisanat et de la petite exploitation minière en Amérique latine. Ces résultats orienteront les activités futures du projet, en particulier (i) le développement de la formation et le renforcement des capacités des principaux acteurs en tirant parti des possibilités offertes par les TIC modernes ; (ii) l'amélioration des capacités de gestion en vue de résoudre les problèmes environnementaux, technologiques, économiques et sociaux que pose le développement durable à l'échelon local ; (iii) l'extension de la couverture géographique du projet à d'autres pays de la région.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise à jour des programmes nationaux et régionaux à long terme de transformation du sous-secteur de la petite exploitation minière, et mobilisation des institutions pour qu'elles s'engagent à les mettre en œuvre ; développement des capacités du personnel d'encadrement ; renforcement du réseau régional des multiples acteurs qui étudient les problèmes posés par la petite exploitation minière en Amérique latine ; diffusion d'informations pertinentes sur la gestion et l'action publique dans le domaine de la petite exploitation minière.

◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

02520

Activités

- Budget ordinaire 660 000 \$
- Décentralisation 58,5 %

Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en Afrique

02521

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. L'objectif global du projet est d'améliorer les possibilités d'apprentissage dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en utilisant véritablement les TIC comme une technologie d'enseignement et d'apprentissage en Afrique. Ce projet encouragera la numérisation et la production numérique de matériels d'apprentissage afin d'améliorer l'accès des étudiants à ces outils pédagogiques. Il démontrera que les TIC constituent une technologie éducative économique applicable à l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, et allégera la charge de travail due au manque de personnel dans la plupart des universités en Afrique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Évaluation de l'équipement en TIC de plusieurs universités africaines et de leur disposition à l'utiliser ; mise en œuvre de projets pilotes utilisant les TIC dans l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur ; diffusion de rapports sur la mise en œuvre et l'évaluation des projets ; numérisation des cours magistraux, travaux dirigés et travaux assignés aux élèves de plusieurs universités africaines, et communication de ces données aux étudiants sur un réseau local.

Voix des petites îles

02522

Activités

- Budget ordinaire 260 000 \$

Objectifs. Cette initiative intersectorielle et interrégionale vise les petits États insulaires en développement qui, pour bon nombre d'entre eux, sont des PMA. Grâce à une association originale de technologies nouvelles et existantes de l'information et de la communication, ce projet a pour but de promouvoir une véritable participation de la société civile, y compris les jeunes, au développement durable des îles. A partir de l'expérience acquise lors de la première phase du projet au cours de l'exercice précédent, l'initiative « Voix des petites îles » s'attachera à renforcer la dimension interrégionale des problèmes de développement et d'environnement en assurant un dialogue, des réunions et des échanges interrégionaux facilités par les TIC. Elle contribuera également au processus d'examen du Programme d'action de Barbade + 10 (2004) pour les petits États insulaires en développement, et à son suivi à l'échelon local.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Amélioration des capacités technologiques et humaines des petites îles dans le domaine de la communication ; meilleure prise de conscience des problèmes d'environnement et de développement dans les petites îles grâce au forum des jeunes organisé par la « Voix des petites îles », à d'autres initiatives d'apprentissage en ligne et au développement de modes participatifs de communication locale.

Sous-portails océanographiques régionaux UNESCO-COI dans le cadre du portail UNESCO de la connaissance

02523

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Les sous-portails océanographiques UNESCO-COI pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, qui font partie du portail UNESCO de la connaissance, visent à faciliter l'accès à l'information et aux données sur tous les aspects de la recherche et de la gestion relatives aux océans et aux zones côtières. Ils utilisent pour cela des sites Web et des technologies d'apprentissage à distance dans le cadre des efforts fournis au cours de l'exercice précédent pour créer le portail UNESCO de la connaissance. Le projet consolidera les bases définies pendant sa première phase (i) en augmentant le nombre de fournisseurs de contenus pour mieux satisfaire les besoins d'information de tous les publics visés ; (ii) en améliorant l'aptitude des partenaires à communiquer leur savoir à un public non initié ; (iii) en facilitant l'accès au portail et aux informations qu'il contient (sur l'Internet mais aussi sous d'autres formes) ; et (iv) en améliorant les capacités scientifiques par des activités d'apprentissage en ligne.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Amélioration de l'accès au portail à la fois pour les fournisseurs d'informations et les publics cibles ; meilleure participation à la production de contenus pour le portail, avec un plus grand nombre de sujets traités ; mise au point et réalisation d'activités d'apprentissage en ligne pour améliorer les capacités scientifiques.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

- 02601** Dans le cadre du grand programme II, y compris des projets transversaux, des efforts seront déployés pour renforcer la coopération établie avec des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et créer de nouveaux partenariats en vue de mobiliser des fonds extrabudgétaires en faveur des nouvelles priorités de l'Organisation dans le domaine de **l'eau et des écosystèmes associés, zones océaniques et côtières et petites îles**, du renforcement des capacités en matière de politiques de la science et de la technologie, ainsi que de l'enseignement des sciences.
- 02602** Priorité sera donnée à des programmes et projets interdisciplinaires dans des domaines tels que l'évaluation des ressources en eau douce, la gestion des ressources en eau et plus particulièrement la protection des eaux souterraines menacées dans les zones arides et semi-arides, la gestion intégrée des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la mise en valeur durable des ressources, en particulier en Afrique et dans les régions tropicales humides. On continuera de rechercher des fonds supplémentaires pour financer des projets intégrés axés sur la gestion des masses d'eau (mer Caspienne, mer d'Aral, mer Morte et lac Tchad par exemple) et des bassins fluviaux (ceux du Nil, du Niger, du Mékong et du Tumen par exemple) qui sont menacés.
- 02603** On s'attachera en particulier à mobiliser des fonds en faveur de grands programmes de **renforcement des capacités en science et technologie** par la diffusion des connaissances et des pratiques optimales grâce aux technologies de l'information et de la communication ; à cette fin, une attention spéciale sera prêtée au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec l'Union européenne.
- 02604** La coopération avec les institutions multilatérales de financement telles que la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, etc., sera renforcée pour assurer efficacement le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, de l'Initiative du NEPAD et autres initiatives régionales ; l'accent sera mis sur la formulation de **politiques** appropriées concernant les sciences, les technologies et les innovations au niveau national et la mise en œuvre de programmes et projets visant à mettre la science et la technologie au service du développement. On élaborera également des programmes interdisciplinaires ayant pour but d'alléger la pauvreté et ciblés en particulier sur les femmes.
- 02605** Des fonds seront également recherchés en vue d'activités tendant à renforcer les capacités nationales en ingénierie de base et l'enseignement et la recherche relatifs à l'environnement. On intensifiera la coopération avec les bailleurs de fonds pour assurer le financement des programmes environnementaux de l'UNESCO.
- 02606** Au niveau national, l'UNESCO collaborera activement avec des fonds et organismes des Nations Unies dans le cadre des activités « en amont » de l'UNDG et de l'UNDAF telles que : l'examen et la formulation des politiques, la réalisation d'études sectorielles et multisectorielles, la conception de programmes et projets d'investissement. Elle intensifiera également sa coopération avec des institutions scientifiques et d'autres organisations intergouvernementales spécialisées concernant la formulation de politiques nationales de la science et de la technologie et de programmes et projets de développement.
- 02607** Dans la mise en œuvre de cette stratégie, priorité sera donnée à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux régions côtières et aux petites îles.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme III

Sciences sociales et humaines



GRAND PROGRAMME III

Sciences sociales et humaines

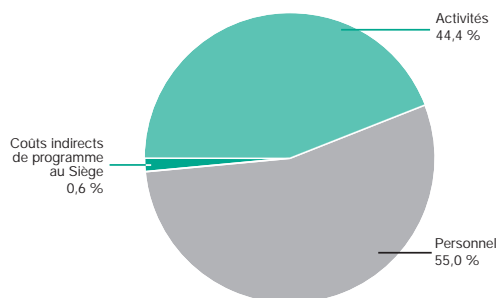
03001

	Budget ordinaire			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Programme					
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$		\$	\$	\$
Grand programme III	18 343 200	14 795 500	198 200	33 336 900	32 175 800	65 512 700

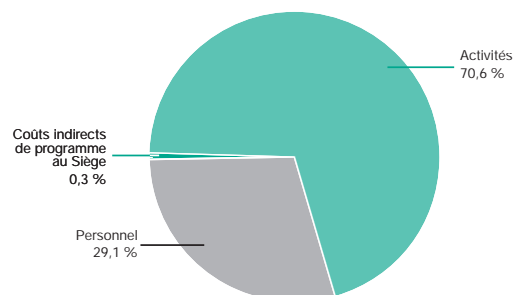
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

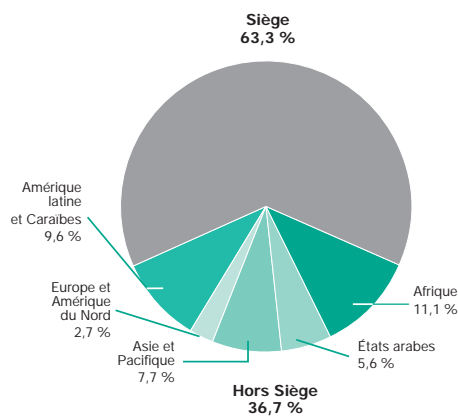


03002

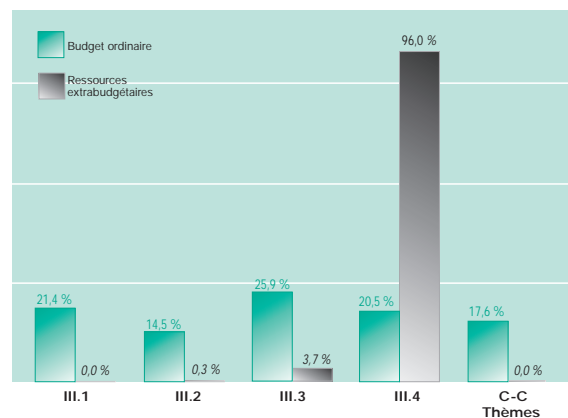
Grand programme III		Budget ordinaire activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme III.1	L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique	3 173 500	-	3 173 500
Programme III.2	Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	2 151 100	100 000	2 251 100
Programme III.3	Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine	3 832 500	1 160 700	4 993 200
Programme III.4	Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II	3 038 400	30 187 100	33 225 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		2 050 000	-	2 050 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		550 000	-	550 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		2 600 000	-	2 600 000
32 C/5 - Total activités, Grand programme III		14 795 500	31 447 800	46 243 300

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Sciences sociales et humaines

03003 Dans le cadre du mandat d'ensemble de l'UNESCO, le rôle des sciences sociales et humaines, de la philosophie et des activités prospectives est de faire progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales en faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine. Dans ce contexte, la mission du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) est triple – étudier l'existant (recherches empiriques en sciences sociales) ; prévoir le possible (philosophie et études prospectives) ; définir le souhaitable (éthique et droits de l'homme) – l'objectif étant de réduire l'écart entre ce qui est et ce qui devrait être.

03004 Les activités menées au titre du grand programme III (GP III) en 2004-2005 continueront d'être axées sur les objectifs stratégiques 4, 5 et 6 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), en étroite coopération avec le grand programme II et les autres grands programmes, selon qu'il y aura lieu. Les différents volets de la mission de SHS sont étroitement interdépendants. Ainsi, les résultats des analyses internes réalisées au cours de l'exercice écoulé seront mis à profit en 2004-2005 pour mieux recentrer et concentrer les activités autour d'un certain nombre de domaines prioritaires et pour renforcer la coopération tant à l'intérieur de l'Organisation qu'avec les partenaires extérieurs.

03005 La priorité principale du grand programme III – **L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique** – bénéficie d'une augmentation importante de ressources et se verra allouer 26 % du montant total destiné aux activités de ce grand programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 15,3 % dans le 31 C/5 approuvé. Cet effort s'accompagne d'un renforcement des effectifs, qui doit se traduire par un redéploiement de l'ensemble du personnel de SHS.

03006 Le Secteur continuera de piloter l'action de l'Organisation dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier dans celui de la bioéthique, en élaborant des principes éthiques et en établissant des recommandations à l'intention des décideurs (en consultation avec le Comité international de bioéthique (CIB), le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)), ainsi qu'en menant une action éducative de façon à éclairer l'opinion publique sur les incidences des progrès scientifiques et technologiques du point de vue des droits de l'homme, y compris sur l'impact de la mondialisation.

03007 L'UNESCO mettra **l'accent sur son action au niveau national** (qu'elle placera au cœur de la priorité principale) en menant des activités de sensibilisation et d'échange d'information sur les problèmes en jeu. L'Organisation coopérera avec les États membres et leurs institutions afin de promouvoir la diffusion des principes de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et de faciliter leur intégration progressive dans les législations, **les réglementations et les pratiques nationales**.

03008 Les efforts menés au niveau national seront consolidés aux niveaux régional et international, notamment grâce à des activités visant à promouvoir **la création ou le renforcement de réseaux régionaux d'institutions**, de comités et de spécialistes dans le domaine de la bioéthique. Dans le cadre de ce processus, l'UNESCO conti-

nuera de perfectionner et de mettre en œuvre sa stratégie sur la bioéthique, en conformité avec l'évolution des priorités régionales et sous-régionales.

03009 Dans ce même domaine, l'UNESCO continuera de favoriser **la coopération inter-institutions** avec les organes compétents de l'ONU, les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales concernées. La coopération avec ces partenaires permettra de renforcer l'action de l'Organisation dans les cinq fonctions principales assignées à l'UNESCO dans le C/4 : rôle de laboratoire d'idées, d'organisme normatif, de centre d'échange d'information, d'organisme de développement des capacités dans les États membres et de catalyseur de la coopération internationale.

03010 L'Organisation commencera également à mettre au point une **stratégie de communication** en matière de bioéthique, qui constituera un outil important pour sa campagne de sensibilisation, dirigée à la fois vers les professionnels et le grand public.

03011 Il y aura par ailleurs un processus de renforcement mutuel entre l'action menée au titre de la priorité principale (l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique) et les actions menées dans les autres domaines du grand programme III, par exemple dans le cadre du programme III.2 (promotion et protection des droits de l'homme), du programme III.3 (prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine, notamment au titre des actions axées sur la mondialisation, et la lutte contre les inégalités croissantes et l'intolérance et leurs conséquences pour la sécurité humaine) et du programme III.4 (phase II du programme MOST privilégiant l'articulation entre les recherches et les politiques), ainsi que les actions menées au titre d'autres grands programmes.

Outre la priorité principale, SHS se fixe trois autres priorités :

- a) promotion et protection des droits de l'homme et de la démocratie et renforcement de la sécurité humaine à l'aide des sciences sociales et humaines ;
- b) relance de la réflexion philosophique, des sciences humaines et des études prospectives ;
- c) élaboration d'études et de stratégies sur les transformations sociales et diffusion des meilleures pratiques.

03012 Les efforts de l'UNESCO pour **la promotion et la protection des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination** (dans le cadre du programme III.2) prolongent la contribution de l'Organisation dans les domaines éthiques et normatifs. Les activités menées à ce titre continueront, en étroite coordination avec celles des autres grands programmes, à viser à accroître la sensibilisation et à catalyser les actions menées aux niveaux régional, national et international dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à favoriser la coopération avec l'ensemble des acteurs et des réseaux. L'UNESCO concentrera ses actions dans les domaines où elle bénéficie d'un mandat spécifique et où elle est susceptible d'obtenir l'impact maximum, par exemple en intégrant les droits de l'homme dans ses domaines de compétence, en produisant et en diffusant des connaissances, en protégeant les droits de l'homme, en renouvelant et renforçant son engagement en faveur de l'éducation pour les droits de l'homme et en fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres dans les domaines pertinents. Une analyse interne de l'action de SHS en matière de droits de l'homme pendant la période d'exécution du 31 C/5 et pendant les exercices précédents a permis de mieux recentrer le programme en intégrant les actions dans des domaines connexes importants comme celui des femmes et des sexospécificités, où l'accent sera mis sur la promotion de l'égalité et de l'équilibre entre les sexes et sur la reconnaissance de la dimension sociale des droits des femmes. L'autre axe important sera celui de la lutte contre le racisme et la discrimination, dans lequel les efforts viseront à mettre en évidence les tendances et les

obstacles qui s'opposent au plein exercice des droits de l'homme, en particulier l'impact du nationalisme, de l'intolérance religieuse, de la discrimination à l'encontre des minorités et les formes de racisme résultant du progrès scientifique. L'élaboration par l'UNESCO d'une stratégie de lutte contre le racisme et la discrimination, comme le Conseil exécutif l'a demandé dans sa décision 164 EX/3.4.2, constituera une contribution importante au suivi de la Conférence de Durban.

03013 L'action prévue au titre de la **prospective, de la philosophie et des sciences humaines** (programme III.3) vise à renforcer la fonction de veille intellectuelle, éthique et stratégique de l'Organisation, notamment à travers l'élaboration du *Rapport mondial de l'UNESCO* et à promouvoir la sécurité humaine au niveau régional et la démocratie (y compris en donnant suite aux travaux du Panel international sur la démocratie et le développement). En outre, les activités prévues dans le cadre de ce programme, telles que celles qui visent à faire avancer la réflexion sur les questions clés concernant la mondialisation et l'éthique, viendront également consolider l'action menée au titre de la priorité principale.

03014 L'application des sciences sociales aux problèmes socio-économiques et institutionnels des sociétés contemporaines constituera l'axe majeur de la **phase II du programme MOST** (programme III.4), sous réserve des décisions que prendra le Conseil exécutif à sa 166^e session comme suite à l'évaluation du programme MOST sur son premier cycle de huit ans (1994-2001) et des recommandations du Directeur général sur l'avenir de ce programme. Dans ce cadre, l'UNESCO exercera sa fonction de laboratoire d'idées, notamment en renforçant les liens entre les chercheurs en sciences sociales et la communauté des décideurs au sens large (au sein des gouvernements, du secteur privé et de la société civile). En outre, au titre de la phase II du programme MOST (si le Conseil exécutif en est d'accord), l'Organisation renforcera sa spécificité au sein du système des Nations Unies ainsi que des autres institutions de sciences sociales en mettant davantage l'accent sur l'articulation entre les recherches et les politiques, notamment par la formulation, le suivi et l'évaluation des actions et des processus de développement, la diffusion des résultats des recherches et des meilleures pratiques ainsi que le renforcement des capacités.

03015 L'exécution des activités au titre du grand programme III, dans le cadre de la priorité principale et dans les autres domaines, se fera en étroite collaboration avec les partenaires traditionnels du Secteur – décideurs, universités, centres de recherche spécialisés, groupes de réflexion, réseaux et associations professionnelles, organisations gouvernementales pertinentes, y compris les commissions nationales pour l'UNESCO ainsi que les organismes non gouvernementaux et autres organisations de la société civile.

03016 Une partie importante des ressources dans un certain nombre d'axes d'action, en ce qui concerne notamment la philosophie et les sciences humaines ainsi que les sciences sociales, les politiques et la coopération, seront consacrées au soutien institutionnel à un certain nombre d'ONG et de réseaux internationaux de premier plan. A cet égard, dans l'action menée au niveau mondial au titre de la priorité principale et dans ses autres domaines de compétence, SHS continuera de prendre en compte les spécificités des différentes régions, notamment en assurant un meilleur équilibre dans le recrutement et l'affectation du personnel de SHS tant au Siège que dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

03017 Le Secteur des sciences sociales et humaines, avec les autres secteurs de programme, assurera la participation de l'Organisation au suivi des grandes conférences internationales, en particulier celles qui entrent dans son champ de compétence (Budapest sur la science, Rio en

Johannesburg sur le développement durable, Copenhague sur le développement social et Istanbul sur les villes).

03018 Compte tenu du fort taux de décentralisation des fonds prévus pour les thèmes transversaux, qui se situe autour de 86 %, le taux global de décentralisation des crédits budgétaires de SHS demeure stable, passant de 36 % dans le 31 C/5 approuvé à 37 % dans le 32 C/5.

03019 Le plan d'action du grand programme III vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des différents sous-programmes et des projets relatifs aux thèmes transversaux présentés au titre de ce grand programme (à savoir aux paragraphes 03100, 03200, 03300, 03400 et 03500), ainsi que les résolutions indiquées ci-après :

- 22 Déclaration internationale sur les données génétiques humaines
- 23 Mise en œuvre de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines
- 24 Possibilité d'élaborer des normes universelles sur la bioéthique
- 25 Mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et évaluation de son impact
- 26 Travaux accomplis par la Commission d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) depuis sa deuxième session et évaluation de l'impact de son action
- 27 Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme
- 28 Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
- 29 Projet José Martí de solidarité internationale
- 30 Proclamation d'une Année internationale de la conscience planétaire et de l'éthique du dialogue
- 47 Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme approuvés par la Conférence générale.

Programme III.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 86-89

L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique

0310

Activités

• Budget ordinaire	3 173 500 \$
Décentralisation	21,4 %
• Extrabudgétaire	—
Total, Activités	3 173 500 \$

03100

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :

- (i) de confirmer la position de chef de file que l'UNESCO occupe dans le domaine de la bioéthique sur le plan international en poursuivant sa mission de forum intellectuel - notamment par l'intermédiaire de son Comité international de bioéthique (CIB) et de son Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) - et en améliorant la coordination entre les différentes organisations et institutions internationales, régionales et nationales concernées ;
- (ii) de renforcer son action normative visant à définir un cadre éthique commun en matière de bioéthique, en s'employant à assurer le suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, et à encourager la prise en compte de ses principes dans les législations nationales et à diffuser et faire connaître la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, ainsi qu'en entamant la rédaction de normes universelles concernant la bioéthique ;
- (iii) de faire en sorte que l'UNESCO poursuive et développe son rôle de conseil et de médiation auprès des États membres en matière de bioéthique, en essayant de définir et de mettre en œuvre des stratégies appropriées pour la promotion et le développement de la réflexion bioéthique aux niveaux régional et sous-régional, et œuvre en faveur du renforcement des capacités nationales par l'intermédiaire notamment de réseaux et de centres régionaux d'information et de documentation ;
- (iv) de poursuivre la réflexion entamée par l'UNESCO sur les questions éthiques fondamentales soulevées par les avancées scientifiques et les progrès technologiques, afin de consolider son rôle de forum éthique, intellectuel, international et interdisciplinaire, à travers l'action menée par la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) conjointement avec les programmes scientifiques et secteurs de l'Organisation dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique, de l'environnement durable (y compris l'eau douce et l'énergie) et de la société de l'information, en s'attachant notamment au suivi du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et du troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, 2003) ;

- (v) de renforcer le rôle consultatif de la COMEST et l'action normative de l'Organisation en encourageant l'élaboration et la promotion de principes et de bonnes pratiques dans le domaine de l'éthique scientifique et en étudiant la possibilité d'élaborer des accords internationaux sur la base des travaux et recommandations de la COMEST sous les auspices de l'UNESCO ;
- (vi) d'associer le secteur privé aux travaux de la COMEST, de promouvoir la coopération internationale avec les institutions spécialisées des Nations Unies, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées et d'encourager le renforcement des capacités nationales en étudiant des mécanismes et scénarios possibles en matière d'éthique scientifique et pouvant guider les États membres ;
- (vii) d'accroître la visibilité de la COMEST en élaborant une stratégie de communication novatrice et adaptée, y compris en matière de publications et de site Web, afin de mieux faire connaître ses travaux à l'ensemble de la société, en sensibilisant l'opinion publique et les milieux scientifiques et intellectuels et en associant la presse et les médias à cet effort ;
- (viii) de promouvoir - tant dans le domaine de la bioéthique que dans les domaines sur lesquels portent les travaux de la COMEST - les activités en rapport avec l'éducation, la recherche et l'information, en vue d'encourager le débat sur l'éthique et la responsabilité à différents niveaux, notamment dans le système éducatif et les milieux scientifiques et en particulier parmi les jeunes scientifiques, ainsi qu'auprès des décideurs et des médias ;
- (ix) d'examiner et d'évaluer la dimension éthique des projets de recherche à l'étude pour financement par l'UNESCO avant leur approbation aux fins d'exécution ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 173 500 dollars pour les coûts de programme et de 77 300 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Dans tous les domaines scientifiques, la réflexion et le débat éthiques se sont partout intensifiés ces dernières années au vu des problèmes soulevés par les progrès scientifiques et le développement technologique.

En confirmant l'éthique des sciences et des technologies comme priorité principale du grand programme III, l'UNESCO vise à encadrer ces progrès par une réflexion éthique qui plonge ses racines dans l'héritage culturel, juridique, philosophique et religieux des diverses communautés humaines.

La nécessité de déterminer des valeurs communes et des repères et de promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique et le développement technologique sont autant de missions qui s'enracinent dans le mandat de l'UNESCO, à savoir aider la communauté scientifique et les décideurs du monde de la politique et des affaires à intégrer la dimension éthique dans leurs démarches. L'UNESCO, grâce notamment à l'action menée par ses organes consultatifs – d'une part, le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et, d'autre part, la Commission mondiale éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) – entend ainsi confirmer son rôle international de veille éthique.

Axe d'action 1 : Bioéthique

03101

Activités	
● Budget ordinaire	2 228 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	2 228 000 \$

Antécédents. En 2002-2003, l'UNESCO – par le biais notamment de son Comité international de bioéthique (CIB), de son Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et par la mise en place d'un comité interinstitutions sur la bioéthique – a confirmé la position de chef de file qu'elle occupe dans le domaine de la bioéthique sur le plan international, en répondant au souhait de la Conférence générale

(31 C/Rés., 22) et dans le prolongement du Communiqué final de la Table ronde des ministres de la science sur « *La bioéthique : un enjeu international* » qui s'est tenue lors de la 31^e session de la Conférence générale (22-23 octobre 2001).



Activité phare : Dix ans de bioéthique à l'UNESCO

Si l'UNESCO a été, sur le plan international, l'un des promoteurs de la réflexion sur l'éthique du vivant dès les années 70, c'est à partir de 1993 que l'Organisation a développé un programme de bioéthique, avec la mise en place la même année du Comité international de bioéthique (CIB), caractérisé dès sa création par la pluridisciplinarité et la multiculturalité de ses membres ainsi que par la transparence de ses travaux.

Le programme a connu un premier grand succès avec l'adoption par la Conférence générale en 1997 de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme – que l'Assemblée générale des Nations Unies a faite sienne en 1998 – et a franchi une nouvelle étape avec la mise en place du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) en 1998.

Tout au long de son existence, le programme s'est constamment développé. Ses principales caractéristiques ont été tout d'abord l'élargissement des thèmes traités, la coopération avec les États membres – à la fois pour la mise en œuvre de la Déclaration et pour la création de comités nationaux d'éthique – mais également l'accent mis sur l'éducation et la diffusion de l'information.

Après dix ans d'existence, devenu une des grandes priorités du programme de l'UNESCO depuis 2002, le programme de bioéthique a confirmé la place de référence que l'Organisation occupe dans ce domaine et le rôle moteur qu'elle joue en la matière sur le plan international.

Aussi, en raison de son mandat de veille éthique de plus en plus nécessaire, compte tenu des développements scientifiques récents et des bouleversements sociaux qu'ils suscitent, l'UNESCO poursuivra-t-elle au plan international sa mission intellectuelle et normative – marquée notamment par la nouvelle Déclaration internationale sur les données génétiques humaines –, ainsi que son engagement dans la coordination entre les différentes organisations par le Comité interinstitutions. De plus, l'Organisation compte s'engager davantage dans une approche régionale et nationale, afin de fournir aux États des éléments de réflexion et des moyens appropriés pour faire face aux nouveaux défis bioéthiques.

Au cours des deux dernières années, la nécessité de disposer de normes universelles en matière de bioéthique est devenue encore plus pressante, en particulier dans le domaine du clonage, qui a suscité préoccupations et débats dans toutes les sociétés et a entraîné l'adoption de lois nationales dans un certain nombre de pays. En même temps, vu les progrès récents des technologies scientifiques, jamais le débat éthique n'a été aussi clairement perçu comme un enjeu pour la démocratie. Dans ce contexte, l'UNESCO est aujourd'hui appelée à intensifier ses fonctions normatives et de forum intellectuel.

L'Organisation a continué d'exercer sa fonction de forum intellectuel – à la lumière des nouveaux progrès scientifiques en matière, par exemple, de protéomique – et a renforcé son action normative, notamment par la rédaction de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et par l'évaluation de l'impact, dans le monde, de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Elle a également renforcé son action d'information et de sensibilisation et a assumé son rôle de conseil dans le développement des capacités nationales en matière de bioéthique.

Stratégie. En coopération avec les organes compétents de l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales concernées, l'UNESCO continuera à œuvrer en faveur de la promotion de principes et normes éthiques pour guider le progrès scientifique et le développement technologique, en développant son action selon les axes suivants :

- ▶ **Action normative :** dans ce domaine, l'action de l'UNESCO visera à définir et à promouvoir un cadre éthique normatif commun en matière de bioéthique et à le mettre en œuvre. Sur la base notamment des études éthiques et juridiques menées en 2002-2003, l'UNESCO poursuivra la rédaction d'une

déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, dont les premières étapes seront confiées au CIB et au CIGB. L'Organisation organisera aussi dès le tout début des consultations avec les États membres, les autres organisations internationales concernées et les organismes nationaux compétents, afin de mieux faire participer tous les acteurs au débat sur la bioéthique, et soumettra un projet de déclaration à la 33^e session de la Conférence générale. Se fondant sur les résultats de l'évaluation menée en 2002-2003, l'Organisation poursuivra son action en faveur de la diffusion et de la promotion des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et travaillera en faveur de leur introduction progressive dans les législations nationales. Par ailleurs, elle s'attachera à diffuser la nouvelle Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et à définir une stratégie pour sa mise en œuvre. L'UNESCO intensifiera sa coopération avec les Nations Unies et élargira ses consultations avec des partenaires compétents (comme les institutions des Nations Unies, les comités nationaux de bioéthique, etc.) afin de parvenir à un large consensus dans le cadre de l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique.

- ▶ **Forum intellectuel** : l'UNESCO continuera d'offrir un espace de réflexion pluridisciplinaire, pluraliste et multiculturel en matière de bioéthique, par le biais notamment du CIB et du CIGB et du Comité interinstitutions sur la bioéthique, ainsi que par des activités ponctuelles en coopération avec d'autres organisations. L'UNESCO entend ainsi favoriser un débat, tant national qu'international, sur les grands enjeux éthiques posés par les récents progrès des sciences de la vie et leurs applications (en matière de clonage ou de protéomique par exemple), afin d'élaborer des repères éthiques ou des lignes directrices pour la communauté internationale et les États membres.
- ▶ **Rôle de conseil et de renforcement des capacités** : l'UNESCO continuera à jouer son rôle de conseil auprès des États membres désireux de développer la réflexion et le débat bioéthiques et de se doter d'instances nationales d'éthique pouvant contribuer à l'échange d'idées et à la prise de décisions ; à élaborer des outils qui facilitent ces échanges d'informations (également en matière normative) ainsi que la coordination et les contacts entre experts et institutions (par exemple par l'établissement de bases de données) soulignant ainsi son rôle de centre d'information dans le domaine de la bioéthique et la promotion d'activités conjointes de réflexion, d'éducation, d'information et de sensibilisation ; à favoriser la mise en place et/ou le renforcement de réseaux et de centres régionaux d'information et de documentation en matière de bioéthique. Plus particulièrement, l'UNESCO s'efforcera d'identifier les enjeux éthiques pertinents pour les différentes régions du monde, en essayant ainsi de définir et de mettre en œuvre des stratégies appropriées pour la promotion et le développement de la réflexion bioéthique aux niveaux régional et sous-régional (en particulier pour l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale).
- ▶ **Action pédagogique et de sensibilisation** : l'UNESCO poursuivra son action en matière d'éducation à la bioéthique au niveau universitaire en procédant, d'une part, à une évaluation des chaires UNESCO de bioéthique, en coopération avec le Secteur de l'éducation – afin de leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans les pays concernés – et, d'autre part, à l'identification des universités qui offrent un enseignement en bioéthique, afin de favoriser les échanges, en lançant et renforçant des activités éducatives (notamment l'élaboration d'un programme modèle d'enseignement et la mise au point d'un système de délivrance de diplômes), en particulier en Europe orientale et centrale et en Amérique latine. Pour faciliter l'élaboration et l'application des programmes d'enseignement, d'intéressantes ressources éducatives spécifiques, du matériel d'information et du matériel (numérique) de formation spéciaux seront produits et diffusés.
- ▶ Par ailleurs, l'UNESCO développera une stratégie de communication spécifique en matière de bioéthique, qui sera pour elle un outil précieux dans son action de sensibilisation tant des milieux spécialisés que du grand public.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Cadre éthique normatif commun en matière de bioéthique défini.
 - Indicateurs de performance :*
 - études juridiques et éthiques préparées sur des questions spécifiques, notamment le clonage ;
 - projet de déclaration relative à des normes de bioéthique, élaborée et soumise à la Conférence générale.
- ◆ Diffusion et promotion des principes de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, auprès des milieux

scientifiques, des décideurs, des relais d'opinions et de publics cibles, tant au niveau international que national.

Indicateurs de performance :

- brochure, affiches et documents relatifs aux Déclarations préparés et diffusés dans les États membres ;
 - principes des Déclarations présentés dans un certain nombre de conférences et colloques ;
 - ateliers et rencontres organisés autour des principes des Déclarations ;
 - articles parus dans la presse traitant ou citant les principes des Déclarations.
- ◆ A la demande des États membres, introduction progressive dans les législations, dans les normes et principes directeurs nationaux, des principes énoncés dans les instruments normatifs élaborés par l'UNESCO en matière de bioéthique.

Indicateurs de performance :

- législations et/ou principes directeurs élaborés par les États qui n'ont pas de cadre normatif en matière de bioéthique ;
 - rencontres organisées, notamment au niveau régional, avec les décideurs publics (par exemple les parlementaires).
- ◆ Développement de la compréhension des grands problèmes éthiques posés par les sciences de la vie et de la santé et leurs applications, ainsi que de leur analyse tant sur le plan international que sur les plans régional et national.

Indicateurs de performance :

- intensification de la réflexion éthique au niveau international ainsi que des échanges d'idées et d'informations entre experts, décideurs, comités nationaux de bioéthique et autres institutions concernées, en vue d'une meilleure coordination et d'une communication accrue ;
 - rapports du CIB et recommandations du CIGB repris ou cités dans la presse et/ou dans la littérature spécialisée ;
 - questions spécifiques traitées par le Comité interinstitutions sur la bioéthique.
- ◆ Renforcement des capacités nationales et de la coopération internationale en matière de bioéthique.

Indicateurs de performance :

- création de comités nationaux de bioéthique dans un certain nombre de pays, notamment de pays en développement ;
 - réseaux régionaux et/ou internationaux mis en place et/ou renforcés, activités de formation entreprises et renforcées, en particulier en Amérique latine et en Europe centrale et orientale ;
 - centres d'information et de documentation renforcés et/ou mis en place au niveau régional.
- ◆ Stimulation de la réflexion éthique et développement d'une prise de conscience aux différents niveaux nationaux (décideurs, milieux scientifiques, système éducatif, etc.) et intensification des échanges d'idées et d'informations entre experts, décideurs, comités nationaux de bioéthique et autres institutions concernées, en vue d'améliorer la coordination et la communication.

Indicateurs de performance :

- colloques et ateliers organisés aux niveaux national et régional ;
- matériels visuels, kits d'information, site Internet utilisés par les milieux professionnels et/ou scolaires ;
- vaste base informatisée rassemblant des informations sur l'éthique de la science et de la technologie mettant l'accent sur la bioéthique, la législation, les experts et les institutions et centres universitaires créés ;
- programmes d'enseignement de l'éthique amorcés.

Axe d'action 2 : Éthique des sciences et des technologies

03102

Activités	
● Budget ordinaire	945 500 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	945 500 \$

Antécédents. En 2002-2003, dans le prolongement de la Conférence mondiale de Budapest sur la science, du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et du document 31 C/4 approuvé, l'UNESCO a renforcé sa mission éthique, en assurant la promotion des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales (31 C/4, objectif stratégique 4). L'Organisation a encouragé la réflexion éthique dans le domaine des sciences et des technologies au niveau international et a entamé des consultations régionales et nationales afin d'y associer la société dans son ensemble. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a renforcé son rôle d'organe consultatif de l'Organisation et de tribune intellectuelle pour les échanges d'idées et d'expériences. En tant qu'organe indépendant et pluraliste, la COMEST a contribué à promouvoir le dialogue entre les communautés scientifiques, les décideurs, la société civile et l'opinion publique.

Stratégies. En 2004-2005, l'UNESCO renforcera son rôle de tribune intellectuelle et éthique. En coopération avec les organes appropriés des Nations Unies, les institutions spécialisées ainsi que les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales concernées, l'Organisation, avec la participation active de la COMEST, et en tirant pleinement parti des possibilités de travail intersectoriel avec les Secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles notamment, élaborera des principes éthiques internationaux équitables, appuiera la formation à la recherche et aidera les États membres, à leur demande, à développer leurs capacités nationales dans le domaine de l'éthique de l'espace extra-atmosphérique et du développement durable (en s'appuyant sur des travaux antérieurs concernant l'éthique de l'eau douce et l'éthique de l'énergie). L'UNESCO augmentera la visibilité de la COMEST en mettant en place une stratégie de communication adaptée et en sensibilisant davantage l'opinion aux conséquences éthiques des connaissances scientifiques et des technologies et à la responsabilité des spécialistes des sciences et technologies.

Les objectifs stratégiques de la COMEST seront, en 2004-2005, les suivants :

- ▶ **Forum intellectuel et éthique :** dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et de la Déclaration du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO renforcera la COMEST pour en faire un important lieu d'échanges interdisciplinaires qui encouragera la réflexion éthique sur le devoir envers les générations futures de promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales par un usage avisé et durable des ressources naturelles. Les efforts conjoints de la COMEST et des secteurs de l'UNESCO ainsi que des organismes internationaux compétents porteront sur les cinq domaines thématiques en relation avec l'éthique du développement durable (à partir des travaux qu'elle a préalablement réalisés sur l'énergie et les ressources en eau douce), l'eau douce, l'espace extra-atmosphérique, la société de l'information, ainsi que la formation et la recherche scientifiques.



Activité phare : Les domaines d'action de la COMEST

Dans le cadre du suivi du troisième Forum mondial sur l'eau (Kyoto, 2003) et de l'Année internationale de l'eau douce, la COMEST, par le biais des nœuds actuels du Réseau pour la recherche et l'éthique dans le domaine de l'eau (RENEW) et en étroite collaboration avec le Programme hydrologique international (PHI) et le Réseau pour l'eau, de l'Organisation mondiale des universités pour l'enseignement, la formation et l'éthique (GOUTTE), s'emploiera à promouvoir les activités et meilleures pratiques s'agissant des problèmes éthiques que posent l'utilisation durable et le partage équitable des ressources en eau douce à tous les niveaux et des efforts pour faire face et répondre aux urgences en matière d'eau.

Dans la perspective de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), la COMEST, dans son action conjointe avec le Secteur des sciences exactes et naturelles

de l'UNESCO, le CIUS et le PNUE, se concentrera sur les problèmes éthiques que pose la durabilité sur les valeurs fondamentales de l'éthique environnementale et sur la recherche de réponses à des situations environnementales complexes, compte tenu des recommandations de ces organes et des résultats du travail qu'ils ont déjà accompli, notamment dans l'étude du principe de précaution.

Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 10 décembre 2001, la coopération en cours entre l'UNESCO, la COMEST et le Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) sera renforcée pour promouvoir des principes éthiques relatifs à l'utilisation et à l'exploration sûres et pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre des activités humaines actuelles et à venir. Pour resserrer l'interaction entre les États dans cet environnement très particulier, il faut poursuivre la réflexion sur les principes éthiques liés aux nouveaux aspects de l'utilisation de l'espace qui ne sont pas encore abordés dans le droit international. Conformément aux recommandations de la COMEST et au rapport du groupe d'experts sur l'éthique des activités spatiales constitué par le COPUOS, la COMEST mènera à bien des activités conjointes avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Centre européen pour le droit spatial (ECSL), ainsi qu'avec la FIA (Fédération internationale d'astronautique) et le COSPAR.

Dans le prolongement du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003), la COMEST, en association avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO et en collaboration étroite avec les organismes internationaux compétents, axera ses efforts sur l'analyse des problèmes éthiques que posent le cyberspace et l'évolution du multimédia.

Comme il est affirmé au paragraphe 71 du Cadre d'action de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), « *L'éthique et la responsabilité de la science devraient faire partie intégrante de l'enseignement et de la formation dispensés à tous les scientifiques (...) Il conviendrait d'encourager de manière adéquate les jeunes scientifiques à respecter les principes éthiques fondamentaux et les responsabilités de la science et à s'y conformer. Il incombe en particulier à la COMEST de suivre cette question en coopération avec le Comité permanent du CIUS sur la responsabilité et l'éthique scientifique (SCRES)* ». Pour répondre à cette préoccupation, la COMEST et le CIUS ont créé un groupe de travail sur l'éthique et la responsabilité de la formation à la recherche scientifique chargé de faire des recommandations à l'UNESCO sur la composante éthique de l'éducation scientifique dans la formation de chaque jeune scientifique.

- ▶ **Éducation et recherche relatives à l'éthique** : sur la base des résultats obtenus par le groupe de travail susmentionné, grâce à une étroite coopération entre le Secteur des sciences sociales et humaines et le Secteur de l'éducation, l'UNESCO développera son rôle éducatif en mettant en œuvre des principes éthiques et en élaborant des outils pédagogiques pour faire en sorte que « *les programmes d'enseignement des sciences incluent l'éthique scientifique, ainsi qu'une formation concernant l'histoire, la philosophie et l'impact culturel de la science* » (Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique, paragraphe 41).
- ▶ **Rôle consultatif et action normative** : l'UNESCO confirmera la COMEST en tant que principal organe consultatif sur les problèmes éthiques que pose le développement du savoir scientifique et de la technologie. La COMEST aura pour rôle essentiel de formuler des principes éthiques qui visent à faire en sorte que le progrès technique et la mise en commun des connaissances scientifiques s'accordent pleinement avec le respect des droits et libertés fondamentales de tous. A partir des recommandations de la COMEST, l'Organisation renforcera ses activités normatives en promouvant des principes éthiques et en concluant des accords internationaux en relation avec le progrès scientifique et technique.
- ▶ **Coopération internationale et renforcement des capacités** : l'UNESCO appuiera la coopération internationale dans le cadre de l'action de la COMEST, qui se poursuivra en collaboration avec le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, les organismes des Nations Unies et institutions spécialisées, ainsi qu'avec les OIG et ONG compétentes. Pour guider les États membres dans leurs décisions, l'Organisation contribuera également au développement des capacités nationales ou régionales en mettant en train des études sur des structures et scénarios éventuels dans les domaines d'activité de la COMEST.

- ▶ **Visibilité :** la COMEST a pour mission d'encourager le monde scientifique à se pencher sur des questions éthiques fondamentales et de promouvoir un dialogue entre la communauté scientifique internationale, les parties activement intéressées, les décideurs et les citoyens. L'UNESCO la confirmera dans cette mission en élaborant une stratégie de communication novatrice et adaptée, notamment par des publications et un site Web de la COMEST, lui permettant d'atteindre l'ensemble de la société.

Pour atteindre ces objectifs, conformément au principe de construction d'une nouvelle éthique de la gouvernance mondiale évoqué dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (2000), l'Organisation consolidera le rôle et la portée de la COMEST en tant qu'organe interdisciplinaire et renforcera son action en décernant le « Prix Avicenne d'éthique scientifique ». La coopération intersectorielle sera renforcée, en particulier avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information.

L'UNESCO s'appuiera sur les réseaux existants, tels que le Réseau pour l'eau de l'Organisation mondiale des universités pour l'enseignement, la formation et l'éthique (GOUTTE). La COMEST sera un instrument international majeur pour renforcer la coopération internationale avec les partenaires internes et externes. D'autres activités seront exécutées au niveau régional, en particulier en Asie et dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le rôle, la portée et les effets de la COMEST en tant que principale tribune multilatérale sur cette question seront accrus.
 - Indicateurs de performance :*
 - *achèvement de l'évaluation de l'impact de l'action de la COMEST ;*
 - *élaboration de la stratégie de communication.*
- ◆ Mise en place et amélioration d'un cadre international sur les questions d'éthique des sciences et technologies.
 - Indicateur de performance :*
 - *études préparatoires relatives aux instruments internationaux élaborés et approuvés par les organes directeurs de l'UNESCO.*
- ◆ Des débats nationaux et régionaux sur les dimensions éthiques des sciences et des technologies auront été encouragés et des mécanismes nationaux et régionaux développés.
 - Indicateurs de performance :*
 - *nombre de pays où des débats nationaux et régionaux ont été encouragés ;*
 - *nombre de mécanismes nationaux et régionaux créés.*
- ◆ Développement de l'éducation à l'éthique dans le cadre des efforts de l'UNESCO en vue de promouvoir l'éthique et la responsabilité des sciences et des technologies.
 - Indicateurs de performance :*
 - *élaboration et mise en œuvre de programmes d'enseignement de l'éthique ;*
 - *développement de capacités de recherche sur les questions d'éthique et de responsabilité ;*
 - *adoption d'une formation pilote à la recherche ;*
 - *préparation et diffusion de matériels didactiques, y compris sur le site Web ;*
 - *nombre d'ateliers, réunions et conférences nationaux et régionaux.*

Programme III.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 90-92

Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

0320

Activités

• Budget ordinaire	2 151 100 \$
Décentralisation	39,7 %
• Extrabudgétaire	100 000 \$
Total, Activités	2 251 100 \$

03200

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :

- (i) d'accroître la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'État de droit ainsi qu'à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme, conformément au principe de leur indivisibilité, de leur interrelation, de leur interdépendance et de leur égale importance, notamment en produisant et en échangeant des connaissances sur les droits de l'homme, en se concentrant surtout sur ceux qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur l'extrême pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), à la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU (2000) et à la stratégie globale de l'UNESCO relative aux droits de l'homme ;
- (ii) d'accroître la contribution de l'UNESCO à la promotion de la démocratie et à l'approfondissement des droits de l'homme dans les États membres nouvellement démocratisés en développant et partageant les connaissances sur les défis de la consolidation démocratique et en menant des recherches sur les expériences et les bonnes pratiques dans les démocraties parvenues à maturité/consolidées ;
- (iii) d'accroître la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans les États membres, notamment par l'échange de connaissances, la recherche et l'analyse des problèmes et des structures socio-économiques, conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le Programme d'action de Beijing et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et afin de donner effet à l'objectif de développement du Millénaire de l'ONU qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- (iv) de renforcer et renouveler la lutte de l'UNESCO contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en développant les recherches sur les diverses manifestations du racisme et de la discrimination, et en particulier sur les nouvelles formes de discrimination et d'exclusion liées au progrès des sciences et des technologies ainsi qu'à la mondialisation, en échangeant des connaissances sur les meilleures pratiques et politiques de manière à sensibiliser à ce fléau, le combattre et le prévenir, et afin d'assurer la participation active de l'Organisation à l'application de la Déclaration

- et du Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001) ;
- (v) de contribuer, en coopération étroite avec le Secteur de l'éducation, à élaborer plus avant le concept d'éducation de qualité en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation aux droits de l'homme et sur la réforme des programmes et la révision des manuels correspondantes ainsi que sur la participation du Réseau du Système des écoles associées (SEA) à cet effort ;
- b) à promouvoir les droits de l'homme et à lutter contre toutes les formes de discrimination,
- (i) en soutenant toutes les initiatives visant la promotion de tous les droits de l'homme conformément à tous les instruments internationaux pertinents (à savoir le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire de l'ONU, de 2000) ;
- (ii) en désignant le Secteur des sciences sociales et humaines comme point de convergence et de coordination des activités les plus pertinentes destinées à éliminer toutes les formes de discrimination liées au sexe et à l'état de santé ;
- (iii) en améliorant la diffusion des connaissances sur les droits de l'homme dans le monde entier, ce qui est le meilleur moyen de favoriser la compréhension entre les individus et les peuples et d'éliminer ces discriminations ;
- c) à allouer à cette fin un montant de 2 151 100 dollars pour les coûts de programme et de 33 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promotion des droits de l'homme

03201

Activités	
● Budget ordinaire	855 300 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	855 300 \$

Antécédents. L'UNESCO a pris au fil des années une part active à la promotion et à la protection des droits de l'homme par l'action normative, la recherche et la diffusion du savoir.

Pour donner plus d'élan à ses activités dans le domaine des droits de l'homme et mieux promouvoir les droits fondamentaux, notamment ceux qui relèvent de ses domaines de compétence, l'UNESCO a élaboré une stratégie globale relative aux droits de l'homme, l'a examinée avec ses partenaires, y compris les États membres et les organismes et programmes des Nations Unies, et l'a présentée à ses organes directeurs¹.

Stratégie. Les activités de l'Organisation tendant à promouvoir les droits de l'homme seront mises en œuvre conformément à la stratégie globale de l'UNESCO relative aux droits de l'homme et en application du principe de l'indivisibilité et de l'interdépendance de tous les droits de l'être humain, à savoir les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La stratégie, qui sera revue à la lumière

1. Le document 165 EX/10 « Éléments d'une stratégie globale de l'UNESCO relative aux droits de l'homme » a été présenté à la 165^e session du Conseil exécutif, en octobre 2002. A sa 166^e session, le Conseil exécutif a examiné les rapports d'activité sur l'élaboration de cette stratégie et d'autres stratégies similaires. La stratégie globale de l'UNESCO relative aux droits de l'homme a été présentée à la 167^e session du Conseil exécutif pour inscription à l'ordre du jour provisoire révisé de la 32^e session de la Conférence générale. Après approbation par le Conseil de l'ordre du jour révisé, la stratégie a été adoptée par la Conférence générale (document 32 C/57).

des débats de la 166^e session du Conseil exécutif, donne des indications pour intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités de l'Organisation, et détermine des domaines d'action prioritaires.

Le renforcement de la coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies est un aspect essentiel de la mise en œuvre de la stratégie. Compte tenu notamment du rôle de premier plan que joue le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du mémorandum d'accord signé avec l'UNESCO en 1995, des efforts seront fournis pour renforcer la coopération et éviter les chevauchements d'activités. La coopération avec la Commission des droits de l'homme, sa Sous-Commission, les organes chargés de surveiller l'application des traités, les rapporteurs spéciaux et les institutions spécialisées sera elle aussi renforcée. Les relations étroites établies avec des organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec les milieux universitaires seront maintenues.

Les efforts porteront surtout sur la recherche et le partage des connaissances sur les droits de l'homme, la pauvreté et le développement. Des recherches interdisciplinaires seront menées à bien sur le contenu des droits sociaux et culturels et sur les principaux obstacles et difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits de l'homme et l'introduction en justice de recours les concernant. Les résultats de ces recherches seront largement diffusés. Relèveront également de cet axe d'action les activités de programme ayant trait à la pauvreté, et en particulier à l'extrême pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme.

L'Organisation contribuera également, avec la participation active des chaires UNESCO, à défendre le respect universel des normes internationales relatives aux droits de l'homme et à assurer une large diffusion des connaissances sur le contenu des droits de l'homme, et en particulier de ceux qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO (à savoir, principalement, le droit à l'éducation, le droit de participer à la vie culturelle, le droit de tirer parti du progrès scientifique et technologique, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, etc.). Une attention particulière sera portée à la nécessité de faire admettre que le droit à l'éducation aux droits de l'homme est un droit de l'être humain qui doit être respecté. Les meilleures pratiques appliquées dans ce domaine seront encouragées par la remise du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme (2004).

Les chaires UNESCO joueront un rôle capital dans la mise en œuvre de cette stratégie. Les activités des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance seront renforcées et leur participation aux efforts fournis à l'échelon national, notamment pour former des professionnels des droits de l'homme (magistrats, responsables de l'application des lois, travailleurs sociaux, journalistes et autres) sera encouragée. A l'échelon régional, les chaires UNESCO seront appelées à jouer un rôle plus actif (par exemple, en participant aux programmes régionaux de recherche, d'éducation, et de sensibilisation), en coopération avec les instituts et réseaux nationaux et régionaux compétents qui s'occupent plus particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels.

Afin de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux principaux enjeux que représentent les droits de l'homme et pour encourager la recherche de solutions aux problèmes les plus urgents, un Forum des droits de l'homme sera organisé à Paris. A cet égard, l'expérience acquise à l'occasion du premier Forum (tenu en 2003) sera dûment prise en compte. Cette manifestation réunira des représentants des États membres, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des milieux universitaires et d'autres acteurs de la société civile ainsi que d'éminentes personnalités et des spécialistes des droits de l'homme afin d'encourager la mise en place d'un partenariat mondial pour les droits de l'homme.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Explicitation accrue du contenu et de l'application des droits de l'homme ainsi que des recours en justice les concernant.

Indicateurs de performance :

- nombre de projets de recherche menés à bien ;
- nombre d'experts impliqués et représentativité de leur action ;
- diffusion des résultats des recherches par les moyens les plus divers.
- ◆ Amélioration des connaissances sur les normes et procédures relatives aux droits de l'homme et des meilleures pratiques utilisées dans ce domaine.

Indicateurs de performance :

- nombre et nature des informations produites et diffusées ;
- détermination, explication et large diffusion des meilleures pratiques.
- ◆ Intégration par tous les secteurs de programme de l'UNESCO des droits de l'homme dans leurs activités.
- ◆ Mise en place d'un partenariat mondial pour les droits de l'homme.

Indicateurs de performance :

- création et passage au stade opérationnel du Forum des droits de l'homme de l'UNESCO ;
- nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'acteurs de la société civile impliqués ;
- mise en place d'un partenariat mondial pour promouvoir l'échange de données d'expérience et le partage des connaissances sur les droits de l'homme.

◆ Renforcement du réseau des chaires UNESCO des droits de l'homme.

Indicateurs de performance :

- évaluation de l'impact du réseau des chaires UNESCO des droits de l'homme ;
- contribution du réseau à l'éducation aux droits de l'homme dans diverses régions ;
- contribution du réseau à l'action de sensibilisation et à l'adoption d'une approche axée sur les droits de l'homme dans la politique générale.

Axe d'action 2 : Égalité entre les sexes et développement

03202

Activités	
● Budget ordinaire	928 100 \$
● Extrabudgétaire	100 000 \$
Total, Activités	1 028 100 \$

Antécédents. Au cours de l'exercice précédent, le programme sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes a été réorienté pour répondre avec plus d'utilité et d'efficacité aux besoins des États membres. Une évaluation a fait apparaître qu'il contribuait vigoureusement et systématiquement à améliorer l'accès et la participation des femmes aux processus démocratiques, aux efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination, en particulier par l'éducation des femmes et jeunes filles, et à la promotion de l'égalité entre les sexes. Les consultations organisées avec les partenaires compétents et les parties prenantes ont permis de dégager des priorités régionales en matière de promotion des droits des femmes, d'égalité entre les sexes et de développement.

Stratégie. En 2004-2005, le travail en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes se fera dans le cadre d'une nouvelle stratégie. Les efforts seront intensifiés pour contribuer à atteindre les objectifs stipulés dans la Plate-forme d'action de Beijing et l'Objectif de développement du Millénaire (promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes), ainsi que pour œuvrer dans le sens des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les questions de parité entre les sexes seront intégrées dans le travail en sciences sociales et humaines, l'accent étant particulièrement mis sur la discrimination, la gouvernance, les migrations, le développement urbain et la sécurité humaine.

L'échange de connaissances et de réflexions critiques, le renforcement des capacités et la formation seront encouragés, de même que les efforts pour modifier les politiques dans le sens de l'égalité entre les sexes, de la participation des femmes et du respect de leurs droits.

Dans toutes les régions, l'accent sera placé sur la recherche, le travail en réseau, les activités de plaidoyer et la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes. On encouragera les recherches portant sur les liens entre les questions socio-économiques et les droits, entre les droits des femmes et les structures sociales, ainsi que les progrès dans le sens de l'égalité entre les sexes. L'accent sera placé sur la production de savoirs et l'analyse des statistiques sociales, les travaux de recherche et d'analyse servant ainsi à inspirer les réorientations des politiques, par exemple pour assurer l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Recherches et analyses seront en outre diffusées par le biais de réseaux et de programmes de sensibilisation, et inspireront des initiatives nouvelles en faveur de l'égalité entre les sexes et du respect des droits des femmes. Il sera donc nécessaire de renforcer la coopération et le travail en réseau avec les chaires UNESCO actuelles et les nouvelles chaires qui seront créées, avec les programmes d'étude sur la condition féminine, les institutions du système des Nations Unies et les organisations de la société civile pour atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités et mise en place de mécanismes dans les États membres pour encourager la promotion de la femme.

Indicateurs de performance :

- nombre d'États membres ayant bénéficié de conseils pour élaborer des politiques et mettre en place des mécanismes ;
- recommandations élaborées dans divers domaines de compétence de l'UNESCO, notamment l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la participation à la prise de décision et aux processus sociaux ;
- études visant à mettre en évidence les obstacles à la promotion de la femme.

- ◆ Renforcement de la capacité institutionnelle à répondre aux besoins dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Indicateurs de performance :

- nombre d'études d'évaluation en termes d'égalité entre les sexes et d'audits des politiques et programmes des secteurs ;
- assistance technique apportée à certains pays.

- ◆ Application de mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités pour promouvoir les droits des femmes.

Indicateurs de performance :

- nombre de projets réalisés dans diverses régions ;
- mécanismes de travail en réseau mis en place entre parties prenantes de plusieurs régions ;
- recensement, présentation à l'aide de documents et large diffusion des meilleures pratiques.

Axe d'action 3 : Lutte contre le racisme la discrimination

03203

Activités	
● Budget ordinaire	367 700 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	367 700 \$

Antécédents. Suite à la Conférence mondiale de Durban, l'UNESCO a renforcé son action dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'intolérance et l'exclusion. Conformément à la décision 3.4.2 prise à la 164^e session du Conseil exécutif, elle a élaboré une stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a été approuvée par la Conférence générale à sa 32^e session (résolution 32 C/28 et document 32 C/13). Cette stratégie intégrée s'est appuyée sur les recommandations formulées par les séries de consultations régionales organisées en 2002-2003 par l'UNESCO et/ou le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme ainsi que les résultats de différentes études thématiques réalisées au cours de la même période afin de mieux comprendre les diverses causes de la discrimination et ses différentes formes.

L'action de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination a pris ainsi en compte les spécificités existantes dans les différentes régions en vue de mieux répondre à leur situation particulière. Cette action a été menée en étroite collaboration avec les autres secteurs de programme de l'Organisation, les autres institutions du système des Nations Unies, en premier lieu l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (qui a la responsabilité principale pour le suivi du Durban), les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile.

Stratégie. L'UNESCO entend tenir compte des orientations définies dans la Stratégie intégrée en : (1) concentrant son action dans les domaines où elle peut faire la différence, c'est-à-dire l'éducation et la recherche ; (2) prenant en considération les spécificités et priorités régionales ; (3) entreprenant sur le terrain des actions novatrices qui contribuent à accroître la visibilité de l'Organisation. Pour le présent exercice, l'accent sera mis sur les domaines ci-après : (i) élaborer des indicateurs afin d'évaluer la situation en matière de discriminations et de mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre ces fléaux ; (ii) établir de nouveaux partenariats, en particulier avec les autorités municipales ; (iii) faire davantage

participer la jeunesse à la lutte contre le racisme et la discrimination ; (iv) promouvoir la tolérance ; (v) atténuer les stigmates et la discrimination liés au VIH/sida.

L'UNESCO poursuivra et intensifiera ses efforts pour développer les connaissances par le biais d'activités de recherche et de diffusion afin de mieux comprendre la question du racisme et de la discrimination et de contribuer à la formulation de politiques publiques anti-discriminatoires. Au cours de l'exercice, cette action sera, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, parmi lesquels le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le CERD, et avec des institutions nationales/régionales, axée sur la définition d'indicateurs permettant de mesurer l'amélioration de la cohésion sociale et la participation sociale accrue d'individus/groupes d'individus victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. La réflexion sur le phénomène de la xénophobie et les moyens de la combattre se poursuivra.

Pour répondre à l'intérêt manifesté par certaines instances locales et donner suite aux discussions déjà engagées avec quelques villes, l'UNESCO poursuivra ses efforts pour concrétiser le projet visant à créer une *Coalition internationale de villes unies contre le racisme et l'exclusion* afin d'instaurer des politiques antiracistes et anti-discriminatoires concrètes aux niveaux local et municipal.

L'UNESCO travaillera en étroite coopération avec les organisations de jeunesse afin de les faire participer davantage aux activités de lutte contre le racisme et la discrimination par le biais de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004). Une attention particulière sera également accordée aux anciens afin de renforcer le dialogue entre générations - jeunes et aînés - pour qu'ils partagent leur expérience respective de la lutte contre la discrimination et le racisme.

Le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence, dont le montant a été porté à 100 000 euros, servira également à récompenser et valoriser les meilleures réalisations dans la lutte contre l'intolérance et l'exclusion. Ce prix est décerné tous les deux ans le 16 novembre à l'occasion de la Journée internationale pour la tolérance et une cérémonie sera organisée pour célébrer la tolérance.

Des initiatives conjointes seront également lancées, en collaboration avec des bureaux et organismes des Nations Unies, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OIT, des organisations intergouvernementales régionales et des acteurs compétents de la société civile.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le dialogue sur le développement de politiques publiques en matière de lutte contre les nouvelles formes de discrimination, y compris la discrimination contre les porteurs du VIH/sida, initié et les politiques nationales formulées.

Indicateurs de performance :

- le nombre de séminaire régionaux organisés et le nombre de participants venant des différents pays impliqués ;
- recommandations politiques développées ;
- nombre d'études menées sur les différentes formes de discrimination ;
- meilleures pratiques identifiées, documentées et diffusées.

- ◆ Diffusion de connaissances et d'information sur la discrimination et le racisme aux populations cibles (victimes de la discrimination, leaders d'opinion, décideurs, etc.).

Indicateur de performance :

- mécanismes et circuits d'échange d'information créés et/ou renforcés.

- ◆ La coopération avec les principaux partenaires dans la lutte contre la discrimination et le racisme renforcée.

Indicateurs de performance :

- types de collaboration initiés et renforcés avec les acteurs de la société civile, le secteur privé, les organisations des professionnels (médias, sports, arts, éducation, etc.), les défenseurs des droits de l'homme, les autorités nationales et les autres agences des Nations Unies ;
- nombre de projets en commun développés et exécutés.

- ◆ Établissement d'un partenariat avec des réseaux de municipalités en vue de renforcer l'action contre le racisme, la discrimination et l'exclusion au niveau des villes.

Indicateurs de performance :

- nombre de municipalités, pays et régions impliqués ;
- nombre d'actions spécifiques lancées.

Programme III.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 107-108, 112, 114-123

Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine

0330

Activités

● Budget ordinaire	3 832 500 \$
Décentralisation	18,7 %
● Extrabudgétaire	1 160 700 \$
Total, Activités	4 993 200 \$

03300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :

- (i) de renforcer les capacités d'anticipation et de veille de l'Organisation et des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment par l'élaboration et la diffusion du Rapport mondial de l'UNESCO ;
- (ii) de promouvoir la réflexion et le débat prospectifs, en renforçant la fonction de forum d'anticipation de l'UNESCO par l'organisation des « Entretiens du XXI^e siècle » et des « Dialogues du XXI^e siècle » ;
- (iii) de sensibiliser le public et les décideurs aux grands enjeux du futur, à la réflexion prospective et aux stratégies qui auront été identifiées notamment dans le Rapport mondial, grâce à une coopération avec les médias et à une politique de diffusion des principaux résultats des activités entreprises dans le domaine de l'anticipation et de la prospective ;
- (iv) de promouvoir le rôle que jouent la philosophie et les sciences humaines dans l'analyse des transformations que connaissent les sociétés contemporaines et de l'impact de ces changements sur les modes et les outils de la pensée, et d'encourager l'essor de l'éducation philosophique, notamment par la célébration de la Journée de la philosophie dans les établissements scolaires ;
- (v) de favoriser la coopération internationale dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie, notamment par une collaboration renforcée avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et avec le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban), en s'attachant, dans la collaboration avec celui-ci, à promouvoir la recherche comparée sur les relations entre démocratie, développement et culture ;
- (vi) de contribuer, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, à la consolidation de la paix, de la sécurité humaine, du développement humain et durable et des principes démocratiques, comme l'UNESCO se doit de le faire en sa qualité de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), notamment :
 - par l'élaboration de cadres régionaux et sous-régionaux intégrés en vue de la promotion de la sécurité humaine et de la paix, notamment par la réflexion sur les facteurs historiques, socio-économiques et culturels à l'origine des nouvelles formes de vio-

lence telles que le terrorisme, et sur les conséquences de celles-ci, ainsi que la diffusion des résultats de cette réflexion ;

- par la mise en œuvre des parties du programme d'action de la Décennie internationale dont la responsabilité a été expressément confiée à l'UNESCO ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 832 500 dollars pour les coûts de programme et de 37 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Anticipation et prospective

03301

Activités	
● Budget ordinaire	1 468 400 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 468 400 \$

Antécédents. En 2002-2003, l'UNESCO a confirmé son rôle de forum d'anticipation et de réflexion prospective dans ses domaines de compétence. Le cycle des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle* s'est poursuivi au Siège et hors Siège et a permis de mobiliser scientifiques, chercheurs, intellectuels, créateurs et responsables de premier plan autour d'une réflexion pluraliste sur les enjeux du futur. Le *Rapport mondial de l'UNESCO* sur la construction de sociétés du savoir a été préparé. Les résultats et messages clés des activités d'anticipation et de prospective de l'UNESCO ont été diffusés grâce à plusieurs publications et à de nombreux articles publiés par les médias de référence des différentes régions du monde.



Activité phare : *Le Rapport mondial de l'UNESCO*

Le *Rapport mondial de l'UNESCO* vise à renforcer les capacités de veille intellectuelle, stratégique et éthique de l'Organisation. Comme le stipule la Stratégie à moyen terme, la première fonction de l'UNESCO est en effet d'être un laboratoire d'idées ; à ce titre, elle doit jouer « un rôle clé pour ce qui est d'anticiper et de définir, à la lumière des principes éthiques qu'elle défend, les problèmes les plus importants qui se profilent dans ses domaines de compétence, et pour identifier des stratégies et des politiques appropriées pour y faire face ». De nature interdisciplinaire, le *Rapport mondial de l'UNESCO*, qui fait partie intégrante de l'action menée par l'Organisation dans le domaine de l'anticipation et de la prospective, traite donc des principaux enjeux de l'avenir. Son thème est transversal et dépasse les cloisonnements sectoriels. Publié tous les deux ans et destiné à un lectorat très diversifié (le grand public, les décideurs et responsables internationaux et nationaux, les communautés scientifique et intellectuelle, la société civile, le secteur privé et les médias), le *Rapport mondial* sera l'objet du plus grand soin au niveau de la conceptualisation, de la réflexion et de la présentation. Il s'efforcera de présenter des visions de l'avenir faisant autorité et pouvant servir d'outil pour faire progresser l'action aux niveaux mondial, régional et national.

Un plan détaillé de publication, de diffusion, de discussion et de promotion du premier *Rapport mondial* (« Construire des sociétés du savoir ») a en outre été établi à l'échelon international et régional, en vue de lui assurer un maximum de visibilité, et tout l'impact souhaitable. Ce plan devrait être mis en œuvre en collaboration avec le Bureau d'information du public et les bureaux hors Siège, à l'aide de divers outils et matériels promotionnels : organisation d'une manifestation de haut niveau et de divers ateliers et tables rondes à l'occasion du lancement du rapport, sensibilisation des médias à celui-ci et à ses principaux messages, diffusion dans les régions par l'intermédiaire notamment des bureaux de l'UNESCO et des commissions nationales pour l'UNESCO, ou encore intégration de ses conclusions et recommandations dans les stratégies et activités de l'UNESCO.

Stratégie. Comme le souligne la Stratégie à moyen terme, la fonction de laboratoire d'idées constitue l'une des cinq fonctions de l'UNESCO, qui doit à cet égard jouer un rôle clé d'anticipation. Dans cette perspective, l'UNESCO s'attachera à poursuivre et à valoriser sa mission de veille intellectuelle, stratégique et éthique, en particulier par la préparation et la publication du deuxième Rapport prospectif mondial de l'UNESCO pour lequel les fonds extrabudgétaires seront sollicités. Ce Rapport, publié tous les deux ans sur une question prioritaire pour l'UNESCO, fait partie intégrante de l'action menée par l'Organisation dans le domaine de la prospective et il conviendra de lui assurer une visibilité de premier plan, grâce à une stratégie de promotion et de diffusion appropriée.

Conformément aux orientations de la Stratégie à moyen terme, qui invite l'UNESCO à mettre au point des outils pour comprendre le monde contemporain et à stimuler le débat international, l'UNESCO s'attachera aussi à renforcer son rôle de forum d'anticipation et de promotion du dialogue prospectif et à conforter sa visibilité et son rayonnement dans ce domaine. C'est là notamment la fonction des *Entretiens du XXI^e siècle*. Plusieurs séances de ce cycle se tiendront au Siège et hors Siège, dans différentes régions du monde. On organisera en outre, sur des thèmes prospectifs de portée plus vaste, une ou deux réunions de plus grande ampleur dans le cadre des *Dialogues du XXI^e siècle*. On s'efforcera aussi de mettre à profit les ressources d'expertise prospective que représente le Conseil du futur, réseau virtuel de nature consultative.

L'Organisation veillera avec un soin particulier à poursuivre et à étendre la diffusion des résultats de ses activités de prospective, en vue de sensibiliser aussi largement que possible les décideurs, les communautés intellectuelles et scientifiques, les enseignants et les étudiants, la société civile et, de manière générale, le grand public aux enjeux, aux problèmes et aux approches de la prospective. L'on veillera, en outre, à ce qu'une dimension prospective s'inscrive progressivement dans les méthodes de travail et les programmes de l'UNESCO, en vue d'éclairer l'évolution de ses missions et de ses actions. Dans cette perspective, on engagera tous les secteurs de l'UNESCO dans une réflexion sur le rôle de la prospective dans la programmation et la planification, afin d'élaborer une nouvelle stratégie intersectorielle dans ce domaine, d'intégrer la dimension prospective dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO et d'identifier les moyens d'assister les États membres qui souhaitent renforcer leurs capacités dans ce domaine.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure anticipation des tendances prévisibles et défis émergents dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Indicateurs de performance :

- *amélioration de la conception des politiques et stratégies dans ces domaines ;*
- *préparation, publication et diffusion du deuxième Rapport mondial de l'UNESCO ;*
- *publication et large diffusion du premier Rapport mondial de l'UNESCO sur la construction de sociétés du savoir ;*
- *opérationnalisation du concept de sociétés du savoir et large adoption de celui-ci par les acteurs clés concernés et par le public ;*
- *nombres des Entretiens du XXI^e siècle ou Dialogues du XXI^e siècle organisés au Siège et hors Siège sur des sujets prospectifs d'intérêt prioritaire pour le futur ;*
- *publication, dans un vaste réseau de médias de référence des différentes régions du monde, de messages prospectifs clés dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;*
- *intégration des résultats des travaux de prospective et des recommandations formulées dans ce cadre, notamment celles du Rapport mondial, dans les activités des secteurs de programme de l'UNESCO.*

- ◆ Sensibilisation des États membres, des communautés scientifiques et intellectuelles, des médias et des institutions de la société civile à la nécessité de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'anticipation et de prospective.

Indicateur de performance :

– voir ci-dessus (indicateurs de performance du résultat qui précède).

Axe d'action 2 : Réflexion philosophique et sciences humaines

03302

Activités	
● Budget ordinaire	1 012 200 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 012 200 \$

Antécédents. Au cours du biennium 2002-2003, un effort majeur a été mené à bien pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la philosophie et des sciences humaines, ainsi que la réflexion sur les enjeux de la modernité, notamment par l'organisation de la « Journée de la philosophie » dans de nombreux États membres, par la tenue de forums tels que les « Rencontres philosophiques de l'UNESCO » et les « Chemins de la pensée », et par la poursuite des partenariats avec des institutions de recherche et les chaires UNESCO.



Activité phare : La Journée de la philosophie

Antécédents. La première Journée de la philosophie, lancée en novembre 2002 par l'UNESCO, a permis de réaliser de nombreuses activités tant au Siège que dans une cinquantaine d'États membres de l'Organisation. L'objectif premier était de mobiliser un très large public autour des valeurs de la philosophie, tant au sein de la communauté intellectuelle qu'auprès du grand public et notamment des jeunes, élèves et étudiants. Plusieurs activités ont été organisées en 2002 ; et elles ont mis en relief la pluralité des approches et des « voies » philosophiques, notamment grâce à l'organisation de tables rondes thématiques, en partenariat avec des institutions réputées ; d'éminents philosophes du monde entier sont intervenus à cette occasion ; la Journée a aussi permis de nouer un dialogue philosophique virtuel, grâce à l'établissement d'une connexion reliant de jeunes chercheurs en philosophie des différentes régions du monde. Cette première célébration a stimulé le débat philosophique international ; elle a en outre mobilisé un public considérable et enthousiaste au Siège et hors Siège, dans plus de cinquante États membres. L'écho dans l'opinion publique et dans les médias a également été excellent, et les résultats de la Journée ont été diffusés grâce à plusieurs publications.

Stratégie. La célébration de la Journée de la philosophie vise, en associant le savoir philosophique et l'esprit de créativité, à assurer la promotion de la philosophie en tant que discipline clé au sein des sciences humaines et en tant qu'instrument privilégié de la réflexion et du débat sur la société, l'être humain, l'éthique et les valeurs, les sciences, la communication, la culture et l'éducation. On s'attachera pour ce faire, comme cela a été le cas lors de la première célébration de cette journée, à mobiliser des philosophes particulièrement réputés, aux niveaux international, régional et national, autour de thématiques contemporaines qui sont également au cœur des questionnements et des réflexions que l'Organisation met à l'ordre du jour de ses programmes.

La Journée de la philosophie, qui aura lieu en principe le troisième jeudi du mois de novembre, devrait permettre de sensibiliser un large public, et notamment le jeune public, à l'importance de la réflexion philosophique et des disciplines scientifiques connexes. Les différents supports de communication, classiques et modernes, constituent des canaux privilégiés pour faciliter l'accès à la philosophie et l'essor de celle-ci. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent par exemple d'animer des forums virtuels et d'organiser des vidéo-conférences. L'UNESCO a déjà largement recouru, lors de la première célébration de la Journée, à de telles modalités qui accroissent l'impact du contenu des diverses rencontres et animations.

Stratégie. La fonction de **forum de réflexion philosophique et scientifique de l'Organisation** sera renforcée grâce aux liens établis avec un certain nombre de partenaires intellectuels dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie au cours de l'exercice 2002-2003. La priorité sera donnée à la réflexion transdisciplinaire et interculturelle sur certains défis d'actualité, par exemple le processus de mondialisation, la diversité, le développement, la citoyenneté, le dialogue entre les civilisations et les dimensions éthiques et cognitives des sociétés. Dans cette perspective, les thématiques respectives du projet « Chemins de la pensée », de la « Journée de la philosophie », qui sera célébrée chaque année au Siège et dans les États membres, et des « Rencontres philosophiques » qui seront organisées dans ce cadre, seront axées essentiellement sur la nature des différents savoirs requis par une société de la connaissance respectueuse des valeurs et du dialogue critique. En vue de renforcer les **sciences humaines** proprement dites, une priorité sera donnée à la mise en valeur et à la diffusion des recherches pluridisciplinaires qui ouvrent des perspectives nouvelles sur les interactions passées et actuelles entre les différentes régions du monde dans un contexte de mondialisation accélérée, telles que l'enquête internationale sur la démocratie et la culture menée par le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban).

D'autre part, une réflexion de portée internationale sera entreprise sur le thème « Être historien demain », afin d'étudier les transformations actuelles et prévisibles des sciences historiques et du métier d'historien à l'âge où émergent des sociétés de la connaissance. Dans le domaine de l'histoire, la coopération avec le Comité international des sciences historiques (CISH) sera également poursuivie. L'ensemble de ces activités seront relayées par une politique dynamique de publications, dont la revue internationale *Diogène*, de diffusion et de recherches en ligne, et par une sensibilisation des médias des différentes régions du monde, visant à accroître la visibilité de la philosophie et des sciences humaines dans l'espace public et notamment auprès des jeunes. La coopération internationale sera renforcée, principalement parmi les pays moins avancés, par l'entremise du réseau international UNESCO, du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et d'organisations non gouvernementales internationales et régionales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion des échanges de connaissances et d'information et création de synergies entre la philosophie et les sciences humaines, propres à favoriser l'apparition de nouvelles idées.

Indicateurs de performance :

- création d'un réseau international de l'UNESCO associant des penseurs de différents horizons culturels et disciplinaires ;
- nombre d'individus et d'institutions impliqués, dans toutes les régions du monde.

- ◆ Meilleure reconnaissance du rôle social de la philosophie et des sciences humaines.

Indicateurs de performance :

- nombre et type d'activités organisés par les États membres à l'initiative de l'UNESCO ; y inclus la « Journée de la philosophie à l'UNESCO : au Siège et hors Siège » et « Chemins de la pensée » ;
- nombre de pays, d'institutions et d'individus associés aux activités, y inclus la célébration de la journée de la philosophie.

Axe d'action 3 : Promotion de la sécurité humaine et de la paix

03303

Activités	
● Budget ordinaire	1 351 900 \$
● Extrabudgétaire	1 160 700 \$
Total, Activités	2 512 600 \$

Antécédents. Au cours du biennium 2002-2003, des cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine et la prévention des conflits à la source, accompagnés de plans d'action, ont été élaborés en coopération avec des partenaires institutionnels pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie de l'Est. Ces activités ont été mises en œuvre sur la base des recommandations et du plan d'action adoptés lors de la première Réunion internationale des Directeurs d'institutions de recherche et de formation sur la paix, organisée en 2000. Parallèlement, des analyses ont été menées sur l'impact des nouvelles formes de violence dans des pays caractérisés par des conflits internes de longue durée et publiées dans la série « Cahiers noirs sur la violence ». Une diffusion de l'ensemble des résultats atteints a été assurée par le biais du réseau SECURIPAX de l'UNESCO et de nombreuses publications.

Stratégie. Sur la base de l'expérience acquise, des cadres régionaux pour la promotion de la sécurité humaine dans les domaines de compétence de l'UNESCO seront élaborés pour la région des États arabes et la région Asie-Pacifique. On veillera prioritairement à assurer une meilleure articulation de l'élaboration des cadres régionaux avec les initiatives locales pour prévenir les conflits à la source, notamment par la promotion du respect des droits humains, les politiques mises en œuvre en matière de promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Les cadres régionaux et les plans d'action pour la promotion de la sécurité humaine, déjà adoptés en Afrique et en Amérique latine et les Caraïbes, vont être rendus opérationnels par le biais de projets pilotes de recherche-action dans un nombre limité de pays dans ces deux régions. L'UNESCO assistera les États membres dans le suivi de ces projets afin d'évaluer la pertinence des plans d'action.

Le Centre international des sciences de l'homme à Byblos (Liban) a officiellement lancé son programme en septembre 2002 avec la première réunion du Comité scientifique (Byblos, Liban). La nouvelle mission du Centre est de promouvoir la recherche comparative sur la nature de la démocratie et son développement, en mettant en particulier l'accent sur les relations entre les perceptions culturelles et la démocratie. Le programme du Centre encouragera les échanges interrégionaux et internationaux ainsi que la coopération, en diffusant les résultats des recherches menées sur le thème de la démocratie. Dans ce cadre, le Centre de Byblos contribuera à la mise en œuvre du Programme international sur la démocratie, dans le contexte du suivi du Panel international sur la démocratie et le développement.

Des recherches sur les nouvelles formes de la violence seront encouragées et leurs résultats largement diffusés par le biais des « Cahiers noirs sur la violence » et le réseau SECURIPAX en vue de sensibiliser le public. En contrepoint des préoccupations relatives au terrorisme, l'UNESCO s'efforcera de favoriser les réflexions sur les facteurs historiques, socio-économiques et culturels, dans lesquels s'inscrit ce phénomène et sur ses conséquences. Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix et la poursuite d'une étroite coopération avec la Fondation internationale Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix contribueront à la promotion de la paix et à la valorisation des meilleures pratiques visant à « l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes ».

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de la sécurité humaine et de la prévention des conflits à la source dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Indicateurs de performance :

- élaboration de stratégies relatives à la sécurité humaine et soumission de celles-ci aux États membres et aux acteurs concernés dans deux régions (États arabes ; Asie et Pacifique) ;
- finalisation de plans d'action relatifs à la sécurité humaine pour les États membres de deux régions (Afrique ; Amérique latine et Caraïbes) ;
- lancement de projets pilotes sur la base des deux plans d'action précités.

- ◆ Amélioration de la compréhension des liens entre les formes contemporaines de violence et le niveau de la sécurité humaine et du développement.

Indicateurs de performance :

- *développement du réseau SÉCURIPAX et nombre d'individus et d'institutions impliqués ;*
- *nombre et type d'événements internationaux organisés ;*
- *publication de « Cahiers sur la violence ».*
- ◆ Élaboration et expérimentation de méthodes (« *approaches* ») efficaces favorisant la réconciliation dans les situations de conflit ou d'après-conflit (« *post-conflict* »).
- ◆ Renforcement des liens entre démocratie et développement.

Indicateurs de performance :

- *mise en œuvre des recommandations du Panel international sur la démocratie et le développement ;*
- *promotion de la recherche comparée dans ce domaine, un accent particulier étant mis sur les relations entre les perceptions culturelles et la démocratie ;*
- *nombre de publications de travaux de recherche ;*
- *promotion des échanges internationaux et interrégionaux et lancement d'activités de coopération dans ce domaine ;*
- *création de réseaux de chercheurs et nombre de participants.*

Programme III.4

Stratégie à moyen terme, paragraphes 99, 107-108, 114-122

Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II

0340

Activités

● Budget ordinaire	3 038 400 \$
Décentralisation	31,3 %
● Extrabudgétaire	30 187 100 \$
Total, Activités	33 225 500 \$

03400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :

- (i) de contribuer à la viabilité des transformations sociales en réorientant le programme international de recherche en sciences sociales MOST de façon à mettre la recherche au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ; en améliorant la coopération avec les ONG internationales compétentes, en particulier le Conseil international des sciences sociales (CISS) et d'autres réseaux de sciences sociales régionaux, sous-régionaux et nationaux ; en continuant à développer l'action et les capacités des universités grâce au renforcement des réseaux UNITWIN/chaires UNESCO dans les domaines interdisciplinaires de grande complexité ; et en partageant avec un maximum d'utilisateurs les résultats des travaux de recherche de grande qualité, grâce à la publication en six langues de la Revue internationale des sciences sociales ;
- (ii) de définir un cadre pour la conception, en matière de migrations internationales, de politiques fondées sur la recherche scientifique et de recueillir et diffuser les meilleures pratiques concernant la situation des migrants dans la société ;
- (iii) dans le cadre de la viabilité sociale des villes, de mettre au point une nouvelle stratégie de développement urbain, basée sur les échanges et la coopération entre chercheurs, autorités publiques et société civile, grâce à des travaux de recherche comparative, à des activités de formation et à des projets pilotes qui favorisent l'établissement de nouveaux liens avec le monde des décideurs, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 038 400 dollars pour le coûts de programme et de 50 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales

03401

Activités	
● Budget ordinaire	2 193 000 \$
● Extrabudgétaire	3 653 800 \$
Total, Activités	5 846 800 \$

Antécédents. Au cours des dernières années, l'UNESCO s'est efforcée d'aider les spécialistes des sciences sociales à apporter des réponses plus adaptées aux questions très complexes auxquelles les sociétés sont confrontées. L'action a porté essentiellement sur le perfectionnement constant de la production de connaissances en sciences sociales, la promotion des efforts de mise en réseau au niveau international et certaines premières expériences mettant en œuvre de nouvelles modalités d'articulation entre sciences sociales et élaboration de politique ; tout cela dans le but de faciliter les transformations sociales. C'est animé de cet esprit que le programme Gestion des transformations sociales (MOST) a achevé son premier cycle de huit ans (1994-2001), l'évaluation approfondie réalisée en 2002 servant à déterminer l'orientation future du programme. De même, le programme interdisciplinaire UNITWIN/chaires UNESCO sur le développement durable est parvenu au terme de dix années d'activités de formation Nord-Sud et Sud-Sud, fondées sur de nouvelles méthodes et de nouveaux programmes interdisciplinaires, l'accent étant mis sur l'ouverture du monde universitaire aux préoccupations de toute une gamme de nouveaux partenaires. La publication en six langues de la Revue internationale des sciences sociales (ISSJ) est un autre moyen de sensibilisation. L'année 2002 a également été marquée par la signature d'un nouvel accord-cadre avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), portant sur la période 2002-2007, qui a pour objet de soutenir la coopération et l'action complémentaire du CISS et de l'UNESCO.



Activité phare : Gestion des transformations sociales (MOST II)

Le programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), lancé en 1994, a été soumis à une évaluation externe afin d'évaluer les réalisations de la phase initiale (1994-2001) et de formuler des recommandations pour la deuxième phase (MOST II). Pendant l'exercice écoulé, les principaux concepts ainsi que la structure interne des différents domaines et thèmes ont fait l'objet d'une réflexion et d'un effort d'élucidation dans le cadre de vastes consultations.

Les efforts de MOST, qui font aussi son principal mérite, consistent à établir et relier entre eux des réseaux internationaux d'action publique et de chercheurs renommés afin de mettre la recherche menée dans le domaine des sciences sociales au service de politiques concrètes. C'est donc une analyse, étayée par la recherche, de la « Gestion des transformations sociales » qui est préconisée. Il s'agirait ainsi de mettre en relation la recherche fondamentale avec ceux qui ont à charge de formuler les politiques au sein des gouvernements, diverses institutions, des ONG, la société civile, le secteur privé et l'UNESCO même.

Pendant sa deuxième phase, le programme MOST se fera plus actif afin de contribuer à faire que les transformations sociales soient plus viables.

MOST est piloté par un Conseil intergouvernemental (composé de 35 États membres) et servi par un secrétariat au sein de SHS (pour plus d'informations, voir le site Web <http://www.unesco.org/most>).

Stratégie. Une stratégie comportant quatre volets vise à mettre en valeur le potentiel des sciences sociales sur les plans thématique, infrastructurel et institutionnel et à susciter de la part des spécialistes des sciences sociales des contributions hardies à l'élaboration des politiques.

1. A l'issue de consultations et de débats approfondis organisés autour de l'évaluation des huit années d'existence de MOST (2002-2003), le programme remanié offrira un cadre mieux structuré et plus cohérent faisant de l'interface entre élaboration des politiques et recherche en sciences sociales à la fois son caractère distinctif et sa principale raison d'être. L'après-Johannesburg exige de veiller à la viabilité des transformations sociales. Sur cette base, les réseaux MOST existants et ceux qu'il est prévu d'établir sous peu, ainsi que les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN interdisciplinaires relevant de SHS, seront mis à contribution pour les besoins de la recherche, du renforcement des capacités et de l'identification/diffusion des meilleures pratiques, pour éclairer l'utilisation des sciences sociales aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et pour expérimenter de nouvelles institutions/structures intermédiaires. Le soutien à la deuxième phase de MOST se concrétisera également dans le cadre des stratégies régionales et sous-régionales du Secteur des sciences sociales et humaines, avec la contribution active des comités de liaison nationaux de MOST, ainsi que des chaires UNESCO, et en renforçant la collaboration avec les principaux réseaux régionaux de sciences sociales tels que le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA), l'Association asiatique des conseils de recherche en sciences sociales (AASERC), le *Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales* (Conseil latino-américain de sciences sociales - CLACSO) et la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales* (Faculté latino-américaine des sciences sociales - FLACSO) de même que les réseaux régionaux et sous-régionaux analogues.
2. La coopération avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) sera poursuivie au titre de l'Accord-cadre pour 2002-2007. Une équipe spéciale à composition non limitée appuiera les efforts faits par CISS pour élargir la représentation des communautés des sciences sociales du monde entier, notamment des communautés émergentes, et l'aidera à tendre vers une plus grande indépendance financière.
3. La stratégie de la Revue internationale des sciences sociales (ISSJ) visera à la fois à conserver sa solide réputation scientifique et à promouvoir une recherche interdisciplinaire et internationale d'un très haut niveau, en améliorant sensiblement ses mécanismes de contrôle de la qualité (Conseil consultatif), en élargissant la représentation géographique des auteurs, en mettant l'accent sur les questions professionnelles et d'élaboration des politiques et en mobilisant les activités dérivées (conférences, séminaires, livres notamment dans les langues autres que celles de l'ISSJ, résumés intéressant la formulation de politiques).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des articulations entre recherche et formulation des politiques
Indicateurs de performance :
 - production et documents de politiques sociales ;
 - accessibilité de logiciels conviviaux par le biais du site Web de MOST ;
 - informations sur les activités de promotion : expérimentation réussie d'approches participatives ;
 - contributions de l'UNESCO à des agendas nationaux/régionaux pour le développement social et à celui des Nations Unies en la matière.
- ◆ Amélioration du niveau scientifique et de l'universalité de l'ISSJ.
Indicateurs de performance :
 - réputation bien établie ;
 - indices de citations ;
 - qualité et quantité des manuscrits non sollicités ;
 - contributions des régions actuellement sous-représentées.
- ◆ Renforcement du rôle du CISS.
Indicateurs de performance :
 - équilibre géographique ;
 - indépendance financière croissante.

Axe d'action 2 : Migrations internationales et politiques multiculturelles

03402

Activités	
● Budget ordinaire	457 700 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	457 700 \$

Antécédents. Les migrations internationales concernent des centaines de millions de personnes et ont des répercussions de plus en plus complexes sur les pays d'origine, de transit et de destination. Il est urgent de mieux comprendre les causes et les incidences des mouvements internationaux de personnes et leurs rapports avec le développement socio-économique.

Les activités de l'UNESCO relatives aux migrations internationales sont axées sur la nécessité d'étudier et d'analyser la question dans son contexte mondial et de contribuer à l'élaboration de meilleures politiques en matière de flux migratoires internationaux, d'intégration pacifique des migrants dans la société et de capacités des États à faire face à l'incidence des migrations sur le développement social. L'Organisation a créé plusieurs réseaux efficaces orientés vers la recherche et l'action qui ont entrepris des activités régionales sur des questions comme la société multiculturelle, la diversité linguistique des pays d'immigration, l'impact sur la prise de décision de la recherche sur les migrations, etc.

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui avait été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1990 est entrée en vigueur récemment, après avoir été ratifiée par un vingtième État membre début 2003. Toutefois, de nombreuses autres ratifications sont nécessaires à sa mise en œuvre effective. L'UNESCO participe activement à la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention internationale sur les droits des migrants qui rassemble plusieurs grands organes des Nations Unies s'occupant de questions de migrations, ainsi que d'autres organisations internationales comme l'Organisation internationale pour les migrations et plusieurs ONG. L'objectif de la campagne est de soutenir des activités coordonnées aux niveaux international et national en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies. L'UNESCO est priée de fournir des informations de base sur les possibilités de ratification et de mise en œuvre de la Convention dans ses États membres et sur les obstacles qui s'y opposent.

Stratégie. En 2004-2005, les activités de l'UNESCO seront axées sur la collecte et la diffusion des meilleures pratiques relatives à la situation des migrants dans la société. L'Organisation élaborera en outre une vision stratégique cohérente sur l'avenir des migrations internationales en tant que phénomène mondial afin d'offrir un cadre à l'élaboration de politiques en la matière. Des activités seront menées dans différentes régions et sous-régions afin de renforcer les capacités de recherche et de décision par le biais de réseaux existants comme le Réseau de recherche sur les migrations en Asie et dans le Pacifique (APRNM) et le Réseau d'Europe centrale et orientale pour la recherche sur les migrations (CEENOM). D'autres réseaux de recherche sur les migrations seront créés en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine afin de faire connaître les meilleures pratiques et de contribuer à la recherche et à l'analyse orientées vers l'action concernant les aspects sociaux, culturels et politiques des migrations.

La mise en place sur l'Internet du centre d'information sur les migrations continuera afin de diffuser les résultats des activités de recherche et d'analyse, grâce notamment à la collecte et à la diffusion des meilleures pratiques évaluées et à la poursuite de la publication du MOST Journal on Multicultural Societies.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités de recherche des réseaux internationaux sur les politiques en matière de migrations internationales, et en particulier sur des questions liées à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants, ainsi que sur des questions relatives à l'intégration des migrants dans la société et à l'élaboration de politiques multiculturelles.

Indicateurs de performance :

- nombre de réseaux internationaux renforcés et créés dans différentes régions ;

- nombre d'universitaires, savants et de décideurs participants et leur origine ;
- résultats des activités des réseaux, y compris les publications, recommandations politiques et échanges d'information.
- ◆ Meilleure compréhension des migrations internationales et de la situation des migrants dans la société.
Indicateurs de performance :
 - création et fonctionnement d'une source d'information fiable et de haute qualité sur l'Internet ;
 - nombre de meilleures pratiques recensées, évaluées et diffusées ;
 - nombre et origine des utilisateurs du site Internet.
- ◆ Élaboration et diffusion d'un cadre d'action en vue de la formulation de politiques dans le domaine des migrations internationales.
Indicateur de performance :
 - acceptation du cadre d'action par de nombreux États membres.

Axe d'action 3 : Développement urbain

03403

Activités	
● Budget ordinaire	387 700 \$
● Extrabudgétaire	<u>26 533 300 \$</u>
Total, Activités	26 921 000 \$

Antécédents. L'urbanisation massive constitue un phénomène à l'échelle planétaire. Les villes sont des territoires stratégiques confrontés à de profondes transformations économiques, écologiques, politiques et socioculturelles : les défis scientifiques et techniques essentiels du développement urbain et de la revitalisation de la ville sont de lutter contre la pauvreté urbaine, l'exclusion sociale, la ségrégation spatiale et la mauvaise gestion du patrimoine culturel et historique et exigent la promotion de la participation démocratique et de la gouvernance urbaine comme condition *sine qua non* d'une gestion urbaine durable et éthique.

Depuis 1994, l'urbanisation est l'un des trois thèmes de MOST et des activités pilotes y afférentes : la coopération spécifique avec les principales ONG internationales d'urbanisme comme l'UIA (Union internationale des architectes), la FIAP (Fédération internationale des architectes paysagistes), l'AIU (Association internationale des urbanistes) et avec les Prix UNESCO relatifs à l'architecture et au paysage font partie ses activités visant au renforcement des capacités et au transfert de connaissances, qui ont été entreprises. A la suite de la Conférence Habitat II, qui s'est tenue en 1996, la coopération avec des universités et des institutions spécialisées a également été favorisée dans le domaine de la formation professionnelle interdisciplinaire en urbanisme afin d'instaurer une approche intégrée de la gestion et de l'aménagement urbains.

Stratégie. La dernière touche sera apportée à une nouvelle stratégie « d'urbanisation » afin de conceptualiser les trois principaux objectifs définis dans le cadre de la « Coopération des Nations Unies pour les villes ». L'accent sera mis sur les problèmes urbains liés à l'eau, sur les catastrophes naturelles et sur les mégalo-poles, en coopération avec le grand programme II, ainsi que sur les villes historiques, en coopération avec le grand programme IV. Des activités de programme répondront également à la nécessité de s'attaquer à la pauvreté et de mettre en œuvre la phase II du programme MOST, comme indiqué dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (31 C/4).

Les activités seront axées sur les besoins des États membres en matière de sensibilisation et de formation des jeunes urbanistes et responsables de l'aménagement régional et répondront à la nécessité d'informer et de qualifier, au niveau des villes et régions, des techniciens locaux qui participent à la mise en œuvre des politiques et de la gestion urbaines et mettront l'accent sur la promotion d'une formation transdisciplinaire. Le réseau UNITWIN et les chaires UNESCO contribueront à la gestion participative démocratique et à la définition d'approches intégrées de l'urbanisation. Compte tenu de la diffusion et de la réutilisation des meilleures pratiques dans le domaine de la revitalisation durable et éthique des centres urbains, il sera lancé un certain nombre d'initiatives et de projets pilotes sur l'inclusion sociale et la cohésion spatiale accordant une attention particulière aux enfants, aux jeunes, et aux femmes et tirant également les enseignements des expériences sur « le droit à la ville » réalisées au Brésil.

L'objectif final sera de se concentrer sur la recherche conceptuelle concernant les questions urbaines et sur l'articulation entre ses résultats et leur prise en compte dans la politique urbaine des pouvoirs publics et la gestion de la ville, en vue de développer des processus démocratiques de participation à l'urbanisation et à la revitalisation de la ville.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion d'approches interdisciplinaires du développement urbain.

Indicateurs de performance :

- mise au point et diffusion de méthodes ;
- création d'un réseau de recherche sur l'urbanisation et la revitalisation de la ville ;
- intégration aux politiques publiques de recommandations faites par des réseaux de recherche ;
- intégration d'approches interdisciplinaires à l'éducation et à la formation des jeunes spécialistes de la ville.

- ◆ Élaboration de processus participatifs associant des femmes, des enfants et des jeunes en vue d'améliorer l'environnement urbain.

Indicateurs de performance :

- lancement de projets pilotes novateurs relatifs à l'inclusion sociale et à la cohésion spatiale dans diverses régions ;
- recensement, mise en évidence et diffusion de meilleures pratiques.

► Projets relatifs aux thèmes transversaux

0350

Activités

- | | |
|--------------------|--------------|
| ● Budget ordinaire | 2 600 000 \$ |
| Décentralisation | 85,6 % |

03500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets, et à en mesurer les effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 2 600 000 dollars pour les coûts de programme.

03501

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme III parce que leur thème principal et leur orientation se rapportent aux sciences sociales et humaines. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, en chaque cas, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une liste de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 08001). Des efforts seront faits pour trouver des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs potentiels afin de maximiser l'impact de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

03510

Activités

- | | |
|--------------------|--------------|
| ● Budget ordinaire | 2 050 000 \$ |
| Décentralisation | 81,7 % |

Élimination de la pauvreté - développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques, définir des stratégies et des plans d'action par pays et en suivre la mise en œuvre

03511

Activités

- | | |
|--------------------|--------------|
| ● Budget ordinaire | 1 000 000 \$ |
|--------------------|--------------|

Ce projet général est un effort entièrement intersectoriel et interrégional pour promouvoir l'élimination de la pauvreté au niveau des pays et donner un caractère systématique à la contribution apportée par

l'UNESCO à la réalisation du premier Objectif de développement du Millénaire (MDG 1), à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, ainsi qu'à la campagne du Millénaire menée conjointement par l'ensemble des institutions, programmes et organisations du système des Nations Unies. Il comprend trois éléments distincts, mais interdépendants, qui seront mis en œuvre en grande partie en collaboration avec des partenaires nationaux et par leur intermédiaire, l'accent étant mis dans la lutte contre la pauvreté sur l'action dans les domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir l'éducation, la science, la culture ainsi que la communication et l'information. Ces éléments sont les suivants :

1. renforcement des capacités des institutions nationales et des bureaux hors Siège, notamment dans les pays qui risquent de ne pas atteindre le MDG 1 ;
2. engagement et stimulation des instances nationales de recherche et d'analyse des politiques, grâce à l'attribution par les bureaux hors Siège de l'UNESCO de subventions en vue de la formulation, aux niveaux national et local, de stratégies et de plans d'action intégrés et participatifs en Amérique latine, en Asie et Pacifique et en Afrique ; et parallèlement
3. suivi de l'impact et de la pertinence de l'action des pouvoirs publics, définie sur la base des recherches et analyses susmentionnées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des professionnels et institutions dans les États membres en vue de la réalisation de recherches et d'analyses relatives aux effets des programmes de développement sur les populations pauvres ; mise au point de stratégies et de plans pertinents d'élimination de la pauvreté ; amélioration, dans les États membres, des capacités de gestion et d'évaluation de l'action des pouvoirs publics concernant la pauvreté, y compris au niveau local, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, renforcement des capacités des bureaux hors Siège de l'UNESCO de concevoir, mettre en œuvre et suivre les activités et projets relatifs à la pauvreté et de rechercher et sélectionner des partenaires nationaux ; amélioration, dans trois grandes régions géographiques, de la participation des citoyens à la formulation des stratégies d'élimination de la pauvreté ; inscription plus explicite des domaines de préoccupation de l'UNESCO dans les PRSP et autres initiatives d'élimination de la pauvreté au niveau des pays ; et promotion des activités conjointes menées à cet égard avec d'autres partenaires des Nations Unies.

Dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté

03512

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Ce projet vise principalement à définir une approche de la lutte contre la pauvreté qui soit fondée sur les droits et l'éthique. Il s'agira là d'une contribution importante à la campagne du Millénaire, qui s'articulera aux activités menées par d'autres partenaires à cet égard, notamment sur le terrain. La pauvreté n'est pas simplement affaire de privation matérielle. C'est aussi une question de dignité humaine, de justice, de libertés fondamentales et de droits essentiels de la personne humaine. Le paradigme dominant n'exploite pas vraiment la force de mobilisation et de motivation de ces aspects dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté. L'UNESCO, investie d'une mission éthique, abordera dans ce projet le problème de la pauvreté du point de vue de la responsabilité morale, de la nécessité éthique ainsi que du déni et de la violation des droits de la personne humaine. Les résultats de ces efforts iront, selon les besoins, alimenter la campagne du Millénaire, qui vise à sensibiliser les décideurs et l'opinion publique, notamment des pays développés, à l'urgence, à la nécessité voire à l'obligation qu'il y a de prendre des mesures concrètes pour aider à réduire la pauvreté et à donner par là un sens concret à la solidarité humaine. Une analyse conceptuelle sera entreprise pour réfléchir aux notions d'action individuelle collective ainsi que d'identité personnelle, sociale et institutionnelle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Meilleure compréhension, parmi les décideurs et dans le public, des dimensions de la pauvreté relatives aux droits de l'homme ; à cet égard, amélioration des cadres juridiques nationaux et développement du pouvoir d'action des ONG nationales afin qu'elles mettent

l'accent sur la pauvreté en tant que déni des droits de la personne humaine ; définition d'une conception de l'élimination de la pauvreté comme précepte éthique et obligation morale ; définition d'une contribution originale de l'UNESCO à la campagne du Millénaire, aux niveaux à la fois national et international ; élaboration et diffusion de publications et de recommandations.

Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine, en République démocratique populaire lao, au Cambodge et en Mongolie

03513

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Ce projet comparatif vise à lutter contre la pauvreté par des actions concrètes et exemplaires, grâce à une approche participative, inculquant notamment aux femmes et aux jeunes migrants des zones urbaines des compétences fondamentales et des savoir-faire indispensables dans la vie de tous les jours. Sur la base de l'expérience acquise par ce projet pendant l'exercice précédent, on s'efforcera de sensibiliser davantage les femmes et les jeunes migrants à leurs droits juridiques et humains, d'organiser une formation professionnelle et de fournir des services concrets. En général, le projet s'attachera à mieux faire entendre la voix des migrants, à lutter contre les inégalités structurelles et à sensibiliser les décideurs aux besoins des migrants, par une approche progressive de la mise en œuvre des politiques éducatives et sociales. Les meilleures pratiques seront identifiées, documentées et diffusées dans les zones urbaines d'autres pays et régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Réalisation de progrès en matière d'élaboration aux niveaux local/national de politiques sociales et éducatives en faveur des femmes et jeunes migrants des zones urbaines ; conception et lancement, avec le concours de partenaires locaux et nationaux, de programmes inculquant des compétences fondamentales et des savoir-faire indispensables dans la vie courante, y compris une formation professionnelle ; participation des ONG et des migrants à la mise en œuvre des activités ; meilleure sensibilisation des décideurs et du public aux droits des migrants.

Lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique

03514

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. Contribuer à la mise au point d'éléments précis d'un cadre de politiques favorisant la sécurité humaine en Afrique, l'accent étant mis spécifiquement sur la lutte contre les déplacements de femmes et d'enfants qui visent à leur exploitation, et intégrer ces considérations dans des stratégies globales d'élimination de la pauvreté.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Développement et clarification des concepts relatifs aux liens entre la pauvreté et la traite des femmes et des enfants ; matérialisation des possibilités de faire servir les stratégies d'élimination de la pauvreté à la lutte contre les migrations qui tendent à l'exploitation de populations en Afrique ; diffusion auprès des décideurs des résultats des recherches concrètes menées, des meilleures pratiques de lutte et des évaluations de projets concrets ; sensibilisation des populations locales aux risques de déplacements de personnes en vue de leur exploitation ; amélioration des capacités communautaires d'éducation préventive et d'information ; intensification du dialogue sur les actions à mener et du partage des connaissances entre divers acteurs concernés.

Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Bénin

03515

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Contribuer à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Bénin, en s'appuyant sur l'expérience réunie grâce à ce projet pendant l'exercice biennal précédent. Renforcer les capacités des populations les plus démunies – en particulier des femmes et/ou adolescentes en tant qu'agents de transformation sociale ; utiliser les centres d'information pour le développement (CID) en vue de mettre au point des contenus pédagogiques à intégrer dans les programmations ; sensibiliser les populations concernant le sida, les maladies opportunistes et le paludisme ; améliorer l'alimentation en eau potable et vulgariser les sciences ; analyser l'ensemble du projet et évaluer son impact au regard de la sécurité humaine et de la réduction de la pauvreté.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Bonne exécution de projets pilotes en cours adoptant une approche intersectorielle et pluridisciplinaire pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la sécurité humaine. Adaptation des approches validées par les projets pilotes et intégration dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté.

◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

03520

Activités

- Budget ordinaire 550 000 \$
- Décentralisation 100,0 %

Les TIC comme moyens d'améliorer la gouvernance locale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes

03521

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Ce projet vise à utiliser les TIC comme outils de renforcement de la cohésion sociale et de la démocratie locale dans les communes d'Afrique, d'Amérique latine et de la région des Caraïbes. Il prend appui sur les expériences réussies de sa première phase, axée sur la constitution de partenariats en vue d'activités de formation en Amérique latine et en Afrique et sur la création d'un portail sur la gouvernance électronique. Les principaux objectifs pour le présent exercice biennal sont : (i) de proposer des politiques mieux conçues et des pratiques optimales sur la base des projets pilotes réalisés en Afrique et en Amérique latine ; (ii) de renforcer, par un nombre accru de cours de formation en ligne, la capacité des urbanistes et responsables des villes de définir des lignes d'action ; (iii) d'élargir la collaboration entre les ONG de professionnels de la ville ; et (iv) d'étendre le projet à la région des Caraïbes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Élaboration et diffusion dans toutes les régions de pratiques optimales d'inclusion des TIC dans les politiques municipales ; évaluation et affinement de modules de

formation visant à promouvoir l'utilisation des outils faisant appel aux TIC pour améliorer la gouvernance à l'échelon local et extension de leur emploi dans la formation des professionnels de la ville ; renforcement, dans toutes les régions, de la collaboration au sein des ONG de professionnels de la ville et entre ces ONG en vue de l'adoption des TIC.

Réseau électronique de chaires UNESCO en Afrique et Réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et de formation

03522

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. Ce projet est axé sur deux grands objectifs. Le premier est d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour renforcer la coopération entre les chaires UNESCO à l'échelon régional en Afrique en vue de promouvoir des programmes communs de recherche, d'enseignement et de sensibilisation dans les domaines des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'équité entre les sexes et de la paix. On attend également du réseau électronique qu'il contribue à réduire la fracture informationnelle et numérique entre l'Afrique et les autres régions du monde dans ces domaines. Le second objectif est d'étudier l'intérêt pour la création d'un réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et d'enseignement, ainsi que les modalités de cette création.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Publication sur un site Web et diffusion auprès des universitaires, étudiants, responsables de l'élaboration des politiques, ONG et spécialistes africains des sciences sociales, d'informations sur les droits de l'homme, la démocratie, les questions d'équité entre les sexes et la paix ; formation d'ONG et de gestionnaires de l'information à la publication sur sites Web et à la gestion de ces sites, aux opérations des réseaux virtuels et à la création et au téléchargement de contenus électroniques concernant les domaines visés par le projet (droits de l'homme, démocratie, bonne gouvernance, équité entre les sexes et paix) ; renforcement des interactions et de la coopération entre les chaires UNESCO et réalisation de synergies dans les domaines des sciences sociales, de la communication et de l'éducation ; réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et d'enseignement.

Intégration sociale de communautés isolées des Caraïbes

03523

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Ce projet vise à utiliser les TIC pour mobiliser et mettre en commun l'information et le savoir en vue de l'intégration sociale et culturelle et du développement de communautés autochtones ou isolées de la Dominique, du Belize, du Guyana et du Suriname. Les principaux buts poursuivis sont l'accès à l'information, le développement de la production locale de contenus en tant qu'éléments du patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation aux politiques en matière de TIC et l'offre de possibilités novatrices d'éducation et de formation non formelles au sein des communautés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Sensibilisation aux politiques, règlements et démarches en matière d'accès à l'information dans les communautés isolées ; renforcement des capacités de gestion autonome des TIC ; production et diffusion de contenus conçus à l'échelon local en vue de l'intégration sociale et culturelle ; formation de personnels des communautés à la production locale de contenus ; mise en place du premier centre communautaire multimédias autochtone utilisant l'Internet et la radio dans les Caraïbes ; création de revenus grâce à la fourniture de services et produits en rapport avec les TIC.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

- 03601** L'UNESCO continuera de travailler en liaison étroite avec des institutions et organisations multilatérales et bilatérales afin d'assurer la complémentarité avec les activités prévues au titre du Programme ordinaire dans le grand programme III. Un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies comme par exemple l'HCDH, l'ONU, l'OMS, l'OMC et les banques de développement régional ; des organisations et organismes régionaux comme l'Union européenne, l'OCDE et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; des associations professionnelles comme le Conseil international des sciences sociales (CISS), ainsi que tout un éventail de donateurs bilatéraux et d'ONG internationales et nationales seront des partenaires indispensables à ces entreprises.
- 03602** Dans le cadre de la principale priorité du grand programme III, l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique, le Secteur explorera les possibilités de coopération avec le secteur privé, surtout l'industrie pharmaceutique et biotechnologique. Il continuera de collaborer avec les institutions et organisations compétentes pour la formulation de principes éthiques et lignes directrices dans des domaines déterminés. De même, sous l'égide de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), l'UNESCO favorisera la coopération interinstitutions avec les organisations concernées du système des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et les ONG compétentes.
- 03603** Dans le domaine des droits de l'homme, l'étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sera renforcée, de même qu'avec les ONG internationales et nationales concernées, surtout celles qui s'occupent de la promotion et de l'intégration des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme et la discrimination, y compris la mise en œuvre conjointe de projets de recherche, d'enseignement et de formation et la coopération en vue de l'organisation du Forum des droits de l'homme. S'agissant des femmes, de l'égalité des sexes et du développement, la coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies sera consolidée dans des domaines spécifiques – avec la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme en ce qui concerne le trafic de femmes et de jeunes filles et le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) ; avec l'OIT pour ce qui est des évaluations et audits relatifs aux disparités entre les sexes ; et avec l'UNIFEM pour la recherche sur les facteurs qui empêchent ou au contraire favorisent l'égalité des sexes.
- 03604** Sur les questions de prospective, de philosophie et de sciences humaines, la collaboration avec le PNUD et l'Université des Nations Unies (UNU) sera renforcée, de même qu'avec des organismes, associations et institutions professionnelles (comme la Fédération internationale des sociétés de philosophie, FISP ; le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, CIPSH ; et le Centre international des sciences de l'homme, CISH à Byblos, Liban) dans le contexte des accords-cadres existants.
- 03605** Au titre de la phase II du programme MOST : « Vers des transformations viables », la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sera favorisée pour certaines activités comme le suivi du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et le processus d'examen de Copenhague, ainsi que le resserrement de la coopération entre MOST et le réseau UNITWIN et les chaires UNESCO. Un effort particulier sera fait pour trouver des ressources extrabudgétaires, notamment pour consolider les liens entre recherche et politique grâce à des actions ciblées entreprises dans certaines régions du monde afin d'encourager le dialogue et les échanges entre chercheurs, acteurs de la vie politique (au sein des gouvernements, du secteur privé et de la société civile) en tirant parti de l'expérience acquise jusqu'à présent par le Secteur dans le cadre du Forum des ministres latino-américains du développement social.
- 03606** Au cours de l'exercice, SHS développera et mettra en œuvre sa stratégie sectorielle en se procurant des ressources extrabudgétaires pour augmenter les crédits disponibles au titre du Programme ordinaire à l'appui de domaines prioritaires donnés.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme IV

Culture



GRAND PROGRAMME IV

Culture

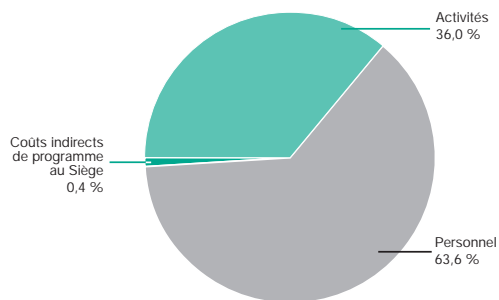
04001

Budget ordinaire	Programme			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme IV	33 967 400	19 197 100	215 700	53 380 200	33 164 600	86 544 800

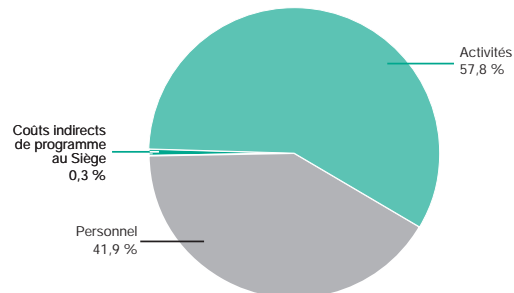
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

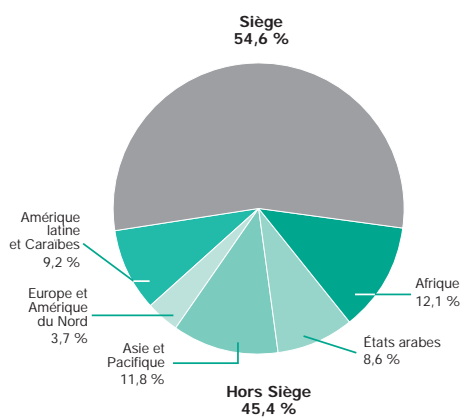


04002

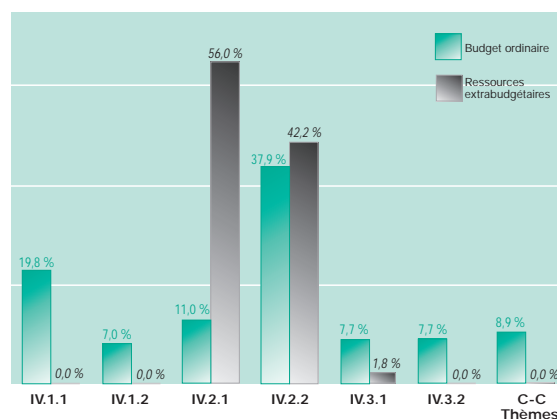
Grand programme IV		Budget ordinaire : activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme IV.1	Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux			
Sous-programme IV.1.1	Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action	3 808 300	–	3 808 300
Sous-programme IV.1.2	Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement	1 345 200	–	1 345 200
	Total, Programme IV.1	5 153 500	–	5 153 500
Programme IV.2	Contribution de l'UNESCO à la promotion de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel			
Sous-programme IV.2.1	Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	2 108 900	17 291 100	19 400 000
Sous-programme IV.2.2	Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative	7 279 300	13 002 500	20 281 800
	Total, Programme IV.2	9 388 200	30 293 600	39 681 800
Programme IV.3	Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement			
Sous-programme IV.3.1	Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable	1 477 500	560 000	2 037 500
Sous-programme IV.3.2	Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique	1 477 900	–	1 477 900
	Total, Programme IV.3	2 955 400	560 000	3 515 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux				
	♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 200 000	–	1 200 000
	♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	500 000	–	500 000
	Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 700 000	–	1 700 000
	32 C/5 - Total activités, Grand programme IV	19 197 100	30 853 600	50 050 700

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



04003 La **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle**, approuvée par acclamation le 2 novembre 2001 par la Conférence générale à sa 31^e session, souligne avec force les enjeux culturels posés par la mondialisation ainsi que la nécessité d'un soutien convaincu des États membres au principe même de la diversité. Ceci a été confirmé par l'adoption de la Déclaration par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/57/249 du 20 décembre 2002), qui a également proclamé le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ». Inspirée par les enseignements du Rapport mondial sur la culture et le développement « Notre diversité créatrice » (1996), par le Plan d'action de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm 1998) et par les deux rapports mondiaux sur la culture (1998, 2000), la Déclaration montre clairement le consensus international qui s'est dégagé autour de la diversité culturelle et de ses liens avec le développement durable conformément au Sommet de Johannesburg et de la Table ronde UNESCO/PNUE « Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable » (septembre 2002). Les acquis du Congrès de Venise sur le patrimoine mondial Italie, novembre 2002), ainsi que des réunions intergouvernementales d'experts sur l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (Paris, septembre 2002, février-mars et juin 2003) ont permis d'approfondir la réflexion sur l'élargissement de la notion de patrimoine culturel.

04004 La promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel constituera la **priorité principale du grand programme IV** ainsi que son fil conducteur. La diversité, pour rester créatrice, doit reposer sur l'acceptation et le dialogue, car elle ne saurait survivre dans le repli ou la confrontation. C'est ainsi que la mise en œuvre du programme tendra à créer les conditions propices pour le dialogue et l'épanouissement de la diversité, et ce sur la base des objectifs stratégiques 7, 8 et 9 concernant la culture dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), c'est-à-dire : (i) promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel ; (ii) encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations à travers la promotion de la diversité culturelle ; et (iii) renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances, notamment en aidant les États membres à redéfinir ou à actualiser les principales orientations de leurs politiques culturelles.

04005 Le Programme pour le biennium 2004-2005 reflète le renforcement budgétaire demandé au titre du patrimoine mondial, culturel et naturel, dans le cadre de l'application de la Convention de 1972 ; ainsi qu'aux activités concernant le patrimoine immatériel et le suivi de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. A ce titre, la priorité principale a été renforcée considérablement et bénéficiera de 62 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme au titre du grand programme IV – Culture (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 38 % dans le document 31 C/5 approuvé. Dans ce même esprit, un effort particulier a été accompli afin de mieux aligner les besoins de renforcement en termes de ressources humaines – en particulier des capacités hors Siège – sur les priorités de programmes approuvées.

04006 Le programme s'assurera de la plus large **diffusion de la Déclaration sur la diversité culturelle et de son Plan d'action** auprès des instances du système des Nations Unies et en prêtant son assistance aux États membres dans la reformulation de leurs **politiques culturelles nationales**, ainsi qu'à l'échelle locale (municipalités ; communautés). Le processus pour l'élaboration d'une **Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques** sera lancé en vue d'intégrer dans le droit international, sur le long terme, le principe de la diversité culturelle, dans l'acception la plus large que cette notion peut recouvrir, et compléter, ainsi, les principes contenus dans d'autres instruments existants, tels que ceux relatifs aux droits humains.

04007 La troisième Table ronde des ministres de la culture a rappelé que « La diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Elle s'exprime en particulier à travers la création artistique et les biens et services culturels et doit s'appuyer sur une politique adaptée de préservation des patrimoines, socle sur lequel se fondent les échanges, l'innovation et la créativité. Le programme aura une approche plus globale en vue de la valorisation des cultures, et s'efforcera de mettre en lumière leurs liens intrinsèques avec leur environnement physique – culturel et naturel – et non physique. Le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg (SMDD) était une occasion de souligner que la diversité culturelle est une source d'innovation, de créativité et d'échanges et que la diversité garantit non seulement un enrichissement mutuel, mais aussi un avenir viable pour l'humanité. Dans le cadre des initiatives intersectorielles, l'UNESCO entend en 2004-2005 souligner que la biodiversité et la diversité culturelle sont deux conditions essentielles du développement durable. Diversité biologique et diversité culturelle se renforcent mutuellement et sont interdépendantes d'où la nécessité d'une réflexion interdisciplinaire conjointe des Secteurs de la culture et des sciences exactes et naturelles en la matière. C'est ainsi que le programme, à travers l'action du Centre du patrimoine mondial, mettra en exergue cette interdépendance – en accord avec la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, qui vise à conserver la diversité biologique et culturelle à travers des sites pouvant expérimenter et illustrer des modalités de développement durable mais aussi en prêtant une attention particulière à la question de la diversité linguistique et à la protection des langues en danger de disparition.

04008 L'expérience acquise par l'UNESCO au cours des années, ainsi que l'évolution du contenu de la notion de **patrimoine culturel**, permettent également de renouveler son approche du patrimoine mondial. Lorsque l'UNESCO entend protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel, c'est pour assurer la capacité de renouvellement de celui-ci. C'est pourquoi il est particulièrement opportun que **l'année 2002 ait été placée par les Nations Unies sous le signe du patrimoine culturel**, faisant ainsi écho à la Déclaration. Dans le même esprit, le **30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial** a permis d'identifier des avenues futures qui seront explorées, notamment l'étendue de partenariats forts entre secteur public/privé et société civile.

04009 Dans ce cadre, il faut donner toute l'importance qu'il mérite au patrimoine immatériel, encore très largement négligé au profit d'une conception monumentale du patrimoine. C'est pour cette raison que l'UNESCO œuvrera activement en faveur de la préservation du patrimoine culturel immatériel afin qu'il soit partie intégrante des

politiques de préservation puisqu'il constitue un élément fondamental de la diversité culturelle et de la créativité humaine. La déperdition progressive de ce patrimoine et sa vulnérabilité aux effets de la mondialisation appelle un effort considérable de l'UNESCO qui visera à conjuguer les efforts, par diverses approches, pour faire vivre ce patrimoine en veillant à sensibiliser les jeunes, en particulier, aux valeurs du patrimoine culturel.

04010 Dans le cadre de **l'action pour le patrimoine culturel immatériel**, il s'agira d'encourager tous les États – avec le concours des chercheurs, créateurs et détenteurs de la culture – à mieux identifier les formes et expressions du patrimoine, y compris les langues en danger de sensibiliser les États et les communautés responsables à la valeur d'un tel patrimoine et à leurs responsabilités à son égard à travers des actions législatives, institutionnelles, d'éducation, de promotion et de communication et, enfin, à mobiliser la communauté internationale par la mise en place de mécanismes de coopération et d'assistance, techniques et financières. La Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité sera poursuivie afin de donner au plus grand nombre de pays la possibilité de faire valoir la richesse de leur patrimoine. Dans ce même esprit, l'UNESCO s'engagera dans la promotion de **la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, afin d'obtenir, notamment, les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur.

04011 **Le dialogue interculturel** occupe une place clé aujourd'hui dans l'agenda politique international, d'où l'importance du volet culturel de la lutte internationale contre les manifestations d'intolérance et ses formes les plus extrêmes, dont le terrorisme. En termes de programme ceci se concrétisera par un effort visant à faire du dialogue des cultures un garant de la paix, de la coopération et du développement et ceci à travers la réhabilitation du **patrimoine culturel en situation de pré- et post-conflit**, par des actions de réconciliation intercommunautaire, par le renforcement de **l'action normative** s'y rattachant (notamment la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles) et la promotion de la Déclaration sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel visant à condamner les destructions de celui-ci. En effet, le patrimoine est de plus en plus souvent pris pour cible de la mémoire collective lors de conflits ou de manifestations d'intolérance, alors qu'il est déjà affecté par les effets induits de la mondialisation tels que le tourisme, parfois incontrôlé, qui porte atteinte à ses expressions tant matérielles qu'immatérielles.

04012 La Déclaration sur la diversité culturelle, affirmant l'égalité de toutes les cultures et de toutes les religions sans hiérarchie, ce dialogue doit se déployer dans un monde multiculturel, où chaque culture garde son identité propre. Il faut en conséquence revisiter aussi les modalités du dialogue des cultures, à la lumière des acquis des Conférences de New Delhi (juillet 2003) et de Ohrid (août 2003). Dans ce cadre, l'UNESCO contribuera à dresser un bilan des activités menées en faveur des peuples autochtones à l'issue de la Décennie des peuples autochtones (2004).

04013 Dès leur plus jeune âge, **les jeunes** doivent pouvoir s'initier à la diversité des perceptions du monde, à la diversité des langues, des cultures et des religions, inséparable du **pluralisme** et qui doit être basée sur des identités aux appartenances multiples. L'enseignement des Histoires (régionales et sous-régionales) mettra en lumière les interactions réciproques et les emprunts multiples dont sont issues les cultures contemporaines, notamment par la révision des manuels scolaires, un défi majeur dans plusieurs régions.

04014 La mondialisation pose un véritable défi à la diversité culturelle, du fait des risques d'homogénéisation et d'appauvrissement que comporte la marchandisation croissante de l'offre culturelle affectant la créativité et l'innovation culturelle. Les **biens et services culturels** sont de ce fait un autre vecteur essentiel de la diversité comme du dialogue. Dans la mesure où ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ils ne sauraient être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres, et appellent donc une attention spécifique de la communauté internationale. Dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, des efforts seront assurés pour accompagner les pays en développement ou en transition dans la création d'industries culturelles viables et compétitives, sur les plans national et international, et pour mettre en place des politiques culturelles qui créent les conditions propices à l'épanouissement d'expressions culturelles diversifiées contribuant ainsi aux Objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier, la lutte contre la pauvreté. Une attention particulière sera donnée dans ce domaine au soutien aux pays africains dans le cadre du suivi du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

04015 Sous l'égide de l'UNESCO, le **Forum des cultures – Barcelone 2004**, proposé par l'Espagne suite à la décision de la Conférence générale de 1997, constitue un événement majeur appelé à recevoir cinq millions de visiteurs (9 mai - 26 septembre 2004) en mobilisant un certain nombre de partenaires intergouvernementaux, ainsi que les institutions culturelles de la ville de Barcelone et de la Catalogne. Un vaste éventail de conférences, séminaires, expositions et spectacles culturels déclinera ses trois axes d'action : diversité culturelle, développement durable et conditions pour la paix. La coopération de l'UNESCO est de nature intellectuelle et conceptuelle, par une approche interdisciplinaire, dans le cadre de commissions thématiques consultatives constituées pour la préparation du Forum. Son rôle a été aussi de veiller à assurer une coopération harmonieuse entre le Consortium du Forum et le Bureau international d'expositions. Une Conférence interdisciplinaire intitulée « Nouvelles ignorances, nouvelles alphabétisations » constituera l'événement principal organisé par l'UNESCO.

04016 Dans le même esprit, et en accord avec la résolution 27 de la 28^e session de la Conférence générale, l'**Olympiade culturelle 2000-2004**, fruit d'un partenariat entre la Grèce et l'UNESCO, a permis de faire resurgir l'esprit des Jeux antiques où les performances sportives s'accompagnaient de manifestations culturelles et notamment littéraires. Les Jeux olympiques, symboles de paix et d'entente internationale, manifestent les liens indissolubles qui unissent un patrimoine immatériel de légendes, de musiques, de performances artistiques, à un patrimoine inscrit dans l'architecture et dans les chefs-d'œuvre artistiques. Cette initiative sera conjuguée au déroulement des Jeux olympiques (Athènes, 2004) dans le cadre d'une série de manifestations culturelles destinées à cimenter l'union durable des peuples et des cultures, renouant ainsi avec la tradition de la Grèce classique. L'Olympiade culturelle sera l'occasion également de faire connaître un riche patrimoine immatériel indissolublement lié à la conception mondiale des Jeux, en offrant ainsi à l'UNESCO un terrain d'action particulièrement fécond pour la célébration de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.

04017 Le plan d'action du grand programme IV vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est

reproduit au début des sous-programmes correspondants et des projets relatifs aux thèmes transversaux relevant de ce grand programme (paragraphe 04110, 04120, 04210, 04220, 04310, 04320 et 04500), ainsi que les résolutions énumérées ci-après :

- 32 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- 33 Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel
- 34 Opportunité de l'élaboration d'un instrument normatif international concernant la diversité culturelle
- 35 Proclamation de 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition
- 36 Octroi du statut de centre régional placé sous l'égide de l'UNESCO à la Fondation nordique du patrimoine mondial
- 37 Amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture
- 38 Suite donnée à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) : Rapports des États membres et autres États parties sur les mesures qu'ils ont adoptées pour y donner suite
- 39 Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 31 C/31
- 47 Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi

dont le texte figure dans le Volume I des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme IV.1

Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux

04101

Activités	
• Budget ordinaire	5 153 500 \$
Décentralisation	50,8 %
• Extrabudgétaire	–
Total, Activités	5 153 500 \$

IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action

0411

Activités	
• Budget ordinaire	3 808 300 \$
Décentralisation	50,0 %
• Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 808 300 \$

04110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme en s'appuyant sur les principes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle ainsi que sur les Lignes essentielles de son Plan d'action afin :

- (i) de promouvoir un approfondissement de l'étude des principes de la diversité culturelle en vue d'une application concrète dans la mise en œuvre de politiques culturelles, notamment en préparant un rapport préliminaire sur la situation devant faire l'objet d'une réglementation internationale relative à la diversité culturelle, ainsi que sur l'étendue possible de cette réglementation, accompagné d'un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques ; et de renforcer la promotion de la Déclaration par la célébration du 21 mai, proclamé par les Nations Unies Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ;
- (ii) de promouvoir la mise en œuvre de politiques fondées sur le pluralisme culturel par des approches régionales s'inspirant notamment des enseignements des Histoires générales ainsi que des projets menés avec les peuples autochtones ; d'identifier les meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel en s'appuyant sur les réseaux de chaires UNESCO et sur les acquis du Prix UNESCO Villes pour la paix ; d'améliorer les capacités locales dans ce domaine ; et de renforcer le dialogue culturel euro-arabe ;

(iii) de promouvoir, au titre du projet phare « La route de l'esclave », la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage, par un programme interdisciplinaire s'appuyant sur une coopération des réseaux scientifiques internationaux et d'encourager la célébration de l'année 2004, Année internationale de commémoration de lutte contre l'esclavage et de son abolition ; ce projet phare sera développé dans le cadre des orientations proposées dans le Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 808 300 dollars pour les coûts de programme et de 33 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Application des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle aux niveaux national et international

04111

Activités	
● Budget ordinaire	816 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	816 000 \$

Antécédents. L'adoption par la Conférence générale de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001) a réaffirmé le rôle de l'Organisation en tant que garante de la « féconde diversité des cultures ». La mondialisation – porteuse à la fois des potentialités d'expressions et de risques de marginalisation des cultures les plus vulnérables – fait apparaître en effet la nécessité de redéfinir un ensemble de politiques à partir du thème mobilisateur de la diversité culturelle. Ce souci a été souligné par la désignation du 21 mai comme Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/57/249 du 20 décembre 2002).

Stratégie. La stratégie aura pour objectif de faire adopter les principales lignes du Plan d'action de la Déclaration par le plus grand nombre des États membres et par la société civile en approfondissant le débat sur les principes fondateurs de la diversité culturelle. Cette stratégie comporte deux volets : a) d'une part, analyser et comprendre les définitions, les perceptions courantes et les aspirations des sociétés sur la diversité culturelle au niveau national ; préparer un rapport préliminaire sur la situation devant faire l'objet d'une réglementation ainsi que sur l'étendue possible de cette réglementation, accompagné d'un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques ; à cet effet, la stratégie bénéficiera des travaux du réseau d'Observatoires régionaux sur la diversité culturelle ; et des actions seront menées en coopération avec plusieurs partenaires, entre autres le réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) b) d'autre part, poursuivre les consultations nationales et internationales en vue de sensibiliser les décideurs du secteur public et privé aux liens qui unissent diversité culturelle, dialogue et développement durable à travers l'élaboration de méthodologies appropriées, sur la base de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/57/249).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Rapport préliminaire élaboré sur la situation devant faire l'objet d'une réglementation ainsi que sur l'étendue possible de cette réglementation, accompagné d'un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques et soumission à la 33e session de la Conférence générale.

Indicateur de performance :

- nombre et type de consultations menées aux niveaux national et international.
- ◆ Principes et approches relatifs aux enjeux posés par la diversité culturelle tels que contenus dans la Déclaration clarifiés.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'études et de consultations aux niveaux national et international en vue de progresser dans la définition des principes et des pratiques ;
 - nombre de rapports par les Observatoires régionaux sur la diversité culturelle sur les concepts et les enjeux de la diversité culturelle.
- ◆ Principes de la Déclaration appliqués par les États membres dans leurs politiques culturelles, les institutions du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées.
Indicateurs de performance :
 - nombre de pays et institutions ayant rendu compte de l'intégration de principes et de provisions contenus dans la Déclaration ;
 - recensement et analyse des politiques et des pratiques nationales et locales d'un nombre d'États membres ayant intégré les principes de la Déclaration, en illustrant, notamment, les liens entre diversité culturelle, dialogue et développement durable ;
 - nombre de projets pilotes menés intégrant des principes constitutifs des champs couverts par la Déclaration ;
 - Nombre d'activités réalisées dans le cadre de la célébration de la Journée du 21 mai.
- ◆ Stratégie de diffusion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et de son Plan d'action élaborée et testée (notamment, dans le cadre de la Journée du 21 mai), y compris à l'usage des professionnels de la communication et des médias.
Indicateur de performance :
 - évaluation de l'impact de la Déclaration (par exemple, visites du site Web, nombre et nature de demandes des publications de l'UNESCO sur la Déclaration), appropriation de ses principes par les instances nationales et la société civile.

Axe d'action 2 : Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme au respect de la diversité culturelle

04112

Activités	
● Budget ordinaire	2 992 300 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	2 992 300 \$

Antécédents. Dans nos sociétés multiculturelles, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques dans le respect des droits humains. Ainsi, des actions ont été menées en faveur du pluralisme culturel et du dialogue interculturel, y compris du dialogue interreligieux ainsi que dans le cadre des divers projets des « Routes », qui ont permis à l'Organisation de promouvoir des valeurs universelles pour le renforcement de la cohésion sociale dans des contextes socioculturels diversifiés, notamment par le biais d'approches régionales (Asie centrale ; Europe du Sud-Est ; Caucase ; océan Indien ; Méditerranée ; Plan Arabia) et thématiques (dialogue interreligieux, peuples autochtones, pluralisme culturel en milieu urbain).

Stratégie. L'objectif central de la stratégie consistera à encourager une meilleure prise en compte du dialogue interculturel dans la protection de la diversité culturelle, dont le dialogue interreligieux constitue une des composantes. A cet effet a) des approches régionales seront suivies, y compris dans des zones sensibles, afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle à partir des projets pilotes menés avec les peuples autochtones en matière de cartographie culturelle ; b) avec le concours des réseaux des chaires UNESCO et des instituts liés aux programmes interculturels, l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière

de pluralisme culturel sera encouragé à l'échelle nationale et locale en liaison avec les parlementaires, les municipalités, les représentants des peuples autochtones et la société civile ; c) sur la base des acquis du Prix UNESCO villes pour la paix et de ses réseaux d'autorités locales et d'associations de quartiers, des projets pilotes destinés à orienter les politiques culturelles locales seront mis en œuvre ; d) on donnera également une priorité à la formation et au renforcement des capacités locales. Ces actions seront poursuivies notamment au niveau régional en vue du bilan de la Décennie internationale des populations autochtones du monde (1995-2004) mais aussi dans le cadre de l'Agenda global des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (Résolution de l'Assemblée générale 56/6 du 21 novembre 2001 ; par. 5) pour la mise en œuvre de la résolution 32 C/47. La stratégie visée veillera, par ailleurs, à la promotion d'enseignements appropriés pour la connaissance réciproque et le respect mutuel et ce par le biais de la publication, de la promotion et de la diffusion des Histoires générales et régionales dont l'achèvement constitue une priorité, notamment sur ce qui concerne l'Histoire générale de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Outils pédagogiques issus des acquis du programme des Histoires diffusés aux États membres, en vue d'une réduction des stéréotypes et des préjugés.

Indicateur de performance :

- *élaboration des outils pédagogiques pour les groupes cibles dans les régions d'Asie centrale, en Europe du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.*

- ◆ Méthodologies issues des bonnes pratiques en matière de pluralisme culturel identifiées dans le cadre des projets pilotes validés à l'échelle nationale et locale y compris en matière de dialogue entre traditions spirituelles, religieuses et laïques.

Indicateurs de performance :

- *nombre de recherches novatrices et de matériel pédagogique produit, notamment par les chaires UNESCO de dialogue interculturel et interreligieux ;*
- *méthodologies validées dans un nombre de projets pilotes dans le cadre du réseau UNESCO de villes et de quartiers situés dans les régions sensibles ;*
- *méthodologies, dans le domaine de la cartographie des ressources culturelles, appliquées et validées dans le cadre de projets pilotes menés au sein de communautés autochtones.*

- ◆ Prise en compte par les États membres des recommandations en vue d'élaborer des politiques culturelles et éducatives en faveur des peuples autochtones dans le cadre du bilan de la Décennie internationale des peuples autochtones du monde (2004).

Indicateurs de performance :

- *nombre de pays ayant adopté de nouvelles politiques en faveur des populations autochtones et/ou ayant révisé leurs politiques nationales en faveur de ces populations basées sur les recommandations transmises par l'UNESCO ;*
- *nombre de pays ayant pris en compte les recommandations.*

- ◆ Dialogue interculturel élargi et consolidé au sein des instances publiques, en particulier dans le cadre du Projet Plan Arabia de dialogue euro-arabe et du programme Méditerranée par le biais du projet extrabudgétaire « Les Routes de l'olivier » en vue d'établir des partenariats diversifiés.

Indicateurs de performance :

- *nombre d'actions pilotes menées dans le cadre du Plan Arabia et du programme Méditerranée ;*
- *nombre et type de partenariats établis.*



Projet phare : La Route de l'esclave

Antécédents. Approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 1993 et lancé à Ouidah en 1994, le projet de coopération internationale « La Route de l'esclave » poursuit trois objectifs majeurs :

- a) l'étude historique des causes et modalités de la traite transatlantique ;
- b) la mise en lumière des conséquences et interactions qu'elle a générées ; et
- c) la contribution à l'instauration d'une culture de la tolérance et de la coexistence pacifique entre les peuples.

Le projet comprend plusieurs volets développés sur l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'océan Indien dont l'établissement de réseaux scientifiques ; la mise en place d'un programme sur la tradition orale ; la promotion du tourisme culturel de mémoire ; la réalisation d'études de faisabilité pour l'établissement de musées sur l'esclavage et, enfin, la mise en lumière des expressions culturelles et artistiques vivantes issues des interactions de la traite négrière. Le phénomène de la traite négrière et de l'esclavage a fait également l'objet d'un projet pilote concernant les manuels scolaires intitulé « Rompre le silence », dans le cadre du Réseau des écoles associées.

Stratégie. Durant le présent exercice biennal, ce projet phare s'attachera à porter à l'attention sur la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage, par un programme interdisciplinaire s'appuyant sur une coopération des réseaux scientifiques internationaux et encouragera la commémoration de l'année 2004, « Année internationale de commémoration de lutte contre l'esclavage et de son abolition ». Ce projet sera développé dans le cadre des orientations proposées par le programme d'action de la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance* (Durban 2001). Vu la portée de ce projet, la stratégie interdisciplinaire nécessitera la mobilisation de l'ensemble des programmes de l'UNESCO et consistera à assurer le pilotage du suivi de la Conférence de Durban, du Programme des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations ainsi qu'à coordonner les activités de commémoration de l'année 2004, notamment la création d'un Prix intitulé à la mémoire de Toussaint Louverture. Il cherchera à poursuivre et à étendre la coopération avec les réseaux scientifiques, en vue d'élucider les causes et les modalités du phénomène, ainsi que les conséquences, en particulier dans les interactions entre les peuples d'Europe, d'Afrique, des Amériques et des Caraïbes. Le projet aura pour objectif, entre autres, de promouvoir des sites, monuments et lieux de mémoire liés à la traite négrière pour le développement du tourisme culturel, en étroite coopération avec l'OMT ; de contribuer à l'établissement de musées de l'esclavage et à l'organisation d'expositions itinérantes ou virtuelles ; de souligner les interactions culturelles vivantes, dans les domaines linguistique, artistique, religieux, issues de la traite négrière dans les régions concernées, ainsi que le soutien à la création artistique liée à « La Route de l'esclave » en coopération avec les ONG concernées. Il veillera également à la mise en place d'un programme sur l'analyse des nouvelles formes d'esclavage en coopération avec le Secteur des sciences sociales. Le projet s'attachera, en coopération avec les Secteurs de l'éducation et de la communication, à promouvoir et à vulgariser l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, en particulier à travers la révision des manuels scolaires, la production de films, de CD-ROM, etc., et la création d'une base de données sur la traite négrière et l'esclavage. Le projet, qui fera l'objet d'une évaluation après dix années d'existence, apportera également sa contribution à la commémoration de la journée du 23 août, *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Activités de commémoration mises en place par les États membres à l'occasion de l'année 2004, *Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition*, et de la célébration de la journée du 23 août, *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*.

Indicateur de performance :

- *taux de mobilisation (nombre et nature des activités organisées par les États membres).*

- ◆ Reconnaissance et mise en valeur par les États membres concernés de sites relatifs à la traite négrière.

Indicateurs de performance :

- *proposition d'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial ;*
- *mise en place de politiques de tourisme culturel de mémoire.*

- ◆ Expressions culturelles, artistiques et vivantes issues des interactions générées par la traite négrière et l'esclavage, mises en valeur.

Indicateur de performance :

– Degré de coopération avec les réseaux, nombre de publications et de supports audiovisuels réalisés.

- ◆ Dix premières années du projet « La Route de l'esclave » évaluées et résultats soumis aux États membres.

Indicateurs de performance :

– rapport d'évaluation produit et disséminé ;

– recommandations transmises aux États membres issues de l'évaluation et orientées vers les États membres et les autres agences spécialisées du système des Nations Unies.

- ◆ Sensibilisation accrue à la lutte contre la discrimination et les formes modernes d'esclavage, en vue de leur élimination.

Indicateur de performance :

– nombre et nature des activités organisées par les États membres ou par les ONG, en coopération avec l'UNESCO.

- ◆ Création d'une base de données sur la traite négrière.

Indicateur de performance :

– nombre de données accessibles.

IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement

0412

Activités

● Budget ordinaire	1 345 200 \$
Décentralisation	53,0 %
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 345 200 \$

04120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme en s'appuyant sur les principes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et les Lignes essentielles de son Plan d'action afin :

- (i) d'assister les États membres dans la formulation de leurs politiques culturelles, en prêtant une attention particulière à la dimension culturelle des politiques de développement, notamment des politiques relatives à l'éducation, aux sciences, à la communication, à la santé, et au tourisme, afin de mieux contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de lutte contre la pauvreté et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- (ii) d'encourager l'élaboration de statistiques et d'indicateurs culturels en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les instituts statistiques nationaux ;
- (iii) d'analyser les liens conceptuels entre diversité culturelle et diversité biologique, notamment au regard de la diversité linguistique et des sites naturels du patrimoine mondial dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg)

et de la mise en œuvre du Plan d'action de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, cette action devant être menée en étroite coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, et de suivre les effets de toute mise en œuvre de politiques culturelles et programmes de formation novateurs sur la viabilité de la diversité culturelle et biologique dans les sites choisis ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 345 200 dollars pour les coûts de programme et de 22 300 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Assistance aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles novatrices

04121

Activités	
● Budget ordinaire	1 135 200 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 135 200 \$

Antécédents. A la lumière du Rapport mondial sur la culture et le développement « Notre diversité créatrice » (1996), du Plan d'action adopté par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm 1998), de l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), le rôle de la culture dans le processus du développement doit être repensé pour mieux répondre aux défis que la mondialisation pose à la diversité culturelle et au développement durable. Le concept de durabilité a été utilisé principalement en termes économiques et environnementaux ces 50 dernières années. La culture doit reprendre une place centrale dans la perspective du Sommet de Johannesburg, qui a souligné tout particulièrement la nécessité d'explorer davantage les interactions entre diversité, dialogue et développement.

Stratégie. La stratégie consistera à prêter une assistance aux États membres dans l'évaluation de leurs politiques culturelles nationales ainsi qu'à identifier de nouveaux partenariats pour rapprocher les politiques culturelles et les politiques de développement. Ces révisions concerneront les divers domaines du secteur culturel (gestion, formation, administration, financement, etc.), ainsi que ses liens avec les différentes politiques de développement portant sur l'éducation, les sciences, la communication, la santé et le tourisme. Le soutien apporté aux États membres dans la mise à jour de leurs politiques culturelles s'effectuera à travers des missions d'assistance technique et intellectuelle et la mise en œuvre de projets opérationnels susceptibles de mobiliser la participation sociale et d'avoir un impact sur le développement local. Il s'agira aussi d'élaborer des statistiques et indicateurs culturels – en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les instituts statistiques nationaux. Une attention spéciale sera accordée aux États africains (dans le cadre du NEPAD) et aux pays les moins avancés (PMA).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Politiques culturelles nationales révisées sur la base du paradigme « Diversité-dialogue-développement » et politiques nationales de développement ayant pris en compte la culture.

Indicateur de performance :

– nombre de pays qui ont révisé leurs politiques.

- ◆ Formation de gestionnaires et de décideurs chargés de la mise en œuvre de politiques culturelles publiques assurée notamment dans le cadre du NEPAD.

Indicateurs de performance :

– nombre de cadres formés à la gestion des politiques culturelles publiques ;

– nombre d'institutions et chaires UNESCO impliquées.

- ◆ Projets mis en œuvre sur le terrain en vue de la mise en œuvre de politiques culturelles communautaires ayant un impact sur le développement local.
Indicateurs de performance :
 - nombre et type d'activités menées en partenariat avec les secteurs public/privé et les acteurs de la société civile concernés dans un nombre de pays ;
 - nombre et catégories des partenaires impliqués.
- ◆ Renforcement des capacités des États membres à formuler des politiques culturelles intégrant les nouveaux domaines de la culture et du développement.
Indicateurs de performance :
 - outils méthodologiques et statistiques élaborés et diffusés par l'intermédiaire des observatoires et chaires UNESCO, et grâce à diverses études thématiques et publications ;
 - nombre de pays ayant reçu l'appui de l'Organisation.

Axe d'action 2 : Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable

Cet axe d'action est le fruit d'une initiative conjointe du Secteur de la culture et du Secteur des sciences exactes et naturelles (voir également le grand programme II, paragraphe 02123), à laquelle le grand programme IV apporte des contributions dans le cadre des programmes relatifs aux politiques culturelles visant le développement et au patrimoine culturel, naturel et immatériel.

04122

Activités	
● Budget ordinaire	210 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	210 000 \$

Antécédents. La diversité biologique et la diversité culturelle se renforcent mutuellement et sont interdépendantes. Il est impossible de comprendre les systèmes naturels et d'en assurer la conservation et la gestion sans tenir compte des cultures humaines qui les façonnent. Diversité culturelle et diversité biologique constituent ensemble la clé de la résilience des systèmes, tant sociaux qu'écologiques. Cette interdépendance a été étudiée lors de la Table ronde de haut niveau sur le thème « La diversité culturelle et biologique au service du développement durable », organisée par l'UNESCO dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable, où les participants sont convenus de la nécessité d'approfondir cette question et de promouvoir une action menée en collaboration. Afin de donner suite au Sommet mondial, l'UNESCO a décidé d'adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle combinant les optiques du Secteur de la culture et du Secteur des sciences exactes et naturelles.

Stratégie. Faire prendre conscience de l'interdépendance fondamentale de la diversité biologique et de la diversité culturelle est une indispensable première démarche. L'infinie variété du monde de la nature est une source d'inspiration pour la culture, donne sens à celle-ci et nourrit les pratiques culturelles. Les mots, expressions, contes, légendes, etc., codifient les relations des êtres humains avec l'environnement. Et le génie humain contribue directement, depuis l'origine des temps, à enrichir la biodiversité – et ce, des gènes aux paysages, en passant par les espèces et les écosystèmes. Cependant, au-delà de ce constat fondamental, diversité culturelle et diversité biologique demandent encore à être associées dans la lutte pour le développement durable et contre la pauvreté, à laquelle elles fournissent deux armes indispensables et interdépendantes.

Cet axe d'action vise donc à combiner les atouts des secteurs de la culture et des sciences exactes et naturelles en vue de l'apport d'un nouvel éclairage sur le maintien de la diversité, tant culturelle que biologique. Le but est d'élaborer une stratégie conjuguant l'application de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement. Les activités de terrain se concentreront sur les sites du Réseau mondial de réserves de biosphère et du patrimoine mondial ainsi que sur les systèmes insulaires où se rejoignent des mani-

festations originales de la diversité biologique et de la diversité culturelle. Elles prendront un nouvel essor dans le cadre du projet « Les Routes de l'olivier », qui conjugue les aspects matériels et symboliques d'une culture commune à de nombreux peuples de la Méditerranée et du monde ainsi qu'aux interactions culturelles du fait de migrations et à l'émergence de nouveaux écosystèmes.

Le but primordial de cet axe d'action est donc de démontrer que les liens et les synergies entre diversité culturelle et diversité biologique sont un élément crucial de la conservation et du développement. Une assistance sera apportée aux États membres pour qu'ils mettent en place des stratégies de sauvegarde des deux diversités, satisfaisant ainsi, entre autres, à l'objectif I de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, au Programme d'action des Nations Unies pour les petits États insulaires en développement (paragraphe 41 et 44), aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et au MDG 1.

Prises globalement, les activités viseront à :

- démontrer l'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle et la nécessité de concevoir leur durabilité comme conjointe ;
- reconnaître la diversité culturelle des relations entre les êtres humains et l'environnement et promouvoir le pluralisme culturel dans les stratégies de développement ; et
- mettre au point des actions pilotes propres à chaque site visé, afin de créer des exemples de moyens pratiques de progresser vers un entretien mutuel des deux diversités.

Les activités seront principalement centrées sur le soutien des traditions culturelles, y compris les utilisations traditionnelles de la terre, de l'eau douce et de la mer, ce qui contribuera directement à l'application du paragraphe 14 du plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Des recherches sur la manière dont les traditions culturelles influent sur la diversité biologique ou sont entretenues par elle seront entreprises et donneront lieu à des démonstrations. Les boucles de rétroaction entre la diversité culturelle et la diversité biologique seront explorées et analysées et des exemples de pratiques optimales permettant d'entretenir les deux types de diversité seront établis.

Un accent particulier sera mis sur les liens entre les langues et leur diversité et la diversité biologique, notamment par une étude des parallèles entre les langues et les espèces en voie de disparition.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progrès des connaissances sur l'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle et ses incidences.

Indicateurs de performance :

- nombre de réseaux de savoirs spécialisés créés ;
- nombre d'activités de recherche et d'études lancées, et dont les résultats auront été diffusés.

- ◆ Meilleure compréhension par les décideurs des liens entre biodiversité et diversité culturelle, notamment des éclairages apportés par la culture sur la création et le maintien des services propres aux écosystèmes.

Indicateurs de performance :

- directives établies et diffusées concernant l'intégration des politiques de sauvegarde de la diversité culturelle et de la biodiversité ;
- nombre de pays ayant élaboré et intégré des politiques relatives à la diversité culturelle et biologique.

- ◆ Meilleure durabilité de la diversité, tant culturelle que biologique, sur certains sites.

Indicateur de performance :

- nombre de projets élaborés dans des réserves de biosphère, sur des sites du patrimoine mondial et dans certains systèmes insulaires.

- ◆ Détermination des liens entre diversité culturelle et biodiversité ainsi qu'entre diversité linguistique et diversité biologique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'études de cas illustrant ces liens qui auront été entreprises et dont les résultats auront été diffusés ;
- étude des liens entre migration humaine et émergence de nouveaux écosystèmes élaborée, ainsi que de ceux entre les expressions artistiques, les savoirs traditionnels et la gestion durable de l'environnement.

Programme IV.2

Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel

04201

Activités

• Budget ordinaire	9 388 200 \$
Décentralisation	36,8 %
• Extrabudgétaire	30 293 600 \$
Total, Activités	39 681 800 \$

IV.2.1 Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

0421

Activités

• Budget ordinaire	2 108 900 \$
Décentralisation	25,6 %
• Extrabudgétaire	17 291 100 \$
Total, Activités	19 400 000 \$

04210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme en vue de l'application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et, pour ce faire, à :
 - (i) assurer des services aux organes directeurs chargés du patrimoine mondial ; et
 - (ii) protéger la diversité culturelle du monde et encourager le processus de développement dans l'esprit de la Convention de 1972 (tout en visant à une plus grande crédibilité de la Liste du patrimoine mondial), en mettant l'accent sur les pays en développement et les régions sous-représentées y compris les Membres associés, en assurant la conservation effective et préventive des biens du patrimoine mondial et en facilitant l'adoption de mesures efficaces de renforcement des capacités ; ainsi qu'à intensifier la sensibilisation, la participation et le soutien du public à l'action en faveur du patrimoine mondial par la communication ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 108 900 dollars pour les coûts de programme et de 32 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial

04211

Activités	
● Budget ordinaire	1 000 000 \$
● Extrabudgétaire	510 000 \$
Total, Activités	1 510 000 \$

Antécédents. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, créé en 1992, a pour fonction de favoriser une mise en œuvre et une promotion efficaces de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)*. En sa qualité de secrétariat désigné du Comité du patrimoine mondial, il organise chaque année les réunions de celui-ci, de son Bureau et des organes consultatifs, ainsi qu'une Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial tous les deux ans. Le Centre dispose d'un vaste Système de gestion informatique du patrimoine mondial, qui regroupe les données concernant tous les biens culturels et naturels proposés pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des centaines de documents statutaires. Le Centre coordonne aussi son travail avec les activités relatives à d'autres accords multilatéraux concernant l'environnement, ainsi que les conventions et recommandations de l'UNESCO sur le patrimoine culturel.

Stratégie. Le fonctionnement efficace de tous les mécanismes intergouvernementaux de la *Convention du patrimoine mondial* et les actions en faveur de la conservation des biens du patrimoine mondial constituent une priorité pour l'UNESCO, étant donné la forte visibilité dont jouit le patrimoine mondial et la grande importance que lui attachent les États membres et de nombreux organismes non gouvernementaux et privés dans le monde entier.

La stratégie s'articule autour de quatre objectifs : (i) assurer au Comité du patrimoine mondial les services administratifs, techniques et consultatifs nécessaires fournis par le Secrétariat et d'autres organisations (par exemple, ICOMOS, UICN et ICCROM) ; (ii) indiquer au Comité du patrimoine mondial des orientations politiques sous forme de directives et d'informations précises à l'intention des États parties et de tous les autres acteurs concernés par la conservation du patrimoine mondial ; (iii) assurer la communication en temps utile aux États parties d'informations et d'avis précis et concis ; et (iv) concevoir des procédures et des systèmes appropriés pour archiver l'information sur la valeur, les caractéristiques et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et gérer l'accès à celle-ci.

Les actions du Centre relatives aux activités opérationnelles de la Convention sont décrites au chapitre consacré à l'axe d'action 2 et des liens sont établis avec les sous-programmes IV.1.1 et IV.1.3.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les États membres doivent davantage prendre conscience du rôle de premier plan de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention de 1972.

Indicateurs de performance :

- nombre et diversité accrus des mesures adoptées par les États membres pour mettre en œuvre la Convention de 1972 ;
- nombre accru des demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial présentées au Comité du patrimoine mondial.

- ◆ Adoption et application des décisions de principe et des orientations prises par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial.

- ◆ Révision et diffusion des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en plusieurs langues.

Indicateurs de performance :

- nombre de versions linguistiques produites ;
- étendue de la diffusion.

Axe d'action 2 : Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972

04212

Activités	
● Budget ordinaire	1 108 900 \$
● Extrabudgétaire	16 781 100 \$
Total, Activités	17 890 000 \$

Antécédents. La *Convention pour la protection du patrimoine mondial (1972)* contribue dans une mesure importante à la conservation du patrimoine mondial culturel et naturel, avec les 175 États qui l'ont signée et y sont parties, avec la Liste du patrimoine mondial qu'elle a instituée et qui énumère 730 biens (563 sites culturels, 144 sites naturels et 23 sites mixtes, répartis dans 125 pays) et continue de s'allonger chaque année et avec la Liste du patrimoine mondial en péril qui inclut actuellement 33 biens. Une assistance est dispensée aux États parties en vue du recensement, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel et naturel, de sa mise en valeur et de sa transmission aux générations futures. On développe actuellement cette assistance en renforçant les partenariats constitués en faveur de la conservation du patrimoine mondial et en en créant de nouveaux. Le Centre pour le patrimoine mondial, qui coordonne les activités de l'UNESCO dans ce domaine, assure la collecte d'informations et leur transmission au Comité du patrimoine mondial ainsi que la conformité des actions de l'UNESCO aux grandes orientations dictées par le Comité afin de mieux servir les buts de la Convention.

Stratégie. Conformément aux objectifs adoptés par le Comité à sa 26^e session (Budapest, juin 2002) en vue de protéger le patrimoine mondial, la stratégie consiste à : (i) renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en tant que témoignage représentatif, géographiquement équilibré, des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle ; (ii) assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial en coopération étroite avec la Division du patrimoine culturel et la Division des sciences écologiques ; (iii) promouvoir la mise en place de mesures efficaces de développement des capacités, y compris par une aide à la préparation de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, afin de favoriser la compréhension et la mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial et des instruments associés ; et (iv) développer la communication pour sensibiliser le public et l'encourager à participer aux activités en faveur du patrimoine mondial et à les appuyer.

Les mécanismes d'enregistrement des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative seront renforcés, de même que les programmes d'action thématique et régionale mis en place en vue de la conservation du patrimoine culturel et naturel. En outre, le lancement d'Initiatives de partenariats pour le patrimoine mondial sera appuyé, et les programmes d'éducation et de sensibilisation intensifiés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation du nombre des États parties à la Convention pour la protection du patrimoine mondial et établissement de nouvelles listes provisoires.

Indicateurs de performance :

- nombre de nouveaux États parties ;
- nombre de nouvelles listes provisoires.

- ◆ Accroissement du nombre de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens culturels et naturels situés dans des régions – et en particulier dans des PMA – ou appartenant à des catégories qui y sont actuellement sous-représentées ou non représentées.

Indicateurs de performance :

- nombre de propositions d'inscription reçues de régions ou concernant des catégories sous-représentées et non représentées ;
- nombre de propositions d'inscription émanant de PMA.

- ◆ Renforcement du processus de notification et de suivi de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial.

Indicateurs de performance :

- nombre de rapports annuels publiés ;
- rapport de synthèse semestriel établi ;
- nombre de plans de gestion approuvés ;
- nombre de programmes de formation organisés pour les personnels techniques ;
- nombre de sites visés par les activités de formation.

◆ Développement et extension de l'Initiative de partenariats du patrimoine mondial (IPPM).

Indicateurs de performance :

- nombre et diversité des partenaires impliqués ;
- nombre de partenariats constitués et mis en œuvre ;
- montant des fonds supplémentaires mobilisés pour des projets de conservation d'envergure majeure ;
- programmes d'éducation et de sensibilisation exécutés ;
- partenariats établis avec des groupes de presse.

IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative

0422

Activités

● Budget ordinaire	7 279 300 \$
Décentralisation	40,1 %
● Extrabudgétaire	13 002 500 \$
Total, Activités	20 281 800 \$

04220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de protéger la diversité culturelle par la sauvegarde des sites et des monuments dans lesquels s'expriment les identités culturelles des peuples qui les ont construits et d'encourager la reprise du dialogue intercommunautaire par la sauvegarde conjointe, par toutes les parties concernées, des patrimoines en situation de pré- et postconflits, en particulier dans le cadre de la coopération aux niveaux sous-régional et régional en Afrique, en Asie centrale, en Amérique centrale et dans l'Europe du Sud-Est ;
- (ii) d'encourager les États membres à ratifier la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de sensibiliser les États membres, les encourager et les aider à sauvegarder et promouvoir leur patrimoine culturel immatériel, principalement en mettant en œuvre le programme relatif à la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, en oeuvrant à la promotion et la diffusion des musiques traditionnelles du monde et en renforçant le programme relatif aux langues en danger de manière à l'harmoniser avec la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ;
- (iii) de promouvoir les instruments normatifs existants (Convention de La Haye de 1954 et ses deux protocoles ; Convention de 1970 sur le trafic illicite ; Convention d'UNIDROIT de 1995 ; Convention de 2001 sur le patrimoine culturel subaquatique ; Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel) en offrant les conseils de spécialistes sur la procédure à suivre pour y adhérer et sur les moyens de les mettre en œuvre, ainsi que sur l'élaboration de législations nationales à ce sujet ;

b) à allouer à cette fin un montant de 7 279 300 dollars pour les coûts de programme et de 83 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique

04221

Activités	
● Budget ordinaire	3 961 000 \$
● Extrabudgétaire	12 002 500 \$
Total, Activités	15 963 500 \$

Antécédents. Le patrimoine culturel, dans la multiplicité de ses origines et réceptacle des mémoires, matérialise la valeur symbolique des identités culturelles et constitue un repère structurant fondamental des sociétés. Les diverses composantes du patrimoine physique constituent de puissants symboles et l'incarnation, dans sa forme tangible, de la diversité des peuples, des cultures et des croyances qui coexistent dans une même région ou s'y sont succédé. C'est également à ce titre que l'UNESCO poursuit son action normative, et continue de concevoir des instruments à même de protéger efficacement l'ensemble du patrimoine culturel. Son action opérationnelle permet de faire prendre conscience aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile dans son ensemble, que le patrimoine culturel est non seulement un instrument de paix et de réconciliation, mais aussi un facteur de développement.

Stratégie. Afin de protéger au mieux la diversité culturelle, les actions se concentreront sur les sites dans lesquels s'expriment des identités culturelles multiples, ceux qui sont représentatifs du patrimoine culturel des minorités, et ceux qui possèdent une valeur fondatrice ou qui sont particulièrement représentatifs des diverses identités culturelles, en particulier là où elles sont le plus menacées de disparition et cela en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial. En conséquence, les priorités régionales seront orientées vers l'Afrique dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre du NEPAD, l'Asie centrale, et l'Amérique centrale. Ces activités seront systématiquement accompagnées d'actions de formation de spécialistes régionaux et de sensibilisation des populations locales et des décideurs pour assurer leur préservation à long terme. L'expertise de l'UNESCO lui permettra également de répondre à des situations d'urgence. Pour ce faire, la stratégie s'appuiera sur les partenariats établis avec les grandes agences de financement publiques ou privées, notamment celles du système des Nations Unies, dans lesquels elle apportera son expertise.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sites culturels préservés, en particulier dans les PMA, notamment en Afrique.
Indicateurs de performance :
 - nombre de sites culturels préservés ;
 - nombre de pays et de PMA d'Afrique concernés.
- ◆ Les capacités et expertise des spécialistes nationaux et sous-régionaux chargés de la conservation et de la gestion du patrimoine renforcées.
Indicateurs de performance :
 - nombre de stages de formation organisés ;
 - nombre et origine géographique des spécialistes y ayant participé ;
 - constitution de plusieurs réseaux régionaux de spécialistes de la conservation.
- ◆ Aide à la création de musées ou à la mise en valeur de grands musées fournie pour renforcer leur rôle dans la protection de la diversité culturelle.
Indicateurs de performance :
 - nombre de musées créés avec l'assistance de l'UNESCO ;
 - nombre de musées modernisés avec le soutien de l'UNESCO.
- ◆ Les connaissances sur les nouvelles approches du patrimoine culturel et de sa conservation analysées et partagées.
Indicateurs de performance :
 - nouvelles approches documentées ;
 - publication de « Museum International ».



Projet phare

Patrimoine, dialogue et réconciliation : Le patrimoine en situation de pré- et post-conflit

Antécédents. L'actualité nous a rendus témoins de destructions dramatiques du patrimoine culturel qui peut devenir une cible privilégiée – symbolique, identitaire, de l'agressivité et de l'incompréhension voire être rejeté – en particulier dans les conflits intra-étatiques. Depuis une dizaine d'années, l'UNESCO a joué un rôle de premier plan et gagné une grande visibilité internationale dans la coordination d'opérations complexes de sauvegarde de patrimoines atteints ou menacés par des conflits, avec le concours de multiples partenaires, tant publics que privés. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de sa mission globale consistant à protéger et préserver le patrimoine culturel mondial en situation de pré- et post-conflit, et visent à répondre à la nécessité de prendre à cet égard des initiatives systématiques chaque fois que des conflits menacent de surgir ou surgissent effectivement, dans l'esprit de la Déclaration d'Ohrid (août 2003). Par son action normative, menée en parallèle à l'action opérationnelle, l'UNESCO s'est efforcée de sensibiliser des décideurs au besoin impérieux de ratifier les instruments internationaux existants à travers, notamment, la Convention de La Haye pour la protection de biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses deux Protocoles (1954 et 1999).

Stratégie. L'instauration du dialogue et le développement constitueront les piliers de la stratégie. Celle-ci visera à mettre en évidence le rôle du patrimoine culturel pour le maintien ou la reconstruction de la paix, après des troubles civils ou des conflits armés. Dans les cas où celui-ci devient une cible en raison de sa valeur identitaire, l'UNESCO s'efforcera de rassembler les différentes parties prenantes et populations belligérantes et concernées, de renouer le dialogue intercommunautaire à travers la reconstruction de leur patrimoine. Il s'agira, dans certains cas, de rétablir les liens entre la population concernée, son histoire et ses filiations culturelles ; dans d'autres cas, de faciliter la réappropriation du patrimoine atteint ou source de conflit comme un patrimoine commun. Et ce, en retraçant par son action de sauvegarde, les différentes composantes culturelles de la population, des monuments représentatifs de chacune d'entre elles. Dans ce programme consacré à la promotion de la paix, l'UNESCO assume un rôle de coordinateur pour l'ensemble des activités internationales et bilatérales en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan, conformément au souhait exprimé par les autorités afghanes et les États membres (assurant, entre autres, le fonctionnement du Comité international de coordination, mis en place par décision du Conseil exécutif et du Secrétariat du programme pour le patrimoine culturel, les médias et les sports qui lui a été confié par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Son action pour la réconciliation intercommunautaire sera poursuivie en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, au Moyen-Orient, à Chypre, au Cambodge, au Timor oriental, et dans les deux Corée. Dans la poursuite de son action, l'UNESCO veillera tout particulièrement à s'assurer de l'application et/ou la ratification de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles additionnels, par des actions de sensibilisation, de négociation et de formation. Enfin, ses efforts porteront sur la diffusion et la promotion de la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, par des actions de sensibilisation, renforçant ainsi l'action normative internationale menée par l'Organisation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coordination effective assurée par l'UNESCO des efforts internationaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Afghanistan par le bon fonctionnement du Comité international de coordination.

Indicateurs de performance :

- sauvegarde et restauration d'un certain nombre de monuments culturels ;
- réhabilitation du musée de Kaboul.

- ◆ Les capacités nationales dans les domaines de la conservation et de la gestion du patrimoine sont renforcées.

Indicateurs de performance :

- formation conjointe de personnels spécialisés impliquant les pays concernés ;
- gestion et réhabilitation de sites multiculturels en situation de pré- et après-conflit aux niveaux régional et sous-régional (Asie centrale et Caucase ; Europe du Sud-Est ; Proche-Orient ; péninsule coréenne).

- ◆ Accession de nouveaux États parties à la Convention de La Haye de 1954 et à ses deux Protocoles.
Indicateur de performance :
– nombre de pays ayant adhéré à la Convention et à ses Protocoles ;
- ◆ Promotion de la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel.
Indicateur de performance :
– nombre d'actions de sensibilisation menées aux niveaux national et international.

Axe d'action 2 : Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel

04222

Activités	
● Budget ordinaire	1 898 500 \$
● Extrabudgétaire	1 000 000 \$
Total, Activités	2 898 500 \$

Antécédents. L'UNESCO s'emploie à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel et s'est efforcée en particulier de sensibiliser les États membres à la valeur de ce patrimoine et à l'urgente nécessité de le préserver afin d'en assurer la transmission aux générations futures. La première, puis la deuxième « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » ont eu un impact important sur la reconnaissance de la valeur de ce patrimoine aux niveaux national, régional, local et communautaire et sur l'élaboration et la promotion de législations nationales à cet égard. Les enseignements tirés de ce projet ont contribué à l'adoption d'une Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La promotion du système des « Trésors humains vivants », le projet sur les langues en danger, la « Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde », le projet « Les femmes, le patrimoine culturel immatériel et le développement » et le projet de Centre d'échange d'informations sur le patrimoine immatériel ont également démontré l'importance de ce patrimoine dans le monde entier.

Stratégie. Tout en assurant le suivi de l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO poursuivra ses efforts pour sensibiliser les États membres en faveur de leur patrimoine culturel immatériel et les encourager et les aider à le sauvegarder et à le promouvoir. La poursuite de la mise en œuvre du projet relatif à la « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » sera la première action prioritaire et consistera à offrir aux États membres une assistance en vue de la préparation de leurs dossiers de candidature, de la création de comités nationaux de protection du patrimoine culturel immatériel, de la réalisation d'inventaires et de la mise en œuvre des plans d'actions de sauvegarde des chefs-d'œuvre proclamés. L'UNESCO cherchera à accroître les capacités de préservation du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience de l'importance de sa sauvegarde. A ce propos, elle mettra en place un centre virtuel d'échange d'information sur ce patrimoine et prêter son concours à l'inscription du système des trésors humains vivants dans les lois nationales. Enfin, ses efforts tendront également à promouvoir et diffuser les musiques traditionnelles du monde entier. La deuxième action prioritaire consistera à renforcer le projet sur les langues en danger, notamment par l'utilisation des TIC et autres médias ainsi que par la création d'un fonds, en accord avec la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Tout en appliquant cette stratégie, l'UNESCO intensifiera la participation des gardiens et créateurs du patrimoine culturel immatériel – en particulier des femmes – à sa sauvegarde à tous les niveaux, favorisant par là le renforcement des capacités locales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Indicateurs de performance :

- préparation et réalisation de la troisième Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ;
- mise en œuvre des plans d'action correspondants ;
- création de comités nationaux ;
- formation de spécialistes aux niveaux national et régional ;
- établissement d'inventaires nationaux et d'un registre des « pratiques optimales ».

- ◆ Institution d'un système de trésors humains vivants dans plusieurs États membres.

Indicateur de performance :

- nombre de systèmes de trésors humains vivants établis.

- ◆ Meilleure sensibilisation du public aux langues en danger et renforcement des capacités nationales et locales de préservation des langues.

Indicateurs de performance :

- établissement d'un registre des « pratiques optimales » ;
- campagnes d'appels de fonds (fundraising) en vue de la création d'un fonds en faveur des langues gravement menacées ;
- utilisation des TIC et autres médias dans les actions de sensibilisation en faveur de la sauvegarde des langues en danger ;
- nombre d'activités menées aux niveaux national et international pour sensibiliser à la collecte de ressources financières pour la création d'un fonds.

- ◆ Soutien et sauvegarde de musiques traditionnelles.

Indicateurs de performance :

- production de CD ;
- numérisation de la Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde.

Axe d'action 3 : Protection de la diversité culturelle par une action normative

04223

Activités	
● Budget ordinaire	1 419 800 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 419 800 \$

Antécédents. Seule institution des Nations Unies à avoir pour mission de protéger le patrimoine culturel dans le monde, l'UNESCO assure l'administration et le secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles, de la Convention de 1970 sur le trafic illicite, de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle concourt également à la promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995. Enfin, elle élabore actuellement une Convention sur la diversité culturelle tout en poursuivant ses travaux de lutte contre la destruction du patrimoine culturel, par le biais d'une Déclaration.

Stratégie. La stratégie comprendra deux volets, à savoir : a) promouvoir les instruments normatifs existants y compris la nouvelle Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en diffusant les dispositions, en dispensant les conseils de spécialistes sur la procédure à suivre pour y adhérer, sur les moyens de les mettre en œuvre et sur l'élaboration de législations nationales à ce sujet, y compris par l'élaboration, au moyen de ressources extrabudgétaires, d'une base de données sur ces législations, organiser des réunions d'experts aux niveaux national et régional à l'intention des États membres de l'UNESCO, rédiger et diffuser des publications et dialoguer avec des groupes ciblés et le grand public ainsi que promouvoir les activités du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, et b) en complément de son action en faveur du patrimoine culturel matériel et immatériel, contribuer à l'élaboration d'un nouvel instrument international, sous la forme d'une Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adhésion d'au moins une vingtaine de nouveaux États à chacun des instruments normatifs internationaux établis par l'UNESCO.

Indicateur de performance :

– *nombre et répartition régionale des pays ayant adhéré à ces instruments.*

- ◆ Entrée en vigueur de la Convention de 2001 sur le patrimoine culturel subaquatique.

Indicateur de performance :

– *ratification de la Convention par au moins 20 pays.*

- ◆ Promotion en vue de l'entrée en vigueur de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Indicateur de performance :

– *ratification de la Convention par au moins vingt pays.*

- ◆ Diffusion de la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel

Indicateur de performance :

– *nombre et type d'actions menées aux niveaux national et international.*

- ◆ Contribuer à la préparation du rapport préliminaire sur la situation devant faire l'objet d'une réglementation, ainsi que sur l'étendue possible de cette réglementation, accompagné d'un avant-projet de convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Programme IV.3

Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement

04301

Activités	
• Budget ordinaire	2 955 400 \$
Décentralisation	47,0 %
• Extrabudgétaire	560 000 \$
Total, Activités	3 515 400 \$

IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable

0431

Activités	
• Budget ordinaire	1 477 500 \$
Décentralisation	42,7 %
• Extrabudgétaire	560 000 \$
Total, Activités	2 037 500 \$

04310

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre les articles 7 à 9 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et le plan d'action y relatif afin :

- (i) d'encourager le développement des arts par l'organisation d'une conférence mondiale centrée sur l'éducation artistique en tant que composante d'une éducation de qualité (formelle et non formelle) et l'adoption d'un plan d'action afin de contribuer à développer une éducation de qualité ; par la création d'un Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste ; par l'amélioration de la formation professionnelle et la promotion de la mobilité internationale des artistes ; et par l'encouragement des arts grâce à des prix et à d'autres formes de soutien institutionnel, en coopération étroite avec les ONG du secteur artistique ;
- (ii) de favoriser le développement de l'artisanat et de la création en contribuant à faire reconnaître par les États membres combien c'est important pour, notamment, les stratégies d'autonomisation des femmes et de réduction de la pauvreté ainsi que pour le développement du tourisme culturel ; en oeuvrant au renforcement des capacités professionnelles, de manière à générer un effet multiplicateur dans ce domaine ; et en organisant des activités promotionnelles telles que l'offre de prix et des concours ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 477 500 dollars pour les coûts de programme et de 24 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Les arts vivants et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale

04311

Activités	
● Budget ordinaire	782 200 \$
● Extrabudgétaire	160 000 \$
Total, Activités	942 200 \$

Antécédents. Les arts contemporains sont l'expression de la capacité d'un peuple à inventer son futur en puisant dans le génie de son patrimoine, fertilisé par le contact avec d'autres cultures. C'est dans cet esprit qu'a été développée la coopération avec les artistes, d'une part, et l'éducation artistique, d'autre part. La coopération avec les artistes et leur contribution à la diversité culturelle font l'objet d'une attention particulière qui se manifeste notamment, (i) dans le cadre du suivi de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (Belgrade, 1980), de la mise à jour de l'Annuaire mondial de la poésie, et de la réalisation d'un site sur l'Éducation musicale et les perspectives professionnelles des musiciens, mais aussi (ii) par l'attribution du Prix UNESCO pour la promotion des arts et du Prix UNESCO/CIM à de jeunes créateurs, (iii) par la promotion de réseaux artistiques et (iv) à travers l'attribution, depuis 1994, de bourses artistiques « UNESCO/Aschberg », par le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) favorisant à la fois la mobilité et la formation des artistes. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'Appel international du Directeur général de l'UNESCO pour la créativité et l'éducation artistique en milieu scolaire et extrascolaire (2000) a d'ores et déjà donné lieu à six réunions régionales reflétées sur le portail Liens pour l'éducation et l'art (LEA.int).

Stratégie.

- Le premier volet de cette stratégie portera sur la promotion des arts et de la créativité contemporains, en particulier en Afrique et dans le Pacifique, ainsi que l'assistance aux artistes et à leurs réseaux professionnels qui seront assurées en collaboration avec des ONG opérant dans le domaine de la formation continue, des échanges interculturels et la professionnalisation des jeunes artistes. Ces actions prévoient notamment une assistance directe aux événements organisés dans les États membres, tels que le Festival mondial du théâtre d'enfants (Cuba) et la continuation des programmes de mise en valeur des jeunes talents et de leurs créations (*Prix UNESCO pour la promotion des arts, Prix UNESCO/CIM de la musique, Fonds international pour le développement de la culture* en faveur de la mobilité et de la formation des artistes, mise à jour des deux *Annuaire internationaux* de poésie et de musique). De plus, la mise en place et le lancement d'un *Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste*, assuré en collaboration avec l'OIT, permettra d'établir un « état des lieux » fondé sur des recherches quantitatives et qualitatives sur la condition sociale des artistes et des créateurs, en facilitant, par ailleurs, leur insertion professionnelle.
- Le deuxième volet de la stratégie consistera d'une part dans la diffusion des résultats concernant les recherches quantitatives sur la contribution de l'enseignement des arts et de la créativité à l'éducation de qualité par le biais du Portail *LEAInternational*. Ces résultats seront discutés lors de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique qui se terminera avec l'adoption d'un plan d'action pour l'éducation artistique formelle et informelle. D'autre part, la diffusion des pratiques par le biais de l'Observatoire pourront, sur le long terme, avoir un impact sur la formulation de politiques artistiques des États membres.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération avec les artistes et les réseaux spécialisés consolidée.
Indicateurs de performance :
 - mise en place opérationnelle et lancement de l'*Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste* ;
 - formation des organisations professionnelles et de leurs adhérents ;
 - dissémination de l'information et des connaissances par le biais de l'*Observatoire*.
- ◆ Soutien à des initiatives novatrices d'art et de créativité contemporains.
Indicateur de performance :
 - nature et résultats d'activités bénéficiant du soutien de l'UNESCO.

- ◆ Meilleure intégration de l'éducation artistique dans les politiques nationales d'éducation formelle et non formelle.

Indicateurs de performance :

- adoption de politiques par un certain nombre d'États membres ;
- nature et nombre des activités entreprises.

Axe d'action 2 : Associer, grâce à l'artisanat et au design, croissance économique et lutte contre la pauvreté

04312

Activités	
● Budget ordinaire	695 300 \$
● Extrabudgétaire	400 000 \$
Total, Activités	1 095 300 \$

Antécédents. L'artisanat et le design, qui illustrent la diversité des expressions culturelles, ont aussi suscité un véritable style sur les marchés internationaux et constituent sur le plan de la croissance économique et de la cohésion sociale, un avantage non négligeable pour les pays en développement et pays les moins avancés. Ils ouvrent également des perspectives considérables pour donner aux populations pauvres et communautés autochtones des moyens d'agir. L'UNESCO s'est attachée à promouvoir des conceptions novatrices de la formation en matière de création de produits, d'emballages, de techniques de commercialisation et de gestion de petites entreprises, l'accent étant placé sur la formation professionnelle des femmes et des jeunes. Le prestige qui entoure le très convoité Prix UNESCO de l'artisanat a contribué à ouvrir de nouvelles portes à des artisans, de même que l'introduction de l'artisanat en faveur des jeunes marginalisés. Dans le même esprit, le concours de mode Design 21 a offert des possibilités d'entrer sur le marché à des centaines de jeunes stylistes des cinq continents.

Stratégie. L'UNESCO continuera de jouer son rôle de catalyseur en insistant sur la contribution essentielle que le secteur de l'artisanat peut apporter au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. A cet égard, elle œuvrera à faire mieux connaître sur le plan international les artisans créateurs et à fournir aux décideurs des données sur l'impact culturel et socio-économique des activités artisanales, en particulier s'agissant du tourisme. De surcroît, la promotion de produits artisanaux respectueux de l'environnement et le nouveau programme « Bio-Design » contribueront à la durabilité de l'environnement, conformément aux indications du Plan de mise en œuvre pour le SMDD. On s'emploiera en particulier à renforcer les capacités des femmes et des jeunes des PMA par des projets pilotes de formation de formateurs en matière de conception de produits et de techniques d'organisation. Des ateliers faciliteront les échanges entre artisans et jeunes étudiants d'instituts de design pour promouvoir les interactions et stimuler la créativité en faisant appel aux technologies nouvelles. Le programme visera aussi à encourager l'artisanat de qualité et les créations par le biais de l'Internet, avec la mise en place d'un portail UNESCO (« Catalogue des catalogues »).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Prise en compte, dans les politiques nationales, de l'importance de l'artisanat et de sa contribution au développement de l'industrie du tourisme culturel.

Indicateurs de performance :

- nombre de pays où de nouvelles mesures pertinentes ont été adoptées ;
- nombre d'initiatives promues dans ce domaine (festivals, foires, ateliers, etc.).

- ◆ Renforcement, au niveau local, des capacités professionnelles en matière de design, de production et de commercialisation.

Indicateurs de performance :

- nombre et origine géographique des formateurs compétents fournis ;

- répartition des formateurs par sexe ;
- adoption et attribution du label de qualité de l'UNESCO dans plusieurs pays.
- ◆ Amélioration de l'accès des artisans et stylistes de pays en développement au marché international.
Indicateurs de performance :
 - remise du Prix UNESCO de l'artisanat, réalisation du projet « Design 21 » et organisation d'expositions au Siège de l'UNESCO ;
 - suivi des carrières des jeunes stylistes lauréats du Prix UNESCO ;
 - nombre de consultations sur le site *unescoartisans.com* et nombre de personnes concernées de divers pays.

IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique

0432

Activités	
● Budget ordinaire	1 477 900 \$
Décentralisation	51,3 %
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 477 900 \$

04320

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre les articles 7 à 9 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et le plan d'action y relatif afin :
 - (i) de contribuer à élargir et rendre plus équitable le choix de produits culturels diversifiés en encourageant les industries culturelles durables des pays en développement et des pays en transition, notamment par la consultation, le renforcement des capacités, le transfert de compétences, le développement des infrastructures et la prévention de la piraterie grâce à des partenariats novateurs avec le secteur privé et le secteur public au titre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, et d'œuvrer à mieux faire reconnaître au niveau mondial la contribution de toutes les cultures aux créations littéraires et cinématographiques dans leur expression la plus haute ;
 - (ii) de sensibiliser l'opinion, au niveau des pouvoirs publics, au rôle fondamental du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle concernant les domaines de compétence de l'UNESCO pour le développement de la créativité, en utilisant à cette fin la version électronique du Bulletin du droit d'auteur, de rendre plus efficace la gestion des droits des auteurs et artistes, et de susciter un consensus en vue de réaffirmer et promouvoir un juste équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et ceux du public dans l'environnement numérique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 477 900 dollars pour les coûts de programme et de 19 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 2 : Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats

04321

Activités	
● Budget ordinaire	1 477 900 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	1 477 900 \$

Antécédents. Les industries culturelles – notamment le livre, l'audiovisuel et le multimédia – sont sources d'emplois, de profit et de recettes tout en étant un vecteur essentiel de promotion de la diversité culturelle aux niveaux local et international. L'Alliance globale pour la diversité culturelle, fondée dans cet esprit en 2001, compte à présent plusieurs milliers de correspondants et une centaine de partenaires affirmés provenant de toutes les régions et appartenant au secteur public ou privé et à la société civile. D'autres organisations comme la CNUCED, l'OMPI et le BIT s'associent à la démarche destinée à promouvoir le développement de petites et moyennes entreprises culturelles viables dans des pays en développement et des pays en transition. L'accès à la création littéraire et artistique passe aussi par des biens et services culturels qui, protégés par le droit d'auteur, circulent dans le monde entier sous des formes traditionnelles ou électroniques. Le respect dû aux droits des auteurs et artistes est actuellement compromis par l'extension du piratage – et, de plus en plus, du piratage électronique. Il faut d'urgence sensibiliser l'opinion, assurer une formation et actualiser les législations nationales en matière de droit d'auteur pour les adapter au cyberspace, étant donné en particulier les obligations statutaires de l'UNESCO dans ce domaine.

Stratégie. Les efforts seront poursuivis pour susciter un environnement favorable au renforcement et au développement des industries créatrices dans les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays en transition, à partir des résultats des études régionales de l'UNESCO sur la question. L'action consistera notamment à faire connaître l'Accord de Florence sur la libre circulation des biens culturels et son Protocole de Nairobi et, en collaboration avec la CNUCED, s'étendra au débat international sur les pratiques commerciales loyales en matière de services audiovisuels dans un univers marqué par la mondialisation. Les objectifs de l'Alliance globale seront poursuivis par la coopération avec les réseaux professionnels, corporations et institutions, la fourniture de conseils, de compétences techniques et de formation et la mise en place de projets opérationnels de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la création d'entreprises. La célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la désignation de la Capitale mondiale du livre et l'initiative Livres pour tous relanceront la lecture et l'industrie du livre. La diversité culturelle et linguistique et l'accès aux œuvres littéraires seront renforcés par le biais de l'*Index Translationum* et du Centre d'information en ligne sur la littérature et la traduction. De même, les efforts seront poursuivis pour établir une liste d'œuvres représentatives du cinéma mondial avec le Conseil international du cinéma et de la télévision. La formation et l'éducation en matière de droit d'auteur et de droits voisins se poursuivra par l'intermédiaire de la version électronique révisée du Bulletin du droit d'auteur et des chaires de droit d'auteur, en même temps que le soutien à la création et aux sociétés de recouvrement du droit d'auteur contribuera à la prévention du piratage. Par des réunions de consultation avec l'OMPI, également fondées sur les traités de cette dernière relatifs à l'Internet, l'UNESCO s'emploiera à promouvoir un juste équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et les intérêts du public en vue du développement de la société de l'information. L'analyse des mesures techniques de protection, de la gestion des droits numériques et des mécanismes appropriés d'octroi de licences permettront de recenser les « meilleures pratiques » dans ce domaine au profit des pays les moins avancés et pays en développement.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement, par l'Alliance globale, des capacités nationales permettant de promouvoir les industries et produits culturels locaux sur place et à l'échelle mondiale.

Indicateurs de performance :

– nombre de partenariats significatifs conclus et effectifs ;

- *ressources financières et investissements mobilisés pour des projets ;*
- *nombre et type de bénéficiaires dans les pays en développement et pays en transition ;*
- *nouveaux mécanismes mis en place pour prévenir le piratage.*
- ◆ **Renforcement des capacités professionnelles pour le développement des entreprises du secteur culturel par le biais de l'Alliance globale.**
Indicateurs de performance :
 - *nombre de personnes formées dans divers pays ;*
 - *auxiliaires didactiques élaborés et utilisés par les réseaux et institutions.*
- ◆ **Renforcement du rôle des industries culturelles dans l'appui à la diversité culturelle.**
Indicateurs de performance :
 - *qualité des manifestations, festivals et foires des pays en développement et pays en transition ;*
 - *nombre d'œuvres représentatives du cinéma mondial et d'œuvres littéraires recensées ;*
 - *nombre de traducteurs associés à cette activité ;*
 - *nombre de visiteurs/utilisateurs du portail Web.*
- ◆ **Avancement des travaux entrepris pour élaborer un modèle de nature à inspirer les législateurs nationaux s'agissant d'un juste équilibre entre intérêts différents dans le cyberspace.**
Indicateurs de performance :
 - *évaluation qualitative des progrès réalisés ;*
 - *avis des parties prenantes et des comités intergouvernementaux de la Convention universelle sur le droit d'auteur et de la Convention de Rome.*

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0450

Activités

- Budget ordinaire 1 700 000 \$
- Décentralisation 73,5 %

04500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* », et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets, et à en mesurer les effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres institutions et fonds des Nations Unies pour améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 700 000 dollars pour les coûts de programme.

04501

Les projets décrits ci-après, et les allocations budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme IV parce que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent à la culture. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne leur administration. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (par. 08001). Des efforts seront faits pour obtenir de bailleurs potentiels qu'ils versent des fonds extrabudgétaires qui permettent de donner à ces projets un impact maximal.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

04510

Activités

- Budget ordinaire 1 200 000 \$
- Décentralisation 82,5 %

L'artisanat comme facteur de développement socio-économique et culturel

04511

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Pour les groupes sociaux défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes, l'artisanat présente le double avantage de pouvoir hausser le niveau de vie et de préserver le patrimoine culturel. A

partir des résultats du projet transversal « L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres » (2002-2003), le projet sera élargi au niveau régional (Amérique centrale, Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique). Ses principaux objectifs sont les suivants : (i) apporter une formation à des femmes et à des jeunes dans les domaines du design, de l'activité commerciale et de l'application des nouvelles technologies à la création d'artisanats, (ii) fournir aux décideurs une stratégie pour les petites entreprises artisanales, (iii) encourager la création de micro-entreprises artisanales, (iv) améliorer l'accès des artisans défavorisés aux marchés régionaux et mondiaux. Du fait de son caractère interrégional, le projet sera axé sur les échanges de meilleures pratiques et la coopération Sud-Sud.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Formation d'artisans ; création de nouvelles micro-entreprises artisanales ; élaboration de catalogues numériques des « spécialités artisanales » des pays ; élaboration et diffusion de brochures d'information et d'opuscules didactiques sur les procédés et techniques de production artisanale ; élaboration d'un document de systématisation et d'évaluation des transferts de technologies et finalités éducatives.

Écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud

04512

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Ce projet interdisciplinaire vise de manière générale à promouvoir un écotourisme culturel local dans certaines régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud. Ses trois principaux objectifs sont (i) éliminer la pauvreté par le biais du tourisme, (ii) freiner l'exode rural, (iii) préserver le patrimoine culturel et naturel. Dans une seconde phase, on étudiera, à partir des résultats acquis, des formes de tourisme durable de nature à susciter des activités rémunératrices et le projet sera étendu à l'Iran et au Bhoutan. Le travail de renforcement des capacités au sein des communautés locales sera élargi, en s'appuyant sur les réseaux mis en place lors de la première phase, où des liens ont été créés entre des activités similaires dans six pays d'Asie du Centre et du Sud, à savoir l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Népal, le Pakistan et le Tadjikistan.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Développement des capacités locales en matière de gestion de l'écotourisme, de commercialisation et de prestation de services ; renforcement du réseau régional conçu pour mettre en commun les expériences et compétences professionnelles ; accélération du développement économique par un renforcement des capacités locales en matière de promotion et de conception sur le Web ; formation des populations rurales dans le domaine de la production, de la commercialisation et de la vente d'objets artisanaux de qualité ; mise en place d'un programme régional de formation de guides montagnards ; multiplication des sources locales de revenus par le biais de festivals culturels.

Élaboration de stratégies novatrices et interdisciplinaires en ce qui concerne le bassin de la mer d'Aral

04513

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. Ce projet vise à l'élaboration d'une stratégie novatrice et prospective pour résoudre les problèmes de développement dans la zone touchée par la catastrophe écologique de la mer d'Aral, et ce par

des programmes interdisciplinaires éducatifs, scientifiques et culturels spécifiques. Les principaux objectifs sont le renforcement des capacités locales en matière de recherche scientifique, la préservation des sites du patrimoine, le développement de l'écotourisme culturel et la possibilité pour les populations locales d'avoir des revenus stables par une formation dans le domaine de l'artisanat et du commerce.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Introduction des données sur les sites culturels dans les systèmes d'information géographique (SIG) actuels sur l'utilisation durable des terres et de l'eau ; établissement d'un atlas des sites du patrimoine culturel de l'ancien Royaume de Khorezm ; création de petites entreprises culturelles ; réalisation de projets pilotes de plantation de nouvelles cultures de rapport ; production et diffusion de matériels d'éducation et d'information ; création d'un laboratoire virtuel pour la mer d'Aral à l'Université de Khorezm.

Formation des jeunes et lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable dans les Caraïbes (YouthPATH)

04514

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Cette initiative vise les jeunes chômeurs, en particulier dans les communautés rurales, qui offrent des possibilités de développement d'un tourisme durable tourné vers le patrimoine. Le projet vise à associer des jeunes aux activités touristiques locales et à la préservation des sites du patrimoine culturel et naturel. A partir des instruments mis au point pendant la première phase, le projet comprendra désormais des initiatives de formation (protection, promotion et commercialisation) dans les cinq pays insulaires de départ, plus cinq nouveaux pays des Caraïbes. Ce projet vise à donner aux jeunes des compétences dans le domaine de l'entreprise moderne et à leur apprendre à utiliser les nouvelles technologies de l'information, en même temps qu'à les familiariser avec les tendances actuelles du tourisme local et avec les méthodes d'entretien des sites du patrimoine recommandées par le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Jeunes formés et employés dans le domaine du tourisme culturel ; fonctionnement durable des sites touristiques locaux ; publication de documents d'orientation sur la préservation et la protection du patrimoine et la gestion des activités touristiques ; établissement de liens avec des initiatives connexes dans d'autres petites îles des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique ; lancement d'initiatives de coopération et d'actions régionales et évaluations permettant de mieux comprendre l'impact social du projet.

Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

04515

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. Le projet favorisera l'intégration de la lutte contre la pauvreté au Sahara dans les stratégies de développement touristique, notamment par un renforcement de la coopération des dix États membres concernés (Algérie, Égypte, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Soudan, Tchad, Tunisie). Cette seconde étape opérationnelle du projet contribuera à mettre en place un cadre propre à favoriser l'autonomisation et les approches participatives dans les domaines de la culture, de l'environnement et du tourisme. Il s'agira de promouvoir le patrimoine culturel et naturel du Sahara par un tourisme national et inter-

national qui réponde aux attentes des visiteurs tout en garantissant la durabilité des ressources et le respect des modes de vie des populations locales.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Décideurs sensibilisés aux questions de pauvreté des populations locales ; politiques/mesures pour une meilleure prise en compte de la situation des populations pauvres et de la valeur du patrimoine naturel et culturel développées ; produits touristiques de qualité, associés à la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel du Sahara, développés et promus.

◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

04520

Activités

- Budget ordinaire 500 000 \$
- Décentralisation 52,0 %

Les TIC au service de la préservation et de la promotion du patrimoine mondial

04521

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Le projet vise à utiliser les technologies modernes de l'information et de la communication pour amener les jeunes à œuvrer en faveur de la préservation et de la promotion du patrimoine mondial ainsi qu'au développement durable de l'environnement. De même, ce projet stimulera, avec l'aide des TIC modernes, une communication interculturelle sur les problèmes du patrimoine mondial entre pays d'Europe centrale et d'Europe du Nord et pays d'Asie situés le long du littoral de la Baltique, de la mer Noire et de la mer Caspienne.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en place d'un espace commun d'information et d'éducation dans le domaine du patrimoine mondial pour un développement durable dans les pays d'Europe et d'Asie situés le long du littoral de la Baltique, de la mer Noire et de la mer Caspienne ; participation de jeunes à la protection du patrimoine mondial et national ; élaboration et diffusion de meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation au patrimoine en faisant appel aux technologies traditionnelles et nouvelles d'information et de communication.

Sous-portail DIGI-ARTS/Portail UNESCO de la connaissance

04522

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Le projet « Digi-Arts », portail Internet au service des artistes, notamment des adolescents et des jeunes, vise à promouvoir la créativité, la diversité culturelle et artistique ainsi que le dialogue inter-

culturel. Le site a été établi lors du précédent exercice biennal comme élément du Portail UNESCO de la connaissance. Au cours de la deuxième phase, le projet visera à renforcer les capacités d'auto-développement culturel, ainsi que les capacités d'expression et d'échanges dans le domaine de la création numérique. Plus particulièrement, les activités auront pour objectif : (i) la création d'un espace de créativité artistique réservée à un réseau de jeunes, les « Jeunes Créateurs Numériques » (« Young Digital Creators ») pour la promotion des échanges sur des thèmes majeurs tels que la guerre et la paix, l'éthique et la tolérance, l'écologie et l'environnement, etc. ; (ii) la mise en place d'un programme de séminaires et d'ateliers diffusés en ligne grâce au système de téléenseignement (e-learning) ; et (iii) le renforcement du réseau international d'échanges et du centre d'information sur la recherche et l'histoire des arts numériques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Réseau pour l'encouragement du dialogue entre les jeunes des différentes régions géoculturelles sur les principaux thèmes promus par l'UNESCO créé et opérationnel ; artistes et jeunes formés dans le domaine de l'art numérique notamment au moyen d'un système de téléenseignement et accès à des contenus régionaux spécifiques et diversifiés ; réseaux décentralisés de spécialistes et d'institutions œuvrant dans le domaine de la création numérique constitués.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

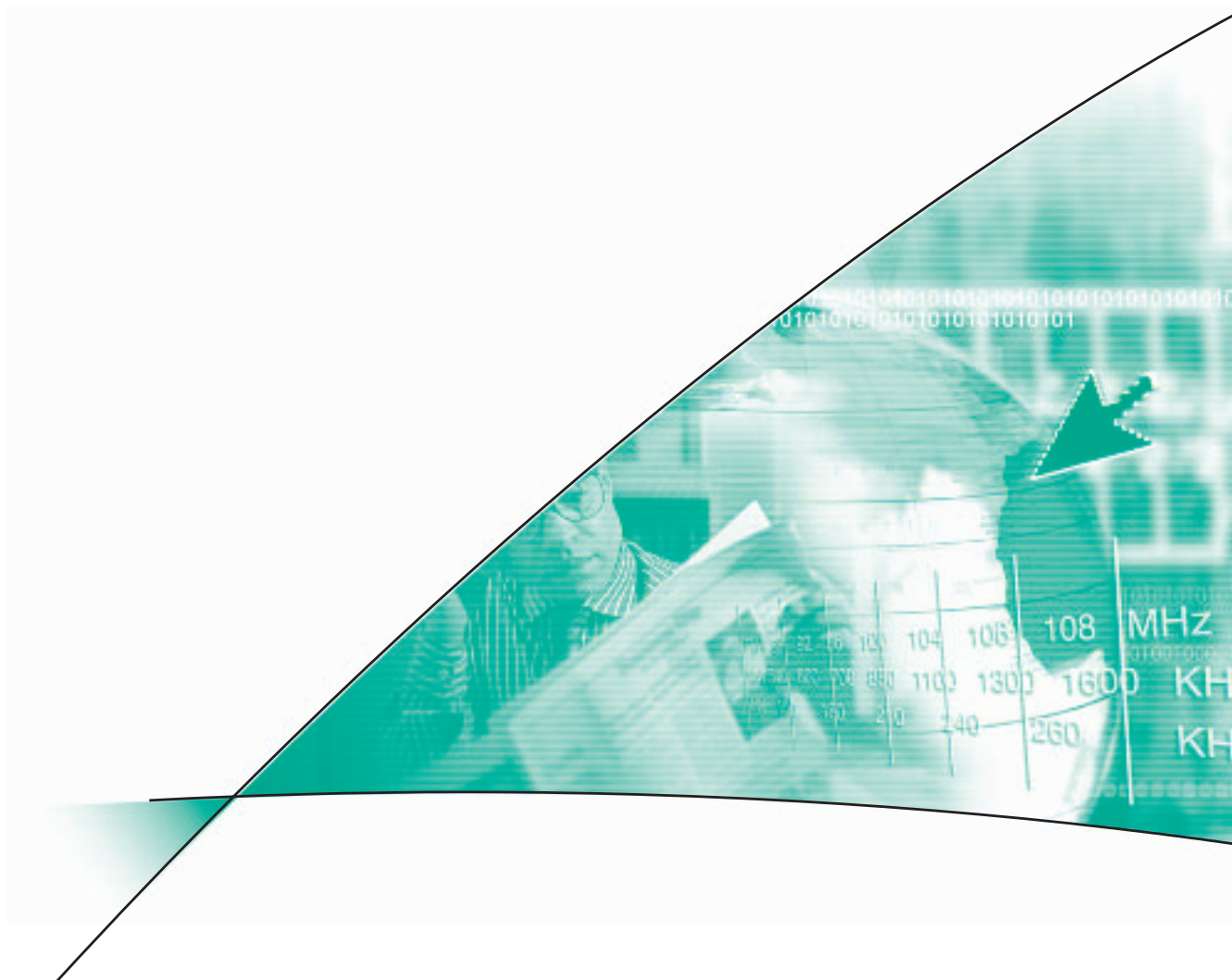
- 04601** Les ressources extrabudgétaires mobilisées par l'UNESCO seront coordonnées en fonction des objectifs prioritaires du programme pour protéger la diversité culturelle et promouvoir le dialogue entre les cultures.
- 04602** La coopération traditionnelle avec les États membres par le biais d'accords de fonds-en-dépôt se poursuivra, en particulier dans le domaine du patrimoine culturel. En outre, on recherchera, pour toutes les activités de programme, des contributions volontaires supplémentaires dans le cadre de partenariats avec les États membres, leurs commissions nationales, des ONG, le monde des affaires et les universités. Les projets financés à l'aide de ressources de ce type viseront à renforcer les capacités des pays concernés et à promouvoir le transfert de connaissances et de meilleures pratiques. De surcroît, par des consultations avec des organisations du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales, on s'attachera à promouvoir la réalisation d'activités conjointes en ajoutant les ressources des divers partenaires.
- 04603** Les bureaux hors Siège de l'UNESCO seront encouragés à intégrer la culture dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le système de Bilan commun de pays de façon à coordonner les contacts avec les donateurs à un niveau décentralisé.
- 04604** La coopération actuelle avec les organismes multilatéraux de financement comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement sera renforcée pour permettre une mise en œuvre cohérente des recommandations de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm 1998), en particulier pour aider les États membres à élaborer des politiques qui prennent dûment en compte la diversité culturelle dans le processus de développement.
- 04605** Dans le domaine du patrimoine, la nouvelle Initiative de partenariats lancée lors du Congrès organisé pour le 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial sera menée à bien à l'aide de ressources obtenues essentiellement du secteur privé. De plus, on redoublera d'efforts pour élargir les partenariats avec les pays donateurs, organismes de financement et fondations, en particulier ceux du système des Nations Unies, pour élaborer des projets extrabudgétaires en vue de la restauration, de la conservation durable et du renforcement des capacités de spécialistes locaux des sites culturels et monuments illustrant la diversité culturelle des pays et communautés concernés. Une attention particulière sera accordée aux régions qui présentent un intérêt particulier pour la communauté internationale.
- 04606** Les alliances stratégiques avec le monde des affaires au titre de l'« *Alliance globale pour la diversité culturelle* » seront poursuivies, étant donné qu'elles sont un des principaux éléments moteurs de cette Initiative. Les quelque 25 projets pilotes de partenariats en vue de renforcer les entreprises et industries culturelles locales et faire respecter le droit d'auteur dans les pays en développement et pays en transition lancés au cours de la première phase (2002-2003) constitueront la base des efforts de collecte de fonds et de constitution de partenariats en 2004-2005. Les résultats concrets et leçons tirés de projets de partenariat – Algérie (édition), Brésil (multimédias), Cuba et Jamaïque (musique), Kenya (édition), Pérou (artisanat), Fédération de Russie (produits dérivés des musées), Zambie (industries touristiques) – permettront de présenter des demandes de bourses à des fondations et de susciter l'intérêt et l'attention des industries de la création.
- 04607** S'agissant du développement de l'artisanat et du design, la coopération lancée en 1995 avec la Felissimo Corporation (Japon) pour promouvoir de jeunes stylistes du monde entier sera poursuivie dans le cadre du projet « Design 21 » et sera encore renforcée, s'agissant des activités de design et d'artisanat, dans les pays en développement. Un nouveau programme « Bio-Design » sera lancé, avec des fonds du réseau Culturelink chinois.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme V

*Communication
et information*



GRAND PROGRAMME V

Communication et information

05001

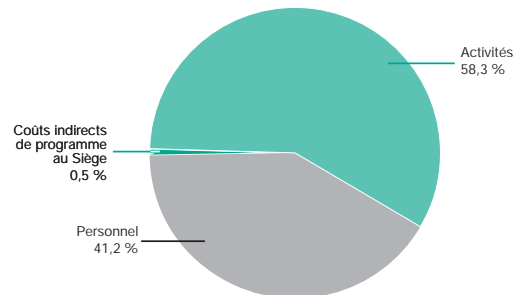
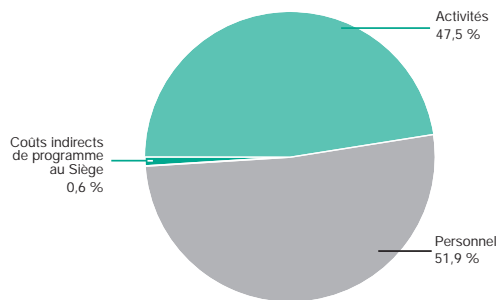
Budget ordinaire	Programme			Total des crédits	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme V	18 454 000	16 878 200	209 200	35 541 400	10 268 900	45 810 300

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES RESSOURCES

BUDGET ORDINAIRE

BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

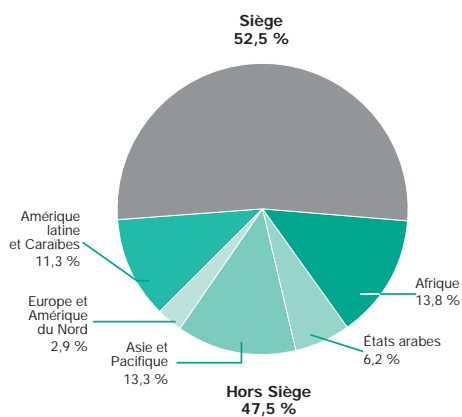


05002

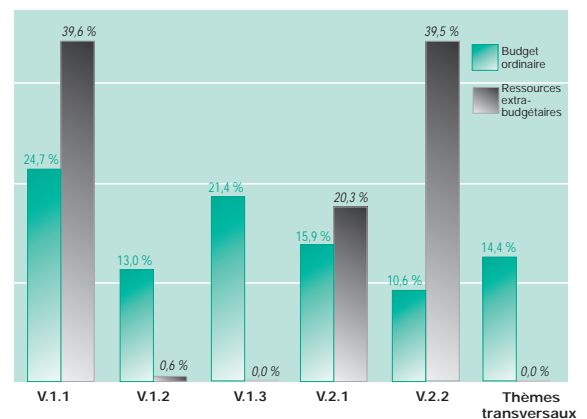
Grand programme V		Budget ordinaire activités	Ressources extra-budgétaires ¹	Total des ressources allouées aux activités
		\$	\$	\$
Programme V.1	Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public			
Sous-programme V.1.1	Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale	4 167 000	3 893 000	8 060 000
Sous-programme V.1.2	Mettre les TIC au service de l'éducation	2 200 100	60 000	2 260 100
Sous-programme V.1.3	Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information	3 608 500	–	3 608 500
	Total, Programme V.1	9 975 600	3 953 000	13 928 600
Programme V.2	Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication			
Sous-programme V.2.1	Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias	2 690 200	2 000 000	4 690 200
Sous-programme V.2.2	Appui au développement des moyens de communication	1 782 400	3 881 900	5 664 300
	Total, Programme V.2	4 472 600	5 881 900	10 354 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux				
♦	L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	–	–
♦	La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 430 000	–	2 430 000
	Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 430 000	–	2 430 000
	32 C/5 - Total activités, Grand programme V	16 878 200	9 834 900	26 713 100

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS - SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Communication et information

05003 L'accès à l'information et au savoir détermine de plus en plus les modes d'apprentissage, les expressions culturelles et la participation sociale, et offre des possibilités de développement, des moyens plus efficaces pour atténuer la pauvreté et préserver la paix. Le savoir est devenu l'un des principaux ressorts des transformations sociales. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvrent, grâce à l'éducation, à l'échange et au partage des connaissances, à la promotion de la créativité et du dialogue interculturel, de nouvelles perspectives pour la création de sociétés du savoir intégratrices. Elles suscitent également de nouveaux défis dans le domaine de la liberté d'expression, qui est une condition essentielle du développement durable, de la démocratie et de la paix.

05004 Pour les relever, le Programme de communication et d'information est axé sur deux grands points. Le premier, « favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public », qui est la principale priorité de l'exercice, a été renforcé et recevra 68 % du montant total des ressources allouées aux activités relevant du grand programme V (à l'exclusion des projets relevant des thèmes transversaux), au lieu de 55 % dans le 31 C/5 approuvé. Le second, « promotion de la liberté d'expression et développement de la communication », qui correspond aux deux « autres priorités », concerne d'autres grandes composantes du mandat de l'UNESCO. Le programme s'articule autour de ces deux questions interdépendantes et complémentaires. Par rapport au 31C/5, dont la principale priorité était aussi « l'accès à l'information et au savoir », l'accent est davantage mis sur l'« information et le savoir » comme levier du développement, de la participation et de l'intégration sociale. D'où l'importance accordée, dans l'ensemble du programme, à la promotion d'un domaine public de l'information fort et d'une radiotélévision de service public, tous deux indispensables pour s'attaquer aux disparités actuelles concernant l'accessibilité et le partage de l'information et pour accroître la participation aux réseaux mondiaux d'information.

05005 Le grand programme V continuera de poursuivre les objectifs stratégiques 10 à 12 énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), en étroite coopération avec d'autres grands programmes. Il contribuera également à la réalisation des objectifs des deux thèmes transversaux, « l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ». En sa qualité de « secteur chef de file » pour le deuxième thème transversal, le Secteur de la communication et de l'information renforcera les synergies entre ses propres programmes et les projets transversaux relatifs à ce thème.

05006 La convergence accrue entre les volets communication et information dans la conceptualisation et la mise en œuvre du programme, amorcée ces dernières années, sera poursuivie, notamment en définissant des principes, politiques et stratégies communs, établissant des programmes conjoints de formation, élaborant de concert les contenus et travaillant en faveur des mêmes groupes cibles pour renforcer l'intégration sociale. Faire de l'intersectorialité un facteur stratégique important est une autre

grande tendance du programme : c'est particulièrement le cas des actions envisagées afin de mobiliser les TIC au service de l'éducation, conformément aux objectifs de l'« Éducation pour tous » et de promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique dans les médias et le cyberspace, conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

05007 L'UNESCO s'efforcera de renforcer les synergies avec des initiatives internationales de partenaires visant à réduire la fracture numérique comme l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) organisé sous l'égide de l'ONU/UIT et auquel l'UNESCO devrait apporter une contribution de fond, le Partenariat mondial pour le savoir et des initiatives régionales telles que le NEPAD, tout en consolidant ses propres mécanismes de coopération intergouvernementale et internationale, à savoir le programme Information pour tous (IPT) et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). La collaboration instaurée ces dernières années avec des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles internationales sera également renforcée, de même que la coopération avec de grandes institutions œuvrant dans des domaines liés aux moyens de communication et à l'information, comme la Bibliotheca Alexandrina.

05008 Dans le cadre de la principale priorité, qui est de « favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public » (programme VI), l'action entreprise par l'UNESCO pour réduire la fracture numérique et œuvrer en faveur de l'intégration sociale (sous-programme V.1.1) vise à aider les États membres à formuler des politiques et stratégies intégrées de communication et d'information. Ces politiques devraient consister à promouvoir le domaine public de l'information considéré comme un moyen d'assurer l'accès universel aux informations et connaissances essentielles, et à adapter la législation sur les médias afin qu'elle soit conforme aux principes internationalement reconnus de la liberté d'expression, des droits de l'homme et de la démocratie. Renforcer les capacités des professionnels de la communication et de l'information est une autre priorité à cet égard l'accent étant mis sur l'amélioration de l'apprentissage grâce aux TIC, la formation de formateurs et la promotion de méthodes d'apprentissage ouvertes et à distance. Pour favoriser l'intégration sociale, les efforts se porteront essentiellement sur un accès communautaire croissant à l'information, et en particulier aux contenus locaux, par le biais de centres communautaires multimédias, de télécentres, de bibliothèques, d'archives et d'autres moyens d'information, en vue d'améliorer la participation au processus de développement et de contribuer à l'autonomisation et à l'atténuation de la pauvreté. La promotion d'une radiotélévision de service public éditorialement indépendante et le renforcement de son rôle culturel et éducatif par l'établissement d'alliances stratégiques avec les principaux professionnels intéressés, les décideurs et la société civile constitueront un aspect important de ces actions.

05009 L'utilisation des TIC au service de l'éducation (sous-programme V.1.2) et la promotion de l'expression de la diversité culturelle et linguistique par le biais de la communication et de l'information (sous-programme V.1.3) seront menées en étroite coopération avec les grands programmes I et IV respectivement, chaque secteur apportant ses compétences, ses ressources et son savoir-faire. En ce qui concerne les TIC et l'éducation, l'accent sera mis sur la formation des journalistes ainsi que

d'autres professionnels de la communication et de l'information afin de promouvoir les objectifs de l'Éducation pour tous par l'intermédiaire des médias et de l'information ; sur l'action en faveur de l'amélioration de l'apprentissage grâce aux TIC et sur la prise de conscience de l'importance de l'information, des médias et des connaissances de base en technologie de l'information à tous les niveaux du processus éducatif. Au titre du nouveau Programme de l'UNESCO pour un contenu créatif, qui est étroitement lié à l'Alliance mondiale de l'UNESCO pour la diversité culturelle, l'Organisation favorisera la créativité et l'innovation dans la production de contenus locaux pour la télévision, la radio et les nouveaux médias. De même, on continuera de développer le Programme Mémoire du monde qui sert de cadre international de référence pour la préservation de l'information, une attention particulière étant accordée à la promotion et à la diffusion de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique adoptée par la Conférence générale.

05010 La promotion de la liberté d'expression et le développement de la communication (programme V.2) continueront d'être privilégiés. Dans ce contexte, l'UNESCO conservera son rôle de chef de file dans la promotion de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la démocratie (sous-programme V.2.1), notamment en célébrant la Journée mondiale de la liberté de la presse, en attribuant le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano et en soutenant le travail de suivi des organisations professionnelles. La création d'un paysage médiatique pluraliste et indépendant grâce à la fourniture des TIC et à la formation dans les zones sortant d'un conflit est un autre grand domaine d'action. Dans le cadre du sous-programme V.2.2, les efforts pour favoriser le développement des médias seront poursuivis, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), afin de renforcer les capacités des moyens de communication des pays en développement grâce à des projets novateurs servant de catalyseurs en matière de promotion de la liberté de la presse et de pluralisme des médias. Dans le cadre de la réponse d'ensemble de l'UNESCO au suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), des actions visant à renforcer la contribution de la communication et de l'information au développement durable seront mises sur pied en tenant particulièrement compte du rôle de catalyseur joué par les moyens d'information communautaires et les prestataires de services d'information dans la transmission des messages de développement et dans la promotion de la gouvernance et du changement social.

05011 Le taux de décentralisation des ressources du Programme ordinaire du Secteur de la communication et de l'information augmentera au cours de la période prévue, passant de 41,9 % dans le 31 C/5 à 47,5 % dans le 32 C/5. En outre, davantage de membres du personnel ayant des compétences en matière de communication et d'information sont présents dans les bureaux multipays de l'UNESCO. En 2004-2005, tous les bureaux multipays, sauf deux, seront pourvus de spécialistes de ces questions.

05012 Le plan d'action du grand programme V vise à donner effet aux résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale et dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants et des Projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 05110, 05120, 05130, 05210, 05220 et 05500) ainsi qu'aux résolutions mentionnées ci-après :

41 Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

- 42 Charte sur la conservation du patrimoine numérique
- 43 Amendements aux statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)
- 47 Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient aussi compte des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme V.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 165-168, 171-173 et 176

Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public

05101

Activités

• Budget ordinaire	9 975 600 \$
Décentralisation	50,0 %
• Extrabudgétaire	3 953 000 \$
Total, Activités	13 928 600 \$

V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale

0511

Activités

• Budget ordinaire	4 167 000 \$
Décentralisation	50,0 %
• Extrabudgétaire	3 893 000 \$
Total, Activités	8 060 000 \$

05110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de favoriser les mesures visant à réduire la fracture numérique, en particulier dans les pays en développement, et promouvoir l'intégration sociale en renforçant le programme Information pour tous ainsi que des initiatives stratégiques internationales comme le Sommet mondial sur la société de l'information ; et en appuyant l'élaboration de politiques et stratégies nationales et régionales de la communication et de l'information en vue de créer des sociétés du savoir ouvertes et sans exclusive qui reposent sur les droits humains et les libertés fondamentales ;
- (ii) de renforcer les capacités des professionnels et des institutions de la communication et de l'information, en particulier par des méthodes de formation inédites et la constitution de réseaux, notamment dans les pays en développement et les pays en transition, et par la promotion des échanges professionnels et universitaires les plus larges ;

- (iii) d'encourager le développement et le changement dans le cadre communautaire en concevant des stratégies et des projets d'amélioration de l'accès à l'information, notamment celle du domaine public, en particulier au bénéfice des jeunes et des groupes défavorisés, et plus spécialement les handicapés physiques, les malvoyants et les malentendants, par la mise en place de centres multimédias et télécentres, bibliothèques, archives et autres services d'information analogues, notamment dans les pays en développement ;
- (iv) de promouvoir et renforcer au niveau national un service public de la radiotélévision indépendant sur le plan rédactionnel, qui soit l'unique fournisseur d'accès universel à l'information et au savoir, grâce à des contenus de qualité et variés répondant aux besoins et aux attentes des divers publics cibles ; dispenser une assistance aux radios et télévisions publiques nationales des pays en développement en faisant appel aux TIC pour renforcer les services de diffusion numérique ; offrir aux États membres des conseils sur les grandes questions juridiques, réglementaires, financières et autres que soulève la radiotélévision de service public ;

b) à affecter à cette fin un montant de 4 167 000 dollars pour les coûts de programme et de 73 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir les recherches, les principes et les politiques qu'appellent les sociétés du savoir

05111

Activités	
● Budget ordinaire	973 400 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	973 400 \$

Antécédents. Sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui en sont le principal moteur, le processus de mondialisation entraîne actuellement des transformations sociales et culturelles fondamentales, où le savoir et l'information jouent le premier rôle. De plus en plus, en effet, ce sont eux qui déterminent les modèles de croissance, créant ainsi des possibilités d'assurer le développement, de mieux réduire la pauvreté et de préserver la paix. Dans ce contexte, il entre plus que jamais dans le cadre des missions fondamentales de l'UNESCO de promouvoir « le libre échange des idées et des connaissances » et d'aider au « maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir ». La communication et l'information ouvrent des perspectives nouvelles de création de sociétés du savoir intégratrices par l'éducation, l'échange de connaissances scientifiques et la promotion de la créativité et du dialogue interculturel. En même temps, les TIC sont par ailleurs lourdes de conséquences nouvelles pour la liberté d'expression et la diversité culturelle, pour l'équité entre hommes et femmes et pour la réduction des disparités comme des formes inédites d'exclusion qui font aujourd'hui obstacle à l'accès et à la participation à la société de l'information. Pour aider à réduire la fracture numérique, un certain nombre d'initiatives internationales et régionales ont été lancées, dont le programme Information pour tous (IPT) de l'UNESCO. Les principes qui le sous-tendent, et en particulier l'éducation pour tous, l'accès universel à l'information, la liberté d'expression et la diversité culturelle (dont beaucoup se retrouvent dans la « Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace »), sont parmi les sujets examinés lors de la première partie du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'UIT sous les auspices de l'ONU en décembre 2003, à Genève.

Stratégie. L'UNESCO continuera à s'efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques 10 et 11 énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 et à promouvoir les quatre principes indissociables à appliquer pour le développement de sociétés du savoir équitables - l'égalité d'accès à l'éducation, l'ac-

cès universel à l'information, la liberté d'expression et la diversité culturelle et linguistique - qui ont été traités par la Table ronde ministérielle « Vers des sociétés du savoir » tenue en marge de la 32^e session de la Conférence générale et par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'UNESCO participera à la création d'un partenariat stratégique international pour développer les moyens de communication, réduire la fracture numérique et instaurer une société du savoir qui soit ouverte et sans exclusive. Elle prêtera son appui aux États membres pour l'élaboration et l'adoption de politiques et stratégies intégrées de la communication et de l'information ainsi que pour la mise en place ou l'adaptation de leur législation sur les médias ainsi que de lois favorisant l'accès à l'information, conformément aux principes reconnus au niveau international de la liberté d'expression, du respect des droits de l'être humain et de la démocratie. Fondée sur la promotion du « domaine public de l'information » conçu comme un « bien public mondial », la stratégie de l'UNESCO a pour but d'encourager les autorités nationales à adopter des politiques et principes directeurs propres à faciliter l'essor d'un domaine public dynamique, qui est capital si l'on veut s'attaquer aux disparités existantes et assurer plus largement l'accès aux réseaux mondiaux d'information.

Vu les défis que posent les nouveaux supports, cette stratégie comprendra aussi une sensibilisation des gouvernements, des parlementaires et des institutions publiques à l'importance de la liberté d'expression, y compris la liberté d'accès, de production et de partage de l'information, qui est indispensable pour renforcer la gouvernance démocratique et la transparence. Elle comportera des consultations et la recherche d'un consensus sur les questions éthiques et socioculturelles importantes et les grandes orientations qui sous-tendent la mise en place de sociétés du savoir intégratrices, aux niveaux mondial et régional, et avec la participation de toutes les parties prenantes. Il sera dûment porté attention aux effets de la mondialisation sur les sociétés du savoir, y compris les aspects potentiellement négatifs, notamment en encourageant la production et la diffusion de contenus locaux. En ayant recours à WebWorld, le site Web du Secteur de la communication et de l'information, qui comprend l'Observatoire de la société de l'information, l'UNESCO s'attachera surtout à recueillir l'information pertinente et à suivre les principales tendances d'évolution.

D'autre part, l'application des résultats les plus récents des recherches internationales ainsi que la définition et la diffusion de modèles opérationnels viables constitueront aussi un volet important de la stratégie. Les questions d'équité entre les sexes qui se font jour retiendront tout particulièrement l'attention, de même que les besoins, les apports et les attentes des jeunes pour tout ce qui touche aux TIC sur les plans décisionnel, sociétal et réglementaire. L'action sera ciblée sur les besoins des pays en développement, et plus spécialement des pays les moins avancés et des pays en transition. Élément capital de cette stratégie, elle sera menée en synergie plus étroite avec les initiatives de partenaires internationaux comme l'Équipe spéciale de l'ONU sur les TIC, le Sommet mondial de la société de l'information (en 2005, à Tunis) et l'organisation Global Knowledge Partnership, ainsi qu'avec des initiatives régionales comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tout en venant renforcer les mécanismes de coopération intergouvernementale et internationale propres à l'Organisation, aux premiers rangs desquels son programme Information pour tous (IFAP), qui travaillera en coordination avec le Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du cadre international de coopération pour la construction de sociétés du savoir et consolidation du programme Information pour tous (IPT).

Indicateurs de performance :

- association du Conseil du programme Information pour tous et de son Bureau à l'élaboration et l'examen des activités du programme par deux réunions du Conseil et quatre réunions du Bureau ;
 - nombre de comités nationaux du programme IPT créés ;
 - nombre et qualité des mesures de soutien prises par les Comités nationaux de l'IFAP ou par d'autres organismes pour mettre en œuvre des stratégies de l'information au niveau national ;
 - nombre de déclarations communes de l'IFAP et du PIDC sur les grandes questions relatives à l'édification de sociétés du savoir.
- ◆ Positionnement et intervention de l'UNESCO en sa qualité d'Organisation ayant un rôle clé pour la préparation de la seconde partie du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), (en 2005 à Tunis).
 - ◆ Mise en œuvre des sections de la Déclaration de principes et du Plan d'action du SMSI (2003, Genève) relevant de la compétence de l'Organisation.

Indicateurs de performance :

- exécution des tâches et éléments importants confiés à l'UNESCO dans le Plan d'action du SMSI 2003 ;
- création d'un mécanisme de contrôle de l'exécution ;
- association des partenaires de l'UNESCO à la mise en œuvre du Plan d'action, en particulier par des réunions avec les ONG.

- ◆ Partage et renforcement des informations relatives aux enjeux des sociétés du savoir et des avancées des TIC pour les supports classiques et électroniques.

Indicateurs de performance :

- couverture de l'actualité et des grands événements internationaux par les services d'échange d'information électroniques de l'UNESCO (Observatoire de la société de l'information et WebWorld, par exemple) ;
- nombre de visiteurs accueillis par les services d'échange d'information ;
- meilleures pratiques recensées, documentées et diffusées.

- ◆ Soutien et extension de la formulation de politiques nationales et régionales de l'information et de la communication.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion de principes directeurs ;
- prestation de services consultatifs à un certain nombre de pays pour l'élaboration de plans nationaux ;
- élaboration de plans nationaux ;
- adoption d'une législation sur la communication et l'information ou révision de cette législation dans un certain nombre de pays ;
- renforcement des réseaux régionaux d'information (RINAF, APIN, INFOLAC).

- ◆ Amélioration de la liberté d'accès à l'information, de l'indépendance des médias et du pluralisme.

Indicateurs de performance :

- étendue des services consultatifs fournis aux États membres pour adapter leurs législations nationales sur les médias aux principes démocratiques ;
- adoption de lois nationales destinées à promouvoir l'accès à l'information ;
- conseils à différents pays sur les dispositions législatives à retenir pour assurer la liberté d'expression, l'indépendance des médias et l'accès à l'information ;
- initiatives visant à promouvoir le dialogue entre parlementaires, pouvoirs publics et associations de défense des droits de l'homme ;
- participation de la société civile à la procédure législative concernant les médias.

Axe d'action 2 : Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles dans le domaine de la communication et de l'information

05112

Activités

● Budget ordinaire	865 600 \$
● Extrabudgétaire	<u>2 393 000 \$</u>
Total, Activités	3 258 600 \$

Antécédents. Le renforcement des capacités en matière de communication et d'information revêt une importance capitale pour la réduction de la fracture numérique et l'édification de sociétés du savoir fondées sur la liberté d'expression et le pluralisme. Compte tenu des mutations rapides du paysage médiatique, l'évolution ininterrompue des TIC et l'émergence de nouveaux modèles professionnels, dans le domaine de la communication comme dans celui de l'information, imposent un processus continu d'amélioration des qualifications et des connaissances chez les spécialistes de ces domaines. Il faut aussi apporter un appui aux institutions, centres et réseaux de formation afin de renforcer et moderniser leurs capacités. La formation de spécialistes de la communication et de l'information fait de longue date partie des actions prioritaires de l'UNESCO, en particulier dans les pays en développement. Depuis quelques années, l'Organisation

concentre son action sur les programmes de formation pratique, la conception et la mise à jour de programmes d'enseignement, le soutien aux institutions de formation, la promotion des logiciels à code source ouvert et l'élaboration et la distribution d'outils essentiels de maniement de l'information.

Stratégie. L'action de l'Organisation visera à exploiter les effets multiplicateurs des TIC pour créer toujours plus de possibilités de formation à l'intention des spécialistes de la communication et de l'information. La stratégie pour ce faire consistera à consulter des décideurs, des institutions de formation et des experts afin de définir des démarches intégrées face aux besoins de formation et à la nécessité de renforcer les institutions dans ce domaine. Une étroite coopération sera instaurée avec les donateurs, les diverses parties concernées et les organisations professionnelles pour le cofinancement des projets, l'analyse des meilleures pratiques et l'évaluation des activités de formation. La formation de formateurs sera éminemment prioritaire, de façon à ce que l'action de l'UNESCO ait des effets à long terme et que la formation assurée soit d'ordre pratique, surtout celle destinée aux spécialistes femmes et jeunes dans les pays en développement et les pays en transition. La formation de spécialistes des technologies de l'information portera essentiellement sur les nouvelles méthodes et techniques de conception et de prestation de services d'information et de communication. Un autre élément important de cette stratégie consistera à soutenir la production et la distribution de matériels multimédias modulaires destinés aux cours de formation et d'outils de traitement de l'information, reprenant le modèle du logiciel à code source ouvert, en tant que moyens essentiels de diffusion de l'information et du savoir. A cet égard, le portail de la connaissance de l'UNESCO servira d'instance de facilitation de la constitution de réseaux et de la coopération internationale et régionale entre les milieux et organismes professionnels. La promotion des méthodes d'enseignement ouvert et à distance et de l'apprentissage tout au long de la vie auprès des professionnels de la communication et de l'information, ainsi que la conclusion d'accords libérant et élargissant l'accès aux matériels de formation et aux outils de traitement de l'information, constitueront un élément important de cette stratégie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des échanges d'information et de connaissances spécialisées dans les milieux de spécialistes de l'information et de la communication.

Indicateurs de performance :

- réseaux d'institutions et de centres de recherche dans le domaine de l'information et de la communication mis en place et opérationnels ;
- nombre d'experts et d'institutions couverts.

- ◆ Amélioration des compétences, des capacités et des possibilités d'apprentissage concernant les nouvelles tendances des TIC.

Indicateurs de performance :

- formateurs et professionnels dans le domaine de la communication et de l'information ayant bénéficié d'une formation dans les différentes régions ;
- capacités mises en place dans les institutions et centres régionaux de formation des différentes régions ;
- centres de formation des femmes créés ou renforcés ;
- matériels de formation de qualité fournis et diffusés, y compris des matériels multimédias modulaires.

- ◆ Renforcement de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans l'enseignement universitaire et dans la formation des professionnels des médias.

Indicateurs de performance :

- nouvelles chaires UNESCO sur la liberté d'expression créées dans différentes régions ;
- séminaires régionaux sur l'éthique et la liberté de la presse organisés en Afrique et en Amérique latine et Caraïbes ;
- nombre de spécialistes des médias de différents pays ayant reçu une formation dans le cadre des séminaires régionaux.

- ◆ Renforcement des capacités des bibliothécaires, statisticiens et autres spécialistes de l'information en matière de maniement de l'information et d'accès aux connaissances.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion d'outils UNESCO de traitement de l'information, notamment CDS/ISIS, Greenstone et IDAMS, dans différentes langues ;

- production, adaptation et distribution de la documentation et des outils de formation correspondants ;
- nombre et répartition géographique des utilisateurs ;
- séances de formation de groupe organisées dans différentes régions.

Axe d'action 3 : Accroître l'accès des communautés par l'entremise des télécentres/centres multimédias, bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information

05113

Activités	
● Budget ordinaire	1 239 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 239 000 \$

Antécédents. Les communautés rurales, les habitants des zones urbaines défavorisées et les milieux professionnels dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition sont souvent peu en mesure de tirer pleinement parti des progrès technologiques qui caractérisent la société de l'information. Il s'agit avant tout d'un problème de disponibilité des ressources et infrastructures – tant énergétiques que matérielles – et des moyens de formation. L'accès à l'information, notamment à des contenus locaux, peut améliorer la participation au processus de développement et, de ce fait, contribuer à la démarginalisation et à la lutte contre la pauvreté. Depuis quelques années, l'UNESCO réussit particulièrement bien à intégrer les infrastructures d'ordre communautaire et national en vue de favoriser le développement au niveau des communautés par l'intermédiaire des bibliothèques publiques, des archives, des centres d'information, des télécentres communautaires polyvalents et des médias communautaires. Les centres communautaires multimédias inaugurés récemment, qui combinent radio communautaire et TIC, offrent un espace où un large éventail d'applications peuvent être mises au service du développement communautaire, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la vie quotidienne, de la lutte contre la pauvreté, de la gestion participative et de la prise des décisions à l'échelon local.

Stratégie. La stratégie suivie dans ce domaine vise à encourager les communautés à gérer leur propre développement en mettant l'accent sur la mise en place tout à la fois de programmes peu coûteux d'accès communautaire à l'information et d'infrastructures nationales propres à combler le fossé numérique. On s'emploiera à mettre en œuvre les activités dans le cadre de larges partenariats avec la société civile, les ONG et les institutions spécialisées, afin de s'assurer que les meilleures compétences sont réunies pour chaque aspect du développement de l'accès communautaire. Ayant traditionnellement appuyé le renforcement des capacités institutionnelles des bibliothèques et archives en tant que vecteurs de l'information, l'Organisation continuera d'aider ces institutions à se doter des technologies et des accès en réseau appropriés. Des programmes de formation seront mis au point au moyen de matériels conçus spécialement à cet effet afin de pourvoir aux besoins du personnel, des bénévoles et des militants communautaires. Le Réseau des bibliothèques associées de l'UNESCO (UNAL), qui compte 450 membres dans 90 pays, et le programme INFOJEUNESSE bénéficieront d'un soutien propre à renforcer le rôle qu'ils jouent à cet égard. Cette action sera orientée vers la satisfaction des besoins des groupes défavorisés, notamment les personnes handicapées, les populations autochtones et les groupes marginalisés dans les zones tant rurales qu'urbaines. L'UNESCO diffusera les méthodes de suivi et d'évaluation qui ont été mises au point à l'intention des centres communautaires multimédias, des télécentres communautaires polyvalents et d'autres institutions analogues afin de favoriser l'évaluation effective des projets et la mise en commun des meilleures pratiques. Une attention particulière sera accordée au développement des médias communautaires dans les PMA et dans les pays en transition afin d'aider la population locale à accéder à une information non partisane et d'utiliser les TIC pour éviter que des actes de violence communautaire localisés ne dégénèrent, surtout dans des situations de conflit.



Activité phare : centres communautaires multimédias

En combinant une radio communautaire et des équipements de télécentre, les centres communautaires multimédias offrent aux communautés marginalisées une passerelle vers la participation à la société de l'information. Chacun de ces centres est un espace d'information et de communication axé sur les problématiques de base du développement humain telles que la santé, l'éducation, la nutrition et les activités rémunératrices. Favorisant la production de contenus locaux, cette institution reconnaît et exploite les trésors de compétences, d'initiatives et de savoirs autochtones que recèle la communauté. L'information, la communication et la connaissance deviennent ainsi les outils fondamentaux au moyen desquels la population pauvre peut améliorer elle-même son sort.

Les centres communautaires multimédias utilisent plusieurs stratégies pour encourager jusqu'aux membres les plus marginalisés de la communauté à utiliser activement leurs services. Des facilitateurs aident les usagers du centre à se servir des ordinateurs et autres équipements et une formation est dispensée gratuitement, ou contre une somme modique, aux groupes prioritaires. Des programmes de navigation Internet par le biais de la radio créent un accès indirect de masse aux ressources en ligne. Dans ces programmes, le contenu des pages Web est débattu, expliqué et replacé dans son contexte dans la langue de la communauté.

Le premier complexe radiocommunautaire/télécentre a vu le jour à Kothmale (Sri Lanka) en 1999. Devant le succès manifeste de cette expérience, l'UNESCO a mis au point un modèle générique de centre communautaire multimédia et lancé une initiative à ce sujet en janvier 2001, lors d'un séminaire international tenu à Kothmale. Depuis, des centres de ce type ont été créés dans une quinzaine de pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes.

Les premiers résultats de ces centres pilotes ont été extrêmement positifs, ce qui a conduit à lancer une initiative à plus grande échelle dans trois pays africains. L'UNESCO conduira désormais un partenariat afin de mettre en œuvre une stratégie et d'appliquer un modèle de financement pour de vastes programmes de centres communautaires multimédias en tenant compte des difficultés d'infrastructure, de contenu et de politique rencontrées dans les pays « pilotes » qui ont été sélectionnés. L'objectif est d'atteindre une masse critique qui permette aux TIC de transformer à la base l'ensemble des sociétés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'accès des communautés à la communication et à l'information et de leur aptitude à mettre ces dernières au service du développement.

Indicateurs de performance :

- centres communautaires de communication et d'information créés dans des communautés marginalisées de plusieurs pays ;
- ateliers de formation organisés ;
- matériels de formation mis au point et distribués ;
- mécanismes et outils appropriés de suivi et d'évaluation mis au point et diffusés ;
- élaboration et diffusion de principes directeurs sur le rôle des bibliothèques dans la société du savoir.

- ◆ Amélioration de l'accès à l'information des jeunes issus de milieux défavorisés dans les pays en développement et les pays en transition.

Indicateurs de performance :

- infrastructures pour les jeunes créées et opérationnelles ;
- nombre de participants individuels et institutionnels ;
- formation à l'utilisation des TIC assurée ;
- nombre et répartition géographique des participants.

- ◆ Renforcement des capacités des communautés en matière d'accès à l'information et d'échange d'information au service du développement.

Indicateurs de performance :

- réseaux de bibliothèques, archives, télécentres et autres fournisseurs de services d'information créés dans diverses régions ;

- nombre de participants individuels, institutionnels et communautaires ;
 - description et mise en commun de meilleures pratiques.
 - ◆ Sensibilisation et familiarisation accrue des responsables des politiques et autres décideurs quant à l'importance de l'accès communautaire.
- Indicateurs de performance :*
- matériels sur les centres communautaires de communication et d'information produits et distribués aux responsables de communautés dans plusieurs pays et langues ;
 - établissement et diffusion d'un rapport relatif à un travail de recherche interrégional sur l'utilisation et l'impact des ressources en matière d'accès communautaire.

Axe d'action 4 : Renforcement de la radiotélévision de service public

05114

Activités	
● Budget ordinaire	1 089 000 \$
● Extrabudgétaire	1 500 000 \$
Total, Activités	2 589 000 \$

Antécédents. La radiotélévision de service public a un rôle important à jouer comme moyen d'accès et de participation à la vie publique. Dans les pays en développement surtout, la radiotélévision de service public peut contribuer à faciliter l'accès à l'éducation et à la culture, à développer les connaissances et à susciter des interactions entre citoyens. Pour la majorité de la population du globe, analphabètes et habitants de vastes régions rurales, la radio et la télévision restent les TIC les plus répandues et les plus à leur portée – surtout la radio, qui est le principal moyen de communication. L'UNESCO s'emploie à soutenir et promouvoir la radiotélévision de service public et à préserver son contenu d'intérêt public, qui s'adresse plus au citoyen qu'au consommateur, touchant toutes les populations et les groupes particuliers, et concourant ainsi à l'insertion sociale et à la cohésion de la société civile.

Stratégie. La stratégie vise à accroître le rôle de la radiotélévision de service public en tant que service dont la spécificité est d'offrir un accès universel à l'information et à la connaissance par des programmes de qualité et diversifiés, répondant aux besoins, aux préoccupations et aux aspirations des différents groupes cibles. On s'efforcera principalement de renforcer les organismes de radiotélévision de service public jouissant d'une indépendance éditoriale, l'objectif étant de leur permettre de remplir leur mission culturelle et éducative ; de nouer des alliances stratégiques avec les principaux professionnels intéressés, les décideurs, et la société civile ; de sensibiliser les pouvoirs publics et l'opinion à la spécificité de la mission de la radiotélévision de service public. Cette stratégie amènera à conseiller les États membres sur de grandes questions, juridiques, réglementaires, financières ou autres, relatives à la radiotélévision de service public ; à promouvoir les mouvements associatifs en faveur d'une radiotélévision de qualité et à inciter les professionnels des médias à donner moins de place à la violence dans les actualités ou les œuvres de fiction présentées par les médias électroniques, eu égard en particulier aux enfants et aux jeunes. La stratégie comportera d'autres éléments : aider les radiotélévisions nationales de service public des pays en développement à utiliser les TIC pour améliorer leurs services de diffusion numérique, donner accès à toute information du domaine public et conserver les contenus utilisables dans l'avenir ou ceux qui fourniront la matière de programmes conformes à la mission de service public ; promouvoir des stratégies de transfert sur support numérique, qui rendront les contenus plus faciles d'accès. Cette action sera menée en étroite collaboration avec les professionnels des médias et leurs associations. Afin d'optimiser l'emploi des ressources de l'UNESCO, et de donner à l'Organisation un maximum de visibilité et d'impact, on privilégiera les pays/régions où aucune activité de ce genre n'est mise en œuvre par d'autres institutions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Reconnaissance plus large de la fonction éducative et culturelle de la radiotélévision de service public, en tant que voie d'accès à la société du savoir.

Indicateurs de performance :

- publication et diffusion d'un ouvrage de référence multilingue sur les meilleures pratiques en matière de radiotélévision de service public ;
- étude de la nécessité de créer un observatoire international pour l'étude systématique des radiotélévisions de service public ;
- principes directeurs et critères formulés et diffusés pour l'évaluation des radiotélévisions de service public.

- ◆ Renforcement du pluralisme et de l'indépendance des médias dans les États membres.

Indicateur de performance :

- éventail des services consultatifs offerts aux États membres concernant la transformation des radiotélévisions d'État en entités de radiotélévision de service public jouissant d'une indépendance éditoriale.

- ◆ Meilleur accès à l'information pour les auditeurs et spectateurs de la radiotélévision de service public.

Indicateurs de performance.

- TIC et autres moyens mis en place pour les organismes nationaux de radio et de télévision de service public dans les pays en développement et dans les pays en transition ;
- formulation et généralisation des politiques de conservation et d'accès ainsi que des règles de transfert sur support numérique.

- ◆ Amélioration des moyens d'expression qu'offrent la radio et la télévision de service public aux groupes défavorisés, dans les pays en développement.

Indicateurs de performance :

- ateliers de perfectionnement organisés ;
- nombre de participants originaires de différents pays/régions.

- ◆ Participation accrue de l'auditoire à la radiodiffusion de service public.

Indicateurs de performance :

- ateliers régionaux organisés pour promouvoir les associations de téléspectateurs ou d'auditeurs et le dialogue entre professionnels de la radio ou de la télévision et divers groupes constitutifs de la société civile ;
- nombre de participants originaires de différents pays/régions.

- ◆ Méthodes novatrices encouragées pour réduire la violence véhiculée par les médias électroniques.

Indicateurs de performance :

- séminaires régionaux organisés ;
- nombre de participants représentant les milieux professionnels ou issus de la société civile ;
- programmes et méthodes conçus et effectivement adaptés dans des émissions.

V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation

0512

Activités

● Budget ordinaire	2 200 100 \$
Décentralisation	50,0 %
● Extrabudgétaire	60 000 \$
Total, Activités	2 260 100 \$

05120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de promouvoir les objectifs de l'« Éducation pour tous », à travers les médias et les autres moyens d'information ;
- (ii) d'encourager l'utilisation des TIC pour l'acquisition des connaissances, en soutenant la recherche, le développement et l'expérimentation de méthodes pédagogiques multimé-

- (iii) dias répondant aux besoins des institutions éducatives des pays en développement ;
d'encourager la familiarisation avec les médias et les TIC, à tous les stades du processus de l'éducation formelle et non formelle, en particulier chez les jeunes, notamment dans les pays en développement ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 200 100 dollars pour les coûts de programme et de 36 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir l'éducation pour tous à travers les médias et autres moyens d'information

05121

Activités	
● Budget ordinaire	451 900 \$
● Extrabudgétaire	60 000 \$
Total, Activités	511 900 \$

Antécédents. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, adoptée à Jomtien (1990) et le Cadre d'action de Dakar (adopté en 2000) préconisaient la création d'un environnement d'apprentissage où chacun aurait la possibilité d'acquérir des bases permettant de continuer toute sa vie à apprendre et de s'insérer activement dans la société. Mais dans de nombreux pays en développement, le taux d'analphabétisme et la faible scolarisation des groupes défavorisés, notamment des femmes, restent un handicap qui les empêchent souvent de sortir de la pauvreté. Innover en utilisant les médias et les nouvelles technologies de communication et d'information permet de s'affranchir des limites de l'éducation formelle et non formelle et donne des moyens aux groupes défavorisés de participer pleinement au développement. L'un des plus grands défis actuels, pour de nombreux États membres, est donc de transformer leur société en une société du savoir. Les médias, les bibliothèques et les centres d'information peuvent contribuer à cette transformation. A une époque où la convergence numérique s'accélère, les TIC offrent de grandes possibilités de renforcer le rôle des médias, des bibliothèques et des centres d'information dans l'accès à l'éducation et la généralisation de celle-ci. A cet égard, l'UNESCO a un rôle de premier plan à jouer, quand il s'agit d'adapter ces outils institutionnels aux objectifs éducatifs et de sensibiliser les professionnels des médias et des autres moyens d'information à la mission qui leur incombe dans la promotion de l'éducation pour tous.

Stratégie. La stratégie consiste à concentrer les efforts et les ressources, à conclure des partenariats internationaux et instaurer une collaboration entre institutions internationales et organismes nationaux en vue d'élaborer des stratégies nationales ou internationales de sensibilisation, utilisant les médias et autres moyens d'information, pour une prise de conscience et l'ouverture d'un débat public sur les besoins, les buts et objectifs de l'EPT. On soutiendra l'élaboration de programmes de médias qui renforcent l'éducation offerte et dispensée à toutes les catégories de la population, en particulier à celles qui traditionnellement n'y ont qu'un accès limité. La stratégie utilisera aussi des méthodes novatrices pour familiariser avec les questions d'éducation et l'EPT, les journalistes et les autres « relais » de l'information dans le domaine de l'éducation, afin d'améliorer leurs compétences et la manière dont ils « couvrent » ces questions. Ces méthodes viseront à mieux faire connaître à l'opinion les questions d'éducation et à contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Dakar. L'action est conçue pour être menée en étroite collaboration intersectorielle avec le grand programme I.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Plus grande sensibilisation de l'opinion à l'importance de l'Éducation pour tous.

Indicateurs de performance :

- campagnes de sensibilisation encouragées et soutenues par les médias et les autres moyens d'information ;

- ampleur de la couverture médiatique locale, nationale et internationale de la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar et fréquence des messages à ce sujet dans les circuits d'information ;
 - nombre de journalistes formés dans divers pays.
 - ◆ Meilleure information sur les possibilités de s'instruire et les structures d'apprentissage offertes par les réseaux.
- Indicateurs de performance :*
- conception et diffusion d'outils permettant d'améliorer les cadres d'apprentissage et les programmes éducatifs dans un certain nombre de régions/pays ;
 - nombre de médias et de moyens d'information mobilisés ;
 - feedback obtenu.

Axe d'action 2 : Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage

05122

Activités	
● Budget ordinaire	1 056 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 056 000 \$

Antécédents. L'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'enseignement et l'apprentissage s'est accru à tous les niveaux, de l'éducation de base jusqu'à l'enseignement supérieur et l'éducation tout au long de la vie, offrant ainsi de nouvelles perspectives d'élargissement pour les processus et systèmes éducatifs classiques. Les TIC font de plus en plus partie intégrante des stratégies de l'éducation, car elles offrent une plus grande souplesse dans les situations d'apprentissage, favorisent une plus grande interactivité pour les élèves et assurent une connectivité accrue entre les individus et les ressources pédagogiques dans différentes régions du monde. Toutefois, les apports des TIC dans l'apprentissage ne correspondent pas toujours aux attentes, en termes de conditions d'accès équitables, de qualité, de diversité et de capacités de financement, pour les pays en développement notamment. Au cours de l'exercice écoulé, un rapprochement a été opéré dans la mise en œuvre des grands programmes I et V pour étudier, promouvoir et diffuser l'utilisation des TIC dans l'éducation, dans le prolongement du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000). Un certain nombre d'études et de projets pilotes, y compris une étude sur l'éducation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ont été menés à bien, en coopération étroite avec le Secteur de l'éducation et les instituts intéressés de l'UNESCO, notamment l'IIRCA et l'ITIE, afin d'inventorier et d'expérimenter une série de technologies destinées à étayer et enrichir l'apprentissage, et à améliorer l'adéquation entre les technologies et les besoins en la matière.

Stratégie. Compte tenu des besoins et des objectifs dans le domaine de l'éducation ainsi que des grandes orientations traitées dans le grand programme I, cette stratégie vise à faire bénéficier les systèmes éducatifs des applications novatrices des TIC en favorisant la recherche, la mise au point et l'expérimentation de supports d'apprentissage multimédias, notamment des modules interactifs, des plates-formes d'apprentissage en ligne et des modalités d'enseignement par l'Internet et le satellite, en s'attachant à satisfaire les besoins dans l'éducation de base et l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur la formation pédagogique et les universités virtuelles.

L'UNESCO favorisera également l'accès aux logiciels et matériels d'enseignement électroniques en élaborant des critères pour les métadonnées et en créant un portail international contenant des ressources pédagogiques accessibles à tous ; elle encouragera les partenariats entre tous les acteurs de l'apprentissage ouvert et de l'apprentissage à distance, en particulier les créateurs de contenus, les prestataires de services d'appui, les ministères de l'éducation, les enseignants et les élèves. Les institutions nationales et les partenaires internationaux bénéficieront d'une assistance spécialisée et de services consultatifs pour la politique à suivre, l'évaluation des besoins, l'application des directives et la formation afin de tirer parti des apports des TIC dans l'éducation. L'UNESCO favorisera également l'élaboration et l'utilisation de logiciels à code source ouvert pour répondre aux besoins des institutions éducatives des pays

en développement. L'action menée sera étroitement rattachée à celle qui s'inscrit dans le cadre du grand programme I, et les instituts de l'UNESCO y seront associés, en particulier l'IIRCA et l'ITIE.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des décideurs aux possibilités offertes par les TIC pour améliorer l'apprentissage.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion d'un rapport sur les recherches menées à l'échelon interrégional ;
- élaboration et diffusion aux États membres de directives et de conseils sur les meilleures pratiques utilisées pour exploiter les apports des TIC dans l'apprentissage, et en particulier dans l'apprentissage ouvert et à distance.

- ◆ Amélioration de l'accès aux ressources pédagogiques et à des logiciels libres et gratuits dans des domaines présentant un intérêt pour les institutions éducatives.

Indicateurs de performance :

- création d'un portail international des matériels d'enseignement et d'apprentissage reposant sur des méthodes uniformes de traitement de l'information ;
- nombre d'abonnés et de participants ;
- nombre de sites contenant des logiciels libres et gratuits, et offre de progiciels d'utilisation des matériels de formation.

- ◆ Renforcement de la coopération au service de l'apprentissage à distance à l'aide des TIC.

Indicateurs de performance :

- élaboration et diffusion aux États membres d'éléments permettant de mesurer et de promouvoir la coopération entre les diffuseurs nationaux et les universités ouvertes ;
- élaboration d'un projet pilote de didacticiels et dispositifs types d'apprentissage ouvert et à distance dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- élaboration de projets pilotes faisant intervenir des diffuseurs nationaux et des universités ouvertes de plusieurs pays.

Axe d'action 3 : Autonomiser les populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC

05123

Activités	
● Budget ordinaire	692 200 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	692 200 \$

Antécédents. L'autonomisation des populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC est aussi un préalable important si l'on veut mettre les TIC au service de l'éducation et favoriser un accès équitable à l'information et au savoir. Cet apprentissage améliore la recherche de la connaissance car il donne aux individus les compétences et aptitudes nécessaires pour recevoir, évaluer et utiliser l'information dans leur vie privée et professionnelle en faisant preuve d'esprit critique. En outre, le développement constant à l'échelle internationale des chaînes de télévision par satellite, des jeux électroniques et de l'Internet tend à menacer ou à appauvrir le contenu des médias destinés aux jeunes, aux femmes et aux minorités dans la plupart des pays. De nombreux partenaires de l'UNESCO ont souligné l'importance pour les jeunes de l'éducation ou de l'initiation aux médias afin de mieux leur en faire comprendre le fonctionnement.

Stratégie. La stratégie consiste principalement à sensibiliser à l'importance de l'initiation à l'information, aux médias et aux TIC à tous les niveaux du système éducatif – éducation de base, enseignement primaire et secondaire, formation technique et professionnelle et éducation tout au long de la vie – et à élaborer des directives pour que l'initiation à l'information fasse partie intégrante des programmes scolaires. L'accent sera mis en particulier sur la formation des enseignants qu'il conviendra de sensibiliser à l'importance de l'initiation à l'information, aux médias et aux TIC dans le processus éducatif afin qu'ils puissent l'intégrer à leur enseignement ; il faudra à cet égard leur fournir les méthodes péda-

gogiques et les programmes appropriés. Pour appuyer les efforts de l'UNESCO en faveur de la mise en œuvre des NEPAD, des consultations seront également organisées avec des décideurs, des institutions de formation et des experts afin d'étudier de façon coordonnée comment utiliser les TIC pour faire face aux besoins de formation et renforcer les capacités dans ce domaine. Une coopération étroite sera recherchée avec les donateurs, les partenaires et les associations spécialisées pour financer ensemble les pratiques les plus performantes en matière d'apprentissage en ligne, l'utilisation des TIC dans le processus d'apprentissage et l'évaluation des activités de formation. Des efforts seront fournis pour améliorer l'accès des enseignants africains aux TIC avec la mise en place de centres spécialisés ainsi que la production et la diffusion de matériels de formation multimédias et modulaires et d'outils de traitement de l'information. Un aspect essentiel de cette stratégie consiste à associer les bibliothèques à la mise en œuvre des programmes d'initiation à l'information, aux médias et aux TIC. Les bibliothèques fournissent des ressources et des services dans un cadre qui favorise la recherche libre et ouverte et elles servent de catalyseurs pour l'interprétation, l'assimilation et l'application des connaissances dans tous les domaines de l'apprentissage. Cette stratégie comportera également des activités visant à renforcer la coopération entre les associations internationales de spécialistes et de professionnels des médias qui s'occupent de l'éducation aux médias et des jeunes. Une attention particulière sera portée au recensement et à la diffusion des meilleures pratiques utilisées dans les programmes de radio et de télévision éducatives destinés à la jeunesse.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation de la communauté internationale à l'importance de l'initiation à l'information, aux médias et aux TIC.

Indicateurs de performance :

- création sous les auspices de l'UNESCO d'un mouvement international en faveur de l'initiation à l'information avec toutes les institutions intéressées ;
- organisation d'une campagne internationale ;
- élaboration et diffusion dans les pays en développement de directives concernant la formation dans le domaine de l'initiation à l'information, aux médias et aux TIC (y compris des programmes types et des modules de formation en ligne).

- ◆ Renforcement des capacités des institutions de formation et des professeurs qui enseignent l'utilisation de l'information et des médias.

Indicateurs de performance :

- nombre d'initiatives pilotes en matière d'initiation aux TIC pour les communautés marginalisées ;
- évaluation des activités pilotes d'initiation aux TIC et vaste diffusion des résultats obtenus ;
- production et diffusion de modules d'initiation à l'information et aux médias ;
- nombre d'initiatives visant à inscrire l'initiation aux médias dans les programmes scolaires.

- ◆ Promotion au sein du NEPAD des principales applications à la gestion de l'eau et à l'initiation aux TIC.

Indicateur de performance :

- renforcement des capacités des enseignants et des spécialistes de l'eau en matière d'utilisation des TIC.

V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information

0513

Activités

● Budget ordinaire	3 608 500 \$
Décentralisation	50,0 %
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	3 608 500 \$

05130

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux, au moyen notamment du Programme pour un contenu créatif qui vise à encourager la production et la diffusion de contenus culturellement diversifiés et multilingues dans les médias ;
 - (ii) de soutenir la préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel dans l'ensemble des médias, au moyen notamment du programme Mémoire du monde, et d'encourager l'application des dispositions de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 608 500 dollars pour les coûts de programme et de 32 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Appuyer les contenus culturellement diversifiés et multilingues

05131

Activités	
● Budget ordinaire	2 796 700 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	2 796 700 \$

Antécédents. Le secteur des médias et les technologies de l'information et de la communication (TIC) transforment les perceptions et le style de vie de millions de gens à travers le monde. Dans ce contexte, l'UNESCO s'est employée à promouvoir la création et la diffusion de contenus locaux reflétant les valeurs et les pratiques des cultures et des langues locales. Pendant l'exercice 2002-2003, l'action de l'UNESCO en faveur de contenus culturellement diversifiés et multilingues a pris un nouvel élan grâce à la mise en place du nouveau Programme pour un contenu créatif, qui vise à favoriser la créativité et l'innovation dans la production de contenus locaux à la télévision, à la radio et dans les nouveaux médias. Des efforts complémentaires ont été menés dans le domaine de l'information, où ont été lancés un certain nombre d'activités et de projets pilotes axés sur la formulation des politiques, des enquêtes statistiques et la production d'instruments en ligne afin de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace, notamment à travers l'Initiative B@bel. En s'appuyant sur cette base et en élargissant son réseau de partenaires, l'UNESCO continuera de promouvoir le multilinguisme dans les médias et sur l'Internet, en particulier dans les pays en développement. Cet effort s'inscrit également dans le droit fil de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace adoptée par la Conférence générale à sa 32^e session.

Stratégie. En s'appuyant sur les principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, la stratégie visant à promouvoir la diversité culturelle et linguistique ainsi que le dialogue inter-culturel dans les médias consistera à : (i) sensibiliser les décideurs à la nécessité d'encourager la production, la sauvegarde et la diffusion de contenus diversifiés dans les médias et les réseaux d'information mondiaux ; (ii) élaborer des modules de formation, des principes directeurs et des matériels de référence pour les professionnels de la communication et de l'information, notamment dans les pays en développement ; (iii) fournir un financement de démarrage pour la production et la coproduction de contenus novateurs et appuyer leur diffusion et leur échange aux niveaux régional et international. Les cibles visées par ces actions seront les télévisions, les radios, la presse écrite, les institutions de formation et les écoles spécialisées dans les TIC, les producteurs, les développeurs de médias fondés sur les TIC et les organismes d'information, dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les

pays en transition. La mobilisation de partenariats avec des associations internationales, des ONG et des institutions du secteur public comme du secteur privé, afin d'exécuter ou de financer en collaboration les activités envisagées, constituera un élément clé de la stratégie. Il s'agira également d'encourager une utilisation optimale des TIC pour la diffusion des contenus locaux – au niveau local et du niveau local au niveau mondial. L'action relative aux contenus créatifs sera menée en étroite coopération avec le grand programme IV, notamment dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle. L'application des TIC en faveur du multilinguisme sera intensifiée grâce au libre accès en ligne à un inventaire des ressources linguistiques et à des statistiques, ainsi qu'à des projets pilotes visant à favoriser la mise au point et l'application des technologies et à élargir l'accès à des contenus informatifs diversifiés du point de vue linguistique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de la communication et l'information pour ce qui est d'élaborer des contenus culturellement diversifiés et multilingues.
Indicateurs de performance :
 - directives pratiques de référence valables au niveau international produites, diffusées et appliquées dans diverses régions ;
 - nombre de professionnels de la télévision formés à l'écriture de scripts, à l'édition numérique et à la postproduction dans diverses régions.
- ◆ Encouragement à la production de contenus de qualité au moyen de médias traditionnels et nouveaux.
Indicateurs de performance :
 - soutien technique et financier fourni pour la production de contenus audiovisuels et en ligne dans divers pays et amélioration et diffusion des normes ;
 - nombre d'organisations professionnelles et d'associations de producteurs ayant bénéficié d'un appui au niveau mondial ;
 - nombre de productions ayant bénéficié d'un appui chaque année dans diverses régions.
- ◆ Élargissement de l'audience internationale des programmes endogènes à contenu local et amélioration de la circulation Sud-Sud et Sud-Nord de l'information interculturelle.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'œuvres et de producteurs ayant bénéficié d'un accès aux canaux internationaux de distribution ;
 - initiatives nationales et régionales telles que les projets numériques de la Route de la soie et des Routes des épices lancées et financées ;
 - nombre d'expositions financées sur la diversité culturelle qui mettent en vedette les créations locales ;
 - arrangements conclus avec des festivals, marchés, foires et forums internationaux de télévision en vue de la promotion de contenus locaux au niveau international ;
 - sites Internet ayant un contenu local créés, et volume des téléchargements ;
 - catalogues vidéos en ligne sur l'Internet créés et gérés ;
 - nombre de programmes endogènes/à contenu local de longue durée produits annuellement dans diverses régions.
- ◆ Sensibilisation et connaissances accrues à l'égard des médias et des TIC et meilleure expression de la diversité culturelle et linguistique.
Indicateurs de performance :
 - nouveaux partenariats établis avec plusieurs pays en vue de la production et de la coproduction de contenu local ;
 - bases de données numériques mises au point, avec indication de l'importance du contenu local ;
 - publication et diffusion d'un rapport international de recherche ;
 - production et diffusion d'un manuel sur « Les Journalistes et l'Internet ».

Axe d'action 2 : Préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel

05132

Activités	
● Budget ordinaire	811 800 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	811 800 \$

Antécédents. Le patrimoine documentaire mondial constitue une part essentielle de la mémoire de l'humanité et reflète la diversité des peuples, des langues et des cultures. Ce patrimoine est stocké dans des bibliothèques et des archives et, de plus en plus, sous forme électronique, notamment dans des répertoires en ligne. A travers le programme Mémoire du monde et d'autres initiatives telles que le projet numérique des Routes de la soie, l'UNESCO a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de préserver les contenus en matière d'information et de communication et d'assurer l'accès le plus large possible à ce patrimoine. L'action de l'Organisation a permis d'aider les agences nationales d'information à anticiper le progrès technique et à s'adapter aux mutations technologiques, s'agissant notamment de la préservation et du stockage des informations.

Stratégie. L'UNESCO poursuivra la mise en œuvre du programme Mémoire du monde en tant que cadre international de référence pour la préservation de l'information. Des politiques visant à assurer la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire dans l'ensemble des médias seront développées plus avant. L'Organisation mettra également en œuvre des projets pilotes afin d'expérimenter des méthodes novatrices de préservation et d'accès, en accordant une attention spéciale aux bibliothèques et fonds d'archives frappés par des catastrophes d'origine naturelle et humaine. L'UNESCO encouragera l'élaboration de stratégies afin de faciliter la collecte et le stockage numériques d'éléments du patrimoine culturel. Cette action consistera notamment à renforcer les agences nationales d'information en les dotant de moyens modernes de préservation de l'information. La promotion et la diffusion de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique constitueront un élément important de cette stratégie. Des matériels et des programmes de formation concernant le patrimoine numérique seront spécialement conçus à l'intention des professionnels de l'information et de la communication, avec l'aide des techniques d'apprentissage à distance.



Activité phare : Mémoire du monde

La mémoire des peuples du monde revêt une importance primordiale pour ce qui est de préserver les identités culturelles, de relier le passé et le présent et de façonner l'avenir. Le patrimoine documentaire des bibliothèques et des centres d'archives constitue une composante majeure de cette mémoire et reflète la diversité des peuples, des langues et des cultures. Mais cette mémoire est fragile. Une part importante du patrimoine documentaire du monde disparaît du fait de causes « naturelles » : papier réduit en poussière sous l'effet de l'acidification, matériaux en cuir ou en parchemin, films et bandes magnétiques attaqués par la lumière, la chaleur, l'humidité et la poussière.

Convaincue qu'une action urgente devait être menée pour prévenir la disparition de pans entiers de la mémoire documentaire du monde, l'UNESCO a lancé en 1992 le programme « Mémoire du monde » afin de protéger et de promouvoir ce patrimoine. Le champ d'action de ce programme est vaste et fait intervenir une grande diversité de partenaires, englobant aussi bien les étudiants, les chercheurs et spécialistes et le grand public que les détenteurs, les fournisseurs et les producteurs d'information ainsi que les fabricants de produits finis. Un Comité consultatif international du programme « Mémoire du monde » a été constitué afin de piloter la planification et la mise en œuvre du programme dans son ensemble. Jusqu'à présent, deux comités régionaux et 47 comités nationaux ont été mis sur pied dans le cadre de ce programme.

Dans le Registre de la « Mémoire du monde » est inscrit le patrimoine documentaire qui, de l'avis du Comité consultatif international, satisfait aux critères de sélection, lesquels sont comparables à certains égards à ceux qui s'appliquent à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutefois, la sélection et l'inscription de documents sous le label « Mémoire du monde » n'ont pas d'incidences juridiques ni financières. A l'heure actuelle, 68 collections de 33 pays sont inscrites au Registre.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'un cadre international pour la préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel.
Indicateurs de performance :
 - application dans les États membres des principes sur la préservation du patrimoine numérique ;
 - sensibilisation accrue à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire et numérique ;
 - adoption et application des principes énoncés dans le projet de charte internationale pour la préservation du patrimoine numérique.
- ◆ Amélioration des capacités de protection du patrimoine dans différents types de médias et mise au point de normes d'archivage à l'intention des agences d'information, en vue de la mise en commun de bases de données en ligne.
Indicateurs de performance :
 - nombre de professionnels des médias formés ;
 - nombre d'agences d'information ayant participé aux consultations ;
 - nombre de pays ayant bénéficié de services consultatifs sur l'élaboration des politiques et les moyens de recherche ;
 - principes directeurs établis et largement diffusés.
- ◆ Renforcement de la préservation numérique du patrimoine des médias.
Indicateurs de performance :
 - professionnels de la communication et de l'information formés dans diverses régions ;
 - politiques et directives sur la préservation du patrimoine des médias élaborées et appliquées dans les États membres ;
 - élargissement du contenu du site Web « Mémoire du monde » et nombre de visites/consultations ;
 - principes directeurs pour la préservation du patrimoine documentaire diffusés à travers le monde.
- ◆ Amélioration de l'accès au patrimoine audiovisuel.
Indicateurs de performance :
 - références internationales sur les documents du patrimoine audiovisuel enregistrées dans des catalogues en ligne ;
 - diversification accrue du Registre de la Mémoire du monde ;
 - nombre de participants au réseau des comités nationaux du programme Mémoire du monde.

Programme V.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 165-166, 176-177

Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication

05201

Activités

• Budget ordinaire	4 472 600 \$
Décentralisation	50,0 %
• Extrabudgétaire	5 881 900 \$
Total, Activités	10 354 500 \$

V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias

0521

Activités

• Budget ordinaire	2 690 200 \$
Décentralisation	50,0 %
• Extrabudgétaire	2 000 000 \$
Total, Activités	4 690 200 \$

05210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droit fondamental et de développer les activités de sensibilisation, de promotion de la protection des droits des journalistes et de suivi concernant notamment l'application de la résolution 29 C/29 relative à la lutte contre l'impunité des actes de violence commis à l'encontre des journalistes et des médias ;
- (ii) de renforcer la visibilité des activités de l'Organisation visant à promouvoir la liberté d'expression, notamment par la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse et l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano ;
- (iii) d'encourager le développement de médias indépendants, en particulier dans les zones de conflit et d'après-conflit, en accordant une assistance technique aux médias non partisans, en fournissant des services consultatifs sur la législation relative aux médias, en défendant la sécurité des journalistes et en approfondissant le dialogue entre professionnels des médias ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 690 200 dollars pour les coûts de programme et de 34 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté de la presse, la liberté d'expression et la démocratie

05211

Activités	
● Budget ordinaire	1 827 900 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 827 900 \$

Antécédents. La liberté d'expression constitue la clé de voûte de toute société démocratique et l'UNESCO, dont la mission est de faciliter « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image », se doit de la promouvoir. L'action de l'UNESCO dans ce domaine privilégie la création d'un environnement propice au plein exercice de la liberté d'expression, en assurant la promotion de la liberté de la presse et en amenant les décideurs et la société civile à accorder plus d'importance à la liberté d'expression dans la démocratie. L'action de promotion de la liberté d'expression, et de son corollaire, la liberté de la presse, menée par l'Organisation est particulièrement pertinente au regard de l'édification de sociétés du savoir. Le nouveau environnement médiatique résultant du développement et de la diffusion rapides des technologies de l'information et de la communication présente des aspects complexes qui exigent de nouvelles approches propres à assurer la liberté d'expression, l'accès pour tous et la libre circulation de l'information et du savoir.

Stratégie. La principale stratégie, qui vise à promouvoir et défendre le principe de la liberté d'expression tel qu'il est défini à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comporte cinq volets interdépendants. Le premier consistera à décerner le Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse, qui fait désormais partie intégrante de la célébration annuelle (le 3 mai) de la Journée mondiale de la liberté de la presse et représente une expression concrète de la volonté résolue de l'UNESCO de défendre la liberté de parole et tous ceux qui sont opprimés ou persécutés dans l'exercice de leur profession de journaliste. En deuxième lieu, l'UNESCO, avec ses partenaires, assumera au sein de la communauté internationale un rôle directeur s'agissant de sensibiliser le public ainsi que les autorités gouvernementales aux problèmes de la liberté de la presse et de la protection des droits des journalistes et ce, dans le cadre du système d'alerte constitué par le Réseau Échange international pour la liberté d'expression (IFEX), qui regroupe 1 500 membres représentant plus de 130 pays et réseaux régionaux. En troisième lieu, un soutien sera accordé pour la mise en œuvre de la Résolution 29 C/29 de l'UNESCO relative à la lutte contre l'impunité des actes de violence commis à l'encontre des journalistes et des médias. En quatrième lieu, un soutien sera également accordé aux organisations professionnelles des médias pour favoriser la sécurité des reporters locaux et internationaux opérant dans les zones de conflit. Enfin, l'Organisation s'emploiera à mieux faire comprendre la problématique du respect de la vie privée et de la liberté d'accès à l'information dans les bibliothèques et autres instances d'information traditionnelles.



Activité phare : Journée mondiale de la liberté de la presse et prix mondial de la liberté de la presse

L'UNESCO est résolue à promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse, qui sont toutes deux essentielles pour l'exercice des droits de l'être humain et le bon fonctionnement d'une société démocratique. Amener l'opinion publique à prendre conscience des liens entre une presse libre et la démocratie, ainsi que du droit à la liberté d'expression et des violations de ce droit commises partout dans le monde, constitue un élément important de l'action menée par l'UNESCO en faveur de la liberté de la presse.

En 1991, la Conférence générale a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer le 3 mai « Journée mondiale de la liberté de la presse », à titre de rappel annuel des principes fondamentaux de la liberté de la presse. Partout dans le monde, cette journée, qui coïncide avec l'anniversaire de la Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, offre l'occasion d'informer l'opinion publique des violations du droit à la liberté d'expression et de rappeler que de nombreux journalistes risquent leur vie ou leur liberté pour apporter à la population son lot quotidien de nouvelles. A cette occasion, les groupes professionnels des médias, les commissions nationales pour l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, ainsi que les organisations non gouvernementales, organisent dans toutes les régions du monde diverses manifestations consistant, par exemple, à inaugurer des sites Web, à publier des CD-ROM, à organiser des réunions, des rassemblements ou des conférences et à décerner des prix aux caricaturistes de presse.

L'UNESCO a également créé le Prix mondial de la liberté de la presse, dit « Prix UNESCO/Guillermo Cano », en hommage au journaliste colombien tué en 1990 devant l'immeuble de son journal. Ce prix annuel, d'un montant de 25 000 dollars, est décerné à une personne, organisation ou institution qui a apporté une contribution notable à la défense ou la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue de l'opinion publique au fait que la liberté de la presse est un droit fondamental.

Indicateurs de performance :

- célébration annuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) ;
- Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse décerné chaque année ;
- Tables rondes, conférences de presse et autres manifestations médiatiques organisées dans différents pays ;
- couverture médiatique des manifestations relatives à la liberté de la presse et des problèmes qui se posent à cet égard dans les principaux journaux de toutes les régions.

- ◆ Sensibilisation des décideurs et de la communauté internationale quant à l'importance du respect de la liberté d'expression dans les sociétés du savoir et aux nouvelles tendances dans ce domaine.

Indicateurs de performance :

- nécessité d'un observatoire de l'UNESCO sur la liberté d'expression examinée ;
- importance de la liberté d'expression présentée au SMSI et admise en tant que principe dans cette instance.

- ◆ Meilleure protection de la liberté de la presse et des droits de journalistes.

Indicateurs de performance :

- appui au suivi des travaux du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX) ;
- nombre d'autres réseaux régionaux bénéficiant d'un soutien financier et technique ;
- lancement et poursuite d'une campagne mondiale sur la nécessité de lutter contre l'impunité des actes de violence commis à l'encontre des journalistes et des médias ;
- création d'un site Web et nombre de visiteurs de ce site.

- ◆ Plus grande prise de conscience par les journalistes de la problématique de la sécurité et du reportage dans les situations de conflit.
Indicateurs de performance :
 - organisations professionnelles bénéficiant d'un soutien pour dispenser une formation aux journalistes ;
 - nombre de journalistes bénéficiant de cette formation dans différentes régions.
 - mise au point de stratégies pour aider les médias dans les zones exposées et les zones de conflit ;
 - création d'un réseau en coopération avec des ONG de médias et des organisations professionnelles pour aider les médias dans les zones de conflit ;
 - établissement d'un document d'orientation de l'UNESCO sur l'assistance fournie aux médias dans les régions exposées et les situations postconflituelles.
 - aide fournie à la création et au fonctionnement de l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI).
- ◆ Amélioration des possibilités de collecter et diffuser des informations indépendantes et diversifiées.
Indicateurs de performance :
 - diversité des informations assurée par organismes de presse indépendants ;
 - mise au point et diffusion de logiciels gratuits pour de nouvelles activités ;
 - adaptation et traduction de la publication « News operations in the area of the Internet » ;

Axe d'action 2 : Promouvoir des médias indépendants dans les situations de conflit

05212

Activités	
● Budget ordinaire	862 300 \$
● Extrabudgétaire	<u>2 000 000 \$</u>
Total, Activités	2 862 300 \$

Antécédents. Depuis plusieurs années, l'UNESCO aide les médias indépendants dans les situations de conflit et d'après-conflit pour leur permettre de réunir et diffuser une information non partisane. L'aide fournie dans ce cadre à des médias indépendants en Europe du Sud-Est, en Angola, dans la région africaine des Grands Lacs, au Moyen-Orient, au Timor oriental et en Afghanistan a contribué à faciliter l'édification de la paix et les processus de réconciliation. L'action menée par l'UNESCO dans ce domaine consiste notamment à promouvoir le dialogue entre les professionnels des médias de la zone de conflit et le reste du monde et à conseiller les autorités des pays qui sortent d'un conflit et veulent se doter d'une nouvelle législation sur les médias qui favorise le développement de la liberté d'expression. Cet effort de promotion des médias indépendants dans les zones de conflit est apprécié à sa juste valeur par la communauté internationale. Son caractère humanitaire a été reconnu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Département des affaires humanitaires de l'ONU lors de l'appel interinstitutions de juin 1994. En 1996, l'UNESCO a été désignée comme organisme chef de file de l'appel pour ce qui est de l'assistance aux médias indépendants au cours de la période de reconstruction dans l'ex-Yougoslavie. Depuis, l'Organisation a reçu un appui financier considérable d'un certain nombre de pays donateurs.

Stratégie. La stratégie adoptée dans ce domaine fait appel à la coopération et à la collaboration avec les organisations intergouvernementales, les donateurs, les ONG, les autorités nationales et les médias locaux et internationaux pour apporter une assistance technique et matérielle destinée à promouvoir le développement d'environnements médiatiques indépendants et pluralistes dans les zones qui sortent d'un conflit. L'assistance technique comprend l'introduction des TIC et l'accès et l'initiation à ces technologies, en particulier à l'Internet, pour donner à la population concernée plus de possibilités de disposer d'une information non partisane. Cette stratégie consistera aussi à exploiter aussi bien les médias traditionnels que les TIC pour favoriser les initiatives de dialogue, qui constituent des éléments importants du processus

de paix et de réconciliation. Un autre élément essentiel de la stratégie est celui de la formation des professionnels des médias, qui se fera en étroite collaboration avec les organisations de la profession.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des médias indépendants afin d'assurer l'accès à une information non partisane.
Indicateurs de performance :
 - nombre de participants de différents pays/régions assistant à des cours, ateliers et séminaires de formation ;
 - taux d'utilisation des TIC pour la collecte de l'information par les médias indépendants dans différentes régions ;
 - médias économiquement viables suite à une formation en gestion ;
 - plus large accès de la population à l'information non partisane.
- ◆ Renforcement du dialogue et de la coopération entre les professionnels des médias et la société civile afin de soutenir les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix dans les situations de conflit ou d'après-conflit.
Indicateurs de performance :
 - création d'un environnement plus propice au dialogue et à la tolérance par des projets dans ce domaine entre professionnels des médias ;
 - séminaires/ateliers organisés à l'intention des professionnels des médias dans différentes situations de conflit ou d'après-conflit ;
 - nombre de productions et de coproductions consacrées à la promotion des valeurs de paix et de dialogue.
 - autonomisation des jeunes par un meilleur accès aux TIC et aux réseaux d'information afin de promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et le respect de la vie et de la dignité humaines.
- ◆ Promotion de la liberté d'expression et d'un environnement médiatique démocratique dans les zones sortant d'un conflit.
Indicateurs de performance :
 - assistance fournie aux médias dans les zones de conflit conformément aux objectifs définis dans ce document d'orientation ;
 - nombre d'activités de suivi de la conférence ASDI/UNESCO (2003) sur l'assistance aux médias dans les zones de conflit ;
 - promotion d'un large accès à une information non partisane par le biais de nouveaux médias indépendants et pluralistes, tant privés que publics ;
 - communication aux professionnels des médias de règles déontologiques et de techniques de gestion destinées à faciliter le travail dans les climats de tension ;
 - amélioration des capacités des professionnelles des médias dans les zones postconflit.

V.2.2 Appui au développement des moyens de communication

0522

Activités	
● Budget ordinaire	1 782 400 \$
Décentralisation	50,0 %
● Extrabudgétaire	3 881 900 \$
Total, Activités	5 664 300 \$

05220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'aider les États membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités de communication en développant des médias indépendants et pluralistes et en améliorant l'accès des médias aux TIC, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
 - (ii) de renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable en soutenant les efforts faits par le service public, les médias communautaires et les prestataires de services d'information pour mobiliser les différents groupes sociaux sur les grands thèmes du développement - éducation, gouvernance démocratique, VIH/sida, sécurité alimentaire, eau et environnement ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 782 400 dollars pour les coûts de programme et de 31 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir le développement des médias

05221

Activités	
● Budget ordinaire	920 100 \$
● Extrabudgétaire	250 000 \$
Total, Activités	1 170 100 \$

Antécédents. Les activités tendant à promouvoir le développement des médias continuent de revêtir une importance vitale pour de nombreux pays qui ont un accès limité aux moyens modernes de diffusion des nouvelles et de l'information. La radio, la télévision et la presse écrite, secondés par des applications novatrices des TIC, sont capables de porter le savoir et l'information à la population tout entière, contribuant à soulager la pauvreté et à assurer le développement humain et la participation des citoyens à la vie démocratique nationale. Au cours des 20 dernières années, l'UNESCO s'est attachée à développer la communication grâce à toute une série de projets et d'activités qui visaient principalement à établir des médias ruraux utilisant des technologies de communication peu coûteuses et économes en énergie, à moderniser les agences de presse, à améliorer les capacités de radiodiffusion publique, à soutenir la formation des professionnels et à mettre en valeur les ressources humaines nécessaires aux médias. L'Organisation a mobilisé, au titre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), près de 88 millions de dollars en faveur de plus de 900 projets, exécutés dans plus de 130 pays.

Stratégie. L'UNESCO poursuivra ses efforts, notamment par le biais du PIDC, afin de renforcer les moyens de communication des pays en développement en se concentrant sur des projets novateurs, à effet catalytique, portant sur le développement des médias et des ressources humaines et tendant clairement à promouvoir la liberté d'expression et le pluralisme des médias. Conformément aux recommandations et aux plans d'action adoptés par les cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias pluralistes et indépendants, organisés entre 1991 et 1997, l'UNESCO continuera d'aider les médias indépendants à parvenir à l'autosuffisance et à la viabilité économiques, qui sont la meilleure garantie d'indépendance éditoriale. On veillera tout particulièrement à renforcer les partenariats internationaux et à forger des alliances stratégiques entre les principaux partenaires dans le domaine du développement des moyens de communication. La stratégie consistera à faire face aux besoins urgents en matière de formation, d'avis techniques, de matériels appropriés afin d'améliorer les capacités des médias, la qualité du journalisme et les programmes des médias dans les pays en développement ; des ressources extrabudgétaires seront dégagées à cet effet, notamment dans le cadre du Programme international pour le déve-

loppement de la communication (PIDC). On développera la coordination et la complémentarité d'action entre le PIDC et l'IPT dans le cadre de projets visant à améliorer l'accès des médias aux TIC. Au titre du programme INFOJEUNESSE, un soutien sera fourni pour l'amélioration numérique des médias existants par et pour les jeunes grâce à l'interconnexion de la radio, de la télévision et de l'Internet.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Capacités des moyens de communication des pays en développement et des pays en transition renforcées.
Indicateurs de performance :
 - soutien financier du PIDC fourni à des projets ;
 - amélioration de la qualité des projets et de leur mise en œuvre ;
 - nombre et ampleur des partenariats internationaux en matière de développement de la communication ;
 - méthodes de travail du Conseil intergouvernemental du PIDC et collecte de fonds améliorées.
 - mise au point d'un certain nombre de plans stratégiques pour renforcer de façon décisive les capacités dans certains PMA/pays en transition.
- ◆ Capacité des agences de presse, des organismes de radiodiffusion et de la presse écrite dans les pays en développement, en particulier dans les PMA, d'accéder aux services d'information améliorée.
Indicateur de performance :
 - nombre d'agences de presse, d'organismes de radiodiffusion et de journaux ayant bénéficié d'un soutien sous la forme d'un meilleur accès à des sources d'information variées.
- ◆ Liberté d'expression, pluralisme des médias et normes professionnelles dans le journalisme promues.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'ateliers de perfectionnement professionnel organisés ;
 - nombre de participants dans divers pays.
- ◆ Capacité des jeunes de recueillir et diffuser des informations les concernant améliorée.
Indicateurs de performance :
 - nombre d'initiatives de jeunes bénéficiant de l'accès aux TIC et de leur utilisation et combinant TIC et médias traditionnels ;
 - nombre de cours de formation assurés et nombre de participants venus de divers pays ;
 - unités d'information créées dans un certain nombre de pays.
- ◆ Renforcement des synergies entre le PIDC et l'IFAP.
Indicateurs de performance :
 - nombre de projets mis au point et exécutés conformément aux priorités communes du PIDC et de l'IFAP ;
 - nombre de déclarations communes du PIDC et de l'IFAP sur les grandes questions relatives à l'éducation de sociétés du savoir.

Axe d'action 2 : Renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable

05222

Activités	
● Budget ordinaire	862 300 \$
● Extrabudgétaire	3 631 900 \$
Total, Activités	4 494 200 \$

Antécédents. La communication et l'information sont indispensables pour amener les populations à participer à leur propre développement. Elles jouent un rôle de catalyseur pour le changement économique, politique et social et requièrent des approches multiples pour se faire l'écho de tous les segments de la société. L'accès à l'information et à des médias libres, non muselés, joue un rôle positif en accélérant l'avènement d'un développement socio-économique durable et en contribuant, par voie de conséquence, à éliminer les facteurs de pauvreté et l'absence de débat public. Aussi l'UNESCO a-t-elle aidé les pays à se doter de technologies et de moyens de communication et d'information appropriés afin d'accéder au savoir et à l'information nécessaires à un développement durable.

Stratégie. En œuvrant pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, notamment celui tendant à réduire de moitié au moins l'extrême pauvreté d'ici à 2015, l'UNESCO s'assurera de la participation pleine et efficace de tous les acteurs de la communication et de l'information à l'effort de développement durable. Une attention particulière sera accordée au rôle catalyseur que le service public, les médias communautaires et les prestataires de services d'information jouent dans la transmission de messages relatifs au développement. L'action sera menée en étroite coopération avec les programmes pertinents de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation – notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) – des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et de la culture. Dans des domaines essentiels tels que la lutte contre le VIH/sida, la sécurité alimentaire, l'eau et l'environnement, on veillera en particulier à intensifier les efforts pour faciliter la production de matériels pertinents et à jour, qui mobilisent les populations et favorisent le changement social. Un travail de sensibilisation sera fait dans les États membres sur le rôle des médias dans la promotion de la gouvernance démocratique et du développement durable, leur utilité pour la propagation d'informations et d'idées nouvelles et leur capacité de faire entendre la voix des pauvres. Une attention particulière sera accordée à la mise en réseau des institutions et centres de TIC afin d'accumuler et d'entretenir des technologies et des ressources durables dans le domaine de l'information, notamment au niveau régional. La priorité sera donnée aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Des ressources extrabudgétaires seront mobilisées pour élargir le champ de ces activités.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Capacité des professionnels de l'information et de la communication de produire et de diffuser des messages relatifs au développement accrue et sensibilisation aux questions de développement et au rôle d'une presse libre améliorée.

Indicateurs de performance :

- ateliers de formation spécialisée organisés dans toutes les régions ;
- nombre de productions sur les questions de développement ayant bénéficié d'un soutien ;
- changement social favorisé par la production et la diffusion de matériels traitant de questions précises dans un certain nombre de domaines clés.

- ◆ Connaissance et compréhension de la contribution des TIC au développement durable et à la lutte contre la pauvreté améliorées.

Indicateur de performance :

- compte rendu de recherche produit et diffusé auprès des principaux acteurs dans le monde entier.

- ◆ Partenariats avec les institutions d'information et de communication renforcés au service du développement durable.

Indicateurs de performance :

- nombre d'associations et d'institutions ayant bénéficié d'une assistance financière et technique ;
- réseaux soutenus par l'UNESCO devenus opérationnels ;
- réseau mondial de jeunes producteurs de télévision sur le VIH/sida établi ;
- nombre de jeunes producteurs de divers pays y participant.

- ◆ Accessibilité et capacité de traitement et de maintenance de l'information améliorées dans les pays et les régions.

Indicateurs de performance :

- nombre d'ateliers de formation locaux et régionaux organisés ;
- nombre de professionnels des médias formés/sensibilisés aux questions de maintenance dans les pays/régions cibles ;
- principes directeurs et mallettes sur les technologies de l'information et la culture de la maintenance, adaptés aux conditions locales, élaborés et distribués.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0550

Activités

- Budget ordinaire 2 430 000 \$
- Décentralisation 32,4 %

05500

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant pour procéder à l'achèvement des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir », en tenant compte des besoins des pays en développement ;
- b) à évaluer et surveiller la mise en œuvre des divers projets, tout en analysant l'incidence ;
- c) à assurer la coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 2 430 000 dollars pour les coûts de programme.

05501

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme V puisque leur thématique et leur orientation fondamentales relèvent de la communication et de l'information. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les activités de fond qui en relèvent seront planifiées et exécutées conjointement par les membres de chacune des équipes intersectorielles. Un récapitulatif de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (par. 08001). On s'efforcera de trouver des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin de maximiser les retombées de ces projets.

◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

05520

Activités

- Budget ordinaire 2 430 000 \$
- Décentralisation 32,4 %

Les TIC en tant qu'instrument de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive

05521

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Le projet vise à accroître la sensibilisation des jeunes à la prévention du VIH/sida grâce aux nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est destiné à promouvoir l'accès des jeunes à une information exhaustive et fiable en vue de susciter des changements de comportement. En outre, il tendra à encourager l'esprit d'analyse chez les jeunes intéressés par une utilisation plus active des TIC dans la lutte contre le VIH/sida et la concrétisation des recommandations en action préventive. Des organisations non gouvernementales dirigées par des jeunes et se consacrant à la cause des jeunes et des volontaires participeront à des activités de prévention contre le VIH/sida en utilisant les TIC, par exemple pour collecter de la documentation, créer des pages Web sur le sujet, mettre en contact par l'Internet des volontaires avec des personnes qui en ont besoin.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Adaptation aux contextes régionaux et diffusion auprès des jeunes défavorisés de dossiers d'information et de programmes de formation visant à améliorer la prise de conscience et la prévention du VIH/sida ; création de sites Web et de centres d'information destinés aux jeunes et développement de partenariats avec les cybercafés existants et d'autres points de rencontre ; élaboration d'informations sur le VIH/sida, notamment sur les meilleures pratiques et expériences en matière de prévention et diffusion par les médias traditionnels et les TIC.

Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement

05522

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Le projet vise à conseiller les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour leur permettre d'exploiter le potentiel que représente l'application des TIC à la télédiffusion, tant dans le secteur de l'audiovisuel que dans les services publics de radiotélévision. On aide les États membres à remplir leurs engagements internationaux et à formuler leurs politiques nationales dans le domaine de l'audiovisuel et des TIC, en analysant les tendances actuelles de la radiotélévision et en adressant des recommandations aux divers partenaires. Un deuxième volet du projet contribue à combler le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement dans le domaine du savoir en renforçant les capacités d'élaboration des politiques en matière de télédiffusion et d'audiovisuel et en encourageant l'adoption de solutions pilotes novatrices. Le troisième volet concerne la production de contenus sur les grands problèmes de société et de développement.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Publication et diffusion de recommandations concernant les politiques relatives à la télédiffusion et à l'audiovisuel et débats sur celles-ci dans le cadre de forums régionaux et nationaux ; conseils dispensés aux décideurs des pays en développement pour l'élaboration des politiques et stratégies en matière de télédiffusion et d'audiovisuel ; plus grande sensibilisation des autorités locales à l'importance de la diversité culturelle et de son expression par les TIC ; formation du personnel de production des sociétés de télédiffusion à l'utilisation des TIC ; production et diffusion de contenus sur les grands problèmes de société et de développement, notamment discrimination du fait du VIH/sida, droits de l'homme, tolérance et problèmes de la paix.

Les TIC au service de la diversité culturelle et du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones

05523

Activités

- Budget ordinaire 150 000 \$

Objectifs. La mondialisation met de plus en plus en péril les ressources culturelles des populations autochtones. Ce projet vise à préserver ces ressources par l'accès aux TIC et la production de contenus autochtones. En favorisant le dialogue interculturel entre les populations autochtones marginalisées et d'autres groupes en milieu urbain autant que rural, l'utilisation des TIC aidera les populations autochtones à réaffirmer leur identité et à lutter contre la discrimination. En outre, en permettant aux parties prenantes autochtones d'acquérir une plus grande maîtrise des TIC, ce projet ouvrira des perspectives d'activités traditionnelles et novatrices génératrices de revenus.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Formation des chefs des communautés autochtones à l'utilisation des TIC ; production de contenus culturels autochtones pour la télévision, la radio et les nouveaux médias ; prise de conscience accrue aux niveaux national et international de la créativité autochtone et de l'importance de l'expression de la diversité culturelle par le biais des TIC.

Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance

05524

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Ce projet a pour principal objectif d'accélérer l'adoption et l'utilisation optimale de l'apprentissage ouvert et à distance assisté par les TIC comme socle du concept de l'université virtuelle. Il sera implanté en Méditerranée, en Afrique, en Asie et en Amérique latine en coopération avec les universités et les fournisseurs de programmes d'apprentissage ouvert et à distance. Le projet vise trois objectifs : (i) fixer des normes communes et appliquer un contrôle qualitatif à l'élaboration des modules d'enseignement ouvert et à distance ; (ii) constituer une bibliothèque virtuelle du domaine public de modules d'enseignement ouvert et à distance ; et (iii) créer des centres d'assistance technique et méthodologique et de formation à l'apprentissage ouvert et à distance. Il bénéficie de l'expérience du projet des « Universités virtuelles » du dernier exercice biennal et est lié au projet Avicenne entrepris par l'Union européenne dans la région méditerranéenne, ainsi qu'au projet de Guide international pour la production de thèses électroniques proposé à l'UNESCO par un groupe de quatre universités canadienne, chilienne, allemande et française.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Conception, adaptation et traduction de matériels de formation à distance ; création de bibliothèques universitaires numériques ; réalisation d'études de faisabilité en Afrique et en Asie ; méthodes et directives pour l'apprentissage ouvert et à distance accessibles en ligne et hors ligne ; création de centres d'assistance et de formation à l'apprentissage ouvert et à distance en Afrique, en Asie et en Amérique latine, amélioration de l'aptitude du personnel à développer et à dispenser des services d'apprentissage ouvert et à distance ; adoption de critères de garantie de la qualité ; élaboration et diffusion du Guide international pour la production de thèses électroniques.

Préserver notre patrimoine numérique

05525

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Avec la société de l'information qui voit le jour à l'heure actuelle, les ressources de la connaissance sont de plus en plus diffusées et stockées sous une forme numérique. Le présent projet a pour objectif de préserver le patrimoine numérique multilingue et pluriculturel et d'en assurer l'accès durable. Il s'appuie sur la campagne de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine numérique mondial, lancée

lors de l'exercice biennal précédent, à l'origine de l'élaboration de principes directeurs techniques et d'un projet de charte, ainsi que de la sensibilisation de tout un éventail de partenaires. Le projet a pour objectif de lancer un certain nombre de projets pilotes de conservation numérique dans le monde entier, de mettre l'accent sur le renforcement des capacités par la tenue d'une série d'ateliers régionaux de formation, et de promouvoir l'application de principes énoncés dans la charte internationale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en œuvre de projets de démonstration de conservation numérique ; formation des experts à la gestion de projets de conservation numérique ; aide apportée aux pays dans la formulation de politiques nationales relatives au patrimoine numérique.

Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie et en Afrique

05526

Activités

- Budget ordinaire 180 000 \$

Objectifs. Le présent projet a pour objectif principal de développer et lancer des systèmes d'enseignement assistés par les TIC pour les écoles secondaires et les centres communautaires en Asie et en Afrique afin de permettre un meilleur apprentissage à l'intention des apprenants des zones défavorisées. Le projet insistera sur la production et la promotion de modèles et méthodologies d'enseignement (en code source libre) de remplacement dans l'éducation secondaire, ainsi que sur l'échange d'expérience Sud-Sud et les questions de parité. Il s'appuiera sur le Cadre d'action de Dakar, sur les conclusions du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse, le programme Information pour tous et le programme INFOJEUNESSE de l'UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en place de systèmes de prestation de services éducatifs opérationnels fondés sur les TIC ; formulation et diffusion de recommandations sur les modèles et méthodologies efficaces d'éducation à distance assistés par les TIC pour les établissements d'enseignement secondaire dans les zones défavorisées ; prestation de services éducatifs à distance de qualité ; stimulation de l'apprentissage actif et de l'enseignement axé sur l'apprenant.

Les TIC, outils au service de la gouvernance et de la participation démocratique

05527

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. Le principal objectif du présent projet est de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la gouvernance et la participation démocratique. Le projet insistera sur la fourniture de contenus portant sur les mécanismes politiques et les processus de décision et de participation, ainsi que sur la création d'un espace de dialogue en ligne entre les pouvoirs publics, les responsables communautaires, les organisations non gouvernementales locales et les citoyens. Le projet sera mis en œuvre dans le contexte du suivi des recommandations et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Genève, 2003) et offrira un cadre au travail préparatoire de la seconde phase du SMSI (Tunis, 2005).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Amélioration du dialogue entre les citoyens et les partenaires politiques ; aide fournie aux pays dans la formulation de politiques de renforcement de la gouvernance

aux niveaux national et local ; élaboration et fonctionnement de plates-formes Internet ; renforcement de la coopération, de la mise en réseau et de l'échange des connaissances sur les questions de gouvernance ; collecte et diffusion de données concernant les approches pilotes et les meilleures pratiques.

Renforcement des télécentres en Amérique centrale

05528

Activités

- Budget ordinaire 200 000 \$

Objectifs. L'un des principaux objectifs de ce projet est de promouvoir des accords sous-régionaux visant à appliquer des critères techniques, économiques et professionnels pour le développement et le renforcement des télécentres, ainsi que pour la coopération entre ces derniers. Les centres jouent un rôle majeur dans l'offre de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication aux populations pauvres et marginales de l'Amérique centrale. Le projet contribuera également à définir et à mettre en œuvre les politiques nationales en vue de la mise en place, du financement et de l'évaluation des télécentres, ainsi qu'à favoriser la recherche et à évaluer le développement et l'impact des télécentres dans la région.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Formulation d'une stratégie centraméricaine commune pour l'établissement, le développement, le financement et l'évaluation des télécentres ; élaboration d'un modèle technique, organisationnel, administratif et financier pour les télécentres à l'échelon sous-régional ; formulation et diffusion de politiques nationales en vue de la mise en place, du développement, du financement et de l'évaluation des télécentres.

Logiciels libres et gratuits au service du traitement de l'information et de l'éducation

05529

Activités

- Budget ordinaire 300 000 \$

Objectifs. Profitant du portail des logiciels gratuits de l'UNESCO, le présent projet a pour objectif principal de promouvoir et d'encourager l'utilisation de logiciels libres dans les domaines de compétence de l'Organisation, et de contribuer à leur développement et diffusion comme « biens publics mondiaux » au service des États membres de l'UNESCO. Un environnement de travail sur le Web fondé sur la collaboration favorisera et coordonnera la production et la diffusion gratuites de logiciels libres de l'UNESCO pour le traitement de l'information, la diffusion de la connaissance et la prestation de services éducatifs. L'initiative s'appuie dans son ensemble sur le modèle de développement « Logiciel libre/Logiciel gratuit » (OSSFS), encourageant ainsi la solidarité internationale, la collaboration et les actions de solidarité bénévoles parmi les institutions, les programmeurs et les utilisateurs d'ordinateurs.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Consolidation du portail des logiciels gratuits de l'UNESCO fournis et disponibles en plusieurs langues en harmonie avec les domaines de compétence de l'Organisation ; sensibilisation aux logiciels gratuits comme solution de remplacement techniquement et économiquement viable aux logiciels protégés ; mise en place de mécanismes de développement de projets de logiciels UNESCO libres et gratuits ; publication de documents sur le plan de développement, l'architecture et la conception des logiciels ; mise à disposition du code source de tous les logiciels.

Le portail UNESCO de la connaissance

05530

Activités

- Budget ordinaire 400 000 \$

Objectifs. L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer en tant que courtier du savoir à l'échelle mondiale dans ses domaines de compétence, ce qui implique la collecte, le transfert, la diffusion et la mise en commun des informations, données, connaissances et meilleures pratiques. La création sur l'Internet d'un grand portail UNESCO de la connaissance au cours de l'exercice précédent permettra d'offrir au public un point d'entrée pour accéder à toute une gamme de savoirs diversifiés mis à sa disposition, en même temps qu'un dépôt documentaire public et un moyen d'action ; la mise à disposition d'un instrument public riche de contenus et diversifié est un élément essentiel de l'édification d'une société du savoir. Le portail UNESCO regroupera plusieurs sous-portails thématiques et sectoriels interactifs, notamment un portail Éducation, les sous-portails océanographiques régionaux UNESCO/COI, le sous-portail Digi-Arts et le sous-portail CI WebWorld. Le portail de la connaissance UNESCO permettra d'accéder à tout un stock d'informations et de données, tirées en particulier du domaine public, dans les sphères de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Le portail bénéficiera de l'appui de l'équipe Web du Bureau de l'information du public, qui assurera la cohérence et la présentation générale du contenu, et profitera d'une infrastructure technique, spécialement conçue à cet effet, fournie par la Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en place et fonctionnement d'un portail UNESCO du savoir qui soit à la fois global, multidisciplinaire, comptant plusieurs sous-portails dans les domaines de compétence de l'Organisation et des applications à l'intention des partenaires de l'UNESCO ; élargissement de l'accès à l'information et aux données du domaine public dans les secteurs de l'éducation, de la science, de la culture, et de la communication et de l'information ; création d'un centre d'échange/base de données sur les matériels, travaux de recherche et meilleures pratiques ; participation active des commissions nationales et mise en réseau des partenaires nationaux et internationaux, notamment des parlementaires, des ONG et du secteur privé ; et amélioration de la visibilité des programmes et activités de l'Organisation dans le monde entier.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

05601

Dans le cadre du grand programme V, l'UNESCO continuera de renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales et bilatérales et les donateurs, publics et privés, ainsi que les autres acteurs. Conformément à la Déclaration de l'Assemblée du Millénaire, l'UNESCO contribuera aux efforts faits pour tenir l'engagement pris par la communauté internationale de combler le fossé numérique, d'œuvrer pour que les TIC soient mis au service du développement et d'assurer l'avènement de sociétés du savoir qui soient ouvertes et non exclusives. A cet égard, l'Organisation redoublera d'efforts pour collaborer avec la communauté internationale des donateurs afin de dégager les fonds nécessaires à des actions visant à promouvoir une utilisation efficace des TIC au service du développement.

05602

L'Organisation s'emploiera à mieux harmoniser les efforts des donateurs et des organismes multilatéraux de développement en pourvoyant aux besoins de renforcement des infrastructures relatives aux TIC et de mise en valeur des ressources humaines par des programmes et des projets coordonnés ou conjoints. Elle veillera tout particulièrement à renforcer ses propres mécanismes de coopération intergouvernementale et internationale – Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et programme Information pour tous (IPT) – et à améliorer les synergies avec l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC et les initiatives internationales telles que l'organisation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005).

05603

Dans le domaine de la priorité principale – « promotion d'un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public » –, des partenariats avec des institutions multilatérales comme le PNUD, l'UIT et la Banque mondiale, des organisations intergouvernementales régionales comme l'Union européenne, des donateurs bilatéraux, la société civile et le secteur privé seront constitués pour des programmes et des projets se rapportant aux domaines suivants : les TIC au service du développement communautaire, production de contenus locaux ; l'utilisation des TIC aux fins de l'éducation, de la recherche scientifique et de la communication ; constitution de réseaux pour l'enseignement ouvert et à distance ; mise en place de portails thématiques interactifs pour l'accès à l'information appartenant au domaine public ; développement des applications des TIC à la gouvernance et à l'amélioration du processus démocratique.

05604

Faisant fond sur le succès des expériences de centres multimédias communautaires polyvalents faites dans un certain nombre de pays au cours de ces dernières années, l'UNESCO continuera d'encourager, en association avec des organisations internationales, notamment l'UIT, le PNUD, l'Union européenne et la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux, tels que la Belgique, et un certain nombre d'ONG, les initiatives combinant la radio, l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication en vue d'autonomiser les communautés défavorisées et de leur faciliter l'accès à l'information et au savoir.

05605

Au cours des années passées, l'UNESCO a acquis une grande expérience des actions visant à promouvoir la liberté d'expression ainsi que le pluralisme et l'indépendance des médias, y compris l'accès à une information objective dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit. Mettant cette expérience à profit, elle poursuivra ses efforts en vue d'obtenir le soutien de donateurs multilatéraux, tels que l'Union européenne, et bilatéraux, tels que l'ASDI, en faveur de ces initiatives. Cette action suppose une étroite coopération avec des organisations intergouvernementales (en particulier appels interinstitutions HCR/DHA de l'ONU, Pacte de stabilité de l'OSCE) et des organisations professionnelles internationales de la communication.

05606

Les fonds-en-dépôt et les contributions volontaires au titre du compte spécial du PIDC continueront de jouer un rôle catalyseur dans les actions visant à promouvoir le développement des médias et à renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable. Pour favoriser l'exécution des projets et programmes dans ces domaines, l'Organisation mobilisera les ressources extrabudgétaires nécessaires auprès de l'ONUSIDA et des pays donateurs.

Institut de statistique de l'UNESCO

06001

	Budget ordinaire			Total des crédits	Ressources extra-budgetaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Programme					
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Allocation financière	–	9 020 000	–	9 020 000	–	9 020 000
Total, Institut de statistique de l'UNESCO	–	9 020 000	–	9 020 000	–	9 020 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

06002

Dans le cadre du mandat assigné à l'UNESCO, à savoir contribuer à l'avancée et au partage des connaissances ainsi qu'à la libre circulation des idées, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) fournira des données statistiques sur l'éducation, la science, la culture et la communication, de manière à étayer la prise de décision dans les États membres. L'accent est par conséquent mis sur l'information statistique utile à la prise de décision. Dans ce contexte, l'ISU privilégiera quatre objectifs clés : (i) favoriser dans ses domaines d'intérêt, l'élaboration méthodologique de statistiques transnationales et promouvoir les meilleures pratiques internationales dans le domaine des statistiques ; (ii) assurer, en coopération avec des partenaires nationaux, la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion en temps voulu de statistiques et indicateurs utiles à la prise de décision en se basant sur ce travail d'élaboration ; (iii) aider au renforcement des capacités statistiques et analytiques des États membres ; (iv) promouvoir l'analyse des données en vue de répondre aux besoins nationaux et internationaux.

06003

La Conférence générale,
Prenant acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2001-2002 (32 C/REP/20),

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'ISU à axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - (a) suivre l'apparition de nouvelles priorités en matière de politiques, et de nouveaux besoins d'information, de manière à continuer d'améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO, ainsi que son système de collecte et de diffusion de statistiques transnationales dans ses domaines de compétence, en renforçant la communication avec les États membres et la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - (b) élaborer de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, et promouvoir la normalisation de la collecte et de l'établissement de statistiques et indicateurs qui soient de qualité, aux niveaux national et international, en vue d'étayer la for-

- mulation des politiques et d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement ;
- (c) contribuer à renforcer les capacités statistiques nationales en participant à des travaux d'analyse sectorielle et à la réalisation de projets en collaboration avec des organismes de développement et en diffusant des principes directeurs et outils techniques, en formant du personnel au niveau national et en dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
- (d) intensifier les analyses statistiques en partenariat avec des organismes de recherche, en vue de valoriser les données disponibles et de généraliser l'utilisation de l'information à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décision ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 9 020 000 dollars ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les agences de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

06004

Axe d'action 1 : Améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO

Antécédents. Il reste indispensable d'améliorer l'à-propos, la pertinence, la validité et l'exhaustivité des statistiques transnationales existantes. L'amélioration des statistiques exige des ressources et de la détermination et les progrès sont rarement rapides. C'est pourquoi ce travail reste au cœur des activités de l'ISU. La collecte régulière des données doit également faire l'objet d'examen périodiques afin de garantir la pertinence constante des données et l'intégration de nouveaux indicateurs nécessaires pour refléter des aspects de l'éducation, des sciences et de la technologie, de la culture et de la communication qui n'ont pas été traités comme il convenait.

Stratégie. Des consultations seront régulièrement organisées avec les utilisateurs et producteurs pour permettre de déterminer les besoins prioritaires, d'ordre régional et international, en matière d'informations transnationales sur les politiques dans les grands domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. L'objectif fondamental de ce travail sera d'améliorer la portée, l'exhaustivité et la qualité de la base de données statistiques de l'UNESCO. L'ISU s'efforcera, par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'intensifier les relations avec les statisticiens et les décideurs au niveau national afin de les informer et de les consulter sur les nouveaux besoins concernant les politiques publiques, les normes statistiques, les méthodes et les meilleures pratiques et de les aider à mieux répondre aux enquêtes statistiques de l'UNESCO.

De nouvelles enquêtes statistiques internationales seront conçues et réalisées dans les domaines d'action de l'UNESCO afin de recueillir des données plus utiles à la formulation des politiques et à l'amélioration de la qualité de l'information collectée, y compris celle d'ordre contextuel. De nouvelles enquêtes seront faites dans les domaines de la culture, des communications, de la science et de la technologie à partir des vastes études réalisées par l'ISU sur ces sujets en 2002 et 2003. Les outils nécessaires aux enquêtes sur l'éducation (qui auront servi à quatre enquêtes annuelles) seront complètement revus au cours de l'exercice 2004-2005 afin de s'assurer qu'ils restent utiles à la formulation de politiques. Tout en servant de centre à un réseau fonctionnant en liaison étroite avec les grandes institutions nationales et internationales de statistique, notamment dans les pays en développement, l'ISU continuera d'entretenir également des relations fonctionnelles avec d'autres organismes chargés de la collecte et de l'analyse des données pertinentes.

Ainsi qu'il est indiqué dans le 31 C/4, l'Observatoire de l'éducation pour tous (EPT) de l'ISU continuera de suivre les progrès accomplis par les pays en vue de la réalisation des objectifs de Dakar en insistant sur le soutien statistique à apporter en vue de faire le point sur la question au milieu de la

décennie. Fournir des données sur l'objectif concernant l'élimination des disparités entre les sexes, qui devrait être atteint en 2005, sera une grande priorité et l'ISU examinera soigneusement à cette fin les recommandations de l'étude entreprise en 2003 sur la ventilation par sexe de ses données. Les partenariats établis avec des organisations internationales et intergouvernementales, notamment l'OCDE et Eurostat, ainsi qu'avec des organisations et réseaux régionaux comme le Sommet des Amériques seront favorisés afin d'harmoniser la collecte des données ; de convenir de normes et procédures communes ; et d'organiser des ateliers régionaux en vue d'améliorer la qualité des statistiques transnationales et nationales. On exploitera davantage les données pertinentes provenant de sources secondaires afin d'éviter les doubles emplois dans la collecte et de valider les données par un procédé de triangulation. De même, on utilisera davantage les enquêtes institutionnelles et sur les ménages menées en coopération avec les États membres et d'autres institutions internationales pour compléter les données de source administrative. L'ISU aura de plus en plus recours à la collecte et à la fourniture électronique des données et aidera les pays à tirer parti de cette évolution.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Fourniture aux États membres, et à d'autres utilisateurs importants, de données utiles à la formulation des politiques publiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO qui soient complètes, fiables et livrées en temps voulu.

Indicateurs de performance :

- système de collecte des données harmonisées, normes et procédures convenues d'un commun accord ;
- définition et suivi d'objectifs afin d'améliorer la portée et la rapidité de la collecte des données et leur disponibilité ;
- enquêtes statistiques, statistiques et indicateurs diffusés ;
- réalisation de nouvelles enquêtes internationales dans les domaines de la culture, de la communication et des sciences et approbation d'un plan opérationnel de concert avec les États membres et les secteurs pertinents.

- ◆ Réseau coordonné comprenant des organisations internationales et des organismes de statistique.

Indicateurs de performance :

- nombre d'États membres et d'organismes participant activement au réseau ;
- nombre et type d'accords de partenariats avec d'autres organismes, des réseaux nationaux, des ONG et la société civile ;
- nombre d'ateliers annuels ;
- méthodes de consultation améliorées ;
- forte diminution des doubles emplois dans la collecte des données au sein de l'UNESCO et d'autres institutions.

06005

Axe d'action 2 : Mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques

Antécédents. Des travaux méthodologiques tirant parti des progrès récemment enregistrés en statistique comme en technologie sont indispensables pour élaborer de nouvelles méthodes de collecte des données qui répondent aux nouveaux besoins en données. C'est un premier pas qu'il faut absolument accomplir avant que de nouvelles données puissent être intégrées aux collections régulières existantes dont les lacunes sont reconnues. Ainsi, pour donner suite au Forum mondial sur l'éducation, il faut élaborer des indicateurs plus perfectionnés afin d'assurer le suivi systématique de l'éducation de base formelle et non formelle, du développement des jeunes enfants et des acquis scolaires, et de mieux mesurer l'alphabétisation. La Conférence mondiale sur la science a mis l'accent sur l'élaboration de données au service de la politique scientifique et en matière d'éducation. L'élaboration de données comparables à l'échelle transnationale intéressant les responsables politiques nationaux et utiles à la réalisation des objectifs internationaux exige la participation d'un large éventail de parties concernées, notamment les États membres, les organisations internationales et régionales et la société civile. L'ISU est chargé d'un certain nombre de normes statistiques internationales qu'il est impératif d'étudier de près afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes.

Stratégie. Le but sera d'élaborer, de tester et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de collecte, d'analyse et de présentation de l'information pertinente. L'ISU s'efforcera de faire en sorte que tous les grands organismes intéressés puissent donner leur avis sur ce travail d'élaboration et y contribuer. Des groupes de spécialistes chargés de conseiller des méthodes appropriées dans chaque domaine seront constitués. Les décisions relatives aux axes de travail de l'ISU seront fonction de la volonté d'autres organisations de se charger d'une partie des travaux d'élaboration étant donné que les ressources à la disposition de l'Institut ne lui permettent pas d'assumer le rôle de chef de file de la recherche méthodologique pour tous les nouveaux indicateurs possibles.

Élément clé du suivi du Forum mondial sur l'éducation, l'ISU a, par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'EPT, défini les besoins en matière de données et indicateurs nouveaux. Leur priorité sera établie en étroite collaboration avec le Secteur de l'éducation, les organisations partenaires de l'EPT et l'Équipe internationale chargée d'élaborer le Rapport mondial de suivi de l'EPT. Une attention particulière sera accordée à la mise en place de mesures d'alphabétisation qui constitueront une composante essentielle de la Décennie internationale pour l'alphabétisation. La version finale du manuel opérationnel de la CITE sera établie et largement diffusée, ainsi que les matériels de formation pertinents, afin d'aider les États membres à mettre en œuvre la CITE révisée pour améliorer la comparabilité internationale des statistiques de l'éducation.

L'UNESCO continuera de participer aux travaux d'évaluation et d'affinement méthodologiques concernant les statistiques de la science et de la technologie, en particulier ceux organisés par l'OCDE et Eurostat, pour veiller à ce que la constitution de nouvelles collections de données tire parti des connaissances existantes. On créera des réseaux nationaux pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes appropriées. L'ISU invitera les organismes et institutions qui collectent et diffusent actuellement des statistiques internationales sur la communication à se mettre en réseau afin d'harmoniser et d'améliorer les méthodes statistiques et de mesure en usage et de repérer les lacunes des sources de données existantes que les utilisateurs jugent nécessaires de combler par priorité. Le Forum mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en décembre 2003, servira de tremplin à ces activités.

Des consultations ont d'ores et déjà commencé avec les organismes et États membres qui s'intéressent à la mise au point de meilleurs indicateurs concernant la culture, et l'ISU a entamé des discussions sur l'utilisation de données sur la culture pour étayer la formulation de politiques. Ces travaux se poursuivront dans le but d'actualiser le Cadre des statistiques de la culture afin qu'il serve de base conceptuelle et méthodologique à la collecte et à la diffusion nationales et internationales de statistiques culturelles.

Dans chacun de ces domaines, des méthodes seront mises au point et soumises à des essais complets dans différents pays. Une documentation auxiliaire, sous la forme de principes directeurs pour l'optimisation des pratiques sera établie et des séances d'information organisées pour faire comprendre aux producteurs et utilisateurs de données les fondements des méthodes et la manière de les mettre en œuvre et de les interpréter, de même que les données résultantes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration et amélioration de la méthode de collecte des statistiques aux fins de la formulation de politiques nationales et du suivi des objectifs internationaux de développement (dans tous les secteurs).

Indicateurs de performance :

- *projets pilotes menés avec les pays pilotes ;*
- *indicateurs et méthodes convenus ;*
- *meilleures pratiques, principes directeurs, descriptions et normes méthodologiques concernant les statistiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO largement diffusés ;*
- *soutien fourni aux États membres afin qu'ils adoptent de nouveaux outils et de nouvelles approches.*

06006

Axe d'action 3 : Renforcer les capacités statistiques

Antécédents. La demande de statistiques et d'indicateurs pertinents, fiables et fournis en temps utile qui émane des décideurs et de la communauté internationale s'est sensiblement accrue au cours des dernières années. Il ressort du Bilan de l'EPT à l'an 2000 et d'autres opérations récentes de collecte de données effectuées par l'ISU, qu'un grand nombre de pays ne disposent pas encore de capacités et d'informations statistiques suffisantes pour étayer la formulation de politiques et la prise de décision. Cette pénurie est particulièrement aiguë en ce qui concerne les statistiques sur la science et la culture. Afin de renforcer efficacement les capacités statistiques des pays, la formation dispensée aux niveaux régional et national à leurs statisticiens doit répondre aux besoins immédiats de ces derniers et tenir compte de leur situation tout en étant conçue de manière à assurer la durabilité à long terme de la production statistique.

Stratégie. L'engagement des autorités nationales, le soutien de donateurs et l'expertise technique seront mobilisés en faveur du renforcement des capacités statistiques afin, en particulier, d'accroître leur mise à profit par les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays. L'attention se portera aussi sur le développement de la capacité de suivre de manière fiable, à l'échelon national, les progrès vers les objectifs internationaux d'EPT et les MDG. Des consultations directes des États membres de l'UNESCO sur leurs besoins et priorités viseront à éclairer les décisions de l'ISU sur l'équilibre du renforcement des capacités statistiques dans l'ensemble des domaines intéressant l'UNESCO. Les secteurs de l'UNESCO, les bailleurs de fonds multilatéraux et nationaux et les ONG seront associés à ce processus. Des listes des experts aux niveaux régional et national seront établies. Des plans/projets de développement statistique seront formulés à l'issue d'évaluations multi-institutionnelles et multisectorielles effectuées dans les pays en développement en coordination, lorsqu'il y aura lieu, avec l'initiative interorganisations PARIS 21 (Partenariats statistiques au service du développement au XXI^e siècle) et, sur le plan bilatéral, avec diverses organisations concernées. Une assistance sera expressément fournie aux États membres afin de les mettre mieux à même de remplir les questionnaires de l'ISU.

Des guides et manuels techniques seront établis et feront l'objet d'une large diffusion. Ils comprendront des études de cas et traiteront des concepts statistiques, des indicateurs et des méthodes s'y rapportant en mettant l'accent sur les meilleures pratiques statistiques au niveau national. Des activités de formation seront organisées aux échelons régional et national, en collaboration avec des partenaires, afin de former les statisticiens des pays à la collecte de données et à l'établissement de statistiques, et les utilisateurs des données à leur analyse et interprétation.

Dans le domaine spécifique de l'éducation, un programme de renforcement des capacités statistiques sera mis en œuvre dans des États membres, qui inclura notamment des activités de suivi, d'évaluation et de soutien technique menées grâce à des fonds fournis par l'Union européenne, dans 11 pays bénéficiant de l'Initiative accélérée de la Banque mondiale afin de contribuer à un suivi fiable de l'EPT. L'ISU poursuivra aussi ses activités permanentes de renforcement des capacités statistiques. Celles-ci comprennent le projet SISED hébergé par les bureaux de l'UNESCO à Harare et Dakar, sous les auspices de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), le projet PAPED exécuté dans les États arabes en partenariat avec un consortium de donateurs et en collaboration avec le Bureau régional de Beyrouth, l'apport d'une assistance technique aux pays des Caraïbes et le renforcement des capacités statistiques à l'appui de PRELAC, le nouveau plan régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la volonté politique des pays de développer leur système statistique et d'utiliser des statistiques.

Indicateurs de performance :

- nombre de projets visant à renforcer les capacités statistiques dans les domaines d'action de l'UNESCO qui auront été financés par des donateurs ;
- nombre de projets de développement sectoriel intégrant des éléments relatifs au renforcement des capacités statistiques ;
- nombre de pays ayant élaboré des plans d'action définissant les mesures à prendre à court terme pour améliorer la qualité des données communiquées à l'ISU, ainsi que des plans statistiques à plus long terme.

- ◆ Établissement d'un cadre commun en vue du diagnostic des points forts et des faiblesses des systèmes statistiques des pays et du suivi des progrès du renforcement des capacités statistiques.

Indicateurs de performance :

- cadre commun ayant fait l'objet d'un accord ;
- nombre de pays utilisant ce cadre pour évaluer leurs besoins d'information en vue de la formulation de politiques, ainsi que leurs lacunes statistiques.

- ◆ Renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la collecte de données, de l'établissement de statistiques et de l'analyse et interprétation des statistiques.

Indicateurs de performance :

- nombre de statisticiens formés au niveau national (ventilés par pays) ;
- guides et outils techniques largement diffusés et utilisés dans des cours de formation ;
- guides et outils techniques utilisés comme instruments de référence dans l'établissement de statistiques nationales ;
- cadre d'expert constitué dans différents domaines en vue de leur mise à contribution au titre de projets pour dispenser assistance technique et formation.

06007

Axe d'action 4 : Développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formulation de politiques

Antécédents. Il est indispensable de disposer de statistiques et d'indicateurs pertinents et fiables pour concevoir et formuler des politiques rationnelles, définir des objectifs appropriés et suivre les progrès de leur réalisation. Les statistiques sont très souvent sous-exploitées et sous-utilisées dans la prise de décision. Il est essentiel que l'UNESCO joue le rôle de catalyseur dans la mise au point d'approches novatrices de l'analyse statistique et la diffusion de pratiques d'élaboration des politiques sur la base de données factuelles. Ce travail d'analyse doit porter principalement sur les données collectées dans ses domaines de compétence et leur rapport avec de grandes problématiques telles que la réduction de la pauvreté et le développement humain. Les données existantes continuant d'être sous-exploitées, l'une des priorités de l'action de l'ISU sera de développer encore la base statistique afin de la rendre plus accessible et facile à utiliser. Et étant donné qu'il importe que les statistiques soient utilisées à bon escient, ces travaux de développement viseront également à assurer l'accès à des métadonnées claires, complètes et exactes et à encourager les utilisateurs à en faire un usage approprié.

Stratégie. Un moyen de contribuer à promouvoir la formulation de politiques fondées sur des données factuelles consiste à diffuser des informations statistiques plus pertinentes à cet égard et plus faciles à interpréter. A ce sujet, priorité sera donnée à la diffusion d'un large éventail de matériels statistiques destinés à des publics très variés, notamment d'analyses répondant aux besoins de l'élaboration de politiques aux niveaux international et national. Des publications périodiques présenteront une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ces publications revêtiront un intérêt particulier dans le contexte de l'EPT et du suivi d'autres objectifs internationaux tels que les Objectifs de développement du Millénaire.

Il est prévu que l'ISU exécutera une part importante des travaux d'analyse statistique affinée, en collaboration étroite avec les secteurs de programme, les autres instituts de l'UNESCO et les bureaux hors Siège. L'ISU développera sa capacité d'analyser les statistiques de l'éducation, ce qui lui permettra à la fois d'apporter de nouveaux éclairages sur les données recueillies auprès des États membres et d'intégrer celles-ci avec celles provenant d'autres sources, en particulier les collections de statistiques sur les ménages et les établissements scolaires. Ces travaux d'analyse auront pour thèmes centraux la qualité et l'équité de l'éducation dans leurs rapports avec les conditions d'enseignement et d'apprentissage et la contribution des ressources humaines et financières à l'amélioration de ces conditions.

Les réseaux et partenariats qui ont été constitués avec des analystes et spécialistes des politiques travaillant dans des établissements de recherche et d'autres organisations régionales et internationales joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre de cette stratégie visant à éclairer le débat politique et la prise de décision et à y apporter une contribution. Des partenaires seront recherchés dans les milieux

universitaires détenteurs d'une expertise particulière et la coopération avec les universités du monde entier, en particulier celles situées à Montréal, sera renforcée.

L'ISU déploiera son expertise statistique de sorte que les publications comprennent, chaque fois qu'il y aura lieu, des analyses de séries chronologiques et des projections, afin d'informer les responsables des politiques des tendances anticipées. Il travaillera en coopération étroite avec les statisticiens et chercheurs des organismes nationaux pour les aider à analyser les données relatives à leur pays sur une base comparative. Il s'appuiera sur les enseignements tirés du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation pour élaborer des programmes analogues avec d'autres groupes de pays et appliquer ces mêmes enseignements à l'étude des données relatives à la culture, à la communication et à la science. On examinera également la possibilité de permettre à des statisticiens des pays d'étudier à l'ISU ou dans l'une des universités de Montréal, ainsi que l'idée d'organiser tous les ans à l'Institut un cours d'été sur la comparaison des données.

On améliorera le contenu, les fonctions et l'interface-utilisateur de la base statistique de l'UNESCO pour permettre l'apport et la diffusion en ligne de données électroniques et l'on perfectionnera les services offerts par l'ISU au moyen du Web en mettant en place des outils interactifs et des groupes de discussion.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Extension des pratiques d'élaboration des politiques à partir de données factuelles dans les domaines de compétence de l'UNESCO, au niveau tant international que national.

Indicateurs de performance :

- programme de recherche et d'analyse statistique établi en collaboration avec un réseau d'institutions de recherche et d'autres organismes effectuant des analyses statistiques sur les questions de politique ;
- statistiques et données sur les politiques ayant fait l'objet d'une large diffusion ;
- nombre de consultations de la base statistique en ligne ;
- nombre d'utilisateurs auxquels l'ISU fournit directement des données ;
- nombre de pays où l'UNESCO est un partenaire actif des services statistiques nationaux et aide ceux-ci à analyser les données sur une base comparative en vue de la définition de politiques ;
- capacités d'analyse améliorées à l'ISU même et dans le cadre de ses services d'appui aux États membres ;
- recherches effectuées périodiquement sur la satisfaction des utilisateurs en vue d'affiner le ciblage des services de l'ISU sur sa clientèle.

Arrangements financiers

06008

Les ressources financières de l'ISU se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire et (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs, ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. Une allocation financière d'un montant de 9 020 000 dollars est prévue au budget ordinaire afin de couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités, ainsi que les coûts indirects de programme.

Ressources extrabudgétaires

06009

En faisant de l'ISU un institut semi-autonome de l'UNESCO, on comptait notamment encourager l'apport de fonds extérieurs pour compléter la dotation financière de base fournie par l'UNESCO.

06010

L'installation de l'ISU à Montréal devait en particulier être financée avec l'aide du Gouvernement fédéral du Canada et du Gouvernement de la province du Québec. Une première somme a été fournie pour 2001-2002 afin de couvrir les coûts de la réimplantation de l'Institut et de la rénovation des locaux. Un concours financier est désormais dispensé annuellement pour couvrir le loyer et les coûts de fonctionnement de l'Institut au Canada. En outre, l'Agence canadienne de développement international apportera chaque année pendant cinq ans une contribution de 640 000 dollars au financement des activités de l'ISU.

06011

La Banque mondiale s'est faite l'avocate de la création de l'ISU et a apporté des fonds pour en financer la mise en place et les activités de démarrage. Un concours lui a déjà été demandé pour 2004 aux fins du projet relatif aux indicateurs mondiaux de l'éducation, du projet de développement régional des Caraïbes, de l'étude sur la qualité de l'éducation, de l'Observatoire de l'EPT (voir également le paragraphe 06411), du projet du Sommet des Amériques sur les indicateurs de l'éducation et du projet panarabe de système d'aide à la prise de décision en matière éducative.

06012

Les Pays-Bas, l'Irlande et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ont apporté, par l'entremise de l'ADEA, une aide continue au projet SISED en Afrique et cette aide devrait se poursuivre. Un concours sera sollicité du Royaume-Uni qui a déjà fourni une aide financière et détaché un expert de haut niveau pour assurer le suivi de l'EPT. La France a de même prêté les services d'un expert confirmé en poste en Afrique qui travaille au renforcement des capacités, et l'on s'efforcera d'obtenir le maintien de cette forme d'assistance continue. L'Union européenne financera le renforcement des capacités statistiques relatives à l'EPT jusqu'à la fin de 2005, au rythme d'environ un million d'euros par an.

06013

La Fondation Rockefeller a prêté son assistance à la mise au point de statistiques culturelles et l'on espère pouvoir établir avec elle une relation à long terme. Les financements extrabudgétaires s'étant surtout orientés vers les statistiques de l'éducation, des efforts particuliers seront faits pour obtenir des concours en faveur des travaux statistiques concernant la science, la culture, la communication et les thèmes transversaux, de manière à tirer parti des atouts de l'ISU au profit de tous les secteurs de l'UNESCO.

06014

Le renforcement des capacités statistiques est de plus en plus considéré comme le moyen primordial utilisable par l'ISU pour améliorer la qualité des données à la source ; tout progrès majeur dans ce domaine exige cependant des fonds importants. L'ISU est particulièrement désireux de mobiliser des financements supplémentaires afin d'élaborer des méthodes pour recueillir de nouvelles données propres à accroître l'utilité de la série d'indicateurs établie concernant l'Éducation pour tous, ainsi que d'améliorer la collecte de données sur la mesure de l'alphabétisation et les inégalités de nos sociétés et plus particulièrement les groupes « d'exclus » et d'enrichir les travaux sur les statistiques de la science, de la technologie, de la communication et de la culture. Il sollicitera également l'aide de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour appuyer expressément les activités de projets se rapportant à ses axes d'action. L'assistance qui lui a été prêtée en nature par le biais du détachement d'experts compte parmi les concours les plus précieux qu'il ait reçus à ce jour (des services de personnel lui ont ainsi été fournis au cours du dernier exercice biennal par le Royaume-Uni, la France, la Suède et le Danemark).

Hors Siège

Gestion des programmes décentralisés

07001

Budget ordinaire				Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités				
	\$	\$	\$	\$	\$	
Personnel	32 215 900	–	32 215 900	–	32 215 900	

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

07002

Les bureaux hors Siège planifient et exécutent les programmes et activités de l'Organisation au niveau des pays et des régions. Le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) assure la coordination générale et la gestion des infrastructures et des services de soutien des unités concernées. Les chefs des bureaux hors Siège appliquent les stratégies en coopération avec les partenaires et les parties prenantes au niveau local, y compris les commissions nationales, les acteurs de la société civile et les institutions internationales. Ils doivent aussi participer pleinement aux activités et programmes conjoints du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte des initiatives du Groupe de développement des Nations Unies et pour la réalisation des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire.

07003

Les bureaux hors Siège rendent compte à BFC de l'utilisation efficace des ressources organisationnelles limitées (finances et dotation en personnel) et aux ADG des secteurs de l'exécution, de l'impact et des résultats des activités décentralisées. On s'efforcera autant que possible d'adopter une démarche dynamique et ciblée pour mobiliser des ressources extra-budgétaires, et les canaliser vers les objectifs et priorités stratégiques de l'Organisation. Les bureaux hors Siège assurent en outre la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, et contribuent à créer et à développer de nouvelles formes de présence de l'UNESCO dans les groupes de pays desservis par un même bureau, lorsqu'il n'existe pas sur place de bureau officiel de l'UNESCO.

Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux

- ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté
- ◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

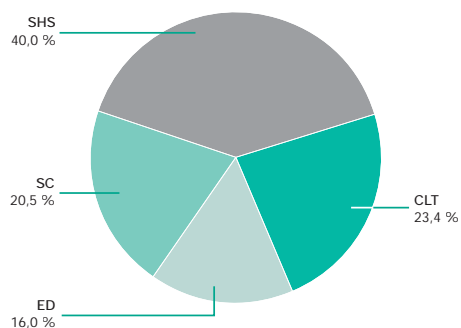
08001

Grand programme	Budget ordinaire ¹				Total \$
	Élimination de la pauvreté		TIC		
	Nombre de projets	Montant \$	Nombre de projets	Montant \$	
I Éducation	4	820 000	5	1 140 000	1 960 000
II Sciences exactes et naturelles	5	1 050 000	3	660 000	1 710 000
III Sciences sociales et humaines	5	2 050 000	3	550 000	2 600 000
IV Culture	5	1 200 000	2	500 000	1 700 000
V Communication et information	-	-	10	2 430 000	2 430 000
Total	19	5 120 000	23	5 280 000	10 400 000

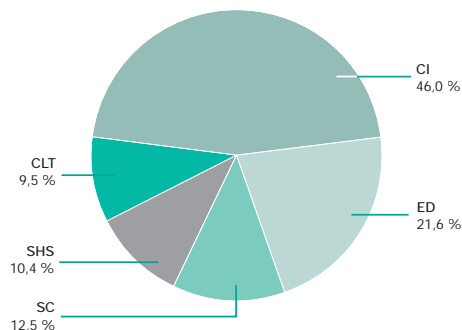
1. On s'attachera particulièrement à obtenir des ressources extrabudgétaires de donateurs potentiels en vue de maximiser l'effet des projets.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE DESTINÉES AUX PROJETS

Élimination de la pauvreté



Technologies de l'information et de la communication



♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Par. de réf. dans le 32 C/5	Projet	Budget ordinaire \$
Grand programme I Éducation		
01511	Améliorer les compétences et la situation socio-économiques des jeunes défavorisés dans les États arabes	300 000
01512	La formation professionnelle axée sur la technologie pour les jeunes filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage comme catalyseurs locaux de la réduction de la pauvreté	100 000
01513	Rompres le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de la transformation sociale en Asie du Sud	300 000
01514	Éducation non formelle et gestion de l'environnement pour les communautés autochtones en Indonésie	120 000
Total, Grand programme I		820 000
Grand programme II Sciences exactes et naturelles		
02511	Intégrer la science et la technologie dans les systèmes de microfinancement : de l'activité de subsistance à la petite entreprise	300 000
02512	Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan	150 000
02513	Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée	300 000
02514	L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté	200 000
02515	Petite exploitation minière et développement durable en Amérique latine	100 000
Total, Grand programme II		1 050 000
Grand programme III Sciences sociales et humaines		
03511	Réduction de la pauvreté : développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques, définir des stratégies et des plans d'action par pays et en suivre la mise en œuvre	1 000 000
03512	Dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté	300 000
03513	Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine, en République démocratique populaire lao, au Cambodge et en Mongolie	300 000
03514	Lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique	150 000
03515	Contribuer à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Bénin	300 000
Total, Grand programme III		2 050 000
Grand programme IV Culture		
04511	L'artisanat comme facteur de développement socio-économique et culturel	300 000
04512	Écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud	300 000
04513	Élaboration de stratégies novatrices et interdisciplinaires en ce qui concerne le bassin de la mer d'Aral	150 000
04514	Formation des jeunes et lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable dans les Caraïbes (YouthPATH)	300 000
04515	Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara	150 000
Total, Grand programme IV		1 200 000
Total, Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		5 120 000

◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

Par. de réf. dans le 32 C/5	Projet	Budget ordinaire \$
Grand programme I Éducation		
01521	Nouvelles perspectives pour les enfants et les jeunes handicapés	200 000
01522	Méthodologies destinées aux bibliothèques numériques	300 000
01523	Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance	260 000
01524	Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique	210 000
01525	Utilisation des TIC pour la promotion de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9	170 000
Total, Grand programme I		1 140 000
Grand programme II Sciences exactes et naturelles		
02521	Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en Afrique	200 000
02522	Voix des petites îles	260 000
02523	Sous-portails océanographiques régionaux UNESCO/COI dans le cadre du portail UNESCO de la connaissance	200 000
Total, Grand programme II		660 000
Grand programme III Sciences sociales et humaines		
03521	Les TIC au service de la gouvernance locale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes	200 000
03522	Réseau électronique de chaires UNESCO en Afrique et réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et de formation	150 000
03523	Insertion sociale des communautés isolées dans les Caraïbes	200 000
Total, Grand programme III		550 000
Grand programme IV Culture		
04521	Les TIC au service de la préservation et de la promotion du patrimoine mondial	200 000
04522	Sous-portail DIGI-ARTS/Portail UNESCO de la connaissance	300 000
Total, Grand programme IV		500 000
Grand programme V Communication et information		
05521	Les TIC en tant qu'instrument de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive	200 000
05522	Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision des pays en développement	300 000
05523	Les TIC au service de la diversité culturelle et du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones	150 000
05524	Campus électronique – amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance	300 000
05525	Préserver notre patrimoine numérique	200 000
05526	Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie et en Afrique	180 000
05527	Les TIC, outils au service de la gouvernance et de la participation démocratique	200 000
05528	Renforcement des téléc centres en Amérique centrale	200 000
05529	Logiciels libres et gratuits au service du traitement de l'information et de l'éducation	300 000
05530	Le portail UNESCO de la connaissance	400 000
Total, Grand programme V		2 430 000
Total, Technologies de l'information et de la communication		5 280 000

Titre II.B

Programme de participation

09001

Budget ordinaire				Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Total des crédits 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation	-	23 000 000	23 000 000	-	23 000 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

09002

Le Programme de participation sera réservé en priorité aux PVD et aux pays en transition. Sa dotation est augmentée et il s'alignera sur les grands axes prioritaires définis pour le Programme ordinaire. Des dispositions seront prises pour permettre la mise en œuvre de projets sous-régionaux, régionaux et interrégionaux. Enfin, les mécanismes redditionnels (accountability) seront renforcés afin d'assurer une programmation, une gestion et un suivi des activités par les résultats (results-based management), notamment au moyen des rapports financiers et des rapports d'évaluation statutaires (obligation redditionnelle).

1. Le Programme de participation apporte une assistance directe aux initiatives des États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les priorités déterminées par eux-mêmes. L'assistance dans le cadre du Programme de participation est destinée à promouvoir des activités de caractère national, sous-régional, régional ou interrégional entrant dans le cadre des actions prévues dans les grands programmes, les projets et les activités transdisciplinaires au Titre II du Programme et budget. Le Programme de participation a aussi pour objet de renforcer le partenariat avec les commissions nationales et les organisations internationales non gouvernementales (ONG). Un contingent sera réservé pour des activités à caractère régional qui ne seraient pas présentées dans le cadre d'une requête nationale.
2. Cette assistance peut revêtir des formes variées : services de spécialistes et de consultants ; bourses de perfectionnement et d'études ; publications ; équipement (autre que des véhicules) ; conférences et réunions, séminaires et cours de formation ; contributions financières ou autres services jugés nécessaires par tous les intéressés. En cas de catastrophe naturelle ou de situation exceptionnelle, une aide d'urgence peut également être fournie, notamment sous forme d'assistance technique ou financière pour évaluer les besoins immédiats dans les domaines de compétence de l'UNESCO et y répondre le cas échéant. La nature et l'ampleur de cette aide seront décidées par le Directeur général en consultation avec la (les) commissions(s) nationale(s) ou le (les) gouvernement(s) concerné(s), dans le cadre du plafond fixé par nos organes directeurs pour l'octroi d'une aide d'urgence.
3. L'assistance au titre du Programme de participation est accordée aux États membres ou Membres associés, sur demande présentée en principe par le canal des commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée. Les ONG internationales peuvent également bénéficier d'une assistance au titre du

Programme de participation. Le Directeur général accordera une priorité aux besoins des pays en développement et des pays en transition, ainsi que ceux des quatre groupes cibles pris en compte dans l'ensemble du programme de l'UNESCO : Afrique, femmes, jeunes et pays les moins avancés. Il tiendra compte également de la nécessité d'assurer une transparence et un équilibre dans la répartition des ressources du Programme de participation.

4. La rationalisation des procédures d'approbation des demandes, l'accélération de leur traitement, ainsi que la diffusion de rapports plus détaillés sur la mise en œuvre du programme seront poursuivies pour améliorer davantage la gestion du Programme de participation. Tout en poursuivant ces efforts, on mettra également l'accent, en 2004-2005, sur l'amélioration de la formulation, de l'évaluation des demandes et du suivi des projets, de manière à accroître la complémentarité nécessaire entre le Programme de participation et les objectifs stratégiques et les priorités définis par les C/4 et C/5. Un Comité intersectoriel de sélection des demandes présentées au titre du Programme de participation, dirigé par l'ADG/ERC, recommandera au Directeur général les requêtes à approuver et veillera à leur conformité aux critères, procédures et priorités établis par les C/4 et C/5.

09003**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Aligner la mise en œuvre du Programme de participation suivant les grandes priorités définies pour le Programme ordinaire ;
- ◆ Développement des capacités des commissions nationales et renforcement de la participation des États membres, en particulier des pays les plus défavorisés (PMA et PVD) et pays en transition à la vie de l'Organisation ;
- ◆ Transparence accrue dans l'exécution du Programme de participation et renforcement des mécanismes redditionnels afin d'assurer une gestion et un suivi améliorés par les résultats ;
- ◆ Meilleure évaluation de l'impact des projets exécutés sur la base des rapports financiers et des rapports d'évaluation transmis dans les délais requis.

Programme de participation

09004

La Conférence générale

I

1. Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 23 millions de dollars au titre des coûts directs de programme.

A. Principes

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Dans le cadre du Programme de participation, priorité sera donnée aux pays en développement et aux pays en transition.
3. Les États membres présentent leurs demandes au Directeur général par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
4. Les projets ou plans d'action présentés par les États membres au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les activités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires et les activités en faveur des femmes, des jeunes, de l'Afrique et des pays les moins avancés, et avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO. La sélection des projets au titre du Programme de participation se fera compte dûment tenu des priorités définies par les organes directeurs pour le Programme ordinaire de l'UNESCO.
5. Chaque État membre peut présenter 12 demandes ou projets, qui doivent être numérotés, par ordre de priorité, de 1 à 12. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.
6. L'ordre de priorité établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même.
7. Les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, organisations dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à trois demandes au titre du Programme de participation pour des projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leurs demandes soient appuyées par au moins deux des États membres concernés par la requête.
8. La date limite pour la soumission des demandes sera le 29 février 2004, sauf pour les projets d'aide d'urgence et les projets régionaux.
9. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par le biais de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités à caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des

États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant. Pour les activités de caractère régional, les demandes sont limitées à trois par région et doivent être présentées par un État membre ou un groupe d'États membres. Elles doivent être appuyées par au moins trois États membres (ou Membres associés) intéressés et ne seront pas incluses dans le contingent (de 12 demandes) présenté par chaque État membre si tel est son souhait ;

- b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
- c) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, telles que définies au paragraphe 7 ci-dessus ;
- d) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO dans les Territoires autonomes palestiniens.

10. *Formes d'aide.* L'assistance au titre du Programme de participation peut revêtir les formes suivantes :

- a) services de spécialistes et de consultants ;
- b) bourses de perfectionnement et d'études ;
- c) publications, périodiques et documentation ;
- d) matériel (autre que des véhicules) ;
- e) conférences et réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas le personnel de l'UNESCO) ;
- f) contributions financières.

11. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national ou 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional ou interrégional, et 46 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère régional. Des moyens suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin.

12. *Approvisionnement des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte :

- a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce programme ;
- b) de l'évaluation faite de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
- c) de la recommandation du comité intersectoriel présidé par l'ADG/ERC et chargé de sélectionner les demandes au titre du Programme de participation qui doivent être conformes à des critères, procédures et priorités bien établis ;
- d) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre des activités de programme approuvées par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
- e) de la nécessité d'instaurer un équilibre plus équitable dans la répartition des fonds en accordant la priorité aux besoins des pays en développement et des pays en transition, ainsi qu'à ceux de l'Afrique, des femmes, des jeunes et des PMA qui doivent être intégrés d'un bout à l'autre de tous les programmes ;
- f) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins trente jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 14 (a).

13. *Exécution :*

- a) Le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du Programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités

faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée au Directeur général doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts prévus et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées.

- b) Les résultats du Programme de participation devront être mieux diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Une évaluation de l'impact et des résultats du Programme de participation dans les États membres ainsi que de sa conformité avec les objectifs et priorités fixés par l'UNESCO sera réalisée au cours de l'exercice. Les rapports d'évaluation, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat dans ce but. Une évaluation pourra également être entreprise pendant la mise en œuvre du projet.

B. Conditions

14. L'assistance au titre du Programme de participation sera accordée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites au Directeur général, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :

- a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter au Directeur général, une fois le projet terminé, un état détaillé des activités exécutées attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet ; il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers certifiés à la fois par le Directeur des services financiers du Ministère concerné et le Secrétaire général de la commission nationale pour ce qui concerne les contributions antérieurement approuvées par le Directeur général pour lesquelles les paiements ont été effectués avant le 31 décembre de la première année de l'exercice financier précédent. De même, compte tenu de la nécessité de respecter les obligations redditionnelles, toutes les pièces justificatives supplémentaires requises devront être conservées par le demandeur pendant les cinq années qui suivront la fin de l'exercice biennal visé, et remises à l'UNESCO ou au Commissaire aux comptes sur demande écrite. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, ou de force majeure, le Directeur général pourra décider du traitement le plus approprié de demandes, sous réserve d'en informer le Conseil exécutif ;
- b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'évaluation détaillé sur les résultats des activités financées et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ;
- c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;
- d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
- e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
- f) accorder à l'UNESCO, s'agissant des activités à réaliser dans le cadre du Programme de participation, le bénéfice des privilèges et immunités définis dans la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

C. Aide d'urgence

15. Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO

- a) une aide d'urgence peut être octroyée par l'UNESCO lorsque :
- (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tem-

pête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et à laquelle celui-ci ne peut faire face seul ;

- (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
 - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;
 - (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ;
 - c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement : (i) à évaluer la situation et les besoins de base ; (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans ses domaines de compétence ; (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
 - d) l'aide d'urgence en espèces ou en nature doit être limitée au strict minimum et n'être accordée que dans des cas exceptionnels ;
 - e) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
 - f) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 25 000 dollars. Elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;
 - g) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
 - h) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

16. Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence

- a) Face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO, dans les domaines de compétence de celle-ci.
- b) Le Directeur général informe l'État de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée.
- c) Lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport au Directeur général.
- d) Le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être envisagé ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 25 000 dollars.
- e) Dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international, si la situation exige une action immédiate.
- f) Un rapport d'évaluation et, sauf exception, un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet.

II

2. Invite le Directeur général :

- a) pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation, à communiquer sans délai aux commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés ;
- b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leur pays respectif par des

- organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
- c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus pour le pays ;
 - d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
 - e) à donner la priorité aux demandes en faveur des pays en développement et des pays en transition.

Titre II.C

Services liés au programme

10001

Budget ordinaire			Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 582 200	581 800	3 164 000	–	3 164 000
2. Programme de bourses	1 004 000	1 518 600	2 522 600	1 393 700	3 916 300
3. Information du public	10 386 100	4 130 000	14 516 100	2 031 500	16 547 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 284 300	1 784 100	7 068 400	176 000	7 244 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	3 948 200	206 000	4 154 200	976 000	5 130 200
Total, Titre II.C	23 204 800	8 220 500	31 425 300	4 577 200	36 002 500

1. Fonds extrabudgétaires autofinancés et fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Chapitre 1 – Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

Unité responsable : Département Afrique (AFR)

11001

Activités	
● Budget ordinaire	581 800 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	581 800 \$

11002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant :
- par le biais du Département Afrique, renforcer la coopération avec les États membres d'Afrique en encourageant une réflexion prospective et l'élaboration de stratégies dans les domaines de compétence de l'Organisation ; soutenir le NEPAD pour encourager la coopération internationale, régionale et sous-régionale, en vue entre autres de favoriser le développement durable intégré, et notamment de réduire la pauvreté, de promouvoir l'éducation pour tous, de faciliter l'accès à la société du savoir par les nouvelles technologies de la communication, d'œuvrer pour la paix

et le dialogue et de préserver l'identité et la diversité culturelles, et mobiliser à cet effet les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale ;

- b) à allouer à cette fin un montant de 581 800 dollars pour les coûts de programme et de 2 582 200 dollars pour les dépenses de personnel.

11003

L'ensemble des activités du Département s'inscrira dans la poursuite de la réalisation, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, des objectifs prioritaires du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), considéré par les Nations Unies comme la plate-forme de sa coopération avec l'Afrique, ainsi que des objectifs de la Déclaration du Millénaire, particulièrement son chapitre VII et du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier son chapitre VIII et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information.

11004

La Stratégie à moyen terme (2002-2007) de même que sa déclinaison que constitue la stratégie régionale pour l'Afrique, élaborée en 2002, et les recommandations du Comité UNESCO pour le NEPAD en seront les cadres d'orientation, de régulation et d'inspiration.

11005

Stratégie. Pour réaliser ces activités, le Département adoptera une approche intersectorielle et interdisciplinaire de façon à créer des synergies, à favoriser des interactions entre les parties prenantes et à promouvoir des liens entre les programmes/projets dans le but d'impulser et renforcer un processus de développement global, intégré et holistique.

Au niveau interne : il s'appuiera sur un réseau de points focaux présents dans les secteurs et sur les membres internes du Comité UNESCO pour le NEPAD ; il mettra également à profit de nouvelles possibilités de coopération avec des bureaux hors Siège.

Au niveau externe : il mettra à contribution l'expertise et l'expérience des membres externes du Comité UNESCO pour le NEPAD, leur connaissance des réalités africaines et le pouvoir de décision dont ils sont détenteurs dans leurs pays ; aux niveaux sous-régional et régional, il s'assurera du soutien du Groupe africain et des délégations permanentes en faveur du programme et renforcera l'engagement participatif des commissions nationales à la mise en œuvre de celui-ci.

Il renforcera son rôle de point focal pour la coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales africaines, d'une part, et de point focal pour les programmes communs des Nations Unies en Afrique, d'autre part, pour favoriser l'approche sous-régionale et régionale des projets/programmes.

Il fera en sorte qu'en accord avec les secteurs, les partenaires et les bénéficiaires concernés, les activités du Compte spécial « Priorité Afrique » privilégient cette approche pleinement intégrée.

En 2004-2005, les efforts porteront sur quatre principaux domaines et approches :

- a) Le NEPAD – nouvelle plate-forme de solidarité de l'Organisation avec l'Afrique
Ainsi, en tant que point focal de l'UNESCO pour le NEPAD, le Département (i) continuera de renforcer les liens de coopération avec le secrétariat et les Comités de pilotage et de mise en œuvre du NEPAD. A cet effet, il mettra en place des mécanismes consultatifs en vue d'articuler et harmoniser les activités menées dans le cadre de ce partenariat ; (ii) il assurera le secrétariat du « Comité UNESCO pour le NEPAD » et s'efforcera de faire prendre en compte ses recommandations par les secteurs notamment dans leurs plans de travail ; (iii) il continuera de mener des activités de suivi et de coordination des projets/programmes et activités liés au NEPAD.

Le Département continuera de mener, en relation avec les intellectuels et responsables culturels, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, des activités de réflexion et d'études prospectives sur le NEPAD et en général sur le devenir africain et les enjeux et défis d'ordre économique, géopolitique et socioculturel qui interpellent ce continent, aux fins de fournir des analyses et de créer des bases de données. Dans ce cadre, il réalisera des projets de recherche, avec une cible sur la contribution de la société civile et de la diaspora africaines à la mise en œuvre des priorités du NEPAD dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

- b) Renforcer la coordination du programme pour promouvoir un développement intégré et durable en Afrique

S'agissant de la coordination du programme, le Département (i) veillera à une élaboration cohérente et intégrée du programme ; (ii) fera en sorte que lors de sa mise en œuvre celui-ci traduise au mieux les priorités définies pour chacun des grands programmes et des thèmes transversaux ; (iii) veillera à ce que l'accent soit mis sur : l'éducation de base, particulièrement la formation des maîtres et l'éducation des filles, sur l'eau, la diversité culturelle et le patrimoine immatériel, la lutte contre le VIH/sida, la culture de la paix ; (iv) appuiera les efforts des pays africains pour donner suite au Plan d'action de Dakar, et à ceux adoptés par le Sommet mondial pour le développement durable, et le Sommet mondial sur la société de l'information ainsi qu'à la Déclaration du Millénaire et aux recommandations du MINEDAF VIII ; (v) participera dans ce cadre aux groupes de travail intersectoriels et mettra en place des mécanismes et filières de nature à maximiser l'impact du programme sur le terrain.

- c) Renforcer les relations avec les États membres et les partenariats en Afrique pour une meilleure prise en compte des priorités du continent

Les liens de coopération avec les États membres d'Afrique seront renforcés. Un accent particulier sera mis sur la préparation, l'organisation, le suivi et l'évaluation des visites officielles du Directeur général en Afrique. Dans ce cadre, le Département continuera ; (i) de coordonner la mise en œuvre des décisions des organes directeurs concernant l'Afrique et d'assurer le suivi des aides-mémoires, des plans d'action spéciaux et des fiches d'audience ; (ii) de renforcer les mécanismes d'échanges et de concertation avec le Groupe africain ; (iii) d'assurer le suivi des requêtes des pays africains au Programme de participation.

Dans le cadre de l'accompagnement du NEPAD et du processus d'intégration régionale et sous-régionale, la coopération avec la nouvelle Union africaine et ses commissions en charge des domaines de compétence de l'UNESCO, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, fera l'objet d'une attention particulière. A cet égard (i) il sera procédé, en application des accords de coopération existants, à la tenue des commissions mixtes avec l'UA, la CEDEAO, la SADC, la CEMAC, la COI, la CPLP et les PALOP afin d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'activités conjointes en cours ; (ii) les consultations entamées avec la CENSAD, l'IGAD, l'EAC et la COMESA seront poursuivies en vue de la conclusion d'accords et/ou de programmes conjoints ; (iii) l'assistance à la Commission du bassin du lac Tchad, au CILSS, au WFCA et au CICIBA sera également poursuivie ; (iv) de nouveaux partenariats notamment avec les parlementaires, les ONG et les organisations de la société civile seront promus. A cet égard, le Département suivra particulièrement, en relation avec ERC, la mise en œuvre des recommandations du Forum des ONG africaines.

En tant que point focal de l'Organisation pour les programmes communs des Nations Unies en Afrique, le Département participera aux processus de consultations afférents à ces programmes.

- d) Donner des moyens d'action et de visibilité

Le Département mènera (i) des activités de recherche de fonds extrabudgétaires qu'il mettra à la disposition des secteurs de programme, via le Compte spécial « Priorité Afrique », en guise de « fonds de lancement » ou de financements complémentaires destinés à des projets prioritaires en Afrique ; (ii) en liaison avec BPI, poursuivra, dans le cadre de la réalisation du plan de communication de l'Organisation, des activités de promotion et de communication en vue d'une meilleure visibilité des actions de l'UNESCO en Afrique. A cet effet, il publiera le Bulletin « A l'écoute de l'Afrique » ainsi que le bilan des réalisations de l'UNESCO en Afrique durant le biennium.

11006

Le plan d'action de ce chapitre vise à mettre en œuvre la résolution 32C/46, Partie I adoptée par la Conférence générale, ainsi que les résolutions générales suivantes :

50 Renforcement de la coopération avec la République d'Angola

51 Renforcement de la coopération avec la République de Côte d'Ivoire

52 Renforcement de la coopération avec la République démocratique du Congo

dont le texte figure dans le Volume I des Actes de la 32^e session de la Conférence générale.

11007

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Liaison et coopération entre le Secrétariat et les comités de pilotage et de mise en œuvre du NEPAD assurées.
- ◆ Sensibilisation des décideurs politiques africains sur les enjeux et les contributions de l'Organisation à la mise en œuvre du NEPAD.
- ◆ Programme de l'UNESCO en Afrique et pour l'Afrique élaboré, et mis en œuvre de façon cohérente,

intersectorielle et harmonisée, en fonction des priorités des grands programmes et des thèmes transversaux du 31 C/4.

- ◆ Ressources extrabudgétaires mobilisées et mises à disposition des secteurs de programme pour le financement de projets prioritaires en Afrique.
- ◆ Promotion de partenariats locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux dans la mise en œuvre du programme, ciblés en particulier sur une réduction de la pauvreté et de la marginalisation.
- ◆ Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour permettre aux acteurs africains de participer, dans le contexte de la mondialisation, aux sociétés du savoir et à la promotion du patrimoine matériel et immatériel.
- ◆ Publication et diffusion de rapports, d'études et d'analyses.
- ◆ Relations avec les États membres africains développées, notamment par l'intermédiaire de leurs délégués permanents et des groupes constitués au Siège.
- ◆ Mise à jour des bases de données sur les activités de coopération avec les États membres africains.

Chapitre 2 – Programme de bourses

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

12001

Activités	
● Budget ordinaire	1 518 600 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 246 700 \$</u>
Total, Activités	2 765 300 \$

12002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

par le biais du Bureau de l'information du public, favoriser une meilleure compréhension des programmes et déclarations de l'UNESCO et un soutien accru du public en leur faveur, grâce à une meilleure et plus large couverture médiatique dans toutes les régions, ainsi qu'en mettant à profit le rôle des bureaux hors Siège, des commissions nationales et des instituts et centres de l'UNESCO, en augmentant le nombre de langues dans lesquelles l'UNESCO offre les publications mises en vente et en améliorant la navigabilité de son site Web qui ne cesse de se développer ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 518 600 dollars pour les coûts de programme et de 1 004 000 dollars pour les dépenses de personnel.

12003

La stratégie comportera deux volets : (i) pour favoriser l'accroissement des capacités dans les États membres, et dans le cadre du Programme de bourses, il sera octroyé des bourses de courte durée dans des domaines étroitement apparentés aux programmes prioritaires de l'Organisation ; et (ii) pour augmenter les possibilités de bourses offertes aux pays en développement et aux pays en transition, et avec les ressources supplémentaires mises à la disposition du programme, on adoptera une politique dynamique qui consistera à rechercher et à négocier des mécanismes de partage des coûts avec des donateurs intéressés au titre du Programme de bourses coparrainées. On s'efforcera de mobiliser des ressources extrabudgétaires grâce à de nouveaux partenariats avec la société civile et les organisations non gouvernementales. La section des bourses continuera à administrer les bourses, les allocations d'études et les bourses de voyage financées par le Programme ordinaire (y compris le Programme de participa-

tion) et par des ressources extrabudgétaires, et à collaborer avec les secteurs de programme pour le suivi de leurs activités en matière de bourses, allocations d'études et bourses de voyage. Un Comité de sélection intersectoriel, présidé par l'ADG/ERC, sera créé pour assurer la transparence, la répartition géographique équitable et la conformité aux objectifs stratégiques et priorités de programme tels que définis dans les documents C/4 et C/5 pour l'octroi des bourses UNESCO. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques relatives à l'administration des bourses et de mettre en commun l'information sur les meilleures pratiques.

12004**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Les bénéficiaires de bourses auront acquis une autonomie dans les domaines de priorité du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et universitaire supérieur.
- ◆ Les offres de bourses auront été multipliées à la faveur de nouveaux partenariats avec les États membres, la société civile et les organisations non gouvernementales.
- ◆ L'administration des bourses sera harmonisée du fait de la coopération avec le système des Nations Unies.
- ◆ Alignement effectif des domaines thématiques pour lesquels des bourses sont octroyées sur les objectifs stratégiques du document 31 C/4 et priorités du document 32 C/5.

Chapitre 3 – Information du public

Unité responsable : Bureau de l'information du public (BPI)

13001

Activités	
● Budget ordinaire	4 130 000 \$
● Extrabudgétaire	<u>1 940 500 \$</u>
Total, Activités	6 070 500 \$

13002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

par le biais du Bureau de l'information du public, favoriser une meilleure compréhension des programmes et déclarations de l'UNESCO et un soutien accru du public en leur faveur, grâce à une meilleure et plus large couverture médiatique dans toutes les régions, ainsi qu'en mettant à profit le rôle des bureaux hors Siège, des commissions nationales et des instituts et centres de l'UNESCO, en augmentant le nombre de langues dans lesquelles l'UNESCO offre les publications mises en vente et en améliorant la navigabilité de son site Web qui ne cesse de se développer ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 130 000 dollars pour les coûts de programme et de 10 386 100 dollars pour les dépenses de personnel.

13003

Le Bureau de l'information du public (BPI) regroupe les services essentiels d'information et de diffusion, chargés notamment des relations avec la presse et les médias audiovisuels, des publications mises en vente, de la production et de la coproduction d'enregistrements vidéo, de la coordination éditoriale des sites Web de l'UNESCO et de l'organisation d'événements publics.

13004

Stratégie. En matière de communication et d'information du public, l'UNESCO distingue entre, d'une part, les informations concrètes sur ses programmes et activités dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et, d'autre part, la communication sur les processus ins-

titionnels et les messages, initiatives et positions publiques prises par le Directeur général en fonction des événements. Si la première activité est le fruit d'une concertation permanente entre BPI et les secteurs de programme, la seconde est coordonnée, au sein du Cabinet du Directeur général, par son porte-parole qui, le cas échéant, fait appel aux services de BPI.

L'objectif premier de BPI est de contribuer à faire de l'UNESCO une référence incontournable dans tous les débats publics qui touchent ses domaines de compétence. A cette fin, BPI cherche davantage à établir et à entretenir une relation de travail régulière avec les médias du monde entier qu'à assurer ses propres productions. Un plan d'action destiné aux médias, élaboré et constamment actualisé en collaboration avec les secteurs de programme, guide l'activité quotidienne de BPI. Ce plan d'action – un calendrier d'activités tournées vers les médias – est fonction des priorités stratégiques de l'Organisation et vise à les faire largement connaître.

Pour aider les bureaux hors Siège et commissions nationales à être en mesure de produire sur place des matériels adaptés aux médias et à les diffuser efficacement, BPI, en coopération avec BFC et ERC, organise au Siège et hors Siège des ateliers de formation dans le domaine des médias. Des plans locaux et régionaux d'action destinée aux médias sont élaborés au cours de ces ateliers. Au fur et à mesure de leur mise en œuvre, les activités de l'UNESCO sur le terrain attireront davantage l'attention des médias nationaux, régionaux et locaux.

Pour atteindre les téléspectateurs dans le monde entier, BPI négocie et conclut des accords de coproduction avec d'importants producteurs et chaînes de télévision. Les émissions ainsi réalisées – comme par exemple la cinquantaine de séquences de deux minutes sur les langues en péril coproduites par l'UNESCO et Discovery Channel – permettent à l'UNESCO de faire connaître son message à des millions de personnes.

BPI est également chargé de la publication ou de la coédition d'ouvrages imprimés et sur supports audiovisuels vendus sur le marché. On y trouve aussi bien des ouvrages et CD-ROM spécialisés conçus pour un public savant (séries historiques, travaux scientifiques) que des livres et CD-ROM visant la jeunesse et le grand public.

BPI produit et diffuse deux fois par an dans les six langues de la Conférence générale une revue phare, le *Nouveau Courrier*.

Spécialement conçu pour les acteurs et partenaires de l'Organisation ainsi que pour les personnes qui s'intéressent activement au travail et aux objectifs de l'UNESCO, le *Nouveau Courrier* est gratuitement envoyé en nombre aux commissions nationales, bureaux hors Siège, clubs UNESCO et autres institutions qui sont en mesure de le redistribuer aux niveaux national et local.

Le site Web de l'UNESCO continuera de faire l'objet d'un renouvellement en profondeur. Les informations, désormais organisées par thèmes et non plus en fonction des divisions ou entités, sont plus accessibles à des publics non initiés. Après avoir été adoptés et adaptés par les responsables du Web au Siège et hors Siège, les principes graphiques et ergonomiques en vigueur sont petit à petit appliqués à l'ensemble des 100 000 pages en ligne pour les rendre plus facilement accessibles. Des outils de traduction, permettant de publier plus systématiquement les informations dans les six langues officielles, seront testés. Des services Web seront mis en place pour développer le travail en collaboration, les communautés et les activités électroniques.

Des directives précises en matière de graphisme fourniront un cadre de référence pour mieux utiliser le logo de l'UNESCO et la présentation « delta » qui a été adoptée pour créer petit à petit un style qui présente l'Organisation dans sa cohérence et sa diversité.

Par le biais de son Unité des relations publiques, BPI organise chaque année des manifestations destinées aux médias, qui se déroulent principalement (mais pas exclusivement) au Siège de l'UNESCO à Paris. Quand elles sont financées par des partenariats avec le secteur privé, ces manifestations et leur suivi peuvent, dans certains cas, générer des ressources extrabudgétaires profitables aux programmes de l'UNESCO.

13005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Grâce à une couverture médiatique plus large et de meilleure qualité dans toutes les régions, meilleure compréhension, chez les décideurs et dans l'ensemble du public, du rôle de l'UNESCO.
- ◆ Amélioration de la médiatisation aux niveaux national et sous-régional à mesure que les bureaux hors Siège de l'UNESCO bénéficient d'une formation en matière de médias qui leur permet d'élaborer et de mettre en œuvre leur plan d'action destiné aux médias.
- ◆ Amélioration de la médiatisation au niveau national à mesure que les commissions nationales éla-

borent et mettent en œuvre leur plan d'action destinés aux médias, après que BPI aura organisé des ateliers de formation au Siège et dans les régions.

- ◆ Amélioration de la visibilité de l'UNESCO par une augmentation du nombre de langues dans lesquelles les publications sont offertes à la vente.
- ◆ Site Web de l'UNESCO devenu référence classique pour les problèmes d'éducation, de culture, de communication, de sciences exactes et naturelles et sciences sociales grâce à l'amélioration de la navigabilité et à l'augmentation du nombre de documents disponibles en différentes langues.
- ◆ Développement, sur le Web, du travail en réseau et des échanges d'informations entre communautés qui s'intéressent aux différents thèmes relevant des domaines de compétence et d'activité de l'UNESCO grâce à un portail d'abord plus facile.
- ◆ Renforcement de la présence visuelle de l'UNESCO dans les médias par une diffusion plus efficace des photographies illustrant les programmes de l'UNESCO dans le monde entier.

Chapitre 4 – Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

Unité responsable : Bureau de la planification stratégique (BSP)

14001

Activités	
● Budget ordinaire	1 784 100 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	1 784 100 \$

14002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce chapitre afin :
- (i) de préparer le Programme et budget biennal de l'Organisation (33 C/5) conformément aux principes de la budgétisation et programmation axées sur les résultats ;
 - (ii) de suivre la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (31 C/4 approuvé) et des stratégies régionales associées par le biais des programmes et budgets biennaux (C/5), et de préparer des révisions du document 31 C/4 approuvé, selon qu'il conviendra ;
 - (iii) de suivre l'exécution du programme approuvé au moyen de plans de travail et de présentations axées sur les résultats et notamment du système SISTER, associé à FABS ;
 - (iv) d'assurer la fonction de point de convergence en vue de la coordination interorganisations de tous les aspects du programme, notamment des activités se rapportant aux Objectifs de développement du Millénaire ;
 - (v) d'élaborer, selon qu'il conviendra, des stratégies pour les questions et thèmes transversaux, notamment aux fins du développement durable ;
 - (vi) de promouvoir la gestion et la mise en réseau des savoirs dans l'ensemble de l'Organisation ;
 - (vii) d'assurer l'intégration et la coordination des stratégies et programmes de l'UNESCO relatifs aux femmes, aux jeunes et aux pays les moins avancés ;
 - (viii) de coordonner les activités de l'Organisation concernant le dialogue entre les civilisations ;
 - (ix) de coordonner les activités de l'Organisation relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 784 100 dollars pour les coûts de programme et de 5 284 300 dollars pour les dépenses de personnel.

14003

Antécédents. Créé en octobre 2000, le Bureau de la planification stratégique (BSP) est un service central qui rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de l'ADG/ODG. Les fonctions qu'il remplit touchent aux services centraux aussi bien qu'aux activités de programme.

14004

Stratégie. La tâche principale de BSP est de préparer, en collaboration étroite avec tous les secteurs de programme, le réseau des bureaux hors Siège et le Bureau du budget (BB) :

- ▶ la Stratégie à moyen terme de l'Organisation et les stratégies régionales et sous-régionales associées, avec les révisions pertinentes, et
- ▶ les programmes et budgets biennaux (C/5), en veillant à ce que les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les priorités du programme fixées par le Conseil exécutif – notamment l'intégration des besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés, des femmes et des jeunes et l'application de certaines stratégies spécifiques – soient pleinement pris en compte.

Ces fonctions sont complétées par la supervision de l'exécution du programme tel que traduit dans les plans de travail et par l'établissement des rapports réglementaires destinés aux organes directeurs à ce sujet, ainsi que par la gestion du système de rapports en ligne par le biais de SISTER. C'est BSP qui est responsable de SISTER, outil principal en ligne d'un système de programmation et de suivi axé sur les résultats (RBM). Il assure, à ce titre, le fonctionnement, la gestion et la poursuite du développement et de l'amélioration de SISTER et de son infrastructure y compris la mise en œuvre d'interfaces pleinement opérationnelles avec FABS et la formation nécessaire au Siège et hors Siège. Le logiciel SISTER sera perfectionné au cours de l'exercice, notamment aux fins du suivi. BSP organisera en outre des programmes spécifiques de formation du personnel à la RBM et surtout à la formulation des résultats.

BSP fournit aussi des orientations stratégiques concernant diverses questions de politique générale de nature transsectorielle. Il coordonne notamment la sélection des projets relatifs aux deux thèmes transversaux (TT) du 31 C/4 qui sont financés sur des crédits budgétaires spécifiques et assure le soutien des équipes chargées des TT. BSP coordonne également, au sein de l'Organisation, les activités relatives au dialogue entre les civilisations, notamment celles liées à la mise en œuvre de la résolution 32 C/47 de la Conférence générale concernant les « Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi aux niveaux mondial et régional, le suivi du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et l'élaboration d'une stratégie pour les différentes catégories d'instituts et centres, tout en contribuant à orienter d'autres actions dont s'occupent des équipes de travail créées spécialement par le Directeur général, y compris les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (2005), en mettant l'accent sur les sociétés du savoir, et la programmation de la participation de l'Organisation à l'Exposition mondiale de 2005 à Aichi (Japon).

BSP a en outre la responsabilité d'élaborer et de promouvoir les stratégies d'intégration des besoins des femmes, des jeunes et des pays les moins avancés et d'en suivre l'application à tous les stades de la conception, de l'élaboration, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation du programme. Les actions menées dans ce sens comprendront aussi la mise au point et la diffusion d'outils – des sites Web notamment – ainsi que l'élaboration et la réalisation de programmes spécifiques de formation et de renforcement des capacités. Dans les trois domaines à intégrer susmentionnés, l'accent sera mis sur l'établissement de partenariats efficaces avec les gouvernements et les commissions nationales, d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et les ONG, ainsi qu'avec le secteur privé. Le quatrième Forum des jeunes de la Conférence générale de l'UNESCO sera organisé avant la 33^e session de la Conférence conformément à la résolution 32C/82.

En tant que représentant de l'UNESCO dans les débats et activités relatifs aux programmes menés par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), en particulier dans le cadre de son Comité de haut niveau chargé des programmes, ainsi que du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et de ses mécanismes subsidiaires, BSP est spécifiquement chargé d'assurer l'intégration dans les activités de programme de l'UNESCO de tous les Objectifs de développement du Millénaire (MDG) et des autres dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU, et de promouvoir ainsi la cohérence des orientations et des efforts. A ce titre, BSP représente aussi l'UNESCO dans le cadre du Projet du Millénaire conçu par l'ONU et de la Campagne du Millénaire destinée à promouvoir les MDG.

Faire utiliser plus largement les méthodes, outils et éclairages de la gestion et de la mise en réseau des savoirs dans les activités de fond de l'Organisation est une autre responsabilité de BSP, dont il s'acquitte en collaboration étroite avec HRM.

C'est également à BSP qu'a été confiée la responsabilité de la promotion, de l'exécution et du suivi des activités pour une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), pour laquelle l'UNESCO est l'organisation chef de file désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies. A ce titre, BSP sera chargé de préparer, pour soumission aux Nations Unies, le rapport de 2005 sur la mise en œuvre à mi-parcours de la Décennie.

14005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Révision et mise à jour de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), selon que de besoin.
- ◆ Élaboration du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (Projet de 33 C/5).
- ◆ Suivi régulier de l'exécution et des résultats du 32 C/5, notamment, évaluation des plans de travail et de la prise en compte des impératifs d'intégration susmentionnés.
- ◆ Appui aux projets relevant des thèmes transversaux et coordination, au Siège et hors Siège, des activités en faveur du développement durable et des Objectifs de développement du Millénaire.
- ◆ Amélioration et application des méthodes axées sur les résultats en matière de planification, de suivi et d'évaluation des programmes, et ce tant dans les documents relatifs au Programme et budget que dans les rapports sur la mise en œuvre du programme et les plans de travail.
- ◆ Apport d'une aide aux bureaux hors Siège en matière de programmation stratégique et axée sur les résultats et de gestion des plans de travail.
- ◆ Nouvelle amélioration et consolidation du système SISTER, de son infrastructure, de son champ d'application et de sa complémentarité avec FABS.
- ◆ Perfectionnement des capacités de suivi du programme par le système SISTER.
- ◆ Développement de la formation à l'utilisation de SISTER, au Siège et hors Siège.
- ◆ Conception et organisation de la formation à la RBM au Siège et hors Siège.
- ◆ Promotion des méthodes, pratiques et outils de gestion et de mise en réseau des savoirs, au Siège et hors Siège.
- ◆ Élargissement du champ du dialogue entre les civilisations qui sera intensifié et mettra à contribution tous les domaines d'activité de l'Organisation et prendra également mieux en compte les défis actuels et les spécificités régionales, conformément au Plan d'action des Nations Unies concernant le dialogue entre les civilisations et aux plans et stratégies de l'UNESCO, en particulier la résolution 32 C/47 de la Conférence générale.
- ◆ Création de mécanismes de mise en réseau de manière à associer des institutions de recherche, un segment plus large de la société et des points de vue divergents provenant de toutes les régions aux activités et échanges relatifs à ce dialogue.
- ◆ Soutien à la réalisation d'évaluations de la sécurité humaine dans une sélection de pays parmi les moins avancés en vue d'y renforcer les capacités, en particulier en ce qui concerne les politiques de lutte contre la pauvreté.
- ◆ Renforcement de la coopération et de l'action conjointe avec le Haut représentant des Nations Unies pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement et avec d'autres organisations, et suivi des engagements pris à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), à Bruxelles en 2001.
- ◆ Coordination des activités de l'Organisation relatives aux femmes et aux jeunes, dont l'intégration dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO sera améliorée.
- ◆ Mise au point, et offre à toutes les régions, de modules de formation à la prise en compte de la problématique hommes/femmes et d'outils de renforcement des capacités pour le travail auprès des jeunes.
- ◆ Soutien et coordination, au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies et à l'échelon mondial, des activités en faveur d'une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, et notamment préparation d'un rapport destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies à mi-parcours de la Décennie (2005).

Chapitre 5 – Élaboration du budget et suivi de son exécution

Unité responsable : Bureau du budget (BB)

15001

Activités	
● Budget ordinaire	206 000 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	206 000 \$

15002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin :

- (i) de préparer le Programme et budget biennal de l'Organisation (33 C/5) conformément aux principes de la budgétisation et de la programmation par résultats ;
- (ii) d'analyser les plans de travail des secteurs afin d'en garantir la conformité avec la décision de la Conférence générale concernant les crédits budgétaires approuvés et de faire des recommandations appropriées au Directeur général ;
- (iii) de gérer, administrer et superviser l'exécution du Programme et budget biennal (32 C/5), en ce qui concerne notamment la gestion budgétaire des dépenses de personnel ;
- (iv) d'améliorer les procédures et méthodes, en particulier par le recours aux technologies nouvelles ;
- (v) de contribuer à une meilleure gestion globale des programmes de l'UNESCO par l'intégration à la fois des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires ;
- (vi) de promouvoir de nouvelles méthodes de travail afin de développer de nouveaux tableaux de bord en temps voulu, par la mise en place d'une clôture budgétaire et l'analyse mensuelles des comptes dès que le traitement intégral des données financières aura été réalisé ;
- (vii) de veiller à l'utilisation efficace et rationnelle des ressources de l'Organisation et, à cette fin, de dispenser une formation au Siège et hors Siège ;

b) à allouer à cette fin un montant de 206 000 dollars pour les coûts de programme et de 3 948 200 dollars pour les dépenses de personnel.

15003

Le Bureau du budget, l'un des services centraux de l'Organisation, rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de la Directrice du Cabinet (ADG/ODG). Il entreprend des activités et fournit des avis à la Direction générale, et a pour responsabilités principales :

- ▶ de préparer, en coopération avec les secteurs/bureaux/unités et le Bureau de la planification stratégique (BSP), le Programme et budget biennal de l'Organisation ;
- ▶ de superviser et mener à bien la coordination technique de l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires ;
- ▶ d'analyser les résultats d'exécution afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'écarts par rapport aux buts et objectifs fixés dans les plans de travail ;
- ▶ de développer un système permettant de produire un nouveau jeu de tableaux de bord plus conviviaux afin de faciliter le processus de prise de décision ;
- ▶ d'élaborer une approche globale de la gestion des programmes en intégrant l'ensemble des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires ;
- ▶ d'assurer la gestion budgétaire des dépenses de personnel ;
- ▶ de procéder à l'analyse budgétaire des autres coûts afin d'anticiper les problèmes qui pourraient se

- poser et de proposer des solutions dans le but d'assurer le suivi et le contrôle appropriés de la mise en œuvre du budget approuvé ;
- ▶ de préparer les documents destinés aux organes directeurs.

15004**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Exécution du Programme et budget biennal (32 C/5).
- ◆ Préparation du Programme et budget biennal pour 2006-2007 (projet de 33 C/5).
- ◆ Amélioration de l'administration et de la gestion du budget, en particulier par le recours aux nouveaux systèmes informatiques de gestion budgétaire et financière et l'adaptation des procédures en usage aux nouveaux systèmes.
- ◆ Élaboration d'une gestion globale des programmes par l'intégration de l'ensemble des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.
- ◆ Formation des jeunes cadres et des attachés d'administration au Siège et hors Siège, par l'organisation d'une formation au Bureau du budget et l'élaboration de programmes spécifiques de formation à la gestion budgétaire.

Titre III

Soutien de l'exécution du programme et administration

16001

	Budget ordinaire				Total des crédits 2004-2005	Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	3 872 300	531 600	14 107 100	18 511 000	–	18 511 000	
B. Relations extérieures et coopération	18 843 700	4 350 300	–	23 194 000	2 768 000	25 962 000	
C. Gestion des ressources humaines	15 498 200	15 302 100	–	30 800 300	289 000	31 089 300	
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège							
1. Coordination et soutien administratifs	3 569 600	99 900	–	3 669 500	91 000	3 760 500	
2. Comptabilité et contrôle financier	7 505 800	1 627 000	–	9 132 800	2 283 400	11 416 200	
3. Systèmes informatiques et télécommunications	13 044 200	12 479 500	–	25 523 700	2 390 000	27 913 700	
4. Achats	2 403 700	270 000	–	2 673 700	352 000	3 025 700	
5. Conférences, langues et documents	22 892 400	4 314 900	–	27 207 300	2 633 500	29 840 800	
6. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	16 873 200	10 524 600	–	27 397 800	6 210 000	33 607 800	
7. Maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	–	4 560 000	–	4 560 000	–	4 560 000	
Total, IILD	66 288 900	33 875 900	–	100 164 800	13 959 900	114 124 700	
Total, TITRE III	104 503 100	54 059 900	14 107 100	172 670 100	17 016 900	189 687 000	

1. Fonds extrabudgétaires autofinancés et fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme pour des projets opérationnels.

A. Gestion et coordination des unités hors Siège (activités au Siège et coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)

17001

Activités	
● Budget ordinaire	14 638 700 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	14 638 700 \$

17002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant, afin :

- (i) de poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action sur la décentralisation conforme aux décisions prises au sujet du nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège ;
- (ii) de gérer et coordonner les effectifs et les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- (iii) de renforcer les capacités d'encadrement et d'administration des bureaux hors Siège et améliorer le suivi des activités de programme et des dépenses y afférentes ;
- (iv) de fournir un soutien technique aux bureaux hors Siège et servir d'organe centralisateur pour la collecte et la diffusion d'informations en provenance des bureaux hors Siège et à destination de ceux-ci ;
- (v) de renforcer la mise en réseau et favoriser le partage des ressources entre les bureaux hors Siège, ainsi que la coordination entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège conformément à la résolution 30 C/83 ;

b) à allouer à cette fin un montant de 531 600 dollars pour les coûts d'activités, de 3 872 300 dollars pour les coûts de personnel au Siège et de 14 107 100 dollars pour les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège.

17003

Le Bureau de coordination hors Siège (BFC) donne son avis au Directeur général et aux hauts responsables sur la mise au point progressive et l'application de la stratégie de décentralisation de l'Organisation. Il fournit un soutien technique aux unités hors Siège de l'UNESCO – bureaux multipays, bureaux régionaux et bureaux nationaux – en facilitant la mise en œuvre de programmes décentralisés, et il gère l'infrastructure des bureaux nationaux et multipays pour assurer l'exécution du programme de l'Organisation.

17004

Dans le cadre du système des Nations Unies, BFC sert de point focal, à l'UNESCO, pour la sécurité du personnel sur le terrain et assume la responsabilité de la mise en œuvre globale de la politique de sécurité du personnel hors Siège. Cette fonction consiste notamment à assurer, au sein de l'Organisation, l'application des instructions et directives émanant de l'UNSECOORD, à sensibiliser le personnel au Siège et hors Siège à tout ce qui concerne la sécurité, à gérer le budget alloué aux unités hors Siège pour la sécurité, et à participer à des activités interorganisations afin d'élaborer et d'affiner les politiques et directives concernant la sécurité sur le terrain.

17005

Les directeurs des bureaux hors Siège assurent la visibilité de l'UNESCO, recherchent de nouveaux moyens d'affirmer sa présence et suivent la mise en œuvre des activités de programme dans le (ou les) pays concerné(s). De même, ils mettent au point des méthodes de coopération et de communication avec les parties prenantes dans les États membres. Ils veillent en outre à ce que l'UNESCO participe pleinement aux initiatives prises par les équipes nationales des Nations Unies, aux activités de l'UNDG et à la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire.

17006

BFC donne des informations sur la délégation de pouvoirs aux directeurs/chefs de bureaux hors Siège telle qu'elle est approuvée par le Directeur général, et fournit des instruments de gestion pour l'évaluation du programme et l'auto-évaluation des structures et procédures d'exécution. L'objectif est de rendre les bureaux hors Siège responsables de la mise en œuvre du programme, de mieux s'orienter vers l'obtention des résultats et d'utiliser efficacement les ressources de l'Organisation. BFC contribuera à l'examen du réseau des bureaux hors Siège et des unités décentralisées de l'UNESCO prévu pour 2004-2005.

17007

Le budget de BFC met en évidence la nécessité d'investir pour que la politique de décentralisation aboutisse et pour financer la décentralisation accrue de certaines fonctions du Siège. La gestion efficace du réseau des bureaux hors Siège de l'UNESCO continuera d'être favorisée par une meilleure communication, une meilleure circulation de l'information et par le partage des ressources techniques et autres entre toutes les unités décentralisées (y compris les instituts et centres). BFC continuera de suivre la dotation en effectifs et en ressources des bureaux multipays pluridisciplinaires afin de contribuer à optimiser le déploiement des diverses ressources de l'UNESCO sur le terrain, y compris par des approches novatrices de la mise en réseau.

17008

Le montant des coûts de fonctionnement et le renforcement accru du réseau de bureaux hors Siège viseront à améliorer l'efficacité pour réaliser des économies tout en modernisant les infrastructures de ce réseau (moyens électroniques mais aussi humains). Des critères de base sont en train d'être mis au point en fonction des caractéristiques locales et des coûts sur place afin d'assurer entre tous les bureaux hors Siège une répartition équitable et un examen permanent des coûts de fonctionnement.

17009

BFC contribuera également à améliorer les installations électroniques, en collaboration avec d'autres services centraux et d'appui, afin d'améliorer la connectivité non seulement entre le terrain et le Siège mais aussi entre les bureaux hors Siège, les groupes de pays et les partenaires dans les régions. Des consultations sur la gestion des bureaux nationaux et multipays seront organisées afin de renforcer les capacités dont ces bureaux ont besoin et d'améliorer la planification, la prise de décisions, la gestion, l'établissement de rapports et l'obligation redditionnelle, y compris par des accords de tutorat.

17010

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités de gestion et d'administration des bureaux hors Siège, en particulier les bureaux multipays.
- ◆ Amélioration du suivi des activités de programme décentralisées et des dépenses, en particulier des coûts de fonctionnement.
- ◆ Renforcement des capacités et des compétences en matière de gestion dans les bureaux hors Siège.
- ◆ Rationalisation des méthodes d'administration du réseau de bureaux hors Siège.
- ◆ Consultations régulières avec les partenaires et parties prenantes dans les États membres.
- ◆ Renforcement de la mise en réseau et partage accru des ressources entre le réseau de bureaux hors Siège et le Siège.
- ◆ Amélioration des circuits de communication et des mécanismes de coopération entre les différents types de bureaux hors Siège et entre le Siège et le terrain.
- ◆ Sensibilisation accrue du personnel, hors Siège et au Siège, aux politiques directives et responsabilités respectives en matière de sécurité sur le terrain.
- ◆ Amélioration des conditions de sécurité du personnel hors Siège par l'application des instructions émanant de l'UNSECOORD et des politiques et mesures internes en la matière.
- ◆ Examen du réseau de bureaux hors Siège.

B. Relations extérieures et coopération

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

18001

Activités	
● Budget ordinaire	4 350 300 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	4 350 300 \$

18002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant, afin :

- (i) de renforcer les relations avec les États membres, par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes et de leurs commissions nationales, en vue de répondre à leurs besoins prioritaires, en s'attachant notamment à :
 - poursuivre la coopération étroite avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO en organisant régulièrement des réunions thématiques ou sectorielles d'information ;
 - renforcer le rôle des commissions nationales en tant que principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national :
 - en développant leurs capacités opérationnelles, notamment au moyen de la formation ;
 - en favorisant la coopération entre elles aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional ;
 - en intensifiant la collaboration tripartite entre les commissions nationales, les partenaires nationaux (gouvernementaux et non gouvernementaux) et les bureaux hors Siège, notamment les bureaux multipays de leur ressort, dans le cadre de la politique de décentralisation ;
 - en renforçant, par leur intermédiaire, les partenariats avec les représentants nationaux de la société civile et le secteur privé ;
 - en accroissant la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de l'Organisation ;
 - développer de nouveaux partenariats, y inclus le secteur privé, afin de promouvoir les programmes et idéaux de l'UNESCO ;
- (ii) de renforcer l'impact, l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, notamment en assurant une participation active de l'Organisation à l'élaboration des politiques et initiatives à l'échelle des équipes nationales des Nations Unies, en particulier le PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et le BCP (bilan commun de pays), en consolidant la coordination, les partenariats et les activités conjointes avec les organisations intergouvernementales, et en assurant des relations de coopération dynamiques avec les organisations non gouvernementales et les fondations conformément au cadre statutaire existant ;
- (iii) de renforcer la coopération avec les organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies et d'assurer une participation efficace de l'UNESCO aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies ;
- (iv) d'accroître les contributions extrabudgétaires à l'appui des objectifs stratégiques et des priorités du programme de l'UNESCO, notamment en renforçant la coopération avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les banques de développement, les fondations et le secteur privé, et en améliorant la capacité du Secrétariat, au Siège comme hors Siège, et celle des commissions nationales de générer des ressources extrabudgétaires ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 350 300 dollars pour les coûts de programme et de 18 843 700 dollars pour les dépenses de personnel.

18003

Dans le cadre de sa mission de liaison entre le Secrétariat et les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires, et de coordination avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses programmes, ses fonds et ses organes ainsi que des autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, le Secteur des relations extérieures et de la coopération poursuivra les efforts entrepris afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et de lui assurer un impact durable dans ses États membres. Ce Secteur poursuivra en 2004-2005 la stratégie qui avait amené à regrouper les services chargés des relations extérieures à ceux en charge de la coopération pour le développement par une mobilisation de ressources extrabudgétaires. Ceci permettra d'assurer la synergie nécessaire entre les activités de relations avec les partenaires institutionnels, qui restent au cœur de l'action du Secteur, et des activités opérationnelles visant à accroître les sources de financement extrabudgétaires nécessaires pour le développement de projets dans les États membres. La mobilisation des ressources extrabudgétaires sera aussi prioritaire afin d'assurer une exécution optimale du programme de l'Organisation dans ses États membres et de permettre un véritable impact des bureaux hors Siège sur le terrain. L'utilisation des fonds extrabudgétaires devra être en phase avec les priorités du Programme et budget ordinaire ainsi qu'avec les objectifs stratégiques du 31 C/4.

18004

Par ailleurs, le Secteur est chargé de gérer et d'administrer le Programme de participation et le Programme des bourses, qui ont été renforcés (voir Titres II.B et C, chapitre 2) ; l'exécution de ces deux programmes sera alignée sur les priorités du Programme et budget ordinaire.

18005

Enfin, l'accent sera mis sur le développement des relations avec les délégués permanents auprès de l'UNESCO et vers de nouveaux partenaires. S'agissant des délégués permanents, leur rôle a été renforcé par la modification de l'article II de l'Acte constitutif par la Conférence générale (31 C/Rés., 64). Le Secteur encouragera la tenue de réunions thématiques ou sectorielles d'information à l'intention des délégués permanents et fournira un appui aux réunions périodiques des groupes régionaux et autres groupes d'États à l'UNESCO. Parallèlement, un effort sera fait pour développer les relations du Secrétariat avec différents partenaires, et en particulier ceux du système des Nations Unies dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, du Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), et ceux de la société civile et du secteur privé afin d'encourager leur contribution à la promotion des idéaux de l'UNESCO aux niveaux local, régional et international. La recherche de nouveaux partenaires susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'action de l'Organisation est également essentielle dans le contexte d'une mobilisation de nouvelles ressources et d'une volonté d'accroître l'impact et la visibilité de l'UNESCO.

18006

La coordination, la liaison, l'évaluation, l'administration et l'information des activités du Secteur seront assurées par un bureau exécutif sous l'autorité du Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération.

Relations avec les États membres

18007

Le développement des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires reste au cœur du mandat de ce Secteur. Le Secteur contribue aux efforts visant à encourager l'adhésion de nouveaux États pour assurer l'universalité la plus large possible de l'Organisation. Les analyses, informations et données sur la coopération avec chaque État membre – destinées à répondre adéquatement et rapidement à leurs besoins – seront mises à jour régulièrement et la base de données sera accessible sur un site Intranet. Enfin, la coopération avec les délégués permanents, dont la fonction centrale a fait l'objet d'une modification de l'article II de l'Acte constitutif (31C/Rés. 64) et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO sera renforcée. Des consultations seront ainsi organisées périodiquement avec les délégations permanentes sur des questions et des thèmes d'intérêt majeur

liés au fonctionnement de l'Organisation et à ses activités. Un appui sera aussi fourni aux groupes régionaux et interrégionaux pour la tenue de leurs réunions périodiques.

18008

Une attention continuera d'être accordée à la formulation de stratégies spécifiques, répondant aux besoins urgents de certains groupes de pays cibles ayant des caractéristiques similaires en étroite association avec les secteurs de programme, avec les États membres concernés et des autres institutions en vue de leur mise en œuvre avec le concours de ressources extrabudgétaires. Pour s'acquitter de son mandat, le Secteur coopérera avec tous les autres Secteurs et étroitement avec le Département Afrique.

18009

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération internationale multilatérale renforcée et promotion de l'universalité de l'UNESCO.
- ◆ Collaboration renforcée avec les États membres, notamment au travers de consultations organisées avec les délégués permanents et les groupements constitués au Siège.
- ◆ Bases de données sur les activités de coopération avec les États membres et les Membres associés actualisées, et informations et rapports disponibles diffusés.

Relations avec les commissions nationales pour l'UNESCO et nouveaux partenariats

18010

A l'heure où l'UNESCO se réforme, les commissions nationales ont un rôle plus décisif que jamais à jouer. En tant qu'éléments constitutifs de l'UNESCO, elles sont traditionnellement chargées d'atteindre et de mobiliser les partenaires de la société civile pour promouvoir les idéaux de l'UNESCO. Il est donc essentiel que soit maintenu le lien entre les commissions nationales et l'engagement des partenaires.

Commissions nationales pour l'UNESCO

18011

A ce jour, 190 États membres et Membres associés ont une commission nationale pour l'UNESCO. Ces organes, que l'Acte constitutif désigne comme points focaux de l'action de l'UNESCO dans les États membres et Membres associés, constituent un réseau sans équivalent dans le système des Nations Unies. Ils permettent d'atteindre et de mobiliser les partenaires de la société civile, notamment d'entretenir des relations avec les parlementaires, municipalités et mouvements civiques proches des populations, renforçant ainsi la visibilité de l'UNESCO et les priorités de programme dans toutes les régions. Ainsi qu'il est dit dans leur Charte de 1978, les commissions nationales sont les principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national, où elles assument des responsabilités multiples concernant des aspects de l'exécution du programme comme la consultation, la liaison, l'information et l'évaluation. L'UNESCO – dont le Secrétariat assure, conjointement avec les États membres, le fonctionnement des commissions nationales – est bien décidée à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation et les capacités des commissions nationales, notamment en les aidant à disposer de services de communication efficaces, en renforçant leurs compétences en matière de gestion, en facilitant l'acquisition de savoir-faire dans des domaines essentiels, en encourageant les conceptions nouvelles de la coopération à tous les niveaux et en resserrant les relations entre ces entités et le Secrétariat – notamment par une concertation vigoureuse avec les bureaux hors Siège, telle qu'elle est envisagée dans la stratégie de décentralisation. Des efforts seront déployés pour associer de plus en plus les commissions nationales à la réalisation du programme en fonction des besoins et en coopération avec les bureaux multipays. Les États membres, qui ont pour responsabilité conjointe et statutaire d'améliorer la capacité opérationnelle des commissions nationales, sont invités à contribuer à ces initiatives de formation, notamment en donnant aux commissions nationales la place qui leur revient par l'apport de ressources humaines, matérielles et financières adéquates.

18012

Les commissions nationales, pour être efficaces, ont besoin d'orientations claires. Sur la base de ce qui a été accompli lors de l'exercice précédent, on s'emploiera en particulier à améliorer l'impact et l'efficacité d'ensemble du réseau. Un soutien sera apporté aux commissions nationales pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat traditionnel d'innovation et de coopération intellectuelle. La sensibilisation des décideurs nationaux à leurs responsabilités vis-à-vis des commissions nationales

sera une priorité constante, et l'on s'emploiera notamment à mener des activités de promotion, à diffuser les meilleures pratiques ainsi qu'à soutenir les présidents et secrétaires généraux des commissions nationales. Des études et enquêtes seront entreprises, et l'on procédera notamment à un suivi régulier de la Charte des commissions nationales, afin que ses dispositions soient pleinement respectées eu égard aux défis du processus de réforme de l'UNESCO.

18013

Les efforts pour renforcer les capacités opérationnelles et administratives des commissions nationales seront intensifiés pour atteindre les objectifs spécifiques inscrits dans le plan d'action élaboré à cette fin en 2002-2003. Celui-ci vise à produire des matériels de formation générale ainsi qu'à lancer des initiatives aux niveaux interrégional, régional et sous-régional, grâce à des modalités de formation spécifiques : séminaire interrégional annuel de formation à l'intention des secrétaires généraux récemment nommés et ateliers régionaux pour les cadres. De surcroît, des séminaires de formation nationaux pourront être demandés au titre du Programme de participation, et l'on encouragera les échanges entre commissions nationales, avec un soutien des gouvernements, pour procéder à des échanges de données d'expérience et de compétences. La priorité accordée au renforcement des capacités devrait stimuler la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale entre commissions nationales, ainsi que leur collaboration tripartite avec les partenaires nationaux et le Secrétariat de l'UNESCO. Les efforts précédemment entrepris pour améliorer la communication et les capacités des commissions nationales en matière de TIC seront élargis à l'infrastructure et au travail en réseau, en s'appuyant également sur les accords de partenariat externes. De la sorte, l'interaction entre commissions nationales sera également encouragée. Un mécanisme d'évaluation des diverses activités de formation sera mis en place.

18014

De nouveaux efforts seront entrepris pour rationaliser la périodicité des réunions des commissions nationales. Tout en maintenant les réunions statutaires, on s'efforcera, en améliorant la programmation de ces réunions et en les rationalisant, de rapprocher le plus possible leurs thèmes et les possibilités de formation offertes des préférences déclarées des commissions nationales elles-mêmes. En 2004 auront lieu le cycle de consultations régionales sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (projet de 33 C/5) et la mise en œuvre des stratégies régionales, ainsi que les conférences quadriennales pour déterminer des moyens efficaces d'améliorer les interfaces avec le réseau de bureaux hors Siège et renforcer l'impact des commissions nationales au niveau des pays.

18015

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du réseau de commissions nationales et des capacités de communication dans toutes les régions.
- ◆ Facilitation des méthodes de pratiques de travail en réseau.
- ◆ Renforcement des capacités des commissions nationales en vue d'améliorer leur contribution d'ensemble à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des activités de programme de l'UNESCO.
- ◆ Renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales pour amener davantage de partenaires de la société civile à prêter leur concours à la réalisation du mandat et du programme de l'UNESCO.
- ◆ Mise en place d'un cycle plus efficace de réunions pour améliorer la contribution à la préparation des documents C/4 et C/5.

Partenariats

18016

L'accent continuera d'être mis sur la constitution d'un ensemble de partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération de nature à favoriser la visibilité et l'impact des activités de programme de l'UNESCO aux niveaux international, régional et national, en étroite consultation avec les commissions nationales.

Associations, centres et clubs UNESCO

18017

Les multiples activités que mènent les associations, centres et clubs UNESCO contribuent à élargir le contact de l'UNESCO avec la société civile et à renforcer sa visibilité dans les États membres. On encou-

ragera le mouvement des clubs UNESCO à se réorienter pour apporter une contribution plus riche aux activités et priorités de l'UNESCO liées à l'Afrique, aux PMA, aux femmes et à la jeunesse qui sont progressivement intégrées dans tous les programmes. Les efforts se concentreront sur quatre domaines :

- (i) consolider l'assise du mouvement et l'interaction en son sein, notamment par la publication de documents essentiels comme le Manuel des clubs UNESCO, l'Annuaire mondial, les guides régionaux et les directives en matière de bonnes pratiques ;
- (ii) renforcer les capacités pour améliorer les activités de promotion et de communication, sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes mondiaux et à leur relation avec les solutions locales et créer des synergies avec d'autres partenaires de l'UNESCO ;
- (iii) appuyer la mise en œuvre de stratégies régionales par un renforcement du travail en réseau avec les bureaux hors Siège et commissions nationales ;
- (iv) développer le réseau de clubs et centres aux niveaux local, national, régional et interrégional.

La coopération se poursuivra avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU). Elle sera redéfinie pour améliorer l'impact de ce partenariat, régénérer le mouvement des clubs et définir des priorités nouvelles, avec évaluation périodique des résultats atteints. Les activités seront centrées sur un plan d'action conjoint FMACU-UNESCO, l'objectif étant d'aider cette ONG à informer, mobiliser et coordonner ses membres de façon que la société civile dispose d'un porte-parole puissant qui défende les idéaux de l'UNESCO. Le Plan d'action, qui s'inspirera des nouvelles priorités définies par la FMACU à son Congrès mondial de 2003, s'efforcera aussi de donner à la FMACU de solides capacités de communication et de gestion.

18018

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Relance effective du réseau de centres et clubs UNESCO.
- ◆ Amélioration de la visibilité de l'UNESCO par une interaction entre le mouvement des clubs UNESCO et d'autres partenaires.
- ◆ Amélioration de la communication entre associations, centres et clubs UNESCO par l'utilisation de services et outils d'information.
- ◆ Amélioration des capacités de gestion de la FMACU et de sa base de ressources.

Parlementaires, autorités locales et nouveaux partenariats

18019

Le programme pour les parlementaires, que l'UNESCO a adopté pour la première fois en 1994, a pour objectif de faire en sorte que les valeurs et objectifs de l'UNESCO soient pris en compte dans les politiques et législations nationales. L'UNESCO cherche à renforcer son interaction avec les parlementaires, avec les représentants élus de la société civile et, ainsi, avec les décideurs chargés de définir les politiques et méthodes du développement national et d'affecter les ressources. De concert avec l'Union interparlementaire (UIP) et une trentaine de ligues parlementaires connues sous le nom d'« Amis de l'UNESCO », l'Organisation s'efforce de faire connaître ses activités et sa mission spécifique aux parlementaires. Sur la base de l'accord que l'Organisation a conclu en 1997 avec l'UIP, la coopération avec les parlementaires s'intensifiera par le biais d'un nouveau réseau UNESCO/UIP pour se concentrer sur les priorités du programme 2004-2005, en étroite collaboration avec les commissions nationales pour l'UNESCO. On aura ainsi une structure de promotion et d'action conjointe au niveau des pays. Aux niveaux régional et international, l'interaction se fera avec les organisations parlementaires régionales, ainsi qu'avec les ligues d'amis de l'UNESCO au sein des parlements. L'UIP proposera aussi un programme spécial de formation pour le personnel de l'UNESCO, les commissions nationales et leurs partenaires, le but étant de leur faire connaître les principes et pratiques de coopération avec les parlementaires.

18020

Le Secteur lancera en outre une série d'activités, en collaboration avec le mouvement des clubs UNESCO, pour encourager la coopération avec les associations de maires, de villes et d'autorités locales qui ont un rôle de plus en plus important à jouer dans le développement durable des communautés.

18021

La promotion de nouveaux partenariats se poursuivra en consultation avec les commissions nationales tandis que celles-ci contribueront de façon novatrice à la conception, à la mise en œuvre, au financement, à l'évaluation et au suivi des programmes de l'UNESCO. Les activités seront axées sur l'élabo-

ration des politiques, le renforcement des capacités, la coordination, la décentralisation, la mobilisation des ressources et la promotion de projets phares.

18022

Le règlement interne de l'Organisation et son identité graphique seront d'autre part adaptés aux exigences des nouveaux partenariats et viendront appuyer les priorités de programme de l'UNESCO. Des modules de formation en matière de partenariat seront conçus et diffusés auprès du personnel de l'UNESCO et des commissions nationales. Le dossier sur les partenariats sera mis à jour par l'apport d'informations pratiques sur les politiques, l'action normative et les méthodes du cycle de partenariat, ainsi que par des annuaires de partenaires potentiels et d'organisations intermédiaires. Dans les bureaux hors Siège et commissions nationales, on axera les activités sur les outils et services d'échange d'informations et sur les programmes de formation.

18023

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement, au niveau des pays, des municipalités et des communautés locales, de l'engagement politique en faveur des priorités et des initiatives de l'UNESCO.
- ◆ Mise en œuvre d'initiatives efficaces de partage d'informations, de promotion et de coopération dans le cadre du réseau UIP/UNESCO.
- ◆ Élaboration de méthodes systématiques pour promouvoir de nouveaux partenariats au Siège et hors Siège en étroite collaboration avec les commissions nationales.
- ◆ Meilleure sensibilisation des parlementaires aux priorités de programme et initiatives de l'UNESCO et obtention d'un soutien parlementaire, législatif et financier dans plusieurs pays pour des programmes spécifiques de l'UNESCO.
- ◆ Constitution de plusieurs partenariats phares conformes aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et à ses priorités de programme.
- ◆ Formulation de politiques claires de l'UNESCO en ce qui concerne les partenariats et l'utilisation du nom et de l'emblème de l'Organisation, et harmonisation de celles-ci avec celles du système des Nations Unies.
- ◆ Amélioration de la protection du nom et de l'emblème de l'UNESCO, en collaboration avec les commissions nationales.

Relations avec les organisations internationales

Coopération avec le système des Nations Unies

18024

L'UNESCO participe de plus en plus à des activités interinstitutions au sein du système des Nations Unies et est associée à un large éventail d'initiatives de l'ONU. Le secteur coordonnera les contributions des secteurs de programme, bureaux et bureaux hors Siège de l'UNESCO en vue de contribuer aux activités intergouvernementales et interinstitutions – notamment au suivi de la Déclaration du Millénaire ainsi que des conférences mondiales récentes.

18025

Le Secteur facilitera et coordonnera la participation de l'UNESCO aux travaux du CCS, de l'UNDG et du Conseil économique et social, ainsi qu'aux diverses initiatives qui visent à appliquer la Déclaration et les Objectifs du développement du Millénaire de même que les conclusions des grandes conférences mondiales. Pour ce faire, ERC s'appuiera aussi sur ses deux bureaux de liaison de New York et de Genève. La contribution de l'UNESCO à une coopération efficace à l'échelle de tout le système des Nations Unies se poursuivra notamment comme suit :

- faire en sorte, en liaison avec BSP, que l'UNESCO participe activement à la mise en œuvre des décisions et recommandations pertinentes du CCS, de l'UNDG, de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social ainsi que des initiatives du Secrétaire général de l'ONU ;
- renforcer les consultations et la coopération entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO et le système des Nations Unies au niveau des pays par l'intermédiaire de la procédure d'appel global ;
- améliorer la visibilité et le rôle actif de l'UNESCO dans la coopération internationale en matière de développement et faire clairement ressortir l'avantage comparatif de l'Organisation dans les domaines de programme ;

- échanger des données d'expérience sur les processus de réforme et de rationalisation au sein des secrétariats et aux niveaux intergouvernementaux ;
- intensifier la coopération avec l'UNOCHA s'agissant de la prévention des conflits, des catastrophes naturelles, technologiques et d'origine humaine, des secours aux sinistrés, de la reconstruction après les catastrophes et de l'aide humanitaire, pour que les pays qui en ont été les victimes puissent mieux faire face à ces situations ;
- procéder à des échanges d'informations avec d'autres organisations du système des Nations Unies sur les politiques et l'élaboration de programmes dans les domaines d'action de l'UNESCO.

18026

On continuera d'insister sur le dialogue avec les diverses institutions et programmes et sur l'élaboration et la réalisation d'initiatives conjointes. A mesure que la structure de l'UNESCO sur le terrain évoluera, le Secteur s'efforcera aussi d'amener l'UNESCO à agir plus en amont et à contribuer à une analyse et une programmation conjointes au niveau des pays, en puisant dans les synergies entre toutes les organisations partenaires, sous la direction générale des pays bénéficiaires. On veillera aussi à harmoniser et à simplifier les procédures de planification et de mise en œuvre tout en insistant de façon suivie sur le renforcement des capacités des bureaux hors Siège de l'UNESCO par une formation appropriée.

18027

Comme l'importance des fonds et programmes de l'ONU ainsi que des banques multilatérales de développement en tant que sources de financement des activités de l'UNESCO diminue, on s'efforcera d'inverser cette tendance.

18028

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de l'impact des politiques et stratégies de l'UNESCO au sein des instances de l'ONU et au niveau interinstitutions et meilleure intégration dans les activités du système des Nations Unies.
- ◆ Contribution de qualité et augmentation de la participation aux efforts et initiatives à l'échelle de l'ensemble du système, notamment dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire, de l'UNDG, du CCS ainsi que du suivi de conférences mondiales récentes.
- ◆ Renforcement de la cohérence et de la complémentarité des politiques, activités de programme et pratiques administratives de l'UNESCO par rapport à celles des autres partenaires du système des Nations Unies.
- ◆ Amélioration de la visibilité de l'UNESCO dans ses domaines de compétence dans le cadre multilatéral, et réduction des doubles emplois dans la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies.
- ◆ Augmentation de la contribution extrabudgétaire versée par les fonds et programmes de l'ONU pour appliquer les programmes prioritaires de l'UNESCO.

Relations avec les organisations intergouvernementales internationales

18029

En vue de renforcer la collaboration de l'UNESCO avec les organisations intergouvernementales, en particulier les organisations intergouvernementales interrégionales extérieures au système des Nations Unies (OIG), les efforts se poursuivront – conjointement avec les bureaux et secteurs de programme de l'UNESCO – pour promouvoir la coopération en matière de conception et de réalisation de programmes et pour tirer parti des synergies. Le Secteur assurera la coopération avec ces OIG et avec des groupes d'États membres en organisant des réunions communes, en participant à des conférences et sessions de leurs organes directeurs et en stimulant les initiatives et programmes conjoints.

18030

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la coopération avec les OIG.
- ◆ Participation aux conférences et sessions d'organes directeurs de plusieurs OIG.
- ◆ Conception et réalisation d'activités conjointes avec des OIG dans plusieurs programmes prioritaires.

Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales et les fondations

18031

L'Organisation accentuera ses efforts pour diversifier et élargir son partenariat avec les organisations internationales non gouvernementales (ONG), les fondations et autres institutions similaires pertinentes dans ses domaines de compétence, en particulier avec celles qui œuvrent dans les pays en développement. Elle continuera également de s'appuyer sur leur capacité de mobilisation de la société civile afin de relayer son action et lui assurer un effet multiplicateur important. L'action engagée s'inscrira dans la recherche d'une cohérence et d'une intersectorialité accrues et dans la perspective d'une présence plus efficace sur le terrain permettant à l'UNESCO de jouer un rôle de catalyseur en favorisant le dialogue entre les gouvernements et les organisations représentatives de la société civile, notamment les ONG, considéré désormais comme un impératif stratégique pour l'Organisation.

18032

Le renforcement du partenariat avec ces organisations se fera principalement à travers les objectifs suivants :

- a) soutenir la participation des ONG à la conception et à l'exécution des programmes, en les associant plus efficacement, aux niveaux national, sous-régional et régional, à l'action menée dans les domaines de compétence de l'Organisation, en suscitant leurs contributions individuelles et l'élaboration de positions collectives dans les réunions techniques, les conférences spécialisées, ainsi que les conférences majeures des Nations Unies, et poursuivre un partenariat étroit avec les mécanismes collectifs de concertation existants, notamment avec le Comité de liaison ONG-UNESCO ;
- b) renforcer, en coordination avec les unités hors Siège, la coopération avec les ONG actives sur le terrain, encourager et sensibiliser les autorités nationales, notamment les commissions nationales, à intensifier leurs relations avec les ONG concernées, afin de favoriser la concrétisation d'un partenariat triangulaire aux niveaux national, sous-régional et régional. Soutenir la mise en œuvre d'activités favorisant l'émergence ou le renforcement de collectifs nationaux d'ONG ;
- c) contribuer à la réflexion engagée au sein du système des Nations Unies sur l'évolution des relations avec le secteur non gouvernemental, en tenant compte de l'émergence de nouvelles formes de partenariats dans la coopération internationale ;
- d) collecter, analyser et diffuser des données pertinentes sur les ONG et fondations, et adapter progressivement les textes normatifs existants afin de faciliter la coopération de l'UNESCO avec les ONG œuvrant dans ses champs de compétence, notamment avec celles n'ayant pas de relations statutaires avec l'Organisation.

18033

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Modalités de coopération avec les ONG, les fondations et les institutions similaires améliorées.
- ◆ Capacités du Comité de liaison ONG-UNESCO renforcées, notamment dans la mobilisation des ONG partenaires pour leur contribution collective à la mise en œuvre du programme, ainsi que dans le suivi des grandes conférences internationales, des Années et Décennies proclamées par les Nations Unies et des objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (MDG).
- ◆ Coopération avec les ONG actives sur le terrain renforcée, décentralisation des consultations collectives favorisée.
- ◆ Circulation de l'information aux niveaux national, sous-régional et régional améliorée grâce à la mise en place de bases de données intégrées et informatisées sur la coopération avec les ONG.
- ◆ Évaluation qualitative de la coopération menée à partir du Siège et sur le terrain, à la lumière des stratégies sectorielles et intersectorielles de coopération avec les ONG adoptées par la Conférence générale à sa 32^e session.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

18034

Les contributions extrabudgétaires émanant de diverses sources resteront importantes pour l'UNESCO si elle veut renforcer l'impact de ses activités et programmes et en élargir les bénéficiaires, conformément aux objectifs stratégiques exposés dans le 31 C/4 et le Programme et budget (32 C/5). Dans un contexte de financement international de plus en plus complexe et concurrentiel, où le rôle des divers partenaires évolue rapidement et où apparaissent de nouvelles modalités de coopération, il importe de faire en sorte

que l'UNESCO continue d'agir dans un sens prospectif lorsqu'elle présente son mandat et ses compétences techniques, et notamment qu'elle optimise sa nature intersectorielle. Dans le cadre d'ensemble de la Déclaration du Millénaire et du Consensus de Monterrey, l'UNESCO redoublera encore d'efforts, dans son dialogue avec les États membres, organisations internationales et autres grands partenaires de la coopération pour le développement, pour accroître le volume des contributions extrabudgétaires mises à sa disposition et en améliorer l'utilisation conformément à ses objectifs stratégiques et priorités de programme. La coordination efficace des relations avec les sources extérieures de financement est un préalable indispensable si l'UNESCO veut pouvoir obtenir davantage de ressources et de soutien dans le cadre de la coopération internationale pour le développement et auprès de divers bailleurs de fonds.

18035

Les contributions volontaires des gouvernements donateurs bilatéraux demeureront sans doute la principale source de financements extrabudgétaires. On poursuivra les efforts pour accroître et diversifier les sources de financement et pour mettre au point de nouvelles modalités, en donnant la priorité aux engagements multilatéraux et pluriannuels dans le cadre d'une approche programmatique. Les accords de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur seront aussi encouragés avec les États membres qui disposent de fonds suffisants mais qui ont besoin des compétences techniques de l'UNESCO. Des mécanismes plus efficaces seront mis au point au sein de l'UNESCO pour effectuer les contrôles de qualité et hiérarchiser les activités proposées pour des financements extrabudgétaires.

18036

Étant donné le rôle de plus en plus important que le secteur privé joue dans le financement du développement (fondations, ONG et entreprises), l'UNESCO continuera de se rapprocher de ce secteur selon de nouvelles modalités de partenariat. En dehors des accords traditionnels de fonds-en-dépôt, d'autres instruments seront étudiés – comme par exemple le publipostage – pour mobiliser des fonds en vue d'activités spécifiques de l'UNESCO et faire connaître au grand public les idéaux de l'UNESCO dans le cadre de la stratégie générale de communication de l'Organisation.

18037

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation continue des contributions extrabudgétaires mises à la disposition de l'UNESCO.
- ◆ Diversification accrue des sources de financement.
- ◆ Financement des programmes au moyen de ressources extrabudgétaires conformément aux 31 C/4 et 32 C/5.
- ◆ Augmentation des capacités et taux d'exécution des programmes financés par des contributions extrabudgétaires grâce à une amélioration de la planification et à une simplification des procédures administratives.
- ◆ Renforcement des capacités du personnel de l'UNESCO et des commissions nationales intéressées en matière de préparation et de gestion des projets en même temps que mobilisation des ressources par une formation et par une harmonisation des directives.

Programme de l'UNESCO pour la Palestine (UPP)

18038

Le soutien de l'UNESCO au peuple palestinien a commencé dans les années 50, dans le domaine de l'éducation, par le biais de la coopération avec l'UNRWA. Après les Accords d'Oslo, ce soutien s'est trouvé renforcé avec la préparation et la mise en œuvre du Programme de l'UNESCO pour la Palestine (UPP). Actuellement, la mise en œuvre de l'UPP en est à sa troisième phase ; elle est préparée par le Comité conjoint de coordination UNESCO-Autorité Palestinienne et approuvée par le Conseil exécutif et la Conférence générale. Les objectifs de l'UPP, en coordination avec l'Autorité Palestinienne, la Commission nationale palestinienne pour l'UNESCO, le Bureau de Ramallah, le système des Nations Unies et les bailleurs de fonds sont donc :

- de renforcer les activités visant à développer les ressources humaines et les capacités de l'Autorité Palestinienne, en particulier par un appui à la Commission nationale palestinienne pour l'UNESCO et sa participation à l'élaboration et à l'exécution de l'UPP, en prévoyant un meilleur échange d'informations entre l'UNESCO, la Commission nationale palestinienne et les ministères ;
- de renforcer les capacités des services publics et de la société civile par un partenariat étroit avec la Banque mondiale, les institutions du système des Nations Unies, les ONG et les municipalités ;
- de reconstruire les institutions palestiniennes et de reconstituer et préserver le patrimoine culturel et historique palestinien ;

- d'élaborer une stratégie de gestion des ressources naturelles ;
- d'appuyer le développement des ressources humaines, l'information, la formation, en particulier dans les domaines des sciences et technologies, et lutter contre la pauvreté ;
- de contribuer à l'édification d'une Palestine qui soit, à l'avenir, une société moderne, démocratique et prospère, pacifiquement intégrée dans la région.

18039**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Accroissement du rôle de l'UNESCO en coopération et coordination avec le système des Nations Unies, la Banque mondiale, la Ligue arabe, l'ISESCO et l'ALECSO.
- ◆ Augmentation des fonds extrabudgétaires versés par des donateurs privés et publics, pour compléter les ressources du Programme ordinaire affectées aux activités prioritaires de l'UPP.
- ◆ Modernisation des établissements éducatifs et culturels palestiniens.
- ◆ Promotion de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme et soutien apporté aux efforts actuels de réconciliation et de reconstruction.

C. Gestion des ressources humaines

Unité responsable : Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

19001

Activités	
● Budget ordinaire	15 302 100 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	15 302 100 \$

19002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin de poursuivre la mise en œuvre du cadre directeur en matière de ressources humaines nouvellement élaboré pour soutenir le processus de réforme de l'Organisation, notamment en accordant une large place aux éléments suivants :
- (i) fourniture de services d'un bon rapport coût-efficacité au Siège et hors Siège ;
 - (ii) développement des compétences et mise en œuvre d'un programme d'apprentissage et de perfectionnement contribuant à faire de l'UNESCO une organisation fondée sur l'apprentissage et le savoir ;
 - (iii) rajeunissement du personnel et amélioration de sa répartition géographique, compte tenu d'une ventilation équitable des classes ;
 - (iv) simplification et rationalisation des méthodes et des procédures en matière de ressources humaines, notamment grâce à un examen des responsabilités et du flux de travail, à la mise en place de mécanismes de suivi et à l'introduction d'un système d'information pour la gestion des ressources humaines ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 15 302 100 dollars pour les coûts de programme et de 15 498 200 dollars pour les dépenses de personnel.

19003

Le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) contribue activement à l'élaboration et à l'application du cadre en matière de politique des ressources humaines pour appuyer le processus de réforme de l'Organisation et la politique de décentralisation. Un ensemble cohérent de mesures nouvelles regroupant tous les aspects des ressources humaines – notamment la rotation du personnel, le recrutement, la promotion, le classement des postes et l'articulation entre activité professionnelle et obligations familiales facilitée par des mesures relatives au congé familial – a déjà été mis en place dans le souci d'équilibrer la structure des différentes catégories de personnel, d'assurer une représentation géographique plus équitable et une représentation équilibrée des deux sexes, de redéployer les membres du personnel dans des lieux d'affectation hors Siège et de rajeunir les effectifs. Une politique de lutte contre le harcèlement est également en cours d'élaboration. De nouveaux arrangements contractuels (engagements de durée limitée et contrats spéciaux de service, par exemple) ainsi qu'un examen complet des arrangements contractuels en vigueur sur le terrain ont été réalisés et un dispositif d'évaluation et de sélection des compétences du personnel de direction a été créé.

19004

La mise en place de ce cadre a fait l'objet de consultations avec les associations du personnel. La Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) qui a été rétablie et qui est composée de membres élus du personnel, de représentants désignés par l'Administration et d'observateurs des associations du personnel est un organe consultatif commun.

19005

Les principales activités de formation porteront notamment sur : (i) les méthodes d'encadrement et la gestion du changement, l'aptitude à animer le travail en équipe et la gestion du programme, et la constitution d'un corps de gestionnaires efficaces capables de conduire et d'appuyer le processus de réforme ; (ii) l'apprentissage des langues et des technologies de l'information. HRM assurera également une for-

mation générale à SAP/FABS (Système financier et budgétaire) qui fait partie des nouveaux instruments de gestion intégrée de l'Organisation avec SISTER et le futur système de gestion du personnel et de la paie faisant appel aux technologies de l'information.

19006

En 2004-2005, HRM renforcera le cadre en matière de politique des ressources humaines élaboré pendant l'exercice précédent afin de doter l'Organisation d'un ensemble complet de processus et de nouveaux outils. Le recrutement de vingt jeunes cadres d'États membres non représentés et sous-représentés se poursuivra dans le respect de la répartition géographique entre les États membres et dans un souci de rajeunissement des effectifs. Ces jeunes cadres seront affectés dans les secteurs/bureaux.

19007

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement et application du nouveau cadre en matière de politique des ressources humaines.

Indicateurs de performance :

 - mise en œuvre de diverses politiques (rotation du personnel, recrutement, promotions, reclassements, lutte contre le harcèlement, dispositif de sélection et d'évaluation des compétences du personnel de direction, système de notation) ;
 - révision du Statut et Règlement du personnel en fonction de ces nouvelles politiques ;
 - révision et publication du manuel concernant les ressources humaines ;
 - amélioration de la répartition géographique du personnel ;
 - recrutement de nouveaux talents pour des postes de débutants.
- ◆ Prestation de services bien adaptés et d'un bon rapport coût-efficacité au Siège et hors Siège.

Indicateurs de performance :

 - achèvement de l'examen des processus opérationnels ;
 - définition de normes de prestation de services pour les principales opérations ;
 - réduction du nombre de recours présentés ;
 - réduction du nombre d'observations négatives dans les audits.
- ◆ Réalisation d'une étude intersectorielle détaillée des responsabilités et de la succession des tâches intervenant dans les procédures de gestion des ressources humaines avant la mise en place et l'application de nouveaux systèmes en matière de ressources humaines.

Indicateurs de performance :

 - définition et approbation des responsabilités et de la succession des tâches intervenant dans les procédures de gestion des ressources humaines ;
 - achèvement d'une étude de faisabilité.
- ◆ Mise en place de mécanismes appropriés de contrôle dans le cadre de la délégation de pouvoirs et de l'obligation redditionnelle.

Indicateurs de performance :

 - élaboration et application d'une charte de la délégation des pouvoirs ;
 - mise en place de dispositifs de contrôle.
- ◆ Approfondissement et mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de développement.

Indicateurs de performance :

 - mise en œuvre du programme de formation de l'Organisation ;
 - décentralisation des activités de formation ;
 - introduction de l'apprentissage en ligne et organisation de stages ;
 - élaboration et mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation de la formation.
- ◆ Révision et consolidation de la gestion et de la viabilité financière à long terme de la CAM.

Indicateurs de performance :

 - introduction de nouveaux moyens de traitement informatique des remboursements au titre de la CAM ;
 - réduction des délais de remboursement ;
 - réduction du nombre de réclamations ;
 - application de mesures visant à augmenter les cotisations à la CAM.

D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège

20001

Activités	
● Budget ordinaire	33 875 900 \$
● Extrabudgétaire	5 753 400 \$
Total, Activités	39 629 300 \$

20002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin d'assurer la gestion adéquate des services administratifs et services d'appui communs, à savoir :
- (i) coordination et soutien administratifs ;
 - (ii) comptabilité et contrôle financier ;
 - (iii) systèmes informatiques et télécommunications ;
 - (iv) achats ;
 - (v) conférences, langues et documents ;
 - (vi) services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements ;
 - (vii) entretien et rénovation des bâtiments du Siège ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 33 875 900 dollars pour les coûts de programme et un montant de 66 288 900 dollars pour les dépenses de personnel.

Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs

Unité responsable : Sous-Directeur général pour l'administration (ADG/ADM) et Bureau exécutif (ADM/EO)

20101

Activités	
● Budget ordinaire	99 000 \$
● Extrabudgétaire	—
Total, Activités	99 000 \$

20102

L'unité sera chargée de la coordination administrative et apportera un soutien à toutes les unités de l'Organisation en définissant des politiques et procédures administratives pour assurer un fonctionnement efficient et efficace de l'Organisation, en réexaminant périodiquement les règles, réglementations, politiques et procédures administratives en vigueur, en veillant à l'exécution des décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation et en gérant et mettant à jour les données centrales, technologies de l'information et systèmes et services informatisés de gestion. Un soutien sera également apporté à la mise en œuvre de la politique d'externalisation de l'UNESCO. En outre, une coordination et un soutien administratifs seront apportés aux services d'ADM, placés sous l'autorité du Sous-Directeur général pour l'administration, en vue d'assurer la gestion la plus rationnelle et la plus économique possible des ressources humaines et financières.

20103

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Application et modernisation des politiques et procédures administratives de l'Organisation ;
- ◆ Respect effectif des règles et réglementations administratives en vigueur ;
- ◆ Amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources humaines, financières et administratives.

Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier

Unité responsable : Division du Contrôleur financier (ADM/DCO)

20201

Activités	
● Budget ordinaire	1 627 000 \$
● Extrabudgétaire	<u>206 900 \$</u>
Total, Activités	1 833 900 \$

20202

Les responsabilités de la Division du Contrôleur financier incluent la gestion des comptes bancaires, la protection des avoirs de l'Organisation, la tenue des opérations financières et la préparation des états financiers pour les organes directeurs ainsi que l'établissement de rapports financiers à l'intention des donateurs, le recouvrement et la gestion financière des contributions des États membres et autres recettes de l'Organisation, la gestion de la trésorerie et des investissements, la gestion de tous les paiements effectués par le Siège, le contrôle financier des opérations du Siège, et des instituts des bureaux hors Siège et la gestion du Programme des bons UNESCO. L'amortissement du coût de la construction des bâtiments du Bureau international d'éducation (BIE) est également assuré au titre de la présente proposition budgétaire.

20203

Bien que la mission de la Division soit demeurée inchangée avec l'introduction du nouveau Système financier et budgétaire (FABS), le lancement et la mise en œuvre progressive de FABS ont eu un effet significatif sur les méthodes de travail, y compris la redéfinition des rôles et responsabilités au sein de l'ensemble de l'Organisation qui a nécessité l'introduction de nouvelles mesures en matière de rapports et de contrôle et une assistance significative pour former les membres du personnel amenés à traiter des opérations financières. Ces changements imposent un renforcement de la fonction de contrôle de la Division du Contrôleur financier ainsi qu'une assistance accrue aux unités administratives des secteurs et des unités hors Siège pour assurer la bonne application des procédures financières révisées découlant de l'utilisation de FABS.

20204

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intégration des systèmes financiers en vigueur pour l'établissement des rapports afin que tous les programmes puissent accéder en temps utile aux informations financières dont ils ont besoin.
- ◆ Établissement des rapports financiers conformément au Règlement financier afin de permettre l'analyse et l'évaluation des résultats escomptés pour toutes les sources de financement.
- ◆ Gestion efficace des ressources financières de l'Organisation.

Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications

Unité responsable : Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT)

20301

Activités	
● Budget ordinaire	12 479 500 \$
● Extrabudgétaire	<u>19 000 \$</u>
Total, Activités	12 498 500 \$

20302

Le remplacement des systèmes informatiques « légués » de l'UNESCO, qui a considérablement progressé en 2002 avec la mise en route du nouveau Système financier et budgétaire (FABS) au Siège, a entraîné des changements importants dans l'organisation des activités et des services de soutien des systèmes d'information à l'UNESCO. La période sur laquelle porte le 32 C/5 sera consacrée à la poursuite de ces efforts, principalement au moyen de l'extension définitive de FABS aux instituts et aux bureaux hors Siège, et de la mise en place des nouveaux systèmes de gestion des ressources humaines et de la paie.

20303

Le Secteur de l'administration met en place, dans le domaine des systèmes informatiques et des télécommunications, une infrastructure appropriée ultramoderne propre à assurer l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme ainsi que la disponibilité de services de communication de base (messagerie électronique, vidéo/Web-conférence, etc.), notamment de systèmes de collaboration par messagerie électronique. On s'attachera tout particulièrement à assurer l'accès des bureaux hors Siège et des instituts à ces outils intégrés ainsi qu'aux serveurs unifiés de bases de données. Cette unification des modalités d'installation et de gestion des systèmes d'information et de communication facilitera la définition et l'application d'une politique de la sécurité permettant d'assurer la protection de l'information contenue dans les systèmes contre les attaques extérieures et sa confidentialité sans entraver son utilisation par les personnes autorisées. Les activités proposées seront axées sur la consolidation et l'expansion de l'infrastructure existante pour faire en sorte de mettre à la disposition des activités d'exécution et de suivi de programme les moyens de traitement et de stockage de l'information nécessaires, de réduire les coûts de gestion correspondants, de remplacer le matériel obsolète pour disposer de meilleurs systèmes de collaboration par messagerie électronique, de créer un répertoire global en ligne centralisant l'information sur le personnel (numéros de téléphone, adresses de courrier électronique et droit d'accès aux systèmes existants), d'introduire de nouveaux outils de communication (moyens de vidéo/Web-conférence, intégration de la messagerie électronique, de la messagerie téléphonique et de la télécopie), d'améliorer la connexion des bureaux hors Siège afin de doter leur personnel du même niveau de services, de mettre en place des services permettant au personnel en mission de se connecter à distance et d'installer les systèmes de sécurité propres à améliorer la détection et l'arrêt des tentatives d'intrusion ainsi que la protection contre les virus.

20304

Le Centre d'échange d'informations continuera de coordonner, d'harmoniser et de diffuser toutes les informations et données emmagasinées dans divers systèmes d'information, services de documentation et bases de données. L'infrastructure du portail de la connaissance sera développée en permanence afin d'intégrer les informations émanant des divers partenaires de l'Organisation, et elle sera dotée d'outils de concertation. UNESDOC, la base de données concernant les documents et publications de l'UNESCO en texte intégral, sera entièrement intégrée à UNESBIB, le catalogue bibliographique, et assurera ainsi un accès unique par l'Internet à tous les documents officiels de caractère public.

20305

L'Unité des archives lancera un projet de gestion électronique des documents avec une application de base de données conviviale qui gère tous les dossiers de correspondance et les documents du Secrétariat, quel que soit leur format (support papier ou électronique).

20306

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de la mise en place de FABS dans les instituts et les bureaux hors Siège.
- ◆ Fonctionnement continu de l'ancien et du nouveau système informatique jusqu'à la mise en place définitive des systèmes de gestion des ressources humaines et de la paie.
- ◆ Amélioration des moyens et systèmes de communication au Siège ainsi qu'avec les instituts et bureaux hors Siège grâce à l'utilisation des technologies de l'Internet pour les communications avec les unités hors Siège.
- ◆ Renforcement de la capacité des réseaux et services informatiques.
- ◆ Fourniture d'un soutien technique afin de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information au sein de l'Organisation.
- ◆ Achèvement de la numérisation et de l'indexage rétroactifs de tous les principaux documents et publications de l'UNESCO depuis 1946.
- ◆ Mise en œuvre du système de gestion électronique des documents qui permet une gestion efficace, simple et cohérente des archives et dossiers de l'Organisation par le biais de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Chapitre 4 Achats

Unité responsable : Division des achats (ADM/PRO)

20401

Activités	
● Budget ordinaire	270 000 \$
● Extrabudgétaire	–
Total, Activités	270 000 \$

20402

Trois principaux domaines d'activité continueront de bénéficier d'un soutien.

La gestion et l'achat des biens nécessaires aux opérations quotidiennes du Secrétariat (y compris les services de transports internationaux et de déménagement et les opérations de dédouanement).

Les fonctions de stockage et de distribution des articles courants et commandés, y compris la gestion correspondante des stocks.

Le service spécialisé qui s'occupe de l'appui à la conception des projets et de la passation de marchés de biens et services pour tous les projets que l'UNESCO gère dans les États membres. Les fonctions de sous-traitance de ce service seront progressivement transférées à certains bureaux multipays au cours de l'exercice et ses activités seront recentrées sur l'appui aux volets équipement de la conception des projets et sur la passation de contrats concernant les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre par certaines unités hors Siège.

20403

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place d'un système de commande d'articles en ligne.
- ◆ Modernisation de la fourniture des articles et amélioration du contrôle dans ce domaine.
- ◆ Obtention de meilleurs prix grâce à une meilleure prévision des besoins.
- ◆ Réduction des stocks d'articles courants et amélioration de la gestion des stocks.
- ◆ Renforcement de la capacité des unités hors Siège en matière de gestion des achats.
- ◆ Établissement de connexions entre les systèmes de soutien à la réalisation des projets et le système d'achats.

Chapitre 5 Conférences, langues et documents

Unité responsable : Division des conférences, des langues et des documents (ADM/CLD)

20501

Activités	
● Budget ordinaire	4 314 900 \$
● Extrabudgétaire	1 946 500 \$
Total, Activités	6 261 400 \$

20502

La Division fournit des services d'interprétation et assure la traduction, la composition, la reproduction et la distribution des documents. Dans ces domaines d'activité, CLD continuera de faire face aux besoins aussi bien des organes directeurs que du Secrétariat dans le respect des normes de qualité et des délais requis. Des efforts seront fournis pour réduire les coûts et améliorer la productivité, en particulier par le recours aux nouvelles technologies, notamment l'Internet. L'utilisation de la traduction et de l'interprétation à distance, le développement de la sous-traitance – tout en maintenant la capacité interne essentielle – et diverses mesures de rationalisation et de réorganisation devraient aussi œuvrer en ce sens.

20503

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Recours accru à la traduction, à la composition et à l'impression extérieures au moyen de l'adoption de mesures appropriées sur le plan de l'organisation et des méthodes.
- ◆ Obtention d'un meilleur rapport coût-efficacité des services d'impression par un recours accru à la transmission électronique des documents, aussi bien au sein du Secrétariat qu'à destination des États membres, et par l'utilisation de techniques numériques.
- ◆ Mise en place d'un système informatique pour améliorer la planification et le suivi des documents, et renforcement des outils de traduction assistée par ordinateur.
- ◆ Traduction à distance pour les réunions hors Siège.
- ◆ Modernisation du matériel d'interprétation simultanée dans les salles de réunion au Siège.

Chapitre 6 Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

20601

Activités	
● Budget ordinaire	10 524 600 \$
● Extrabudgétaire	<u>3 581 000 \$</u>
Total, Activités	14 105 600 \$

20602

Étant donné les contraintes budgétaires croissantes et l'augmentation des prix des biens et services, des efforts seront fournis pour maintenir à un niveau acceptable le fonctionnement des installations et équipements techniques, la distribution du courrier, les transports, les services collectifs (électricité, chauffage, eau, etc.), les fournitures diverses et le matériel. En ce qui concerne les services collectifs, les mesures d'austérité seront maintenues et les secteurs/bureaux seront encouragés à exercer un contrôle plus strict sur leur consommation et utilisation de biens communs en vue d'éviter au maximum les gaspillages. Le système de facturation interne d'une partie des coûts de ces services restera en vigueur en 2004-2005.

20603

On poursuivra les efforts pour compléter, dans la mesure du possible, les effectifs réduits des services de sûreté et de sécurité en recourant à des systèmes et équipements de sécurité modernes.

20604

Les manifestations culturelles et conférences au Siège et dans les diverses régions se poursuivront de manière à favoriser la réalisation des objectifs de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

20605

Les activités productrices de recettes (location de bureaux, de locaux, d'équipements et installations) seront gérées de manière à en assurer, autant que possible, l'autofinancement.

20606

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Maintien à un niveau acceptable du fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège et réduction au minimum des risques et des effets négatifs de l'austérité budgétaire dans toute la mesure possible.
- ◆ Entretien des installations nécessaires pour les conférences et manifestations culturelles destinées aux États membres et aux partenaires de l'UNESCO.
- ◆ Adaptation de l'emploi des ressources humaines et financières à l'application de mesures d'austérité.
- ◆ Révision des systèmes de sûreté et de sécurité en fonction des ressources disponibles.

Chapitre 7 Maintenance et rénovation des bâtiments du Siège

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

20701

Budget ordinaire	
● Activités :	4 560 000 \$
Extrabudgétaire :	26 600 000 €
	(emprunt externe)
Contributions volontaires des États membres	

20702

Eu égard à l'existence de contraintes budgétaires toujours croissantes et à la hausse des prix des biens et services, des efforts seront faits pour garantir l'entretien et la conservation des bâtiments du Siège à un niveau acceptable.

20703

La rénovation des locaux du site Fontenoy, au Siège (première partie de la phase II du Plan Belmont de rénovation) se poursuivra conformément à la résolution 32 C/74.

20704

La mise en œuvre de la première phase des travaux d'amélioration de la sécurité dans les bâtiments Miollis/Bonvin au Siège se poursuivra en fonction des ressources disponibles.

20705

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ L'entretien, la conservation et le fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège seront assurés en veillant à réduire les risques au minimum et à maintenir ces installations et équipements à un niveau acceptable ; on limitera dans la mesure du possible les effets négatifs de l'insuffisance des crédits affectés à l'entretien et à la conservation.
- ◆ Mise en œuvre de la première partie de la phase II du Plan Belmont de rénovation concernant la mise en conformité des bâtiments du site Fontenoy, au Siège, avec les normes d'économies d'énergie et les critères à respecter pour assurer des conditions de travail normales au personnel et aux délégués et le remplacement des installations techniques.
- ◆ La première partie de la phase de rénovation des bâtiments Miollis/Bonvin, au Siège, concernant la sécurité des personnes et des locaux sera achevée.

Titre IV

Augmentations prévisibles des coûts

21001

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts	13 757 300	-	13 757 300

21002

Il est rappelé que le montant total des crédits ouverts pour les Titres I à IV du budget pour 2004-2005 s'élève à 610 000 000 dollars.

21003

Le montant total du budget pour 2004-2005 alloué aux Titres I à III s'élève à 596 242 700 dollars. Les chiffres utilisés dans le calcul des dépenses de personnel et du coût des biens et services pour établir ce budget correspondent aux estimations au 1^{er} janvier 2004. Les augmentations de coût imputables aux facteurs d'ordre statutaire et à d'autres facteurs qui devraient intervenir après cette date au cours de l'exécution du budget en 2004-2005 ne sont pas prises en compte dans les prévisions budgétaires relatives aux Titres I à III mais figurent séparément dans le titre IV du budget, conformément aux techniques budgétaires approuvées.

21004

On estime que le montant de 13 757 300 dollars inscrit au Titre IV sera nécessaire pour faire face aux augmentations que subiront en 2004-2005 les dépenses de personnel et le coût des biens et services prévus aux Titres I à III du budget du fait des facteurs d'ordre statutaire et d'autres facteurs. L'utilisation du crédit inscrit au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Annexe Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Titre	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Dépenses de personnel	Activités	Total 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs					
1. Conférence générale	644 100	5 491 200	6 135 300	305 800	6 441 100
2. Conseil exécutif	1 426 900	6 531 800	7 958 700	–	7 958 700
Total, I.A	2 071 000	12 023 000	14 094 000	305 800	14 399 800
B. Direction					
3. Direction générale	1 969 100	458 500	2 427 600	–	2 427 600
4. Cabinet du Directeur général	6 670 200	445 700	7 115 900	341 000	7 456 900
5. Évaluation et audit	4 192 500	1 311 800	5 504 300	412 000	5 916 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 945 400	385 500	3 330 900	–	3 330 900
Total, I.B	15 777 200	2 601 500	18 378 700	753 000	19 131 700
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies					
	–	3 579 500	3 579 500	–	3 579 500
TOTAL, TITRE I	17 848 200	18 204 000	36 052 200	1 058 800	37 111 000
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME					
A. Programmes					
I ÉDUCATION					
I. Personnel					
	48 215 600	–	48 215 600	2 640 000	50 855 600
II. Activités:					
I.1 L'éducation de base pour tous					
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés					
1 Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants		5 369 800	5 369 800	17 614 300	22 984 100
2 Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT		3 123 600	3 123 600	–	3 123 600
3 Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle		6 387 000	6 387 000	760 000	7 147 000
4 Améliorer la qualité de l'éducation		5 480 600	5 480 600	3 635 700	9 116 300
5 Éducation et VIH/sida		1 052 000	1 052 000	1 725 700	2 777 700
Total, I.1.1		21 413 000	21 413 000	23 735 700	45 148 700
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT					
1 Planification de la mise en oeuvre de l'EPT		9 965 100	9 965 100	16 710 000	26 675 100
2 Entretenir les efforts pour respecter les engagements politiques et financiers		3 353 200	3 353 200	–	3 353 200
3 Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT		588 000	588 000	2 166 000	2 754 000
Total, I.1.2		13 906 300	13 906 300	18 876 000	32 782 300
Total, I.1		35 319 300	35 319 300	42 611 700	77 931 000
I.2 Édifier des sociétés « apprenantes »					
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle					
1 Rénovation de l'enseignement secondaire		600 000	600 000	723 200	1 323 200
2 Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie		550 900	550 900	18 399 700	18 950 600
3 Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels		925 600	925 600	37 474 500	38 400 100
4 Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur		1 089 800	1 089 800	76 100	1 165 900
5 Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation		1 571 500	1 571 500	1 014 000	2 585 500
Total, I.2.1		4 737 800	4 737 800	57 687 500	62 425 300
I.2.2 Éducation et mondialisation					
1 Saisir les opportunités et relever les défis		465 600	465 600	81 000	546 600
2 Utiliser les réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT		1 643 100	1 643 100	1 200 000	2 843 100
Total, I.2.2		2 108 700	2 108 700	1 281 000	3 389 700
Total, I.2		6 846 500	6 846 500	58 968 500	65 815 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation					
<i>(Les allocations financières inscrites au budget ordinaire incluent les dépenses de personnel et les coûts des activités)</i>					
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)		4 591 000	4 591 000	–	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)		5 100 000	5 100 000	1 374 000	6 474 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)		1 900 000	1 900 000	391 000	2 291 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		1 100 000	1 100 000	–	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		2 000 000	2 000 000	–	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		2 200 000	2 200 000	–	2 200 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation		16 891 000	16 891 000	1 765 000	18 656 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		820 000	820 000	–	820 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		1 140 000	1 140 000	–	1 140 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 960 000	1 960 000	–	1 960 000
Siège - Coûts indirects de programme		636 600	636 600	–	636 600
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	48 215 600	61 653 400	109 869 000	105 985 200	215 854 200

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Titre	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Dépenses de personnel	Activités	Total 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
II. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES					
I. Personnel	30 594 300	–	30 594 300	1 320 000	31 914 300
II. Activités :					
II.1 Sciences, environnement et développement durable					
II.1.1 Eau - Phénomènes d'interaction : Systèmes menacés et défis sociaux					
1 Les changements planétaires et l'eau ; avancement des sciences hydrologiques en vue d'améliorer l'évaluation		2 530 000	2 530 000	30 000	2 560 000
2 L'eau pour satisfaire les besoins humains		2 152 500	2 152 500	120 000	2 272 500
3 Éducation relative à l'eau et renforcement des capacités pour assurer un développement durable et la sécurité		2 627 000	2 627 000	3 526 000	6 153 000
4 Pour une gestion durable des interactions terre-eau		1 600 000	1 600 000	100 000	1 700 000
Total, II.1.1		8 909 500	8 909 500	3 776 000	12 685 500
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations					
1 Les réserves de biosphère : voies d'approche du développement durable		1 286 000	1 286 000	184 000	1 470 000
2 Contribuer à réduire la perte de biodiversité : la science et le renforcement des capacités au service de la durabilité écologique		1 486 000	1 486 000	250 000	1 736 000
3 Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable		200 000	200 000	–	200 000
Total, II.1.2		2 972 000	2 972 000	434 000	3 406 000
II.1.3 Sciences de la Terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes					
1 La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie		660 000	660 000	60 000	720 000
2 Partenariat mondial pour l'observation de la Terre depuis l'espace au service du développement durable		440 000	440 000	–	440 000
3 Améliorer la prévention des catastrophes et la capacité d'y faire face		255 500	255 500	1 330 000	1 585 500
Total, II.1.3		1 355 500	1 355 500	1 390 000	2 745 500
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières					
1 Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits États insulaires en développement		350 000	350 000	–	350 000
2 Élaborer des pratiques éclairées : créer des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières dans les petites îles et les régions côtières		450 000	450 000	–	450 000
Total, II.1.4		800 000	800 000	–	800 000
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO					
1 Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques		885 000	885 000	500 000	1 385 000
2 Développer les capacités de surveillance et de prévision aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer		1 340 000	1 340 000	1 420 000	2 760 000
3 Mettre en place et renforcer un mécanisme mondial permettant d'assurer à tous libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques		495 000	495 000	290 000	785 000
4 Développer les questions de gouvernance des océans et accroître l'efficacité des organes directeurs de la COI		854 000	854 000	200 000	1 054 000
5 Développer la capacité et l'efficacité des États membres en matière de recherche scientifique et de gestion et de développement durable de l'océan côtier et de la haute mer		1 169 900	1 169 900	1 150 000	2 319 900
Total, II.1.5		4 743 900	4 743 900	3 560 000	8 303 900
Total, II.1		18 780 900	18 780 900	9 160 000	27 940 900
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement					
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur					
1 Partenariats interdisciplinaires pour la promotion de la recherche fondamentale et l'utilisation du savoir scientifique		1 500 000	1 500 000	600 000	2 100 000
2 Renforcement des capacités dans les sciences fondamentales		3 055 300	3 055 300	2 560 000	5 615 300
3 Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie		1 000 000	1 000 000	2 400 000	3 400 000
4 Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie		200 000	200 000	3 130 000	3 330 000
Total, II.2.1		5 755 300	5 755 300	8 690 000	14 445 300
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable					
1 Renforcement des capacités et gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations		1 090 300	1 090 300	20 080 400	21 170 700
Total, II.2.2		1 090 300	1 090 300	20 080 400	21 170 700
Total, II.2		6 845 600	6 845 600	28 770 400	35 616 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		1 050 000	1 050 000	–	1 050 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		660 000	660 000	–	660 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 710 000	1 710 000	–	1 710 000
Siège - Coûts indirects de programme		300 900	300 900	–	300 900
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	30 594 300	27 637 400	58 231 700	39 250 400	97 482 100

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Titre	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Dépenses de personnel	Activités	Total 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES					
I. Personnel	18 343 200	–	18 343 200	728 000	19 071 200
II. Activités :					
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique					
1 Bioéthique		2 228 000	2 228 000	–	2 228 000
2 Éthique des sciences et des technologies		945 500	945 500	–	945 500
Total, III.1		3 173 500	3 173 500	–	3 173 500
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination					
1 Promotion des droits de l'homme		855 300	855 300	–	855 300
2 Égalité entre les sexes et développement		928 100	928 100	100 000	1 028 100
3 Lutte contre le racisme et la discrimination		367 700	367 700	–	367 700
Total, III.2		2 151 100	2 151 100	100 000	2 251 100
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine					
1 Anticipation et prospective		1 468 400	1 468 400	–	1 468 400
2 Réflexion philosophique et sciences humaines		1 012 200	1 012 200	–	1 012 200
3 Promotion de la sécurité humaine et de la paix		1 351 900	1 351 900	1 160 700	2 512 600
Total, III.3		3 832 500	3 832 500	1 160 700	4 993 200
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II					
1 Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales		2 193 000	2 193 000	3 653 800	5 846 800
2 Migrations internationales et politiques multiculturelles		457 700	457 700	–	457 700
3 Urbanisation		387 700	387 700	26 533 300	26 921 000
Total, III.4		3 038 400	3 038 400	30 187 100	33 225 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		2 050 000	2 050 000	–	2 050 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		550 000	550 000	–	550 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		2 600 000	2 600 000	–	2 600 000
Siège - Coûts indirects de programme		198 200	198 200	–	198 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	18 343 200	14 993 700	33 336 900	32 175 800	65 512 700
IV CULTURE					
I. Personnel	33 967 400	–	33 967 400	2 311 000	36 278 400
II. Activités :					
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux					
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en oeuvre de son Plan d'action					
1 Application des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle aux niveaux national et international		816 000	816 000	–	816 000
2 Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme au respect de la diversité culturelle		2 992 300	2 992 300	–	2 992 300
Total, IV.1.1		3 808 300	3 808 300	–	3 808 300
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement					
1 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques culturelles novatrices		1 135 200	1 135 200	–	1 135 200
2 Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable		210 000	210 000	–	210 000
Total, IV.1.2		1 345 200	1 345 200	–	1 345 200
Total, IV.1		5 153 500	5 153 500	–	5 153 500
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel					
IV.2.1 Promotion et mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)					
1 Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial		1 000 000	1 000 000	510 000	1 510 000
2 Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972		1 108 900	1 108 900	16 781 100	17 890 000
Total, IV.2.1		2 108 900	2 108 900	17 291 100	19 400 000
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative					
1 Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique		3 961 000	3 961 000	12 002 500	15 963 500
2 Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel		1 898 500	1 898 500	1 000 000	2 898 500
3 Protection de la diversité culturelle par une action normative		1 419 800	1 419 800	–	1 419 800
Total, IV.2.2		7 279 300	7 279 300	13 002 500	20 281 800
Total, IV.2		9 388 200	9 388 200	30 293 600	39 681 800

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Titre	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Dépenses de personnel	Activités	Total 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement					
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable					
1 Les arts vivants et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale		782 200	782 200	160 000	942 200
2 Associer, grâce à l'artisanat et au design, croissance économique et lutte contre la pauvreté		695 300	695 300	400 000	1 095 300
Total, IV.3.1		1 477 500	1 477 500	560 000	2 037 500
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique					
1 Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats		1 477 900	1 477 900	–	1 477 900
Total, IV.3.2		1 477 900	1 477 900	–	1 477 900
Total, IV.3		2 955 400	2 955 400	560 000	3 515 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		1 200 000	1 200 000	–	1 200 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		500 000	500 000	–	500 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 700 000	1 700 000	–	1 700 000
Siège - Coûts indirects de programme		215 700	215 700	–	215 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	33 967 400	19 412 800	53 380 200	33 164 600	86 544 800
V COMMUNICATION ET INFORMATION					
I. Personnel	18 454 000	–	18 454 000	434 000	18 888 000
II. Activités :					
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement					
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale					
1 Promouvoir les recherches, les principes et les politiques qu'appellent les sociétés du savoir		973 400	973 400	–	973 400
2 Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles dans le domaine de la communication et de l'information		865 600	865 600	2 393 000	3 258 600
3 Accroître l'accès des communautés par l'entremise des télécentres/centres multimédias, bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information		1 239 000	1 239 000	–	1 239 000
4 Renforcement de la radiotélévision de service public		1 089 000	1 089 000	1 500 000	2 589 000
Total, V.1.1		4 167 000	4 167 000	3 893 000	8 060 000
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation					
1 Promouvoir l'Éducation pour tous à travers les médias et autres moyens d'information		451 900	451 900	60 000	511 900
2 Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage		1 056 000	1 056 000	–	1 056 000
3 Autonomiser les populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC		692 200	692 200	–	692 200
Total, V.1.2		2 200 100	2 200 100	60 000	2 260 100
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information					
1 Appuyer les contenus culturellement diversifiés et multilingues		2 796 700	2 796 700	–	2 796 700
2 Préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel		811 800	811 800	–	811 800
Total, V.1.3		3 608 500	3 608 500	–	3 608 500
Total, V.1		9 975 600	9 975 600	3 953 000	13 928 600
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication					
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias					
1 Promouvoir la liberté de la presse, la liberté d'expression et la démocratie		1 827 900	1 827 900	–	1 827 900
2 Promouvoir des médias indépendants dans les situations de conflit		862 300	862 300	2 000 000	2 862 300
Total, V.2.1		2 690 200	2 690 200	2 000 000	4 690 200
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication					
1 Promouvoir le développement des médias		920 100	920 100	250 000	1 170 100
2 Renforcer la contribution durable de l'information et de la communication au développement durable		862 300	862 300	3 631 900	4 494 200
Total, V.2.2		1 782 400	1 782 400	3 881 900	5 664 300
Total, V.2		4 472 600	4 472 600	5 881 900	10 354 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		–	–	–	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		2 430 000	2 430 000	–	2 430 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		2 430 000	2 430 000	–	2 430 000
Siège - Coûts indirects de programme		209 200	209 200	–	209 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	18 454 000	17 087 400	35 541 400	10 268 900	45 810 300

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Titre	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Dépenses de personnel	Activités	Total 2004-2005		
	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(allocation financière - inclut les dépenses de personnel et les coûts des activités)</i>		9 020 000	9 020 000	-	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 215 900	-	32 215 900	-	32 215 900
Total, II.A	181 790 400	149 804 700	331 595 100	220 844 900	552 440 000
B. Programme de participation		23 000 000	23 000 000	-	23 000 000
C. Services liés au programme					
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 582 200	581 800	3 164 000	-	3 164 000
2. Programme de bourses	1 004 000	1 518 600	2 522 600	1 393 700	3 916 300
3. Information du public	10 386 100	4 130 000	14 516 100	2 031 500	16 547 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 284 300	1 784 100	7 068 400	176 000	7 244 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	3 948 200	206 000	4 154 200	976 000	5 130 200
Total, II.C	23 204 800	8 220 500	31 425 300	4 577 200	36 002 500
TOTAL, TITRE II	204 995 200	181 025 200	386 020 400	225 422 100	611 442 500
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	3 872 300	14 638 700	18 511 000	-	18 511 000
B. Relations extérieures et coopération	18 843 700	4 350 300	23 194 000	2 768 000	25 962 000
C. Gestion des ressources humaines	15 498 200	15 302 100	30 800 300	289 000	31 089 300
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	66 288 900	-	66 288 900	-	66 288 900
1. Coordination et soutien administratif		99 900	99 900	91 000	190 900
2. Comptabilité et contrôle financier		1 627 000	1 627 000	2 283 400	3 910 400
3. Systèmes informatiques et télécommunications		12 479 500	12 479 500	2 390 000	14 869 500
4. Achats		270 000	270 000	352 000	622 000
5. Conférences, langues et documents		4 314 900	4 314 900	2 633 500	6 948 400
6. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements		10 524 600	10 524 600	6 210 000	16 734 600
7. Entretien et rénovation des bâtiments du Siège		4 560 000	4 560 000	-	4 560 000
Total, III.D	66 288 900	33 875 900	100 164 800	13 959 900	114 124 700
TOTAL, TITRE III	104 503 100	68 167 000	172 670 100	17 016 900	189 687 000
TOTAL, TITRES I-III	327 346 500	267 396 200	594 742 700	243 497 800	838 240 500
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000
TITRE IV - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	7 187 400	6 569 900	13 757 300	-	13 757 300
TOTAL, TITRES I-IV	336 033 900	273 966 100	610 000 000	243 497 800	853 497 800

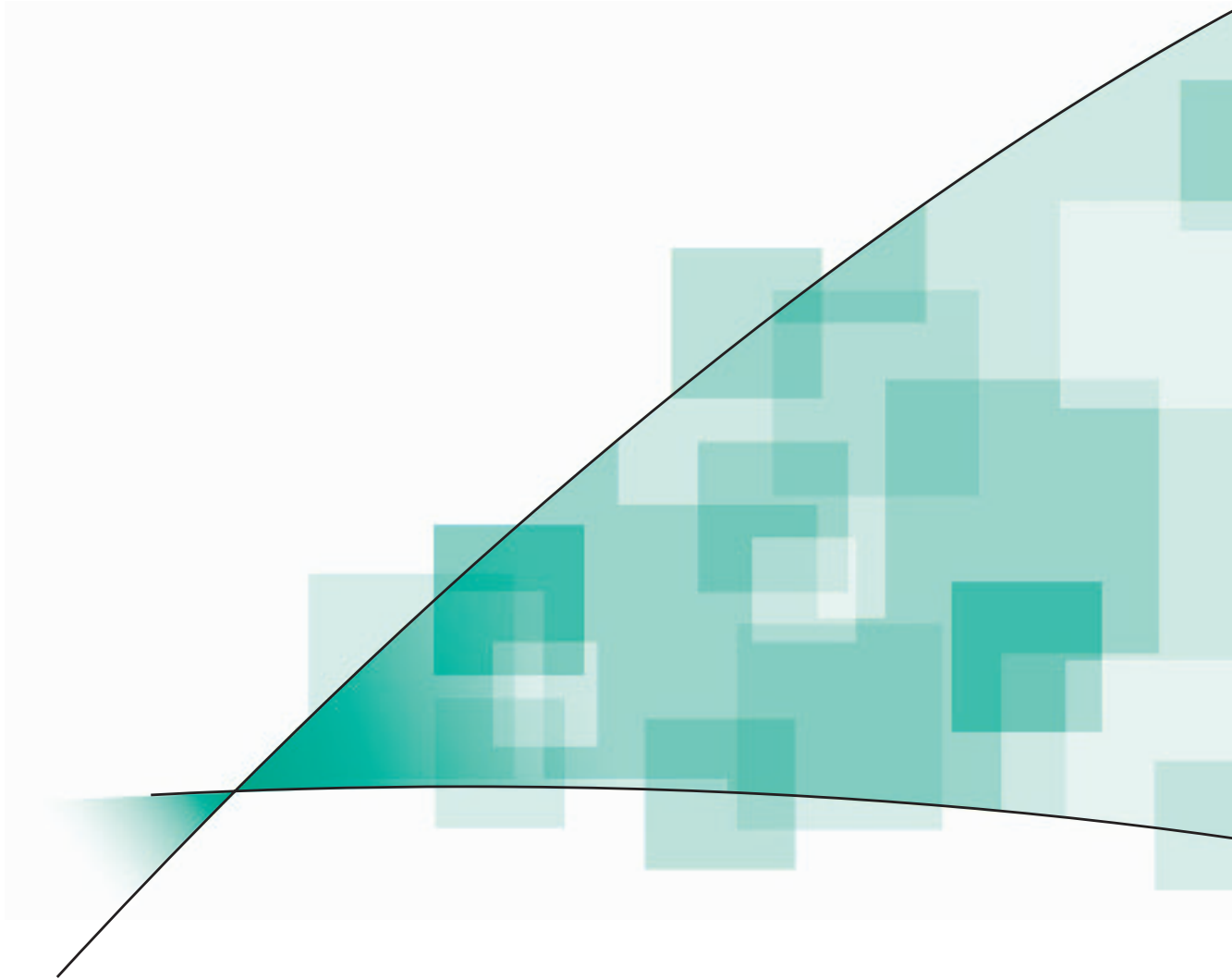
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

SECTION 2

Appendices



Appendice I Résumé budgétaire par article pour les Titres I à IV du budget pour 2004-2005

Article budgétaire principal	Budget Ordinaire	Ressources extrabudgétaires ¹							Fonds autofinancés	TOTAL DES RESSOURCES 2004-2005
		Sources Nations Unies		Autres sources				Total		
		PNUD	Autres sources Nations Unies	Fonds-en-dépôt		Divers (banques de développement et experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux			
Constitués par voie de dons	Autofinancés									
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs										
1. Conférence générale	6 135 300	-	-	282 000	-	-	-	282 000	23 800	6 441 100
2. Conseil exécutif	7 958 700	-	-	-	-	-	-	-	-	7 958 700
Total, Titre IA	14 094 000	-	-	282 000	-	-	-	282 000	23 800	14 399 800
B. Direction										
3. Direction générale	2 427 600	-	-	-	-	-	-	-	-	2 427 600
4. Cabinet du Directeur général	7 115 900	-	-	341 000	-	-	-	341 000	-	7 456 900
5. Évaluation et audit	5 504 300	-	-	412 000	-	-	-	412 000	-	5 916 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 330 900	-	-	-	-	-	-	-	-	3 330 900
Total, Titre IB	18 378 700	-	-	753 000	-	-	-	753 000	-	19 131 700
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	3 579 500	-	-	-	-	-	-	-	-	3 579 500
TOTAL, TITRE I	36 052 200	-	-	1 035 000	-	-	-	1 035 000	23 800	37 111 000
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME										
A. Programmes										
I Éducation	109 869 000	2 880 000	17 892 870	8 328 150	72 104 180	505 000	4 275 000	105 985 200	-	215 854 200
II Sciences exactes et naturelles	58 231 700	-	-	7 237 000	27 043 400	250 000	4 720 000	39 250 400	-	97 482 100
III Sciences sociales et humaines	33 336 900	-	-	728 000	30 187 100	-	1 260 700	32 175 800	-	65 512 700
IV Culture	53 380 200	278 000	8 500 000	13 552 000	1 016 100	180 000	9 638 500	33 164 600	-	86 544 800
V Communication et information	35 541 400	303 000	250 000	2 365 900	-	1 850 000	5 500 000	10 268 900	-	45 810 300
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020 000	-	-	-	-	-	-	-	-	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 215 900	-	-	-	-	-	-	-	-	32 215 900
Total, Titre II.A	331 595 100	3 461 000	26 642 870	32 211 050	130 350 780	2 785 000	25 394 200	220 844 900	-	552 440 000
B. Programme de participation	23 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	23 000 000
C. Services liés au programme										
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 164 000	-	-	-	-	-	-	-	-	3 164 000
2. Programme de bourses	2 522 600	-	-	1 360 900	-	-	32 800	1 393 700	-	3 916 300
3. Information du public	14 516 100	-	-	-	-	-	-	-	2 031 500	16 547 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 068 400	-	-	176 000	-	-	-	176 000	-	7 244 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 154 200	-	-	976 000	-	-	-	976 000	-	5 130 200
Total, Titre II.C	31 425 300	-	-	2 512 900	-	-	32 800	2 545 700	2 031 500	36 002 500
TOTAL, TITRE II	386 020 400	3 461 000	26 642 870	34 723 950	130 350 780	2 785 000	25 427 000	223 390 600	2 031 500	611 442 500
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION										
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	18 511 000	-	-	-	-	-	-	-	-	18 511 000
B. Relations extérieures et coopération	23 194 000	-	-	2 768 000	-	-	-	2 768 000	-	25 962 000
C. Gestion des ressources humaines	30 800 300	-	-	289 000	-	-	-	289 000	-	31 089 300
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	100 164 800	-	-	2 983 500	-	-	-	2 983 500	10 976 400	114 124 700
TOTAL, TITRE III	172 670 100	-	-	6 040 500	-	-	-	6 040 500	10 976 400	189 687 000
TOTAL, TITRES I-III	594 742 700	3 461 000	26 642 870	41 799 450	130 350 780	2 785 000	25 427 000	230 466 100	13 031 700	838 240 500
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 757 300	-	-	-	-	-	-	-	-	13 757 300
TOTAL, TITRES I-IV	610 000 000	3 461 000	26 642 870	41 799 450	130 350 780	2 785 000	25 427 000	230 466 100	13 031 700	853 497 800

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice II Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

Article budgétaire principal	Budget ordinaire														
	Coûts des postes établis		Assistance temporaire	Voyages des délégués	Voyages du personnel	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures diverses	Acquisition de mobilier et de matériel	Allocations financières aux instituts	Contrats avec des ONG (accords-cadres)	Autres contributions	Coûts indirects de programme	Autres dépenses	Total 2004-2005
	Siège	Hors Siège													
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs															
1. Conférence générale	644 100	–	4 842 200	–	–	550 000	99 000	–	–	–	–	–	–	–	6 135 300
2. Conseil exécutif	1 426 900	–	3 690 100	2 141 700	–	–	700 000	–	–	–	–	–	–	–	7 958 700
Total, Titre I.A	2 071 000	–	8 532 300	2 141 700	–	550 000	799 000	–	–	–	–	–	–	–	14 094 000
B. Direction															
3. Direction générale	1 969 100	–	45 000	–	280 000	15 000	30 000	60 000	10 000	–	–	–	–	18 500	2 427 600
4. Cabinet du Directeur général	6 670 200	–	85 000	–	220 000	50 000	40 000	15 000	10 000	–	–	–	–	25 700	7 115 900
5. Évaluation et audit	4 192 500	–	529 700	–	269 500	442 500	11 100	19 000	30 000	–	–	–	–	10 000	5 504 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 945 400	–	89 400	–	25 000	90 500	15 000	35 000	–	–	–	–	–	130 600	3 330 900
Total, Titre I.B	15 777 200	–	749 100	–	794 500	598 000	96 100	129 000	50 000	–	–	–	–	184 800	18 378 700
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies															
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL, TITRE I	17 848 200	–	9 281 400	2 141 700	794 500	1 148 000	895 100	129 000	50 000	–	–	–	–	3 764 300	36 052 200
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
I Éducation	29 381 100	18 834 500	3 818 600	4 178 000	3 868 200	19 946 100	4 629 100	2 372 200	1 989 300	16 891 000	–	2 058 700	636 600	1 265 600	109 869 000
II Sciences exactes et naturelles	21 641 200	8 953 100	4 582 600	2 240 800	1 838 200	10 147 800	1 225 700	566 800	682 300	–	982 900	4 989 400	300 900	80 000	58 231 700
III Sciences sociales et humaines	14 366 200	3 977 000	2 517 100	425 400	900 000	8 200 000	447 000	326 100	526 000	–	860 000	550 000	198 200	43 900	33 336 900
IV Culture	26 466 400	7 501 000	2 685 700	1 819 000	1 111 400	9 586 500	1 910 500	438 000	518 000	–	440 000	388 000	215 700	300 000	53 380 200
V Communication et information	12 076 300	6 377 700	850 000	950 000	850 000	11 743 000	600 000	175 000	750 000	–	20 000	840 200	209 200	100 000	35 541 400
Institut de statistique de l'UNESCO	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 020 000	–	–	–	–	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	–	32 215 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	32 215 900
Total, Titre II.A	103 931 200	77 859 200	14 454 000	9 613 200	8 567 800	59 623 400	8 812 300	3 878 100	4 465 600	25 911 000	2 302 900	8 826 300	1 560 600	1 789 500	331 595 100
B. Programme de participation															
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 000 000	23 000 000
C. Services liés au programme															
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 582 200	–	174 200	–	138 700	181 300	49 100	35 500	3 000	–	–	–	–	–	3 164 000
2. Programme de bourses	1 004 000	–	4 000	–	3 000	5 000	22 000	27 600	–	–	1 451 000	–	–	6 000	2 522 600
3. Information du public	10 386 100	–	879 000	–	289 000	1 807 800	836 900	194 300	123 000	–	–	–	–	–	14 516 100
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 284 300	–	345 000	–	360 000	825 000	100 000	85 000	–	–	–	–	–	69 100	7 068 400
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	3 948 200	–	109 300	–	19 600	–	9 700	32 200	35 200	–	–	–	–	–	4 154 200
Total, Titre II.C	23 204 800	–	1 511 500	–	810 300	2 819 100	1 017 700	374 600	161 200	–	–	1 451 000	–	75 100	31 425 300
TOTAL, TITRE II	127 136 000	77 859 200	15 965 500	9 613 200	9 378 100	62 442 500	9 830 000	4 252 700	4 626 800	25 911 000	2 302 900	10 277 300	1 560 600	24 864 600	386 020 400
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION															
A. Gestion et coordination des unités hors Siège															
	3 872 300	–	60 000	35 000	130 000	180 000	61 600	25 000	40 000	–	–	–	14 107 100	–	18 511 000
B. Relations extérieures et coopération															
	15 788 700	3 055 000	435 400	197 000	514 300	2 236 000	301 000	181 600	334 500	–	–	125 000	–	25 500	23 194 000
C. Gestion des ressources humaines															
	15 498 200	–	3 448 100	–	183 700	5 874 000	267 300	176 400	249 000	–	–	4 974 000	–	129 600	30 800 300
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège															
	66 288 900	–	3 566 700	–	78 900	3 912 000	14 505 000	2 279 500	783 800	–	–	–	–	8 750 000	100 164 800
Total, Titre III	101 448 100	3 055 000	7 510 200	232 000	906 900	12 202 000	15 134 900	2 662 500	1 407 300	–	–	5 099 000	14 107 100	8 905 100	172 670 100
TOTAL, TITRES I-III	246 432 300	80 914 200	32 757 100	11 986 900	11 079 500	75 792 500	25 860 000	7 044 200	6 084 100	25 911 000	2 302 900	15 376 300	15 667 700	37 534 000	594 742 700
Réserve pour les reclassements															
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 500 000	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS															
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13 757 300	13 757 300
TOTAL, TITRES I-IV	246 432 300	80 914 200	32 757 100	11 986 900	11 079 500	75 792 500	25 860 000	7 044 200	6 084 100	25 911 000	2 302 900	15 376 300	15 667 700	52 791 300	610 000 000

Appendice III Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action

	Budget ordinaire 2004-2005															Total
	Principale modalité d'action									Nouvelles modalités d'action						
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Conférences et réunions assistées par les TIC	Nouvelles modalités de formation, y compris assistée par les TIC	Utilisation d'outils électroniques et mise en réseau	Appui à de nouveaux accords de partenariat à différents niveaux	Renforcement des capacités des réseaux		
Études et recherches	Conférences et réunions	Publications	Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat.VII)	Bourses, allocations d'étude et de recherche	Allocations financières à des ONG	Autres allocations et contributions financières	Services techniques et consultatifs	Divers								
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION																
I.1 L'éducation de base pour tous																
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	3 367 100	3 499 300	3 007 500	5 532 500	–	1 402 500	1 371 300	3 232 800	–	–	–	–	–	–	21 413 000	
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	1 078 900	3 710 100	1 512 400	1 838 700	–	873 900	815 800	4 076 200	–	–	–	–	–	–	13 906 000	
I.2 Édifier des sociétés « apprenantes »																
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	615 800	1 230 300	792 600	1 076 800	149 200	362 800	169 600	340 700	–	–	–	–	–	–	4 737 800	
I.2.2 Éducation et mondialisation	388 900	388 900	243 700	468 300	49 300	135 500	147 900	286 200	–	–	–	–	–	–	2 108 700	
Allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation :																
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	–	–	–	–	–	–	4 591 000	–	–	–	–	–	–	–	4 591 000	
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	–	–	–	–	–	–	5 100 000	–	–	–	–	–	–	–	5 100 000	
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	–	–	–	–	–	–	1 900 000	–	–	–	–	–	–	–	1 900 000	
Institut international de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	–	–	–	–	–	–	1 100 000	–	–	–	–	–	–	–	1 100 000	
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	–	–	–	–	–	–	2 000 000	–	–	–	–	–	–	–	2 000 000	
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	–	–	–	2 200 000	–	–	–	–	–	–	–	2 200 000	
Projets relatifs aux thèmes transversaux	406 500	219 500	221 000	824 000	–	215 500	31 500	42 000	–	–	–	–	–	–	1 960 000	
Total, Grand programme I	5 857 200	9 048 100	5 777 200	9 740 300	198 500	2 990 200	19 427 100	7 977 900	–	–	–	–	–	–	61 016 500	
GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES																
II.1 Sciences, environnement et développement durable																
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	2 878 300	1 861 900	1 256 400	1 576 400	–	–	–	1 336 500	–	–	–	–	–	–	8 909 500	
II.1.2 Sciences écologiques - Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	465 800	425 800	222 900	381 500	118 900	94 000	–	212 900	–	–	–	–	1 050 200	–	2 972 000	
II.1.3 Sciences de la terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	232 800	80 600	67 800	436 100	67 800	25 600	12 800	148 300	–	–	132 000	100 700	–	51 000	1 355 500	
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	76 500	60 500	52 500	175 000	94 000	120 500	90 500	83 500	24 500	–	–	22 500	–	–	800 000	
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	451 100	1 157 500	331 200	482 200	973 900	594 700	378 000	332 600	–	–	–	–	42 700	–	4 743 900	
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement																
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	410 000	443 300	212 200	1 782 700	438 900	440 000	1 098 800	306 100	–	–	413 300	90 000	–	120 000	5 755 300	
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	163 500	218 100	54 500	218 100	–	–	109 000	218 100	–	–	54 500	54 500	–	–	1 090 300	
Projets relatifs aux thèmes transversaux	173 500	141 000	103 500	1 009 000	–	181 000	102 000	–	–	–	–	–	–	–	1 710 000	
Total, Grand programme II	4 851 500	4 388 700	2 301 000	6 061 000	1 693 500	1 455 800	1 791 100	2 638 000	24 500	–	599 800	267 700	1 092 900	171 000	27 336 500	
GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES																
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique																
III.1.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique	459 100	1 539 500	476 000	158 700	–	158 700	111 400	270 100	–	–	–	–	–	–	3 173 500	
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination																
III.2.1 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	695 400	628 300	279 900	135 600	–	189 500	171 100	51 300	–	–	–	–	–	–	2 151 100	
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine																
III.3.1 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine	732 900	2 074 800	687 200	67 600	–	270 000	–	–	–	–	–	–	–	–	3 832 500	
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II																
III.4.1 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II	596 600	450 700	482 200	363 600	43 900	625 500	131 600	344 300	–	–	–	–	–	–	3 038 400	
Projets relatifs aux thèmes transversaux	580 000	250 000	225 000	915 000	–	410 000	190 000	30 000	–	–	–	–	–	–	2 600 000	
Total, Grand programme III	3 064 000	4 943 300	2 150 300	1 640 500	43 900	1 653 700	604 100	695 700	–	–	–	–	–	–	14 795 500	

	Budget ordinaire 2004-2005															Total des crédits
	Principale modalité d'action									Nouvelles modalités d'action						
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Conférences et réunions assistées par les TIC	Nouvelles modalités de formation, y compris assistée par les TIC	Utilisation d'outils électroniques et mise en réseau	Appui à de nouveaux accords de partenariat à différents niveaux	Renforcement des capacités des réseaux		
	Études et recherches	Conférences et réunions	Publications	Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat.VII)	Bourses, allocations d'étude et de recherche	Allocations financières à des ONG	Autres allocations et contributions financières	Services techniques et consultatifs	Divers							
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
GRAND PROGRAMME IV - CULTURE																
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux																
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son Plan d'action	734 400	1 210 500	911 300	–	–	–	421 600	530 500	–	–	–	–	–	–	–	3 808 300
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement	180 700	168 100	145 000	180 800	–	233 300	264 800	172 500	–	–	–	–	–	–	–	1 345 200
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel																–
IV.2.1 Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	372 700	870 900	754 400	–	–	–	110 900	–	–	–	–	–	–	–	–	2 108 900
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative	335 300	2 193 800	840 900	1 464 100	–	821 900	897 600	493 300	–	–	–	232 400	–	–	–	7 279 300
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement																
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable	133 800	170 300	83 400	256 400	–	541 400	69 500	90 400	–	–	–	132 300	–	–	–	1 477 500
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique	73 900	118 200	73 900	206 900	–	44 300	73 900	147 800	–	–	–	369 500	369 500	–	–	1 477 900
Projets relatifs aux thèmes transversaux	192 500	140 000	70 000	775 000	–	402 500	60 000	60 000	–	–	–	–	–	–	–	1 700 000
Total, Grand programme IV	2 023 300	4 871 800	2 878 900	2 883 200	–	2 043 400	1 898 300	1 494 500	–	–	–	734 200	369 500	–	–	19 197 100
GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION																
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement																
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale	388 900	442 500	255 500	415 600	38 400	522 600	413 100	373 300	–	675 300	641 800	–	–	–	–	4 167 000
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation	117 400	100 700	100 300	239 000	77 000	244 500	220 000	118 000	–	336 900	420 100	226 200	–	–	–	2 200 100
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information	295 900	345 500	304 900	245 300	–	476 300	360 900	360 900	–	465 500	753 300	–	–	–	–	3 608 500
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication																
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias	242 100	322 800	293 800	205 600	–	430 500	349 700	117 300	–	378 700	349 700	–	–	–	–	2 690 200
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication	132 200	226 000	123 600	178 200	–	204 100	231 100	118 600	–	284 600	284 000	–	–	–	–	1 782 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux																
Technologies de l'information et de la communication, y compris les projets de portails	267 300	194 400	121 500	826 200	–	340 200	340 200	340 200	–	–	–	–	–	–	–	2 430 000
Total, Grand programme V	1 443 800	1 631 900	1 199 600	2 109 900	115 400	2 218 200	1 915 000	1 428 300	–	2 141 000	2 448 900	226 200	–	–	–	16 878 200
Institut de statistique de l'UNESCO	–	–	–	–	–	–	9 020 000	–	–	–	–	–	–	–	–	9 020 000
TOTAL GÉNÉRAL	17 239 800	24 883 800	14 307 000	22 434 900	2 051 300	10 361 300	34 655 600	14 234 400	24 500	2 141 000	3 048 700	1 228 100	1 462 400	171 000	–	148 243 800

Appendice IV

État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2004-2005

Le tableau ci-après fait apparaître le montant total des coûts de personnel de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, avec une ventilation des postes de chaque catégorie par unité administrative. Dans le 32 C/5, les coûts de personnel pour chaque secteur de programme sont répartis entre les grands programmes qu'il est chargé d'exécuter.

Secteur/Unité	Source des fonds	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Total	
								Postes	Coûts \$
TITRE I									
POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	2	5	9	2 071 000
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	2	2	5	9	2 071 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	2	2	202 000
B. Direction									
<i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Évaluation et audit, Normes internationales et affaires juridiques)</i>									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	1	1	1	4	42	27	76	15 777 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	1	1	1	4	42	27	76	15 338 800
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	3	1	4	753 000
TITRE II									
PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Secteur de l'éducation (ED)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	7	72	70	150	29 381 100
	Hors Siège	-	-	-	2	72	19	93	18 834 500
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	9	144	89	243	48 215 600
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	13	2	15	2 940 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	2	6	47	55	110	21 641 200
	Hors Siège	-	-	-	-	37	8	45	8 953 100
	Total, Programme ordinaire	-	-	2	6	84	63	155	30 594 300
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	5	2	7	1 320 000
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	4	39	27	71	14 366 200
	Hors Siège	-	-	-	-	16	3	19	3 977 000
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	4	55	30	90	18 343 200
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	4	-	4	728 000
Secteur de la culture (CLT)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	5	74	57	137	26 466 400
	Hors Siège	-	-	-	-	31	6	37	7 501 000
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	5	105	63	174	33 967 400
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	10	2	12	2 311 000
Secteur de la communication et de l'information (CI)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	3	28	30	62	12 076 300
	Hors Siège	-	-	-	-	22	12	34	6 377 700
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	3	50	42	96	18 454 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	2	1	3	434 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Hors Siège	-	-	-	35	46	260	341	32 215 900
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	35	46	260	341	32 215 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Services liés au programme									
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)									
	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	-	7	4	12	2 582 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	-	7	4	12	2 582 200
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-

Secteur/Unité	Source des fonds	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Total	
								Postes	Coûts \$
Programme de bourses (FEL)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	1	6	7	1 004 000
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	-	1	6	7	1 004 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	1	-	1	147 000
Information du public (BPI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	28	29	58	10 386 100
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	1	28	29	58	10 386 100
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	1	1	91 000
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	14	7	23	5 284 300
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	2	14	7	23	5 284 300
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	1	-	1	176 000
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	12	6	20	3 948 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	2	12	6	20	3 948 200
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	2	6	8	976 000
TITRE III									
SOUTIEN DE L'EXÉCUTION									
DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION									
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	10	7	19	3 872 300
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	2	10	7	19	3 872 300
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Relations extérieures et coopération (ERC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	3	40	40	84	15 788 700
	Hors Siège	-	-	-	2	6	4	12	3 055 000
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	5	46	44	96	18 843 700
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	1	10	3	14	2 768 000
C. Gestion des ressources humaines (HRM)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	30	62	94	15 498 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	-	2	30	62	94	15 498 200
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	1	1	2	289 000
D. Administration, maintenance et rénovation des locaux du Siège (ADM)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	4	111	317	433	66 288 900
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Programme ordinaire	-	-	1	4	111	317	433	66 288 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	19	52	71	8 206 500
TOTAL TITRES I-III	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	1	1	10	47	557	749	1 365	246 432 300
	Hors Siège	-	-	-	39	230	312	581	80 914 200
Réserve pour les reclassements									1 500 000
	Total, Programme ordinaire	1	1	10	86	787	1 061	1 946	328 846 500
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	1	71	73	145	21 341 500

Appendice V Tableau récapitulatif des postes établis par classe – Programme ordinaire (Siège et hors Siège)

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur										Postes du cadre de service et de bureau	Postes hors Siège (recrutement local)	TOTAL
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/P-2	Total			
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION													
A. Organes directeurs													
Conférence générale (GC)	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2	-	-	2
Conseil exécutif (EXB)	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2	5	-	7
B. Direction													
<i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Évaluation et audit, Normes internationales et affaires juridiques)</i>													
	1	1	1	2	2	10	10	11	11	49	27	-	76
TOTAL, TITRE I	1	1	1	4	2	10	12	11	11	53	32	-	85
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME													
A. Programmes													
Secteur de l'éducation (ED)	-	-	1	1	8	29	40	53	22	154	70	19	243
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	-	-	2	1	5	21	24	23	16	92	55	8	155
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	-	-	1	1	3	12	13	16	14	60	27	3	90
Secteur de la culture (CLT)	-	-	1	2	3	19	23	35	28	111	57	6	174
Secteur de la communication et de l'information (CI)	-	-	1	1	2	14	15	12	9	54	30	12	96
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)	-	-	-	7	28	13	3	7	23	81	-	260	341
C. Services liés au programme													
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	-	-	1	-	-	1	3	1	2	8	4	-	12
Programme de bourses (FEL)	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	6	-	7
Information du public (BPI)	-	-	-	1	-	4	6	12	6	29	29	-	58
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	-	-	-	1	1	6	4	2	2	16	7	-	23
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	-	-	-	1	1	3	1	4	4	14	6	-	20
TOTAL, TITRE II	-	-	7	16	51	123	132	165	126	620	291	308	1 219
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION													
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)													
	-	-	-	1	1	1	4	2	3	12	7	-	19
B. Relations extérieures et coopération (ERC)													
	-	-	1	2	3	10	10	11	15	52	40	4	96
C. Gestion des ressources humaines (HRM)													
	-	-	-	1	1	6	6	10	8	32	62	-	94
D. Administration, maintenance et rénovation des locaux du Siège (ADM)													
	-	-	1	1	3	20	37	31	23	116	317	-	433
TOTAL, TITRE III	-	-	2	5	8	37	57	54	49	212	426	4	642
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	1	1	10	25	61	170	201	230	186	885	749	312	1 946

Appendice VI Récapitulation générale de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
				\$	\$	\$	\$	\$	\$	
AFRIQUE										
I Éducation	–	21	4	25	5 111 100	–	10 049 600	15 160 700	1 306 000	16 466 700
II Sciences exactes et naturelles	–	10	4	14	2 553 000	–	2 289 900	4 842 900	120 000	4 962 900
III Sciences sociales et humaines	–	4	1	5	1 049 500	–	1 635 000	2 684 500	–	2 684 500
IV Culture	–	9	1	10	1 956 500	–	2 332 100	4 288 600	–	4 288 600
V Communication et information	–	7	3	10	1 682 000	–	2 322 800	4 004 800	–	4 004 800
Bureau de coordination des unités hors Siège	10	15	70	95	8 493 300	4 823 700	–	13 317 000	–	13 317 000
Total, Afrique	10	66	83	159	20 845 400	4 823 700	18 629 400	44 298 500	1 426 000	45 724 500
ÉTATS ARABES										
I Éducation	1	12	5	18	3 549 200	–	5 021 100	8 570 300	–	8 570 300
II Sciences exactes et naturelles	–	5	1	6	1 120 400	–	1 147 200	2 267 600	3 406 000	5 673 600
III Sciences sociales et humaines	–	2	1	3	557 800	–	835 000	1 392 800	–	1 392 800
IV Culture	–	5	–	5	1 126 200	–	1 651 100	2 777 300	100 000	2 877 300
V Communication et information	–	2	3	5	758 500	–	1 040 600	1 799 100	–	1 799 100
Bureau de coordination des unités hors Siège	5	5	35	45	4 379 600	1 383 400	–	5 763 000	–	5 763 000
Total, États arabes	6	31	45	82	11 491 700	1 383 400	9 695 000	22 570 100	3 506 000	26 076 100
ASIE ET PACIFIQUE										
I Éducation	–	22	5	27	5 320 500	–	9 063 200	14 383 700	1 511 000	15 894 700
II Sciences exactes et naturelles	–	11	2	13	2 560 800	–	2 156 600	4 717 400	191 000	4 908 400
III Sciences sociales et humaines	–	5	1	6	1 244 500	–	1 135 000	2 379 500	–	2 379 500
IV Culture	–	9	2	11	2 261 100	–	2 255 100	4 516 200	1 496 500	6 012 700
V Communication et information	–	5	4	9	1 490 900	–	2 239 000	3 729 900	1 631 900	5 361 800
Bureau de l'information du public	–	–	–	0	–	–	20 000	20 000	–	20 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	15	73	96	8 655 500	3 472 300	–	12 127 800	–	12 127 800
Total, Asie et Pacifique	8	67	87	162	21 533 300	3 472 300	16 868 900	41 874 500	4 830 400	46 704 900
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD										
I Éducation	1	5	–	6	1 557 800	–	964 000	2 521 800	–	2 521 800
II Sciences exactes et naturelles	–	6	–	6	1 465 700	–	1 521 000	2 986 700	–	2 986 700
III Sciences sociales et humaines	–	–	–	0	–	–	400 000	400 000	–	400 000
IV Culture	–	2	1	3	693 600	–	715 000	1 408 600	100 000	1 508 600
V Communication et information	–	3	–	3	909 900	–	494 300	1 404 200	–	1 404 200
Secteur des relations extérieures et de la coopération	2	6	4	12	3 054 800	–	264 900	3 319 700	–	3 319 700
Bureau de coordination des unités hors Siège	3	2	23	28	2 443 400	730 600	–	3 174 000	–	3 174 000
Total, Europe et Amérique du Nord	6	24	28	58	10 125 200	730 600	4 359 200	15 215 000	100 000	15 315 000
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES										
I Éducation	–	12	5	17	3 296 000	–	3 994 400	7 290 400	72 207 000	79 497 400
II Sciences exactes et naturelles	–	5	1	6	1 253 200	–	1 407 400	2 660 600	17 063 300	19 723 900
III Sciences sociales et humaines	–	5	–	5	1 125 200	–	1 420 000	2 545 200	30 187 100	32 732 300
IV Culture	–	6	2	8	1 463 700	–	1 761 800	3 225 500	2 198 100	5 423 600
V Communication et information	–	5	2	7	1 536 500	–	1 914 900	3 451 400	–	3 451 400
Bureau de coordination des unités hors Siège	9	9	59	77	8 244 000	3 697 100	–	11 941 100	–	11 941 100
Total, Amérique latine et Caraïbes	9	42	69	120	16 918 600	3 697 100	10 498 500	31 114 200	121 655 500	152 769 700
TOTAL, DÉCENTRALISATION	39	230	312	581	80 914 200	14 107 100	60 051 000	155 072 300	131 517 900	286 590 200

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

AFRIQUE

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
					\$	\$	\$	\$	\$	\$
I ÉDUCATION	-	21	4	25	5 111 100	-	-	5 111 100	-	5 111 100
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	5 224 800	5 224 800	996 000	6 220 800
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	3 281 900	3 281 900	-	3 281 900
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	1 037 600	1 037 600	310 000	1 347 600
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	248 800	248 800	-	248 800
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	256 500	256 500	-	256 500
Total, Grand programme I	-	21	4	25	5 111 100	-	10 049 600	15 160 700	1 306 000	16 466 700
I SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	-	10	4	14	2 553 000	-	-	2 553 000	-	2 553 000
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	554 900	554 900	120 000	674 900
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	445 800	445 800	-	445 800
II.1 II.1.3	-	-	-	-	-	-	126 000	126 000	-	126 000
II.1 II.1.4	-	-	-	-	-	-	70 000	70 000	-	70 000
II.1 II.1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	400 200	400 200	-	400 200
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	80 000	80 000	-	80 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	613 000	613 000	-	613 000
Total, Grand programme II	-	10	4	14	2 553 000	-	2 289 900	4 842 900	120 000	4 962 900
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	-	4	1	5	1 049 500	-	-	1 049 500	-	1 049 500
III.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.2	-	-	-	-	-	-	450 000	450 000	-	450 000
III.3	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-	50 000
III.4	-	-	-	-	-	-	235 000	235 000	-	235 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	900 000	900 000	-	900 000
Total, Grand programme III	-	4	1	5	1 049 500	-	1 635 000	2 684 500	-	2 684 500
IV CULTURE	-	9	1	10	1 956 500	-	-	1 956 500	-	1 956 500
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	457 000	457 000	-	457 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	201 800	201 800	-	201 800
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	185 600	185 600	-	185 600
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	844 400	844 400	-	844 400
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	203 900	203 900	-	203 900
IV.3 IV.3.2	-	-	-	-	-	-	304 400	304 400	-	304 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	135 000	135 000	-	135 000
Total, Grand programme IV	-	9	1	10	1 956 500	-	2 332 100	4 288 600	-	4 288 600
V COMMUNICATION ET INFORMATION	-	7	3	10	1 682 000	-	-	1 682 000	-	1 682 000
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	625 100	625 100	-	625 100
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	330 000	330 000	-	330 000
V.1 V.1.3	-	-	-	-	-	-	541 300	541 300	-	541 300
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	403 500	403 500	-	403 500
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	267 400	267 400	-	267 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	155 500	155 500	-	155 500
Total, Grand programme V	-	7	3	10	1 682 000	-	2 322 800	4 004 800	-	4 004 800
Bureau de coordination des unités hors Siège	10	15	70	95	8 493 300	4 823 700	-	13 317 000	-	13 317 000
TOTAL, AFRIQUE	10	66	83	159	20 845 400	4 823 700	18 629 400	44 298 500	1 426 000	45 724 500

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

ÉTATS ARABES

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
					\$	\$	\$	\$	\$	\$
I ÉDUCATION	1	12	5	18	3 549 200	-	-	3 549 200	-	3 549 200
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	2 869 300	2 869 300	-	2 869 300
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	1 279 400	1 279 400	-	1 279 400
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	431 100	431 100	-	431 100
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	141 300	141 300	-	141 300
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000	-	300 000
Total, Grand programme I	1	12	5	18	3 549 200	-	5 021 100	8 570 300	-	8 570 300
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	-	5	1	6	1 120 400	-	-	1 120 400	-	1 120 400
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	469 700	469 700	3 406 000	3 875 700
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	237 800	237 800	-	237 800
II.1 II.1.3	-	-	-	-	-	-	104 000	104 000	-	104 000
II.1 II.1.4	-	-	-	-	-	-	25 000	25 000	-	25 000
II.1 II.1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	250 700	250 700	-	250 700
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	60 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Grand programme II	-	5	1	6	1 120 400	-	1 147 200	2 267 600	3 406 000	5 673 600
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	-	2	1	3	557 800	-	-	557 800	-	557 800
III.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.2	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000
III.3	-	-	-	-	-	-	505 000	505 000	-	505 000
III.4	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	130 000	130 000	-	130 000
Total, Grand programme III	-	2	1	3	557 800	-	835 000	1 392 800	-	1 392 800
IV CULTURE	-	5	-	5	1 126 200	-	-	1 126 200	-	1 126 200
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	380 800	380 800	-	380 800
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	107 600	107 600	-	107 600
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	86 500	86 500	100 000	186 500
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	822 600	822 600	-	822 600
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	62 100	62 100	-	62 100
IV.3 IV.3.2	-	-	-	-	-	-	131 500	131 500	-	131 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	60 000
Total, Grand programme IV	-	5	-	5	1 126 200	-	1 651 100	2 777 300	100 000	2 877 300
V COMMUNICATION ET INFORMATION	-	2	3	5	758 500	-	-	758 500	-	758 500
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	291 700	291 700	-	291 700
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	154 000	154 000	-	154 000
V.1 V.1.3	-	-	-	-	-	-	252 600	252 600	-	252 600
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	188 300	188 300	-	188 300
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	124 800	124 800	-	124 800
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	29 200	29 200	-	29 200
Total, Grand programme V	-	2	3	5	758 500	-	1 040 600	1 799 100	-	1 799 100
Bureau de coordination hors Siège	5	5	35	45	4 379 600	1 383 400	-	5 763 000	-	5 763 000
TOTAL, ÉTATS ARABES	6	31	45	82	11 491 700	1 383 400	9 695 000	22 570 100	3 506 000	26 076 100

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

ASIE ET PACIFIQUE

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
				\$	\$	\$	\$	\$	\$	
I ÉDUCATION	-	22	5	27	5 320 500	-	-	5 320 500	-	5 320 500
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	4 132 700	4 132 700	1 430 000	5 562 700
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	3 240 200	3 240 200	-	3 240 200
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	687 000	687 000	-	687 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	200 300	200 300	81 000	281 300
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	803 000	803 000	-	803 000
Total, Grand programme I	-	22	5	27	5 320 500	-	9 063 200	14 383 700	1 511 000	15 894 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	-	11	2	13	2 560 800	-	-	2 560 800	-	2 560 800
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	594 300	594 300	100 000	694 300
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	445 800	445 800	50 000	495 800
II.1 II.1.3	-	-	-	-	-	-	178 000	178 000	-	178 000
II.1 II.1.4	-	-	-	-	-	-	115 000	115 000	-	115 000
II.1 II.1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	355 500	355 500	41 000	396 500
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	70 000	70 000	-	70 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	398 000	398 000	-	398 000
Total, Grand programme II	-	11	2	13	2 560 800	-	2 156 600	4 717 400	191 000	4 908 400
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	-	5	1	6	1 244 500	-	-	1 244 500	-	1 244 500
III.1	-	-	-	-	-	-	150 000	150 000	-	150 000
III.2	-	-	-	-	-	-	150 000	150 000	-	150 000
III.3	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000
III.4	-	-	-	-	-	-	175 000	175 000	-	175 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	560 000	560 000	-	560 000
Total, Grand programme III	-	5	1	6	1 244 500	-	1 135 000	2 379 500	-	2 379 500
IV CULTURE	-	9	2	11	2 261 100	-	-	2 261 100	-	2 261 100
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	457 000	457 000	-	457 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	161 400	161 400	-	161 400
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	107 600	107 600	1 496 500	1 604 100
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	786 200	786 200	-	786 200
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	128 500	128 500	-	128 500
IV.3 IV.3.2	-	-	-	-	-	-	109 400	109 400	-	109 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	505 000	505 000	-	505 000
Total, Grand programme IV	-	9	2	11	2 261 100	-	2 255 100	4 516 200	1 496 500	6 012 700
V COMMUNICATION ET INFORMATION	-	5	4	9	1 490 900	-	-	1 490 900	-	1 490 900
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	583 400	583 400	1 500 000	2 083 400
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	308 000	308 000	-	308 000
V.1 V.1.3	-	-	-	-	-	-	505 200	505 200	-	505 200
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	376 600	376 600	-	376 600
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	249 500	249 500	131 900	381 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	216 300	216 300	-	216 300
Total, Grand programme V	-	5	4	9	1 490 900	-	2 239 000	3 729 900	1 631 900	5 361 800
Bureau de l'information du public	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	-	20 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	15	73	96	8 655 500	3 472 300	-	12 127 800	-	12 127 800
TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE	8	67	78	162	21 533 300	3 472 300	16 868 900	41 874 500	4 830 400	46 704 900

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
				\$	\$	\$	\$	\$	\$	
I ÉDUCATION	1	5	-	6	1 557 800	-	-	1 557 800	-	1 557 800
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	235 500	235 500	-	235 500
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	125 200	125 200	-	125 200
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	146 900	146 900	-	146 900
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	396 400	396 400	-	396 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	60 000
Total, Grand programme I	1	5	0	6	1 557 800	-	964 000	2 521 800	-	2 521 800
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	-	6	-	6	1 465 700	-	-	1 465 700	-	1 465 700
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	90 100	90 100	-	90 100
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	59 400	59 400	-	59 400
II.1 II.1.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II.1 II.1.4	-	-	-	-	-	-	25 000	25 000	-	25 000
II.1 II.1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	1 246 500	1 246 500	-	1 246 500
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	70 000	70 000	-	70 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	30 000	30 000	-	30 000
Total, Grand programme II	-	6	-	6	1 465 700	-	1 521 000	2 986 700	-	2 986 700
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.1	-	-	-	-	-	-	210 000	210 000	-	210 000
III.2	-	-	-	-	-	-	65 000	65 000	-	65 000
III.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.4	-	-	-	-	-	-	125 000	125 000	-	125 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Grand programme III	-	-	-	-	-	-	400 000	400 000	-	400 000
IV CULTURE	-	2	1	3	693 600	-	-	693 600	-	693 600
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	266 600	266 600	-	266 600
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	80 700	80 700	-	80 700
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	52 700	52 700	100 000	152 700
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	145 600	145 600	-	145 600
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	42 800	42 800	-	42 800
IV.3 IV.3.2	-	-	-	-	-	-	26 600	26 600	-	26 600
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000
Total, Grand programme IV	-	2	1	3	693 600	-	715 000	1 408 600	100 000	1 508 600
V COMMUNICATION ET INFORMATION	-	3	-	3	909 900	-	-	909 900	-	909 900
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	125 000	125 000	-	125 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	66 000	66 000	-	66 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	108 300	108 300	-	108 300
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	80 700	80 700	-	80 700
V.2 V.2.3	-	-	-	-	-	-	53 500	53 500	-	53 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	60 800	60 800	-	60 800
Total, Grand programme V	-	3	-	3	909 900	-	494 300	1 404 200	-	1 404 200
Secteur des relations extérieures et de la coopération	2	6	4	12	3 054 800	-	264 900	3 319 700	-	3 319 700
Bureau de coordination des unités hors Siège	3	2	23	28	2 443 400	730 600	-	3 174 000	-	3 174 000
TOTAL, EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD	6	24	28	58	10 125 200	730 600	4 359 200	15 215 000	100 000	15 315 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Grand programme/programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire							32 C/5 Total	Ressources extra- budgétaires ¹	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Nombre de postes				Coûts					
	D	P	Personnel local	Total	Personnel	Indirects	Programme			
				\$	\$	\$	\$	\$	\$	
I ÉDUCATION	-	12	5	17	3 296 000	-	-	3 296 000	-	3 296 000
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	2 291 200	2 291 200	17 859 600	20 150 800
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	1 140 300	1 140 300	-	1 140 300
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	355 300	355 300	54 347 400	54 702 700
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	147 600	147 600	-	147 600
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	60 000
Total, Grand programme I	-	12	5	17	3 296 000	-	3 994 400	7 290 400	72 207 000	79 497 400
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	-	5	1	6	1 253 200	-	-	1 253 200	-	1 253 200
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	384 600	384 600	120 000	504 600
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	297 200	297 200	184 000	481 200
II.1 II.1.3	-	-	-	-	-	-	97 000	97 000	-	97 000
II.1 II.1.4	-	-	-	-	-	-	85 000	85 000	-	85 000
II.1 II.1.5	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	323 600	323 600	-	323 600
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	70 000	70 000	16 759 300	16 829 300
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	150 000	150 000	-	150 000
Total, Grand programme II	-	5	1	6	1 253 200	-	1 407 400	2 660 600	17 063 300	19 723 900
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	-	5	-	5	1 125 200	-	-	1 125 200	-	1 125 200
III.1	-	-	-	-	-	-	320 000	320 000	-	320 000
III.2	-	-	-	-	-	-	90 000	90 000	-	90 000
III.3	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	60 000
III.4	-	-	-	-	-	-	315 000	315 000	30 187 100	30 502 100
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	635 000	635 000	-	635 000
Total, Grand programme III	-	5	-	5	1 125 200	-	1 420 000	2 545 200	30 187 100	32 732 300
IV CULTURE	-	6	2	8	1 463 700	-	-	1 463 700	-	1 463 700
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	342 700	342 700	-	342 700
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	161 400	161 400	-	161 400
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	107 600	107 600	2 198 100	2 305 700
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	320 300	320 300	-	320 300
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	193 600	193 600	-	193 600
IV.3 IV.3.2	-	-	-	-	-	-	186 200	186 200	-	186 200
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	450 000	450 000	-	450 000
Total, Grand programme IV	-	6	2	8	1 463 700	-	1 761 800	3 225 500	2 198 100	5 423 600
V COMMUNICATION ET INFORMATION	-	5	2	7	1 536 500	-	-	1 536 500	-	1 536 500
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	458 400	458 400	-	458 400
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	242 000	242 000	-	242 000
V.1 V.1.3	-	-	-	-	-	-	396 900	396 900	-	396 900
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	295 900	295 900	-	295 900
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	196 100	196 100	-	196 100
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	325 600	325 600	-	325 600
Total, Grand programme V	-	5	2	7	1 536 500	-	1 914 900	3 451 400	-	3 451 400
Bureau de coordination hors Siège	9	9	59	77	8 244 000	3 697 100	-	11 941 100	-	11 941 100
TOTAL, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	9	42	69	120	16 918 600	3 697 100	10 498 500	31 114 200	121 655 500	152 769 700

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Unités décentralisées (à l'exclusion des instituts et centres de l'UNESCO)

Afrique

Bureaux multipays et régionaux

Accra
 Addis-Abeba
 Bamako
 Dakar, et Bureau régional pour l'éducation
 Dar es-Salaam
 Harare
 Libreville
 Nairobi, et Bureau régional pour la science
 Windhoek
 Yaoundé

Bureaux nationaux

Abuja
 Brazzaville
 Bujumbura
 Kigali
 Kinshasa
 Maputo

États arabes

Bureaux multipays et régionaux

Beyrouth, et Bureau régional pour l'éducation
 Le Caire, et Bureau régional pour la science
 Doha
 Rabat

Bureaux nationaux

Amman
 Bagdad
 Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux multipays et régionaux

Almaty
 Apia
 Bangkok, et Bureau régional pour l'éducation
 Beijing
 Jakarta, et Bureau régional pour la science
 New Delhi, et Bureau régional
 pour la communication et l'information
 Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
 Hanoï
 Islamabad
 Kaboul
 Katmandou
 Phnom Penh
 Tachkent

Europe et Amérique du Nord

Bureaux multipays et régionaux

Moscou
 Venise, Bureau régional pour la science

Bureaux de liaison avec les Nations Unies

Genève
 New York

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux multipays et régionaux

La Havane, et Bureau régional pour la culture
 Kingston
 Montevideo, et Bureau régional pour la science
 Quito, et Bureau régional
 pour la communication et l'information
 San José
 Santiago, Bureau régional pour l'éducation

Bureaux nationaux

Brasilia
 Guatemala
 Lima
 Mexico
 Port-au-Prince

Appendice VII Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2004-2005 auxquels elles se rapportent.

(a) Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui imputées sur les activités extrabudgétaires

Recettes		Dépenses	
	Total \$		Total \$
A. <u>Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA)</u> est financé par les contributions au titre des dépenses d'appui prélevées sur les fonds-en-dépôt en vue de défrayer l'UNESCO pour le soutien administratif et technique apporté à des projets	35 648 000	A. <u>Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA)</u> Frais de personnel : Postes établis (90) Autres dépenses	15 987 000 19 661 000
		Total, A	35 648 000
B. <u>Le Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui</u> est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le FNUAP	400 000	B. <u>Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui</u> Autres dépenses	400 000
C. <u>Le Compte spécial du PNUD pour les services administratifs et opérationnels</u> est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le PNUD	1 565 000	C. <u>Compte spécial du PNUD pour les services administratifs et opérationnels</u> Autres dépenses	1 565 000
D. <u>Les comptes du PNUD pour les dépenses d'appui au titre des services d'appui technique</u> sont financés par les émoluments du personnel au titre de l'AEPP ¹ et de l'AST ² dans le cadre d'arrangements du PNUD concernant la politique en amont, les services consultatifs et les services d'appui technique	840 000	D. <u>Comptes du PNUD pour les dépenses d'appui au titre des services d'appui technique</u> Autres dépenses	840 000
Total général	38 453 000	Total général	38 453 000

1. AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes
2. AST = Appui aux services techniques

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

Recettes		Dépenses	
	Total \$		Total \$
A. Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis	3 680 000	A. Dépenses afférentes au bâtiment Miollis: <i>a</i>) équipements collectifs (électricité, chauffage et entretien); <i>b</i>) assurances; <i>c</i>) dépenses de personnel (sécurité, entretien, comptabilité et administration du Fonds); <i>d</i>) assistance temporaire; <i>e</i>) équipement et matériel	3 700 000
B. Recettes provenant de la location de salles de réunion, espaces d'exposition et équipements	1 800 000	B. Dépenses afférentes à la location de salles de réunion, espaces d'exposition et équipements: <i>a</i>) dépenses de personnel (sécurité, entretien et comptabilité); <i>b</i>) assistance temporaire; <i>c</i>) équipement et matériel	1 847 000
C. Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses (vente au personnel de bons d'essence et de produits détaxés)	882 000	C. Dépenses afférentes à la location et à la gestion des emplacements de garage: <i>a</i>) dépenses de personnel (sécurité, entretien et administration); <i>b</i>) assistance temporaire; <i>c</i>) équipement et matériel	300 000
D. Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, agences de voyages, kiosques à journaux, distributeurs de boisson, équipements téléphoniques GSM, etc.)	455 000	D. Provision pour frais et dépenses afférents aux locaux autres que le bâtiment Miollis	270 000
		E. Provision pour l'entretien et la conservation des locaux et équipements générateurs de recettes	700 000
Total général	6 817 000	Total général¹	6 817 000

1. La part globale des dépenses de personnel au titre des postes établis, conformément au Règlement financier du Compte spécial du fonds d'utilisation des locaux du Siège (décision 162 EX/7.10) ne dépassera pas 50 % des dépenses totales, et les dépenses de personnel imputées au Compte spécial pour toute installation du Secrétariat ne dépasseront pas les recettes procurées par cette installation.

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

Recettes		Dépenses	
	Total		Total
	\$		\$
A. Programme des bons UNESCO		A. Programme des bons UNESCO	
1. Commissions	250 000	1. Frais de personnel	
2. Intérêts	1 000 000	1. Postes établis (10)	1 223 500
3. Virements des réserves	91 000	2. Assistance temporaire	10 000
Total, A	1 341 000	Sous-total, I	1 233 500
		II. Frais administratifs	
		1. Impression (brochures, bons, circulaires, etc.)	15 000
		2. Équipement et fournitures	33 500
		3. Contrats aux organismes distributeurs	80 000
		4. Voyages et missions	5 000
		5. Divers	10 500
		6. Hospitalité	500
		Sous-total, II	144 500
		Total, A	1 378 000
B. Programme philatélique et numismatique		B. Programme philatélique et numismatique	
Bénéfice sur vente d'articles	260 000	I. Frais de personnel	
		1. Poste établi (1)	91 000
		2. Assistance temporaire	2 000
		Sous-total, I	93 000
		II. Frais administratifs	
		Coûts des articles vendus	130 000
		Total, B	223 000
Total général	1 601 000	Total général	1 601 000

(d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

Recettes				Dépenses			
Postes	Publications	VIM	Total	Postes	Publications	VIM	Total
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
A. Ventes	1 351 500	60 000	1 411 500	I. Frais de personnel			
				1. Poste établi (1)	63 000	–	63 000
				2. Assistance temporaire et heures supplémentaires	20 000	–	20 000
B. Droits d’auteur	450 000	–	450 000	II. Coûts de production	900 000	60 000	960 000
				III. Droits d’auteur	80 000	–	80 000
				IV. Commissions	130 000	–	130 000
				V. Fret/affranchissement	350 000	–	350 000
				VI. Fournitures et matériel	58 500	–	58 500
				VII. Promotion	200 000	–	200 000
Total général	1 801 500	60 000	1 861 500	Total général	1 801 500	60 000	1 861 500

(e) Compte spécial pour interprétation

Recettes		Dépenses	
	<u>Total</u> \$		<u>Total</u> \$
A. Services facturés :		I. Frais de personnel	
1. Aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	1 300 000	1. Postes établis (2)	339 000
2. Aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.)	976 500	2. Assistance temporaire (interprètes surnuméraires)	1 937 500
Total général	<u>2 276 500</u>	Total général	<u>2 276 500</u>

360

(f) Compte spécial du service de documents électroniques de l'UNESCO (ancien Compte spécial du service de micrographie)

Recettes		Dépenses	
	<u>Total</u> \$		<u>Total</u> \$
A. Contributions des secteurs pour la numérisation et l'accès en ligne aux documents et publications de l'UNESCO	190 000	I. Frais de personnel Poste établi (1)	201 000
B. Travaux spéciaux pour les archives de l'UNESCO	10 000	II. Frais administratifs	
C. Vente de microfiches	20 000	1. Microfilmage de documents et de publications de l'UNESCO	15 000
Total général	<u>220 000</u>	2. Entretien du matériel	4 000
		Total, II	19 000
		Total général	<u>220 000</u>

(g) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

Recettes		Dépenses	
	Total \$		Total \$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	3 668 800	I. Frais de personnel Postes établis (10)	1 365 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	28 349 400	II. Frais administratifs	269 600
		III. Assurance sur prêts	297 300
		IV. Amortissement du matériel	23 800
		V. Frais d'exploitation informatique	174 400
		VI. Autres dépenses	<u>148 700</u>
		Total, I-VI	2 278 800
		VII. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	23 800
		VIII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	<u>11 900</u>
		Total, Dépenses	2 314 500
		Intérêts versés aux membres	29 000 000
		Virement aux réserves personnalisées	<u>703 700</u>
Total général	<u><u>32 018 200</u></u>	Total général	<u><u>32 018 200</u></u>

361

(h) Compte spécial des services de documents et publications

Recettes				Dépenses			
Postes	Documents \$	Publications \$	Total \$	Postes	Documents \$	Publications \$	Total \$
A. Paiements des secteurs pour la documentation hors quotas (traduction, composition, production et distribution)	210 000	-	210 000	I. Frais de personnel : Poste établi (1)	201 000	-	201 000
B. Contribution pour les publications	-	10 000	10 000	II. Frais administratifs : Fournitures	9 000	-	9 000
				III. Impression/achat de copies	-	10 000	10 000
Total général	<u><u>210 000</u></u>	<u><u>10 000</u></u>	<u><u>220 000</u></u>	Total général	<u><u>210 000</u></u>	<u><u>10 000</u></u>	<u><u>220 000</u></u>

Appendice VIII Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source des fonds et par région

Titre	Région	2004-2005						Total
		Sources Nations Unies		Autres Sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I	POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A.	Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-
	1. Conférence générale	-	-	282 000	-	-	-	282 000
	2. Conseil exécutif	-	-	-	-	-	-	-
	Total, I.A	-	-	282 000	-	-	-	282 000
B.	Direction							
	3. Direction générale	-	-	-	-	-	-	-
	4. Cabinet du Directeur général	-	-	341 000	-	-	-	341 000
	5. Contrôle interne	-	-	412 000	-	-	-	412 000
	6. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-	-	-	-	-
	Total, I.B	-	-	753 000	-	-	-	753 000
C.	Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-
	Total, TITRE I-Activités interrégionales	-	-	1 035 000	-	-	-	1 035 000
TITRE II	PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A.	Programmes							
I	ÉDUCATION							
I.1								
I.1.1	Afrique	880 000	600 000	666 000	-	90 000	-	2 236 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	680 000	1 250 000	-	-	-	1 930 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	102 870	-	17 756 830	-	-	17 859 700
	Activités interrégionales	-	-	515 600	-	-	1 300 000	1 815 600
	Total, I.1.1	880 000	1 382 870	2 431 600	17 756 830	90 000	1 300 000	23 841 300
I.1.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	16 510 000	-	-	-	-	16 510 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	200 000	-	-	-	200 000
	Activités interrégionales	-	-	2 428 800	-	-	2 166 000	4 594 800
	Total, I.1.2	-	16 510 000	2 628 800	-	-	2 166 000	21 304 800
	Total, I.1	880 000	17 892 870	5 060 400	17 756 830	90 000	3 466 000	45 146 100
I.2								
I.2.1	Afrique	-	-	410 000	-	150 000	-	560 000
	États arabes	2 000 000	-	-	-	-	-	2 000 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	704 000	54 347 350	-	-	55 051 350
	Activités interrégionales	-	-	155 350	-	-	-	155 350
	Total, I.2.1	2 000 000	-	1 269 350	54 347 350	150 000	-	57 766 700
I.2.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	81 000	-	-	-	81 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	1 226 400	-	-	-	1 226 400
	Total, I.2.2	-	-	1 307 400	-	-	-	1 307 400
	Total, I.2	2 000 000	-	2 576 750	54 347 350	150 000	-	59 074 100
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation								
BIE	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
IPE	Afrique	-	-	-	-	-	334 000	334 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	65 000	-	65 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	300 000	-	200 000	475 000	975 000
	Total, IPE	-	-	300 000	-	265 000	809 000	1 374 000
IUE	Activités interrégionales	-	-	391 000	-	-	-	391 000
ITIE	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
IIRCA	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
IESALC	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	-	-	691 000	-	265 000	809 000	1 765 000
	Total, Grand programme I	2 880 000	17 892 870	8 328 150	72 104 180	505 000	4 275 000	105 985 200

Titre	Région	2004-2005						Total
		Sources Nations Unies		Autres Sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
		\$	\$	\$	\$	\$		
II	SCIENCES EXACTES ET NATURELLES							
II.1								
II.1.1	Afrique	-	-	120 000	-	-	-	120 000
	États arabes	-	-	406 000	3 000 000	-	-	3 406 000
	Asie et Pacifique	-	-	100 000	-	-	-	100 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	120 000	-	-	-	120 000
	Activités interrégionales	-	-	237 000	-	-	30 000	267 000
	<i>Total, II.1.1</i>	-	-	983 000	3 000 000	-	30 000	4 013 000
II.1.2	Afrique	-	-	150 000	-	-	-	150 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	50 000	-	-	-	50 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	184 000	-	-	184 000
	Activités interrégionales	-	-	15 800	-	-	50 000	65 800
	<i>Total, II.1.2</i>	-	-	215 800	184 000	-	50 000	449 800
II.1.3	Afrique	-	-	60 000	-	-	-	60 000
	États arabes	-	-	-	1 000 000	250 000	-	1 250 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	80 000	-	-	-	80 000
	Activités interrégionales	-	-	87 500	-	-	-	87 500
	<i>Total, II.1.3</i>	-	-	227 500	1 000 000	250 000	-	1 477 500
II.1.4	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, II.1.4</i>	-	-	-	-	-	-	-
II.1.5	Afrique	-	-	800 000	-	-	-	800 000
	États arabes	-	-	-	100 000	-	-	100 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	224 000	-	-	2 660 000	2 884 000
	<i>Total, II.1.5</i>	-	-	1 024 000	100 000	-	2 660 000	3 784 000
	Total, II.1	-	-	2 450 300	4 284 000	250 000	2 740 000	9 724 300
II.2								
II.2.1	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	5 900 000	-	-	5 900 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	1 656 700	-	-	1 680 000	3 336 700
	<i>Total, II.2.1</i>	-	-	1 656 700	5 900 000	-	1 680 000	9 236 700
II.2.2	Afrique	-	-	300 000	-	-	-	300 000
	États arabes	-	-	-	100 000	-	-	100 000
	Asie et Pacifique	-	-	41 000	-	-	-	41 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	16 759 400	-	-	16 759 400
	Activités interrégionales	-	-	2 789 000	-	-	300 000	3 089 000
	<i>Total, II.2.2</i>	-	-	3 130 000	16 859 400	-	300 000	20 289 400
	Total, II.2	-	-	4 786 700	22 759 400	-	1 980 000	29 526 100
	Total, Grand Programme II	-	-	7 237 000	27 043 400	250 000	4 720 000	39 250 400
III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES							
III.1								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, III.1	-	-	-	-	-	-	-
III.2								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	58 000	-	-	100 000	158 000
	Total, III.2	-	-	58 000	-	-	100 000	158 000

Titre	Région	2004-2005						Total
		Sources Nations Unies		Autres Sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
III.3								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	670 000	-	-	1 160 700	1 830 700
	Total, III.3	-	-	670 000	-	-	1 160 700	1 830 700
III.4								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	30 187 100	-	-	30 187 100
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, III.4	-	-	-	30 187 100	-	-	30 187 100
	Total, Grand Programme III	-	-	728 000	30 187 100	-	1 260 700	32 175 800
IV	CULTURE							
IV.1								
IV.1.1								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-
IV.1.2								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, IV.1.2	-	-	-	-	-	-	-
	Total, IV.1	-	-	-	-	-	-	-
IV.2								
IV.2.1								
	Afrique	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	500 000	-	-	-	-	500 000
	Europe and North America	-	-	65 000	-	-	-	65 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	2 000 000	-	616 100	-	-	2 616 100
	Activités interrégionales	-	1 500 000	747 000	-	-	9 300 000	11 547 000
	Total, IV.2.1	-	7 000 000	812 000	616 100	-	9 300 000	17 728 100
IV.2.2								
	Afrique	-	-	500 000	-	-	-	500 000
	États arabes	250 000	-	1 350 000	400 000	-	270 000	2 270 000
	Asie et Pacifique	28 000	-	6 274 000	-	180 000	48 500	6 530 500
	Europe and North America	-	1 500 000	850 000	-	-	-	2 350 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	332 000	-	-	-	332 000
	Activités interrégionales	-	-	2 797 000	-	-	20 000	2 817 000
	Total IV.2.2	278 000	1 500 000	12 103 000	400 000	180 000	338 500	14 799 500
	Total, IV.2	278 000	8 500 000	12 915 000	1 016 100	180 000	9 638 500	32 527 600
IV.3								
IV.3.1								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	637 000	-	-	-	637 000
	Total, IV.3.1	-	-	637 000	-	-	-	637 000
IV.3.2								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe and North America	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, IV.3.2	-	-	-	-	-	-	-
	Total IV.3	-	-	637 000	-	-	-	637 000
	Total, Grand Programme IV	278 000	8 500 000	13 552 000	1 016 100	180 000	9 638 500	33 164 600

Titre	Région	2004-2005						Total
		Sources Nations Unies		Autres Sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
V	COMMUNICATION ET INFORMATION							
V.1								
V.1.1	Afrique	-	-	100 000	-	-	-	100 000
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	303 000	-	1 640 000	-	-	-	1 943 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	173 500	-	1 850 000	-	2 023 500
	<i>Total, V.1.1</i>	303 000	-	1 913 500	-	1 850 000	-	4 066 500
V.1.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	60 000	-	-	-	60 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, V.1.2</i>	-	-	60 000	-	-	-	60 000
V.1.3	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, V.1.3</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Total, V.1	303 000	-	1 973 500	-	1 850 000	-	4 126 500
V.2								
V.2.1	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	88 500	-	-	2 000 000	2 088 500
	<i>Total, V.2.1</i>	-	-	88 500	-	-	2 000 000	2 088 500
V.2.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	131 900	-	-	-	131 900
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	250 000	172 000	-	3 500 000	3 922 000
	<i>Total, V.2.2</i>	-	250 000	303 900	-	-	3 500 000	4 053 900
	Total, V.2	-	250 000	392 400	-	-	5 500 000	6 142 400
	Total, Grand Programme V	303 000	250 000	2 365 900	-	1 850 000	5 500 000	10 268 900
Institut de statistique de l'UNESCO								
	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États Arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique Latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	Total, ISU	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL, II.A	3 461 000	26 642 870	32 211 050	130 350 780	2 785 000	25 394 200	220 844 900
B. Programme de participation		-	-	-	-	-	-	-
C. Services du programme								
	1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	2. Programme de bourses	-	-	1 360 900	-	-	32 800	1 393 700
	3. Information du public	-	-	-	-	-	-	-
	4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	-	-	176 000	-	-	-	176 000
	5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	-	-	976 000	-	-	-	976 000
	Total, I.I.C - Activités interrégionales	-	-	2 512 900	-	-	32 800	2 545 700
	TOTAL, TITRE II	3 461 000	26 642 870	34 723 950	130 350 780	2 785 000	25 427 000	223 390 600

Titre	Région	2004-2005						Total
		Sources Nations Unies		Autres Sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A.	Gestion et coordination des unités hors Siège	-	-	-	-	-	-	-
B.	Relations extérieures et coopération	-	-	2 768 000	-	-	-	2 768 000
C.	Gestion des ressources humaines	-	-	289 000	-	-	-	289 000
D.	Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège							
1.	Coordination et soutien administratifs	-	-	-	-	-	-	-
2.	Comptabilité et contrôle financier	-	-	661 500	-	-	-	661 500
3.	Systèmes informatiques et télécommunications	-	-	1 823 000	-	-	-	1 823 000
4.	Achats	-	-	352 000	-	-	-	352 000
5.	Conférences, langues et documents	-	-	147 000	-	-	-	147 000
6.	Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et de l'équipement	-	-	-	-	-	-	-
7.	Maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	-	-	-	-	-	-	-
	Total, III.D	-	-	2 983 500	-	-	-	2 983 500
	TOTAL, TITRE III - Activités interrégionales	-	-	6 040 500	-	-	-	6 040 500
	TOTAL GÉNÉRAL	3 461 000	26 642 870	41 799 450	130 350 780	2 785 000	25 427 000	230 466 100

RÉCAPITULATION PAR RÉGION

Afrique	880 000	3 600 000	3 106 000	-	240 000	334 000	8 160 000
États arabes	2 250 000	16 510 000	1 756 000	10 500 000	250 000	270 000	31 536 000
Asie et Pacifique	331 000	1 180 000	9 567 900	-	245 000	48 500	11 372 400
Europe et Amérique du Nord	-	1 500 000	915 000	-	-	-	2 415 000
Amérique latine et Caraïbes	-	2 102 870	1 496 000	119 850 780	-	-	123 449 650
Activités interrégionales	-	1 750 000	24 958 550	-	2 050 000	24 774 500	53 533 050
TOTAL GÉNÉRAL	3 461 000	26 642 870	41 799 450	130 350 780	2 785 000	25 427 000	230 466 100

Appendice IX Plan d'évaluation pour 2004-2005

Le Plan d'évaluation ci-dessous s'inspire de la Stratégie d'évaluation de l'UNESCO et du Plan de travail à moyen terme en matière d'évaluation (2002-2007) de l'UNESCO présentés au Conseil exécutif à sa 165^e session (165 EX/19). Outre les évaluations sectorielles, le Plan comporte un certain nombre d'évaluations thématiques et transversales.

Certaines évaluations seront financées au titre du Programme ordinaire, mais d'autres exigeront la recherche de contributions extrabudgétaires.

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
Évaluation des instituts de l'UNESCO pour l'éducation Les deux instituts seront évalués en 2004-2005	<p>Les instituts contribuent directement à la réalisation des objectifs du grand programme I, plus particulièrement à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar. Les deux évaluations proposées portent sur les politiques, les contenus et les méthodes concernant les programmes d'enseignement (BIE) et l'application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation (ITIE). Elles complètent celles qui ont été consacrées aux quatre instituts au cours de l'exercice 2002-2003 pour faire le point sur l'objectif stratégique 1.</p> <p>Les évaluations viseront, plus particulièrement, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ déterminer dans quelle mesure les instituts respectent les priorités fondamentales du programme de l'UNESCO et contribuent par leurs programmes aux objectifs de l'Organisation ; ◆ déterminer si les programmes des instituts ont produit les résultats et les incidences approuvés par leurs organes directeurs et s'ils peuvent être poursuivis ; ◆ apprécier les systèmes de gouvernance, d'organisation, de gestion, de financement et de coordination utilisés par les instituts pour élaborer et exécuter leurs programmes, y compris la coordination entre les Instituts et les bureaux hors Siège ; ◆ déterminer dans quelle mesure les Instituts ont soutenu la stratégie de décentralisation générale de l'UNESCO et ont, à ce titre, mieux et plus vite répondu aux besoins des États membres. 	BIE ITIE	70000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	mi-2004
Évaluation de la contribution de l'UNESCO à l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'EPT	<p>Selon le Cadre d'action de Dakar, ce sont les États membres qui prennent l'initiative d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour l'EPT. L'UNESCO leur fournit une assistance technique pour qu'ils puissent présenter des plans crédibles, en ayant recours, entre autres, aux institutions, réseaux et forums régionaux.</p> <p>L'évaluation, qui couvrira la période s'étendant de juillet 2000 à fin 2004, portera plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'efficacité de l'UNESCO pour repérer les pays où il y a des redondances et des contradictions entre les critères applicables à des plans d'EPT exhaustifs et les besoins et plans de certains secteurs de l'éducation nationale, et pour proposer des solutions à ces problèmes ; ◆ l'efficacité de l'assistance technique apportée par l'UNESCO sous forme d'avis, de directives, de formation et de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de plans d'action d'EPT, surtout en Afrique et en Asie du Sud, dans les pays les moins développés, ceux qui sont en transition ou qui sortent d'un conflit et les pays de l'E-9 ; ◆ l'efficacité des efforts de coordination internationale déployés par l'UNESCO pour mobiliser des fonds et faciliter l'élaboration de plans nationaux crédibles ; ◆ l'efficacité des mesures prises par l'UNESCO pour soutenir les activités nationales d'EPT dans le cadre d'institutions, de mécanismes et de forums régionaux et sous-régionaux et des stratégies régionales d'EPT ; ◆ l'efficacité des mesures prises par l'UNESCO en vue d'améliorer les capacités des États membres, dans le contexte des plans d'action nationaux d'EPT, pour la collecte et la communication des données et pour le suivi et l'évaluation, notamment la mise au point d'indicateurs de performance. 	D/EPS ED/BAS ED/DFU IPE ISU	70000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Août 2005

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
Évaluation de l'efficacité de l'initiative de l'UNESCO visant à renforcer les capacités des principaux établissements de formation des enseignants dans les États membres africains	<p>L'initiative de l'UNESCO visant à améliorer les principaux établissements de formation des enseignants en Afrique, à l'origine financée et développée à l'aide de fonds reportés au cours de l'exercice 2002-2003, est évaluée en début d'exercice afin de s'assurer quelle est dans la bonne voie pour atteindre les objectifs suivants : promouvoir une formation institutionnelle des enseignants de qualité, apporter un appui aux décideurs nationaux et régionaux et aider les établissements de formation à l'enseignement supérieur en Afrique à atteindre le niveau de qualité requis. Ce niveau est indispensable pour s'acquitter des engagements pris au titre de l'EPT. Les résultats de l'évaluation permettront d'améliorer l'efficacité du projet dans ses phases ultérieures.</p> <p>L'évaluation portera plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'exactitude et l'opportunité du repérage par l'UNESCO, dans chaque État membre et dans chaque région, des domaines précis requérant une amélioration, tels que matériels, programmes d'enseignement et infrastructure ; ◆ l'efficacité de l'assistance technique apportée par l'UNESCO sous forme d'avis et de directives pour aider les États membres à rehausser la qualité de leurs principaux établissements de formation des enseignants afin de répondre aux besoins de l'EPT ; ◆ l'efficacité de l'aide de l'UNESCO pour l'élaboration de propositions de projets destinés à un financement extérieur ; ◆ l'utilité de la contribution de l'UNESCO à la concertation nationale, sous-régionale et régionale pour l'élaboration des politiques concernant la situation des enseignants et l'adéquation entre leur formation et les objectifs nationaux de développement ; ◆ l'efficacité de la promotion par l'UNESCO de l'établissement de réseaux, y compris ceux du programme UNITWIN/chaires de l'UNESCO, en facilitant la diffusion des pratiques optimales et l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants dispensée par les établissements spécialisés. 	ED/HED	50 000 \$	Septembre 2004

II. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Évaluation du renforcement des capacités scientifiques et technologiques en chimie	<p>L'évaluation visera les activités tendant à aider les États membres à renforcer les capacités nationales et régionales de recherche et de formation en chimie. Elle sera plus particulièrement axée sur les activités financées par des sources extrabudgétaires, pour la période allant de 1999 à ce jour. Les conclusions et recommandations de l'évaluation inspireront la future réorientation du programme.</p> <p>L'évaluation portera plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'opportunité des activités par rapport aux besoins et aux priorités des États membres et leur alignement sur l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine de la chimie ; ◆ l'alignement des activités extrabudgétaires sur les activités du programme ordinaire et la conformité avec le mandat de l'UNESCO ; ◆ l'efficacité de la promotion des approches multidisciplinaires et intersectorielles de l'élaboration et de l'exécution des projets ; ◆ l'articulation avec le suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) ; ◆ la valeur ajoutée que l'avantage comparatif de l'UNESCO apporte aux partenariats dans le domaine de la chimie ; ◆ les principaux résultats et retombées des activités du point de vue du renforcement des capacités et de la promotion de la recherche fondamentale et appliquée dans les sciences chimiques aux niveaux national, régional et international. 	SC/BES	60 000 \$	Printemps 2004
Évaluation du renforcement des capacités pour la prévention des catastrophes naturelles (CBNDR) en Amérique centrale et dans les Caraïbes	<p>L'Amérique centrale est l'une des régions les plus menacées par les catastrophes naturelles. Les cinq projets pilotes menés en Amérique centrale et dans les Caraïbes qui figurent dans l'évaluation servent d'exemples pour l'application des Systèmes d'information géographique (SIG) et de la télédétection comme à l'analyse des risques et de la vulnérabilité à leur égard en vue de prévenir les catastrophes naturelles au niveau local. En outre, il s'agit d'influer sur les politiques et/ou d'agir auprès des responsables aux niveaux national et régional en vue de privilégier, dans la prévention des catastrophes, les actions et la réflexion à plus long terme, plutôt que les mesures à court terme.</p>	SC/GEO	Un financement extrabudgétaire sera recherché	mi-2005

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	L'évaluation portera sur la stratégie du projet et sur les résultats et son incidence aux niveaux institutionnel, local, national et régional. Les obstacles rencontrés, les facteurs de succès observés et les leçons tirées au cours de l'exécution du projet seront passés en revue.			

III. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Évaluation de l'anticipation et de la prospective	<p>En matière d'anticipation et de prospective, l'UNESCO s'emploie à renforcer sa fonction de veille intellectuelle, éthique et stratégique. Cette évaluation vise globalement à déterminer les résultats et l'impact des activités tendant à promouvoir le rôle de l'UNESCO en tant que forum d'anticipation et de prospective. La Série Entretiens du XXI^E SIÈCLE fera l'objet d'une attention particulière.</p> <p>L'évaluation portera plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'adéquation des activités d'anticipation et de prospective aux besoins et aux priorités des États membres ; ◆ l'avantage comparatif par rapport à d'autres modes d'exécution des programmes et d'autres organisations travaillant dans ce domaine ; ◆ les principaux résultats et impacts des activités de promotion de la recherche, du débat public et de la concertation ; ◆ l'effet sur la promotion de la prospective et son intégration aux programmes de l'UNESCO. 	SHS/FPH	20 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché pour 15 000 \$)	Avril-mai 2005
Programme UNITWIN/chaïres de sciences sociales et humaines	<p>Compte tenu des nouvelles stratégies élaborées dans le Secteur pour l'établissement du C/4 et du C/5, cette évaluation visera à déterminer les résultats et incidences des activités des chaïres UNESCO de sciences sociales et humaines, à savoir le réseau des chaïres UNESCO des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance, de bioéthique, les réseaux UNITWIN/chaïres UNESCO consacrés aux questions du développement durable et les chaïres UNESCO de philosophie, en vue éventuellement de mieux orienter ou cibler les chaïres UNESCO.</p> <p>L'évaluation visera notamment à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les résultats et incidences de la recherche dans les domaines suivants : bioéthique, droits de l'homme, secteurs interdisciplinaires du développement durable et de la philosophie ; élaboration de programmes d'enseignement interdisciplinaires sur la base de la recherche appliquée ; renforcement des capacités des formateurs et création de nouveaux programmes de préparation aux grades universitaires ; ◆ l'avantage comparatif des chaïres UNESCO comme mode d'exécution du programme par rapport à d'autres ; ◆ l'efficacité des chaïres UNESCO comme moyen de promotion et de sensibilisation et la possibilité de les utiliser davantage à cette fin ; ◆ l'efficacité et l'adéquation des programmes destinés aux groupes mal desservis, des partenariats et de la constitution de réseaux/coopération internationale au titre de l'objectif général des chaïres UNESCO. 	SHS/HRS SHS/SRP SHS/FPH SHS/EST	25 000 \$	Avril/mai 2005

IV. CULTURE

Évaluation du projet sur la Route des esclaves, la diaspora africaine et l'évolution du monde	Le projet consiste en une étude historique des causes du commerce transatlantique des esclaves et de l'esclavage et visant à mieux les faire comprendre. Il tend à contribuer à une culture de la tolérance et de la coexistence pacifique entre les races et les peuples. L'évaluation déterminera l'efficacité du projet et les résultats obtenus depuis sa mise en route en 1994, en vue de tirer les leçons de la stratégie pour les phases ultérieures du projet.	CLT/CPD/SRP	60 000 \$	Automne 2004
---	--	-------------	-----------	--------------

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	<p>L'évaluation visera à déterminer les principaux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'impact et les résultats généraux du projet dans les États membres et la communauté internationale ; ◆ l'efficacité du projet pour accroître les connaissances, sensibiliser aux questions clés et modifier les attitudes et les perceptions auprès des principales parties prenantes ; ◆ l'efficacité du partenariat avec les principales parties prenantes (États membres, société civile, enseignants, universités, musées et autres partenaires du projet) ; ◆ les risques, en vue de repérer les facteurs qui peuvent empêcher le projet d'atteindre ses objectifs ; ◆ l'efficacité et la valeur ajoutée de l'approche intersectorielle et de sa gestion. 			
<p>Évaluation des mesures prises par l'UNESCO pour aider les États membres à prévenir le trafic illicite des biens culturels</p>	<p>Axée principalement sur la promotion de deux conventions (la Convention de l'UNESCO de 1970 et la Convention d'UNIDROIT de 1995), l'évaluation vise à déterminer l'efficacité du programme de l'UNESCO visant à prévenir le trafic illicite des biens culturels et à faciliter leur retour et, lorsqu'il y a lieu, leur restitution, en vue d'en repérer les points forts et les faiblesses et de l'améliorer à l'avenir. Ce programme étant devenu particulièrement important au cours des cinq à six dernières années du fait de l'augmentation du trafic illicite et du nombre de demandes d'assistance formulées par les États membres, l'évaluation sera donc axée sur cette période.</p> <p>L'évaluation déterminera plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'adéquation des activités (ateliers, formation, documentation pédagogique) aux objectifs du programme ; – l'efficacité et l'incidence : <ul style="list-style-type: none"> ◆ des activités visant à autonomiser les États membres et à préparer leurs experts et leurs fonctionnaires à mieux protéger leur patrimoine culturel contre le vol et le trafic ; ◆ des activités visant à aider les États membres à mettre dûment en œuvre les Conventions de 1970 et de 1995 et à attirer de nouveaux signataires ; ◆ des activités relatives au retour des biens culturels qui ont fait l'objet de trafic. 	CLT/CH/ITH	25 000 \$ (des ressources supplémentaires seront sollicitées auprès de sources extrabudgétaires)	Automne 2005

V. COMMUNICATION ET INFORMATION

<p>Évaluation du Programme des centres multimédias communautaires de l'UNESCO</p>	<p>Le Programme des Centres multimédias communautaires (CMC) vise à promouvoir la démarginalisation des communautés et à réduire la fracture numérique en combinant la télédiffusion communautaire avec l'accès public à l'Internet et aux technologies connexes. L'évaluation visera à déterminer la contribution des CMC au développement durable, à la participation sociale au niveau local et à la réalisation de l'accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication, surtout dans le domaine public. Elle portera sur les pays en développement et les pays les moins développés.</p> <p>L'évaluation sera plus particulièrement axée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les mécanismes utilisés pour déterminer la sélection des sites et les problèmes posés par les systèmes d'appui locaux ; ◆ l'opportunité de la promotion des CMC et des TIC dans les divers contextes nationaux ; ◆ les principaux résultats et impacts sur les aspects éducatifs, socioéconomiques et culturels du développement communautaire et de l'épanouissement personnel ; ◆ la question de savoir si les projets appartiennent aux bénéficiaires ou aux bailleurs de fonds et s'ils peuvent être poursuivis ; ◆ l'efficacité des activités du projet, surtout pour renforcer les capacités de communication des bénéficiaires du projet et accroître leur participation au niveau local. 	CI/COM	80 000 \$	Printemps 2005
---	--	--------	-----------	----------------

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
-------	---	-------------------	----------------	--

VI. SECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION

Évaluation du Programme de participation de participation et d'urgence	<p>L'évaluation appréciera le mécanisme mis en place pour sélectionner les projets et les résultats du Programme de participation et d'urgence.</p> <p>L'évaluation visera plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les critères et la procédure de sélection des projets ; ◆ l'efficacité et le rendement de l'exécution des programmes ; ◆ la conformité de la sélection des projets dans les États membres avec les priorités de l'UNESCO ; ◆ l'impact et la validité à long terme des objectifs du programme et les retombées générales de celui-ci ; ◆ l'adéquation du programme compte tenu du mandat de l'UNESCO et des besoins des États membres. 	ERC/RMS/PP	40000 \$ (des ressources supplémentaires seront sollicitées auprès de sources extrabudgétaires)	Automne 2004
--	--	------------	--	--------------

VII. ÉVALUATIONS TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES

L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	<p>L'évaluation visera de manière générale à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques concernant la pauvreté, tels qu'ils sont présentés dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4). Elle portera sur les questions de pertinence, d'efficacité et d'efficacité dans l'obtention des résultats escomptés.</p> <p>L'évaluation sera axée, en particulier, sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la pertinence et l'efficacité de la stratégie d'élimination de la pauvreté ; ◆ la contribution générale des projets à la réalisation des objectifs en matière de réduction de la pauvreté ; ◆ l'efficacité des efforts visant à encourager la coopération intersectorielle et une approche multidisciplinaire, ainsi que la valeur ajoutée de telles approches dans la réduction de la pauvreté ; ◆ un mécanisme de sélection des projets et d'évaluation de leur adéquation aux besoins locaux. <p>Une évaluation préparatoire des projets transversaux relatifs à la pauvreté, qui selon un calendrier provisoire devrait avoir lieu au début de 2003, visera à évaluer la qualité de chaque projet, l'impact prévisible sur la pauvreté et les résultats escomptés. Les conclusions et les recommandations auxquelles elle aboutira constitueront une contribution qui sera utilisée dans l'évaluation évoquée ci-dessus.</p>	SHS	90000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Été 2004
La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.	<p>L'évaluation proposée est importante en ce sens qu'elle offre la possibilité de mesurer rapidement les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques concernant le thème transversal relatif aux TIC énoncés dans l'actuelle Stratégie à moyen terme (31 C/4).</p> <p>L'évaluation déterminera la contribution que les projets liés au thème transversal des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont apporté au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. L'évaluation mettra ainsi en évidence des enseignements importants pour l'UNESCO dans son ensemble et de nature à éclairer la stratégie et la gestion des programmes dans ces domaines à l'avenir. L'évaluation visera également à déterminer l'avantage comparatif que présente l'utilisation des TIC comme moyen d'exécution des programmes/projets par rapport à d'autres mécanismes d'exécution des programmes.</p> <p>L'évaluation portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ mesure dans laquelle les TIC sont utilisées comme mécanisme d'exécution du programme ; ◆ avantage comparatif de l'utilisation des TIC comme mécanisme d'exécution du programme ; ◆ impact du choix des TIC comme thème transversal ; ◆ mécanismes de sélection des projets ; 	CI/INF CI/INF	90000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Été 2004

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ valeur ajoutée et efficacité par rapport au coût de l'emploi d'équipes interdisciplinaires pour exécuter le programme (thème transversal); ◆ processus en matière de suivi et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre et les résultats obtenus, ainsi que critères d'évaluation de l'impact; ◆ efficacité des TIC comme mécanisme d'exécution du programme; il sera procédé sur un échantillon de projets à une évaluation des principaux résultats obtenus et des impacts préliminaires, eu égard en particulier aux besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes. 			
<p><i>Mécanismes d'exécution du programme :</i> Évaluation de l'efficacité et de l'impact des publications de l'UNESCO en tant que mécanisme d'exécution du programme</p>	<p>L'UNESCO a de nombreuses publications. Celles-ci devraient satisfaire une demande et répondre à des objectifs. L'évaluation, qui portera tant sur les publications périodiques que sur les publications ponctuelles, s'attachera à déterminer le contenu, la forme et la présentation, les groupes cibles satisfaits, la politique actuelle de l'UNESCO en matière de publication et de diffusion, le système de diffusion, le mécanisme d'exécution et la commodité de l'accès afin de déterminer si les publications répondent à leurs objectifs et ont un impact.</p> <p>L'évaluation cherchera, en particulier, à déterminer:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mesure dans laquelle les publications sont utilisées comme mécanisme d'exécution du programme; ◆ l'avantage comparatif des publications en tant que mécanisme d'exécution du programme par rapport à d'autres mécanismes d'exécution; ◆ l'intérêt d'utiliser les publications comme moyen d'exécution des programmes/projets dans l'accomplissement de la mission de l'UNESCO; ◆ l'efficacité (coûts afférents à la publication et à la distribution) et l'efficacité des publications comme moyen de réalisation des objectifs de l'UNESCO et les facteurs qui contribuent/ont obstacle à leur pleine réalisation; ◆ l'impact des publications; ◆ les possibilités de recours accru aux publications comme mécanisme d'exécution du programme; ◆ tous les risques qu'est susceptible d'engendrer le fait que les publications n'atteignent pas leurs objectifs de programme et les mesures à prendre pour maîtriser ces risques. 	IOS	70 000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Printemps 2004
<p><i>Mécanismes d'exécution du programme :</i> Examen du rôle des conférences et des réunions dans l'exécution globale des programmes et du mandat de l'UNESCO</p>	<p>De nombreuses conférences et réunions sont organisées chaque année. Cette évaluation vise à déterminer l'efficacité des conférences et des réunions traditionnellement utilisées par l'UNESCO pour atteindre ses objectifs généraux et mesurer leur impact.</p> <p>L'évaluation cherchera, en particulier, à déterminer:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mesure dans laquelle les conférences et les réunions sont utilisées comme mécanisme d'exécution du programme; ◆ l'avantage comparatif des conférences et réunions comme mécanisme d'exécution du programme par rapport à d'autres mécanismes; ◆ l'intérêt d'utiliser les conférences et réunions comme moyen d'exécution des programmes/projets dans l'accomplissement de la mission de l'UNESCO; ◆ l'efficacité par rapport à leur coût des conférences et réunions comme moyen d'exécution pour atteindre les objectifs de l'UNESCO et des programmes/projets, ainsi que les facteurs qui contribuent/ont obstacle à leur pleine réalisation; ◆ l'impact des conférences et réunions compte tenu de leurs objectifs déclarés et l'importance du suivi qui est donné aux conférences et réunions organisées; ◆ les possibilités de recours accru aux conférences et réunions comme mécanisme d'exécution du programme; ◆ tous les risques qu'est susceptible d'engendrer le fait que les conférences/réunions n'atteignent pas leurs objectifs de programme, ainsi que les mesures à prendre pour contrôler ces risques. 	IOS	70 000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Automne 2004

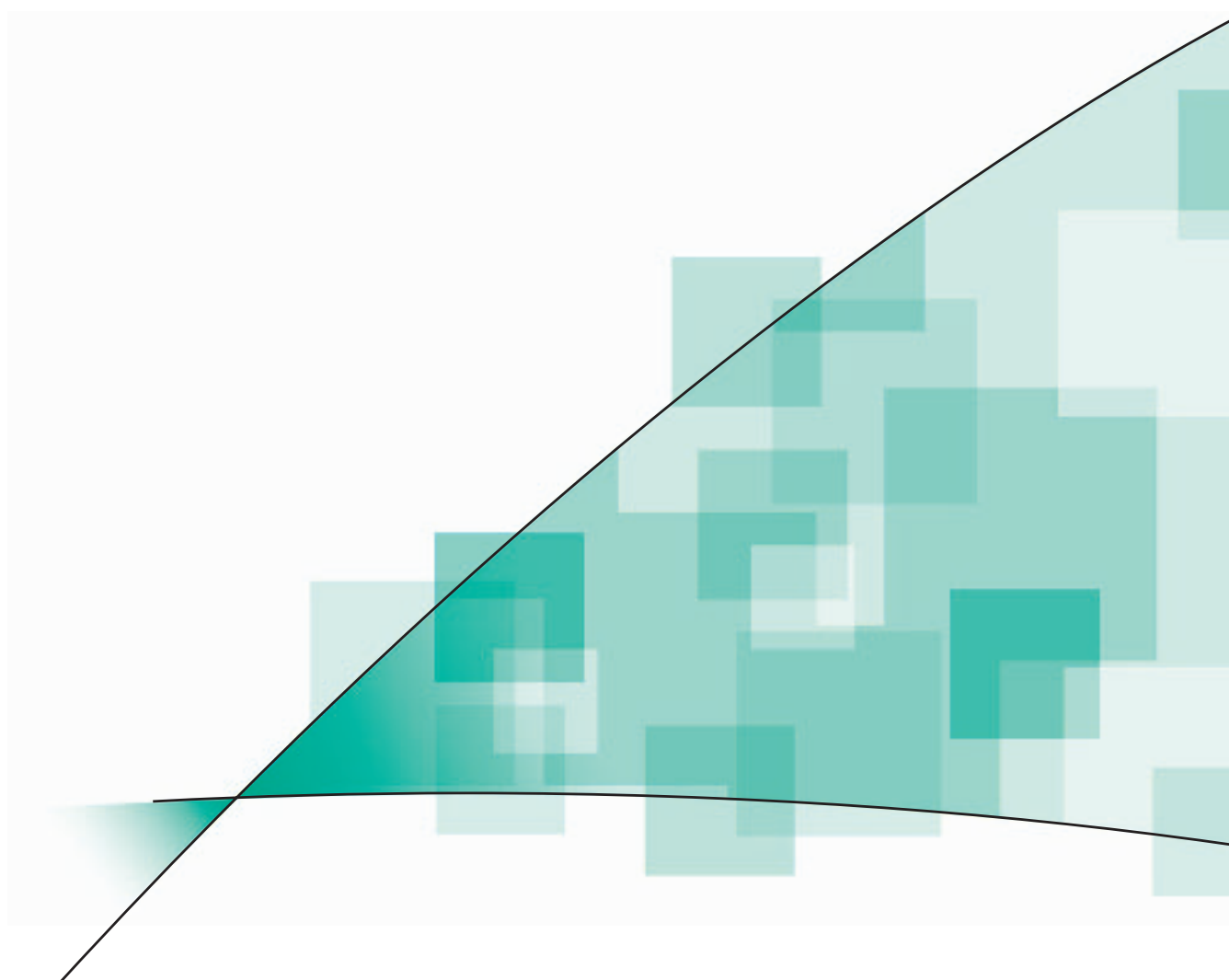
Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
<p><i>Mécanismes d'exécution du programme :</i> Soutien aux ONG</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ On utilise de plus en plus les ONG, en particulier au niveau local, comme plates-formes pour l'exécution du programme. L'évaluation visera à déterminer l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des ONG comme mécanisme d'exécution du programme dont l'importance va croissant. <p>L'évaluation cherchera, en particulier, à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mesure dans laquelle les ONG sont utilisées comme mécanisme d'exécution du programme (par catégorie d'ONG, secteur, institut, bureau hors Siège, commission nationale) ; ◆ l'intérêt d'utiliser les ONG comme mécanisme d'exécution du programme ; ◆ les résultats et l'impact des programmes et projets qui utilisent les ONG comme mécanisme d'exécution du programme ; ◆ l'avantage comparatif de l'utilisation des ONG de préférence à d'autres mécanismes d'exécution du programme, en termes d'adéquation et d'efficacité ; ◆ l'efficacité des modalités appliquées en pratique dans la collaboration avec les ONG, en examinant notamment le processus de sélection des ONG qui deviennent partenaires aux programmes, les dispositions définissant les responsabilités dans l'utilisation des crédits fournis et celles relatives au suivi des résultats obtenus ; ◆ les possibilités de recours accru aux ONG comme mécanisme d'exécution du programme et en tant que sources de financement extrabudgétaires ; ◆ tous les risques qu'est susceptible d'engendrer le fait que l'utilisation des ONG ne permet pas d'atteindre les objectifs du programme, ainsi que les mesures nécessaires pour maîtriser ces risques. 	IOS	70000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Automne 2005
<p><i>Mécanismes d'exécution du programme :</i> Évaluation des Journées, Années et Décennies internationales de l'UNESCO comme mécanisme de sensibilisation</p>	<p>Cette évaluation portera sur les diverses Journées, Années et Décennies organisées avec le soutien de l'UNESCO. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO organise un certain nombre de manifestations de ce genre et elle n'a pas mis en place de mécanisme clairement établi pour évaluer en temps voulu leur efficacité. Un décompte effectué sur le site Web de l'UNESCO montre qu'environ 24 manifestations de ce genre ont lieu tous les ans ou tous les deux ans dans l'ensemble des cinq grands secteurs de programme. L'évaluation aura pour objectif spécifique de mesurer l'efficacité (ou plus généralement les retombées positives) de ces activités dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO.</p> <p>L'évaluation cherchera, en particulier, à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mesure dans laquelle les Journées, Années et Décennies sont utilisées comme mécanisme d'exécution ; ◆ l'avantage comparatif de ce mécanisme de sensibilisation par rapport à d'autres mécanismes ; ◆ l'efficacité de ces manifestations comme mécanisme de sensibilisation ; ◆ l'intérêt d'utiliser ces manifestations comme plate-formes pour la mobilisation et la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO ; ◆ tous les impacts mesurables qui en résultent pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO ; ◆ l'efficacité de ces activités, en s'attachant particulièrement à déterminer si la qualité ou la quantité de cet ensemble d'activités pourrait être réduite sans affecter la qualité des résultats obtenus ; ◆ la répartition des coûts afférents à l'organisation des diverses manifestations ; ◆ tous les risques qu'est susceptible d'engendrer le fait que ces manifestations n'atteignent pas leurs objectifs de programme et les mesures à prendre pour maîtriser ces risques. 	IOS	50000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Automne 2004
<p><i>Mécanismes d'exécution du programme :</i> Évaluation des prix internationaux de l'UNESCO comme mécanisme de sensibilisation</p>	<p>Cette évaluation portera sur les divers prix décernés par l'UNESCO. Au fil des ans, l'Organisation a créé et décerné ces prix sans mettre en place de mécanisme clairement établi pour procéder en temps voulu à l'évaluation de leur efficacité. Un décompte effectué sur le site Web de l'UNESCO montre qu'environ 37 prix sont décernés tous les ans ou tous les deux ans dans l'ensemble des cinq grands secteurs de programme. L'évaluation aura pour objectif spécifique de mesurer l'efficacité (ou plus généralement les retombées positives) de ces prix comme moyen de réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO.</p>	IOS	50000 \$ (des ressources extrabudgétaires seront recherchées)	Printemps 2004

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	<p>L'évaluation cherchera, en particulier, à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mesure dans laquelle les prix sont utilisés comme mécanisme d'exécution ; ◆ l'avantage comparatif des prix comme mécanisme de sensibilisation par rapport à d'autres mécanismes ; ◆ l'efficacité des prix comme mécanisme de sensibilisation ; ◆ l'intérêt d'utiliser les prix comme moyen de réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO ; ◆ l'efficacité de ces prix, en s'attachant notamment à déterminer si la qualité ou la quantité de cet ensemble d'activités pourrait être réduite sans affecter la qualité des résultats obtenus ; ◆ la répartition des coûts liés à l'attribution des divers prix ; ◆ tous les risques qu'est susceptible d'engendrer le fait que les prix ne répondent pas à leurs objectifs de programme et les mesures à prendre pour maîtriser ces risques. 			
<p>La gestion des programmes et des projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires</p>	<p>Ces dernières années ont été marquées par une augmentation sensible du nombre de programmes et de projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires. Il importe de mettre en évidence l'aboutissement des efforts déployés par l'UNESCO pour faire coïncider les priorités du donateur et les priorités stratégiques et programmatiques de l'Organisation. L'orientation future du programme devra également s'inspirer des leçons tirées des résultats obtenus. D'autres enseignements devront aussi être tirés des stratégies appliquées pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et de l'expérience acquise au Brésil en matière de collaboration avec les États membres pour l'établissement d'arrangements de fonds-en-dépôt à leur profit.</p> <p>Il s'agit d'apprécier notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la portée des programmes et projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires au regard des priorités et axes stratégiques principaux de l'Organisation et la concordance entre les priorités de la source de financement et celles de l'UNESCO ; ◆ pourquoi les donateurs extrabudgétaires ont choisi l'UNESCO pour partenaire, et s'ils ont obtenu ce qu'ils souhaitaient par le biais de ce partenariat ; ◆ l'efficacité de la contribution des activités bénéficiant d'un financement extrabudgétaire à la mise en œuvre de chacun des grands programmes et sous-programmes de l'UNESCO ; ◆ la façon dont il est rendu compte aux sources de financement, aux plans interne et externe, des résultats et des impacts obtenus grâce aux programmes/projets financés par des ressources extrabudgétaires et comment ces résultats sont utilisés pour orienter la planification à l'avenir ; ◆ comment les leçons tirées des activités menées par l'UNESCO au Brésil sont appliquées pour mettre en place un cadre général de coopération avec les États membres en vue de l'établissement d'arrangements de fonds-en-dépôt à leur profit ; ◆ l'efficacité des stratégies de financement déployées pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, tant au Siège que hors Siège. 	IOS	50000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Printemps 2005
<p>Progression dans la voie de l'intersectorialité à l'UNESCO</p>	<p>Les problèmes qui se posent aujourd'hui débordent le cadre des différentes disciplines traditionnelles. L'enjeu pour l'UNESCO est d'améliorer l'impact de l'ensemble du programme en institutionnalisant et en intériorisant une approche intégrée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et du programme dans tous les secteurs du programme. L'évaluation portera sur la collaboration intersectorielle tant au Siège de l'UNESCO que hors Siège. Les conclusions d'autres évaluations pertinentes conduites au cours du présent exercice seront utilisées pour compléter la présente évaluation, et ces évaluations seront conçues en conséquence.</p> <p>L'évaluation portera sur les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les paramètres régissant l'intersectorialité et leur application ; ◆ l'efficacité et l'efficacités des projets et programmes intersectoriels ; ◆ les contraintes pesant sur l'efficacité de l'intersectorialité, notamment les structures organisationnelles et dirigeantes ; ◆ les structures incitatives qui peuvent être introduites dans le processus de planification, afin d'encourager les grands programmes à conjuguer leurs ressources humaines et financières en vue de créer des programmes et projets intersectoriels novateurs. 	IOS	50000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Automne 2005

Titre	Thème, principales questions et problèmes traités	Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
Évaluation de l'intégration de la question de l'égalité entre les sexes dans les programmes de l'UNESCO	<p>Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'UNESCO s'est employée à intégrer la problématique concernant les femmes dans l'ensemble de ses programmes et de son cycle de programmation conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux conclusions concertées adoptées par l'ECOSOC. Sans se substituer à la prise de mesures nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, cette approche a été de plus en plus privilégiée comme moyen de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les domaines de compétence de l'UNESCO (31 C/4, paragraphe 32).</p> <p>En vue du prochain examen par l'ONU de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (Beijing + 10), la présente évaluation offrira à l'UNESCO l'occasion de tirer les enseignements des arrangements conclus et de l'expérience acquise dans le passé en ce qui concerne la notion d'égalité entre les sexes afin d'intégrer davantage cette notion dans ses programmes et d'améliorer sa capacité à atteindre des résultats appréciables dans ce domaine. Les conclusions et recommandations de l'évaluation devront être prises en compte lors de l'élaboration du 33 C/5 (2006-2007).</p> <p>L'évaluation consistera à mesurer principalement, au cours de la période allant de 2000 au début 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'intégration des questions relatives à l'équité entre les hommes et les femmes dans les stratégies générales, sectorielles et régionales de l'UNESCO ; ◆ la pertinence de la politique de l'UNESCO en matière de parité entre les sexes, notamment le Cadre pour la prise en compte systématique des questions de genre de l'UNESCO (CPSG) ; ◆ l'intégration des préoccupations en la matière dans l'ensemble du processus de programmation ; ◆ l'intégration de ces préoccupations dans l'analyse, la conception, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des besoins (pour un groupe témoin de programmes) ; ◆ l'efficacité des mécanismes institutionnels et des responsabilités instaurées pour favoriser l'intégration des questions touchant à la parité, notamment le rôle joué par BSP/WGE et les points focaux pour la parité dans les secteurs de programme et les bureaux hors Siège ; ◆ les principaux résultats des actions menées par l'UNESCO dans le domaine de la parité (pour un échantillon de programmes) ; ◆ les obstacles, facteurs de réussite et leçons tirées de l'exécution du programme. 	BSP en consultation avec les secteurs du programme	40 000 \$ (un financement extrabudgétaire supplémentaire sera recherché)	Automne 2005
Examen des bureaux hors Siège	<p>Certaines évaluations porteront essentiellement sur le fonctionnement du réseau et des structures hors Siège décentralisés de l'UNESCO de même que sur les interactions entre les bureaux hors Siège et d'autres unités décentralisées de l'UNESCO. Les évaluations viseront à mesurer le processus de réforme en cours ainsi qu'à en déterminer l'impact sur l'exécution du programme et sur son aboutissement à des résultats tangibles. Une synthèse des évaluations sera remise au Directeur général en vue de l'examen de la décentralisation prévu en 2005.</p> <p>À cette fin, l'évaluation portera en particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le rôle, le mandat et la structure des bureaux hors Siège ; ◆ les responsabilités et obligations redditionnelles ; ◆ la participation des bureaux hors Siège à la conception et à la planification du programme ; ◆ l'appui du Siège aux bureaux hors Siège ; ◆ les lignes de communication (et de coordination) entre les entités des unités hors Siège ; ◆ leur capacité au regard des ressources humaines et financières disponibles ; ◆ l'aptitude des bureaux hors Siège à mobiliser des ressources extrabudgétaires ; ◆ l'impact des activités de l'UNESCO exécutées par les bureaux hors Siège ; ◆ tous risques pouvant mettre en péril la qualité de la gestion et de l'exécution des programmes dans les bureaux hors Siège. 	IOS	220 000 \$	2004-début 2005

SECTION 3

Éléments techniques



TITRE I

Politique générale et Direction

T00001-T00002

Budget ordinaire			Total des crédits 2004-2005	Ressources extrabudgétaires ²	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités ¹			
	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs					
Chapitre 1 Conférence générale	644 100	5 491 200	6 135 300	305 800	6 441 100
Chapitre 2 Conseil exécutif	1 426 900	6 531 800	7 958 700	-	7 958 700
Total, IA	2 071 000	12 023 000	14 094 000	305 800	14 399 800
B. Direction					
Chapitre 3 Direction générale	1 969 100	458 500	2 427 600	-	2 427 600
Chapitre 4 Cabinet du Directeur général	6 670 200	445 700	7 115 900	341 000	7 456 900
Chapitre 5 Evaluation et audit	4 192 500	1 311 800	5 504 300	412 000	5 916 300
Chapitre 6 Normes internationales et affaires juridiques	2 945 400	385 500	3 330 900	-	3 330 900
Total, IB	15 777 200	2 601 500	18 378 700	753 000	19 131 700
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies					
	-	3 579 500	3 579 500	-	3 579 500
Total, TITRE I	17 848 200	18 204 000	36 052 200	1 058 800	37 111 000

1. Pour plus de détails, voir l'Appendice II.

2. Fonds extrabudgétaires autofinancés et fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme au titre des projets opérationnels.

TITRE II

Programmes et services liés au programme

GRAND PROGRAMME I

Education

Programme I.1 - L'éducation de base pour tous

I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés (paragraphe 0111-01115)

T100 Divisions/Unités responsables au Siège : *Division de l'éducation de base (ED/BAS) ; Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV) ; Division des politiques et des stratégies éducatives (ED/EP) ; Division de la promotion d'une éducation de qualité (ED/PEQ)*

Axe d'action 1 : Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants

T101 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF, Programme alimentaire mondial, FNUAP Système des Nations Unies ONUSIDA PNUD OIT, OMS Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (CESCR) Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Soutien financier, coopération technique Aide conjointe au développement } Soutien financier Coopération technique Collaboration dans le cadre des activités du Groupe conjoint d'experts UNESCO(CR)/ECOSOC(CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation, décision 162 EX/5.4 Collaboration dans le domaine normatif
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE Banque mondiale ISESCO Banque africaine de développement (BAD), Banque islamique de développement (BID) Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves à besoins spécifiques Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) - Groupe de travail sur la petite enfance Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)	} Soutien financier, coopération technique Soutien financier Coopération technique Coopération, élaboration et exécution conjointes d'activités Diffusion d'informations sur les obligations des Etats au titre d'instruments régionaux pour promouvoir l'exercice du droit à l'éducation Encouragement aux débats et à la réflexion publiques sur des thèmes d'une importance primordiale pour l'exercice du droit à l'éducation et préparation de coéditiions
Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique	Coopération technique

<p>Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) Union africaine (UA)</p>	<p>} Diffusion d'informations sur les obligations des Etats au titre d'instruments régionaux pour promouvoir l'exercice du droit à l'éducation</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Association internationale pour le conseil psychologique (IAC), African Association for Guidance and Counselling (AAGC) Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) Association internationale pour la lecture SIL International Environnement et développement du Tiers Monde (ENDA) Bureau international catholique de l'enfance (BICE) Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation (ELA)</p>	<p>} Coopération technique</p>
<p>Aide et action Save the Children (Royaume-Uni, Suède) Atlas Alliance (Norvège) Ensemble pour soutenir les projets et programmes en faveur des enfants des rues (ESPPER) Consortium for Street Children Association internationale des handicapés (IDA) Hope 87</p>	<p>} Coopération technique</p>
<p>Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA), Partenaires de l'UNESCO pour la petite enfance, Réseau africain francophone prime enfance, Asociación Mundial de Educadores Infantiles, Living Values Education, Coopération internationale pour les équilibres locaux (CIELO), Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), Child Care Information Exchange, etc.</p>	<p>} Coopération, élaboration et réalisation conjointes d'activités</p>
<p>Académie de droit international de La Haye Universités et établissements de recherche Société française pour le droit international</p>	<p>} Encouragement aux débats et à la réflexion publiques sur des thèmes d'une importance primordiale pour l'exercice du droit à l'éducation</p>
<p>Fondations : Fondation Jimmy Carter Fondation Coca Cola Fondation Ted Turner</p>	<p>} Soutien financier</p>
<p>Autres : Coopération française Italie Japon USAID</p>	<p>} Soutien financier, coopération technique</p>
<p>Réseau européen d'aide aux enfants de la rue du monde entier</p>	<p>} Coopération technique</p>
<p>Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO Université d'Oslo</p>	<p>Soutien financier, coopération technique Soutien à la collecte de fonds, promotion Coopération technique</p>
<p>Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance, Centres de coopération régionaux de l'UNESCO sur la petite enfance</p>	<p>} Coopération, élaboration et réalisation conjointes d'activités</p>

T102 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Réunions d'experts Sud-Sud sur l'éducation des enfants en situation difficile
- Réunion pour marquer le 10e anniversaire de l'Année internationale de la famille
- Deuxième Conférence internationale africaine sur les services de conseil et d'orientation

Principales publications :

- Documents sur l'ajustement des programmes et la gestion d'une classe dans les écoles intégratrices ; matériels sur les pratiques d'avenir dans l'éducation des enfants handicapés ; matériels d'information sur le rôle du sport dans l'éducation des enfants de la rue
- Dossiers d'orientation sur la petite enfance
- Etudes sur la petite enfance
- Monographies sur la petite enfance
- Matériels de formation sur le conseil et l'orientation pour compléter les dossiers de formation existants
- Elaboration et publication de documents dans le cadre du Groupe conjoint d'experts UNESCO(CR)/ECOSOC(CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation
- Publications sur des thèmes de première importance et diffusion de celles-ci
- Coéditions UNESCO/ELA

Autres :

- Site Web UNESCO sur le droit à l'éducation pour les ministres de l'éducation et décideurs

Axe d'action 2 : Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT**T103 Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF et 11 partenaires de l'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles) (notamment FNUAP, Banque mondiale, OIT, UNIFEM et PAM) Bureaux régionaux de l'ONU (par exemple, CESAP, CESAO)	En tant qu'institution chef de file de l'UNGEI, l'UNICEF doit coordonner le mécanisme de coopération du système des Nations Unies pour améliorer l'éducation des filles et l'accès de celles-ci à l'enseignement, ainsi que pour accélérer la réalisation de l'objectif 5 de Dakar sur la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire Coopération technique
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ALLIANCE/ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique) OCDE ISESCO Agence intergouvernementale de la francophonie ALECSO	Soutien technique Echange d'informations et coopération technique Coopération technique
Organisations non gouvernementales (ONG) : Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) Centre pour le Conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique IAC (Association internationale pour le conseil psychologique) AIOSP (Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle) Forum des éducatrices africaines (FAWE) Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) AAGC (African Association for Guidance and Counselling)	Soutien financier et technique Coopération technique

<p>Autres : Réseau des universités d'Amérique latine Universités et instituts de recherche Network of Girls' Education in Asia Gouvernement italien</p>	}	<p>Recherche et coopération technique Coopération technique Coopération financière</p>
--	---	--

T104 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de bilan sur l'objectif 5 de Dakar sur la parité entre les sexes Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan statistique sur la parité entre les sexes dans l'éducation de base </p>

Axe d'action 3 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle

T105 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : FAO, OIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, PAM, OMS, Banque mondiale</p>	<p>Ces organismes participent conjointement à la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation selon ce qui est spécifié dans le Plan d'action international</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation (IE) Office international de l'enseignement catholique (OIEC) Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCNGO/EPT)</p>	<p>Concertation sur l'action à mener, recherche, renforcement des capacités et promotion des objectifs de Dakar, notamment renforcement des capacités des ONG locales, mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies sur l'alphabétisation, suivi de CONFINTEA V et renforcement des capacités des ONG locales</p>
<p>Réseau des centres de documentation sur l'alphabétisation en Asie et dans le Pacifique Bureau d'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique Sud (ASPBAE) Réseau africain pour la campagne de l'Education pour tous (ANCEFA) Arab Resource Collective (ARC) Conseil latino-américain d'éducation des adultes (CEAAL) Conseil international d'éducation des adultes (CIEA) Campagne mondiale pour l'éducation (CME) Actionaid</p>	<p>Mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies sur l'alphabétisation</p>
<p>Shikshantar: The Peoples' Institute for Rethinking Education and Development</p>	<p>Mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, suivi de CONFINTEA V et renforcement des capacités des ONG locales pour appuyer l'éducation tout au long de la vie/l'EPT</p>
<p>Autres : Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED) Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU)</p>	<p>Promotion des objectifs de Dakar Mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et renforcement des capacités des ONG locales au service de l'éducation tout au long de la vie/EPT Développement du concept et de la pratique de l'apprentissage communautaire</p>

T106 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunions interrégionales sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle

Principales publications :

- Système d'information de gestion sur l'analyse des buts et résultats de l'éducation non formelle (MIS MANGO)
- Dossier général de documentation sur l'éducation non formelle
- Cérémonie de remise des prix d'alphabétisation à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation

Axe d'action 4 : Améliorer la qualité de l'éducation**T107** *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : OIT, OMS, UNICEF, PNUE, PNUD</p> <p>HCR</p> <p>PNUD</p> <p>HCDH (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)</p> <p>HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)</p> <p>UNICEF</p> <p>Organisation des Nations Unies (ONU)</p> <p>FNUAP</p> <p>PNUD, UNICEF, Banque mondiale</p>	<p>Equipe spéciale des Nations Unies sur le sport pour la paix et le développement</p> <p>Soutien aux activités des Nations Unies dans le domaine de l'éducation pour la paix et la non-violence</p> <p>Avec le Groupe de travail sur les populations autochtones, travail en réseau et échange d'information, élaboration de politiques éducatives</p> <p>Recherches communes, et manuels sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la discrimination dans l'éducation</p> <p>Réalisation de matériels pédagogiques pour les spécialistes de l'élaboration des programmes</p> <p>Soutien financier à des projets d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la paix réalisés par l'UNESCO en Afrique</p> <p>Coopération dans le domaine de la promotion de l'éducation aux droits de l'homme par des coéditions et des réunions techniques</p> <p>Réalisation conjointe de projets pilotes en matière d'éducation pour la paix en Afrique et en Amérique latine</p> <p>Elaboration du concept d'éducation en vue du développement durable et mise en oeuvre du Plan d'action du SMDD</p> <p>Décennie pour l'éducation en vue du développement durable en relation avec l'EPT</p> <p>Association de l'éducation en vue du développement durable et du concept d'éducation de qualité</p> <p>Renforcement des capacités nationales en matière de contrôle et de mesure de la qualité de l'éducation</p> <p>Aide financière à des projets d'éducation axés sur la révision des manuels et l'examen des programmes, mis en oeuvre par l'UNESCO en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les Etats arabes et en Europe du Sud-Est</p> <p>Aide technique et financière à l'organisation d'une conférence internationale sur l'examen des manuels scolaires et la révision des programmes</p>

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Conseil de l'Europe	Contribution à l'amélioration de la définition de l'éducation de qualité Coopération dans le domaine de la révision des manuels d'histoire en Europe du Sud-Est Mise en réseau et échange d'informations sur les projets d'éducation axés sur la révision des manuels scolaires Participation à l'organisation de la conférence mentionnée ci-dessus
Union africaine (UA)	Coopération dans le domaine de la révision des manuels d'histoire et de la promotion d'une éducation pour les droits de l'homme et la citoyenneté en Europe du Sud-Est
Organisation des Etats américains (OEA)	Coopération à l'élaboration d'une convention contre le dopage Programmes d'éducation physique et de sport à l'école et en dehors de l'école Travail en réseau et échange d'informations Politique linguistique en Europe
Conseil supérieur du sport en Afrique	} Travail en réseau et amélioration de la coopération
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES)	
Secrétaire général de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la CEDEAO	} Mise en oeuvre du Plan d'action de Yamoussoukro pour le sport et la paix à la CEDEAO Amélioration des indicateurs de qualité, notamment des indicateurs portant sur l'apprentissage non cognitif, l'éducation physique et le sport
OCDE, Commission européenne,	
Secrétariat des pays du Commonwealth	
Banque mondiale	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS)	Elaboration de programmes d'éducation physique et de sport et de programmes de formation Coopération à l'élaboration du concept d'éducation en vue du développement durable et mise en oeuvre du Plan d'action du SMDD ; mobilisation du secteur privé
ALECSO (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science)	} Politique linguistique en Afrique
ACALAN (Académie africaine des langues)	
Institut Linguapax, Barcelone	
APCEIU (Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale)	Formation de formateurs et d'enseignants dans des domaines liés à l'éducation pour la compréhension internationale/la coopération technique/la compréhension interculturelle Etudes, recherche/coopération technique Coopération technique/organisation conjointe de stages de formation en matière de paix et de règlement des conflits
Chaires UNESCO	} Amélioration des partenariats pour appuyer la coopération, les politiques et les réalisations dans le domaine du sport
Université pour la paix	
Comité international olympique	} Stages de formation pour enseignants et entraîneurs Politique éducative pour les peuples autochtones d'Amérique latine Publication conjointe d'une Lettre d'information sur la révision des manuels scolaires et la recherche Cours de formation sur l'éducation pour la paix organisés conjointement/coopération technique
Conseil international pour l'hygiène, l'éducation physique, la récréation, le sport et la danse (ICHPER-SD)	
Agence mondiale antidopage (AMA)	
Fédération internationale de médecine du sport (FIMS)	
Fédération internationale du sport universitaire (FISU)	
International Medallist Association	
PROEIB, Bolivie	
Institut Georg Eckert (Allemagne)	
Institut international sur l'éducation à la paix (NY)	

Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA)

Association internationale pour l'évaluation éducative (AIEE)

Actionaid

Fondations :

Aga Khan

Bernard van Leer

Fondation pour les Nations Unies

Partenariat financier

Secteur privé :

J. Walter Thompson

Collaboration étroite avec le secteur privé pour sensibiliser l'opinion à l'éducation en vue du développement durable

Kuwait Society

T108 Faits marquants :

Principales réunions :

- Réunions du CIGEPS, réunions d'experts, réunions de l'Equipe spéciale des Nations Unies
- Processus de préparation de MINEPS IV avec CLD
- Réunion interrégionale pour l'éducation en vue du développement durable
- Réunion d'un groupe d'experts dans le contexte du suivi du SMDD

Principales publications :

- Encyclopédie mondiale des jeux et sports traditionnels, directives en matière de politiques sportives et amélioration des politiques de formation
- Résultats de tables rondes
- Dossier de formation sur l'éducation en vue de la consommation durable (sur base Web)
- Site Web interactif sur l'éducation en vue du développement et de la consommation durables
- Traduction en d'autres langues du programme multimédia de formation des maîtres intitulé "Teaching and Learning for a Sustainable Future" (www.unesco.org/education/tlsf)

Autres :

- Partenariats régionaux
- Constitution de réseaux d'EPS

Axe d'action 5 : Education et VIH/sida

T109 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : OIT, OMS, UNICEF, PNUD, PNUCID, FNUAP, Banque mondiale Secrétariat de l'ONUSIDA et ses équipes spéciales interinstitutions sur l'éducation, la parité entre les sexes, la jeunesse, les usagers de drogues injectables, le lieu de travail, etc.</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), NEPAD, SADC, USAID, OIG d'Asie et d'Amérique latine, etc. Réseaux de l'enseignement supérieur, etc.</p>	<p>Promotion de la qualité pédagogique en matière de prévention et de soin du VIH/sida Insistance sur la contribution de la santé scolaire à l'éducation physique</p> <p>Travail en réseau et amélioration de la coopération</p>

Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation (IE), Confédération syndicale mondiale de l'enseignement (CSME), institutions régionales et nationales	Mise en place de réseaux et amélioration de la coopération ; collecte de données, directives
Fondations : Fondation Ford	
Autres : USAID	Soutien financier, coopération technique

T110 *Faits marquants :*

Principales réunions : ▪ Réunions d'experts, réunions régionales, réunions des équipes spéciales interinstitutions
Principales publications : ▪ Directives, études, éducation, information et communication sur le VIH/sida

I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT
(paragraphe 0112-01123)

T111 **Divisions/Unités responsables au Siège :** *Division de l'éducation de base (ED/BAS) ; Division des politiques et des stratégies éducatives (ED/EPS) ; Bureau exécutif (ED/EO)*

Axe d'action 1 : Planification de la mise en oeuvre de l'EPT

T112 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Organisation internationale du Travail (OIT)	Participation à l'élaboration et à l'actualisation de modules de formation simples dans les domaines techniques et professionnels afin de développer chez les anciens combattants un esprit d'entreprise respectueux de l'éthique et les qualifications nécessaires pour exercer un métier rémunéré pacifique. Ces modules de formation seront mis au point dans des disciplines qui permettront aux anciens combattants de se mobiliser immédiatement afin de participer à des programmes nationaux de reconstruction, comme la construction de routes et de bâtiments. Ces programmes de formation auront pour objet d'aider les anciens combattants à s'insérer par la suite dans de petites entreprises locales
UNICEF	Participation à des activités de réaction à des situations de crise et à des activités de reconstruction dans le domaine de l'éducation
HCR	Participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes d'éducation pour la paix et de résolution des conflits à l'intention des réfugiés et autres populations victimes de conflits
UNICEF, BIT, FNUAP, FAO, UNOPS, PNUE, UNDAF, IASC	Coopération technique
PNUD, UNOCHA, HCR, PAM, Banque mondiale, UNRWA	Coopération technique et financière
Autres organismes des Nations Unies	Collaboration

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Banques multilatérales de développement	} Coopération technique et financière
OCDE	
Banques régionales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, BID, etc.)	
Union européenne	
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	} Contribution financière/soutien technique
USAID	
ADEA (et institutions collaborant avec l'ADEA)	
NEPAD	
Union africaine (UA)	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil norvégien pour les réfugiés	} Coopération technique et financière
CARE	
Internationale de l'éducation	} Participation
Refugee Studies Centre (Université d'Oxford)	
Institute for Reconstruction and International Security through Education (RISE, Washington), Réseau institutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), Don Bosco, Service jésuite d'aide aux réfugiés, Save the Children, World Vision, Afghan Children Education Movement	} Coopération technique
Consultation collective des ONG sur l'EPT(CCNGO/EPT)	
Bureau d'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique Sud (ASPBAE)	500 ONG de toutes les régions sont régulièrement consultées sur les questions d'EPT et mènent des activités de promotion, de renforcement des capacités, de recherche et d'évaluation au service de l'EPT Point focal régional pour la Consultation collective des ONG sur l'EPT ; soutien au renforcement des capacités des ONG locales en matière d'EPT et participation aux principaux mécanismes d'EPT aux niveaux international et régional
Réseau africain pour la campagne sur l'éducation pour tous (ANCEFA)	Point focal régional pour la Consultation collective des ONG sur l'EPT ; soutien au renforcement des capacités des ONG locales pour l'EPT et participation aux principaux mécanismes d'EPT aux niveaux international et régional
Arab Resource Collective	Point focal régional pour la Consultation collective des ONG sur l'EPT ; soutien au renforcement des capacités des ONG locales en matière d'EPT et participation aux principaux mécanismes d'EPT aux niveaux international et régional
Conseil latino-américain d'éducation des adultes (CEAAL)	Point focal régional pour la Consultation collective des ONG sur l'EPT ; soutien au renforcement des capacités des ONG locales en matière d'EPT et participation aux principaux mécanismes d'EPT aux niveaux international et régional
Conseil international d'éducation des adultes (CIEA)	Promotion et recherche sur l'EPT, en particulier l'éducation des adultes
Campagne mondiale pour l'éducation (CME)	Promotion des objectifs de Dakar
Actionaid	Soutien au renforcement des capacités des ONG locales pour l'EPT, en particulier dans le domaine de la participation à la formulation des politiques et à l'alphabétisation
Internationale de l'éducation (IE)	Soutien au renforcement des capacités des ONG locales pour l'EPT, en particulier dans le domaine de la participation à la formulation des politiques
Consultation collective des ONG	Participation

ONG travaillant dans des situations de crise et postconflituelles	Les ONG qui travaillent au niveau local dans les pays qui sortent de conflits seront formées à l'utilisation des matériels de formation à l'enseignement-apprentissage mis au point à l'intention des anciens combattants, et des matériels de promotion de la paix et de la résolution des conflits destinés aux établissements scolaires et à l'éducation non formelle
Fondations : Refugee Education Trust Fondation Mellon Fondation internationale Carrefour Institut du mécénat humanitaire Fondation Rockefeller	} Coopération technique et financière Soutien au renforcement des capacités des ONG locales
Secteur privé : Hewlett Packard, UGAP	Coopération technique et financière
Autres : Services et institutions de coopération bilatéraux (pays de l'OCDE) Commissions nationales pour l'UNESCO USAID Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)	} Coopération technique et financière L'INEE, implanté à l'UNESCO, est un réseau d'institutions des Nations Unies et d'ONG qui soutiennent l'éducation dans les situations de crise et la reconstruction ; promotion des meilleures pratiques, échange d'informations et sensibilisation

T113 Faits marquants :

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none">▪ Réunion internationale sur les meilleures pratiques et les difficultés de la planification et de la mise en oeuvre de l'EPT▪ Organisation de la Conférence régionale africaine sur les stratégies éducatives en vue du renforcement de la paix et de la reconstruction nationale pour les pays en situation de conflit et de postconflit▪ Cinq réunions techniques régionales pour préparer les plans nationaux d'EPT dans les situations d'urgence, de post-conflit et de reconstruction (2 en Afrique, 1 en Amérique centrale, 2 en Asie)▪ Réunions consultatives régionales sur l'EPT▪ Réunion internationale de la Consultation collective des ONG sur l'EPT Principales publications : <ul style="list-style-type: none">▪ Méthodes et instruments de mise en oeuvre des plans et programmes de développement de l'éducation▪ Publication de documents pour les réunions et séminaires sur l'EPT▪ Planification stratégique de l'EPT : Directives sur l'éducation en situations d'urgence et de crise pour mettre en oeuvre des programmes et projets éducatifs transitoires en situation de postconflit/postcatastrophe, notamment pour le renforcement des capacités systémiques▪ Document directif d'orientation de la Conférence régionale africaine sur les stratégies éducatives pour le renforcement de la paix et la reconstruction nationale dans les pays en situation de conflit et de postconflit▪ Document d'orientation de l'UNESCO sur l'éducation dans les situations d'urgence, de crise et de reconstruction▪ Rapports du Groupe de haut niveau (2) et du Groupe de travail (2)▪ Matériels et modules de formation et d'élaboration des programmes dans des disciplines techniques et professionnelles et sur l'esprit d'entreprise pour les anciens combattants. Modules de formation pour les formateurs qui, dans les ONG, assurent la formation des anciens combattants▪ Matériels d'enseignement et de formation pédagogique générique et guide de l'éducation pour la paix et la résolution des conflits▪ Rapport du Groupe de travail de l'INEE sur les normes pour l'éducation dans les situations d'urgence
--

Autres :

- Documents de réunions régionales et sous-régionales
- Rapports sur des études nationales et régionales (études de cas, études thématiques)
- Evaluation mondiale de la réinsertion des jeunes et enfants victimes de la guerre dans des situations de postconflit
- CD-ROM interactifs contenant des modules de formation pour les formateurs des ONG comportant des programmes d'acquisition rapide de compétences techniques et professionnelles qui favorisent l'esprit d'entreprise chez les anciens combattants, et assurent la promotion de l'éducation pour la paix et la résolution des conflits
- Appui au Groupe de travail de l'INEE sur les normes et aux équipes spéciales de l'INEE sur les matériels de formation, la formation pédagogique, l'enseignement secondaire, le suivi et l'évaluation

Axe d'action 2 : Entretien des efforts pour respecter les engagements politiques et financiers

T114 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Banque mondiale	Coordination de l'Initiative de financement accéléré
UNICEF	Coordination et contribution
	Membre du Groupe de sherpas, préparation des activités du Groupe de haut niveau, coopération avec l'UNGEI, participation au Groupe de travail
PNUD	Coordination et contribution
	Préparation des activités du Groupe de haut niveau, coopération au projet du Millénaire
FNUAP	Coordination et contribution
Banque mondiale	Membre du Groupe de sherpas, préparation des activités du Groupe de haut niveau, coopération à l'Initiative de financement accéléré
OIT	Participation possible aux activités du Groupe de haut niveau
Autres	On s'efforcera d'obtenir la coopération d'un large éventail d'institutions des Nations Unies afin d'étoffer le partenariat pour l'EPT
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
OCDE	} Participation aux activités du Groupe de travail et du Groupe haut niveau
Union européenne (UE)	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Internationale de l'éducation	Participation aux activités du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau
Consultation collective des ONG	} Participation aux activités du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau
Réseau de la Campagne mondiale	
Autres :	
Donateurs bilatéraux	Coordination et contribution
Institutions bilatérales des principaux pays donateurs	Préparation des travaux du Groupe de haut niveau, participation aux activités du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau

T115 Faits marquants :

- Principales réunions :**
- Groupe de haut niveau (2 réunions prévues pendant l'exercice)
 - Groupe de travail sur l'EPT (2 réunions thématiques prévues)
 - Réunions du E-9 (2 sont prévues)
- Principales publications :**
- Rapports du Groupe de haut niveau (2) et du Groupe de travail (2)
 - Rapports sur les réunions du Groupe E-9

Axe d'action 3 : Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT

T116 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD UNICEF Banque mondiale	} Membres du Comité de rédaction du Rapport mondial suivi
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)	Membre du Comité de rédaction
Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation Campagne mondiale pour l'éducation Conseil latino-américain d'éducation des adultes (CEAAL)	} Membres du Comité de rédaction
Autres : Organismes bilatéraux (ASDI, Dfid, ...)	Membres du Comité de rédaction

T117 Faits marquants :

- Principales réunions :**
- Comité de rédaction (2 réunions par an sont prévues)
 - Réunion du groupe consultatif, en fonction des besoins du programme de travail
- Principales publications :**
- Contribution au Rapport mondial de suivi sur l'EPT
 - Publication analytique sur des thèmes de qualité de l'éducation, en particulier sur le rôle des enseignants
 - Publications sur l'alphabétisation et les compétences de la vie courante prenant en compte les résultats des projets en cours dans ces domaines
 - Résultats d'une enquête sur la situation scolaire entreprise dans le cadre du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation
 - Rapports sur des thèmes intéressant les rapports mondiaux de suivi de l'EPT 2004-2005

Programme I.2 - Edifier des sociétés "apprenantes"

I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle (paragraphe 0121-01215)

T118 Divisions/Unités responsables au Siège : *Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV) ; Division de l'enseignement supérieur (ED/HE)*

Axe d'action 1 : Rénovation de l'enseignement secondaire

T119 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF	Indications/avis conjoints sur les orientations en matière d'apprentissage et les programmes visant à inculquer des compétences nécessaires dans la vie courante pour les adolescents
OIT	Publication conjointe des meilleures pratiques concernant le programme d'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire général
Banque mondiale	Projets de réforme des systèmes d'enseignement secondaire sur le terrain
HCR	Fourniture de services d'éducation postprimaire pour les réfugiés et dans les situations d'urgence
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE	Echange d'informations sur les tendances et les indicateurs de qualité
Conseil de l'Europe	Echange d'informations sur les tendances et les projets couronnés de succès en Europe
Secrétariat du Commonwealth of Learning	Elaboration et partage de connaissances, ressources et technologies concernant l'apprentissage ouvert/éducation à distance
Agence intergouvernementale de la francophonie	Elaboration de projets spécifiques dans des pays francophones
Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation	Etude et principes directeurs conjoints sur l'évolution du rôle de l'enseignant
Organisation du baccalauréat international	Fourniture de programmes pour les élèves du secondaire dans divers contextes
Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance	Elaboration et partage de connaissances, ressources et technologies concernant l'apprentissage ouvert/éducation à distance
Fédération internationale des femmes diplômées des universités	Promotion de l'accès des filles à l'enseignement secondaire grâce à l'expertise de femmes diplômées
Refugee Education Trust	Principes directeurs concernant la qualité de l'éducation postprimaire des enfants réfugiés
IAC (Association internationale pour le conseil psychologique)	Services spécialisés pour le conseil et l'orientation des jeunes dans le secondaire
FAPE (Fédération africaine des associations de parents d'élèves et étudiants)	Promotion du rôle des parents et de la communauté dans l'expansion et la réforme de l'enseignement secondaire en Afrique

<p>Autres : Université de Cardiff Université de Pittsburgh British Council</p>	<p>Expertise pour les programmes de leadership scolaire Mise à jour d'un site Web conjoint sur la réforme de l'enseignement secondaire (GINIE/SERYP), organisation de forums en ligne Fourniture de matériels didactiques adaptés aux besoins des jeunes dans le secondaire</p>
--	---

T120 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les questions relatives à la jeunesse ▪ Dixième réunion de l'APEID (axée sur l'enseignement secondaire) ▪ Réunion du Forum régional pour la réforme de l'enseignement secondaire en Amérique latine <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleures pratiques novatrices concernant les programmes d'entrepreneuriat dans l'ESG (OIT-UNESCO) ▪ Meilleures pratiques novatrices concernant l'orientation des jeunes (UNESCO-IAC) ▪ Série de documents de synthèse sur les principaux défis en matière de rénovation de l'enseignement secondaire <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site Web de l'UNESCO sur l'enseignement secondaire en français et en espagnol ▪ Forums régionaux en ligne sur les forums de l'enseignement secondaire avec des professionnels
--

Axe d'action 2 : Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

T121 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</p>	<p>Relance d'un programme de coopération sur l'éducation à l'environnement Soutien à CONNEXION Activités de formation à la consommation durable destinées aux enseignants et aux jeunes et expérimentation et adaptation du kit de formation YouthXchange (élaboré en 2002-2003)</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Institut national de recherche sur les politiques d'éducation (NIER), Japon</p>	<p>Conseil aux projets pilotes relatifs aux politiques d'EST dans le cadre de l'INGOSTE en Asie</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale des consommateurs</p>	<p>Activités d'éducation des consommateurs visant les jeunes et les enseignants et élaboration de modules de formation en biotechnologie</p>
<p>Centre for International Technology and Education Network (CITEN)</p>	<p>Application des principes régissant les politiques d'EST en Afrique</p>
<p>Union mondiale pour la nature (UICN)</p>	<p>Membre du Comité de rédaction de CONNEXION</p>
<p>Organisation internationale pour l'éducation scientifique et technologique (IOSTE)</p>	<p>Elaboration de projets pilotes autour des politiques d'EST</p>
<p>Conseil mondial des associations pour l'éducation technologique (WOCATE)</p>	<p>Elaboration de la composante éducation technologique des directives de l'EST et des projets pilotes</p>
<p>Fédération internationale des associations de professeurs de sciences (FIAPS)</p>	<p>Elaboration de matériels d'enseignement/apprentissage ST exemplaires</p>
<p>Kenya Organization of Environmental Education</p>	<p>Adaptation et expérimentation de prototypes de matériels de formation en matière d'éducation à l'environnement dans l'ETP</p>

Réseau européen pour l'enseignement supérieur	Organisation de concours de jeunes sur des expériences scientifiques
Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Grèce	Soutien à la poursuite de l'élaboration et de l'extension du Projet environnemental en Méditerranée du Sud-Est (SEMEP) dans la sous-région
Centre for Environmental Education (CEE), Inde	Traduction, publication et diffusion de CONNEXION en hindi
Autres : Punjab State Council for Science and Technology (PSCST)	Collaboration dans le domaine de l'expérimentation et de l'adaptation de matériels de formation pour l'éducation à l'environnement dans les écoles techniques et professionnelles (élaborés en 2002-2003) en Asie et en Afrique Expérimentation sur le terrain et adaptation des matériels de formation pour l'éducation à l'environnement dans les écoles techniques et professionnelles (élaborés en 2002-2003) en Asie et en Afrique Mise à jour et entretien de la base de données sur les spécialistes et les organisations EST en Asie du Sud Adaptation et mise au point d'une version de la trousse UNESCO de matériels EST pour l'Asie du Sud Elaboration et production de matériels d'apprentissage/enseignement ST pour le second degré Organisation d'ateliers de formation sous-régionaux pour les décideurs, formateurs d'enseignants, spécialistes de l'élaboration des programmes d'études
Université de Munich	Elaboration d'un module de formation sur les biotechnologies et les OGM
Université ouverte nationale Indira Ghandi (IGNOU), Inde	Expérimentation et adaptation de la trousse de matériels UNESCO pour l'enseignement de la science et de la technologie en vue de l'établissement d'une version destinée à l'Asie du Sud

T122 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunions sous-régionales des coordonnateurs nationaux du SEMEP
- Première réunion interrégionale de l'INGOSTE

Principales publications :

- CONNEXION : quatre numéros doubles en sept langues
- Versions régionales/sous-régionales de la trousse de matériels UNESCO pour l'EST (Asie du Sud, Etats arabes, Amérique latine et Caraïbes, Afrique)
- Matériels de formation modulaires sur l'éducation à l'environnement pour l'EFTP
- CD-ROM sur les biotechnologies et les OGM
- Enquête sur l'état de l'EST dans les écoles secondaires (Rapport)
- Matériel peu coûteux pour l'EST
- Base de données actualisée des spécialistes et organisations spécialisées en EST en Asie du Sud
- Six affiches supplémentaires sur l'enseignement/apprentissage de l'EST
- Jeux relatifs à l'EST
- Principes directeurs pour les activités EST extrascolaires

Autres :

- Site Web interactif pour le réseau INGOSTE
- Foires et concours sur l'ESTP et les questions de parité entre les sexes
- Base de données sur l'EST en place

Axe d'action 3 : Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels

T123 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Organisation internationale du Travail (OIT)</p>	<p>Partenaire dans une série d'activités notamment examen des politiques nationales d'apprentissage et de qualification, organisation de séminaires régionaux pour la mise en oeuvre des instruments normatifs de l'UNESCO et de l'OIT en matière d'EFTP en coopération avec ED/STV/TVE et établissement de dispositifs d'accréditation en coopération avec le Centre de Bonn L'UNESCO et l'OIT apporteront des contributions financières et techniques égales pour l'examen des politiques nationales d'apprentissage et de qualification. L'OIT fournira le concours de personnes compétentes pour les séminaires régionaux et l'établissement des dispositifs d'accréditation.</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Commonwealth of Learning (COL)</p>	<p>Partenaire dans l'élaboration de modules de formation sur l'entrepreneuriat et le conseil et l'orientation professionnels L'UNESCO et le COL apporteront des contributions financières et techniques égales pour l'élaboration des modules de formation.</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Association internationale pour l'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP)</p>	<p>L'AIOSP et l'IAC apporteront des contributions techniques spécialisées pour l'élaboration des modules de formation en matière d'orientation et de conseil professionnels et fourniront le concours de personnes compétentes pour les ateliers de formation.</p>
<p>Association internationale pour le conseil psychologique (IAC)</p>	
<p>Autres : Punjab State Council for Science and Technology (PSCST)</p>	<p>Des prototypes de matériels de formation pour l'intégration des questions d'environnement dans les programmes d'enseignement technique et professionnel ont été établis en collaboration avec le PSCST en 2002-2003. Le PSCST collaborera en outre avec l'UNESCO pour expérimenter sur le terrain et adapter ces matériels en Asie et en Afrique.</p>

T124 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Réunion d'experts Séoul + 5 (réunion d'évaluation cinq ans après le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, tenu à Séoul, République de Corée, en avril 1999)
- Séminaires régionaux sur l'application des instruments normatifs publiés conjointement par l'UNESCO et l'OIT concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels

Principales publications :

- Matériels de formation modulaires sur l'entrepreneuriat, les questions d'environnement dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le conseil et l'orientation professionnels et l'application des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels
- Principes directeurs pour la planification, la mise en oeuvre et le suivi des programmes visant à inculquer des compétences aux jeunes non scolarisés

Autres :

- CD-ROM contenant une bibliothèque numérique des publications et documents de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
- CD-ROM interactifs contenant des modules de formation sur l'entrepreneuriat, les questions d'environnement dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le conseil et l'orientation professionnels et l'application des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels

Axe d'action 4 : Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur**T125 Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Banque mondiale OIT</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE, COL, Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Commission européenne, NEPAD, Banques régionales</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Association internationale des universités (AIU), Association internationale des recteurs d'universités (IAUP), Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance (CIED), Internationale de l'éducation (IE) Membres de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur</p> <p>Fondations : Fondation Paul Meyer</p> <p>Secteur privé : Helwett Packard, Cap Gemini IBM, Siemens, Ernst and Young</p> <p>Autres : Fonds-en-dépôt (Etats membres) ASDI Corée du Sud</p>	<p>Soutien financier et coopération technique Renforcement des capacités, formation</p> <p>Détachements Forum de recherche Coopération interuniversitaire</p>

T126 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9e Réunion de la consultation des ONG – Réunion du Comité international et des Comités régionaux de suivi de la CMES – Forum UNESCO sur l'enseignement et la recherche ▪ Réunions thématiques en coopération avec les principales ONG/OIG ▪ Réunion conjointe des Comités régionaux chargés de l'application des conventions sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats des principales conférences – Rapports des comités et réunions – Etudes et manuels – Principes directeurs/documents d'orientation – 33e édition d'ETUDES A L'ETRANGER – Critères et procédures de reconnaissance des titres émanant de nouveaux prestataires de services d'enseignement supérieur

Axe d'action 5 : Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation

T127 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : OIT</p>	Programmes conjoints : instruments normatifs, réunions experts nommés par DG (CEART), études, code de déontologie VIH/sida, normes professionnelles, principal partenaire dans le programme phare sur les enseignants et la qualité, activité commune OIT/UNESCO du programme phare sur les enseignants et la qualité
<p>UNICEF PNUD</p>	} Journée mondiale des enseignants
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE</p>	Coordination des indicateurs sur les enseignants, liaison dans le cadre de l'initiative "Attirer, recruter, retenir des enseignants qualifiés"
Commonwealth of Learning	Partenaire au sein du groupe d'experts informel ED/CI sur l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants, possibilité d'affectation d'un expert à mi-temps pendant un an auprès de TED
Conseil de l'Europe	Liaison dans le cadre d'initiatives telles que "Un nouveau métier d'enseignant", en coopération avec la Commission nationale française
NEPAD	Mise en relation de l'activité concernant le renforcement des capacités de formation pédagogique en Afrique avec l'ensemble du partenariat avec le NEPAD
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation</p>	Principale ONG partenaire dans le programme phare sur les enseignants et la qualité, collaboration aux études sur les libertés universitaires, l'élimination des stéréotypes dans les programmes d'études, etc., Journée mondiale des enseignants, contribution au processus conjoint OIT-UNESCO du CEART, activité commune OIT/UNESCO du programme phare sur les enseignants et la qualité
Confédération syndicale mondiale de l'enseignement	Collaboration à des études par exemple sur les passerelles entre éducation formelle et éducation non formelle, contribution au processus conjoint OIT-UNESCO du CEART, Journée mondiale des enseignants, autre activité du programme phare sur les enseignants et la qualité

Conseil international pour l'éducation à distance	Principal partenaire pour l'utilisation des TIC et de l'apprentissage ouvert et à distance dans la formation des enseignants
Fondations : Fondation internationale de recherche sur l'apprentissage ouvert (IRFOL)	Collaboration à une série de principes directeurs pour la planification, par exemple à l'intention des chefs des établissements de formation des enseignants
Autres : Réseau pour les droits en matière d'éducation et les libertés académiques (NEAR) (Réseau de sensibilisation de type ONG établi au Secteur de la culture et de la communication) Large éventail d'institutions telles que l'Université ouverte du Royaume-Uni, l'Université ouverte de Tanzanie Donneurs bilatéraux et organisations donatrices (à partir des propositions qui figureront dans les rapports de consultants sur ces activités)	Contribution au rapport mondial sur les libertés académiques

T128 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de travail régionales, sous-régionale et nationales seulement <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs pour la formation des enseignants utilisant le code de déontologie de l'OIT pour aborder les questions liées au VIH/sida à l'école ▪ Principes directeurs à l'usage des chefs des établissements de formation sur la gestion de l'échelonnement de l'apprentissage à distance et du recours aux TIC dans la formation des enseignants ▪ Etudes de l'IUS (comparaison entre pays, etc.) consacrées à la formation et au niveau de qualification des enseignants et à l'impact de ces éléments sur la qualité de l'éducation ▪ Evaluation de l'activité de renforcement des capacités de formation pédagogique en Afrique
--

1.2.2 *Education et mondialisation*

(paragraphes 0122-01222)

T129	Divisions/Unités responsables au Siège :	<i>Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV) ; Division de l'enseignement supérieur (ED/HED) ; Division de la promotion d'une éducation de qualité (ED/PEQ)</i>
-------------	---	--

Axe d'action 1 : Saisir les opportunités et relever les défis**T130** *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Banque mondiale, OIT, CNUCED	Contribution au renforcement des capacités
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE, COL, OMC, Commission européenne, Conseil de l'Europe	Contribution complémentaire des activités menées

<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation</p> <p>Association internationale des universités (AIU) Association internationale des recteurs d'université (IAUP) Association des universités du Commonwealth (ACU) Réseau international des organismes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (INQAAHE) Réseau européen d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) Conseil pour l'accréditation dans l'enseignement supérieur (CHEA) Unions nationales des étudiants d'Europe (ESIB) Association européenne de l'université (EUA) Réseau européen d'enseignement à distance (EDEN) Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance (CIED) Association asiatique des universités ouvertes (AAOU) Organisation du baccalauréat international (OBI) Centre international pour la formation à distance (ICDL)</p> <p>Secteur privé : Hewlett Packard, Cap Gemini, Ernst et Young, IBM, Siemens</p>	<p>Contribution à l'élaboration de normes et de principes directeurs</p> <p>Partenariats pour l'établissement de programmes communs concernant la citoyenneté mondiale et la responsabilité des entreprises</p>
---	---

T131 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Deuxième Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution de nouveaux prestataires de services à l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur Manuel destiné aux décideurs en matière d'assurance qualité et d'homologation <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dossier d'information sur les échanges commerciaux de services éducatifs (en ligne)
--

Axe d'action 2 : Utiliser les réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT

T132 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : FAO</p>	<p>Expérimentation conjointe, dans le cadre du Réseau du système des écoles associées (réSEAU) du matériel éducatif établi par la FAO : "Nourrir les esprits, combattre la faim"</p>

<p>Organisation internationale du Travail (OIT) Organisation mondiale de la santé (OMS)</p>	<p>En partenariat et en coopération avec des organismes des Nations Unies tels que l'OIT et l'OMS, le Centre de Bonn mettra au point/sur pied les contenus d'ateliers régionaux, une série de publications et des équipes de formation itinérantes sur des problèmes, préoccupations et perspectives cruciaux, ainsi que des pratiques optimales et novatrices en matière d'EFTP, dans le but d'améliorer la formation du personnel dans les centres UNEVOC du monde entier, à l'appui du programme d'amélioration des compétences pour l'EPT et du rôle pluridisciplinaire du réseau UNEVOC</p> <p>Les organismes des Nations Unies, l'OIT et l'OMS fourniront des spécialistes pour animer les séminaires régionaux et faire partie des équipes itinérantes de formateurs à constituer, ce qui renforcera l'importance de la coopération interinstitutions</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe</p>	<p>Le réSEAU s'emploie à promouvoir une vision élargie de l'éducation de qualité</p> <p>Un ou plusieurs projets pilotes mis en oeuvre par le réSEAU dans le cadre du programme de dialogue entre Etats européens/Etats arabes</p>
<p>Commonwealth of Learning (COL) Fondation européenne pour la formation (ETF)</p>	<p>Le COL et l'ETF, en partenariat avec le Centre de Bonn, élaboreront des modules d'enseignement et d'apprentissage destinés à être utilisés par les formateurs des Centres UNEVOC pour améliorer leurs connaissances et compétences concernant des aspects clés de l'EFTP, modules qui seront initialement essayés par des membres du Réseau UNEVOC de la région Asie-Pacifique et de l'Afrique australe, en vue de l'extension ultérieure de cette initiative à d'autres régions du monde</p> <p>L'UNESCO et le COL apporteront tous deux leurs contributions à la mise au point, aux essais et à l'utilisation de ces modules d'enseignement/apprentissage destinés aux formateurs des Centres UNEVOC</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Fédération mondiale des associations et clubs UNESCO</p>	<p>Action conjointe du réSEAU/des clubs UNESCO à l'appui des projets phares</p>
<p>Secteur privé : Société Daimler Chrysler Opel, AG, Daimler-Benz</p>	<p>Projet du réSEAU : "Des écoles pour promouvoir le dialogue"</p> <p>Participer en tant que partenaires à l'élaboration de modules d'enseignement/apprentissage pour les formateurs en EFTP et fournir des spécialistes qui contribueront à l'animation d'ateliers sur des sujets appropriés</p> <p>Coopération financière</p>
<p>Banques</p>	

T133 Faits marquants :

Principales réunions :

- Réunion internationale d'experts en vue de la mise en place d'un projet phare du réSEAU sur "l'amélioration du processus d'apprentissage"
- Forum international d'étudiants pour marquer l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004)
- Réunions/séminaires régionaux avec et pour des Centres UNEVOC
- Réunions nationales, régionales et thématiques des chaires UNESCO et d'UNITWIN

Principales publications :

- 50 années d'activités du réSEAU à l'appui d'innovations pour une éducation de qualité
- Rapport d'étape sur l'amélioration du processus d'apprentissage
- Rompre le silence – Enseigner l'histoire de la traite négrière transatlantique : mallette pédagogique pour les enseignants
- Dialogue interculturel entre les écoles : bonnes pratiques
- Les sites du patrimoine mondial, "pierres de touche de la civilisation" : mallette éducative
- Messagers de l'eau pour le développement durable – mallette éducative
- Modules d'enseignement/apprentissage destinés aux formateurs sur des aspects clés du perfectionnement des personnels de l'EFTP, visant en particulier à répondre aux besoins des Centres UNEVOC
- Manuel international, série d'ouvrages et documents de travail sur l'EFTP, visant à resserrer les liens entre les chercheurs, les décideurs et les praticiens de l'enseignement tourné vers le monde du travail, à faire la démonstration d'exemples concrets de pratiques optimales et d'innovations et plus particulièrement à servir les intérêts et les besoins des centres UNEVOC
- Elaboration d'un manuel pour les formateurs sur le thème (emprunté au Rapport Delors) "Apprendre à faire"
- Répertoire du réseau de chaires UNESCO et du réseau UNITWIN
- Pratiques optimales

Autres :

- CD-ROM contenant le Manuel international, la série d'ouvrages et les documents de travail sur l'EFTP, mis au point par le Centre de Bonn en concertation avec des partenaires comme l'OIT et la Fondation européenne pour la formation (ETF), avec la pleine participation des Centres UNEVOC
- Plusieurs CD-ROM contenant des modules d'enseignement/apprentissage pour les formateurs sur des aspects clés de la formation des personnels de l'EFTP

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

● L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Projet : Améliorer, dans les Etats arabes, les compétences socio-économiques des jeunes défavorisés

T134 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'éducation de base (ED/BAS)*

T135 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD ONUSIDA UNRWA BIT	Identification des meilleures pratiques en cours Coordination avec les initiatives locales
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales des pays visés par le projet	Coopération à la mise en application des modules de formation

T136 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de lancement Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brochure sur le projet
--

Projet : Enseignement technique destiné aux filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage, comme catalyseurs locaux de la réduction de la pauvreté

T137 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV)*

T138 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : BIT	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales des pays visés par le projet SKILLS-Népal	Identification des sites et des meilleures pratiques
Autres : Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA)	

T139 *Faits marquants :*

- Principales réunions :**
- Réunion de lancement
 - Réunion d'évaluation
- Principales publications :**
- Brochure succincte sur le projet

*Projet : Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes :
autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents
de transformation sociale en Asie du Sud*

T140 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'éducation de base (ED/BAS)*

T141 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD UNICEF	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales de jeunesse déjà associées à la première phase du projet (2002-2003)	

T142 *Faits marquants :*

- Principales réunions :**
- Documents d'évaluation pour 2005

*Projet : Education non formelle et gestion de l'environnement à l'intention
des communautés autochtones d'Indonésie*

T143 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Jakarta*

T144 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales de l'île de Sibérut	

T145 *Faits marquants :*

- Principales réunions :**
- Réunion de lancement
- Principales publications :**
- Brochure sur le projet

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Projet : Nouvelles possibilités offertes aux enfants et aux jeunes souffrant de handicaps

T146 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'éducation de base (ED/BAS)*

T147 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF PNUD Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ONG locales dans des sites cibles Conseil international pour l'éducation des déficients visuels Autres : Institut suédois pour les besoins éducatifs spéciaux	

T148 *Faits marquants :*

Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologies ▪ Matériels pédagogiques

Projet : Méthodologies relatives à l'établissement de bibliothèques numériques

T149 **Division/Bureau responsable :** *Division de la Société de l'information (CI/INF)
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)*

T150 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres : DLESE Programme Centre (Etats-Unis d'Amérique) Projekt im Digital Library Forum (Université technique, Darmstadt, Allemagne)	

T151 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion pour le lancement d'un projet pilote Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directives didactiques ▪ Publication sur les enseignements tirés
--

Projet : Base de connaissance concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

T152 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'enseignement supérieur (ED/HED)*

T153 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque mondiale	

T154 **Faits marquants :**

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions régionales <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et diffusion d'un outil logiciel

Projet : Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

T155 **Division/Bureau responsable :** *Division de l'enseignement supérieur (ED/HED)*

T156 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres : NEPAD	

T157 **Faits marquants :**

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation/validation de la stratégie du NEPAD ▪ Trois ateliers pour les scientifiques participant au projet <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble de cartes relatives aux zones d'écosystèmes fragiles ▪ Plan directif relatif à la stratégie du NEPAD sur l'application de la télédétection au développement durable
--

Projet : Les TIC au service de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9

T158 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Islamabad*

T159 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF	
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque mondiale	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales s'occupant d'alphabétisation à l'échelon local	

T160 *Faits marquants :*

Principales réunions :

- Réunions de sensibilisation

Principales publications :

- Matériels concernant les TIC

GRAND PROGRAMME II

Sciences exactes et naturelles

Programme II.1 - Sciences, environnement et développement durable

II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux
(paragraphe 0211-02114)

T200 Division/Unité responsable au Siège : *Division des sciences de l'eau (SC/HYD)*

Liste des organisations énumérées dans le tableau de cadrage : intitulés complets

Partenaires	
Organismes des Nations Unies :	
IHE/UNESCO	Institut IHE-UNESCO pour l'éducation relative à l'eau
UN/DAES	Organisation des Nations Unies / Département des affaires économiques et sociales
OMM	Organisation météorologique mondiale
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNU	Université des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Institut de la Banque mondiale	Partenaire du groupe de soutien Eau-Education-Formation
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
ACSAD	Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides
ALECSO	Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
OEA	Organisation des Etats américains
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
CATHALAC	Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Amérique latine et des Caraïbes
CME	Conseil mondial de l'eau
IRTCS	Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation
IRTCUD	Centre international de recherche et de formation sur le drainage urbain
HTC Kuala Lumpur	Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Asie du Sud-Est et du Pacifique

RCUWM-Téhéran	Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines - Téhéran
RCTWS-Egypte	Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
AIRH	Association internationale de recherches hydrauliques
AIRE	Association internationale des ressources en eau
IWA	Association internationale de l'eau
AIH	Association internationale des hydrogéologues
Green Cross	Croix verte internationale
INSULA	Conseil scientifique international pour le développement des îles
ICIMOD	Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes
MRI	Institut de recherche sur la montagne
RIOB	Réseau international des organismes de bassin
PIGB	Programme international sur la géosphère et la biosphère
EOMF	Observatoire européen des forêts
IWHA	Association internationale sur l'histoire de l'eau
IHA	Association internationale d'hydro-électricité
PS-Eau	Programme Solidarité-Eau
Secteur privé :	
Vivendi	
Suez-Lyonnaise	
Autres :	
160 comités et points de contact nationaux du PHI	
MAB National Committees and Focal Points	
Comités nationaux	

Axe d'action 1 : Les changements planétaires et l'eau ; avancement des sciences hydrologiques en vue d'améliorer l'évaluation

T201 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
UN/DAES	Contribution au WWAP/Coordination de l'UN-Eau
OMM	Contribution au WWAP, évaluation des ressources en eau, HELP, FRIEND, IGRAC, phénomènes extrêmes
AIEA	Contribution au WWAP, JIHP
FAO	Contribution au WWAP, ISARM
UNU	Contribution au WWAP
PNUE	Contribution au WWAP et activités de l'UNESCO
Habitat	au titre du programme de Nairobi
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
ACSAD	Coopération concernant l'hydrologie des oueds et le réseau relatif aux eaux souterraines
ALECSO	Coopération concernant l'hydrologie des oueds
OSS	Coopération concernant les eaux souterraines dans le Sahel et en Afrique du Nord
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
CATHALAC	Coopération concernant l'hydrologie des zones tropicales humides en Amérique latine et dans les Caraïbes
IRTCS	Erosion et processus de sédimentation

HTC Kuala Lumpur	Coopération concernant l'hydrologie des zones tropicales humides en Asie et dans le Pacifique
RCUWM-Téhéran	
RCTWS-Egypte	
AISH	Coopération à toutes les activités scientifiques
AIRH	Coopération à de nombreuses activités scientifiques
AIRE	
AIH	Coopération aux initiatives concernant les eaux souterraines : ISARM, JIIHP
MRI	Coopération en matière d'hydrologie de montagne
PIGB	Coopération relative aux processus hydrologiques
EOMF	Coopération relative aux forêts de montagne en Europe
IWHA	Contribution à l'Histoire de l'eau
Autres :	
160 comités et points de contact nationaux du PHI	Collaboration directe à toutes les activités du PHI

T202 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PCM-Eau/Colloques de l'AISH sur l'hydrologie des bassins vulnérables, Brésil, 2005 ▪ Colloque international AISH sur le bassin du Tarim, Xinjiang, Chine, 2004 ▪ Conférence internationale sur l'analyse Nord-Sud de l'impact de l'évolution à l'échelle mondiale sur les bassins versants, colloque PHI-HELP-GLOWA, Bonn, Allemagne, 1er-3 mars 2004 ▪ Conférence internationale sur "L'évaluation de la vulnérabilité et la cartographie des eaux souterraines", Ustron, Pologne, 16-19 juin 2004 ▪ Conférence internationale sur "Les problèmes environnementaux (géo-écologiques) dans le Karst", Budua, Serbie, 2005 ▪ Conférence internationale sur le thème "De la collecte des données et de la modélisation des eaux souterraines à la gestion intégrée", Barcelone, Espagne, 2005 ▪ 5e Colloque international sur la recharge des nappes souterraines (ISAR5), 11-15 juin 2005, Berlin, Allemagne <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrage relatif à des expériences sur les sciences de l'eau et le droit dans les bassins HELP ▪ Principes directeurs pour la mise en oeuvre du programme HELP dans un large éventail de perspectives socio-économiques ▪ "Stratégies judicieuses visant à améliorer la recharge des nappes dans les zones arides et semi-arides. Comprendre le rôle de MAR dans la gestion des eaux souterraines et bassins hydrologiques et la conservation de l'eau" (AIH, UNESCO), 2004 ▪ "Atlas des ressources en eaux souterraines du monde" (UNESCO, AIH, CCGM), 2005 ▪ Monographie de la carte hydrogéologique du monde (WHYMAP), UNESCO, AIH, CCGM, 2005 ▪ Inventaire régional ; stocks des aquifères transfrontières d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, UNESCO, ISARM, 2005 ▪ Inventaire régional ; stocks des aquifères transfrontières africains, UNESCO, ISARM, 2005

Axe d'action 2 : L'eau pour satisfaire les besoins humains**T203 Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
UN/DAES	Coordination du système des Nations Unies par le biais de l'UN-Eau
OMM	Coopération au programme international de gestion des inondations
UN-Habitat	Coopération en matière d'approches des eaux urbaines

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
ACSAD	} Coopération à des études sur les terres arides (région arabe) Dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau Coopération au projet PC→CP : L'eau pour la paix
ALECSO	
OEA	
OSCE	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
CATHALAC	Coopération à des études sur la gestion de l'eau en Amérique latine et dans les Caraïbes
CME	Contributions à l'élaboration de politiques de gestion de l'eau
IRTCUD	Coopération à la gestion des eaux urbaines
HTC-Kuala Lumpur	Coopération à des études sur la gestion de l'eau en Asie et dans le Pacifique
RCUWM-Téhéran	Coordination d'activités relatives aux eaux urbaines dans la région
RCTWS-Egypte	Coordination d'activités relatives aux zones arides dans la région
AISH	Contribution aux aspects scientifiques
AIRH	Contribution aux aspects scientifiques et techniques
AIRE	Contribution à la gestion des ressources en eau
IWA	Coopération concernant les questions relatives aux eaux urbaines
AIH	Coopération concernant les eaux souterraines urbaines ; ISARM (PC→CP)
Croix verte internationale	Coopération au projet PC→CP
INSULA	} Coopération au développement des îles Contribution à la gestion des ressources en eau dans les régions montagneuses Institutions responsables des bassins fluviaux ; PC→CP Contribution à l'Histoire de l'eau
ICIMOD	
MRI	
RIOB	
IWHA	
Secteur privé :	
Vivendi	Coopération à des activités relatives aux eaux urbaines
Autres :	
160 comités et points de contact nationaux du PHI	Collaboration directe à toutes les activités du PHI

T204 *Faits marquants :*

Principales réunions :	
▪ Conférence internationale sur l'hydrologie du milieu montagneux, Allemagne, Berchtesgaden, septembre 2004	
▪ Hydrologie : science et pratique pour le XXI ^e siècle, Londres, juillet 2004	
▪ Troisième Conférence internationale sur les oueds, 2005	
Principales publications :	
▪ Impacts anthropogéniques sur le cycle hydrologique urbain	
▪ Série de publication sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau dans les zones arides	
Autres :	
▪ Diffusion de modèles des eaux souterraines urbaines	

**Axe d'action 3 : Education relative à l'eau et renforcement des capacités
pour assurer un développement durable et la sécurité**

T205 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : IHE-UNESCO UN/DAES OMM Institut de la Banque mondiale UNU PNUD	Institut IHE-UNESCO pour l'éducation relative à l'eau Coordination du système des Nations Unies par le biais de l'UN-Eau Sixième Conférence internationale commune sur l'hydrologie UNESCO/OMM } Partenaire du groupe de soutien Eau-Education-Formation
Organisations non gouvernementales (ONG) : CME RCUWM-Téhéran RCTWS-Egypte AIRH AIH Croix verte internationale pS-Eau	Mouvement en faveur de l'eau, 3e Forum mondial de l'eau Coopération à l'initiative pour l'Afghanistan PoWER (établissement de réseaux éducatifs) Education et renforcement des capacités relatives à l'eau Coopération à l'ISARM Eau et diversité culturelle, résolution des conflits liés à l'eau Programme Solidarité-Eau
Secteur privé : Vivendi Suez-Lyonnaise	Publication sur la valeur de l'eau Chaires UNESCO
Autres : 160 comités et points de contact nationaux du PHI	Collaboration directe à toutes les activités du PHI

T206 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16e session du Conseil intergouvernemental du PHI et Colloque Kovacs ▪ 36e et 37e sessions du Bureau du Conseil intergouvernemental du PHI, 6e Conférence internationale commune UNESCO/OMM sur l'hydrologie ▪ 2004 : Réunion internationale sur la composante eau de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ▪ 2005 : Réunion biennale de l'initiative GOUTTE d'eau Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel éducatif en vue d'une coopération accrue et de la résolution des conflits liés à l'eau ▪ Version mise à jour du Glossaire international d'hydrologie UNESCO/OMM, 2005 Autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement prévu de la composante eau de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable en 2005

Axe d'action 4 : Pour une gestion durable des interactions terre-eau

T207 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UN/DAES	Coordination du système des Nations Unies par le biais de l'UN-Eau
PNUE	Coopération en matière d'écotechnologies
PNUD	Coopération en matière d'infrastructures sanitaires écologiques
Habitat	Coopération en matière de stratégies de gestion des eaux urbaines dans des contextes particuliers
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ACSAD	Conditions régnant dans les terres arides
Organisations non gouvernementales (ONG) : IRTCES	Coopération à l'initiative internationale sur les sédiments
IRTCUD	Coopération concernant les interactions des eaux urbaines
RCUWM-Téhéran	Les eaux urbaines dans les zones arides
RCTWS-Egypte	Etudes sur les zones arides
IWA	Questions relatives aux eaux urbaines
AIH	Ressources en eau, dans les milieux montagneux vulnérables
Secteur privé : Suez-Lyonnaise	Initiative pour le bassin de la Volga
Autres : 160 comités et points de contacts nationaux du PHI Comité nationaux du MAB	} Collaboration directe à des activités conjointes

T208 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion du Comité consultatif scientifique d'écohydrologie, 2004 <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Principes directeurs pour des stratégies de gestion des ressources en eau en milieu urbain <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création du Centre régional d'écohydrologie sous les auspices de l'UNESCO, Varsovie, Pologne

II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations (paragraphe 0212-02123)

T209 Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences écologiques (SC/ECO)

Axe d'action 1 : Les réserves de biosphère : voies d'approche du développement durable

T210 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : FAO PNUE	} Organisme de coopération

PNUD	Organisme de coopération et partenaire de financement
UNU	Organisme de coopération
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Organisation mondiale du tourisme	} Organisme de coopération
IPGRI	
Banque mondiale	} Partenaire de financement
Banque asiatique de développement	
Union européenne	} Organisme de coopération
Conseil de l'Europe	
NEPAD	
Secrétariat du FEM	
Secrétariats de conventions : CBD, NUCCD, zones humides (Ramsar), changements climatiques, conservation des espèces migratrices (CMS), Convention de Berne, PELBDS)	Partenaire de financement (direct et indirect par l'intermédiaire des Etats membres) Coopération technique (élaboration et promotion de principes et recommandations qui sont testés par les réserves de biosphère et les réseaux du MAB)
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Union mondiale pour la nature	Coopération technique (programmation et projets de terrain)
Conservation International	} Coopération technique (projets de terrain)
INSULA	
Wildlife Conservation Society	
WWF	
ARBIOS (<i>Amigos de Reservas de Biosfera</i>)	
WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable)	
Fondations :	
Heinrich Boll Foundation	Coopération technique
Secteur privé :	
Chambre de commerce internationale	} Coopération technique (projets de terrain)
Conseil mondial des voyages et du tourisme	
Autres :	
Comités nationaux du MAB (environ 145)	} Exécution d'activités de terrain
Directeurs et coordonnateurs de réserves de biosphère (plus de 430 dans 95 pays)	

T211 Faits marquants :**Principales réunions :**

- 18^e session du Conseil du MAB, trois réunions audioconférences du bureau du MAB ; deux réunions du Comité consultatif sur les réserves de biosphère
- Dix consultations/ateliers de réseaux régionaux
- Ateliers/manifestations diverses dans le cadre de la 7^e Conférence des Parties à la CBD, Séville + 10

Principales publications :

- Bulletin sur les réserves de biosphère, en version électronique et sur papier
- Etudes de cas sur les réserves de biosphère (par exemple, concernant l'approche écosystémique, l'écotourisme, la protection des approvisionnements en eau et des disponibilités alimentaires)

Autres :

- Missions d'aide aux Etats membres pour préparer les dossiers de nouvelles réserves et pour les examens périodiques

**Axe d'action 2 : Contribuer à réduire la perte de biodiversité :
la science et le renforcement des capacités
au service de la durabilité écologique**

T212 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : FAO PNUE PNUD UNU	} Organismes de coopération
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Secrétariats de conventions : CBD, UNCCD, CC, Bonn, CITES, Berne, Ramsar FEM Banque mondiale BAD CDD OMS ALESCO, ILESCO OSS Conseil de l'Europe	} Organismes de coopération } Partenaires de financement } Organismes de coopération
Organisations non gouvernementales (ONG) : TWAS UICN Conservation International WWF INSULA CIUS (et ses unions et comités) AAAS Equipe Cousteau WRI ARBIOS UNAMAZ	} Coopération technique
Fondations : Fondations des Etats-Unis Fondation Total	} Partenaires de financement
Autres : Comités nationaux du MAB Directeurs et coordonnateurs des réserves de biosphère	} Exécution d'activités de terrain

T213 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Conférence sur les réserves de biosphère et les systèmes mondiaux d'observation
- Conférence sur les changements mondiaux dans les réserves de biosphère situées en montagne
- Atelier sur la remise en état et la gestion durable des terres arides
- Conférence sur le développement durable en milieu urbain

Principales publications :

- Méthodologies pour le suivi intégré
- Principes directeurs pour les mécanismes institutionnels
- Etudes de cas sur la résolution des conflits
- Manuel sur les terres arides et les plateaux
- Matériel pédagogique sur la biodiversité

Autres :

- Ateliers de formation sur la résolution des conflits

Axe d'action 3 : Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable

T214 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUE PNUD FAO UNU	} Organismes de coopération
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Secrétariats de conventions : CBD, UNCCD, Berne, Ramsar FEM Conseil de l'Europe	} Organismes de coopération Partenaire de financement Organisme de coopération
Organisations non gouvernementales (ONG) : UICN WWF	} Coopération technique
Autres : Comités nationaux du MAB Directeurs et coordonnateurs de réserves de biosphère	} Exécution d'activités de terrain

T215 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Deux ateliers, en commun avec d'autres organismes

Principales publications :

- Principes directeurs sur les liens entre la diversité culturelle et la diversité biologique

Autres :

- Projets pilotes créés sur trois sites ou plus

II.1.3 Sciences de la terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes (paragraphe 0213-02133)

T216 Division/Unité responsable au Siège : *Division des sciences de la terre (SC/GEO)*

Axe d'action 1 : La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie

T217 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : OMM FAO UN-SIPC (Stratégie internationale de prévention des catastrophes) Commissions nationales pour l'UNESCO et comités nationaux du PICG dans plus d'une centaine de pays</p>	<p>Partenariats pour certains projets du PICG, et autres initiatives internationales de coopération géoscientifique</p> <p>Coordination au sein du PICG et projets nationaux liés à la géologie</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe</p>	
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CIUS : UISG, UGGI, UGI AISPIT, AIVCIT, IAGOD Commission de stratigraphie de l'UISG PIGB (Programme international sur la géosphère et la biosphère), PAGES (les changements planétaires survenus dans le passé), INQUA (Union internationale pour l'étude du quaternaire), Association internationale des hydrogéologues (AIH), Programme de forages océaniques (ODP), ILP (Programme international sur la lithosphère) ICDP (Programme scientifique international de forages continentaux) Congrès géologique international (CGI)</p>	<p>Activités conjointes relatives au patrimoine géologique</p> <p>Activités conjointes au sein du PICG, du Programme international sur la lithosphère et du Programme scientifique international de forages continentaux</p> <p>Préparation et mise en œuvre conjointes d'une Année/période (internationale de la planète Terre)</p>
<p>Autres : US Geological Survey US Academy of Sciences, NSF GeoForschungsZentrum, Potsdam Académie des sciences de la Terre, Chine</p>	<p>Partenariat et co-organisation du 32e Congrès géologique international, Florence, 2004</p> <p>Activités conjointes dans le cadre du PICG, de l'ILP, de l'ICDP et des géoparcs nationaux</p>

T218 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 32e Réunion du Conseil scientifique du PICG (février 2004) ▪ 33e Réunion du Conseil scientifique du PICG (février 2005) ▪ Réunions annuelles de l'UISG et de l'ICDP <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corrélation géologique, numéros 32, 33 ▪ Bulletin UNESCO-UISG "Episodes" ▪ Pierres du monde

Autres :

- 32e Congrès géologique international, Florence 2004
- "Année" (période) internationale de la planète Terre (2004-2007)
- Conférences sur l'enseignement de la géologie, le patrimoine géologique et le géotourisme

Axe d'action 2 : Partenariat mondial pour l'observation de la Terre depuis l'espace au service du développement durable

T219 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : OMM, FAO, PNUE, UNOOSA (Bureau des affaires spatiales de l'ONU)	Coordination conjointe des programmes mondiaux d'observation de la Terre
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ESA (Agence spatiale européenne) Union européenne	Coopération technique et partenariat pour l'exécution de projets relatifs à l'espace
Organisations non gouvernementales (ONG) : FIA (Fédération internationale d'astronautique), EURISY (Association européenne pour l'Armée internationale de l'espace) COSPAR (Comité de la recherche spatiale du CIUS) SIPT (Société internationale de photogrammétrie et de télédétection)	Coopération et coordination scientifiques
Agences spatiales (NASDA, NOAA, NSDA, CNES, INPE, etc.)	Coopération scientifique

T220 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunions IGOS/CEOS en 2004 et 2005
- Conférence sur l'éducation spatiale en 2004

Principales publications :

- Brochure sur l'éducation spatiale
- Cartes géoscientifiques

Axe d'action 3 : Améliorer la prévention des catastrophes et la capacité d'y faire face

T221 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes OMM PNUE CNUEH/HABITAT	Partenariat et coordination au sein de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur la prévention des Catastrophes, dont l'UNESCO est membre

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Banque mondiale	Activités conjointes, avec la participation de la Banque mondiale, sur des scénarios de catastrophe dans certaines villes
Conseil de l'Europe	
Fonds arabe de développement économique et social (FADES)	Activités conjointes pour la création de sites Web d'information et d'éducation en matière de prévention des catastrophes
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Fournir un soutien aux activités de prévention des catastrophes en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, financées par des sources extrabudgétaires
Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC)	Contribuer à la coordination des activités de prévention des catastrophes en Amérique centrale
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
CIUS	Expertise en matière de recherches post-catastrophe
ICET	Contribution au Congrès UNESCO/ICET sur les mégapoles du futur
Centre sismologique euro-méditerranéen (CSEM)	Fourniture de données sismologiques
Conseil international pour les initiatives écologiques communales	Activités conjointes dans le cadre du CMDD
International Center for Sustainable Cities	
Commission Huairou/GROOTS	Partenariat de type 2 relatif à la capacité de résistance des communautés
Secteur privé :	
Compagnies d'assurances	Données statistiques sur les catastrophes naturelles, soutien à des activités spécifiques de l'UNESCO
Autres :	
GeoForschungs Zentrum, Potsdam	
Bureau de recherches géologiques et minières	
United states Geological Survey	Expertise scientifique et soutien financier
Lawrence Livermore National Laboratory	Activités régionales conjointes en Asie, Amérique latine et Caraïbes
Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes	
Asian Disaster Reduction Centre	Activités conjointes pour la protection des sites et établissements culturels contre les glissements de terrain
Consortium international sur les glissements de terrain	

T222 *Faits marquants :*

Principales réunions :
<ul style="list-style-type: none">Ateliers pour la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientaleAteliers pour la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région d'Asie du SudSéminaires sur les risques hydrométéorologiques en Afrique, Amérique latine et Caraïbes
Principales publications :
<ul style="list-style-type: none">Dossiers de formation donnant des indications pratiques pour la prévention des catastrophes
Autres :
<ul style="list-style-type: none">Forum international sur la prévention des catastrophes dans les villes

II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières (paragraphe 0214-02142)

T223 **Division/Unité responsable au Siège :** *Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI)*

Axe d'action 1 : Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits Etats insulaires en développement

T224 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNDESA, ONU, New York Unité SIDS, ONU, New York	Préparatifs de la réunion Barbade + 10 Contrepartie pour les petites îles
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : AOSIS (Alliance des petits Etats insulaires) PACSU (Pacifique) Banque de développement des Caraïbes Organisation des Etats des Caraïbes orientales Organisation des Etats américains	Préparatifs de la réunion Barbade + 10 Expertise sur le Pacifique (indicateurs de vulnérabilité) Appui à des projets } Participation à des projets
Organisations non gouvernementales (ONG) : ETI (Amsterdam) C-CAM (Jamaïque) Diverses ONG locales	Expertise sur la biodiversité insulaire Exécution d'un projet en Jamaïque Exécution/participation à des projets hors Siège
Fondations : GIN (Global Island Network) CARICOMP (Caraïbes)	Mise en réseau d'îles Surveillance des écosystèmes côtiers insulaires
Autres : Universités de petits pays insulaires et de régions insulaires, y compris des universités régionales, des municipalités, des ministères et autres institutions de l'océan Indien, du Pacifique Sud et des Antilles Nombreuses institutions, y compris ministères, organismes d'aide et universités de pays "donateurs" (Australie, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni)	} Partenaires aux fins de l'exécution de projets } Fourniture de services d'expert et d'appui

T225 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifestations lors de Barbade + 10 (Maurice, 2004) <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agenda pour les îles ▪ Recueil de "La voix des petites îles" ▪ Résultats de projets hors Siège
--

Axe d'action 2 : Elaborer des pratiques éclairées : créer des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières dans les petites îles et les régions continentales

T226 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUÉ PNUD Centre des Nations Unies pour les établissements humains FEM</p>	<p>Participation à des projets hors Siège Appui à des projets hors Siège Participation à des projets hors Siège Appui à des projets</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : SEACAM (Org. régionale - Maputo)</p> <p>ALECSO Banques régionales de développement (Afrique, Asie)</p>	<p>Participation à des projets en Afrique de l'Est/dans l'océan Indien Projets dans des Etats arabes Appui à des projets</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : ETI (Amsterdam) The Nature Conservancy Kehati (Indonésie) ELAC (Philippines) WAAME (Sénégal) Diverses ONG locales Environnement et développement du tiers monde (ENDA-ECOPOP)</p>	<p>Expertise en biodiversité des zones côtières Appui à des projets Contribution à un projet en Indonésie Participation à un projet aux Philippines Contribution à un projet au Sénégal Exécution/participation à des projets hors Siège Participation à des projets (spécialement en Afrique)</p>
<p>Fondations : ECOPLATA CARICOMP (Caraïbes) MacArthur Foundation Fondation Hariri</p>	<p>Exécution d'un projet en Uruguay Surveillance des écosystèmes côtiers continentaux Appui à des projets (Caraïbes ; Asie du Sud-Est) Participation à un projet au Liban</p>
<p>Secteur privé : Scotland Online Shipbreakers Association (Inde)</p>	<p>Participation à l'organisation d'un forum Participation à un projet</p>
<p>Autres : Universités, municipalités, ministères, défense nationale et autres institutions dans les pays d'exécution des projets (Afrique du Sud, Croatie, Cuba, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Lettonie, Liban, Maroc, Mozambique, Philippines, Porto Rico, Qatar, Sénégal, Thaïlande, Tunisie) Nombreuses institutions, y compris des ministères, des organismes d'aide et des universités dans les pays "donateurs" (Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni)</p>	<p>Partenaires pour l'exécution de projet</p> <p>Fourniture de services d'expert et d'appui</p>

T227 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier sur une stratégie interrégionale <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats de l'atelier sur la stratégie ▪ Résultats de projets hors Siège

**II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale
de l'UNESCO (COI)**
(paragraphe 0215-02155)

T228 Division/Unité responsable au Siège : *Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO/COI)*

Axe d'action 1 : Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques

T229 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
PNUE	Evaluation mondiale du milieu marin
OMM	Recherche sur le climat
FAO	Sciences halieutiques
OMI	Pollution marine
GPA-LBA	Gestion des zones côtières
AIEA	Matériels de référence
Banque mondiale	Recherches axées sur les récifs coralliens
FEM	Grands écosystèmes marins (LME)
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Union européenne	Divers
CIEM	Efflorescences algales nuisibles (HAB), eaux de ballast, indicateurs
PICES	Changements climatiques et pêches
Conventions sur les mers régionales :	
- OSPAR	} Protection du milieu marin
- HELCOM	
- Conventions d'Abidjan, de Nairobi et de Cartagena	
- CPPS	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
SCOR	Conseils scientifiques
ACOPS	Processus africain
UICN	GCRMN
PIGB	GLOBEC, PIGB
IOI	Gouvernance de l'océan
CIESM	Océanologie en Méditerranée
SCOPE	Modélisation de l'azote
MEDCOAST	} Gestion des zones côtières
SEACAM	
WIOMSA	Sciences de la mer en Afrique de l'Est
Fondations :	
SAHFOS	Recherche et surveillance du plancton
Autres :	
DFID	Moyens de subsistance durables
NOAA	Sciences de la mer
MPO (Canada)	Gestion des zones côtières
Donateurs bilatéraux	Renforcement des capacités

T230 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque sur les indicateurs ▪ Réunions des groupes de travail conjoints SCOR/COI ▪ Groupes d'étude ▪ Conférence intergouvernementale sur les grands bassins fluviaux et leurs zones côtières (COI-HYD) <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des connaissances scientifiques mondiales concernant les eaux côtières ▪ Indicateurs pour la gestion des pêches ▪ Rapports d'ateliers <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs ▪ Matériels d'information sur les sciences océaniques ▪ Matériels d'information sur le changement planétaire ▪ Ateliers sur la gestion des zones côtières
--

**Axe d'action 2 : Développer les capacités de surveillance et de prévision
aux fins de la gestion et du développement durable
de l'océan côtier et de la haute mer**

T231 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
OMM	} Coopération directe pour la création et le fonctionnement de la Commission technique mixte JCOMM
PNUE	
FAO	
	} Assistance pour la mise au point du système GOOS pour les mers côtières
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
CIEM	} Coopération pour la mise en place de GOOS
PICES	
CPPS	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
POGO	} Assistance pour la mise au point de GOOS
CEOS	
Partenaires de la stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS)	} Coopération pour la mise en place de GOOS
CIUS	
Fondations :	
SAHFOS	Coopération pour la mise en place de GOOS
Secteur privé :	
SAIC	Coopération pour le développement de partenariats commerciaux concernant les systèmes d'observation
Autres :	
NOAA (Etats-Unis)	} Assistance pour la mise au point de GOOS
Météo France	
ONR (Etats-Unis)	
NERC (Royaume-Uni)	
Bureau météorologique du Royaume-Uni	
IFREMER (France)	
Bureau australien de météorologie	

T232 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Assemblée et Conseil exécutif de la COI
- Comité de gestion de la J-COMM
- Comité directeur du GOOS
- Comité intergouvernemental pour le GOOS
- Réunions régionales du GOOS

Principales publications :

- Principes directeurs et plans du GOOS
- Rapports de réunions

Axe d'action 3 : Mettre en place et renforcer un mécanisme mondial permettant d'assurer à tous libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques

T233 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : FAO OMI, PNUE, OMM	Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (ASFA) Echanges de données (cartographie des océans)
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : JCOMM Union Européenne CIEM CSIA, BHI	Projet sur la mise au point du langage XML pour les données marines Groupe d'étude CIEM/COI sur le langage XML pour les données marines Echanges de données et contribution financière à la COI
Organisations non gouvernementales (ONG) : AISM CCGM	} Echanges de données (cartographie des océans)
Secteur privé : HR WALLINGFORD, Royaume-Uni British Petroleum	Partenaire pour l'exécution du projet, financé par l'Union européenne, sur la mise au point du langage XML Contribution financière à la COI (pour la cartographie)

T234 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- IODE-XVIII
- ITSU-XX

Principales publications :

- Rapports de IODE-XVIII, ITSU-XX
- Rapports de cours de formation et d'ateliers
- Sites Web

Axe d'action 4 : Développer les questions de gouvernance des océans et accroître l'efficacité des organes directeurs de la COI

T235 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Anciens membres du CAC-SOCA FAO PNUE UN-DOALOS Autorité internationale des fonds marins (ISA)	Coordination et coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies Atlas des océans (ONU) Evaluation mondiale du milieu marin Convention UNCLOS Cours de formation
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : CEOS-IGOS	Suivi du plan d'action du SMDD
Organisations non gouvernementales (ONG) : OCEAN FORUM (Université du Delaware, UICN, WWF, Oceana, Greenpeace, Nausicaa et 43 autres ONG) NAUSICAA	Suivi des questions océaniques dans le cadre du plan d'action du SMDD Sensibilisation du public aux questions océaniques
Secteur privé : Entreprises des secteurs de l'énergie, du tourisme, de la santé et des transports et organismes financiers	Partenariats commerciaux pour les systèmes mondiaux d'observation (BPOS)

T236 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 37e session du Conseil exécutif de la COI ▪ 38e session du Conseil exécutif de la COI ▪ 23e session de l'Assemblée de la COI Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monographies de la COI sur les méthodologies océanographiques : systèmes d'observation en temps réel des zones côtières concernant la dynamique des écosystèmes et les efflorescences algales nuisibles ▪ Rapport annuel 2003 ▪ Rapport annuel 2004 Autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur les réunions des organes directeurs ▪ Brochures destinées à sensibiliser le public et les institutions
--

Axe d'action 5 : Développer la capacité et l'efficacité des Etats membres en matière de Recherches scientifiques marines et de gestion et de développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

T237 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UN-DOALOS PNUE	Cours de formation liés à l'article 76 de l'UNCLOS Coopération et coordination avec le Programme d'action mondial et le Programme des mers régionales

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Banque mondiale/BID/BAD/FEM	Activités TEMA et renforcement des capacités
Commission permanente pour le Pacifique Sud (CPPS)	Coopération régionale dans la région du Pacifique Sud
IOCARIBE	Coordination dans la région des Caraïbes
WESTPAC	Coordination dans la région du Pacifique occidental
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Partenariat pour les systèmes mondiaux d'observation des océans (POGO)	Bourses de formation aux systèmes d'observation des océans
Réseau COI de centres de recherche	Activités de formation et de renforcement des capacités
Autres ONG :	
Réseau COI de chaires UNESCO/UNITWIN	Activités de formation et de renforcement des capacités

T238 *Faits marquants :*

Principales réunions :
▪ Réunion des organes subsidiaires régionaux (WESTPAC VI, IOCARIBE VIII)
▪ POGO V
Principales publications :
▪ Réunions des organes directeurs subsidiaires de la COI

Programme II.2 - Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement

II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur (paragraphes 0221-02214)

T239 Division/Unité responsable au Siège : *Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES)*

Axe d'action 1 : Partenariats interdisciplinaires pour la promotion de la recherche fondamentale et l'utilisation du savoir scientifique

T240 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : AIEA ONUDI Banque mondiale OMS OMM	Participation à la mise en oeuvre de l'Agenda pour la science - Cadre d'action établi par la Conférence mondiale sur la science
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OCDE	
Organisations non gouvernementales (ONG) : Plus de 50 ONG partenaires dans le suivi de la CMS	Fourniture d'informations sur les activités réalisées ou prévues, consultations sur les actions à entreprendre, soutien aux activités conjointes de formation du personnel de recherche et universitaire au niveau national
Euroscience	Coopération pour une meilleure sensibilisation aux avancées de la science
Conseil international pour la science (CIUS)	Principal partenaire de l'UNESCO dans le suivi de la CMS, réalisation de plus de 80 activités interdisciplinaires dans le cadre des trois projets clés UNESCO/CIUS
Académie africaine des sciences	Participation à la constitution d'un réseau africain de centres d'excellence pour la recherche
Académie des sciences de l'Amérique latine	Coopération en vue du développement en Amérique latine de réseaux dans le domaine des sciences fondamentales
Fondations : Fondation internationale pour la science (IFS)	Partenariat pour la formation de chercheurs de pays en développement
Autres : Centre international biomédical d'Oxford	Coopération pour le perfectionnement de chercheurs

T241 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Réunion consultative internationale des partenaires dans le suivi de la Conférence mondiale sur la science : *Agenda pour la science - Cadre d'action : Progrès accomplis et nouveaux partenariats* (Budapest + 5) 2004
- Réunions régionales sur le thème *Nouvelle approche du renforcement des capacités nationales en sciences fondamentales et dans leurs domaines interdisciplinaires* (une réunion par région)

Autres :

- Mise en œuvre de trois projets clés UNESCO/CIUS portant sur : le renforcement des capacités scientifiques nationales par le partage des connaissances et de l'information ; l'innovation dans l'enseignement des sciences ; et le développement durable grâce aux partenariats internationaux
- Lancement du programme de formation et de recherche SESAME
- Constitution d'un réseau international de centres d'excellence dans le domaine des sciences fondamentales et celui de l'enseignement des sciences à l'université

Axe d'action 2 : Renforcement des capacités dans les sciences fondamentales**T242 Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
AIEA	Collaboration avec le CIPT
UNOPS	Organisme participant à la mise en oeuvre.
OMS	Sous-traitant
OMS	Renforcement des capacités - dans le domaine de la santé
FAO	Renforcement des capacités - biotechnologies des plantes et biotechnologies marines
PNUE	Formation et sensibilisation dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité
ONUDI	Coopération dans le domaine de la biotechnologie - suivi du SMDD
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
ISESCO	Donateur et collaborateur
Conférence européenne de biologie moléculaire	Financement de l'EMBO
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB)	Formation et sensibilisation dans les domaines de la biosécurité, de la biologie moléculaire et de la biotechnologie
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	Stages de perfectionnement en physique
Centre international de mathématiques pures et appliquées (ICPAM/CIMPA)	Stages de perfectionnement en mathématiques
Centre international d'études sur la chimie	Partenaire dans des activités de formation en chimie
Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC)	Collaboration dans le domaine de la chimie
Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA)	Collaboration dans le domaine de la physique
Union mathématique internationale (UMI)	Collaboration dans le domaine des mathématiques
American Chemical Society	Partenaire dans des activités de formation
Société européenne de physique	Principal partenaire : Année mondiale de la physique
Société africaine de physiciens et de mathématiciens	Partenaire dans des activités de formation en physique en Afrique
Réseau asiatique d'enseignement de la physique (ASPEN)	Partenaire dans des activités de formation à l'enseignement de la physique
Union africaine de chimie pure et appliquée	Partenaire dans des activités de formation en chimie
Société de chimie d'Asie	Co-promoteur
Organisation internationale des sciences chimiques pour le développement (IOCD)	Renforcement des capacités en chimie

CNRS	Co-promoteur
Union internationale de biochimie et biologie moléculaire (UIBBM)	Renforcement des capacités en biologie cellulaire et moléculaire
Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO)	Perfectionnement en biologie moléculaire et cellulaire
Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO)	Renforcement de la recherche au niveau régional et coopération dans le domaine des neurosciences
American Society for Microbiology (ASM)	Cofinancement d'activités conjointes de formation de niveau postdoctoral et de diffusion d'informations dans le domaine des sciences microbiologiques
Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM)	Cofinancement d'activités conjointes de formation dans le domaine des biotechnologies microbiennes
Réseau mondial de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN)	Renforcement des capacités en biologie cellulaire et moléculaire
Fédération européenne des sociétés de biochimie (FEBS)	Promouvoir la recherche dans le domaine des sciences de la vie
Fondations :	
Fondation mondiale recherche et prévention sida	Recherche sur le VIH/sida et prévention
Secteur privé :	
Fischer Scientific Compagny	Donateur
AGFA Gevaert	Donateur
Autres :	
Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO)	Renforcement des capacités dans les domaines de la biologie cellulaire et moléculaire, de la bio-informatique et de la biotechnologie
World Federation of Culture Collections (WFCC)	Bio-informatique

T243 *Faits marquants :*

Principales réunions :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposition internationale destinée à promouvoir les mathématiques ▪ Congrès international de chimie 2005 ▪ Ateliers de formation sur les questions liées aux OGM et à la biosécurité ▪ Activités de suivi du Forum mondial sur la biotechnologie (décembre 2003)
Principales publications :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mallettes d'enseignement et d'apprentissage de haut niveau sur les nouvelles méthodologies employées dans différentes disciplines, notamment pour les travaux de laboratoire ▪ World Journal of Microbiology and Biotechnology, MIRCEN ▪ Matériels didactiques numériques dans le domaine des biotechnologies et des sciences biologiques
Autres :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Année mondiale de la physique 2005 ▪ Création de 1.000 écoles pilotes utilisant les malettes d'expérimentation microscientifique

Axe d'action 3 : Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie

T244 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU	Coopération dans le domaine de la parité entre les sexes dans les sciences de l'ingénieur et la technologie au service du développement
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Coopération dans le domaine de la parité entre les sexes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et des domaines connexes liés à l'application des sciences de l'ingénieur et de la technologie au service du développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Coopération pour la mise en place du Sustainable Alternatives Network (SANet) et dans des domaines connexes des sciences de l'ingénieur et de la technologie au service du développement en rapport avec le développement durable et l'élimination de la pauvreté
Programme de développement des Nations Unies	Coopération dans divers domaines intéressant les sciences de l'ingénieur et la technologie au service du développement et de l'élimination de la pauvreté
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	Activités de liaison sur la parité entre les sexes dans les sciences de l'ingénieur et la technologie
Equipe spéciale interorganisations sur l'énergie de l'ONU PNUD, PNUE, ONUDI, FAO, OMS	L'UNESCO est membre de l'Equipe spéciale
Banque mondiale	Partenariats pour la mise en oeuvre d'activités communes
FEM	Activités conjointes en vue du financement des énergies renouvelables
	Soutien des activités portant sur les énergies renouvelables dans l'optique de la protection de l'environnement
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Banque mondiale	Coopération dans divers domaines intéressant les sciences de l'ingénieur et la technologie au service du développement
Banque africaine de développement	Coopération dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie au service du développement, notamment la gestion de la maintenance
Banque asiatique de développement	Coopération dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie au service du développement, notamment l'enseignement des sciences de l'ingénieur, l'élaboration des politiques et la planification dans ce domaine
Commission européenne	Soutien à des activités menées en Europe et dans des PMA
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien aux activités relatives aux énergies renouvelables identifiées dans l'accord conclu par l'UNESCO et l'ISESCO
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)	Soutien aux activités relatives aux énergies renouvelables menées dans des pays arabes
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Partenariat pour la mise en oeuvre d'activités conjointes
Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie - IEPF	Soutien et mise en oeuvre d'activités conjointes portant sur les énergies renouvelables dans des pays francophones
Agence intergouvernementale de la francophonie	Partenariat pour la mise en oeuvre d'activités conjointes dans des pays francophones

Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs)	Partenariat cadre - coopération dans de multiples domaines liés aux sciences de l'ingénieur et à la technologie
(Union internationale des associations et organismes techniques)	
Conseil international pour la science	Partenariat cadre - coopération dans divers domaines liés à = la science et à la technologie
Intermediate Technology Development Group (Royaume-Uni)	Coopération dans divers domaines liés aux technologies appropriées, à la mise en réseau et à l'élimination de la pauvreté
Volunteers in Technical Assistance (Etats-Unis)	Coopération dans le domaine des technologies appropriées et de la mise en réseau
Women in Global Science and Technology (WIGSAT)	Coopération dans le domaine de la parité entre les sexes dans les sciences de l'ingénieur et la technologie, notamment les indicateurs
Réseau Once and Future Action (OFAN)	Coopération dans le domaine de la parité entre les sexes dans les sciences de l'ingénieur et la technologie, notamment les indicateurs et les activités dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique
Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET, France)	} Coopération dans le domaine des technologies appropriées
Centre de coopération suisse pour la technologie et le management (SKAT)	
Bourse allemande d'échange de technologies appropriées (GATE)	
Groupe de conseil pour la gestion, la formation et les technologies (FAKT, Allemagne)	
Appropriate Technologies for Enterprise Creation (Kenya)	
Technology Consultancy Center (Kumasi, Ghana)	
Conseil des académies d'ingénierie et de sciences technologiques (CAETS), notamment National Academy of Engineering (Etats-Unis)	Coopération dans le domaine des technologies appropriées, notamment dans le suivi de l'atelier international sur la technologie et la lutte contre la pauvreté de 2003
American Association for the Advancement of Science	Coopération dans divers domaines liés aux sciences de l'ingénieur et à la technologie
Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global	Coopération dans divers domaines liés aux sciences de l'ingénieur et à la technologie, notamment la parité entre les sexes, le dialogue interculturel
Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST)	Activités de sensibilisation et de soutien en faveur de projets relatifs aux énergies renouvelables
INSULA, Société internationale d'énergie solaire	Appui technique et mise en oeuvre des activités identifiées dans le chapitre du Programme GREET consacré à l'Afrique
ICET	Partenariat pour la mise en oeuvre d'activités conjointes concernant l'utilisation et l'application des énergies renouvelables
	Appui technique pour la mise en place de réseaux spécialisés et la mise en oeuvre d'activités d'enseignement et de formation dans le domaine des énergies renouvelables
Fondations :	
Fondation Energie pour le Monde (France)	Défense et promotion des énergies renouvelables et de leurs applications aux fins du développement
Fondation Friedrich Ebert (Allemagne)	Soutien à la mise en oeuvre de projets et d'activités concernant les énergies renouvelables dans les pays en développement
EUROSOLAR	Promotion de la coopération entre les pays européens et des pays tiers dans le domaine des énergies renouvelables

Secteur privé : Daimler Chrysler	Coopération et soutien en faveur du partenariat UNESCO-Daimler Chrysler pour le dialogue interculturel, en particulier pour le Programme de bourses destiné à favoriser le dialogue interculturel par le biais des applications scientifiques (IDEA)
Photowat (France), Transenergie (France), Total Energie (France), Isofoton (France), Siemens (Allemagne), Dulas energy (Royaume-Uni)	Organisation de visites techniques à l'occasion d'activités de formation et soutien pour la promotion de l'utilisation et de l'application des énergies renouvelables
Autres : Centre de recherches pour le développement international, Canada	Coopération dans divers domaines liés aux sciences de l'ingénieur et à la technologie, notamment la parité entre les sexes et les politiques y relatives
Agence suédoise de coopération avec les pays en développement ADEME (France), ICAEN (Espagne), IDEA (Espagne)	Elaboration et mise en oeuvre d'un projet ASDI-SAREC-UNESCO sur la gestion de la recherche Activités de sensibilisation et de soutien en faveur des activités visant à la promotion et au développement des énergies renouvelables
Ecole Polytechnique (France), Ecole des Mines (France), CNRS (France), Franhoufer Institute (Allemagne), Genec (France), CDER (Maroc), CDER (Algérie), ANER (Tunisie), Institut de l'énergie solaire (France), Centres nationaux pour les énergies renouvelables, Agences nationales pour l'énergie et l'environnement	Soutien pour la mise en oeuvre des activités d'enseignement et de formation définies dans le Programme GREET

T245 *Faits marquants :*

Principales réunions :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention mondiale des ingénieurs, Shanghai, 2004 ▪ Congrès sur "Les mégapoles de l'avenir", Paris, 2005 (proposition) ▪ Ateliers et séminaires internationaux consacrés aux énergies renouvelables, consultations régionales et interrégionales, réunions régionales d'experts et réunion de l'Equipe spéciale de l'ONU sur l'énergie
Principales publications :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Série de mallettes contenant des matériels d'information, d'apprentissage et d'enseignement pour le renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie ▪ Technologie et élimination de la pauvreté ▪ Pour que ça marche, faisons petit - Les technologies appropriées au service de l'élimination de la pauvreté ▪ Mallettes sur les meilleures pratiques pour l'utilisation des énergies renouvelables et leurs applications ▪ Matériels d'apprentissage/enseignement sur les énergies renouvelables et divers documents d'information dans ce domaine
Autres :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séries d'ateliers sur le renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie ▪ Mise en réseau en vue du partage des informations ▪ Contributions à l'Exposition mondiale de AICHI 2005 ▪ Exposition de l'UNESCO sur le thème "Les énergies renouvelables au service du développement durable"

Axe d'action 4 : Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

T246 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	Coopération en vue de la mise au point de matériels de formation, fondés sur la recherche, aux perspectives éthiques dans la formation professionnelle des scientifiques

Organisations non gouvernementales (ONG) : CIUS CIPT	} Expertise en matière de création de capacités
Secteur privé : SciDev.Net	Cours de formation à l'intention des journalistes scientifiques dans les pays en développement
Université de York, Royaume-Uni	Hôte de la Conférence sur la science et la durabilité
American Association for the Advancement of Science	Expertise en matière d'enseignement scientifique
Autres : Federation of Asian Chemical Societies	Liens avec des communautés professionnelles en vue de la mise au point de matériels sur l'éthique professionnelle
EUROSCIENCE	Coopération au programme à base européenne de promotion de la science et de la technologie
Projet de tutorat Perach, Israël	} Organisation d'une conférence sur le tutorat et l'encadrement des étudiants
STAR Mentoring Project, Australie	
Académie des sciences du tiers monde	

T247 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence EUROSCIENCE, Stockholm, 2004 ▪ Colloque international sur l'enseignement scientifique et la durabilité, Royaume-Uni, 2004 ▪ Quatrième Congrès mondial des centres scientifiques, Rio de Janeiro, 2005 ▪ Quatrième Conférence mondiale des journalistes scientifiques, 2005 ▪ Cours de formation à l'intention des journalistes scientifiques dans les pays en développement ▪ Conférence internationale sur les programmes d'encadrement des étudiants ▪ Colloque sur les perspectives éthiques dans la formation professionnelle des scientifiques <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Débats du Colloque international sur l'enseignement scientifique et la durabilité ▪ Principes directeurs à l'intention des journalistes scientifiques dans les pays en développement ▪ Principes directeurs pour des matériels de formation sur les perspectives éthiques dans la formation professionnelle des scientifiques
--

*II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques
au profit du développement durable
(paragraphe 0222-02221)*

T248 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP)*

Axe d'action 1 : Renforcement des capacités et gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations

T249 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : ONUDI	Coopération dans le domaine des incubateurs de la science Parcs technologiques
CNUCED	Coopération à l'examen des politiques scientifiques nationales
Banque mondiale UNOPS	Création de capacités

Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
OCDE	
Union européenne	Partenariat pour des projets de développement
ISESCO	Etudes et éthique des politiques scientifiques
ALECSO	Coopération dans le domaine des politiques et de l'éthique scientifiques et technologiques
SCRES	L'éthique et la science
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
CIUS	Politique scientifique
	L'éthique et la science
TWAS	Création de capacités
Association internationale des parcs technologiques	
FMTS	
Association mondiale pour l'appel islamique	Coopération dans le domaine de la science et de la culture
Association européenne des centres scientifiques et technologiques	Sensibilisation du public, centres scientifiques
Secteur privé :	
EOLSS	Production de l'Encyclopédie des appareils de maintien en vie

T250 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Conférence des ministres africains responsables de la science dans le cadre du NEPAD

Principales publications :

- Etude sur les indicateurs scientifiques et technologiques
- Politique et éthique dans le domaine scientifique
- Législations sur la science

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

● L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Projet : Intégrer la science et la technologie dans les systèmes de microfinancement : de l'activité de subsistance à la petite entreprise

T251 **Division/Bureau responsable :** *UNESCO Nairobi*

T252 **Autres unités concernées :** *Secteur de l'éducation (ED/STV/TVE),
Secteur des sciences naturelles (SC/BES/EST)*

T253 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD OIT	Identification des meilleures pratiques utilisées Assurer l'articulation avec les initiatives locales
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans les pays cibles	Coopération en vue de l'identification des pratiques optimales
Autres : Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS)	

T254 **Faits marquants :**

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de réunions Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuel sur les pratiques optimales
--

Projet : Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan

T255 **Division/Bureau responsable :** *UNESCO Tashkent*

T256 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans les pays cibles	Identification de sites et de pratiques optimales

T257 **Faits marquants :**

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancements de réunions ▪ Réunions d'évaluation Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brochures succinctes sur le projet
--

Projet : Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

T258 **Division/Bureau responsable :** *Plate-forme concernant les régions côtières et les petites îles*

T259 **Autres unités concernées :** *Secteur des sciences naturelles (SC/ECO)
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS),
Secteur de la culture (CLT/CPD),
Secteur de la communication et de l'information (CI/INF),
Secteur de l'éducation, UNESCO Apia, UNESCO Bangkok,
UNESCO Dakar, UNESCO Hanoi, UNESCO Montevideo,
UNESCO Moscou*

T260 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD PNUE Convention sur la diversité biologique Organisations non gouvernementales (ONG) : CIUS ONG locales dans les pays cibles Autres : Universités Instituts de recherche	

T261 **Faits marquants :**

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers interrégionaux Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'évaluation pour 2005

Projet : L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

T262 **Division/Bureau responsable :** *Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES)*

T263 **Autres unités concernées :** *Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/MOST)*

T264 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : OIT CNUCED Autres : Universités	

T265 *Faits marquants :*

- Principales réunions :**
- Ateliers de formation
- Principales publications :**
- Matériels d'apprentissage/de formation

Projet : Petite exploitation minière et développement durable en Amérique latine

T266 **Division/Bureau responsable :** *UNESCO Montevideo*

T267 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUD</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans des sites cibles</p> <p>Autres : CIDRC (Canada)</p>	

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Projet : Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en Afrique

T268 **Division/Bureau responsable :** *UNESCO Nairobi*

T269 **Autres unités concernées :** *Secteur des sciences naturelles (SC/BES)*

T270 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Autres : Universités Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST)</p>	

T271 *Faits marquants :*

- Principales réunions :**
- Ateliers de formation

Projet : Voix des petites îles

T272 **Division/Bureau responsable :** *Plate-forme sur les régions côtières et les petites îles (SC/CSI)*

T273 **Autres unités concernées :** *UNESCO Nairobi, UNESCO New Delhi*

T274 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG de jeunes dans les pays cibles	

T275 **Faits marquants :**

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparatifs de la Barbade+10
--

Projet : Sous-portails océanographiques régionaux UNESCO-COI dans le cadre du portail UNESCO de la connaissance

T276 **Division/Bureau responsable :** *Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (SC/IOC),
Division de la société de l'information (CI/INF)*

GRAND PROGRAMME III

Sciences sociales et humaines

Programme III.1 - L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique

(paragraphe 03101-03102)

T300 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/EST)*

Axe d'action 1 : Bioéthique

T301 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : FAO Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme OIT UNU OMS OMPI OMC</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe Union européenne OPS OCDE OUA ALECSO</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : B'nai B'rith International CIOMS Disabled People International Inclusion International Association internationale des juristes démocrates Association internationale droit, éthique et science Conseil international pour la science (CIUS) Conseil international des femmes Union internationale humaniste et laïque International Office of Catholic Education (IOCE) Fédération internationale pour le planning familial Union internationale des sciences biologiques (UISB) Union interparlementaire Pax Romana</p>	

<p>Conférence Pugwash Fédération pour la santé mentale (FMSM) Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMST) Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) Association médicale mondiale (AMM)</p> <p>Secteur privé : Industrie pharmaceutique et des biotechnologies</p> <p>Autres : Académies de médecine et de sciences Commissions nationales d'éthique et organes analogues Organes scientifiques et universitaires HUGO et organes régionaux analogues Associations de malades (Association française contre les myopathies, Europark, etc.)</p>

T302 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Onzième et douzième sessions du Comité international de bioéthique (CIB) ▪ Quatrième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ▪ Groupes de travail du CIB <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Débats du CIB et du CIGB ▪ Publication de matériels d'enseignement, de dossiers et de brochures d'information <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données sur les comités de bioéthique et organes analogues
--

Axe d'action 2 : Éthique des sciences et des technologies

T303 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Bureau des affaires spatiales (Nations Unies)</p> <p>Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)</p> <p>Union internationale des télécommunications (UIT)</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Agence spatiale européenne (ASE) et Centre européen de droit spatial (ESLC) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Conseil de l'Europe</p>	<p>Coopération interinstitutions en matière d'éthique des activités spatiales : coordination COMEST - Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Participation au groupe d'experts sur l'éthique des activités spatiales et aux réunions du Comité Contribution au travail de la COMEST sur l'éthique de l'environnement et l'éthique de la recherche éducative Consultations sur l'éthique et le droit international</p> <p>Consultations sur la promotion des droits de l'homme en rapport avec l'éthique des sciences et des technologies Consultations sur les aspects de l'éthique des sciences et des technologies qui touchent à la propriété intellectuelle Consultations sur l'éthique de la société de l'information</p> <p>Activités conjointes sur l'éthique des activités spatiales Consultations sur la science, la technologie et l'industrie, participation à des initiatives en partenariat</p> <p>Consultations sur la promotion des droits de l'homme en rapport avec l'éthique des sciences et des technologies</p>

Union européenne	Consultations avec le Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil international des unions scientifiques (CIUS)	Groupe de travail conjoint et études sur l'éthique de l'environnement et l'éthique de la formation à la recherche
Comité de la recherche spatiale (COSPAR)	Consultations et études sur l'éthique des activités spatiales
Conseil international des sciences sociales (CISS)	} Participation aux activités de la COMEST
Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH)	
Fédération internationale d'aéronautique (FIA)	Participation aux congrès mondiaux de la FIA
Fondations :	
Bibliotheca Alexandrina	Réunions et études
Secteur privé :	
Lancement d'initiatives avec le secteur privé pendant l'exercice biennal	Ces initiatives dépendront de l'adoption des recommandations de la COMEST par la Conférence générale
Autres :	
Secteur des sciences naturelles (SC), en particulier le Programme hydrologique international (PHI) et l'Organisation mondiale des universités pour l'enseignement, la formation et l'éthique (GOUTTE)	} Renforcement de l'intersectorialité
Secteur de la communication et de l'information (CI)	
Secteur de l'éducation (ED)	
Secteur de la culture (CLT)	

T304 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Session ordinaire de la COMEST : quatrième session statutaire en 2005
- Session spéciale de la COMEST en 2004
- Réunion du Bureau de la COMEST en 2004
- Réunions des sous-commissions et groupes de travail de la COMEST en 2004-2005

Principales publications :

- Débats des sessions statutaires de la COMEST
- Rapports des réunions de la COMEST
- Brochures sur les domaines d'action de la COMEST
- Publications sur l'éthique des sciences et des technologies
- Dossiers pédagogiques

Autres :

- Manifestations culturelles de la COMEST en 2004-2005

Programme III.2 - Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

(paragraphe 03201-03203)

T305 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination (SHS/HRS)*

Axe d'action 1 : Promotion des droits de l'homme

T306 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Coopération dans le domaine de la promotion et de l'intégration des droits de l'homme, y compris l'exécution conjointe de projets de recherche, d'enseignement et de formation ; coopération à l'organisation du Forum de Paris sur les droits de l'homme
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	Coopération à l'explicitation du contenu et de l'application des droits culturels et de leur invocation en justice
Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme	Coordination générale des activités relatives aux droits de l'homme
Organisation internationale du Travail	Projets conjoints dans le domaine des droits de l'homme et coopération à l'organisation du Forum de Paris sur les droits de l'homme
Organes de surveillance créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme et rapporteurs spéciaux	Coopération aux recherches sur des questions complexes relatives aux droits de l'homme ; consultations et participation réciproques dans le cadre des réunions des deux parties
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	} Consultations et participation réciproques dans le cadre des réunions des deux parties
Conseil de l'Europe	
Union européenne	
Organisation des Etats américains	
Union africaine	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Maîtrise européenne en droits de l'homme et démocratisation (E.MA)	Coopération dans le domaine de la recherche et de la diffusion de connaissances sur les droits de l'homme
Amnesty International	} Coopération aux préparatifs du Forum de Paris sur les droits de l'homme
Human Rights Watch	
FIDH	
Union interparlementaire	
Autres :	
Chaires UNESCO des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance	} Coopération pour la recherche, l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme
Institutions de recherche et de formation dans le domaine des droits de l'homme	
Réseau "Villes pour les droits de l'homme"	Sensibilisation de l'opinion publique

T307 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Deuxième forum annuel de Paris sur les droits de l'homme (2004)
- Troisième Forum annuel de Paris sur les droits de l'homme (2005)
- Réunion du jury international du Prix UNESCO de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2004)
- Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2004)
- Réunions d'experts sur le droit de participer à la vie culturelle (dates et lieu à déterminer)
- Réunion régionale des chaires UNESCO des droits de l'homme (dates et lieu à déterminer)

Principales publications :

- Principaux instruments relatifs aux droits de l'homme (états au 31 mai 2004)
- Principaux instruments relatifs aux droits de l'homme (états au 31 mai 2005)
- Publication sur le droit de participer à la vie culturelle (2004-2005)
- Diverses versions linguistiques des publications suivantes : Droits de l'homme : questions et réponses (nouvelle version actualisée et révisée) ; Guide des droits de l'homme : institutions, normes, procédures (version actualisée) ; et troisième volume du Manuel des droits de l'homme à l'intention des universités.

Autres :

- Maintenance et mise à jour d'un site Web des droits de l'homme

Axe d'action 2 : Egalité entre les sexes et développement**T308 Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Division de la promotion de la femme des Nations Unies	Suivi de la réunion du groupe d'experts sur la traite des femmes et des filles ; réunion de suivi (2005) de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)
Organisation internationale du Travail (OIT)	Coopération pour des travaux d'évaluation et de contrôle dans le domaine de l'égalité entre les sexes
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	Etude des facteurs qui freinent ou encouragent l'égalité entre les sexes
Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	Traite des femmes et des filles
Chaires UNESCO sur les droits de l'homme, les femmes et l'égalité entre les sexes	Recherche et sensibilisation
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil international des sciences sociales (CISS)	} Coopération opérationnelle
Conseil international de la philosophie et des sciences humaines	
Commission Huairou	} Recherche et promotion de l'égalité entre les sexes Recherche, mise en réseau et sensibilisation
International Women's Tribune Centre	
Centre for Women's Global Leadership	
CAFRA	} Recherche et analyse
South Asia Watch et Centre for Women's Studies	
Fondations :	
Fondation Mac Arthur	Recherche, mise en réseau et programmes de lutte contre la violence

Autres : Programme MOST sur les villes, l'environnement et les relations entre les sexes Centro de Antropología y estudios en Antropología social (CIESAS) FLACSO	Analyse et mise en évidence de "bonnes pratiques" pour les interactions politiques-recherches Recherche interdisciplinaire Recherche et analyse
---	--

T309 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, célébrations en 2004 de la Journée internationale de la femme (voir stratégie de communication de SHS) ▪ Forum de responsables, chercheurs et ministres de la condition féminine (pour promouvoir la mise en réseau et le partage des connaissances, et favoriser le changement à l'échelon national) <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'experts sur les droits fondamentaux des femmes et des questions d'actualité (la violence, les économies libérales mondiales, la pauvreté, les dépenses publiques et l'allocation des ressources, etc.)
--

Axe d'action 3 : Lutte contre le racisme et la discrimination

T310 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : HCDH OIT ONUSIDA PNUD</p>	<p>Coopération pour des opérations conjointes Coopération pour des projets communs } Contribution financière</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe EUMC</p>	<p>Coopération pour des projets communs Assistance technique et contribution financière</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CIPSH MIDRA Hurights Osaka Amnesty International H.R. Defenders Commissions nationales des droits de l'homme</p>	<p>} Coopération pour des projets communs</p>
<p>Fondations : Fondation Ford Fondation Carter</p>	<p>} Contribution financière</p>
<p>Secteur privé : Entreprises participant au projet de l'ONU relatif au Pacte mondial</p>	<p>Contribution financière et opérations conjointes</p>
<p>Autres : Entreprises de communication</p>	<p>Campagne de communication</p>

T311 *Faits marquants :*

Principales réunions :

- Réunions régionales d'évaluation sur l'exécution de la stratégie globale de l'UNESCO en matière de suivi de Durban

Principales publications :

- Manuels pour l'éducation à la non-discrimination et à la tolérance
- Série d'études thématiques liées au racisme et à la discrimination
- Meilleures pratiques en matière de lutte contre le racisme et la discrimination

Autres :

- Etablissement d'une coalition internationale des villes pour la lutte contre le racisme et la discrimination

Programme III.3 - Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine

(paragraphe 03301-03303)

T312 Division/Unité responsable au Siège : *Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines (SHS/FPH)*

Axe d'action 1 : Anticipation et prospective

T313 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD ONU	} Consultation et coopération
Organisations non gouvernementales (ONG) : Conseil international des sciences sociales (CISS) Conseil international de la philosophie et des sciences humaines Association internationale Futuribles Fédération mondiale des études sur le futur (WFSF) Société du monde futur (WFS) Club de Rome	
Fondations : Fondations travaillant dans le domaine de la prospective	Consultation et coopération
Autres : Conseil du futur Instituts et centres de prospective Universités et centres de recherche internationaux et nationaux	} Consultation et coopération

T314 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens du XXI^e siècle ▪ Dialogues du XXI^e siècle <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial de l'UNESCO ▪ Publication de la seconde anthologie des <i>Entretiens du XXI^e siècle</i>

Axe d'action 2 : Réflexion philosophique et sciences humaines

T315 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Ministères de l'éducation Commissions nationales Agence intergouvernementale de la francophonie	} Consultation et coopération

<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CIPSH + ses 6.000 membres, notamment la FISP Centre international des sciences humaines (Byblos) ORDECC Académie des sciences de la Fédération de Russie Collège international de philosophie Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP) Chaires UNESCO de philosophie Centre de recherches en épistémologie appliquée Maison des sciences de l'homme Conseil international de la philosophie et des sciences humaines Institut de la pensée contemporaine Université de tous les savoirs Institut international de philosophie</p>	} Consultation et coopération
<p>Fondations : Biblioteca Nacional do Brasil</p>	} Consultation et coopération
<p>Secteur privé : Editeurs (Presses Universitaires de France, Sage, etc.)</p>	} Consultation et coopération

T316 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée de la philosophie et rencontres philosophiques ▪ Chemins de la pensée ▪ Colloque sur "Etre historien demain" <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chemins de la pensée ▪ Publications des actes de la Journée et des rencontres philosophiques <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau international de l'UNESCO pour la promotion de la philosophie et des sciences humaines

Axe d'action 3 : Promotion de la sécurité humaine et de la paix

T317 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUD OMS UNU</p>	} Consultation et coopération
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OUA OEA MERCOSUR ANASE SAARC</p>	} Consultation et coopération
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Institute for Security Studies (ISS) Futurs africains (AFCEN) International Alert</p>	} Consultation et coopération

Fondations : The Nippon Foundation	Financement du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix (dans le cadre d'une donation)
Fondation Félix Houphouët-Boigny	Financement du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix
Autres : Réseau de sécurité humaine Commission de sécurité humaine Membres du réseau SECURIPAX Universités Centre régional de sécurité humaine (Jordanie) Commissions nationales de l'UNESCO (République de Corée, etc.) Institutions de recherche et de formation Chaires UNESCO	} Consultation et coopération

T318 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none">▪ Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix : réunions du Jury + cérémonies de remise du Prix▪ Prix UNESCO de l'éducation pour la paix : réunions du Jury + cérémonies de remise du Prix▪ Réunions dans le cadre des activités en faveur de la promotion de la paix, de la sécurité humaine et la prévention des conflits Principales publications : <ul style="list-style-type: none">▪ Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2004 et 2005▪ Violence
--

Programme III.4 - Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II

(paragraphe 03401-03403)

T319 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP)*

Axe d'action 1 : Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales

T320 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Département des affaires économiques et sociales</p> <p>Université des Nations Unies Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social</p> <p>Banque mondiale</p>	<p>Coopération dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable et du processus d'examen du programme d'action de Copenhague, débats/tables rondes pendant les sessions de la Commission, Conférence internationale avec le Forum pour le développement social</p> <p>Coopération avec les chaires MOST et UNITWIN</p> <p>Suivi du processus d'examen du programme d'action de Copenhague ; amélioration de la visibilité du Secteur des sciences sociales et humaines</p> <p>Organisations conjointes de tables rondes à la Commission du développement durable</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Accord-cadre du CISS signé en février 2002 pour la période 2002-2007</p> <p>CODESRIA, FLACSO, CLACSO, ASREC Association internationale des universités (AIU), COPERNICUS, PRELUDE, AUPELF</p>	<p>Aider le CISS à élargir sa représentation régionale en établissant des liens avec des stratégies sectorielles régionales et avec des activités de fond menées conjointement ; par exemple Université d'été commune MOST-CISS, WSSI</p>
<p>Fondations : Ford, Rockefeller, Karima Saïd (programme UNITWIN et chaires UNESCO) SIDA (Suède), Forum international sur la gestion de la recherche (intersectorielle)</p>	
<p>Secteur privé : Max Havelar Suisse (chaire UNESCO sur le développement durable, Université fédérale de Parana)</p>	

T321 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interface science/politique MOST : expérimentation de nouvelles configurations ▪ Production de savoirs comme suite au Sommet de Johannesburg (chaires UNESCO) <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ RISS, Actes des principales conférences susmentionnées et autres, manuels de formation (UNITWIN) <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Banques de données sur les meilleures pratiques, CD-ROM (formation)
--

Axe d'action 2 : Migrations internationales et politiques multiculturelles

T322 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Organisation internationale du Travail (OIT) Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</p>	<p>Coopération en vue de rassembler, d'évaluer et de diffuser les meilleures pratiques associées aux politiques en matière de migration</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>	
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Campagne mondiale pour la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants</p>	<p>Coopération en vue de rassembler, d'évaluer et de diffuser les meilleures pratiques associées aux politiques en matière de migration ; formulation de politiques en matière de migration</p> <p>Collaboration aux activités et à l'échange d'informations concernant les efforts menés au niveau international pour promouvoir et faciliter la ratification de la Convention</p>

T323 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence sur les migrations Forum de Barcelone 2004 ▪ Conférences régionales sur les migrations <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ International Journal of Multicultural Societies ▪ Centre d'échange d'information sur les migrations et les politiques multiculturelles ▪ Meilleures pratiques en matière de migrations et de politiques multiculturelles <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement ou revitalisation de réseaux de recherche/politique sur les migrations en Afrique, dans la région des Etats arabes, en Europe centrale et orientale, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine
--

Axe d'action 3 : Développement urbain

T324 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : NU-HABITAT UNICEF PNUD</p>	<p>Coopération interville ; échange d'expertise Soutien sur place à des projets pilotes Soutien sur place à des projets opérationnels</p>

Organisations non gouvernementales (ONG) :

UIA

FIAP

AIU

ICET/Académie chinoise des sciences sociales

FIHUAT/UIV/METROPOLIS/AIVE

} Transfert de connaissances et d'expertise

Fondations :

Fondation Hariri

Fédération française des conseils d'architecture,
d'urbanisme et de l'environnement**Autres :**

Universités : Chaires et réseaux UNITWIN

Montréal/ Mexico/Lomé/Beijing/Paris/Londres/

New York/Beyrouth

Instituts spécialisés : HIS (Rotterdam)

DPU (Londres)

T325 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Congrès international sur les mégaloilles 7-11 mars 2005
- Congrès international des Villes Educatrices , Gênes, novembre 2004
- Réunion d'évaluation à mi-parcours PVCH, Essaouira, 20-23 novembre 2003

Principales publications :

- Volume II de Villes intermédiaires et urbanisation mondiale
- Revitalisation éthique et durable des quartiers historiques
- Les mots de la ville, volume IV

Autres :

- Documents de la série politiques sociales MOST sur les questions urbaines

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

• L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Projet : Élimination de la pauvreté - développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques, définir des stratégies et des plans d'action nationaux et en suivre la mise en oeuvre

T326 **Division/Bureau responsable :** *Section de coordination et d'évaluation (SHS/EO/UCE)*

T327 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUD Campagne du Millénaire des Nations Unies CNUCED</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque mondiale FMI</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CODESRIA Futurs Africains FLACSO CLACSO</p> <p>Fondations : CIPSH</p> <p>Autres : Universités Instituts de recherche nationaux et régionaux</p>	<p>} Coopération à la mise en oeuvre de modules de formation</p>

T328 **Faits marquants :**

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux pour la coordination de la recherche et l'évaluation des résultats de la recherche sur les stratégies d'élimination de la pauvreté <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégies/études liées à la pauvreté

*Projet : Dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme :
vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté*

T329 **Division/Bureau responsable :** *Division de la prospective, de la philosophie
et des sciences humaines (SHS/FPH)*

T330 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme PNUD Campagne du Millénaire des Nations Unies CNUCED</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque mondiale FMI</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CIPSH CODESRIA Futurs Africains FLACSO CLACSO</p> <p>Autres : Universités Instituts de recherche nationaux et régionaux</p>	<p>Coopération à la mise en oeuvre des modules de formation</p>

T331 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers régionaux sur les dimensions relatives aux droits de l'homme pour la coordination de la recherche et l'évaluation des résultats de la recherche sur les stratégies d'élimination de la pauvreté <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution particulière de l'UNESCO à la Campagne du Millénaire sur les dimensions de l'élimination de la pauvreté relatives aux droits de l'homme

*Projet : Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes
et les jeunes migrants en Chine, en République démocratique populaire lao,
au Cambodge et en Mongolie*

T332 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Beijing*

T333 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUD ONUSIDA OIT</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans les pays cibles</p>	

T334 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de lancement en Mongolie ▪ Ateliers de formation dans les pays cibles <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'évaluation de la deuxième phase du projet (2005)
--

Projet : Lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique

T335 **Division/Bureau responsable :** *Division des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination (SHS/HRS) ; Bureaux de l'UNESCO à Dakar et à Windhoek*

T336 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : UNICEF OIT</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG): ONG locales dans les pays cibles</p>	

T337 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers de formation dans les pays cibles <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents sur les meilleures pratiques

Projet : Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Bénin

T338 **Division/Bureau responsable :** *Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines (SHS/FPH) ; Bureau de l'UNESCO à Bamako*

T339 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : PNUD UNICEF PAM</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans les endroits cibles des quatre pays concernés</p>	

T340 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunion de lancement au Bénin
- Ateliers de formation dans les endroits cibles

Principales publications :

- Document d'évaluation de la deuxième phase du projet (2005)

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Projet : Les TIC au service de la gouvernance locale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes

T341 **Division/Bureau responsable :** Bureaux de l'UNESCO à Dakar et à Mexico

T342 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque interaméricaine de développement Autres : Universités Instituts de recherche nationaux et régionaux Municipalités	

T343 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Atelier régional sur la coordination des activités/enseignements tirés du projet dans les pays concernés

Principales publications :

- Enseignements tirés (2005)

*Projet : Réseau électronique de chaires UNESCO en Afrique
et Réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et de formation*

T344 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Dakar*

T345 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales dans les pays cibles	Coopération à la mise en oeuvre de modules de formation
Autres : Universités	

Projet : Intégration sociale de communautés isolées des Caraïbes

T346 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Kingston*

GRAND PROGRAMME IV

Culture

Programme IV.1 - Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux

IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en oeuvre de son Plan d'action (paragraphe 0411-04112)

T400 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel (CLT/CPD)*

Axe d'action 1 : **Application des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle aux niveaux national et international**

T401 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Banque mondiale Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) Organisation mondiale du commerce (OMC)	Coopération, échange d'information
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Union africaine (UA) Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) Ligue des Etats arabes Conseil de l'Europe (CE) Commission européenne Parlement andin ANASE	
Banque interaméricaine de développement (BID) Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) Organisation internationale de la francophonie (OIF)	Coopération, échange d'information

Union interparlementaire (UIP)	Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Club de Rome	Coopération, échange d'information
Association internationale des universités (AIU)	} Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes
Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH)	
Conseil international de la musique (CIM)	
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU)	
Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel (MEDIACULT)	
AMIC	
Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC)	Echange d'information
Creative Exchange	} Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes
Réseau international des observatoires sur la diversité culturelle	
Association nationale des écrivains	Coopération
Fondations :	
Fondation européenne de la culture	} Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes
Fondation internationale pour l'Olympiade culturelle	
Autres :	
Réseau international sur la politique culturelle (RIPC)	Echange d'information
Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations (GERM)	Coopération, échange d'information
Smithsonian Institute	} Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes
Universités et centres de recherche	
Réseau des chaires UNESCO	
Ministères de la culture, de l'éducation et du commerce	Coopération, échange d'information
Commissions nationales pour l'UNESCO	Coopération, échange d'information, élaboration d'activités communes

T402 *Faits marquants :*

Principales réunions :
▪ Rencontres des membres du Réseau des observatoires sur la diversité culturelle
Principales publications :
▪ Deux à quatre numéros de la série "Cultural Diversity Series", et traduction dans les langues officielles des Nations Unies et dans les langues nationales
Autres :
▪ Coproduction de vidéos-spots et de matériel pédagogique audiovisuel de sensibilisation aux principes de la Déclaration

Axe d'action 2 : Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme au respect de la diversité culturelle

T403 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	} Coopération
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	} Coopération, financement extrabudgétaire
Banque mondiale	
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)	} Echanges d'expertise, diffusion d'information et de bonnes pratiques, élaboration et mise en oeuvre de projets pilotes
Instance permanente sur les questions autochtones	
Organisation internationale du Travail (OIT)	} Echanges d'expertise, diffusion d'information et de bonnes pratiques, élaboration et mise en oeuvre de projets pilotes
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	} Echanges d'expertise, diffusion d'information et de bonnes pratiques, élaboration et mise en oeuvre de projets pilotes
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Union africaine	} Coopération régionale
Union européenne (UE)	
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)	} Coopération, échange d'information
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	
Conseil de l'Europe (CE)	} Coopération pour des activités culturelles
Organisation de la Conférence islamique (OCI)	
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Commission programmatique mixte ONG-UNESCO sur "le dialogue entre les cultures et pour la paix"	} Coopération, élaboration et exécution d'activités communes
Conférence mondiale sur les religions au service de la paix	
Association internationale des universités (AIU)	} Coopération, échange d'information
Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (CICT)	
Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée	} Echanges d'expertise et diffusion d'information et de bonnes pratiques
Fédération mondiale des cités unies	
Coordination des associations de villes et autorités locales	} Echanges d'expertise et diffusion d'information et de bonnes pratiques
Association internationale des villes éducatrices	
Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes	} Elaboration, mise en oeuvre et financement d'activités
Comité international des sciences historiques (CISH) <i>(en cours de négociation)</i>	
Association mondiale pour l'appel islamique (WICS)	Contribution intellectuelle et financière

Association internationale pour la défense des libertés religieuses (AIDLR, Berne)	}	Coopération, élaboration d'activités communes, échange d'information
International Religious Liberty Association (IRLA, Maryland)		
Association "Ouvertures ASBL", Bruxelles		
Open Asia	}	Echange d'information
Centre méditerranéen des droits de l'homme		
Association internationale pour la science, l'éducation et la culture en Méditerranée	}	Coopération, échange d'information
Association pour les échanges culturels en Méditerranée		
Observatoire méditerranéen pour l'information et la réflexion (OMIR)	}	Coopération
Institut Catala de la Méditerranée		
Ecole du patrimoine africain (EPA, Bénin)	}	Points focaux pour le développement du tourisme culturel
Programme pour le développement des musées en Afrique (PMDA, Kenya)		
Association des musées des Caraïbes et des Antilles néerlandaises (MAC)		
Association "Villes sans taudis", South African Institute	}	Elaboration, mise en oeuvre et financement de projets pilotes
Accesos (Argentine)		
PRECED (Gabon)		
Taller de Historia Oral Andina (Bolivie)		
Nunavut Arctic Colle (Canada)		
Traditions pour demain	}	Contribution intellectuelle et appui scientifique
Fédération des instituts de l'Europe du Centre-Est		
Association des universités arabes		
Fondations :		
Fondation européenne de la culture	}	Echange d'information, financement extrabudgétaire
Fondation Calouste Gulbenkian		
Luso-American Foundation	}	Financement extrabudgétaire
Fondation Orient-Occident		
Fondation Soros	}	Mise en oeuvre d'activités communes
Fondation Templeton		
Fondation Palmares		
Secteur privé :		
Entreprises commerciales et financières et moyennes entreprises		Coopération/Financement extrabudgétaire
Autres :		
Réseau des chaires UNESCO de dialogue interculturel et interreligieux	}	Coopération, élaboration d'activités communes, échange d'information
Centre international des études sur l'Asie centrale (IFEAC)		
Mission archéologique française en Asie centrale (CNRS-MAFAC)	}	Coopération, élaboration d'activités communes, échange d'information, publications, mise en réseau
Ecole d'architecture de Paris Val-de-Seine (EAPVS)		
Institut d'études régionales, Bishkek		
Institut international d'étude de l'Asie centrale, Samarkand		
Institut international des études des civilisations nomades, Oulan-Bator		
Centre chinois des études des routes maritimes de la soie, Fuzhou		
Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO)		
		Coopération dans le cadre du Programme sur la tradition orale et l'esclavage

Observatoire des politiques culturelles urbaines de Montevideo	}	Recherches et études de cas
Université de Cagayan de Oro (Philippines)		
Université Omar Bongo (Gabon)		
Réseau des Académies des pays méditerranéens		Coopération
Institutions culturelles de la région Caucase		Coopération, mise en oeuvre d'activités communes
Comités nationaux pour le projet La route de l'esclave		Promotion à l'échelon national du projet La route de l'esclave
Institutions universitaires		Coopération dans le cadre de programmes et de réseaux scientifiques
Musées et associations		Développement du tourisme culturel
Villes et municipalités		Coopération, mise en oeuvre d'activités communes
Médias		Publicité et activités de promotion

T404 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Conférence internationale sur le dialogue interculturel et interreligieux dans la région de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie-Pacifique (Canberra, Australie)
- Conférence internationale sur le dialogue né des traditions spirituelles des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
- La reconstruction et la réconciliation par le dialogue interculturel et interreligieux au Moyen-Orient
- Forum de l'Asie centrale sur la diversité culturelle, le dialogue et le développement
- Festival de la diversité culturelle en Asie centrale
- Journées du patrimoine méditerranéen ; journées "artisanat"
- Ateliers de formation des différents acteurs (projet sur les peuples autochtones et projets sur les villes)
- *Colloque international sur le Programme des Histoires (bilan, définition, mécanismes de mise à jour) (en négociation)*
- Réunions du Comité scientifique international du projet La route de l'esclave
- Réunions sur le tourisme culturel en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans l'océan Indien

Principales publications :

- Actes des conférences internationales susmentionnées sur le dialogue interculturel et interreligieux
- Brochure sur les chaires UNESCO de dialogue interculturel et interreligieux
- Adaptation de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle aux enfants d'Asie centrale à partir de leur patrimoine commun
- Publications d'études de cas et de bonnes pratiques sur les questions autochtones et les villes
- Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité (révision Vol. I) ; Histoire des civilisations de l'Asie centrale (Vol. VI et révision du Vol. I) ; Histoire générale de l'Amérique latine (Vol. VI, VII, VIII et IX) ; Différents aspects de la culture islamique (Vol. I et III)
- L'histoire des religions afro-américaines (Actes du séminaire de Rio de Janeiro, décembre 2001)
- Le tourisme culturel de mémoire en Afrique
- Tradition orale en Afrique centrale

**IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles
et politiques de développement**
(paragraphe 0412-04122)

T405 Division/Unité responsable au Siège : *Division des politiques culturelles et du dialogue*

**Axe d'action 1 : Assistance aux Etats membres dans l'élaboration
et la mise en oeuvre des politiques culturelles novatrices**

T406 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Appui à des activités de développement régional axées sur la culture
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	Appui à des activités relatives à la culture et au développement
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Appui à des activités de développement fondées sur la culture
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Renforcement de l'appui aux micro-entreprises culturelles
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Coordination des activités relatives au VIH/sida
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	Coopération dans le domaine des activités de tourisme culturel
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire/activités de financement, concernant notamment le tourisme culturel
Commission du développement durable de l'ONU Groupe de la banque mondiale	Mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire Soutien financier à des activités
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)	Information relative aux sous-régions
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)	Appui politique aux activités menées dans les pays arabes/coopération en vue de la mise en oeuvre des activités
Banque africaine de développement (BafD)	Financement des activités de développement
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Appui politique aux activités sous-régionales
Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe (COMESA)	Renforcement de la viabilité des efforts de développement au moyen d'activités culturelles
Secrétariat exécutif de la Convention Andrés Bello (SECAB)	Appui à la mise en oeuvre des activités
Marché commun du Sud (MERCOSUR)	Activités en rapport avec la coopération culturelle
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	Contribution au renforcement du rôle de la culture dans le plan d'action du NEPAD
Organisation des Etats libéraux américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI)	Appui politique à des activités ibéro-américaines
Organisation internationale de la francophonie (OIF)	Appui politique à des activités
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	Soutien financier à des activités (par le biais du Fonds culturel)
Union africaine	Appui politique aux activités régionales
Union européenne (UE)	Appui à la mise en oeuvre des activités

Organisations non gouvernementales (ONG) :	
Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)	Activités de tourisme culturel – promotion des programmes de formation de spécialistes de la conservation
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU)	Promotion des principes de la diversité culturelle dans les centres d'apprentissage de la FMACU
Conseil international de la musique traditionnelle (CIMT)	Appui à des groupes qui se consacrent régulièrement à l'étude de la musique folklorique, de la musique des ethnies arabes et des minorités en tant que dimension de la diversité culturelle
Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF)	Appui à la protection de la diversité culturelle et promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel
Association mondiale pour l'appel islamique (WICS)	Promotion d'une culture de la paix dans le Proche-Orient (en coopération avec SHS)
Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)	Echange d'information (notamment en Afrique)
Bureau international du tourisme social (BITS)	Coopération en vue de l'amélioration du tourisme de qualité
Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME)	Promotion des PME, développement de la libre entreprise
Union des villes africaines	Mise en oeuvre d'activités de développement axées sur la culture
Réseau européen de formation d'administrateurs culturels (ENCATC)	Recherche/formation/information
Conseil latino-américain de sciences sociales (CLACSO)	Recherche/information
American Association for Higher Education (AAHE)	Activités en rapport avec la diaspora africaine
Black Caucus	
Association for Black Cultural Centres	Coopération en vue de promouvoir le tourisme social et culturel en Afrique et en France
Le Collège itinérant africain pour la culture et le développement (CIACD)	Mise en oeuvre d'activités
Constituency for Africa (CFA)	Activités en rapport avec la diaspora africaine
Centre régional d'action culturelle (CRAC, Togo)	Mise en oeuvre d'activités
Réseau des réseaux de recherche et de coopération en matière de développement culturel (CULTURELINK)	Activités de recherche/information en coopération
Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN)	Activités de recherche : "Culture et développement"
Observatoire européen pour la recherche et la coopération culturelle - INTERARTS	Recherche/formation/information
Panamerican-Panafrican Association Inc.	Coopération concernant les activités menées dans la diaspora africaine
La Société africaine de culture	Mise en oeuvre d'activités
Fondations :	
Fondation Ford	Appui à l'ensemble des activités et à celles de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique en particulier
Fondation Léon Sullivan	Activités en rapport avec la diaspora africaine
Secteur privé :	
Société sénégalaise de consultance, de management et d'entreprise (SENCOMANE)	Activités dans le domaine du tourisme culturel
World Tourism Salon	Parrainage d'activités de tourisme culturel
Autres :	
Ministères de la culture, du tourisme, du commerce, de l'économie des Etats membres	Appui politique aux activités
Observatoire des politiques culturelles dans les universités africaines	Coopération dans des domaines d'intérêt commun Recherche

T407 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 ateliers (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes) sur les politiques culturelles liées au développement durable <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Série de manuels sur la formulation de projets socioculturels pour le développement Etude de cas sur les politiques culturelles favorisant l'interaction entre diversité, dialogue interculturel et développement <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etudes sur l'économie de la culture et la gestion culturelle
--

Axe d'action 2 : Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable

T408 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification et Centre mondial de surveillance de la conservation BIE IPE Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) Organisation mondiale de la santé (OMS) Commission du développement durable de l'ONU</p>	<p>Systèmes agricoles et protection des paysages culturels Identification et protection des paysages culturels Politiques nationales en matière d'éducation, notamment dans le domaine des langues Réseaux, publications Cadres juridiques dans le domaine des savoirs traditionnels et du folklore</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ICCROM UICN Secrétariat de la Convention de Ramsar Conseil de l'Europe</p>	<p>Formation et renforcement des capacités dans le domaine des paysages culturels Identification, gestion et suivi des paysages culturels Paysages culturels et terres humides (notamment problèmes relatifs aux ressources en eau douce) Convention européenne du paysage (Florence 2000)</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : ICOMOS FIAP BELMR (Bureau européen pour les langues moins répandues) AITA (Association internationale du théâtre amateur) SIL International Endangered Language Fund, Yale University Terralingua CIPL (Comité international permanent des linguistes) ICHEL (Centre international des langues en danger de disparition), Université de Tokyo</p>	<p>Identification, gestion et suivi des paysages culturels Compétences en matière d'architecture paysagère</p>

Fondations :

Foundation for Endangered Languages
Endangered Languages Documentation Programme at
SOAS
Fondation Volkswagen

Secteur privé :

Discovery Communication, Inc.

Autres :

Autorités locales (par exemple, Mission Val de Loire,
Mekong Committee)

Coopération axée sur l'établissement de liens entre
la conservation du paysage culturel, des conditions
d'existence viables et la protection de la biodiversité
Recherche et formation

Universités

Chaires UNESCO, clubs UNESCO, experts/chercheurs
dans le domaine des langues en danger de disparition,
responsables et animateurs de communautés locales
ACALAN (Académie africaine des langues)

T409 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Paysages maritimes - perspectives nouvelles pour le patrimoine mondial
- La biodiversité et les systèmes d'utilisation des sols. Associer tradition et modernité, en particulier pour les systèmes fluviaux
- Séminaires régionaux à l'intention des enseignants et des décideurs en Afrique de l'Est

Principales publications :

- Actes de réunions
- Documents et rapports de recherche
- Guide des enseignants "Teaching Language, Culture and Nature" (Enseigner la langue, la culture et la nature)

Programme IV.2 - Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel

IV.2.1 Promotion et mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) (paragraphe 0421-04212)

T410 Division/Unité responsable au Siège : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC)

Axe d'action 1 : Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial

T411 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Participation à des conférences
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : CBD, CITES, CMS, Ramsar, MAB/ICC	Participation à des conférences
Autres : Etats parties	510.000 \$

T412 Faits marquants :

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sessions extraordinaires du Comité du patrimoine mondial (mars 2004 et mars 2005) ▪ Sessions du Comité du patrimoine mondial (juillet 2004 et juillet 2005) ▪ Assemblée générale du patrimoine mondial (octobre 2005)

Axe d'action 2 : Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972

T413 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : ICOMOS	
Organisations non gouvernementales (ONG) : UICN, ICCROM, TNC, WWF, CI, WCS, JGI, FRI, GIC, RARE, Centre for Tropical Conservation, MICET-Madagascar, FUNDBIO-Brésil	Organisme d'exécution

Fondations :

FNU

Secteur privé :

AVEDA Corporation, Ecotourism-Australia

T414 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kuala Lumpur, Malaisie, avril 2004)

IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative
(paragraphe 0422-04223)

T415 Division/Unité responsable au Siège : *Division du patrimoine culturel (CLT/CH)*

Axe d'action 1 : Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique

T416 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies :	
Banque mondiale	} Partenariats formels et/ou opérationnels
AIDB	
BID	
PNUD	} Financement de projets
UNOPS	
ICCROM	} Coopération scientifique et technique
Autres organisations intergouvernementales (OIG) :	
Conseil de l'Europe	} Partenariats opérationnels
Union européenne	
ALECSO	
ISESCO	
Organisations non gouvernementales (ONG) :	
ICOM	} Exécution d'activités et conseils
ICOMOS	
IFLA	} Conseils
UIA	
SPACH	} Exécution d'activités
AFRICOM	
CRATERRE	
Fondations :	
Fondation Aga Khan	} Partenariats opérationnels
World Monuments Fund	
Secteur privé :	
Getty Conservation Institute	} Conseils
Fondation Rhône Poulenc	} Financement d'activités
Divers	

T417 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une session plénière et une session du Bureau du Comité exécutif pour les musées égyptiens ▪ Deux sessions plénières CIC Angkor ▪ Deux sessions plénières ICC Afghanistan, quatre réunions du Bureau et de groupes de travail ▪ Trois réunions des comités scientifiques internationaux pour Tyr et Mostar <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Museum International : quatre numéros <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonie de remise du Prix Méлина Mercuri

Axe d'action 2 : Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel

T418 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Banque mondiale FNUAP HCR OMPI PNUD UNICEF</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ANASE ALECSO OUA CEDEAO SADC OEA BID MERCOSUR CAN Convention Andrés Bello CARICOM Parlement andin Parlement latino-américain CICA</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : CIPSH CISS CIMT</p> <p>UNIMA CIPL ICOM Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes Association internationale du théâtre amateur UAES</p> <p>UNIDROIT Académie mondiale des arts et des sciences CERLALC</p>	<p>Contribution financière</p> <p>} Evaluation et expertise scientifiques</p> <p>Evaluation de CD de la collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde et évaluation de dossiers de candidatures pour la Proclamation - évaluation et expertise scientifiques</p> <p>} Evaluation et expertise scientifiques</p> <p>} Evaluation scientifique de dossiers de candidatures pour la Proclamation</p> <p>Evaluation scientifique de dossiers de candidatures pour la Proclamation</p>

ACCU	Promotion du patrimoine culturel immatériel de l'humanité dans les pays d'Asie et du Pacifique
Fondations : Fondation TOYOTA	
Secteur privé : Smithsonian Institution Sony Corporation	
Autres : Discovery Channel NHK	

T419 *Faits marquants :*

Principales réunions :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du Jury international pour la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ▪ Réunion du Jury international pour les prix récompensant les chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ▪ Cérémonie de proclamation des "chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Cérémonie de remise des prix récompensant les chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ▪ Remise du prix Sharjah pour la culture arabe

Axe d'action 3 : Protection de la diversité culturelle par une action normative**T420** *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : OMPI TPIY (Tribunal pénal inter. Ex-Yougoslavie)	} Partenariat
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ICCROM CICR Conseil de l'Europe Union européenne UNIDROIT/INTERPOL	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ICOM ICOMOS ILA (Association de droit international) ICBS (Comité international du Bouclier Bleu) IFAR (Fondation internationale pour les recherches sur l'art) SPACH (Society for the Protection of the Afghan Cultural Heritage) IFLA ACI	} Partenariat opérationnel ou de conseil
Fondations : Kress Foundation	
	Partenariat financier

T421 Faits marquants :

Principales réunions :

- 13e session du Comité intergouvernemental pour le retour des biens culturels à leur pays d'origine
- Réunion des Etats parties au deuxième Protocole et réunion des Etats parties à la Convention de La Haye de 1954
- Réunion du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)
- Réunion internationale pour l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
- Deux réunions régionales et sous-régionales pour la promotion de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
- Deux réunions régionales et sous-régionales pour la promotion de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles
- Quatre réunions régionales sur le trafic illicite/la mise en œuvre de la Convention de 1970
- Réunion pour la célébration du 50e anniversaire de l'adoption de la Convention de La Haye
- Deux réunions intergouvernementales sur l'avant-projet de Convention sur le patrimoine immatériel avant adoption par la Conférence générale
- Réunion sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel

Principales publications :

- 3e recueil sur le patrimoine subaquatique
- Commentaire de la Convention sur le patrimoine culturel subaquatique
- Série d'études sur la mise en œuvre du deuxième Protocole de La Haye, 1999
- Législations nationales sur la protection du patrimoine culturel
- Mise à jour des conventions et recommandations de l'UNESCO sur le patrimoine culturel

Autres :

- Etablissement et gestion d'une banque de données relatives aux législations nationales sur la protection du patrimoine culturel
- Ateliers régionaux ou nationaux sur demande des Etats membres (Conventions de 1954, 1970, 2001 et Convention sur le patrimoine immatériel)
- Publications relatives aux instruments existants et futurs

Programme IV.3 - Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement

IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable (paragraphe 0431-04312)

T422 Division/Unité responsable au Siège : *Division des arts et des entreprises culturelles (CLT/ACE)*

**Axe d'action 1 : Les arts vivants et leur contribution au développement humain
et à la cohésion sociale**

T423 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Banque mondiale UNICEF	} Partenaires – Enseignement des arts
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Union européenne Organisation des Etats américains Organisation de l'unité africaine Conseil de l'Europe	
Organisations non gouvernementales (ONG) : Conseil international de la musique (CIM) Fédération internationale PEN Institut international du théâtre (IIT)	} Promotion du programme de l'UNESCO
AICA AICT AIAP FIM FIA CID	
Fondations : Getty Rockefeller Daniel Langlois	} Contributeurs – Enseignement des arts
Secteur privé : Dell Computer Corporation	
Autres : Harvard Massachusetts Institute of Technology University of Melbourne (Australie) University of Auckland (Nouvelle-Zélande) University of Surrey, Roehampton (Royaume-Uni) Sao Paulo (Brésil) Santiago (Chili)	} Partenaires – Enseignement des arts

T424 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence mondiale sur l'éducation artistique <p>Autres : Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste ▪ Prix UNESCO pour la promotion des arts

Axe d'action 2 : Associer, grâce à l'artisanat et au design, croissance économique et lutte contre la pauvreté

T425 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Centre du commerce international</p>	Coopération sur des projets communs
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : IESCO IRCICA OUA Communauté européenne</p>	<p>} Coopération en matière de formation</p> <p>Coopération en matière de protection juridique des créations artisanales</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : AHPADA Aid to Artisans Conseil mondial de l'artisanat</p>	<p>Assistance technique Appui technique Assistance technique en matière de formation et diffusion de l'information</p>
<p>Fondations : Fondation Ford</p>	Soutien pour la formation
<p>Secteur privé : Salon "Maison et Objet" Groupe Felissimo China Culture Link Network</p>	<p>Soutien pour la promotion Partenariat pour le concours Design 21 Partenariat pour le Salon Bio-Design</p>
<p>Autres : Centre international de promotion de l'artisanat (CIPA)</p>	Coopération pour la promotion des artisans

T426 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concours Design 21 (5e édition) ▪ Salon Bio-Design ▪ Festival international de la mode africaine ▪ Festival du film céramique <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Artisanat et tourisme ▪ CD-ROM thématique sur l'artisanat ▪ Manuel sur les teintures végétales <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Portail UNESCO "Catalogue des catalogues"
--

**IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle
dans le développement humain et économique**
(paragraphe 0432-04321)

T427 Division/Unité responsable au Siège : *Division des arts et des entreprises culturelles (CLT/ACE)*

Axe d'action 1 : Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats

T428 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : CNUCED	Elaboration de projets conjoints destinés à stimuler le potentiel d'exportation des industries nationales de la musique ; Alliance mondiale pour la diversité culturelle Phase II du Projet "Création d'emplois par le développement des petites entreprises du secteur culturel dans la région de la SADC" ; Alliance mondiale pour la diversité culturelle ; Activités relatives au droit d'auteur (assistance juridique aux Etats membres, soutien à l'enseignement, droits d'auteur dans le cyberspace, lutte contre la piraterie)
OIT	
Centre du commerce international OMPI	
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : OMC (Organisation mondiale du commerce) Commission européenne, Conseil de l'Europe, Communauté d'Etats indépendants (CEI) Organisation des Etats américains (OEA), MERCOSUR Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC)	Alliance mondiale pour la diversité culturelle ; Droit d'auteur Programme relatif aux livres
Organisations non gouvernementales (ONG) : Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (CICT) et tous ses membres Association of Bookseller and Publisher Training Organizations in Europe (ABTOE) African Publishers Network (APNET), Caribbean Publishers Network (CAPNET), Union internationale pour les livres de jeunesse (IBBY), Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU) Union internationale des éditeurs (UIE/IUE) Fédération internationale des libraires (FIL) Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAP) Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), Gesellschaft für die Förderung der Literatur (LITPROM – Francfort), Korean Society of Conference Interpreters and Translators (KSCI-Séoul) Fédération internationale des traducteurs (FIT)	Œuvres représentatives et autres activités dans le domaine du cinéma Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (formation d'éditeurs, imprimeurs et libraires) Promotion du livre et de l'édition Promotion du livre et de l'édition et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et droit d'auteur Centre d'échanges d'information sur la traduction littéraire
International Book Bank, Books for Africa (Etats-Unis) Culture et développement (France)	Centre d'échanges d'information sur la traduction littéraire, Droit d'auteur Programme "Livres pour tous"

<p>Music Information Centre (Autriche), Middle East Centre of Culture and Development (Jordanie) Association for Innovative Cooperation in Europe (AICE), Bellagio Forum for Sustainable Development, Business Dynamics (Royaume-Uni), Via Magica (Brésil), Association internationale pour le partenariat Entreprise-ONG, Conseil international de la musique, Pambery Trust Fund, Union européenne de radio-télévision (UER), Pictoan Fédération internationale des musiciens (FIM)</p>	<p>} Alliance mondiale pour la diversité culturelle</p>
<p>Motion Picture Association (MPA) Conseil international de la musique (CIM) Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), International Federation of Reproduction Rights Organisations (IFFRO), Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (AIDAA), Confédération internationale des éditeurs de musique (CIEM), Fédération internationale des musiciens (FIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des acteurs (FIA) , Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA), Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU), Syndicat international des auteurs (IWG), Union internationale des cinémas (UNIC) Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA)</p>	<p>Alliance mondiale pour la diversité culturelle, Droit d'auteur</p>
<p>Fondations : Ford, Roberto Marinho, Prince Klaus, Prince des Asturies, American Express, Hariri, Asia-Europe Foundation (ASEF), Stifelsen Riksbankens Jubileumsfond, Motion Picture Association (MPA), Empretec Hana Foundation Fondation Charles-Léopold Mayer</p>	<p>Alliance mondiale pour la diversité culturelle</p> <p>Alliance mondiale pour la diversité culturelle, Centre d'échange d'information sur la traduction littéraire, Index translationum</p>
<p>Secteur privé : ARTE, Edicione Trilce, MBC Production Ltd.</p>	<p>Alliance mondiale pour la diversité culturelle</p>
<p>Autres : BIBIANA (International House of Art for Children, Bratislava)</p>	<p>Promotion de livres pour enfants</p>

T429 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 14e session du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur ▪ 20e session du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome ▪ Réunion d'évaluation de l'Alliance globale pour la diversité culturelle à mi-parcours de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 ▪ 50e anniversaire de la Fédération internationale des traducteurs

Principales publications :

- Index translationum (site Web)
- Série "Global Alliance Tools" (Guides de base pour la création d'entreprises novatrices) et résultats de projets (brochures, vidéo et CD-ROM)
- Oeuvres représentatives de la littérature mondiale et du cinéma mondial (site Web)
- Huit numéros du Bulletin du droit d'auteur (site Web)
- Supplément du manuel "Droit d'auteur et droits voisins" en anglais, espagnol et français

Autres :

- Portail UNESCO : centre d'échange d'information sur les traductions et liste des oeuvres représentatives de la littérature mondiale
- Portail UNESCO/CICT : liste des oeuvres représentatives du cinéma mondial

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

• L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Projet : L'artisanat comme facteur de développement socio-économique et culturel

T430 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à La Havane, Division des arts
et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE),
Département Afrique*

T431 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales	
Autres : Associations d'artisans locales	

Projet : Ecotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud

T432 **Division/Bureau responsable :** *Division du patrimoine culturel (CLT/CH)*

T433 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales	

*Projet : Elaboration de stratégies novatrices et interdisciplinaires en ce qui concerne
le bassin de la mer d'Aral*

T434 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Tachkent*

T435 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales	

T436 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunions de coordination des projets

Projet : Formation des jeunes et lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable dans les Caraïbes (YouthPATH)

T437 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à Kingston*

T438 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG de jeunes locales	

T439 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunion de coordination sous-régionale

Projet : Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

T440 **Division/Bureau responsable :** *Division du patrimoine culturel (CLT/CH)*

T441 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD OMT	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales	
Autres : Autorités locales des pays concernés	

T442 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunions de coordination des pays concernés

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Projet : Les TIC au service de la préservation et de la promotion du patrimoine mondial

T443 **Division/Bureau responsable :** *Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC)*

T444 **Autres unités concernées :** *Division de la promotion d'une éducation de qualité (ED/PEQ)*

T445 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD	
Organisations non gouvernementales (ONG) : ICOMOS	

Projet : Sous-portail DIGI-ARTS/Portail UNESCO de la connaissance

T446 **Division/Bureau responsable :** *Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE)*

T447 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales de l'île de Siberut	
Autres : MECAD (Espagne) IAMAS (Japon) EMF (Etats-Unis d'Amérique)	

T448 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none">▪ Réunions d'évolution
--

GRAND PROGRAMME V

Communication et information

Programme V.1 - Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public

V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale
(paragraphe 0511-05114)

T500 Division/Unité responsable au Siège : *Division de la société de l'information (CI/INF)*

Axe d'action 1 : Promouvoir les recherches, les principes et les politiques qu'appellent les sociétés du savoir

T501 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : UIT (Organisation chef de file)</p> <p>ECOSOC, UIT, PNUD, UNICEF, OMPI, OMM</p> <p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe</p> <p>Organisation des Etats américains Union européenne de radio-télévision (UER) CAC ; Banque mondiale ; Agence de la francophonie (ACCT) ; Banque d'information internationale sur les Etats francophones (BIEF) ; Conseil de l'Europe ; Conseil nordique pour l'information scientifique (NORDINFO) ; Union latine</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) Conseil international des archives (CIA) FIJ, IIP, AMJ, RSF, WPFC, IAPA, AIR, CPI Fédération internationale des archives du film (FIAF) ;</p>	<p>Préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)</p> <p>Renforcement du programme Information pour tous</p> <p>Partenariats en vue de fournir des avis spécialisés/techniques sur la législation relative aux médias</p> <p>Coopération à la préparation du SMSI et au programme Information pour tous</p> <p>Partenariats en vue de fournir des avis spécialisés/techniques sur la législation relative aux médias</p> <p>Coopération à la préparation du SMSI et au programme Information pour tous</p>

<p>Fédération internationale des archives de télévision (FIAT) ; Fédération internationale d'information et de documentation (FID) ; Association internationale d'archives sonores (IASA) ; Conseil international des unions scientifiques (CIUS) ; Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP) ; International Institute for Archive Science (IIAS) ; Organisation internationale de normalisation (ISO) ; Internet Society (ISOC) ; International Association for Media and Communication Research (IAMCR) ; Conseil mondial de la radiotélévision (CMRTV) ; Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA) ; Conseil international des radiotélévisions d'expression française (CIRTEF) ; Union des radios et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) ; Union européenne de radiotélévision (UER) ; Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU) ; Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU) ; Union de radiodiffusion des Caraïbes (CBU) ; Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) ; Télévision publique internationale (INPUT) ; Union de la presse du Commonwealth (CPU) ; Association interaméricaine de radiotélédiffusion (IAB) ; Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) ; Association interaméricaine de la presse (IAPA) ; Fédération internationale des journalistes (FIJ) ; Institut international de la presse (IIP) ; Asian Media Information and Communication Centre (AMIC) ; Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD) ; Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM)</p>	<p>Collaboration à l'exécution du programme</p>
---	---

T502 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux sessions du Conseil du programme Information pour tous et quatre réunions de son Bureau <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de recherche sur les TIC et les médias ▪ Meilleures pratiques <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifestations UNESCO à l'occasion du SMSI

Axe d'action 2 : Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles dans le domaine de la communication et de l'information

T503 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies (ONG) : PNUD FAO Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) FNUAP</p>	<p>Développement et diffusion de CDS/ISIS Codéveloppement et diffusion de matériels de formation</p> <p>Cofinancement Formation</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Institut de la Banque mondiale</p>	<p>Cofinancement</p>

Organisations non gouvernementales (ONG) :	
ALECSO	Distribution et formation dans la région arabe Traduction en arabe du logiciel IDAMS et de sa documentation
Centre de documentation de la Ligue arabe	Arabisation du logiciel CDS/ISIS et traduction de sa documentation ; Formation à l'utilisation de CDS/ISIS
AMARC	} Développement de matériels et formation
PANOS	
OneWorld	
Fondations :	
Fondation du logiciel libre	Assistance technique pour la publication du répertoire du logiciel libre sur le portail du logiciel libre de l'UNESCO
Ford	} Cofinancement
Rockefeller	
Autres :	
Université nationale Taras Chevchenko de Kiev (KNTSU) (Ukraine)	} <i>Contribution en nature :</i> Accueil de groupes de formation
Centre de formation scientifique et technique de Bakou (BSTC), Azerbaïdjan	
Technopole LAVAL, France	} Experts et/ou accueil pour formation
Institut national d'informatique, Japon	
Institut chinois d'information scientifique et technique	
Académie régionale d'administration et de conception de réseaux avancés (RAANAD), Ukraine	} Accueil de groupes en formation
Académie régionale de gouvernance de réseaux et d'administration de systèmes en ligne (RAONGSA), Azerbaïdjan	
Consortium informatique interuniversitaire (CASPUR), Rome, Italie	
Université hydrométéorologique d'Etat de Russie (RSHU), Saint-Pétersbourg	
Escuela Colombiana de Ingeniera (ECI), Bogota, Colombie	Traduction en espagnol du logiciel IDAMS et de sa documentation, détachement d'experts et organisation de stages
Université de Waikato, Nouvelle-Zélande	Développement du logiciel et de la documentation de la bibliothèque numérique Greenstone
IICD	} Cofinancement
CRDI	
ACDI	
ASDI	
AIBD	
	Formation et développement de matériels

T504 Faits marquants :**Principales réunions :**

- Réunion du Groupe technique consultatif international d'IDAMS
- Réunion sur les stratégies de formation

Principales publications :

- Parution du logiciel WinIDAMS et de sa documentation
- Matériels de formation à la publication sur le Web
- Publication de la bibliothèque numérique Greenstone
- Kits de formation multimédia
- Manuel sur les journalistes et l'Internet

Autres :

- Atelier régional de formation sur l'apprentissage électronique et la gouvernance électronique

Axe d'action 3 : Accroître l'accès des communautés par l'entremise des télécentres/centres multimédias, bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information

T505 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD FAO UNICEF FNUAP	} Cofinancement
Organisations non gouvernementales (ONG) : Conseil international des archives (CIA) Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) AMARC Panos OneWorld	
Autres : Institut français pour l'éducation de la jeunesse et de la communauté, membres et partenaires d'INFOJEUNESSE Bibliothèques et archives et centres communautaires d'information International Institute for Development Communication CRDI Bibliotheca Alexandrina	} Elargissement de l'accès du public à l'information
	Préservation et mise en valeur du patrimoine archivistique et accès à ce patrimoine
	Coopération internationale, recherche et développement des bibliothèques
	Formation
	Elaboration et diffusion de matériels et d'études de cas
	Contribution à l'élaboration d'activités se rapportant à la jeunesse et participation à leur mise en oeuvre

T506 *Faits marquants :*

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régionales des centres communautaires multimédias
Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériels pédagogiques ▪ Rapports de recherche et d'évaluation
Autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de contenu sur les télécentres communautaires polyvalents, les bibliothèques et le Portail des archives

Axe d'action 4 : Renforcement de la radiotélévision de service public

T507 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : ONU	Coélaboration d'actions conjointes pour promouvoir le rôle de la radiotélévision de service public
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : UIT	Renforcement des capacités nationales du service public et promotion d'une loi type sur la radiotélévision de service public

<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : South East Asia-Pacific Audio Visual Archive Association (SEAPAVAA)</p> <p>Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) Fédération internationale des archives du film (FIAF) Fédération internationale des archives de télévision (IFTA/FIAT) Association of Moving Image Archivists (AMIA) South East Asia-Pacific Audio Visual Archive Association (SEAPAVAA)</p> <p>Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) Fédération internationale des archives du film (FIAF) Fédération internationale des archives de télévision (IFTA/FIAT)</p> <p>Fondations : Rockefeller</p> <p>Autres : International Institute for Development Communication Citizens associations for quality broadcasting (VLV) Canadian friends of Broadcasting</p>	<p>Préservation du patrimoine audiovisuel et mise au point de principes directeurs pour la migration numérique des contenus</p> <p>Initiatives communes et cofinancement (activités de sensibilisation, conseils techniques, recherche, création d'un observatoire, formation, publications, matériels de promotion)</p> <p>Préservation du patrimoine audiovisuel et élaboration de principes directeurs pour la migration numérique des contenus</p> <p>Actions communes et cofinancement</p> <p>Initiatives communes et cofinancement (formation et recherche)</p> <p>Initiatives communes et cofinancement (sensibilisation, campagnes d'information, formation)</p>
--	--

T508 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaires régionaux pour promouvoir la radiotélévision de service public et réduire la violence dans les médias électroniques ▪ Formation ▪ Sixième Colloque technique commun sur l'archivistique audiovisuelle (JTS) et l'accès aux archives audiovisuelles, 2004 <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport relatif à des critères d'évaluation de la radiotélévision de service public ▪ Débats des séminaires ▪ Débats du JTS 2004 ▪ Ouvrage de référence multilingue sur les pratiques optimales en matière de radiotélévision de service public <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers de formation pour les spécialistes de la préservation dans les pays en développement ▪ Etude sur des critères d'évaluation de la radiotélévision de service public ▪ Création d'un observatoire
--

V.1.2 *Mettre les TIC au service de l'éducation*
(paragraphe 0512-05123)

T509 Division/Unité responsable au Siège : *Division de la société de l'information (CI/INF)*

Axe d'action 1 : Promouvoir l'éducation pour tous à travers les médias et autres moyens d'information

T510 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UNICEF, Forces de paix des Nations Unies, Banque mondiale	Information et sensibilisation ; coordination d'éléments particuliers des activités d'EPT ; analyse de la mise en oeuvre des politiques
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Banque asiatique de développement, OCDE	Analyse des politiques de l'éducation, coordination des initiatives et politiques régionales ; suivi et évaluation
Organisations non gouvernementales (ONG) : Internationale de l'éducation, Basic Education Coalition, Universités ouvertes, AIBD, Human Development Network, OXFAM International	Gestion et partage des ressources ; création de capacités ; diffusion de pratiques optimales
Fondations : Fondation Aga Khan	Appui à des initiatives nationales et régionales

T511 *Faits marquants :*

Principales réunions :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion d'experts ▪ Stages de formation

Axe d'action 2 : Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage

T512 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Banque mondiale	Partage de l'expérience ; Coopération et financement de projets
UIT	Expertise des télécommunications et appui spécifique à des projets
OMS FAO	} Expertise et coopération à des projets
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Commonwealth of Learning	Partage d'expériences et mise au point de programmes de téléenseignement, ressources éducatives ouvertes
ASE	Coopération en vue de l'utilisation de la communication par satellite dans des projets et appui dans ce domaine
CERN	Coopération et expertise en vue de la mise en place de réseaux scientifiques
Commission européenne	Appui financier à des projets

Organisations non gouvernementales (ONG) : IFLA IFIP	Expertise dans le domaine de la création de bibliothèques numériques et méthodologie et formation dans ce domaine Expertise dans le domaine de l'utilisation des TIC en faveur des communautés ayant des besoins spéciaux
Autres : Universités Bibliothèques nationales et autres bibliothèques	} Coopération à des projets et activités

T513 *Faits marquants :*

Principales réunions : ▪ Stages de formation ▪ Réunion de coordination des projets ▪ Réunions d'experts Autres : ▪ Matériels de formation
--

Axe d'action 3 : Autonomiser les populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC**T514** *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : ONU, PNUD FNUAP FAO UNICEF	Echange d'informations en vue d'harmoniser l'élaboration d'activités Mise au point d'activités Coopération entre les organismes des Nations Unies Evaluation de projets en Asie
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Commission européenne	Conception d'activités, financement et élaboration de politiques en commun
Organisations non gouvernementales (ONG) : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, CLEMI, Paris Observatoire européen des jeunes et des médias, Barcelone Observatoire méditerranéen des jeunes et des médias, Athènes	Contribution à la formation et à la familiarisation avec les TIC Elaboration et diffusion de principes directeurs Elaboration de programmes d'études sur les médias Organisation d'Olympiades de la culture, Athènes, 2004
Fondations : Fondation Cisneros, Buenos Aires, Argentine	Organisation du Sommet mondial des chercheurs sur la jeunesse et les médias
Autres : Clearinghouse on Youth and Media, Université de Göteborg US National Commission on Libraries and Information Science	Publications, mise au point de projets

T515 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'une campagne internationale d'initiation aux technologies de l'information ▪ Séries d'ateliers sur l'initiation aux médias ▪ Sommet mondial sur la jeunesse et les médias, mai 2004 <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs pour la formation aux TIC ▪ Modules de programme d'études pour la formation à l'utilisation des technologies de l'information ▪ Deux études sur la réglementation de la radiotélévision au service des jeunes ▪ Trois guides sur l'initiation aux médias ▪ Rapport sur les recherches en matière d'apport des TIC à l'apprentissage
--

*V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle
et linguistique par la communication et l'information
(paragraphe 0513-05132)*

T516 Division/Unité responsable au Siège : *Division du développement de la communication (CI/COM)*

Axe d'action 1 : Appuyer les contenus culturellement diversifiés et multilingues

T517 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Commission économique pour l'Afrique et Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications UNICEF ONU Instance permanente sur les questions autochtones OMPI GKP CEA PNUD</p>	<p>Elaboration de politiques et d'initiatives de projets communes</p> <p>Assurer la liaison avec les installations de radiotélévision du Fonds</p> <p>Associer l'UNESCO à des initiatives mondiales</p> <p>Coopération en vue d'une action concertée en faveur des cultures autochtones</p> <p>Coopération en amont en matière de droits de propriété intellectuelle et coopération pour sauvegarder les images numériques (projet sur les Routes numériques de la soie)</p> <p>Diffusion d'informations et mobilisation de partenariats</p> <p>Coordination dans le cadre des activités actuelles de renforcement des TIC et des capacités en Afrique</p> <p>Contribution (cofinancement) à la mise en place de Routes numériques de la soie</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : AIBD Commission européenne AIF</p>	<p>Permettre à l'UNESCO d'atteindre les membres de son réseau</p> <p>Soutien et collaboration apportés dans les pays de l'ACP</p> <p>Soutien et collaboration apportés aux pays francophones</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : INFOTERM, SIL International, Union latine, IFIP PSBT ScriptNet</p>	<p>Mise au point d'outils linguistiques en ligne et de normes techniques, formation et création de capacités institutionnelles</p> <p>Capacité organisationnelle et savoir-faire dans le domaine de la production de vidéos</p> <p>Capacité organisationnelle et savoir-faire dans le domaine de l'écriture de scripts</p>

Unions régionales de radiotélévision (ABU, EBU, ASBU, URTNA)	Permettre à l'UNESCO d'atteindre les membres de leur réseau Permettre à l'UNESCO d'influer sur les politiques de la radiotélévision de service public et de la radiotélévision en général
Associations professionnelles de producteurs de contenus CIRTEF	Capacité organisationnelle, connaissances en matière de formation et capacité de mise au point de contenus Permettre à l'UNESCO d'atteindre les membres de son réseau Mettre sa capacité et ses connaissances en matière de formation à la disposition de l'UNESCO
URTI	Permettre à l'UNESCO d'atteindre les membres de son réseau Fournir des matériels à la plate-forme en ligne de l'UNESCO aux fins d'échanges de contenus
SIL International	Apport de compétences pour mettre en place (a) des logiciels en écritures non latines et des systèmes de publication ; (b) un riche réseau de données linguistiques
INFOTERM/TERMNET	Compétences en matière d'élaboration de terminologies multilingues et de normalisation
Association des centres informatiques pour l'exploitation de synergies durables (ACCESS-net)	Coordination en vue de mettre les TIC au service des Routes numériques de la soie
Fondations : Ford Foundation Lisbet Rausing Charitable Fund Fondation UNDL	Financement Concours financier Compétences en matière de création de systèmes de traduction automatique et d'apprentissage à distance multilingue
Secteur privé : Producteurs indépendants de contenus locaux Concepteurs de plates-formes en ligne et prestataires de services Partenariats promus par l'Alliance mondiale	Mise au point de contenus locaux Mise au point de plates-formes et prestation de services
Autres : Ecoles de cinéma et de télévision Académie africaine des langues, Université du Michigan, Université de Berkeley, ELRA/ELDA ELRA/ELDA Universités et fondations Commissions nationales Centre de formation scientifique et technique de Bakou (BSTC) - Azerbaïdjan Institut national d'informatique - Japon Ecole d'architecture de Paris - Val de Seine (EAPVS) - France Institut chinois d'information scientifique et technique, Beijing - Chine Université de Bologne - Italie	Permettre à l'UNESCO d'entrer en contact avec des jeunes professionnels Elaboration d'outils d'apprentissage des langues en ligne et de ressources linguistiques électroniques Compétences en matière de gestion/mise au point de ressources linguistiques et technologies de reconnaissance vocale Vaste réseau de partenariats entre universités et fondations de recherche qui s'intéressent aux petites communautés linguistiques Capacité d'influencer les structures locales/nationales et d'obtenir auprès d'elles un soutien supplémentaire Centres de liaison régionaux pour la coopération dans le cadre du projet des Routes numériques de la soie Financement et coopération pour le projet des Routes numériques de la soie Sélection de sites des Routes de la soie à des fins de numérisation Coopération en matière de mise en place de réseaux du projet des Routes numériques de la soie Sélection de sites des Routes de la soie à des fins de numérisation

T518 Faits marquants :

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux de création de capacités pour l'élaboration d'outils, de polices et de ressources multilingues afin de renforcer l'élaboration de contenus locaux ▪ Ateliers et réunions d'experts appuyant/préconisant des politiques nationales multilingues ▪ Réunions de travail avec des experts et représentants des communautés seulement ▪ Réunion internationale d'experts pour examiner les conclusions des études et faire des recommandations factuelles à finalité pratique ▪ Réunions du Comité directeur chargé des Routes numériques de la soie ▪ Réunions du consortium du projet sur les Routes numériques de la soie et du réseau y relatif dans le cadre de l'Initiative pour les Routes numériques de la soie <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication et diffusion d'études et d'outils, y compris en ligne ▪ Rapports de recherche internationale sur les médias, les TIC et l'expression de la diversité culturelle et linguistique ▪ Rapport sur l'expérience acquise en matière de cartographie, de saisie et de préservation de la diversité culturelle par les TIC ▪ Versions en ligne, sur papier et sur CD-ROM d'études de cas, de directives et de matériels didactiques élaborés dans le cadre de ce projet ▪ Brochures et autres documents de sensibilisation pertinents publiés à certaines occasions marquantes (Journée internationale de la langue maternelle, par exemple) ▪ Produits visuels restaurés numériquement (CD, images en 3D), CD-ROM illustrant la diversité culturelle sous-régionale et Portail scientifique sur la coopération par informatique répartie au projet des Routes numériques de la soie en tant que portail de l'UNESCO <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets pilotes et appui à la recherche liée à la création d'outils/de technologies linguistiques et à leur application ▪ Plate-forme en ligne pour l'échange de contenus ▪ Appui à l'élaboration de contenus ▪ Appui à la formation ▪ Activités de distribution ▪ Logiciels et matériels téléchargeables ▪ Formation collective aux techniques de pointe en matière de numérisation d'images ▪ Ateliers régionaux de formation à la restauration des images numériques sur le patrimoine culturel des Routes de la soie

Axe d'action 2 : Préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel

T519 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Conseil international des archives (CIA)</p> <p>Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) South East Asia-Pacific Audio Visual Archive Association (SEAPAVAA) Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) Fédération internationale des archives du film (FIAP) Fédération internationale des archives de télévision (IFTA/FIAT) Association of Moving Image Archivists (AMIA)</p>	<p>Contribution à la mise en oeuvre du programme Mémoire du monde</p> <p>Préservation du patrimoine documentaire audiovisuel et mise en oeuvre du programme Mémoire du monde</p>

Autres :

Institut national d'informatique (NII), Tokyo, Japon

Cofinancement de la formation d'experts locaux de la technologie des images numériques

Centre scientifique et de formation de Bakou, Azerbaïdjan

Hôte de la formation de groupe aux TIC

Institut chinois d'information scientifique et technique, Beijing, Chine

Hôte du site Web des Routes de la soie

Ecole d'architecture de Paris Val de Seine (EAPVS)

Lancement d'études sur des monuments historiques tels les caravansérails

Université de Bologne, Italie

Fourniture de services de spécialistes des objets du patrimoine culturel

T520 *Faits marquants :***Principales réunions :**

- Réunion de l'équipe spéciale d'enquête préalable sur ADTACARA (restauration et archivage des objets culturels assistés par la technologie numérique avancée), Bakou, Azerbaïdjan, 2004
- Réunion d'experts sur le projet numérique des Routes de la soie, Paris, France, 2005
- Septième session du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde (juin 2005)

Principales publications :

- Portail scientifique sur la coopération par informatique répartie au projet numérique des Routes de la soie

Autres :

- Formation de groupe à la technologie des images numériques, Tokyo, Japon, 2004-2005
- Deuxième atelier de formation sur ADTACARA, Tokyo, 2004

Programme V.2 - Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication

V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias (paragraphe 0521-05212)

T521 Division/Unité responsable au Siège : *Division de la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED)*

Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté de la presse, la liberté d'expression et la démocratie

T522 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : UN/DPI	Actions conjointes à l'occasion d'événements relatifs à la liberté de la presse : Journée mondiale de la liberté de la presse, conférences
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Renforcement de la coopération par des campagnes de sensibilisation de l'opinion
OCHA	Soutien à des médias indépendants grâce aux TIC pour promouvoir le processus de réconciliation
PNUD	Coopération en amont à des activités de réconciliation et de reconstruction
HCR	Coopération technique pour la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
UIT	Coopération à la création de stations radio et centres multimédias communautaires
Unité "Jeunesse" de l'ONU	Echange d'informations et coordination des activités en vue de faciliter la complémentarité
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : UE	Coopération à des projets opérationnels de réconciliation et de reconstruction par les médias et les TIC
Conseil de l'Europe	Conseils sur la législation en matière de médias dans les zones de postconflit
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Mise en place de programmes de réconciliation à base communautaire
Union africaine (UA)	Coopération en amont pour mettre en place des activités de réconciliation
Organisations non gouvernementales (ONG) : AIERI, FIJ, PINA, WPCF, AMJ, CPJ, IIP, AIR, SIP, Reporters sans frontières, PANOS, Article 19, IFLA, SEAPA, MISA, Human Rights Watch, Réseau IFEX, The Search for Common Ground, AMJ, Article 19, Internews, RSF, Aina, SIP	Collaboration à des activités relatives à l'impunité, la sécurité, la recherche et la liberté d'expression Coopération à la mise en place de programmes de réconciliation pour assurer la diffusion d'informations objectives et la liberté d'expression. Par exemple, avec la création de maisons de la presse, de médias électroniques indépendants, d'une radiotélévision publique, avec le renforcement des capacités et l'accès à l'information

The Search for Common Ground (Etats-Unis, Belgique)	Coopération en vue de mettre en place des programmes de réconciliation locaux et création de bases de données avec contenu local, formation à la production d'émissions de radio Production de programmes audiovisuels en ligne pour faciliter les activités de réconciliation Participation à la mise en place d'activités nationales visant à autonomiser les jeunes dans les zones de conflit et de postconflit par le biais des TIC
URTNA, AIBD, ASBU, associations de radiotélédiffusion et organisation de médias Participants au programme INFOJEUNESSE et partenaires de ce projet	
Autres : Organismes de développement tels que ASDI, Danida, NORAD, FINNIDA	Réalisation de programmes et d'activités pour renforcer les médias et les TIC dans les situations de conflit et de postconflit

T523 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du jury du Prix mondial de la liberté de la presse ▪ Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse ▪ Réunions régionales d'experts sur les stratégies de réconciliation utilisant les TIC ▪ Réunion de consultation interrégionale collective sur l'autonomisation des jeunes dans les zones de conflit et de postconflit en renforçant leur accès et leur recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de recherche sur les nouvelles tendances relatives à la liberté d'expression ▪ Stratégies de communication en ligne localisées en vue de la prévention des conflits et de leur règlement ▪ Directives sur l'utilisation des TIC pour l'autonomisation des jeunes dans les zones de postconflit <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bases de données sur la communication en matière de stratégies de réconciliation

Axe d'action 2 : Promouvoir des médias indépendants dans les situations de conflit**T524** *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : ONU, HCR, PNUD, Département de l'information de l'ONU (UN/DPI)	Activités conjointes menées dans des zones de conflit
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Union européenne, OSCE, Conseil de l'Europe	Concours financiers et partenariats concernant des activités menées dans des zones de conflit
Organisations non gouvernementales (ONG) : UER, WPFC, Internews, AINA, Article 19, Institute for War and Peace Reporting, AMJ, FIJ, RSF, Search for Common Ground, Fondation Hirondelle, MISA, Radio-télévision finlandaise (YLE)	Mise en oeuvre de projets
Fondations : Soros	Concours financiers et partenariat en vue de la mise en oeuvre de projets
Secteur privé : GIS-ArcInfo	Participation à la fourniture de matériels et à la formation de journalistes

<p>Autres : Finlande, France, Allemagne, Danemark, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Suisse, Norvège</p>	<p>Concours financiers</p>
--	----------------------------

T525 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions destinées à promouvoir le dialogue entre les professionnels des médias de zones de conflit ▪ Réunions avec les bailleurs de fonds, les OIG et les ONG en vue de la coordination du soutien des médias dans les zones de conflit <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications destinées à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser le soutien de donateurs

*V.2.2 Appui au développement des moyens de communication
(paragraphes 0522-05222)*

T526 **Division/Unité responsable au Siège :** *Division du développement de la communication (CI/COM)*

Axe d'action 1 : Promouvoir le développement des médias

T527 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
<p>Organismes des Nations Unies : Unité "Jeunesse" de l'ONU PNUD, UIT</p>	<p>Echange d'information et coordination des activités Actions conjointes de développement des médias</p>
<p>Autres organisations intergouvernementales (OIG) : Conseil de l'Europe</p> <p>SELA, UA, ISESCO, OIF, CEDEAO, CARICOM OEA, OSCE, Union européenne</p>	<p>Conception conjointe d'activités, et échange sur les pratiques optimales Cofinancement de projets concernant les médias Partenariats, cofinancement de projets</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : AMARC, URTI, URTNA, ABU, ASBU, AIBD, AMIC, CIRTEF</p>	<p>Cofinancement de projets concernant les médias</p>
<p>Autres : Participants au projet INFOJEUNESSE et partenaires de ce projet</p>	<p>Participation à la conception et à la mise en oeuvre d'activités régionales et sous-régionales</p>

T528 *Faits marquants :*

<p>Principales réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux sessions du Conseil du PIDC et quatre réunions du Bureau du PIDC ▪ Consultations régionales et sous-régionales sur le thème "Les jeunes et le développement des médias dans la société de l'information contemporaine – besoins, rôles et politiques" <p>Principales publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports finaux des sessions du PIDC <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'évaluation des projets du PIDC

Axe d'action 2 : Renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable

T529 Tableau de cadrage :

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD FAO ONUSIDA OMS FNUAP PNUE	Contribution (cofinancement) Cofinancement et élaboration de matériels
Organisations non gouvernementales (ONG) : Association of Computer Centers for Exploiting Sustainable Synergy (ACCESS-net) ONG des médias et ONG s'occupant des questions de durabilité	Mobilisation des ressources des technologies de l'information au service du développement durable
Fondations : Fondation Rockefeller	Cofinancement
Autres : Université de Tel-Aviv (Israël) Institut national d'informatique (NII) (Japon) Institut chinois d'information scientifique et technique (Chine) Université nationale Taras Chevchenko de Kiev (KNTSU)	<i>Contribution en nature :</i> Création et gestion d'un site Web Fourniture d'expertise en matière de recyclage des ordinateurs personnels
IICD CRDI ACDI ASDI AIBD et autres institutions des médias	Cofinancement et matériels Formation et mise au point de matériels de formation

T530 Faits marquants :

Principales réunions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième réunion d'ACCESS-net sur la création d'une synergie durable ▪ Table ronde de donateurs sur CATALICT ▪ Réunions thématiques régionales (les médias et le VIH/sida, l'environnement) Principales publications : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites Web sur l'Observatoire du développement technologique ▪ Matériels thématiques ▪ Rapport de recherche sur les TIC et la réduction de la pauvreté Autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux sur le recyclage des ordinateurs personnels
--

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Projet : Les TIC en tant qu'instrument de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive

T531 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T532 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : Des ONG de jeunes	
Autres : Commissions nationales pour l'UNESCO	

Projet : Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement

T533 **Division/Bureau responsable :** *Division du développement de la communication (CI/COM)*

T534 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD CNUCED BIT OMC	
Autres : Associations professionnelles de radiotélévision	

Projet : Les TIC au service de la diversité culturelle et du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones

T535 **Division/Bureau responsable :** *Division du développement de la communication (CI/COM)*

T536 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG locales de l'île Siberut	
Autres : Comités et organisations autochtones Associations professionnelles de radiotélévision	

Projet : Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance

T537 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T538 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres : Université ouverte du Royaume-Uni Université de Grenoble CNED (Centre national d'enseignement à distance) CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)	

Projet : Préserver notre patrimoine numérique

T539 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T540 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres : OCLC CLIR	

Projet : Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie et en Afrique

T541 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T542 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres : ICDE	

Projet : Les TIC, outils au service de la gouvernance et de la participation démocratique

T543 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T544 *Tableau de cadrage :*

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organisations non gouvernementales (ONG) : ONG et organisations de la société civile des pays en développement surtout (par exemple Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication, ANAIS, APC, ATUCOM, RES-e-NET, antennes régionales de l'IFLA et CIA)	Participation à la réalisation du Plan d'action du Sommet mondial sur la société civile de l'information et préparation de la deuxième phase (Tunis) du Sommet
Autres : Secrétariat exécutif du Sommet mondial sur la société de l'information	Coopération à la préparation et à la réalisation de projets

Projet : Renforcement des télécentres en Amérique centrale

T545 **Division/Bureau responsable :** *Bureau de l'UNESCO à San José*

T546 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : PNUD UIT	

Projet : Logiciels libres et gratuits au service du traitement de l'information et de l'éducation

T547 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T548 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Organismes des Nations Unies : FAO	
Autres organisations intergouvernementales (OIG) : ALECSO	

Projet : Le portail UNESCO de la connaissance

T549 **Division/Bureau responsable :** *Division de la société de l'information (CI/INF)*

T550 **Tableau de cadrage :**

Partenaires	Rôle/contribution spécifique attendu(e)
Autres ONG : ADUNEO Cybernet Works	

TITRE II.C

Services liés au programme

T10001

Budget ordinaire			Total des crédits 2004-2005	Ressources extrabudgétaires ²	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités ¹			
	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 582 200	581 800	3 164 000	-	3 164 000
Chapitre 2 Programme de bourses	1 004 000	1 518 600	2 522 600	1 393 700	3 916 300
Chapitre 3 Information du public	10 386 100	4 130 000	14 516 100	2 031 500	16 547 600
Chapitre 4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 284 300	1 784 100	7 068 400	176 000	7 244 400
Chapitre 5 Elaboration du budget et suivi de son exécution	3 948 200	206 000	4 154 200	976 000	5 130 200
Total, Titre II.C	23 204 800	8 220 500	31 425 300	4 577 200	36 002 500

1. Pour plus de détails, voir l'Appendice II.

2. Fonds extrabudgétaires autofinancés et fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme au titre de projets opérationnels.

TITRE III

Soutien de l'exécution du programme et administration

T16001

Budget ordinaire			Total des crédits 2004-2005	Ressources extrabudgétaires ²	2004-2005 TOTAL DES RESSOURCES
	Personnel	Activités ¹			
	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion et coordination des unités hors Siège					
Siège	3 872 300	531 600	4 403 900	-	4 403 900
Hors Siège : Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	-	14 107 100	14 107 100	-	14 107 100
Total, Titre III.A	3 872 300	14 638 700	18 511 000	-	18 511 000
B. Relations extérieures et coopération	18 843 700	4 350 300	23 194 000	2 768 000	25 962 000
C. Gestion des ressources humaines					
I. Programme des jeunes cadres et activités de recrutement y afférentes	-	3 200 700	3 200 700	-	3 200 700
II. Mise en valeur des ressources humaines (y compris formation du personnel)	-	6 063 000	6 063 000	-	6 063 000
III. Crédits administrés par le Bureau pour l'ensemble de l'Organisation	-	5 344 600	5 344 600	-	5 344 600
IV. Dépenses générales de fonctionnement	-	693 800	693 800	-	693 800
V. Personnel (postes établis)	15 498 200	-	15 498 200	289 000	15 787 200
Total, Titre III.C	15 498 200	15 302 100	30 800 300	289 000	31 089 300
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège					
1. Coordination et soutien administratifs	3 569 600	99 900	3 669 500	91 000	3 760 500
2. Comptabilité et contrôle financier					
I. Crédits administrés par la Division pour l'ensemble de l'Organisation	-	1 340 900	1 340 900	206 900	1 547 800
II. Dépenses générales de fonctionnement	-	286 100	286 100	-	286 100
III. Personnel (postes établis)	7 505 800	-	7 505 800	2 076 500	9 582 300
<i>Total, Chapitre 2</i>	7 505 800	1 627 000	9 132 800	2 283 400	11 416 200
3. Systèmes informatiques et télécommunications	13 044 200	12 479 500	25 523 700	2 390 000	27 913 700
4. Achats	2 403 700	270 000	2 673 700	352 000	3 025 700
5. Conférences, langues et documents	22 892 400	4 314 900	27 207 300	2 633 500	29 840 800
6. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements					
I. Crédits administrés par la Division pour l'ensemble de l'Organisation	-	10 119 000	10 119 000	-	10 119 000
II. Dépenses générales de fonctionnement	-	405 600	405 600	2 629 000	3 034 600
III. Personnel (postes établis)	16 873 200	-	16 873 200	3 581 000	20 454 200
<i>Total, Chapitre 6</i>	16 873 200	10 524 600	27 397 800	6 210 000	33 607 800
7. Maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	-	4 560 000	4 560 000	-	4 560 000
Total, Titre III.D	66 288 900	33 875 900	100 164 800	13 959 900	114 124 700
Total, TITRE III	104 503 100	68 167 000	172 670 100	17 016 900	189 687 000

1. Pour plus de détails, voir l'Appendice II.

2. Fonds extrabudgétaires autofinancés et fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme pour des projets opérationnels.

TITRE IV

Augmentations prévisibles des coûts

T21001-T21004

Postes de dépenses	2004-2005 Titres I-III (montants réévalués)	Augmentations prévisibles des coûts 2004-2005				
		Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Montant total nécessaire		
	\$	\$	\$	\$	%	
(a) Dépenses de personnel						
Rémunération nette	232 600 200	1 952 000	1 009 500	2 961 500	1,3	
Cotisations à la Caisse des pensions	49 263 500	1 835 300	856 900	2 692 200	5,5	
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	8 298 200	232 000	104 100	336 100	4,1	
Allocations pour charges de famille	7 182 700	66 700	120 000	186 700	2,6	
Indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail	4 006 900	176 000	-	176 000	4,4	
Versements au titre de la cessation de service, primes d'affectation, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, etc.	20 282 900	523 200	147 900	671 100	3,3	
Frais de voyage et de transport	5 712 100	163 800	-	163 800	2,9	
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-	-	-	-	
Sous-total, Dépenses de personnel	328 846 500	4 949 000	2 238 400	7 187 400	2,2	
Augmentations prévisibles des coûts 2004-2005						
		Siège	Hors Siège	Montant total nécessaire		
		\$	\$	\$	%	
(b) Biens et services						
Services de personnel hors postes établis	32 757 100	780 800	69 500	850 300	2,6	
Voyages officiels	23 066 400	643 600	407 200	1 050 800	4,6	
Services contractuels	75 792 500	846 300	751 300	1 597 600	2,1	
Dépenses générales de fonctionnement	25 860 000	637 000	39 800	676 800	2,6	
Fournitures diverses	7 044 200	234 300	27 000	261 300	3,7	
Acquisition de mobilier et de matériel	6 084 100	184 400	43 500	227 900	3,7	
Allocations financières	25 911 000	576 200	102 000	678 200	2,6	
Accords-cadres avec les ONG	2 302 900	133 400	17 500	150 900	6,6	
Autres contributions	15 376 300	167 400	158 000	325 400	2,1	
Coûts indirects	15 667 700	45 900	355 900	401 800	2,6	
Rénovation des bâtiments du Siège	3 000 000	76 900	-	76 900	2,6	
Programme de participation	23 000 000	-	-	-	-	
Dépenses diverses	11 534 000	269 400	2 600	272 000	2,4	
Sous-total, Biens et services	267 396 200	4 595 600	1 974 300	6 569 900	2,5	
Total général	596 242 700			13 757 300	2,3	
Total des crédits approuvés		610 000 000				

Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du programme pour 2004-2005

ABU	Bureau de l'UNESCO à Abuja (Nigéria)
ACE	Division des arts et de l'entreprise culturelle
ACR	Bureau de l'UNESCO à Accra (Ghana)
ADI	Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba (Ethiopie)
ADM	Secteur de l'administration
AFR	Département Afrique
AMN	Bureau de l'UNESCO à Amman (Jordanie)
AP	Division de l'analyse et des politiques scientifiques
API	Bureau de l'UNESCO à Apia (Samoa)
ATA	Bureau de l'UNESCO à Almaty (Kazakhstan)
BAG	Bureau de l'UNESCO à Bagdad (Iraq)
BAM	Bureau de l'UNESCO à Bamako (Mali)
BAS	Division de l'éducation de base
BB	Bureau du budget
BEI	Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et Bureau régional pour l'éducation (Liban)
BEJ	Bureau de l'UNESCO à Beijing (Chine)
BES	Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur
BFC	Bureau de coordination hors Siège
BGK	Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation (Thaïlande)
BIE	Bureau international d'éducation de l'UNESCO, Genève (Suisse)
BPI	Bureau de l'information du public
BRV	Bureau de l'UNESCO à Brazzaville (Congo)
BRZ	Bureau de l'UNESCO à Brasilia (Brésil)
BSP	Bureau de planification stratégique
BUJ	Bureau de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi)
CAI	Bureau de l'UNESCO au Caire et Bureau régional pour la science (Egypte)
CEPES	Centre européen pour l'enseignement supérieur, Bucarest (Roumanie)
CFS	Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (ERC)
CH	Division du patrimoine culturel
CI	Secteur de la communication et de l'information
CIPT	Centre international Abdus Salam de physique théorique, Trieste (Italie)
CLD	Division des conférences, des langues et des documents (ADM)
CLT	Secteur de la culture
COI	Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
COM	Division du développement de la communication (et Secrétariat du Programme international pour le développement de la communication (PIDC))
CPD	Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
CRP	Secrétariat du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix
CSI	Plate-forme relative aux régions côtières et aux petites îles
DAK	Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation (Sénégal)
DAR	Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)
DCO	Division du Contrôleur financier (ADM)
DFU	Unité du suivi de Dakar
DHA	Bureau de l'UNESCO à Dhaka (Bangladesh)
DIL	Unité de liaison avec le Timor-Leste à Dili (Timor-Leste)
DIT	Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM)
DOH	Bureau de l'UNESCO à Doha (Qatar)
ECO	Division des sciences écologiques (et Secrétariat du programme sur L'homme et la biosphère (MAB))
ED	Secteur de l'éducation
EPS	Division des politiques et des stratégies éducatives
ERC	Secteur des relations extérieures et de la coopération

Liste alphabétique

EST	Division de l'éthique des sciences et des technologies
FED	Division de la liberté d'expression, de la démocratie et de la paix
FEL	Section des bourses (ERC)
FPH	Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines
GEN	Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève (Suisse)
GEO	Division des sciences de la terre (et Secrétariat du Programme international de corrélation géologique (PICG))
GUC	Bureau de l'UNESCO à Guatemala (Guatemala)
HAN	Bureau de l'UNESCO à Hanoi (Viet Nam)
HAR	Bureau de l'UNESCO à Harare (Zimbabwe)
HAV	Bureau de l'UNESCO à La Havane et Bureau régional pour la culture (Cuba)
HED	Division de l'enseignement supérieur
HQD	Division du Siège (ADM)
HRM	Bureau de la gestion des ressources humaines
HRS	Division des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination
HYD	Division des sciences de l'eau (et Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI))
IESALC	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas (Venezuela)
IPE	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO, Paris (France)
IIRCA	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie)
INF	Division de la société de l'information (et Secrétariat du Programme "Information pour tous")
IOS	Service d'évaluation et d'audit
ISB	Bureau de l'UNESCO à Islamabad (Pakistan)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal (Canada)
ITIE	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (Fédération de Russie)
IUE	Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg (Allemagne)
JAK	Bureau de l'UNESCO à Jakarta et Bureau régional pour la science (Indonésie)
KAB	Bureau de l'UNESCO à Kaboul (Afghanistan)
KAT	Bureau de l'UNESCO à Katmandou (Népal)
KIG	Bureau de l'UNESCO à Kigali (Rwanda)
KNG	Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque)
KNS	Bureau de l'UNESCO à Kinshasa (République démocratique du Congo)
LA	Office des normes internationales et des affaires juridiques
LBV	Bureau de l'UNESCO à Libreville (Gabon)
LIM	Bureau de l'UNESCO à Lima (Pérou)
MAP	Bureau de l'UNESCO à Maputo (Mozambique)
MOS	Bureau de l'UNESCO à Moscou (Fédération de Russie)
MTD	Bureau de l'UNESCO à Montevideo et Bureau régional pour la science (Uruguay)
MXC	Bureau de l'UNESCO à Mexico (Mexique)
NAI	Bureau de l'UNESCO à Nairobi et Bureau régional pour la science (Kenya)
NCP	Division des relations avec les commissions nationales et des nouveaux partenariats (ERC)
NDL	Bureau de l'UNESCO à New Delhi et Bureau régional pour l'information et la communication (Inde)
NYO	Bureau de liaison de l'UNESCO à New York (Etats-Unis d'Amérique)
ODG	Cabinet du Directeur général
PEER	Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction
PEQ	Division de la promotion de la qualité de l'éducation
PNP	Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh (Cambodge)
POP	Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince (Haïti)
PRO	Division des achats (ADM)
QUI	Bureau de l'UNESCO à Quito et Bureau régional pour l'information et la communication (Equateur)
RAB	Bureau de l'UNESCO à Rabat (Maroc)
RAM	Bureau de l'UNESCO à Ramallah (Territoires autonomes palestiniens)
RIO	Division des relations avec les organisations internationales (ERC)
RMS	Division des relations avec les Etats membres (ERC)
SC	Secteur des sciences exactes et naturelles
SCG	Secrétariat de la Conférence générale
SCX	Secrétariat du Conseil exécutif

SHS	Secteur des sciences sociales et humaines
SJO	Bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica)
SRP	Division de la recherche et des politiques en sciences sociales
STG	Bureau de l'UNESCO à Santiago et Bureau régional pour l'éducation (Chili)
STV	Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel
TAS	Bureau de l'UNESCO à Tachkent (Ouzbékistan)
TEH	Bureau de l'UNESCO à Téhéran (République islamique d'Iran)
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, Delft (Pays-Bas)
UNEVOC	Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn (Allemagne)
VNI	Bureau de l'UNESCO à Venise et Bureau régional pour la science (Italie)
WHC	Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial
WIN	Bureau de l'UNESCO à Windhoek (Namibie)
YAO	Bureau de l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun)



Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2004-2005

